This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

Bulletins

Société Dunoise: archéologie, histoire, sciences et arts

Digitized by Google

Fr 30.1

Harvard College Library

FROM THE FUND OF

CHARLES MINOT

Class of 1828

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

CHATEAUDUN. — IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

Digitized by Google

BULLETINS

DE LA

SOCIÉTÉ DUNOISE

ARCHÉOLOGIE, HISTOIRE, SCIENCES ET ARTS

(Reconnue d'utilité publique)

TOME IX (1897-1900)

CHATEAUDUN

LIBRAIRIE LOUIS POUILLIER, RUE D'ANGOULÊME

—

1900

Digitized by Google

Fr 30.1
(C XIII 56)

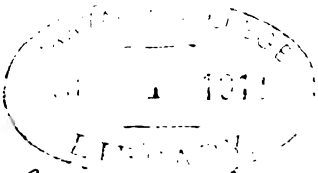

Minot fund
(9-11)

Digitized by Google

LISTE

DES

MEMBRES DE LA SOCIÉTE DUNOISE

AU 1er JANVIER 1897

I. — Membres honoraires.

MM. le Préfet d'Eure-et-Loir,
l'Évêque de Chartres,
le Sous-Préfet de Châteaudun,
le Maire de Châteaudun,
} Présidents d'honneur.

BELFORT (DELFAU DE), ❋, ancien président de la Société Dunoise, 39, avenue Marceau, à Paris.

BERTRAND, ❋, I. ✪, membre de l'Institut, directeur du Musée de Saint-Germain.

BOISLISLE (Arthur DE), ❋, membre libre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), 1er vice-président de la Société des Antiquaires de France, 174, boulevard Saint-Germain, à Paris.

CHABOUILLET, ❋, I. ✪, conservateur des Médailles au Cabinet de France, 12, rue Colbert, à Paris.

DELISLE (Léopold), O. ❋, I. ✪, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, administrateur général directeur de la Bibliothèque Nationale, 8, rue Neuve-des-Petits-Champs, à Paris.

DUPLESSIS (Georges), membre de l'Institut, directeur du département des Estampes à la Bibliothèque Nationale de Paris.

LUYNES (Mme la Duchesse DE), née DE LA ROCHEFOUCAULD, au château de Dampierre (Seine-et-Oise).

Digitized by Google

MM. Luynes (le Duc de), au château de Dampierre (Seine-et-Oise).
Merlet, ✻, I. ✿, ancien archiviste d'Eure-et-Loir, à Chartres, Membre correspondant de l'Institut et du Comité des travaux historiques.

II. — Membres titulaires.

Allard (Désiré), entrepreneur de maçonnerie à Verdes, 1891 (1).
Argent (le Marquis d'), au château de Bouville, par Cloyes, 1886.
Aubert (l'Abbé), Vicaire de la Cathédrale, à Chartres, 1891.
Augis (l'Abbé), curé de La Ferté-Villeneuil, par Cloyes, 1887.
Aumoine, ancien pharmacien, à Courtalain, 1870.
Babaud (Firmin), photographe à Châteaudun, 1893.
Badaire (l'Abbé), curé de Conie-Molitard, par Varize, 1891.
Badin de Montjoye (le Vicomte René), à Châtel-Censoir (Yonne), 1885.
Barbentane (Mme la Comtesse de), 30, quai de Billy, à Paris, 1891.
Barrault-Ravault (Firmin), propriétaire au château de Touchaillou (Thiville), 1889.
Barrault (Pascal), propriétaire à Châteaudun, 1886.
Baron (l'Abbé), curé de Péronville, par Varize, 1887.
Barré (l'Abbé), curé de Souancé (Eure-et-Loir), 1888.
Basseville, avocat à Orléans, 1873.
Baudet (Louis), fabricant de bijoux, maire de Châteaudun, au Moulin-à-Tan (Châteaudun), 1875.
Baulny (Ogier de), maire d'Arrou, au château de la Grande-Forêt (Arrou), 1866.
Beauvilliers (Maxime), I. ✿, juge de paix, à Patay (Loiret), 1891.
Bellanger (l'Abbé), vicaire de la Madeleine à Châteaudun, 1893.
Benoist (Ernest), conducteur des Ponts-et-Chaussées, à Chartres, 1893.
Béchet (Émile), au château de Bois-Bertrand (Lanneray), 1886.
Berger, ancien chef d'institution à Châteaudun, 1864.
Bertrand, ancien huissier à Châteaudun, 1877.
Besnard, notaire à Chartres, 1883.
Biard, ✻, ancien ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, 216, boulevard Saint-Germain, à Paris, 1876.
Bigot (Mme veuve), propriétaire, 6, rue d'Archanger, à Orsay (Seine-et-Oise), 1887.

(1) La date qui suit les noms des membres titulaires est celle de leur entrée dans la Société.

Digitized by Google

MM. Bigot (Félix), instituteur à Arrou, 1882.
Billard, instituteur à Boisville-la-Saint-Père, par Voves, 1878.
Blanchard (l'Abbé), curé de Souday (Loir-et-Cher), 1891.
Blois (Bibliothèque de la ville de).
Blondeau (René), 3, rue Sainte-Beuve, à Paris, 1890.
Bois (Émile), agent d'assurance à Bellevue (Châteaudun), 1891.
Boislaville (de), propriétaire, 96 *bis*, rue de la Tour, Paris, 1894.
Boissieu (de), ancien maire d'Unverre, au château d'Unverre, 1881.
Boisvillette (Mme de), propriétaire au château de La Boulidière (Douy), 1890.
Bourdoiseau (Gaston), notaire à La Ferté-Villeneuil, 1894.
Bourgeois, régisseur à Saint-Germain-le-Désiré (Fresnay-l'Évêque), 1869.
Boursier (l'Abbé), curé de Vieuvicq, par Brou, 1891.
Boussard (l'Abbé), curé de Bouville, par Bonneval, 1890.
Boussenot (Fernand), 5, rue Lincoln, à Paris, 1884.
Boussenot (Raoul), 24, rue Clément Marot, à Paris, 1884.
Boutrou-Ricois, ancien conseiller d'arrondissement, à Dangeau, 1876.
Brault (Edgar), ancien magistrat, 17, rue Beauvau, à Versailles, 1884.
Breuille (le comte G. de la), chef d'escadrons au 13e Dragons, à Joigny (Yonne).
Brière, ancien notaire, rue de Varize, Châteaudun, 1895.
Brunetière (Alexandre de la), 2, rue du Cirque, Paris, 1881.
Canart-Passard, propriétaire, 8, rue Thiers, à Reims (Marne), 1892.
Carré (l'Abbé), curé de Germignonville, 1881.
Carré (Edmond), notaire à Rouen, 1886.
Chabannes (le Comte Joseph de), secrétaire de la Société archéologique d'Avranches (Manche), 1888.
Champagne (Georges), agent principal de la Compagnie l'*Union*, 9, boulevard de la Gare, à Dreux, 1892.
Chapelain de Caubeyres (Henri), architecte, 70, rue de Grenelle, Paris, 1886.
Chapron (l'Abbé), curé de Courtalain, 1886.
Charpentier (Paul), avocat, 10, rue des Charretiers, à Orléans, 1885.
Chasles (l'Abbé), curé doyen de la Madeleine, à Châteaudun, 1896.
Chenard Fréville (Gabriel), notaire à Brou, 1884.
Chicoineau, ancien négociant à Châteaudun, 1881.
Claireaux (l'Abbé), chanoine honoraire, curé doyen de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, 1884.

Digitized by Google

MM. Clément, entrepreneur de serrurerie à Châteaudun, 1897.

Clément-Jomier, conducteur des Ponts-et-Chaussées en retraite, à Châteaudun, 1864.

Clément (Ernest), ✻ Chef d'escadron d'artillerie, Chef d'état-major de la 25e division d'infanterie, à Saint-Étienne (Loire).

Clerval (l'Abbé), licencié en théologie, chanoine honoraire, supérieur de la Maîtrise, conservateur de la Bibliothèque de la ville, à Chartres, 1887.

Cochard (l'Abbé), membre de l'Académie Sainte-Croix, 132, faubourg Bannier, à Orléans, 1877.

Coffin (le Docteur), ✻, médecin, 3, rue Soufflot, à Paris, 1882.

Collet (l'Abbé), curé de Charonville, par Illiers, 1878.

Communeau, ancien pharmacien, à Châteaudun, 1892.

Conilleau (Clément), agent d'assurances, à Châteaudun, 1897.

Courcival (Marquis de), ✻, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), 1896.

Crenier (l'Abbé), aumônier des Dames des Sacrés-Cœurs à Châteaudun, 1891.

Cuissard (l'Abbé), curé de Saint-Denis-les-Ponts, 1873.

Cuissard, A. ✪, bibliothécaire de la ville, 46, boulevard de Châteaudun, à Orléans, 1876.

Dabout, propriétaire, à Lutz, 1891.

Damalix (le Docteur), médecin-chirurgien de la Maison nationale de Charenton, 11, rue des Épinettes, à Saint-Maurice (Seine), 1886.

Dantan-Querry, ancien négociant, à Châteaudun, 1865.

Daubignard, propriétaire, rue du Val, à Châteaudun, 1875.

Delaforge (Jules-Émile), ✻, propriétaire, à Châteaudun, 1887.

Deniau (Jules), sous-chef de Bureau au contentieux des titres de P.-L.-M., 19, avenue de la République, à Courbevoie, 1895.

Desbans, A. ✪, ancien pharmacien, vice-président de la Bibliothèque, à Châteaudun, 1864.

Desnoyers (Mgr Edmond), ✻, A. ✪, protonotaire apostolique, conservateur du Musée historique de l'Orléanais, vicaire général à Orléans, 1868.

Desvignes (l'Abbé), curé doyen de Montmirail (Sarthe), 1878.

Doullay, notaire à Bonneval, 1886.

Drivet, notaire à Varize, 1887.

Dubois-Guchan (G.), archiviste paléographe, place du Friche-Saint-Martin, à Séez (Orne), 1886.

Duchon (André), avocat à la Cour d'appel de Paris, 12, rue Chanoinesse, à Paris, 1881.

Duchon-Laye, libraire à Chartres, 1882.

Digitized by Google

MM. Dufournier, conseiller d'arrondissement à Châteaudun, 1890.

Dujoncquoy (Alfred), manufacturier à Ville-Lebrun, commune de Sainte-Mesme (Seine-et-Oise), 1877.

Dujoncquoy (Amable), ancien conseiller général, à La Brousse (Dourdan), 1882.

Durand (l'Abbé), curé doyen de Brou, 1888.

Durand (Roger), imprimeur à Chartres, 1890.

Durand-Boulay, négociant à Châteaudun, 1888.

Émangeard (l'Abbé), curé de Luigny, par Beaumont-les-Autels, 1887.

Fayet (le Comte Léon de), propriétaire au château d'Aveny, par Écos (Eure), 1864.

Fleury (le Docteur), médecin à Cloyes, 1885.

Foisy (le Docteur), médecin à Châteaudun, conseiller d'arrondissement, 1873.

Forts (Philippe des), au château des Forts, commune de Nonvilliers, par Illiers, 1892.

Fouchard (Denis-Louis-François), instituteur en retraite à Cloyes, 1886.

Foucher, peintre à Châteaudun, 1897.

Foulques de Villaret (Comtesse A. de), A. ✿, chanoinesse de Brünn, 2, rue Saint-Éloi, à Orléans, 1889.

Fouju (G.), 33, rue de Rivoli, à Paris, 1889.

Franchet-Chicoineau, négociant en mercerie à Châteaudun, 1893.

Galerne, A. ✿, artiste peintre, 52, rue de Bourgogne, à Paris, 1881.

Galerne, menuisier à Châteaudun, 1896.

Gastel (Mme veuve de), propriétaire, à Chandres par Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), 1890.

Gaudeffroy-Penelle (Mme), propriétaire à Lormaye, près Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir), 1894.

Gaullier, négociant en nouveautés à Châteaudun, 1890.

Germain (Ch.), employé au chemin de fer, service d'exploitation, gare de Blois (Loir-et-Cher), 1896.

Gerondeau (Armand), 54, rue Muret, à Chartres, 1891.

Genty (l'Abbé), curé de Livry (Seine-et-Oise), 1891.

Gillard (le Docteur Gabriel), à Suresnes (Seine), 1892.

Girard (Ernest), commis-architecte à Châteaudun, 1897.

Girauld, conducteur des Ponts-et-Chaussées, 12, rue de l'Épervier, à Chartres, 1872.

Gontaut (le Marquis de), au château de Courtalain, 1884.

Gorteau, juge honoraire, 50, rue du Four-Saint-Germain, à Paris, 1864.

Digitized by Google

MM. Gougère, caissier à Châteaudun, 1877.

Gouin (Adolphe), A. ✠, ancien maire, à Châteaudun, 1864.

Grémillon, vérificateur des Poids-et-Mesures à Beauvais (Oise), 1873.

Grindelle (Mme veuve), propriétaire à Chartres, 1865.

Guenée-Delaforge (Mme veuve), propriétaire, 22, quai Cypierre, à Orléans, 1881.

Guérin, conducteur des Ponts-et-Chaussées à Brou, 1883.

Guérin, propriétaire, rue Saint-Jean, à Châteaudun, 1889.

Guesnier, propriétaire, 18, rue de Rivoli, à Paris, 1866.

Guignard (Ludovic), vice-président de la Société d'histoire naturelle de Loir-et-Cher, à Sans-Souci, Chouzy (Loir-et-Cher), 1890.

Guignard-Apert, horloger-bijoutier à Châteaudun, 1887.

Guillaumin, ancien conseiller général, à Meuves (Saint-Maur), 1864.

Guillaumin (Théophile), propriétaire à Bonneval, 1890.

Guillon (Joseph), instituteur à Coudreceau, par Nogent-le-Rotrou, 1882.

Guillon, A. ✠, employé au chemin de fer, boulevard de Châteaudun, à Orléans, 1884.

Guyard de la Charmoye, banquier à Châteaudun, 1889.

Hanquet (Gaston), docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, 20, rue Bonaparte, 1888.

Haye (l'Abbé), curé de Jouy (Eure-et-Loir), 1874.

Hébert (Octave), ✠, docteur en droit, ancien chef de division au Ministère de l'Intérieur, 7, rue de la Becqueterie, à Senonches (Eure-et-Loir), 1886.

Hédelin, notaire à Angers, 1888.

Houdin, ancien juge de paix, à Saint-Léonard, par Marchenoir, 1885.

Hubert, pharmacien à Bonneval, 1885.

Isambert, banquier à Châteaudun, 1877.

Isambert (Gustave), député, 79, rue de Rome, à Paris, 1875.

Janssens (le Comte Gaston de), licencié ès-sciences, 9, rue Vineuse, Passy-Paris, 1889.

Janssens (Mlle de), au château de Romainville, par Cloyes, 1885.

Jarry (Louis), A. ✠, propriétaire, 80, place de l'Étape, à Orléans, 1876.

Jeuffosse, propriétaire à Châteaudun, 1888.

Jumeau, ancien magistrat, à Melun (Seine-et-Marne), 1883.

Digitized by Google

MM. LALLEMAND DES MARAIS (le Baron Guillaume DE), capitaine au 9e Dragons, stagiaire d'état-major, au prieuré de Douy, par Châteaudun, 1877.

LAMBRON, greffier du Tribunal, 1878.

LAMÉRIE (Ludovic DE), au château de La Varenne-Hodié (Donnemain), 1888.

LANGLOIS (l'Abbé), vicaire de Saint-Aignan, à Chartres, 13, rue des Grenets, 1895.

LAUFFRAY, notaire honoraire, 3, rue Caumartin, Paris, 1877.

LAUNAY (le Baron DE), 10, rue Lavoisier, à Paris, 1887.

LAURENCEAU, notaire honoraire, 11, boulevard de Tours, à Laval, 1884.

LAUSSEDAT, imprimeur en phototypie, à La Boissière, Châteaudun, 1893.

LECESNE (Henri), ancien imprimeur, à Châteaudun, 1864.

LECOMTE (Henri), à Courtalain, 1896.

LEFÈVRE-PONTALIS (Amédée), ancien député, au château d'Aulnay, commune de Saint-Christophe, 1871.

LEFÈVRE-PONTALIS (Pierre), ✻, attaché d'ambassade au Caire, 1885.

LE FEUVRE (G.), sculpteur, au Mans (Sarthe), 125, quai Ledru-Rollin, 1895.

LEFORT (l'Abbé), curé de Romilly-sur-Aigre, par Cloyes, 1892.

LEGENDRE (l'Abbé), curé de Champrond-en-Gâtine (Eure-et-Loir), 1890.

LEGRAND (Onésime), ancien notaire, à Châteaudun, 1871.

LEGRAS, commissaire-priseur à Châteaudun, 1877.

LEHOUX (l'Abbé), prêtre habitué, à Châteaudun, 1877.

LELONG, notaire honoraire, au château de Chaussepot (Le Poislay), par Courtalain, 1864.

LEMAITRE, ancien nòtaire, 84, boulevard Montparnasse, à Paris, 1871.

LEMARIÉ (l'Abbé), curé de Saint-Jean de Châteaudun, 1878.

LENORMAND, instituteur à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret), 1885.

LEREBOURG (l'Abbé), vicaire à Saint-Philippe-du-Roule, 164, rue du Faubourg Saint-Honoré, à Paris, 1887.

LE ROUVILLOIS (E.), docteur en droit, ancien magistrat, à Saint-Calais (Sarthe), 1885.

LEROY, avoué à Châteaudun, 1875.

LESIEUR (l'Abbé), curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre, par Cloyes, 1893.

LÉVIS-MIREPOIX (le Marquis Gaston DE), au château de Montigny-le-Gannelon, 1882.

Digitized by Google

MM. Lévis-Mirepoix (le Comte Félix de), député de l'Orne, 58, rue de Varennes, à Paris, 1886.

Longeau (l'Abbé), curé de Sainte-Mesme, par Dourdan (Seine-et-Oise), 1884.

Lorin (l'Abbé), professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron, Chartres, 1887.

Lorin, commis-greffier à Châteaudun, 1885.

Lory, notaire à Chartres, 1886.

Louis (Pascal), conseiller général, à Châteaudun, 1889.

Lours, médecin-vétérinaire à Châteaudun, 1890.

Lucas (Alexis), ancien notaire à Châteaudun, 1864.

Lucas (Edgar), notaire honoraire à Châteaudun, 1864.

Lumière, avoué honoraire à Caen, 1877.

Lyautey (le Commandant), ✻, chef d'état-major de la 7e division de cavalerie, à Meaux, 1895.

Marquis (l'Abbé), chanoine honoraire, curé doyen d'Illiers, 1881.

Marsaux (le Chanoine), 68, rue des Jacobins, à Beauvais (Oise), 1893.

Martin (l'Abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame de Chartres, 1892.

Mauduit (Th.), propriétaire, 28, rue Victor Hugo, au Mans, 1887.

Mauduit (Mme veuve), propriétaire, rue de la Madeleine, Châteaudun, 1892.

Mauny (Mme la Comtesse de Reviers de), au château d'Ancise (Douy), 1890.

Mauny (le comte Jacques de Reviers de), à Chapelle-Guillaume, par la Bazoche-Gouët, 1885.

Maupeou (le Comte de), propriétaire, 60, rue Ponthieu, à Paris, 1886.

Mauté (Augustin), propriétaire, à Thoreau (Dampierre-sous-Brou), 1889.

Mazoyer, ✻, ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, à Nevers, 1874.

Mercier (l'Abbé), curé de Douy, 1888.

Métais (l'Abbé), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, secrétaire-archiviste de l'évêché, à Chartres, 1888.

Millet, notaire à Arrou, 1891.

Montéage (Joseph), notaire à Châteaudun, 1894.

Montigny (Gaston Crignon de), ✻, ancien capitaine du Génie, au château de Champromain (Thiville), 1887.

Mulot (l'Abbé), curé de Civry, par Varize, 1888.

Muller, archéologue, 138, rue de Paris, à Puteaux (Seine), 1885.

Muller, propriétaire à Cloyes, 1894.

Digitized by Google

MM. Nadaillac (le Marquis de), ✻, ancien préfet, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au château de Rougemont (Saint-Jean-Froidmentel), 1864.

Nogent-le-Rotrou (Bibliothèque de la Ville de), 1891.

Noue (E. de la), ancien magistrat, 36, boulevard de Saumur, à Angers, 1881.

Parent, ancien notaire, 2, rue Miromesnil, Paris, 1892.

Passard (Henri), architecte à Châteaudun, 1881.

Pecheteau (Paulin), propriétaire, à Châteaudun, 1894.

Pellerin de la Touche (le Comte de), 86, avenue d'Iéna, 1884.

Pelletier, avoué à Châteaudun, 1890.

Perronne (Mme veuve Eugène), 84, rue Lecourbe, à Paris, 1883.

Peschot (l'Abbé), curé de Langey, par Courtalain, 1881.

Philippe, notaire honoraire, rue de Belfort, à Châteaudun, 1892.

Piau (l'Abbé), curé doyen de Thiron, 1892.

Picard (Paul), bijoutier, 68, rue de la Chaussée-d'Antin, à Paris, 1895.

Pichaud, notaire à Cloyes, 1893.

Pichon-Brault (Mme veuve), propriétaire à Châteaudun, 1889.

Pigalle, ancien menuisier à Châteaudun, 1892.

Pillette (Mme veuve), 68, rue Madame, à Paris, 1888.

Pointdedette (Mme veuve), à Châteaudun, 1889.

Polouet (Mlle Armanda), à Châteaudun, 1885.

Possesse (Maurice de), ✻, au château de Boutonvilliers (Dangeau), 1864.

Pouillier-Vaudecraine, ancien libraire, à Châteaudun, 1864.

Pouillier (Louis), libraire à Châteaudun, 1881.

Poupry, notaire honoraire, à Bonneval, 1864.

Prodhomme, ancien caissier de la Caisse d'épargne de Châteaudun, 1875.

Pron (Charles), propriétaire, 4, rue Pelouze, à Paris, 1881.

Prudhomme, menuisier, à Châteaudun, 1893.

Prunelé (le Marquis de), au château de Moléans, 1864.

Prunelé (le Comte Alexis de), au château de Saint-Germain-le-Désiré, par Janville, 1886.

Rabouin, notaire honoraire, rue de Luynes, à Châteaudun, 1864.

Raimbert (Émile), ancien négociant, 138, avenue de Wagram, à Paris, 1864.

Raimbert (Jules), rue Dunoise, à Châteaudun, 1894.

Renard (l'Abbé Paul), chanoine honoraire, directeur au Grand-Séminaire de Chartres, 1887.

Renard, notaire à Bonneval, 1886.

Digitized by Google

MM. RENAULT, ancien maire de Châteaudun, président de la Chambre des notaires, à Châteaudun, 1878.

RENOU, A. ✪, ancien président de la Chambre des notaires, à Châteaudun, 1864.

RENOU (Maurice), notaire à Châteaudun, 1886.

REYNARD, ancien notaire, à Courtalain, 1868.

RICHER, avoué à Châteaudun, 1892.

RICOIS-RICOIS, ancien serrurier, à Châteaudun, 1892.

RIPAULT, ancien notaire, à Châteaudun, 1864.

ROBIN-MASSÉ (le Docteur), à Béville-le-Comte, 1875.

ROGER (Romain), propriétaire, au château de Thierville, commune de Charray, par Cloyes, 1895.

ROGER (Émile), employé à la recette des finances, à Châteaudun, 1895.

ROLLAND (Georges), propriétaire, 22, quai Cypierre, à Orléans, 1878.

ROTIER, rue des Rouillis, à Blois, 1890.

ROUGEDEMONTANT (Mme veuve), propriétaire, 46, rue de Provence, à Paris, 1888.

ROUGEMONT (Mme la Comtesse DE), au château de Mémillon (Saint-Maur), 1886.

ROZE-LECESNE, fabricant de soieries, 81, rue d'Entraigues, à Tours, 1894.

SAINSOT (l'Abbé), chanoine honoraire, curé doyen de Terminiers, 1877.

SALVERT (le Vicomte François DE), propriétaire au château de Villebeton, commune du Mée, 1893.

SAUVÉ (l'Abbé), curé de Verdes (Loir-et-Cher), 1891.

SALLÉ (Gabriel), rédacteur en chef du journal l'*Écho Dunois*, 1896.

SIDOISNE (A.), bibliothécaire de l'École coloniale, 2, avenue de l'Observatoire, à Paris, 1896.

SOUANCÉ (le Vicomte DE), capitaine, 72, rue Saint-Blaise, à Alençon (Orne), 1895.

STORELLI (André), associé national correspondant des Antiquaires de France, à La Goure (Blois), 1891.

TAFFOREAU (l'Abbé), professeur à l'Institution Notre-Dame, à Chartres, 1892.

TARDIVEAU (l'Abbé), curé de Blandainville, par Illiers, 1883.

TARRAGON (le Comte Léonce DE), propriétaire, à Châteaudun, 1864.

TARRAGON (le comte Georges DE), ✻, maire de Romilly-sur-Aigre, au château de Romilly, 1875.

TARRAGON (le comte Raoul DE), au château de Sainte-Barbe (Romilly), 1864.

Digitized by Google

MM. Tarragon (le comte Lionel de), ✻, à Langoiran (Gironde), 1879.

Tartasse, conducteur des Ponts et Chaussées à Janville, 1894.

Temple de Rougemont (le Comte du), au château de Vrainville (Montharville), 1878.

Testeau, ancien peintre à Châteaudun, 1875.

Thibault (Mme Lucien), propriétaire, rue Neuve-des-Prés, à Nogent-le-Rotrou, 1895.

Thierry, agent-voyer à Châteaudun, 1893.

Tillard (l'Abbé), curé doyen de Cloyes, 1892.

Touche, ✻, conseiller à la Cour d'appel, à Orléans, 1870.

Trémault (de), ✻, ancien maire de Vendôme, Grand-Faubourg, à Vendôme, 1875.

Tressan (le Marquis de), major au 13e dragons, à Joigny (Yonne), 1888.

Trouvé (Vrain), propriétaire, rue de Luynes, à Châteaudun, 1892.

Vallière (Henri de la), ancien directeur de la Société des Assurances mutuelles de Loir-et-Cher, rue Augustin Thierry, à Blois, 1879.

Varoqueaux (l'Abbé), curé du Mée, 1893.

Vassor (Georges), ingénieur à la verrerie Renard, à Fresnes, près Condé (Nord).

Vignat (Gaston), lauréat de l'Institut, à Orléans, 1890.

Villebresme (le Vicomte de), maire de Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), 1877.

Viron (Paul), percepteur à La Bazoche-Gouët, 1883.

Weil (Camille), A. ✪, président de la Société de gymnastique et de tir, à Châteaudun, 1891.

III. — Membres perpétuels.

Belfort (Delfau de), ancien sous-préfet, ✻, président honoraire de la Société, 197, faubourg Saint-Honoré, à Paris, 1864.

Bellier de la Chavignerie (Philippe), ancien magistrat, à Chartres, 1868.

Delpeuch, principal du collège de Châteaudun, 1892.

Desormeaux, propriétaire, 13, rue de l'Odéon, à Paris, 1867, décédé en 1892.

Desvaux (l'Abbé), curé doyen de la Madeleine, à Châteaudun, 1893, décédé le 4 février 1894.

Duchanoy, ✻, ancien maire, à Saint-Gilles (Châteaudun), 1864.

Digitized by Google

MM. Jumeau, ancien conseiller général, notaire honoraire à Bonneval, 1864, décédé en 1882.

Lamérie (de), propriétaire au château de La Varenne-Hodié, 1888, décédé en 1890.

Lemonnier, ancien notaire à Cloyes, 1867, décédé le 7 juin 1872.

Montboissier (le Marquis de), au château de Chantemesle (Logron), 1866, décédé le 9 septembre 1872.

Narbonne-Lara (le Marquis de), au château de Nescus, par La Bastide-de-Sérou (Ariège), 1866.

Pibrac (le Vicomte de), au château de Bouche-d'Aigre (Romilly), 1874.

Pron (le Baron), ✻, conseiller général, ancien préfet de Strasbourg, au château de Sainte-Radegonde (Lanneray), 1864.

Raimbert-Sevin, ✻, ancien député, 1864, décédé le 20 août 1878.

Raimbert (le Docteur René), médecin à Châteaudun, 1881.

Reille (le Comte), G.-O. ✻, ancien député, au château des Coudreaux (Marboué), 1884, décédé en 1895.

Villebresme (le Comte de), au château de Rocheux, par Morée (Loir-et-Cher), 1866.

IV. — Membres correspondants.

Doinel, I. ✿, archiviste du Loiret, à Orléans.

Dufay (Pierre), bibliothécaire de la ville de Blois, à Blois, 1894.

Fleury (de), archiviste de la Charente, à Angoulême.

Gillard, antiquaire, à Nogent-le-Roi (Eure-et-Loir).

Lefèvre-Pontalis (Eugène), A. ✿, bibliothécaire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, 3, rue des Mathurins, à Paris.

V. — Sociétés correspondantes.

Abbeville. — Société d'émulation d'Abbeville, 1868.

Amiens. — Société des Antiquaires de Picardie, 1868.

Angoulême. — Société archéologique et historique de la Charente, 1869.

Autun. — Société d'histoire naturelle, 1888.

Autun. — Société Éduenne des lettres, sciences et arts, 1869.

Auxerre. — Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1870.

Belfort (Haut-Rhin). — Société Belfortaine d'émulation, 1892.

Digitized by Google

BESANÇON. — Société d'émulation du Doubs, 1867.

BÉZIERS. — Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers, 1868.

BLOIS. — Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, 1870.

BÔNE (Algérie). — Académie d'Hippône, 1877.

BORDEAUX. — Société archéologique, 1886.

BOURGES. — Société des Antiquaires du Centre, 1887.

BRIVE. — Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 1867.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société des sciences naturelles, 1896.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Société d'histoire et d'archéologie, 1868.

CHAMBÉRY. — Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, 1868.

CHARTRES. — Société archéologique d'Eure-et-Loir, 1870.

CHATEAU-THIERRY. — Société historique et archéologique de Château-Thierry, 1865.

DAX. — Société de Borda, 1886.

FONTAINEBLEAU. — Société historique et archéologique du Gâtinais, 38, rue Gay-Lussac, à Paris, 1884.

GRENOBLE. — Académie Delphinale, 1888.

IÉNA (Allemagne). — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe, 1884.

IOWA (États-Unis). — Devonport Academy of natural sciences, 1887.

LE MANS. — Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 1873.

LE MANS. — Société historique et archéologique du Maine, 1876.

LIMOGES. — Société historique et archéologique du Limousin, 1869.

MONTBÉLIARD. — Société d'émulation de Montbéliard, 1869.

NANTES. — Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 1894.

NICE. — Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, 1865.

NIMES. — Académie de Nîmes, 1869.

ORLÉANS. — Académie de Sainte-Croix, 1885.

ORLÉANS. — Société archéologique et historique de l'Orléanais, 1867.

ORLÉANS. — Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, 1882.

PARIS. — Société d'anthropologie, 15, rue de l'École de Médecine, 1867.

PARIS. — Société nationale des Antiquaires de France, au Louvre, 1887.

PARIS. — Société française d'archéologie (Congrès archéologique de France); M. le comte de Marsy, président, à Compiègne (Oise).

PARIS. — Société de géographie, 184, boulevard Saint-Germain, 1881.

POITIERS. — Société des Antiquaires de l'Ouest, 1884.

PONTOISE. — Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, 1885.

RAMBOUILLET. — Société archéologique de Rambouillet, 1874.

RENNES. — Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, 1877.

Digitized by Google

ROCHECHOUART (Haute-Vienne). — Société des Amis des sciences et arts, 1892.

ROUEN. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1868.

SAINTES. — Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis, 1880.

SAN-JOSÉ. — Museo nacional San José Costa-Rica (America central).

SEMUR. — Société des sciences historiques et naturelles de Semur, 1867.

SENLIS. — Comité archéologique de Senlis, 1870.

SENS. — Société archéologique de Sens, 1867.

STOCKHOLM (Suède). — Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, 1888.

TOURS. — Société archéologique de Touraine, 1869.

VANNES. — Société polymatique du Morbihan, 1867.

VENDOME. — Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, 1865.

VERSAILLES. — Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, 1884.

VERSAILLES. — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, 1884.

WASHINGTON (États-Unis d'Amérique). — National museum, Washington, district of Columba, 1881.

VI. — Publications périodiques.

BLOIS. — La Revue historique et archéologique de Loir-et-Cher, 1, rue Porte-Clos-Haut.

CHARTRES. — Archives historiques du diocèse de Chartres, 1895, M. l'abbé Métais, directeur.

PARIS. — Annales du Musée Guimet, 30, avenue du Trocadéro, 1881.

PARIS. — Revue de l'histoire des religions.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers.

VII. — Envois du Ministère de l'Instruction publique.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.

Journal des savants.

Digitized by Google

VIII. — Bibliothèques.

CHARTRES. — Bibliothèque communale.
CHATEAUDUN. — Bibliothèque communale.
ORLÉANS. — Bibliothèque communale.
DREUX. — Bibliothèque communale.
NOGENT-LE-ROTROU. — Bibliothèque communale.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 15 DÉCEMBRE 1896

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 15 décembre 1896, à une heure et demie du soir, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président, Pouillier-Vaudecraine, trésorier-bibliothécaire, Richer, conservateur, et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. : l'abbé Bellanger, l'abbé Blanchard, Émile Bois, l'abbé Chapron, l'abbé Chasles, Communeau, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Desbans, L. Durand, Foucher, Guérin, L. Isambert, le comte G. de Janssens et Mlle de Janssens, Jeuffosse, Lambron, de Lamérie, le marquis de Lévis, Pecheteau, l'abbé Peschot, le vicomte de Pibrac, Prodhomme, Rabouin, J. Raimbert, A. Renou et G. Sallé.

Se sont fait excuser, MM. : Am. Lefèvre-Pontalis, l'abbé Lehoux, Delpeuch et Passard.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits à la Société et d'un extrait des procès-verbaux des réunions du Bureau.

Ont été admis par le Bureau en qualité de membres titulaires :

Mme la comtesse J. DE LAURISTON, au château de Charbonnières, par Authon (Eure-et-Loir), présentée par MM. le Mis de Lévis et le Vte de Pibrac.

M. GIRARD (Ernest), commis-architecte à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Passard.

M. CONILLEAU (Clément), agent d'assurances à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier et Passard.

M. A. SIDOISNE, bibliothécaire de l'École coloniale, 2, avenue de l'Observatoire, à Paris, présenté par MM. L. Pouillier et Boissieu.

Sur la proposition du Bureau, l'assemblée nomme membre honoraire de la Société M. Arthur DE BOISLISLE, ✻, membre libre de l'Institut

Digitized by Google

(Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), membre du Comité des Travaux historiques et scientifiques, et 1er vice-président de la Société des Antiquaires de France, présenté par MM. Am. Lefèvre-Pontalis et Henri Lecesne.

Depuis la dernière réunion générale, la Société a reçu les dons suivants :

1° Du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants, septembre et octobre 1896.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 3e livr. de 1895.

Annales du Musée Guimet : *Revue de l'Histoire des Religions,* janvier à avril 1896. — *Coffre à trésor attribué au Shôgoun Ivé-Yoski (1838-1853)*, étude héraldique et historique par L. de Milloué et S. Kawamoura, vol. in-8, 1896. — *Les Castes dans l'Inde,* par Émile Senard, membre de l'Institut, vol. in-12, 1896.

2° De divers donateurs :

Quinti Horatii Flacci Poemata, Amstelodami, apud Danielem Elzevirium, 1676, in-12 veau ;

Psalmorum liber, Antuerpiæ, ex officina Christophori Plantini, MDLXVII, in-32 ;

Dons de M. l'abbé Lemarié.

Peintres en émail de Blois et de Châteaudun au XVIIe siècle, par M. E. Develle ; br. in-8, Blois 1894. — Don de l'auteur.

Études d'ethnographie préhistorique : *Les plantes cultivées de la période de transition au Mas-d'Azil,* br. in-8. — Don de l'auteur, M. Ed. Piette, à Rumigny (Ardennes).

Notice sur Louis-Hippolyte Tranchau, inspecteur honoraire de l'Académie de Paris, ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais, par M. Eugène Greffier, président de l'Association amicale des anciens Élèves du lycée d'Orléans ; br. in-8, avec portrait gravé. — Don de l'Association amicale des anciens Élèves du lycée d'Orléans.

Rapport présenté par M. Duhamel-Decéjean à la Société des Antiquaires de Picardie sur l'*Histoire de la maison de Mailly* par l'abbé Ambroise Ledru ; br. in-8, 1896. — Don de l'auteur.

Notes historiques sur Chartres et le diocèse pendant l'épiscopat de Louis et de Charles Guillard (1525-1553 — 1553-1573), par M. l'abbé Haye ; br. in-8, Chartres 1896. — Don de l'auteur.

Journal du siège d'Orléans (1428-1429), augmenté de plusieurs documents, notamment des Comptes de ville (1429-1431), publié par MM. Paul Charpentier et Charles Cuissard ; un vol. in-8 avec fac-simile de la première page du journal du siège, Orléans, 1896. — Don de notre collègue, M. Paul Charpentier.

Digitized by Google

Histoire du siège d'Orléans (1428-1429), mémoire inédit de M. l'abbé Dubois, publié par M. Paul Charpentier, et précédé d'une notice sur l'auteur par M. Ch. Cuissard ; un vol. in-8 avec plan de la ville d'Orléans en 1428, Orléans, 1894. — Don de M. Paul Charpentier.

Sol d'essai de 1792. RÈGNE DE LA LOI. Génie debout à dr., écrivant le mot *Constitution*. Au bas, RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. ℞ PIÈCE D'ESSAI, 1792, en trois lignes, dans une couronne de chêne. — Don de M. Doré, propriétaire à Morée.

Un jeton en cuivre, trouvé à Saint-Denis-les-Ponts : SANCTVS MARCVS EVAN[GELISTA] ; dans le champ, le lion de saint Marc. Au revers, 4 lis posés 1, 2 et 1, et entourés de 3 cercles séparés par des rinceaux. — Don de M. Thierry, architecte-voyer.

Une pièce de 10 centimes, fausse (!), de la République française, datée de 1892. — Don de M. Desbans.

Un double sol de billon frappé sous le règne de Louis XV, un jeton commercial et une pièce fruste. — Dons de M. Cornillet.

Une photographie pour stéréoscope de la statuette de saint Lubin qui se trouve au pignon d'une ancienne maison sise à Châteaudun dans la rue qui porte encore le nom de ce saint. — Don de M. Lemaître.

Une grande et belle aquarelle représentant le portail édifié à l'entrée du cimetière de Saint-Jean de Châteaudun ; don de l'auteur, M. Ernest Girard.

A ces dons viennent s'ajouter les suivants, présentés au début de la séance :

Campagne de 1870-1871. 75e Régiment de Mobiles : Mobile de Loir-et-Cher et un Bataillon de Maine-et-Loire, par l'abbé Blanchard, curé de Souday, aumônier du 2e bataillon, avec le concours du Comité de la Mobile de Loir-et-Cher ; 1 vol. in-8 orné de gravures ; Blois, 1896. — Don de l'auteur.

Une quarantaine d'échantillons de minéraux recueillis aux environs de Saint-Gervais (Haute-Savoie) par M. Richer, qui les offre à la Société.

Six timbres de notaires de Châteaudun, don de M. A. Renou.

Une pièce sur parchemin en date du 18 décembre 1747, signée du roi Louis XV et contresignée Phelippeaux, autorisant le paiement « à « Jeanne Quatrehommes de Blammont, veuve d'Estienne Hallier, éleu en « l'Élection de Châteaudun, des gages dud. officier d'éleu à Châteaudun « depuis le 28 octobre 1745 que le d. sieur Hallier son mary en est mort « revêtu, jusqu'au 26 avril 1746 qu'Estienne Lubin Dupond y a été receu « sur la nomination de l'exposante ». — Don de M. A. Renou.

L'assemblée vote avec empressement des remerciements à tous les donateurs.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 3 novembre 1896.

M. Renault communique au Bureau plusieurs lettres du général d'artillerie Demimuid Treuil de Beaulieu, relatives à des recherches faites par le général et son cousin M. Le Comte sur la famille de Lamolère, qui est celle de leurs mères, et sur plusieurs familles qui lui ont été alliées, notamment celle des Costé. Le général Demimuid demande si la famille Costé a eu des armes et quelles armes ; il désire aussi savoir ce qu'était un M. de Blosset dont il a vu le nom mentionné en ces termes : « En 1589 « (l'année de la Saint-Barthélemy), mort violente de Jacques Costé, fils de « feu Jacques, qui fut tué à la prise de M. de Blosset » ; et quelle est la date du mariage de Jacques Costé sieur de la Liberdière, avec d[lle] Marie de Mainferme.

M. Renault a déjà procuré quelques renseignements au général Demimuid. Au sujet des armes de la famille Costé, M. Lecesne met sous les yeux de ses collègues un ex-libris représentant un écusson ovale au milieu d'un cartouche orné de palmes et entouré d'un ruban sur lequel on lit : EX BIBLIOT[HECA] COSTEANA. Les armes qui sont figurées sur l'écusson lui semblent appartenir à la famille Dunoise des Costé ; elles sont *d'azur au chevron d'argent accompagné de trois merlettes de même.* Cet ex-libris, gravé sur cuivre, est signé *Houat fecit ;* le dessin mesure 10 centimètres de hauteur sur 67 millimètres de largeur.

Le Bureau est invité à prendre une décision au sujet de la distribution du *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun,* dont l'impression est terminée. Cet ouvrage, dû à la collaboration de MM. L. Merlet et L. Jarry, et imprimé aux frais de la Société, forme un très beau volume in-8 ; il contient 217 chartes et est précédé d'une préface par M. Louis Jarry et d'une introduction, assez étendue, par M. Lucien Merlet. Doit-on le donner gratuitement aux Sociétaires, comme on a fait pour l'*Histoire de Bonneval,* ou y a-t-il lieu de demander à ceux-ci une légère rétribution? Le Bureau, considérant combien sont faibles les ressources de la Société, est d'avis de donner aux Sociétaires au prix de 2 francs ce cartulaire dont le prix sera de 8 francs en librairie, et de prendre à la charge de la Société les frais de port, qui seront assez élevés. Toutefois, il pense que la décision doit être réservée à l'assemblée générale.

M. Lemaître, propriétaire à Châteaudun, qui a fait une belle et nombreuse collection de photographies des édifices et des objets curieux du Dunois, a photographié dernièrement la statuette en bois de saint Lubin qui est appliquée au pignon d'une ancienne maison de la rue Saint-Lubin. Notre concitoyen a bien voulu faire don à la Société d'une

Digitized by Google

épreuve de cette photographie ; elle permet d'apprécier, comme elle le mérite, la statuette du patron d'une des plus anciennes églises de Châteaudun, et fait désirer que des mesures efficaces soient prises pour assurer sa conservation.

M. le Président mentionne ce fait que M. Lemaître vient de consacrer de longs mois à la restauration d'une ancienne boîte à musique fonctionnant à l'aide de petits marteaux et de timbres. Grâce à son admirable patience et à son talent professionnel, il a fait revivre nombre de vieux airs qui datent tout au moins de la première moitié du siècle dernier.

M. le Président signale la publication par M. l'abbé Métais, dans les *Archives historiques du diocèse de Chartres,* de plusieurs chartes concernant les Templiers de Châteaudun (la Boissière).

M. l'abbé Blanchard publie dans les bulletins de la Société archéologique du Vendômois une notice sur les Du Bellay-Langey à Glatigny. Parmi les documents qui intéressent le Dunois, on trouve une lettre du cardinal du Bellay à sa belle-sœur, veuve de Martin du Bellay, où il dit qu'il « pense ne fère sa demeure ordinaire plus loing d'elle que Bouchedaigre ». (23 mai 1559.) La lettre autographe est conservée aux Archives de Glatigny.

Dans une communication qu'il a faite à la Société archéologique d'Eure-et-Loir (procès-verbaux, t. IX, p. 314), M. Roger Durand constate que l'on rencontre, au XVIe siècle, un assez grand nombre de gentilshommes verriers dans les parages du Perche et du Dunois.

Un autre de nos collègues, M. Paul Charpentier, a fait gracieusement hommage à la Société Dunoise de deux volumes qu'il vient de publier avec M. Charles Cuissard, aujourd'hui bibliothécaire de la ville d'Orléans ; ce sont : *L'Histoire du Siège d'Orléans* (1428-1429), mémoire inédit de M. l'abbé Dubois ; et le *Journal du siège d'Orléans,* augmenté de plusieurs documents, notamment des comptes de ville (1429-1431).

Ces deux ouvrages mentionnent en plusieurs endroits la part prise à la délivrance d'Orléans par le vaillant capitaine de Châteaudun Florent d'Illiers, qui avait conduit au secours de la cité orléanaise quatre cents combattants de Châteaudun.

Les exemplaires du programme du 35e Congrès des Sociétés savantes, envoyés par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, sont distribués aux Sociétaires. C'est au mardi 20 avril 1897 qu'est fixée la séance d'ouverture, les autres réunions auront lieu du mardi 20 au vendredi 23 ; la séance générale sera tenue le 24 avril. Deux nouvelles circulaires de M. le Ministre rappellent les conditions imposées pour prendre part aux séances et pour profiter des billets de parcours à prix réduit.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Vte R. Badin de Montjoye, en date du 10 décembre. Notre collègue relate notamment, à

Digitized by Google

propos de la famille de Maumont dont il a été plusieurs fois question dans le bulletin, qu'elle eut pour berceau le château de ce nom actuellement en ruines, situé dans la paroisse de Rozières d'Égletons, arrondissement de Brive (Corrèze), et que ses armes sont *d'azur au sautoir engrêlé d'or, accompagné de 4 tours bastillées d'argent.*

M. de Montjoye a joint à sa lettre la copie d'un intéressant document, dont l'original sur parchemin fait partie de ses archives privées. C'est un contrat de mariage, passé, le 18 décembre 1662, devant Me Charles Maulduict, notaire à Châteaudun, et signé aussi de Christophe Civert, alors clerc et plus tard également notaire à Châteaudun. Le futur époux, Nicolas Legendre, seigneur de la Cour et d'Alonne, appartient à une famille orléanaise; la fiancée, Catherine Monceau, est fille de Daniel Monceau seigneur de la Rainville, conseiller élu par le roi en l'élection de Châteaudun, et petite-fille de Jacques Monceau, également élu en l'élection de Châteaudun et, de plus, grenetier au grenier à sel de la même ville. Lecture est donnée de ce contrat de mariage, qui est suivi de l'inventaire des meubles et effets mobiliers appartenant au futur époux et de leur estimation.

Parmi les ouvrages récemment offerts à la Société se trouve une brochure éditée à Blois, que M. le Président signale à l'attention de ses collègues. Son auteur, M. E. Develle, a déjà publié d'excellentes études sur les *Artisans blésois;* il a intitulé celle-ci : *Les Peintres en émail de Blois et de Châteaudun au XVIIe siècle.* Après avoir rappelé que « c'est dans l'atelier d'un orfèvre de Châteaudun que prit naissance, vers 1632, cette façon particulière de peindre en émail qui devait avoir, au XVIIe et au XVIIIe siècles une vogue universelle », il cite le compte rendu de cette découverte inséré au *Journal des Savants* du 14 septembre 1676 :

« Un Français, nommé Toutin, orfèvre de Châteaudun, qui émaillait parfaitement bien avec les émaux ordinaires et transparents, trouva environ l'an 1632, celui des émaux épais et opaques, avec lesquels on fait des portraits aussi bien qu'à l'huile et même des compositions d'histoire, qui ont cet avantage d'avoir un vernis et un éclat qui ne s'efface jamais ».

M. Develle cite les mentions consacrées à l'orfèvre dunois et à son invention par l'abbé Bordas, par Félibien en ses *Principes d'architecture,* par M. Falize dans la *Gazette des Beaux-Arts* de mai 1893, puis il résume ainsi le procédé qui mit Toutin au-dessus de tous les orfèvres et émailleurs de son temps :

« L'artiste, dit-il, travaille de préférence sur une plaque d'or. Une première couche d'émail uniforme, ordinairement blanche et toujours sans transparence, sert de fond. Les couleurs se font remarquer par la vivacité de leur éclat et la variété des tons. On obtient ainsi un très grand fini dans le travail, des traits d'une délicatesse extrême, et aussi l'égalité parfaite

Digitized by Google

des émaux, sans bosselures ni reliefs, ce qui offrait de grands avantages pour le portrait et la décoration des bijoux usuels. »

Le chapitre suivant est consacré aux élèves de Toutin. Loin de faire un secret de sa découverte, celui-ci avait « ouvert toutes grandes les portes de son atelier ». Ses disciples étaientdes maîtres déjà ; les premiers furent Gibelin, peintre et orfèvre, Dubié, Chartier, tous trois venus de Blois ; aussi, rien d'étonnant si bientôt « son art devint presque exclusivement blésois ». Toutefois, c'est d'Orléans que Christophe Molière, maître orfèvre et graveur, était accouru pour se former sous la conduite de Toutin.

Si, comme M. Develle le constate d'après notre ancien président M. Brossier-Géray, et comme nous le croyons aussi, il n'existe plus à Châteaudun aucune pièce d'orfèvrerie de Jean Toutin ou de Henri son fils, au moins connaît-on deux portraits, ceux d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, qui portent la signature : *H. Toutin ;* réunis en un médaillon, ils font partie du Trésor impérial de Vienne.

Le dernier chapitre de cette attrayante étude, que M. le Président continue à résumer, contient les monographies des ateliers de peintres en émail dunois et blésois.

On y lit que « Jean Toutin, fils d'un orfèvre dunois, naquit vers 1580, autant qu'on peut conjecturer, car son acte de naissance n'a pas été retrouvé. Dès 1604, on le trouve à Blois en compagnie de son frère Josias ; mais, après un séjour de courte durée en cette ville, où il laissait une partie de sa famille, il alla se fixer définitivement à Châteaudun. Le 14 juin 1609, il y épousait Élisabeth Mérault. Il débuta par la gravure des estampes et divers travaux d'orfèvrerie qui lui valurent d'être cité par l'abbé de Marolles ».

Le Cabinet des Estampes conserve plusieurs de ces planches datées de *Châteaudun 1619 ;* elles représentent, pour la plupart, des motifs d'orfèvrerie. Toutin, vers cette époque, commençait déjà à peindre quelques émaux à la manière des Limousins, mais « sa renommée date surtout de l'année 1632, époque de l'apparition de ses premiers émaux peints sur fond opaque ».

Son fils Henri, qui fut un des principaux héritiers de son art, était âgé de 18 ans au moment où parut la nouvelle émaillerie. « Il émigra à Paris, se fit (avant 1641) incorporer à la communauté des orfèvres parisiens et eut beaucoup de succès ; on cite de lui bon nombre d'émaux. » Il travailla pour la Cour. « Après la mort du feu roi Louis XIII, écrit Félibien, il fit « pour la reine régente une boîte de montre d'or émaillée de figures blan- « ches sur un fond noir beaucoup plus belles que tout ce que l'on voit sur « le cuivre, qui n'est pas capable de souffrir le feu comme le fait l'or. » L'Angleterre conserve des montres de ce maître (*Archæological Institute,*

Digitized by Google

XIX, 293.) Henri Toutin peignait aussi sur toile. On sait qu'il avait fait, pour Trianon, deux Muses qui décoraient un des salons ; mais c'est à ses émaux qu'il dut sa réputation. »

M. le Président termine ce résumé des passages consacrés aux Toutin en témoignant de la reconnaissance de la Société pour les auteurs qui, comme M. Develle, M. Charpentier, M. l'abbé Haye et, aujourd'hui encore, M. l'abbé Blanchard, ont la gracieuseté de lui faire don d'ouvrages aussi intéressants pour notre contrée.

Notre collègue M. l'abbé Haye, ancien curé de Saint-Avit et maintenant curé de Jouy, a fait hommage à la Société de l'ouvrage qu'il vient de publier sous le titre de : *Notes historiques sur Chartres et le diocèse pendant l'épiscopat de Louis et de Charles Guillart (1525-1553 — 1553-1573)*. Cette notice, qui a nécessité de laborieuses recherches, a été très justement honorée, en 1890, d'une mention honorable et d'une médaille d'argent au concours quinquennal institué par la Société archéologique de l'Orléanais. M. l'abbé Haye y fait un fidèle tableau des misères qu'a endurées le diocèse pendant les guerres de religion et alors que Louis Guillart et son neveu Charles étaient évêques de Chartres. Nous y voyons relatés nombre de faits qui intéressent particulièrement le Dunois. Ce sont, d'abord, les visites faites par Louis Guillart, le 29 décembre 1526 aux religieuses de Saint-Avit-lès-Châteaudun, auxquelles il imposa des statuts plus rigoureux, et, le 1er janvier 1527, à l'abbaye de la Madeleine, à qui il donna un règlement, qui fut expliqué et confirmé le 22 mai suivant.

Le protestantisme comptait de nombreux adhérents à Châteaudun. Trois ans avant l'arrivée de Louis Guillart dans son diocèse, le 26 septembre 1522, l'un d'eux, Pierre Piéfort, fils de Jean Piéfort, contrôleur du grenier à sel de Châteaudun, « parent de gros personnages de la Cour », avait été brûlé vif à Saint-Germain-en-Laye pour avoir volé et profané la Sainte Eucharistie qui était dans la chapelle du château. L'évêque n'eut pas à sévir aussi rigoureusement que l'avait fait la justice séculière, mais, le 15 mai 1529, il donnait au prévôt de la Madeleine et au maître de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun le pouvoir d'entendre les dépositions contre les hérétiques, et, le 26 juillet 1533, il accordait à Jean Lefebvre, abbé de la Madeleine, et à Jean Fournier, official de l'archidiacre de Dunois, tout pouvoir pour procéder contre les hérétiques, leurs fauteurs et leurs adhérents, jusqu'à sentence définitive exclusivement.

Ce même évêque prit une sage mesure à laquelle nous devons de connaître les faits les plus importants de la vie religieuse et civile d'autrefois : en 1526 il ordonna aux curés de tenir exactement les registres de baptêmes, mariages et sépultures.

De son temps quantité d'églises furent restaurées, notamment celle de Gohory, qui était tombée en ruines au commencement du XVIe siècle

Digitized by Google

et qui fut consacrée le 25 juin 1536 ; l'église de Saint-Avit fut agrandie et réparée ; de plus, l'évêque permit en 1540 à Jacques Prévôt, président au Parlement de Paris, d'établir une chapelle au village de Morsans, d'où il était, paroisse de Neuvy-en-Dunois, et, le 5 juillet 1547, à Nicolas Le Jay, conseiller du roi, d'ouvrir une chapelle en sa maison de la Touche-Hersant, paroisse de Lanneray, pour y faire célébrer la messe.

Sous l'épiscopat de Charles Guillart, dont le frère, André Guillart II, seigneur des Épichellières et de l'Isle, avait épousé en 1551 Marie Robertet, fille de Florimond Robertet, seigneur d'Alluyes, le diocèse fut cruellement ravagé par les huguenots. Le château de Rabestan, paroisse de Saint-Avit, fut alors pillé, brûlé et détruit. Dès le 9 mars 1568 avaient été incendiées les églises de Lutz, de Villemor, de Tripleville et plusieurs autres dans le Dunois. Celle de Gohory, récemment restaurée, fut de nouveau pillée et brûlée par Jean Chevalier, de Châteaudun. L'abbaye de Bonneval fut totalement détruite, et les moines, emportant ce qui restait de reliquaires et ce qu'ils purent conserver de leurs titres, cherchèrent leur salut dans la fuite. Quelques semaines plus tard, l'église des Cordeliers de Châteaudun était brûlée et le couvent pillé. Plusieurs religieux de cette maison furent victimes des troubles : en juillet 1562, Jean Malet, cordelier à Châteaudun, avait été pendu à Mer par les huguenots ; le 7 août 1570, Orien Chavigny, prêtre cordelier de Châteaudun, fut tué par les hérétiques.

Nous ne rappelons ici que les principaux évènements dont le Dunois a été le théâtre au milieu du XVIe siècle et que M. l'abbé Haye a relatés, mais son travail, tout entier, se recommande à l'attention de nos collègues.

Plusieurs communications sont encore faites à l'assemblée par M. le Président. Il lui fait part, notamment, d'une gracieuse proposition de M. Lucien Merlet. Notre savant collègue est en mesure de publier le Cartulaire de Bonneval, un des plus intéressants et des plus complets de notre contrée. La copie est prête, et, si elle n'est pas imprimée, elle pourra toujours, dit M. Merlet, servir en manuscrit.

L'assemblée témoigne de l'intérêt qu'elle attache à la publication de ce précieux recueil, et souhaite d'être bientôt en situation de l'entreprendre ; mais le Cartulaire de la Madeleine vient seulement d'être terminé, et depuis longtemps l'impression du Cartulaire de Saint-Avit est projetée ; elle craint d'être forcée d'attendre longtemps encore avant d'aborder cette nouvelle publication, mais elle n'oubliera pas l'offre de M. L. Merlet et lui en est très reconnaissante, ainsi que de sa proposition de communication du manuscrit.

L'assemblée est ensuite consultée sur la question de distribution, aux sociétaires, du *Cartulaire de l'abbaye de la Madeleine*. Elle est d'avis que les ressources dont dispose la Société Dunoise ne sont pas suffisantes

Digitized by Google

pour qu'elle fasse à ses membres l'envoi gratuit de cet ouvrage ; il lui est possible, toutefois, de les faire bénéficier d'une très forte réduction sur le prix de vente en librairie, lequel est de 8 francs. En conséquence, elle décide que le Cartulaire pourra être envoyé à tous les sociétaires au prix de 2 francs. Cette petite somme sera recouvrée en même temps que la cotisation de 1897. Quant aux frais de port du volume, ils seront supportés par la Société.

Il est procédé au renouvellement partiel du Bureau.

M. Lecesne est, par acclamation, réélu président, et remercie ses collègues.

M. Pouillier-Vaudecraine, rééligible en sa qualité de trésorier, et M. Lambron, sont élus, par 27 et 24 voix sur 31 suffrages exprimés, membres du Bureau pour trois années.

M. Rabouin, qui a obtenu 14 voix au premier tour de scrutin (7 ont été données à M. le curé Chasles, 6 à M. Desbans et à M. Renou, et 8 à divers), est élu au second tour, par 23 suffrages, en remplacement de M. Boucher, démissionnaire.

L'assemblée désigne ensuite le secrétaire de la Société pour remplir les fonctions de gérant du Bulletin.

Deux lectures complètent la séance ; ce sont les suivantes :

1° *La Famille féodale de Montigny-le-Gannelon* : la branche aînée; — ventes de Montigny aux XIVe et XVe siècles; — la branche de Langey; — les autres branches ; — par M. le comte G. de Janssens.

2° *Notice sur les Seigneurs de Courtalain aux XIIIe, XIVe et XVe siècles*, et *Généalogie des Sires de Courtalain aux siècles suivants*, par M. l'abbé Chapron.

COMPOSITION DU BUREAU
POUR L'ANNÉE 1897

MM. Henri LECESNE, *président ;*
AM. LEFÈVRE-PONTALIS } *vice-présidents ;*
LAMBRON }
POUILLIER-VAUDECRAINE, *trésorier ;*
RABOUIN, *bibliothécaire ;*
O. LEGRAND, *secrétaire ;*
RICHER, *conservateur du Musée ;*
PASSARD, *vice-conservateur ;*
L'abbé LEMARIÉ, *membre.*

Le Secrétaire-Gérant,
O. LEGRAND.

Digitized by Google

NOTES HISTORIQUES

SUR LE

CULTE DE SAINT SOLENNE

ÉVÊQUE DE CHARTRES

(Mementote præpositorum vestrorum).

Le baptême de Clovis (496), dont la France catholique célèbre cette année l'anniversaire, nous engage à parler de saint Solenne, évêque de Chartres, qui, de concert avec saint Rémy, convertit ce grand roi à la religion chrétienne.

C'est une occasion pour nous d'apporter notre pierre à l'édifice déjà commencé de l'hagiologie chartraine. Du reste, saint Solenne ne se rattache-t-il pas d'une façon toute particulière au Dunois, puisque, si nous en croyons les historiens chartrains et blésois, son père était d'une noble extraction et comte de Châteaudun, et sa mère, Agnès, fille d'un comte de Blois.

Notre intention n'est point de retracer la vie de ce prélat, ni même de rappeler l'honneur qui rejaillit sur la ville de Châteaudun par la création, éphémère, il est vrai, d'un évêché dans cette vieille cité, mais plutôt de rassembler quelques souvenirs de son culte à travers les âges.

Au lendemain de la mort de Solenne, à Maillé en Touraine, s'élève le premier monument en son honneur. Du temps de Grégoire de Tours, il existait dans cette localité (aujourd'hui Luynes), sur le côteau, un monastère entouré de ruines d'anciens édifices. Au XIe siècle, on y voyait deux églises : l'une dédiée à saint Solenne, l'autre à saint Venant; Hardouin de

Digitized by Google

Maillé, fils de Gelduin et d'Agnès de Vendôme, les donna en 1084 à l'abbaye de Marmoutier, qui fonda en cet endroit un prieuré sous le vocable de saint Venant. A partir de cette époque, l'église de saint Solenne fut abandonnée. Néanmoins, l'Église de Tours continua à célébrer sa mémoire chaque année dans ses offices, et les traces du monument primitif se conservèrent longtemps. Le continuateur de l'œuvre de M. de Caylus, M. de la Sauvagère, nous donne quelques indications précieuses sur le lieu où était son tombeau : dans le tome IX, l'auteur, mentionnant quelques antiquités des environs de Tours, écrivait, en 1770, que l'*on conservait encore le souvenir de l'endroit du caveau où était inhumé saint Solenne par un oratoire qu'on y avait construit.*

Comme toutes choses s'oublient avec le temps, le sépulcre du saint demeura près d'un siècle inconnu ; mais chaque nuit des dimanches, au-dessus du côteau, brillait une lumière inexplicable, elle attira l'attention publique. Deux énergumènes se transportent de Saint-Martin de Tours à Maillé et, frappant des mains, signalent le lieu où repose le corps de Solenne. Dès lors de nombreux miracles se produisirent et la réputation du saint s'étendit au loin.

Les Chartrains, jaloux des richesses spirituelles que leurs voisins obtenaient, résolurent de rentrer en possession de leur bien, à quelques moyens qu'il fallût recourir. L'évêque députa à cet effet quelques clercs de son église.

La nuit suivante, Solenne apparut à l'un d'eux et lui dit : « Annoncez à mon frère de Chartres qu'il fasse ce qu'il doit faire ». Les députés, obéissant à un ordre épiscopal, retournèrent à Tours et s'emparèrent du corps du saint évêque. En revenant, ils passèrent par Blois et, le jour étant avancé, ils déposèrent leur précieux fardeau dans l'église Saint-Pierre qui était alors, selon un chroniqueur local, l'unique à Blois, ou, selon les autres, la plus célèbre. Le lendemain, les députés voulurent poursuivre leur route, mais ils ne purent enlever le corps de saint Solenne et force leur fut d'aller à Chartres raconter ce nouveau prodige.

Cet évènement fit substituer au vocable de Saint-Pierre celui de Saint-Solenne, que porta cette église de Blois jusqu'aux jours de la Révolution de 1793.

Digitized by Google

De nombreux miracles, attestés par les Bollandistes, attirèrent les fidèles autour du tombeau, et de nobles fondations permirent des restaurations et des agrandissements proportionnés à l'accroissement des paroissiens.

Les comtes de Blois, les familles riches et pauvres luttèrent de générosité en faveur de l'église, et l'histoire locale se plaît à rappeler la munificence de notre aimable poète Charles d'Orléans qui, désireux de contribuer aux réparations de l'édifice, donna cent livres tournois. C'était, dit-il, « à cause de nostre singulière amour, dévotion et affection au glorieux corps de mon sieur sainct Solenne qui repose en ladicte église » (4 mai 1463).

Au siècle suivant, les guerres de Religion n'épargnèrent point la ville de Blois. Malgré la pacification obtenue par M. de Chemault, l'un des officiers de la maison du jeune roi, les Protestants dévastèrent les églises, les pillèrent et, au mépris de toute idée religieuse, déterrèrent les morts, profanèrent les églises et les nombreuses reliques qui y étaient vénérées. Celles de saint Solenne subirent le sort commun, mais on parvint heureusement à soustraire à la fureur des huguenots le chef du saint; il fut transporté dans l'abbaye de Bourgmoyen, où il fut conservé jusqu'en 1793.

En 1698, l'érection de l'évêché de Blois prouva quelle confiance les Blésois avaient conservée dans leur saint patron : si l'église devint cathédrale sous le vocable de Saint-Louis, la paroisse garda toujours celui de Saint-Solenne.

Pendant la révolution de 1793, le nom de saint Solenne semble avoir inspiré de la terreur à nos rénovateurs. Grégoire, le fameux évêque de Loir-et-Cher, dans un mandement concernant l'administration de son diocèse, ne veut plus entendre parler de Saint-Louis comme vocable de sa cathédrale : « On pourrait alors, dit-il, adopter pour patron saint Solenne, dont les vertus ont édifié cette contrée et qui sans doute eût grossi le trésor de ses mérites si, au lieu d'avoir eu des relations avec Clovis, il eût tâché d'ébranler le trône du despotisme. »

On reprit alors le patron primitif : saint Pierre.

Si Grégoire rejeta saint Solenne, les fidèles Blésois protestèrent de leur façon contre l'injure qui lui était faite. Les registres paroissiaux de l'époque nous apprennent qu'une maison fut consacrée par les demoiselles Mahy du Breuil pour

Digitized by Google

être le siège de la paroisse et que ce temple fut dédié à saint Solenne (1).

Les quelques reliques de saint Solenne qui avaient échappé aux guerres religieuses furent dispersées, à l'exception toutefois d'un fragment qui nous a été conservé par M. Gallois, curé de la paroisse, et qu'il a légué à ses successeurs. Ce fragment, renfermé dans une boîte aux Archives de l'Évêché de Blois, attend de jour en jour une reconnaissance officielle qui lui donnerait une place d'honneur dans la cathédrale de Blois.

Le culte de saint Solenne, de nos jours, est bien affaibli, et ce saint évêque n'est pas connu comme il devrait l'être par les Blésois. Pourtant, sa fête était chômée au moyen-âge par tous, même par les échevins et par les membres du barreau. Aujourd'hui elle est célébrée seulement par la paroisse au troisième dimanche après l'Épiphanie.

Nous trouvons le culte de saint Solenne établi dans l'église abbatiale de Bourgmoyen de Blois, où était conservée une partie assez notable du corps de cet évêque.

L'église de Tours honore chaque année sa mémoire le 24 septembre.

L'église de Chartres, selon le témoignage de Souchet, possédait une partie du corps de son évêque avec les autres corps saints *qui sont soubz la courbure de la vouste qui est derrière le grand autel d'icelle, où la veille et le jour de sa feste on tient un cierge allumé par forme de vénération.*

D'après le même historien, il y avait aussi dans l'église de Saint-Maurice de Chartres des reliques de saint Solenne, ainsi qu'il est porté dans le procès-verbal de la visite qui fut faite des reliques qui sont en icelle le 23e jour d'avril 1457. *Dire comment elles y ont esté apportées,* ajoute Souchet, *je ne le sçaurois pour n'en avoir rien veu, que le dit procès-verbal et autres du samedi de Pasques 1226 et du mesme jour 1570, et pour ce je n'en dirai davantage.*

L'église abbatiale de la Madeleine de Châteaudun était aussi en possession de reliques de notre saint. L'inventaire des titres de Bourgmoyen (aux Archives de Loir-et-Cher) mentionne un don, fait par les chanoines réguliers de Châteaudun à ceux de

(1) Voir note A

Digitized by Google

Bourgmoyen, des reliques de saint Solenne et de saint Mammès.

Une note de notre ancien bibliothécaire de Blois, M. Dupré, nous révèle l'existence du culte de saint Solenne dans le diocèse de Saint-Brieuc. Une paroisse porte, en effet, le nom de Saint-Solein. L'évêque de Saint-Brieuc, dans le doute sur l'identité des deux vocables, fit examiner la question et ne tarda pas à reconnaître que cette paroisse avait pour patron l'évêque de Chartres. Par une ordonnance (1) en date du 8 septembre 1878, il décida que la fête serait célébrée, comme à Chartres et à Blois, le 25 septembre.

La vie de saint Solenne n'a inspiré qu'à peu d'artistes l'idée d'en reproduire les différentes circonstances. L'entrevue du saint évêque avec Clovis paraît être un des sujets que l'iconographie s'est plu à retracer le plus fréquemment. Ce sujet est reproduit dans la collection de figures de saints du Cabinet des Estampes de Paris (Fo 96, 21e vol.).

Deux vitraux placés dans l'église de Veuves (Loir-et-Cher) représentent saint Solenne et saint Aventin.

Ces quelques notes sont assurément incomplètes, mais notre intention était seulement de rappeler à nos honorés collègues la figure de celui qui contribua avec saint Rémy à l'œuvre de civilisation qui a fait de notre pays un des plus beaux de l'Europe.

J. Rotier.

NOTE A

L'an 1795, le dimanche 28 juin, par mandement de Messieurs les Vicaires Généraux de Mgr de Thémines, évêque de Blois, la salle des demoiselles Mahy du Breuil destinée par elles de leur plein gré et consentement au culte catholique, apostolique et romain, a été solennellement bénite pour cet effet, avec les cérémonies accoutumées, par le sieur Jacques Villain, prêtre chapelain de la cathédrale, nommé par lesdits sieurs vicaires généraux desservant en chef de la paroisse Saint-Solenne de Blois, laquelle chapelle a été bénite sous l'invocation de saint Solenne, patron de ladite paroisse, pour les fidèles catholiques pendant le temps du schisme. La cérémonie fut faite en présence d'un grand nombre de paroissiens de l'un et de l'autre sexe, tous recommandables par leur générosité et leur fermeté à soutenir la pureté de la foi de l'église catholique et romaine.

NOTE B

Ordonnance de Mgr l'Évêque de Saint-Brieuc.

Nous, Évêque de Saint-Brieuc et Tréguier,

Comme une de nos pensées les plus chères est de réveiller le culte des saints qui

(1) Note B.

Digitized by Google

président à nos paroisses et dont le souvenir se lie intimement à l'histoire de la foi dans notre Diocèse ;

Considérant qu'il importe de dégager leur figure vénérée des incertitudes et des nuages amassés par l'oubli ou l'ignorance des temps;

Exprimant ici notre reconnaissance à M. le Vte A. de Ferron, maire de Saint-Solen, qui a fait de longues et savantes recherches sur le vrai nom du titulaire de la paroisse et son identité incontestable avec le saint Évêque de Chartres, vénéré dans l'Église depuis le VIe siècle et dont la fête a toujours été célébrée le 25 septembre;

Attendu que les Bollandistes, dans leur vie de saint Solen, évêque de Chartres, disent : *Communior est Solennis appellatio* (Tom. 47), le nom de S. Solen est le plus commun ;

Attendu que, jusqu'au XVIIIe siècle, les registres de la paroisse écrivent *St Solen* ou *Solemn*, jamais *Saint-Solain*, appellation fautive qui éloigne la pensée du véritable patron de la paroisse;

Arrêtons et statuons :

Art. 1. — La fête de S. Solen, en latin *Solemnis*, se célèbrera désormais le 25 septembre pour l'office et la messe privée.

Art. 2. — La solennité de la fête patronale sera renvoyée au dimanche suivant, selon la rubrique *De Patronis*, à moins que le 25 ne soit lui-même un dimanche.

Art. 3. — Le nom de S. Solen sera désormais écrit comme ci-dessus, et jamais Solain, dans tous les actes religieux, en attendant que l'autorité civile accepte cette modification.

Et sera notre présente ordonnance écrite dans le cahier de paroisse et fidèlement exécutée.

Saint-Brieuc, le 18 septembre 1878.

L'Évêque de St-Brieuc et Tréguier,
(*Signé*) † Augustin.

(Cette pièce est une copie conforme que nous a délivrée M. Gadiou, secrétaire de l'Évêché de Saint-Brieuc. Nous lui adressons ici tous nos sentiments reconnaissants.)

Digitized by Google

ÉPILOGUE DE LA CAMPAGNE DE RUSSIE

(1812)

LES DESCENDANTS DES PRISONNIERS FRANÇAIS DANS LE GOUVERNEMENT D'ORENBOURG.

Vers la fin de cette campagne, quand la Grande Armée décimée par le froid et harcelée par l'ennemi reprenait péniblement la route de Smolensk, les braves vétérans, morts à demi affamés et loqueteux, tombaient à chaque pas entre les mains des Cosaques et même des paysans ; ce n'est pas par dizaines, mais par centaines que se comptaient les prisonniers.

Dans le but d'empêcher l'évasion de ces malheureux, entraînés si loin par l'ambition de leur chef, et de ne point imposer de nouvelles charges aux habitants du centre, cruellement éprouvés par le fléau de la guerre, S. M. le Tsar envoya les prisonniers à l'extrémité de son immense empire, particulièrement dans les provinces de l'Est. La région d'Orenbourg en reçut un grand nombre ; très étendue, comme on le sait, elle confine aux steppes des Kirghizes, d'où « l'on peut courir durant trois années » sans risquer de s'écarter bien loin.

Parmi ces prisonniers de guerre on remarquait : le général Waldburg-Trusken, son aide-de-camp Bapcht et son valet de chambre Plinni ; le colonel de cavalerie de Wurtemberg comte Waldenburg et son aide-de-camp Pachso ; les capitaines du 3e chasseurs à cheval Gérard et Cravier, le lieutenant Lastzen ; le lieutenant Édouard Reppinne du 2e régiment de Westphalie ; le capitaine-major Martin Testard ; le lieutenant Saint-Denis et les sous-lieutenants Jan Valuzio, Bartholomé Cliod et Claude Pecarda. Les autres étaient tous de simples soldats sur lesquels les Archives centrales d'Orenbourg (1) conservent encore des lettres et des notices.

(1) 2 vol., 1811-1815.

Digitized by Google

Le premier d'entre eux, le général Truchsen, recouvra bientôt la liberté grâce à l'intervention de l'impératrice Marie-Théodorovna ; il rentra en France avec ses deux compagnons en passant par Saint-Pétersbourg et Riga. Les autres demeurèrent internés beaucoup plus longtemps dans les forts et les villes de cette province ; ce n'est qu'à la suite du manifeste du 14 décembre 1815 qu'ils furent libérés.

Alors plusieurs d'entre eux, qui trouvaient probablement la vie assez agréable en Russie ou qui se souciaient peu de retourner dans leur patrie ruinée par les derniers désastres, se firent naturaliser russes. Une partie s'établit dans le gouvernement de Smolensk et prit rang dans la classe bourgeoise des contribuables ; le reste se fixa dans le gouvernement d'Orenbourg et se fit admettre parmi les Cosaques ; il y a encore à l'heure actuelle quelques-uns de leurs descendants dans les troupes d'Orenbourg.

De ce nombre furent, dans le district de Verkhneouralsk : Antoine Berg, Charles-Joseph Boucher (ou Duchenne ?), Jacques-Pierre Binslon, Antonin Vicler et *Édouard Langlois*. Nous leur avons consacré dans les Viédomosti (*Gazette d'Orenbourg*, nos 32 et suiv.) plusieurs articles qui ont été reproduits par les journaux russes et français. A cette époque, M. l'abbé Langlois (d'Eure-et-Loir), amené par des travaux généalogiques à rechercher ce qu'étaient devenus deux de ses parents disparus dans la campagne de Russie, nous demanda de plus amples renseignements.

Des enquêtes activement poursuivies ont révélé qu'une partie des prisonniers français internés dans ce qui forme aujourd'hui le gouvernement d'Orenbourg habitait le village de Verkhnaya-Karmalka, district de Bougoulminsk ; c'étaient : Élie Lutz, Philippe Junker, Vilir Sonin, Leokhéti Larginou, Pierre Botz.

Le premier, Élie Lutz, fils de Conrad, épousa en 1842 à Karmalka une paysanne, Tatiana Kharitanova, puis il émigra dans le district de Verkhnoyarsk et s'établit dans le village cosaque d'Arsinski (vulgairement Arsi) ; l'année suivante il fut inscrit dans ce régiment ; en 1856 il se convertit à l'orthodoxie et prit le nom de Vassili (Basile). Ses fils : Simon (mort à 69 ans), Efirn (âgé de 68 ans), Alexis (âgé de 64 ans), Egor (âgé de 61 ans), élevés dans la religion orthodoxe, furent également incorporés

Digitized by Google

dans les Cosaques. Sa fille Eugénie, qui a 57 ans, n'épousa pourtant pas un Cosaque.

Élie jusqu'à sa mort n'oublia pas la langue maternelle, mais il ne l'apprit pas à ses enfants. Ses descendants sont encore assez nombreux : 18 hommes et 24 femmes ; ils habitent sept maisons et s'occupent d'agriculture ; leur avoir s'élève à 25 desiatines seulement (1 desiatine = 109 mètres carrés).

Une autre famille de Cosaques français porte le nom de Gendre et habite aussi le district Verkhne-Oworalsk, au village Kouzilsk. On ne compte que deux membres de cette maison : le cosaque Jacob, fils de Jean, et sa mère Eudoxie, fille de Jean ; les trois filles : Alexandra, Marie et Julie, sont mariées. Leur frère le sotnik (1) Ivan, fils de Ivan Gendre, est orthodoxe ; il naquit en 1824 d'un marchand du 3e guilde de Pétersbourg qui resta en Russie après 1812. Il fit ses études dans le 3e gymnase de Pétersbourg, d'où il entra à l'Académie chirurgico-médicale ; mais il ne poursuivit pas cette carrière ; à l'âge de 15 ans seulement, le 11 avril 1839, il prit du service dans les batteries de cavalerie légère et fut envoyé le 19 décembre 1847 à Orenbourg. En 1855 il partit pour le village de Kizilsk et épousa la fille du sous-officier Maslakof ; il mourut en 1872 avec le grade de sotnik, ayant reçu comme récompense à la place d'un titre de noblesse 400 desiatines de terrain que sa famille possède aujourd'hui.

La femme du défunt, Eudoxie, fille d'Ivan, raconte que le père d'Ivan Ivanovitch possédait des maisons : une à Pétersbourg et une autre elle ne sait dans quelle ville de France.

Il est très difficile d'obtenir des informations bien complètes pour ce qui concerne les autres Français devenus Cosaques ; la raison est qu'à la suite de l'introduction de la nouvelle ligne, de l'établissement des forts sur les frontières des steppes Kirghizes, vers les années 1840-1850, la plupart d'entre eux furent envoyés à ces nouveaux postes ; leurs enfants, ne désirant pas passer pour des étrangers au milieu de la population indigène, changèrent leurs noms français en noms russes et ils disparurent ainsi dans la masse. D'autres descendants de prisonniers français, établis comme civils dans le district de Banjoulminsk,

(1) Chef de 100 hommes de troupe.

Digitized by Google

agirent de même ; ainsi Philippe Junker, mort en 1849, laissa un petit-fils, Théodore Ivanovitch, qui s'appelle à présent « Junkerov », et une petite-fille Marina Aexéevna, fille d'Alexis, qui avait épousé un agriculteur ; elle est veuve maintenant. Les fils de Léonti Marjintz (mort il y a 50 ans), Michel et Jacob, ont tout à fait changé leur nom ; ils s'appellent à présent « Ziltzov ». Le nom de Bats (Pierre Bats mort en 1865) est devenu « Bakhitov ». Le dernier représentant de cette famille : Durzemine Bakhitov, petit-fils de Pierre, habite aujourd'hui le village Verkhnaya-Nikitina, district de Tchistopolsk, gouvernement de Kazan. Au contraire, les enfants de Villir Sonin (mort il y a 50 ans) ont conservé presque seuls le véritable nom de famille ; deux filles existent encore : Agathe et Sarbi Sonin ; la première habite le village de Tatarskoé-Voltché, et la seconde celui de Novaya-Ibrakina, dans le gouvernement de Kazan.

Il y eut à Orenbourg chez de hauts dignitaires une dame Pauline Langlois qu'on disait Parisienne. Dans le bourg de Yangualsk de la ville de Magnitna il y a des Cosaques qui portent le nom de Langlois ; les habitants de ce district vivent dans une très grande aisance depuis l'ouverture de la ligne de Sibérie, de Oufa à Tchéliabinsk ; ils vendent les produits de leur terre à des prix élevés aux fabriques et aux usines ; on extrait tous les ans quelques millions de *pouds de fer* de la montagne de Magitna.

Somme toute, ces recherches nous ont fait découvrir qu'il reste actuellement dans le seul gouvernement d'Orenbourg, comme descendants des prisonniers français de 1812 : six personnes civiles et quarante-huit Cosaques; la France compte donc parmi nous non-seulement des frères, mais des enfants.

PAUL-LVOVITCH YOUDINE,
Officier de Cosaques,
Membre de la Commission savante des Archives
et du Comité de statistique d'Orebnourg.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 26 JANVIER 1897

Le mardi 26 janvier 1897, à une heure et demie du soir, la Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale dans une des salles du Musée, rue Toufaire.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lecesne, président, Lambron, vice-président, Pouillier, trésorier, Rabouin, bibliothécaire, Passard, conservateur du Musée, et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. les abbés Augis, Baron et Bellanger, MM. Émile Bois, Communeau, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Gouin, Jeuffosse, l'abbé Lehoux, l'abbé Lesieur, Prodhomme, Renault, Maurice Renou et l'abbé Varoquaux.

M. Richer s'est fait excuser.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est lu et adopté. Un des sociétaires fait remarquer que l'auteur de l'intéressante notice sur *les Peintres en émail de Blois et de Châteaudun,* analysée en partie dans ce procès-verbal, est M. l'*abbé* Develle.

M. O. Legrand, secrétaire, donne lecture du tableau mortuaire dressé au commencement de chaque année en mémoire des sociétaires décédés.

M. le Président fait suivre cette lecture de témoignages de regret pour les excellents collègues que nous avons perdus ; il ajoute que la Société Dunoise vient de subir, en ce mois de janvier, de nouvelles et douloureuses pertes : celles de M. Clément et de M. le Mis Léonce de Tarragon, tous deux membres fondateurs de la Société ; tous deux aussi ont fait partie du Bureau et n'ont cessé de s'intéresser à nos travaux. M. Clément a souvent collaboré au Bulletin ; M. de Tarragon a depuis longtemps installé à Saint-Jean son Musée, où l'on remarque principalement une très belle collection d'oiseaux qu'il n'a cessé d'entretenir avec le plus grand soin.

Digitized by Google

M. Maurice Renou, notaire à Châteaudun, informe l'assemblée que M. le Mis de Tarragon a légué son Musée et sa maison de Saint-Jean à la Ville de Châteaudun, et une somme de mille francs à la Société Dunoise.

Ce double témoignage d'intérêt donné par notre très regretté collègue à la ville de Châteaudun et à la Société Dunoise est accueilli par l'assemblée avec la plus vive reconnaissance.

Lecture est faite, par M. le Secrétaire, de la liste des nouveaux sociétaires et de celle des dons.

Ont été admis en qualité de membres titulaires :

M. Clément, chef d'escadron d'artillerie, chef d'état-major de la 25e division d'infanterie, à Saint-Étienne, présenté par MM. Lecesne et Pouillier.

M. Hetté, bibliothécaire de la Ville de Châteaudun, présenté par MM. l'abbé Lehoux et Rabouin.

Les publications suivantes ont été offertes à la Société depuis la dernière réunion générale :

1° Par le Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants, novembre et décembre 1896.

Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions, mai à octobre 1896.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nos 1 et 2 de 1896.

2° Par M. Delpuech, principal du Collège, au nom de la Société archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, et de M. Joseph Depoin, son secrétaire général :

Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. I, II, III, IV, V, VII, et table (1877-1890).

Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Méry-sur-Oise, par le comte Edgar de Ségur-Lamoignon et Joseph Depoin ; vol. in-4 ; Pontoise, 1892.

Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, publié d'après les documents inédits, par J. Depoin ; vol. in-4, 2e fasc. ; Pontoise, 1896.

Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson (Notre-Dame-la-Royale), publié par A. Dutilleux et J. Depoin ; 1re partie : chartes concernant la fondation de l'abbaye et des chapelles ; vol. in-4 ; Pontoise, 1890.

Histoire de Delincourt, par l'abbé Baticle, curé de Delincourt ; vol. in-8 ; Pontoise, 1895.

Le Prieuré de Saint-Germain-en-Laye, origines et cartulaire, par J. Depoin ; br. in-8 ; Versailles, 1895.

La Forêt royale d'Artie-en-Vexin délimitée comparativement au XVe siècle et à l'époque actuelle, par M. L. Plancouard ; br. in-8 ; Paris, 1896.

3° Par M. Émile Roger :

Rapports sur les champs d'expériences et de démonstration en 1893-

Digitized by Google

1894 et en 1894-1895, publiés sous la direction de M. C.-V. Garola, professeur départemental d'agriculture ; 2 vol. in-8 ; Chartres, 1895 et 1896.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. R. Badin de Montjoye, concernant principalement l'ancienne famille de Maumont, et d'une lettre de M. E. de la Noue, relative à la famille Costé, représentée actuellement par M. Costé de Bagneaux, demeurant à Orléans. Ses armes, dit notre honoré collègue, sont bien celles qui ont été indiquées : d'azur au chevron d'argent accompagné de 3 merlettes de même. L'Histoire généalogique de la famille Colas (Orléans, 1883), dont un exemplaire a été offert à la Société Dunoise par M. des Francs, renferme une notice sur la famille Costé.

M. Pouillier-Vaudecraine, trésorier de la Société, présente les comptes de l'année 1896 et le projet de budget pour l'exercice 1897 :

COMPTES DE L'EXERCICE 1896

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1895 :				
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne. . . .	1.252 fr.	99	1.316 fr.	54
— en caisse chez le Trésorier	63	55		
Encaissé subvention de la Ville			90	»
— 1 cotisation de 1895.			6	»
— 270 cotisations de 1896 à 6 fr.			1.620	»
— 8 diplômes de 1896 à 1 fr.			8	»
Produit de la vente des publications de la Société			76	70
Intérêts 1896 des fonds déposés à la Caisse d'épargne . . .			62	39
Intérêts 1896 de 2 obligations du chemin de fer d'Orléans .			28	80
Total. .			3.208 fr.	43

DÉPENSES

Payé à M. Passard pour direction des travaux exécutés en 1893 et vérification des mémoires	71	10
Payé pour frais de bureau	182	72
— achats de livres et objets de collection	40	60
— achat et restauration de mobilier	733	90
— brochage de livres de la bibliothèque.	8	10
— intérêts 1895 de 3.400 francs restant dus sur l'emprunt contracté par la Société	102	»
— impression du Bulletin, nos 107, 108, 109. . . .	697	50
A reporter . . .	1.835	92

Digitized by Google

Report.	1.835	92
Payé pour impression de l'Histoire de Bonneval, feuilles 15 à fin du volume	348	»
— impression du Cartulaire, feuilles 15 à 18 — A. B. et gravure du sceau de la Madeleine	396	50
— transport de tableau	31	10
— gages du concierge.	60	»
Total. .	2.671 fr.	52

BALANCE

Recettes. . . .	3.208 fr. 43		
Dépenses	2.671 52		
Excédent. .	536 fr. 91		
Dont : En dépôt à la Caisse d'épargne	465 fr. 38		536 fr. 91
Solde en caisse chez le Trésorier . . .	71 53		

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans.	Mémoire
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne.	597 fr. 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1896.	536 fr. 91
Reste à recouvrer 2 cotisations de 1895.	12 »
— 4 — de 1896.	24 »
— 1 diplôme de 1896.	1 »
Total. .	573 fr. 91

EMPRUNT DE 4.000 FRANCS CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1896, il restait dû 37 parts à 100 fr. . . .	3.700 fr. »
Des intérêts dus sur cette somme, il convient de déduire ceux de 3 parts dont l'abandon a été fait à la Société; il reste donc à servir les intérêts de 34 parts à 3 francs . . .	102 »

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1896 a commencé avec	275 membres titulaires.
Le Bureau a admis dans le courant de l'année	9 nouveaux membres.
Ensemble	284

Il y a eu dans le courant de l'année :

9 démissions	ensemble. . .	14
5 décès		

Reste au 1er janvier 1897	270 membres titulaires.

Digitized by Google

Report. . .	270 membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de	13
— perpétuels, de. .	9
— correspondants .	5
L'échange des publications se fait avec . .	63 sociétés savantes.
Le Bulletin est en outre envoyé à	5 bibliothèques.
Ce qui donne un total de	365 membres à divers titres.

BUDGET DE L'EXERCICE 1897

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1896	536 fr.	91
Reste à recouvrer 2 cotisations de 1895 à 6 francs	12	»
— 4 — de 1896 à 6 francs	24	»
— 1 diplôme de 1896	1	»
255 cotisations de 1897 à 6 francs.	1.530	»
10 diplômes de 1897 à 1 franc	10	»
Subvention de la Ville de Châteaudun	90	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne.	50	»
— de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans . . .	28	80
Vente de publications de la Société	60	»
Recouvrement de 200 exemplaires Cartulaire de la Madeleine, à 2 francs	400	»
Total. . .	2.742 fr.	71

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Dû à M. Testeau, peintre, pour travaux exécutés en 1893. .	60	75
Frais de bureau et envoi du Cartulaire	300	»
Achats de livres et objets de collection	30	»
Achat et restauration de mobilier.	700	»
Brochage et reliure de livres de la bibliothèque	25	»
Intérêts à 3 °/₀ l'an de 3.400 fr. (Emprunt de la Société) . .	102	»
Gages du concierge.	60	»
Impression du Bulletin	925	»
— du Cartulaire, pour solde	216	»
— des comptes d'un Mystère représenté à Châteaudun.	300	»
— de l'histoire de La Ferté-Villeneuil	»	»
Dépenses imprévues	23	96
Total égal à celui des recettes présumées	2.742 fr.	71

Digitized by Google

M. le Président fait remarquer que le Bureau avait, dans le principe, inscrit au projet de budget de 1897 deux cents francs pour l'impression de l'Histoire de La Ferté-Villeneuil ; il a fallu rayer la somme sous peine de ne pouvoir équilibrer le budget. Cet article de dépense a cependant été maintenu, quoique sans allocation en regard, pour témoigner de l'intention du Bureau. Il y a lieu d'espérer que le legs de M. le Mis de Tarragon permettra de commencer, avant la fin de l'année, la publication de cette intéressante notice.

Les comptes et budget sont approuvés sans autres observations, et l'assemblée adresse à M. le Trésorier des remerciements pour le soin qu'il met à remplir sa fonction.

La séance est terminée par la lecture d'une notice de M. l'abbé Augis, intitulée : *Louis Hilaire du Bouchet, comte de Sourches, seigneur de la Ferté-Villeneuil (1759-1794) ; fragments et épisodes sur le XVe siècle.*

Digitized by Google

TABLE MORTUAIRE

A LA MÉMOIRE DE NOS COLLÈGUES DÉCÉDÉS EN 1896

MONSIEUR LE DOCTEUR JOSIAS

Médecin à Charenton (Seine);

Membre et ancien président de la Société de médecine pratique de Paris, médecin inspecteur du Service de protection des enfants du premier âge;

Chevalier de la Légion d'honneur, officier de l'Instruction publique;

Membre de la Société Dunoise depuis 1866;

Né à Droué (Loir-et-Cher), le 1er décembre 1825;

Décédé le 7 décembre 1895, à l'âge de 70 ans.

Reçu docteur en médecine en 1851, M. Josias s'était distingué déjà, lors de l'épidémie de 1849, par son zèle à soigner les cholériques, ce qui lui valut une médaille d'honneur. En 1870, il dirigea dans le 12e arrondissement de Paris plusieurs ambulances, et la mairie de ce quartier lui vota une médaille d'honneur à titre de reconnaissance pour son dévouement et son complet désintéressement.

M. le docteur Josias a publié, entre autres ouvrages, un important travail sur les hémorrhagies de la protubérance annulaire, et, en collaboration avec le docteur Constantin Paul, un mémoire sur plusieurs cas de rage.

MONSIEUR DUPRÉ (ALEXANDRE)

Ancien bibliothécaire de la ville de Blois;

Né à Pont-Levoy le 27 mars 1815;

Décédé à Bordeaux le 24 janvier 1896, à l'âge de 80 ans;

Membre titulaire de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher;

Membre correspondant de la Société Dunoise.

On ne saurait en quelques lignes donner une idée du labeur qui a rempli toute cette vie de bénédictin laïc. Les multiples recherches auxquelles s'est livré ce savant modeste et consciencieux sont éparpillées un peu partout, dans la presse politique aussi bien que dans la *Semaine reli-*

Digitized by Google

gieuse du diocèse de Blois. Parmi les nombreux volumes qu'a publiés M. Dupré, figurent : les *Essais sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pont-Levoy* (Blois, in-12, 1841), par lesquels il préluda à sa vie de travail; — l'*Histoire de Blois* (Blois, 2 vol. in-8, 1846-1847), dans laquelle il utilisa en les complétant les notes de M. Bergevin; — la *Notice sur la bibliothèque de Blois* (Blois, in-8, 1852); — les *Recherches historiques sur Romorantin,* et la remarquable *Étude sur les institutions municipales de Blois* (Orléans, in-8, 1875). Citons encore l'*Histoire* manuscrite *du royal monastère de Sainct-Lomer de Blois, de l'ordre de sainct Benoist,* par dom Noël Mars (Blois, in-8, 1869).

Une injuste révocation lui ayant fait quitter les bords de la Loire qu'il chérissait, M. Dupré poursuivit sur la terre de Gascogne ses études historiques sur le Blaisois, et, dans son indulgente bienveillance, on le vit toujours prêt à mettre au service de qui pouvait en avoir besoin son érudition et ses propres travaux. Aussi, dans le petit monde des archéologues, son nom sera-t-il toujours prononcé avec respect et reconnaissance.

Le bulletin de décembre 1896 de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher est consacré tout entier à une notice nécrologique sur M. A. Dupré, par M. Louis Belton, ainsi qu'à la bibliographie de ses travaux par M. Pierre Dufay, bibliothécaire de la ville de Blois, vice-président de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, à l'obligeance duquel nous devons les renseignements qui précèdent.

MONSIEUR CHENARD-FRÉVILLE (HENRI-SALOMON-AUGUSTIN)

Notaire honoraire ;

Né à Pithiviers le 27 novembre 1818 ;

Notaire à Brou de janvier 1846 à novembre 1885 ;

Ancien maire de Brou ;

Plusieurs fois président de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Châteaudun ;

Vice-président des commissions administratives de l'Hospice et du Bureau de bienfaisance de Brou ;

Membre de la Société Dunoise depuis 1868 ;

Décédé à Brou le 3 février 1896, dans sa 78e année.

MONSIEUR TRANCHAU (LOUIS-HIPPOLYTE)

Inspecteur honoraire de l'Académie de Paris ;

Ancien président de la Société archéologique de l'Orléanais ;

Secrétaire de l'Association amicale des anciens élèves du lycée d'Orléans ;

Chevalier de la Légion d'honneur ;

Digitized by Google

Membre de la Société Dunoise depuis 1879;

Décédé à Orléans, le 3 mars 1896, dans sa 78e année.

Né à Orléans, le 27 janvier 1819, M. Tranchau fut admis à l'âge de vingt ans à l'École Normale; en 1848, il était pourvu d'une chaire de professeur agrégé d'histoire au lycée de sa ville natale. Plus tard, il fut nommé censeur, puis proviseur du même lycée.

M. Tranchau a publié un grand nombre de mémoires, consacrés notamment à l'ancienne Université d'Orléans, à Jeanne d'Arc, aux vieux quartiers et au lycée d'Orléans.

M. Greffier, président de l'Association amicale des anciens élèves du lycée d'Orléans, a publié sur M. Tranchau une notice très complète, suivie des nombreux discours prononcés sur sa tombe, notice qui a été offerte à la Société Dunoise.

MONSIEUR BOUSSENOT (CHARLES)

Né le 30 septembre 1812;

Membre de la Société depuis sa fondation (1864);

Décédé à Paris le 25 novembre 1896, âgé de 84 ans.

M. Boussenot a commencé par appartenir à l'armée; puis, ainsi que son père l'avait fait, il se consacra à l'amélioration de ses importantes exploitations agricoles. Il administra pendant trente ans, comme maire, la commune de Saint-Denis-les-Ponts, qui lui doit la construction de son église et de son presbytère.

Il se retira de l'administration municipale en 1870, mais, jusqu'à la fin de sa longue carrière, il ne cessa de s'intéresser à ses anciens administrés.

Digitized by Google

Digitized by Google

DESTRUCTION

A CLOYES

D'UNE BANDE DE BRIGANDS

EN 1411

En l'an 1411, Cloyes fut le théâtre de luttes sanglantes qui n'ont pas jusqu'ici trouvé leur historien.

Envoyés par le roi, le comte de Saint-Pol, le maréchal Boucicault et Bruneau de Saint-Clair, prévôt de Paris, reçurent la mission de détruire en Beauce une importante bande de brigands.

Pour mieux faire comprendre le drame dont les péripéties seront relatées plus loin, nous croyons nécessaire de faire un court exposé de l'état politique de la France à cette époque.

En 1396, une trêve de vingt-huit ans avait été signée par les rois de France et d'Angleterre. Le premier, Charles VI, avait fait épouser sa fille au second, Richard II, et l'assassinat de ce dernier n'avait point empêché le maintien de cette trêve. En 1411, la guerre de Cent-Ans était donc assoupie, mais la France, néanmoins, était loin d'être en paix. Des factions, profitant de la démence du roi, s'arrachaient le pouvoir, lorsqu'en 1407, dans la nuit du 23 au 24 novembre, Jean-sans-Peur fit assassiner le duc d'Orléans. La France se partagea alors entre deux grands partis : les Orléanais ou Armagnacs qui arboraient le chaperon blanc et la bande blanche, prenant l'emblême et la devise du duc d'Orléans, un bâton noueux et les mots : *Je l'ennuie ;* les Bourguignons au chaperon de couleur perse, à la croix rouge de Saint-André, ayant pour emblême un rabot et pour devise un mot flamand : *Hichoud* (Je le tiens).

Digitized by Google

Au début de la lutte entre Armagnacs et Bourguignons, Jean-sans-Peur produisit un avocat qui chargea la mémoire de sa victime et exalta son meurtrier (1), mais l'abbé de Saint-Denis ayant fait justice de ces allégations, le duc de Bourgogne fut déclaré ennemi du roi (2). Pour rentrer en grâce, il fit alors dans la cathédrale de Chartres, en présence de toute la cour, un simulacre de demande de pardon aux enfants du duc d'Orléans (3), mais il indisposa bientôt l'entourage du roi, et, le 15 avril 1410, les ducs de Berry, de Bourbon, d'Orléans et de Bretagne, les comtes de Clermont, d'Armagnac et d'Alençon, réunis à Gien, firent ensemble un traité contre lui.

Le 2 novembre 1410, Armagnacs et Bourguignons signèrent au château de Bicêtre, près Paris, un accommodement qui ne fut pas de longue durée. Des délégués furent alors nommés par le roi, et « le premier acte de leur autorité fut de déposer le prévôt de Paris, messire Pierre des Essarts, qui était haï du duc de Berri et de ses alliés ; ils nommèrent à sa place messire Bruneau de Saint-Clair (4) ». Nous verrons tout à l'heure la part que ce dernier prit aux évènements dont Cloyes fut le théâtre (5) durant cette courte trêve.

Dès le 14 juillet 1411, le duc d'Orléans adressa au roi une lettre demandant justice pour le meurtre de son père. Quatre jours après, il envoya au duc de Bourgogne une lettre de défi, à laquelle il fut répondu le 13 août suivant.

(1) 8 mars 1408.
(2) 11 septembre 1408.
(3) 9 mars 1409.
(4) *Chronique du Religieux de Saint-Denys,* traduction par L. Bellaguet, dans la *Collection des documents inédits de l'Histoire de France,* t. IV, p. 385. — Monstrelet (édition de la *Société de l'Histoire de France,* t. II, p. 100) confirme le fait : « en son lieu (de messire Pierre des Essarts) [fut] establi en la dite prevosté messire Brunel de Saint-Cler, chevalier, et un de ses maistres d'ostel. »
(5) C'est Bruneau de Saint-Clair qui fut envoyé à Cloyes en qualité de prévôt de Paris, en 1411. Il ne conserva pas longtemps sa charge, car, en septembre de la même année, le duc de Guyenne « rendit la charge de prévôt de Paris à messire Pierre des Essarts... il rétablit messire Bruneau de Saint-Clair dans ses fonctions de grand maître d'hôtel. » (*Chronique du Religieux de Saint-Denys*, t. IV, p. 479.) La *Chronique normande de Pierre Cochon* (éd. Vallet de Viriville, p. 250) dit que c'était Pierre des Essarts qui vint à Cloyes en qualité de prévôt. Il paraît plus vraisemblable qu'il ne fut réintégré dans sa prévôté qu'après la reprise des hostilités. Nous admettons de préférence la version du Religieux de Saint-Denis, qui est confirmée d'ailleurs par la concordance de deux passages contenus dans les *Gestes des Nobles françois.* (Bibl. nat., Fonds français, 5699, f°s 87 et 89 v°.)

Digitized by Google

Les massacres de Cloyes qui eurent lieu pendant la paix de Bicêtre se placent donc dans la période de temps comprise entre le 2 novembre 1410 et le 14 juillet 1411.

Les soldats, qui avaient été licenciés en grand nombre lors de la signature de la paix, étaient loin d'avoir perdu leur amour de la bataille. La plupart, cependant, avaient repris le chemin de leurs foyers, mais non sans commettre des déprédations sur leur passage et « en mengant le povre peuple », comme le dit Monstrelet (1).

D'autres s'étaient réunis en troupes de pillards et de détrousseurs, se disant de l'un ou de l'autre parti pour justifier leurs excès.

Une de ces troupes, qui prit Cloyes pour centre de ses opérations, fit de tels ravages dans tout le pays chartrain que le Conseil du Roi s'en émut; mais nous laissons ici la parole au Religieux de Saint-Denis, qui expose les faits mieux que nous ne le pourrions faire (2).

« Pendant qu'on délibérait encore sur les affaires de l'État et que les princes persistaient à rester en armes au mépris des ordres du roi, une bande de huit cents brigands (3), composée d'Espagnols, d'Italiens et d'étrangers, pour la plupart gens sans aveu et sans familles, avait osé infester le royaume, sous la conduite de Polifer, de *Radingo*, de Philippe de l'Épine et d'autres capitaines d'obscure naissance. Depuis le départ des ducs de Berri et de Bourgogne ces misérables couraient le pays chartrain et les environs, détroussaient sans pitié les marchands qui faisaient le commerce d'échange avec Paris et extorquaient de grosses sommes d'argent de tous les bourgeois ou paysans qu'ils rencontraient. Ils se disaient enrôlés sous les bannières du duc d'Orléans et des seigneurs de France, et lorsqu'ils passaient dans les villages, ils les rançonnaient de la façon la plus odieuse, ou bien ils entraient de force dans les maisons

(1) « Après lequel traitié [de Bicêtre] toutes gens de guerre, tant d'un costé comme d'autre, s'en retournèrent chascun ès lieux dont ilz estoient venus, en mengant le povre peuple. En oultre estoient venus au mandement du duc d'Orléans, en ceste armée, grant quantité de Lombars et Gascons lesquelz avoient chevaulx terribles et acoustumez de tourner en courant, ce que n'avoient point acoustumé François, Picars, Flamens, ne Brabançons à veoir, et pour ce leur sembloit ce estre grant merveille ». MONSTRELET, t. II, p. 101.

(2) *Chronique du Religieux de Saint-Denys,* traduction de L. BELLAGUET dans la *Collection de documents inédits sur l'Histoire de France,* Paris, 1862, in-4°, t. IV, p. 402 à 407.

(3) « *Quedam nephanda concio octingentorum predonum.* »

Digitized by Google

et y prenaient tout ce qu'ils pouvaient emporter, sous prétexte qu'on ne leur avait point payé leur solde et qu'ils avaient le droit de s'indemniser de leurs fatigues et de leurs dépenses.

« Le roi apprit avec le plus vif mécontentement ces excès intolérables et, sur les plaintes réitérées de ses sujets, il résolut d'y porter remède. Après en avoir délibéré avec son Conseil, il écrivit au duc d'Orléans, au comte d'Alençon et au duc de Bourbon pour leur demander si c'était eux qui avaient ameuté ces bandes contre le royaume. Leur réponse ayant été négative, il se disposa aussitôt à exterminer tous les brigands jusqu'au dernier, et confia cette mission au comte de Saint-Pol, au maréchal de France Boucicault et à messire Bruneau de Saint-Clair, prévôt de Paris. Ceux-ci rassemblèrent en toute hâte cinq cents hommes d'armes et un grand nombre d'arbalétriers et partirent de Paris le mardi, dernier jour d'avril, vers quatre heures après midi. Malgré une pluie continue, ils marchèrent jour et nuit, faisant toute diligence, d'après les conseils de Boucicault, qui regardait le moindre retard comme très funeste. Les brigands étaient alors cantonnés dans la ville de Claye, à dix-huit lieues de Chartres, et ils exerçaient dans les environs leurs brigandages accoutumés, lorsque deux de leurs compagnons, qui revenaient de Bonneval, accoururent de toute la vitesse de leurs chevaux pour leur donner avis de l'arrivée des Français, à laquelle ils étaient loin de s'attendre. Ils eurent à peine le temps de prendre leurs cuirasses et leurs casques, nos gens fondirent sur eux à bride abattue. Ils s'étaient retranchés pour la plupart dans un cimetière. Là s'engagea une lutte sanglante qui fut de courte durée. Lorsque les brigands se virent attaqués si vigoureusement et sur le point d'être enveloppés par les chevaliers, les écuyers et tous les paysans qui étaient accourus des villages voisins, le souvenir de leurs méfaits, les remords de leur conscience, et la vue d'une grande partie de leurs compagnons déjà massacrés, leur firent perdre tout courage. Ils lâchèrent pied et se dispersèrent. Quelques-uns d'entre eux s'étant réfugiés dans les bois voisins, le maréchal les y fit poursuivre par ses gens. Plusieurs essayèrent d'échapper en passant la rivière à la nage à la suite de leur capitaine, Philippe de l'Épine, mais ils se noyèrent. Cent furent faits prisonniers, amenés à Paris le 4 mai et plongés dans des cachots. Parmi ces derniers, les uns furent jetés à l'eau ; ceux qui n'avaient pas plus de quinze ans furent battus de verges en place publique, et ensuite bannis de France ; d'autres, au nombre de trente environ, furent condamnés à mort et pendus avec Polifer, *Radingo* et sept autres capitaines. »

Les points obscurs que nous laisse ce récit sont assez difficiles à éclaircir. Les annales contemporaines sont muettes pour la plupart,

Digitized by Google

et les Archives nationales ne semblent renfermer aucune pièce sur ces faits, qui ne sont constatés que par quelques chroniqueurs.

Pierre Cochon, dans sa Chronique Normande (1), fait un récit plus succinct que le Religieux de Saint-Denis ; il est certaines circonstances qu'il avoue ignorer, le nom du troisième « gran routier » par exemple. Il n'assigne à ces évènements qu'une date approximative, le mois de mai, et il avance que le prévôt de Paris était Pierre des Essarts, alors que nous croyons plutôt avec le Religieux de Saint-Denis que ce devait être Bruneau de Saint-Clair. Pierre Cochon, qui était un ennemi passionné des Armagnacs, n'hésite pas à mettre au compte de « mons^r le duc de Berry, le duc d'Orlienz et ses alliés » tous les méfaits commis dans le pays chartrain (2). Polifer, Radigot, un autre encore, payèrent pour eux, ceux-ci « en furent bien courchiés, dit Pierre Cochon, mais plus ne povoient faire ».

Jean Juvénal des Ursins (3) raconte les mêmes faits sans fournir de nouveaux détails. Il ne connaît, lui aussi, que Polifer et *Rodingo,* et ne croit même pas qu'un troisième ait partagé l'autorité avec eux, mais il n'accuse personne et ne s'en prend qu'au malheur des temps. Il a seulement le tort de vouloir nettement définir le pays où les brigands s'étaient logés et il dit que c'était dans « un village nommé Claye, qui est comme sur le chemin de Paris et de Meaux (4) ».

(1) Pierre Cochon, *Chronique Normande,* p. 250, éd. Vallet de Viriville : « ... premier juillet ensivant cccc xi ; icel temps mons^r de Berry, le duc d'Orléans et ses aliés estoient à Chartres, et destruèrent le païs et voulloient faire forche à chex de Chartres. Si le mandèrent au roy ; et il leur envoia le compte de Saint-Pol et messire Pierre des Essars, adonc prévost de Paris, et grant quantité de gens d'armes ; et en pristrent d'iceulz bien .j. chert et amenèrent à Paris ; et les autres s'enfuirent, ès quiex avoit .III. grans routiers, dont l'un avoit nom Pollifer, l'autre Radigot, et le tiers ne soy comment, fors que les trois furent pendus au gibet de Paris, des quiex leurs mestres en furent bien courchiés : mais plus ne povoient faire. Et fut ce fait en moy cccc et xi.

(2) Un historien orléanais contemporain semble accepter cette imputation : « Malgré la trêve, une compagnie d'aventuriers italiens et espagnols, engagés sous les drapeaux du duc d'Orléans, ravageait la Beauce. Ils furent attaqués aux environs de Claye et dispersés par le maréchal de Boucicault. » (Philippon de la Madelaine, *Histoire des ducs et du duché d'Orléans,* p. 186.)

(3) Jean Juvénal des Ursins, *Histoire de Charles VI,* éd. Buchon, p. 449.

(4) « Nonobstant la paix faite à Wicestre, tousjours y avoit gens d'armes sur les champs, qui faisoient maux infinis. Et entre les autres, y avoit deux capitaines principaux, lesquels avoient plusieurs larrons et meurtriers en leur compagnée en assez grand nombre. L'un estoit nommé Polifer et l'autre Rodrigo. Il vint nouvelles au Conseil du Roy qu'ils faisoient des maux largement et qu'ils estoient logés en un village nommé Claye, qui est comme sur le chemin de Paris et de Meaux. Et fut

Digitized by Google

Il a évidemment en vue Claye (Seine-et-Marne) (1), ignorant probablement l'existence de notre Cloyes. Il est vrai que le Religieux de Saint-Denis dit aussi que les brigands étaient à « Claye », mais nous verrons plus loin ce que nous devons penser de cette notation. Un autre historien de Charles VI (2), dans une traduction pleine de saveur du Religieux de Saint-Denis, ne s'y est pas trompé et écrit que les envoyés du roi joignirent les pillards « à Cloye à dix-huit lieues de Chartres, où ils vivaient à leur ordinaire sans se douter de rien, quand deux de leurs gens accoururent de Bonneval à bride avalée pour leur donner advis de leur marche (3) ».

ordonné qu'on les iroit prendre pour en faire justice. Pour ce faire, partirent soudainement le maréchal Boucicaut, le comte de Sainct-Paul et le prévost de Paris, nommé messire Bureau de Sainct-Cler, qui s'en allèrent droit audit village de Claye et se cuiderent ceux qui y estoient logés, mettre en defense, mais rien ne leur valut. Et s'enfuirent plusieurs, et y en eut plusieurs de pris, mesmement les dits Polifer et Rodrigo, lesquels furent pendus au gibet de Paris assez tost après ; et aucuns battus publiquement par les carrefours de Paris, et les autres jetés en la rivière de Seine. »

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Meaux.

(2) J. Le Laboureur, *Histoire de Charles VI*, Paris 1663, 2 vol. in-folio.

(3) *Ibid.* T. II, p. 752. « Durant l'assemblée de ce conseil, le désordre des affaires donnant occasion à certaines compagnies de pillards de mépriser les ordres du Roy, il se fit un corps de huit cens hommes ramassez de toutes nations, et composé d'Espagnols, d'Italiens, de quelques bastards François, et de gens bannis pour leurs crimes, qui furent assez insolents pour entreprendre sur le repos des peuples et qui firent tout ce qu'on peut imaginer de maux et de ravages, sous la conduite d'un nommé Polifer Radingue, de Philippe de l'Espine, et de quelques autres chefs aussi fameux par leurs crimes qu'ils devoient estre méprisables par l'obscurité de leur naissance. Ils avoient toujours tenus les champs dans les environs de Chartres et de Beausse, depuis la retraite des ducs de Berry et de Bourgogne, et alors ils tenoient tous les chemins de Paris, ils détroussoient tous les marchands, et sous prétexte d'estre avoüez du duc d'Orléans et des seigneurs liguez, ils prenoient les gens de la campagne, ils les mettoient à rançon, et courant de paroisse en paroisse, si elles ne se rachetoient, ils entroient dans les maisons, forçoient les coffres, et emportoient tout ce qu'ils trouvoient de bien, pour se payer, disoient-ils, des soldes qui leur estoient deues, et pour se rembourser de ce qu'ils avoient dépensé à la guerre. Le Roy, justement irrité des plaintes qu'il en receut, résolut d'y mettre ordre et ayant esté conseillé d'écrire au duc d'Orléans, au comte d'Alençon et au duc de Bourbon, pour sçavoir s'ils avoient fait venir ces gens-là pour endommager son Royaume, ils ne les eurent pas plutost désavoüez, qu'il commanda contr'eux pour les exterminer, le comte de Saint Pol et le maréchal Boucicaut, avec Bruneau de Saint Cler, prévost de Paris. Ils assemblèrent aussi tost cinq cens hommes d'armes, et grand nombre d'arbalestriers, et le mardy, dernier jour d'avril, à quatre heures du soir, ils partirent de Paris malgré la pluye, par le conseil de Boucicaut, qui creut que le temps seroit plus commode pour les surprendre, en effect ils les joignirent à Cloye à dix-huit lieues de Chartres, où ils vivoient à leur ordinaire sans se douter de rien, quand deux de leurs gens accoururent de Bonneval à bride avalée pour leur donner advis de leur marche ; mais à peine eurent-ils le loisir de prendre leurs armes que les nostres vinrent fondre sur eux. Le danger de leur prise rendit le combat assez rude, néantmoins il dura fort peu, car voyans la campagne toute

Digitized by Google

Il s'agit évidemment ici de Cloyes en Dunois dans l'esprit de l'historien. L'auteur des Gestes des Nobles françois semble partager cette opinion, car dans les deux copies qu'en possède la Bibliothèque nationale, l'endroit indiqué pour le lieu du massacre est dénommé Cloye et Cloie « ès contrées de son païs (1) » (au duc d'Orléans). Nous avons dit plus haut que le nom de « Claye » donné à Cloyes dans le récit du Religieux de Saint-Denis n'était pas un obstacle à l'identification que nous proposons. Nous avons, en effet, plusieurs exemples prouvant surabondamment que les deux notations s'employaient indifféremment. Alors que nous voyons Claye (Seine-et-Marne) et les Clayes (Seine-et-Oise et Saône-et-Loire) désignés par les formes Cloya et Cloies (2), nous trouvons notre Cloyes, en revanche,

couverte de paysans qui venoient joindre les troupes du Roy et qui les alloient envelopper, le ressouvenir des maux qu'ils avoient faits leur abbatit le cœur; ils laschèrent pied après la perte des plus hardis de leurs compagnons, une partie gagna les bois voisins, où le Maréchal les fit suivre, et les autres voulans tenter de traverser une petite rivière à nage, se noyèrent avec Philippe de l'Espine l'un de leurs capitaines. On en prit cent, qui furent amenez à Paris le quatrième jour de May, où l'on les jetta en de sales cachots et de là pour la pluspart en la rivière, excepté ceux qui estoient au-dessous de quinze ans, qui furent foüettez publiquement, puis bannis du Royaume; mais pour Polifer Radingue, il fut, avec sept capitaines et trente autres, condamné au gibet, qu'ils avoient bien mérité. »

(1) Bibl. nationale, Fonds français, 5.699, f° 88 r°, et 5.001, f° 45 v°. La version du 5.699 semble la plus correcte et la plus ancienne, le passage suivant en est extrait. Les mots entre crochets ronds sont ceux qui sont différents dans le texte du 5.001 : « En l'an mil ccccxj somma le duc d'Orléans le Roy son oncle par ses lettres très humblement que aucuns qui en son service estoient et entour lui vouloist faire prandre (prendre) par sa justice (de ca justice) et pugnir qui consentans et participans avoient esté de la mort du duc son père. Ou au moins se débouter ne les vouloit que en chose qui le touchast ne assistassent ou conseil royal autrement il ne pourroit envoier par devers lui aucun de ses conseill[e]rs pour ses affaires ne ses entencions lui signiffier. En ce faisant il mettroit entre ses mains toute sa puissance et sinon il entendoit monstrer briefment qu'il étoit son vray filz et nepveu. Et pour ce que excuser ne se deust de non congnoistre les diz participans les dénomma en ses lettres c'est assavoir : Charles de Savoisy (Savoisi), Anthoine de Craon, le seigneur de Helli, Jehan de Melles, Renier Pot et autres chevaliers, mais riens ne peut obtenir de ses requestes le duc d'Orléans. Ainçois pour ce que soubz son adveu vivoient ès contrées de son païs aucuns cappitaines de gens d'armes et de trait tant espaignoz (espagnols) comme de Gennes, se mistrent (mirent) sus de par le Roy mess. Jehan le Maingre dit Bouciquaut, mareschal, mess. David de Rambures, maistre des arbalestiers de France, à grant puissance de commun de Paris et de Chartres qui sur ceste gens férirent à Cloye (Cloie) en leur logement qui en despourveu furent prins et desconfiz et à Paris les envoièrent, puis furent penduz au gibet. »

(2) Les Clayes (Seine-et-Oise) : *Cloya*, 1118 (L. Merlet, *Cart. des Vaux de Cernay*); Les Clayes (commune de Savigny-en-Revermont, Saône-et-Loire) : Cloies, 1232 (Pérard, *Recueil de plusieurs pièces curieuses servant à l'histoire de Bourgogne*, p. 425), Cloies, 1237 (Teulet, *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 347) ;

Digitized by Google

précisément à l'époque qui nous occupe, portant le nom de Clayes (1). Il n'y a donc lieu d'attacher aucune importance à cette notation.

Il reste à résoudre la question des distances, beaucoup plus complexe.

Rappelons seulement que le Religieux de Saint-Denis dit que les brigands furent massacrés à Cloyes, situé à dix-huit lieues de Chartres, que les envoyés du roi quittèrent Paris le mardi dernier jour d'avril à quatre heures du soir, qu'ils marchèrent jour et nuit dans la plus grande hâte en dépit du mauvais temps et qu'ils étaient de retour à Paris le 4 mai, ramenant un convoi de cent prisonniers. Pour en finir tout de suite avec l'identification de Juvénal des Ursins, nous ferons remarquer qu'il y a infiniment plus de dix-huit lieues de Chartres à Claye (Seine-et-Marne), ensuite qu'il n'y aurait pas de raison d'indiquer la situation géographique de Claye par rapport à Chartres, plutôt que par rapport à Paris ou à Meaux qui en sont beaucoup plus rapprochés, enfin que, pour faire la trentaine de kilomètres qui séparent Paris de Claye, il n'aurait pas été nécessaire de marcher nuit et jour.

Revenons au Religieux de Saint-Denis. On peut lui objecter d'abord qu'il n'y a pas dix-huit lieues de Chartres à Cloyes, car la distance qui les sépare n'est que de 55 kilomètres. Mais quelles étaient les lieues dont il parle ? S'il s'agissait des lieues de Beauce il n'exagèrerait que d'une seule environ, et cet écart est bien petit pour le lui imputer à crime (2).

CLAYE (Seine-et-Marne), voir plusieurs pièces du XIIIe siècle avec la forme Cloye dans GUÉRARD, *Cartulaire de Notre-Dame de Paris*. On rencontre en outre un certain nombre de personnages dont le nom est Cloyes bien que leur lieu d'origine soit actuellement dénommé Clayes.

(1) Nous connaissons une quittance d'Oudart de Cloyes, où il porte le nom d'Oudart de Clayes (DOM MORICE, *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. II, col. 616). D'autre part nous voyons dans les *Itinéraires de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne*, d'ERNEST PETIT, que Philippe-le-Hardi passa par Clayes pour aller de Bonneval à Vendôme, et cela non pas une fois mais à plusieurs reprises. Nous connaissons beaucoup d'autres exemples que ceux que nous citons ici.

(2) LA MARTINIÈRE, *Grand dictionnaire géographique*, art. MESURE :
Lieue de poste, 3 kil. 898.
Lieue de Paris, Sologne et Touraine, 3 kil. 933.
Lieue de Beauce et de Gâtinais, 3 kil. 268.
Lieue de Bretagne et d'Anjou, 4 kil. 581.
Lieue de Picardie, Normandie, Champagne, 4 kil. 444.

Digitized by Google

On peut lui reprocher plus justement d'avoir assigné une date fausse au départ de Paris de l'expédition. Il dit que le comte de Saint-Pol, le maréchal Boucicault et le prévôt de Paris, Bruneau de Saint-Clair, se mirent en route avec toute leur escorte le mardi dernier jour d'avril 1411 ; or, cette année-là, le 30 avril était un jeudi. Il y a donc erreur manifeste soit de jour, soit de quantième. Nous croyons, quant à nous, que la date de jour est la meilleure et que nous devons comprendre qu'il s'agit non pas du mardi dernier jour d'avril, mais du dernier mardi d'avril, c'est-à-dire le 28. Il nous semble en effet impossible qu'une troupe nombreuse, marchant sous une pluie continue à l'aller et accompagnée d'un convoi de cent prisonniers au retour, ait fourni durant quatre jours des étapes de 72 kilomètres et ait encore eu le temps de livrer bataille et de poursuivre les fuyards dans la campagne. Les deux jours supplémentaires que nous sommes portés à supposer en admettant la date du mardi 28 avril ne sont pas de trop pour une si formidable besogne.

Les itinéraires des rois de France et des ducs de Bourgogne traversant ce pays, ou passant aux environs, nous montrent que les étapes que l'on faisait alors n'étaient jamais fort longues, ce qui devait tenir tant au plus ou moins mauvais état des chemins qu'aux suites ordinairement nombreuses.

La première fois que Charles V vint en Beauce, en juillet 1367, il n'alla pas d'une seule traite de Chartres à Étampes ; il s'arrêta pour coucher à Auneau, se contentant d'avoir fait 27 kilomètres (1). La seconde fois, partant de Dreux le 29 septembre

Lieue du Maine, Perche, Poitou, 4 kil. 621.
Lieue d'Artois, 3 kil. 964.
Lieue de Bourbonnais, 4 kil. 826.
Lieue de Bourgogne, 5 kil. 121.

D'après Littré, la lieue de Touraine était d'environ 3 kil. 333, celle d'Anjou d'environ 5 kilomètres et celle de Bourgogne de 6 kilomètres.

D'après Benoit (*Mesures d'Eure-et-Loir*, p. 13), « la mesure itinéraire la plus usitée en Eure-et-Loir était la lieue moyenne, formée en additionnant la lieue marine de 20 au degré avec la lieue commune terrestre de 25 au degré et en prenant la moitié du total ».

La lieue de poste était, suivant les maîtres de poste, de 4 kil. 288 ou de 3 kil. 898.

On voit combien il est difficile de savoir sur quelles bases le religieux de Saint-Denis a pu s'appuyer pour mesurer la distance de Cloyes à Chartres.

(1) E. Petit. *Les séjours de Charles V* (extrait du *Bulletin du Comité*, section d'histoire et de philologie, 1887). Charles V était le 6 juillet 1367 à Chartres, le 7 à Auneau et le 8 à Étampes.

Digitized by Google

1378, il mit onze jours pour aller à Orléans, où il arriva le 10 octobre, après s'être arrêté le 1er à Chartres, et le 3 à Janville (1).

Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, allait encore moins vite, se contentant parfois d'aller de Bonneval à Châteaudun, et le lendemain de Châteaudun à Cloyes, faisant ainsi des étapes de 14 et même de 11 kilomètres (2).

(1) E. Petit, *op. cit.* Ce sont les deux seules fois que Charles V soit venu du côté du Dunois ; il est presque toujours resté constamment à Paris ou dans les environs immédiats.

(2) E. Petit, *Itinéraires de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur, ducs de Bourgogne, d'après les comptes de dépenses de leur hôtel (Documents inédits de l'Histoire de France)*, p. 89, 96, 154, 155, 331 :

Décembre 1372. 4 samedi. — Mons. tout le jour à Chinon.
5 dimanche. — Disner à Arce, souper et gister à Tours.
6 lundi. — Mons. souper et gister à Chasteau Regnault.
7 mardi. — Disner à Vendosme, souper et gister à Cloye.
8 mercredi. — Disner à Bonneval, souper et gister à Chartres.
9 jeudi. — Mon dit seigneur tout le jour à Chartres.
10 vendredi. — Disner à Saint Ernoul, souper et gister à Saint Cler de Gomez.
11 samedi. — Disner à Bourc la Reyne... gister à Paris.

Juin 1373. 21 mardi. — Au bois de Vincennes vers le Roy.
22 mercredi. — Disner à Paleseau, souper et gister à Saint Arnoul.
23 jeudi. — Souper et gister à Chartres.
25 samedi. — Départ de Chartres, souper et gister à Bonneval.
26 dimanche. — Départ de Bonneval, souper et gister à Chateldin.
27 lundi. — Souper et gister à Clayes.
28 mardi. — Souper et gister à Vendosme.
30 jeudi. — Départ de Vendosme, giste à Chasteau Regnault.

Juillet 1er vendredi. — Mon dit seigneur giste à Tours.
2 samedi. — Tout le jour à Tours.
3 dimanche. — Séjour à Tours.
4 lundi. — Départ de Tours, souper et gister à Chasteau Regnault.
5 mardi. — Souper et gister à Vendosme.
6 mercredi. — Disner à Clayes, souper et gister à Chateldin.
7 jeudi. — Disner à Bonneval, souper et gister à Chartres.
8 vendredi. — Disner à l'abbaye de Coulons-lez-Nogent-le-Roy, giste à Houdan.

Mars 1383 (n. st.) 7 samedi. — Départ de Paris, disner à Bièvre, gister à Chevreuse.
8 dimanche. — Disner à Galardon, souper et gister à Chartres.
9 lundi. — Disner à Ver, gister à Bonneval.
10 mardi. — Disner à Cloye, souper et gister à Vandosme.
11 mercredi. — Départ de Vandosme, disner à Laverdy, gister à Tours.
... (Il va jusqu'à Saumur, puis revient auprès de « Madame d'Anjou ».)
15 dimanche. — Disner à Sainte Catherine de Ferbois, souper et gister à Tours.

Digitized by Google

Jean-Sans-Peur se pressait un peu plus, mais peut-être se sentait-il mal à l'aise dans les possessions de son rival, le duc d'Orléans (1).

16 lundi. — Disner à Chastel Regnaut, souper et gister à Vandosme.
17 mardi. — Disner à Cloye, souper et gister à Bonneval.
18 mercredi. — Disner à Aunel, souper et gister à Saint Arnoul.
19 jeudi. — Disner à Paloiseau et y fit son mandé, souper et gister au Bourc la Reyne.
20 vendredi saint. — Disner et gister à Paris, vers le Roy.

Décembre 1402. 3 dimanche. — Disner à Tours, souper et disner à Chasteau Regnault.
4 lundi. — Disner à Chasteau Regnault, souper et gister à Vandosme.
5 mardi. — Disner à Vandosme, souper et gister à Claye.
6 mercredi. — Disner à Claye, souper et gister à Bonneval.
7 jeudi. — Disner, souper et gister à Chartres.
8 vendredi. — Disner à Chartres, souper et gister à Aunell.
9 samedi. — Disner à Saint Ernoul, souper et gister à Paloizeau.
10 dimanche. — Disner à Paloizeau, souper et gister à Paris.

(1) E. Petit, *Itinéraires de Philippe-le-Hardi et de Jean-sans-Peur*, p. 436.

Octobre 1417. 1er vendredi. — Mons. en armes, disner, souper et giste à Montlhéry.
2 samedi, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10. — Tous le jours en armes à Montlhéry.
11 lundi. — Disner, souper et giste à Essones-lez-Corbeil.
12 mardi, 13, 14, 15. — Séjour à Essones-lez-Corbeil.
16 samedi. — Tout le jour à Essones-lez-Corbeil.
17 dimanche, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25. — Séjour à Essones-lez-Corbeil, y ot plusieurs manouvriers ouvrant en une rivière.
26 mardi. — Mons. disner, soupér et giste à Estampes.
27 mercredi, 28. — Tout le jour à Estampes.
29 vendredi. — Boire à Estampes, souper et gister à Meaux.
30 samedi. — Disner, souper et giste à Chartres.
31 dimanche. — Disner à Chartres, souper et giste à Bonneval.

Novembre 1er lundi. — Mon dit seigneur en armes, boire à Bonneval, disner à Cloye, souper et giste à Vandosme.
2 mardi. — Disner, souper et gister à Tours en Tourayne.
3 mercredi. — Tout le jour à Tours.
4 jeudi. — Boire à Tours, disner à Boloy, souper et gister à Vandosme.
5 vendredi, 6. — Séjour à Vandosme.
7 dimanche. — Disner à Cloyes, souper et gister à Bonneval.
8 lundi. — Disner à Bonneval, souper et gister à Chartres, y vint de Bonneval la Reyne de France.
9 mardi, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21. — Séjour à Chartres.
22 lundi. — Boire à Chartres, disner à Saint Arnoul, souper et gister à Montlehéry.
23 mardi. — Disner à Villeneufve, près de Paris, souper et gister à Montlehéry.

Digitized by Google

Charles VI ne semble guère avoir agi autrement (1), non plus que François Ier (2).

Quelque diligence que Boucicault ait tenu à mettre dans son expédition, il n'avait pas trop de six jours pour l'accomplir. Sa troupe était en somme assez nombreuse. Nous ne savons pas le compte exact de ses arbalétriers, mais ils étaient en grand nombre. Quant aux hommes d'armes, le Religieux de Saint-Denis nous apprend qu'on en comptait cinq cents. Accompagnés, suivant l'usage du temps, chacun de son valet et de son coustelier, ils représentaient à eux seuls une troupe de 1,500 hommes au moins. Le retour dut être encore retardé par le convoi de cent prisonniers qui furent ramenés à Paris pour y recevoir leur châtiment.

Où se passa à Cloyes le combat entre les troupes du roi et les huit cents brigands qui y étaient alors ? Nous l'ignorons. Le Religieux de Saint-Denis dit que la plupart de ces personnages auxquels les paysans voisins donnèrent la chasse avec tant d'entrain se retranchèrent dans un cimetière. Il y en avait deux à Cloyes : celui de Saint-Georges et celui de Saint-Lubin, tous deux dans la ville et sans doute faciles à défendre. Ils furent probablement très vite enveloppés et le pont dut leur être coupé puisque quelques-uns, à la suite de Philippe de l'Espine, voulant traverser la rivière, c'est-à-dire, sans doute, le Loir, s'y noyèrent.

Il semble qu'à cette époque Cloyes n'ait pas possédé de remparts. S'il en avait existé, les brigands auraient plutôt fermé les portes et tenté de les défendre, que de chercher à se retrancher simplement dans un cimetière. Aucun texte du Moyen-Age, à notre connaissance, ne fait mention d'ailleurs d'une clôture à Cloyes. Au XVIe siècle, les minutes des notaires

(1) E. Petit, *Séjours de Charles VI (1380-1400)*. Extrait du *Bulletin du Comité des travaux historiques*, 1893.

En novembre 1408 le roi part de Melun et va à Tours. De Tours il revient à Paris en 1409. Il reste tout le mois de janvier à Tours, il est le 8 février à Vendôme, le 10 et le 11 à Bonneval, du 12 février au 9 mars à Chartres, le 11 et le 12 à Coulombs, puis il arrive à Paris.

En 1383, Charles VI est le 12 avril à Janville, il vient de Chartres et y retourne, puis va à Orléans.

En 1391, il est le 20 octobre à Orléans, le 21 à Bonneval, Orléans, le 22 à Orléans. Puis il va à Tours par Beaugency. Son séjour à Bonneval semble douteux. Le 27 janvier 1392, il est à Tours, et le 31 du même mois à Paris.

(2) *Catalogue des Actes de François Ier :* Nous y voyons qu'en 1545, François Ier donna un acte à Bury le 12 mai, un autre à Morée le même jour, six autres également à Morée le 18 mai, deux à Cloyes le 21, neuf à Châteaudun les 22 et 23, un à Bonneval le 26, et un à Pontgouin le 28 mai.

Digitized by Google

ne relatent ni maisons, ni biens d'aucune sorte contigus soit à des portes de ville, soit à des murailles, soit à de vieux fossés. L'abbé Bordas (1) nous dit que la clôture de Cloyes avait été détruite plusieurs fois, et que François Ier érigea Cloyes en ville en 1545 (2) et lui permit de se clore. Peut-être les bandes navarraises qui avaient saccagé Cloyes en 1357 (3) lui avaient-elles laissé ses murailles en un trop triste état pour qu'en 1411 elles fussent bonnes à quelque chose. Quoi qu'il en soit, les habitants de Cloyes profitèrent de la permission octroyée par François Ier, qu'ils reçurent en même temps que beaucoup d'autres (4). D'après Bordas, le lieutenant général de Blois dressa procès-verbal le 26 août 1545 pour l'exécution des lettres-patentes octroyées par le roi, et le rôle de l'imposition levée pour les fortifications sur les habitants aurait été arrêté le 18 octobre de la même année. Nous savons en outre de manière certaine qu'au mois de mai 1546 cette taxe se per-

(1) Bordas, *Histoire du Dunois,* 2e édition, t. II, p. 56.

(2) Nous avons vu plus haut que François Ier passa à Cloyes en 1545 et y donna deux actes datés du 21 mai 1545.

(3) Froissart éd. par Siméon Luce dans la *Société de l'Histoire de France,* t. V, p. 94. « 1357. Encores en ce temps vint et se leva une aultre compagnie de gens d'armes et de brigans assemblés de tous pays, et conquéroient et roboient de jour en jour tout le pays entre la rivière de Loire et la rivière de Sainne : par quoi nulz n'osoit aler fors en grants routes, s'il ne vouloit estre mort ou durement rançonné entre Paris et Vendôme, ne entre Paris et Orliens, ne entre Paris et Montargies, ne nulz dou pays n'i osoit demorer. Et ensi toute celle marche demouroit sans labourer, car les gens du plat pays s'estoyent tous retraicts à Paris ou à Orléans ou à Vendosme, car très petit d'autres villes en celle province se tenoyent contre ces routtiers, ains estoient toutes les gens dou plat pays afuioit à Paris ou à Orliiens. Et avoient cil dit compagnon fait un chapitainne d'un Gallois que on clamoit Ruffin et le fisent faire chevalier ; et devint si riches et si poissans d'avoir que on n'en pooit savoir le nombre. Et chevaucoient souvent ces dittes compagnes priès de Paris, un aultre jour vers Orliiens, une aultre fois vers Chartres. Et ne demora place, ville ne forterece, se elle n'estoit trop bien gardée, qui ne fust adonc toute robée, et courue, à savoir : Saint Ernoul, Gallardon, Bonivaus, Cloies, Estampes, Chastres, Montleheri... et tant d'aultres grosses villes que merveilles seroit à recorder. Et chevauçoient aval le pays par tropiaus, chi vingt, ci trente, ci quarante, et ne trouvoient qui les destournast ni encontrast pour yaus porter domage ».

M. de Lépinois place ces faits une année plus tard. « L'année 1358, dit-il, ne se présenta pas pour Chartres sous de plus favorables auspices. Les troupes navarraises continuèrent leurs dévastations, de concert avec une grande compagnie de pillards de tous pays, cantonnés à Épernon ; cette bande tint pendant six mois les Chartrains prisonniers dans leurs murs et détruisit Saint-Arnoult, Gallardon, Bonneval, Yèvres, Cloyes et Étampes. » (*Histoire de Chartres,* t. II, p. 16.)

(4) Le 1er octobre 1545, permission aux habitants de clore le bourg de Sainville en Beauce. Dans cette même année 1545 le *Catalogue des Actes de François Ier* relate la même autorisation pour Treil (no 23019) ; pour Saint-Arnoult-en-Yveline (Seine-et-Oise), no 23028 ; pour Louvres-en-Parisis (no 23053).

Digitized by Google

cevait (1). L'existence des murailles de Cloyes, problématique antérieurement, semble donc au XVIe siècle bien établie.

Nous ignorons totalement tout ce qui peut concerner la plupart des capitaines de ces brigands défaits par Boucicault et le comte de Saint-Pol. Plusieurs étaient, paraît-il, de naissance obscure. Deux autres, dont le chroniqueur nous cite les noms : Pollifer et *Rodrigo* ou *Radingo,* ne semblent être que des aventuriers étrangers non seulement au pays, mais peut-être à la France. Il pourrait bien n'en être pas de même du troisième. Philippe de l'Épine portait le nom d'une famille fort connue alors dans le Vendômois et ayant d'étroites attaches avec plusieurs familles importantes du Dunois. Nous trouvons alors Pierre et Jean de l'Espine, vassaux immédiats du château de Vendôme en 1397 et 1436 (2). Le premier, mari d'Ysabeau de la Forêt, en avait eu deux enfants, Bouchard et Anne qui épousa en 1387 Huet de Montigny, de la famille féodale de Montigny-le-Ganelon (3). Nous connaissons aussi Marguerite de l'Espine, morte antérieurement à 1395, dont les deux fils, Rasse et Jean de Renty, possédèrent Montigny (4). Quelle était la parenté de ces personnages avec le capitaine de routiers et de brigands qui trouva la mort en essayant de traverser le Loir pour échapper aux gens du roi ? Nous ne pouvons la définir.

Après le massacre et les noyades, les prisonniers furent emmenés à Paris. Justice en fut faite. La paix de Bicêtre, comme nous l'avons vu plus haut, fut des plus éphémères, et si nos campagnes retrouvèrent après l'expédition de Cloyes quelque sécurité, elles ne la conservèrent sûrement pas longtemps.

Cte G. DE JANSSENS.

(1) Minute des notaires de Cloyes, 16 mai 1546. — Bail d'une chambre basse de maison « pour en joyr à la charge que le d. preneur sera tenu pendant le temps de neuf ans de quitter les dicts bailleurs de la cotisacion à quoy la dicte chambre et droict de la dicte court a esté et pouroit estre taxée pour la closture et fortification de la dicte ville de Cloye suivant le marché du Roy, et procès-verbal de ce faict par Monsr le gouverneur et bailly de Cloyes ou son lieutenant. »

(2) Bibl. nat., Collection de Camps, vol. 103, fo 114 ro.

(3) Ibid., Cabinet d'Hozier, no 6495, et Cahiers bleus, 12882, no 778, fo 5

(4) Ibid., Collection de Camps, vol. 103, fo 114, ro.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 27 AVRIL 1897

La deuxième réunion générale de la Société Dunoise, pour l'année 1897, a eu lieu à Châteaudun, le mardi 27 avril 1897, à une heure et demie, dans une des salles du Musée.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lecesne, président, Lambron, Passard, Pouillier, Rabouin et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. : l'abbé Bellanger, Émile Bois, l'abbé Chasles, Communeau, l'abbé Cuissard, Delpeuch, Guignard, Jeuffosse, Lecomte, l'abbé Lehoux, Alexis Lucas, l'abbé Mercier, l'abbé Peschot, Prodhomme, J. Raimbert, A. Renou et l'abbé Sainsot.

M. Jallon, présenté par M. l'abbé Sainsot, assistait également à la séance.

S'étaient fait excuser : MM. l'abbé Chapron, Maurice Renou, l'abbé Blanchard et Émile Roger.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des nouveaux membres, de celle des dons faits à la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis par le Bureau en qualité de membres titulaires de la Société :

M. le général Demimuid-Treuil-de-Beaulieu, commandant l'artillerie du 3e corps d'armée, à Versailles, présenté par MM. Renault et Lecesne.

M. Allouis, entrepreneur de maçonnerie à Châteaudun, présenté par MM. O. Legrand et Rabouin.

M. l'abbé Bellair, curé de Bouffry (Loir-et-Cher), présenté par MM. les abbés Peschot et Lesieur.

M. l'abbé Deniau, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou, présenté par MM. les abbés Chapron et Peschot.

L'échange de publications proposé par la Société d'histoire et de philosophie d'Heidelberg, qui publie les Nouvelles Annales d'Heidelberg, a été accepté par le Bureau.

Digitized by Google

L'échange de bulletins a été aussi accepté avec le Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, publié par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

La Société a reçu depuis la dernière réunion générale les dons suivants :

1° Du Ministère de l'Instruction publique :

Annales du Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions,* novembre 1896 à février 1897.

Journal des Savants, janvier et février 1897.

Bibliographie des travaux scientifiques (sciences mathématiques, physiques et naturelles), publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée par M. J. Deniker ; 2e livr. du t. I.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1re et 2e livr. de 1896.

2° De la Société française d'archéologie :

Séances générales du Congrès archéologique de France, tenues à Abbeville en 1893 ; vol. in-8. — Séances générales tenues à Saintes et à La Rochelle en 1894 ; vol. in-8.

3° De divers donateurs :

Jean-François Collette de Chamseru, chirurgien et oculiste, et sa famille (16..-1822), par M. le docteur G. Gillard. — Br. in-8, ornée de 6 planches ; don de l'auteur.

Archivos do Museu nacional de Rio de Janeiro, vol. VIII, 1892.

Notices nécrologiques sur M. A. Dupré, ancien bibliothécaire de la ville de Blois, et bibliographie de ses travaux, par M. Pierre Dufay, bibliothécaire de la dite ville ; 2 br. in-8 ; don de l'auteur.

La statue de Dunois et l'autographe du pape Calixte III du Musée de Jeanne d'Arc, par J. Desnoyers, conservateur du Musée ; Orléans, 1896 ; broch. in-8 avec planche représentant la statue de Dunois d'après le moulage pris à la Sainte-Chapelle de Dunois. — Don de M. Desnoyers.

Voici un extrait de cette intéressante notice :

« Dunois, après ses longues et rudes guerres, ayant enfin quelque repos, s'occupa activement de son château de Châteaudun, dont il fit une demeure princière. Il y construisit une merveilleuse chapelle dont la magnificence lui fit donner le nom de Sainte-Chapelle, partageant ce titre avec celles élevées par nos rois, à Paris, Vincennes et Bourges. Quinze colonnes règnent dans la nef, l'abside et les ailes ; sur leur chapiteau, formant socle, sont posées quinze statues du XVe siècle, peintes et dorées, de saints et de saintes ; la seizième est celle de Dunois, mais, par un sentiment de convenance chrétienne, elle n'a pas été mise au même rang que les quinze autres : elle est plus petite et placée sur une simple console. Cette statue

Digitized by Google

de Dunois ne peut qu'être son exacte ressemblance, comme nous le verrons plus loin.

« Ce n'est pas que nous admettions l'ornementation de la chapelle par Dunois lui-même, qui aurait ainsi fait placer les quinze statues et la sienne ; cela serait contraire à l'histoire du château où nous lisons que la construction de la chapelle appartient à Dunois, mais que son embellissement intérieur est l'œuvre de son fils François d'Orléans et de sa belle-fille Agnès de Savoie, femme de François. On ne peut admettre que Dunois ait voulu, en son vivant, placer sa personne dans la maison de Dieu, tout auprès des saints et des saintes du Paradis. Sans doute, Dunois était grand capitaine, le plus haut Français de la France, il y marchait après Charles VII ; mais il était aussi bon chrétien, ses fondations religieuses en font foi, et il n'aurait pas voulu s'entacher par un pareil orgueil. Le placement de la statue de Dunois a donc eu lieu par les soins de François et d'Agnès, tous deux fort attachés à la mémoire du père aimé et du grand homme, et ils ne blessèrent aucune bienséance religieuse en érigeant sa statue, d'abord de taille moindre que les autres et sur une simple console.

« Dunois n'ayant pas lui-même, en son vivant, placé sa statue dans la chapelle, doit-on cependant la regarder comme le vrai portrait de l'illustre capitaine ?

« Nous ne croyons pas le doute possible à cet égard. D'abord, quand François et Agnès ornèrent si richement la chapelle, il n'y avait que douze ans que Dunois était mort ; sa figure était donc toute vivante dans les souvenirs de sa famille et du peuple.

« Ajoutons ici une observation de très grande importance. Dans le compte du receveur du comté de Longueville (Seine-Inférieure), en 1467, sont mentionnées les dépenses ordonnées par Dunois pour la confection de trois statues destinées à orner son château de Longueville : celle de Duguesclin, celle de Lahire et la sienne (1). Il est évident que la représentation avait dû être soigneusement étudiée et taillée par le sculpteur de Rouen, maître *Pierre Lesvignierre,* dont parle le compte. Il devait être un habile ouvrier, qui, d'ailleurs, pouvait facilement consulter les souvenirs récents de Duguesclin et de Lahire, ainsi que la figure de Dunois qui vivait encore, car il mourut en 1468, un an après le travail de maître *Lesvignierre.* On voit d'ailleurs que Dunois tenait beaucoup au soin du travail, car il désigne lui-même les pierres de Caen et de Vernon comme les meilleures, et dit qu'il veut ainsi honorer les seigneurs de Longueville. Ces trois statues n'ont donc pu être une œuvre de fantaisie, mais des portraits en pierre.

« Il n'est pas moins évident que ces trois statues, exécutées par l'ordre de Dunois uniquement pour orner son château de Longueville, ont dû y

(1) *Archives de l'art français,* par De Montaiglon, 4e vol., pp. 134-136, année 1854.

Digitized by Google

rester ; que celle de Dunois a dû également y être conservée avec les autres. Que faut-il en conclure ? Que les héritiers de Dunois, François et Agnès, voulant l'honorer et s'honorer eux-mêmes en plaçant sa statue dans la chapelle construite par lui, ont eu recours à un moyen très simple et très vrai, celui de reproduire la statue du château de Longueville. Dunois renaissant eût agi de même. La statue de la Sainte-Chapelle de Châteaudun et la nôtre sont donc une reproduction très fidèle, fort exacte, de l'original de la seigneurie de Longueville ; l'original y est resté parce que les héritiers de Dunois auraient pensé blesser sa mémoire en séparant ce qu'il avait voulu unir pour l'honneur du nom de Longueville et celui des sauveurs de la France.....

« Hélas ! le château de Longueville a disparu entièrement ; il n'en reste plus que les fossés d'enceinte ; et avec lui les statues des trois plus vaillants défenseurs de la patrie française sont devenues une poussière sans nom..... »

M. Desnoyers raconte ensuite comment la Direction du Musée de Jeanne d'Arc est parvenue à se procurer un moulage de la statue de Dunois, et il remercie de nouveau de sa coopération le président de la Société Dunoise.

Évolution quaternaire de la pierre et *Faux paléoethnologiques*, par M. Gabriel de Mortillet, professeur à l'École d'anthropologie de Paris ; 2 broch. in-8. — Don de l'auteur.

Documents russes qui ont servi de base à la notice de M. Youdine sur les descendants des prisonniers français dans le gouvernement d'Orenbourg, donnés par M. l'abbé Langlois au nom de M. Youdine.

Existe-t-il des reliques de Jeanne d'Arc ? par M. l'abbé Th. Cochard ; br. in-8, Orléans, 1891. — Don de l'auteur.

La Juiverie d'Orléans du VIe au XVe siècle, son histoire et son organisation, par le chanoine Cochard ; br. in-8, Orléans, 1895. — Don de l'auteur.

Fontainebleau, études d'histoire locale, par M. Maxime Beauvilliers ; br. pet. in-8, Orléans, 1896. — Don de l'auteur. (Notons ici que le Conseil général du Loiret a récemment décerné à notre collègue le prix annuel Robichon.)

Une lettre circulaire autographiée, datée du 25 mars 1848 et adressée aux maires, adjoints, instituteurs et curés du 4e arrondissement du canton d'Orléans. Cette circulaire est signée de M. D. Bordas, qui a légué sa propriété de la Malassise pour y élever des enfants dans la profession agricole et qui venait alors d'être nommé juge de paix pour l'arrondissement susdit. — Don de M. Gaston Hanquet.

Une photographie de l'astronome Le Verrier sur son lit de mort. Cette photographie, donnée par les enfants de l'illustre savant à M. le Dr

Digitized by Google

Lescarbault, son émule en astronomie, a été léguée par notre concitoyen « à sa chère et noble ville de Châteaudun », comme il l'a écrit lui-même au revers de la carte.

Trois objets trouvés dans les terres récemment enlevées du cimetière de Saint-Jean de Châteaudun et offerts par M. l'abbé Lemarié : un goupillon à long manche, un chandelier en fer avec ornements en forme de S, et une pierre plate et rectangulaire sur laquelle est gravée cette inscription : 17+10 I'AY ESTÉ POSÉE PAR Mre A. RACINE CVRÉ.

Cette pierre commémorative a été trouvée près de l'église, vers le sud. Peut-être se rapporte-t-elle à l'érection d'une croix ?

Un denier anonyme de Châteaudun, également offert par M. l'abbé Lemarié, et trouvé au cours de travaux faits dans une ancienne maison du faubourg Saint-Jean connue sous le nom d'auberge du Saint-Esprit. + CATRVMDVNI. Croix. ℞ Type avec une seule couronne ; au-dessus, S entre deux annelets ; au-dessous, un croissant les pointes en bas ; au centre, un annelet; de chaque côté, un M gothique entre deux besants.

Incendie de Châteaudun (18 octobre 1870) : un vase en cristal décoré et 240 pièces de monnaie romaines, françaises, étrangères et jetons brûlés, recueillis dans les ruines de la maison de M. Lecesne, rue d'Angoulême, 21. — Don de M. Henri Lecesne.

Un denier tournois de Louis VIII, roi de France, et un double tournois fruste trouvés dans les terrassements du cimetière Saint-Jean de Châteaudun. — Don de M. l'abbé Lemarié.

Deux écailles de tortues de Madagascar et deux lances apportées du même pays ; don de M. François Bertolo, marchand forain de passage à Châteaudun.

Deux échantillons de calcaire de Lorraine, rapportés de Commercy et offerts au Musée par M. Richer.

Sept échantillons : porphyre vert des Vosges, granit rougeâtre, granit gris-noir et granit porphyroïde (syénite feuille-morte) à amphibole, onyx rose d'Algérie, granit noir de Roubaix (Nord) et granit de Kérinay (Côtes-du-Nord). — Don de M. Passard, architecte à Châteaudun.

Sur le bureau, sont déposés :

Au nom de M. Baudet, maire de Châteaudun, un denier tournois de Gaston d'Orléans, prince de Dombes, daté de 1652, et un denier manceau au monogramme immobilisé d'Herbert, comte du Mans (1015-1036). + COMES CENOMANNIS. Monogramme. ℞ + SIGNVM DEI VIVI. Croix cantonnée de deux besants, d'un alpha et d'un oméga. On sait que ce type a été reproduit sans modification jusqu'à la fin du XIIIe siècle.

Un sol de Louis XVI et une pièce de dix centimes de Léopold Ier, roi de Belgique. — Don d'un anonyme.

Digitized by Google

ACQUISITIONS

Minéralogie, par Paul Gaubert ; vol. in-8, avec planches en couleurs.

Dictionnaire topographique du département d'Eure-et-Loir, par M. Lucien Merlet ; vol. in-4, Paris, 1861.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du lundi 1er mars 1897.

Par lettre en date du 20 février 1897, Me Maurice Renou, notaire à Châteaudun, a informé M. le Président que M. le Mis de Tarragon, décédé le 25 janvier dernier, a fait, aux termes de son testament mystique en date du 13 janvier 1897, entre autres dispositions, celle suivante au profit de la Société Dunoise :

« Je lègue à la Société Dunoise une somme de mille francs.

« Tous les dons et legs particuliers que je fais seront affranchis de tous « droits de mutation et autres, lesquels resteront à la charge de ma « succession. »

Le Bureau, très reconnaissant de ce legs et considérant que, exempt de charges et de droits quelconques, il est avantageux pour la Société Dunoise, émet à l'unanimité l'avis qu'il y a lieu de l'accepter et de remplir les formalités nécessaires pour arriver à en toucher le montant.

M. l'abbé Chapron a remis à M. le Président, pour qu'il en soit donné lecture à la réunion des Sociétés savantes de 1897, une « Étude sur les délibérations d'une municipalité rurale pendant la Révolution » : la municipalité de Courtalain. Le désir de notre collègue a été exprimé trop tard, car les délais fixés pour les présentations de travaux étaient expirés depuis le 31 janvier. Heureusement, il y a lieu de croire que ce sujet sera maintenu au programme du Congrès de 1898.

Séance du 15 mars.

M. Baudet, maire de Châteaudun, assiste à cette séance du Bureau, qui a été convoqué sur sa demande.

M. le Maire explique que M. le Mis de Tarragon a légué à la ville de Châteaudun son Musée et la propriété de Saint-Jean où il est installé et où il devrait être conservé, mais les conditions imposées par M. de Tarragon créeront pour la ville de Châteaudun des charges et des obligations qui rendent difficile l'acceptation de ce legs. Il serait regrettable, ajoute M. le Maire, que ce Musée, qui est fort intéressant, ne restât pas à Châteaudun. Dans le cas où la ville n'accepterait pas dans leur intégralité les disposi-

Digitized by Google

tions testamentaires de M. le Mis de Tarragon, une entente est possible et une transaction pourrait intervenir aux termes de laquelle la ville de Châteaudun conserverait le Musée, dont elle confierait le dépôt à la Société Dunoise du consentement des héritiers, et la ville aurait à faire face aux travaux d'installation nécessaires.

Le Bureau, considérant l'intérêt qu'il y a pour la ville et pour le musée de la Société à posséder les collections de M. de Tarragon, est d'avis d'en accepter le dépôt le cas échéant.

Il examine ensuite, avec M. le Maire, quels seraient les travaux nécessaires pour installer dans la maison de la rue Toufaire les collections de M. le Mis de Tarragon ; M. Passard est chargé de dresser les plans et devis pour la construction, au-dessus du logement du concierge et du hangar qui y fait suite, d'une galerie que l'on ferait communiquer, par la petite pièce des archives, avec la salle des tableaux. Il y aura là, semble-t-il, un espace suffisant pour caser toutes les vitrines de M. de Tarragon.

Séance du 6 avril.

M. le Président fait part au Bureau de l'invitation à la 64e réunion du Congrès archéologique de France, adressée aux membres de la Société Dunoise par M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie. La prochaine session s'ouvrira le mardi 18 mai 1897, à Nîmes, et sera suivie d'excursions parfaitement organisées.

M. Passard dépose sur le bureau un exemplaire des plans qu'il a dressés en vue de l'installation, au Musée de Châteaudun, des collections de M. le Mis de Tarragon. Le devis des travaux à faire, simplifié autant qu'il a été possible, s'élève à 5.500 francs. Il faut prévoir en outre une dépense d'environ 1.000 francs pour le transport des collections et leur installation. L'entretien des collections d'oiseaux exigera aussi une assez grosse dépense annuelle. Ces devis et plans ont été présentés à M. le Maire de Châteaudun et communiqués à Me Renou, notaire à Châteaudun, qui les soumettra aux héritiers de M. le Mis de Tarragon.

La lecture des procès-verbaux terminée, M. le Président annonce à l'assemblée que la transaction projetée au sujet des collections de M. le Marquis de Tarragon vient d'être signée par les héritiers, qui allouent à la ville de Châteaudun la somme nécessaire pour subvenir aux frais d'installation et de transport des dites collections au Musée de la rue Toufaire.

L'Assemblée est alors consultée sur l'emploi qui devra être fait de la somme de mille francs léguée par M. le Marquis de Tarragon à la Société Dunoise, et elle décide à l'unanimité que cette somme servira à couvrir les frais d'impression et de publication de l'*Histoire de la Ferté-Villeneuil* et aux besoins divers de la Société, s'il y a un excédent.

Digitized by Google

M. le Président fait part aux sociétaires de l'invitation qu'il vient de recevoir pour les membres de la Société Dunoise à assister à la fête du cinquantenaire de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, fondée en 1847. Les réunions auront lieu à Auxerre les 5 et 6 juillet et seront suivies de diverses excursions.

Plusieurs communications sont faites ensuite à l'Assemblée ; la première, présentée au nom de M. Émile Roger, est relative à l'orage qui a éclaté hier 26 avril, et qui, en raison de son importance, mérite une mention.

« Cet orage, écrit M. Émile Roger, venait du S.S.O., se dirigeant vers le N.N.E. Il est sans contredit le plus fort qui se soit produit en avril depuis un certain nombre d'années du moins, car, depuis le commencement de la série de mes propres observations qui remontent à une quinzaine d'années, je ne me rappelle pas en avoir vu, à cette époque, un aussi violent. On se serait cru transporté en plein été : c'était absolument un violent orage de juin ou de juillet.

« Il est remarquable aussi à un autre point de vue : l'énorme quantité d'eau tombée en très peu de temps. J'ai recueilli au pluviomètre, pour une chute de vingt minutes de durée, au plus, de midi 35' à midi 55' : 16 millim. 9, soit la valeur de 17 litres par mètre carré ; chiffre qui serait porté à 51 litres si l'eau était tombée dans la même proportion pendant une heure de temps. Or, le plus que j'aie trouvé jusqu'à présent, c'est 50 millim. en une heure : le dimanche 7 juin 1891.

« La température s'est abaissée de huit degrés, de 19° à 11°, et le baromètre, au plus fort de l'orage, s'est élevé d'un millimètre (de 755 mm 5 à 756 mm 5).

« Il y a eu plusieurs coups à éclat, notamment entre midi 45' et midi 51' : le tonnerre est tombé sur un peuplier à Moncelair, commune de Saint-Denis-les-Ponts.

« La grêle qui, à Châteaudun, était clairsemée et mélangée avec la pluie, est tombée abondamment et très serrée dans la direction du nord, vers La Brouaze et Marboué. »

M. Albert Drivet, notaire à Varize, fait part à la Société de la découverte d'un polissoir récemment mis à jour par le fait du hasard sur une parcelle de terre sise au terroir de Fribouilly, commune de Nottonville, non loin du hameau de Secouray et de la ferme de la Sennerie.

« A une époque qu'il est impossible de préciser, dit M. Drivet, ce polissoir a été renversé, et la portion travaillée se trouvait entièrement enfouie dans le sol. L'autre partie faisait encore saillie et gênait le passage de la charrue. Le fermier qui exploitait la pièce de terre fit un trou pour l'enfouir profondément, et c'est en retournant la pierre qu'a été remis au jour le côté qui présente de nombreuses stries (*Planche I*).

Digitized by Google

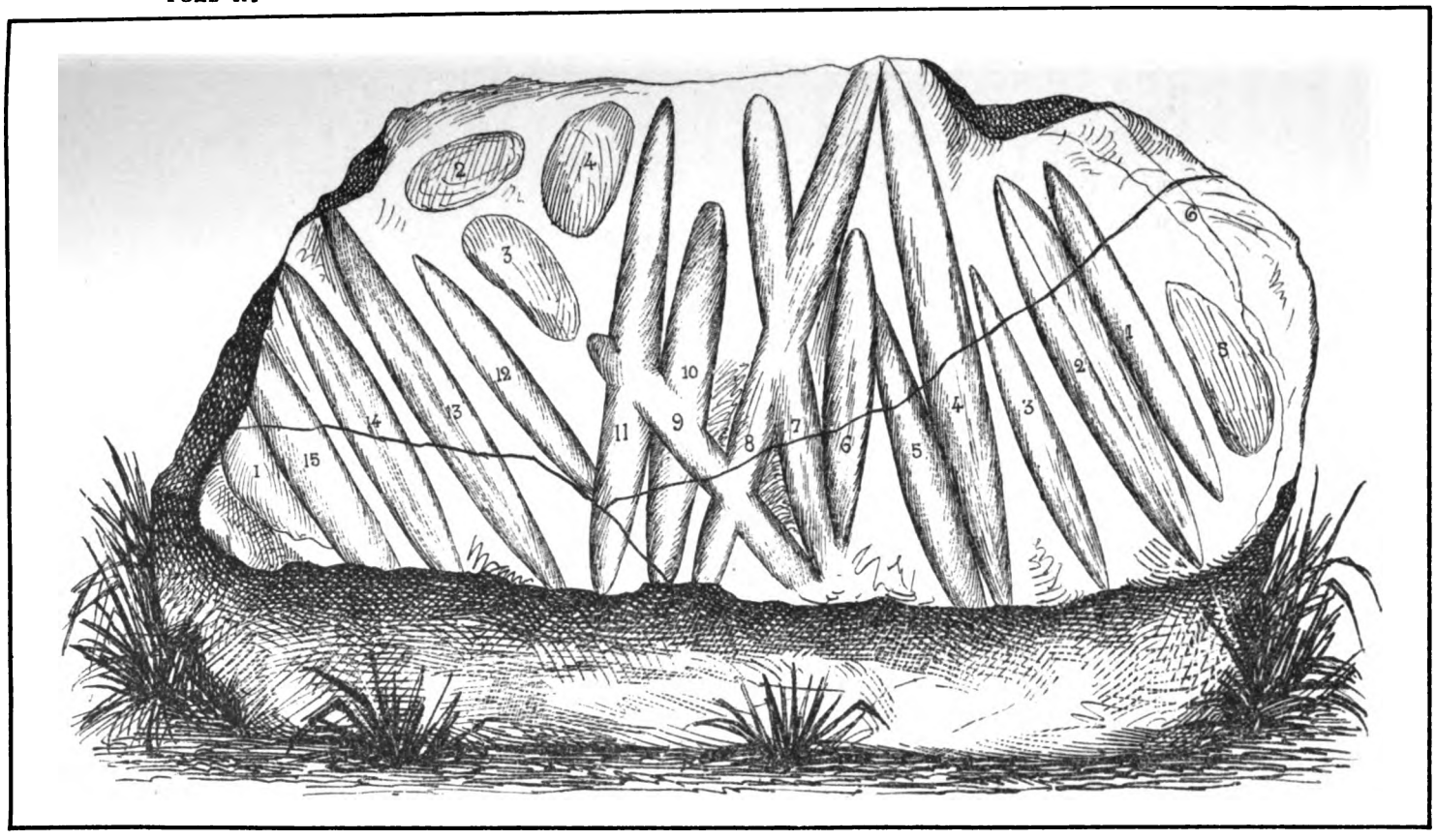

POLISSOIR DE LA SENNERIE (Nottonville)

Transporté chez M. Drivet, notaire à Varize

Digitized by Google

Digitized by Google

« J'ai connu son existence en faisant procéder à l'arpentage de la pièce, que j'étais chargé de vendre ; j'ai demandé au vendeur de me donner ce polisssoir, ce qu'il a fait avec empressement. Je le fis alors amener à Varize, et il se trouve actuellement sur une petite pelouse derrière ma maison, où il fait très bon effet.

« Mes connaissances à ce sujet sont très faibles, je crois cependant que ce polissoir est un beau spécimen du genre par le nombre de rainures qui s'entrecroisent les unes dans les autres.

« Sa plus grande longueur est d'environ 1 mètre 20 c., et sa largeur de 0 m. 65 c. Je crois qu'il est formé d'une espèce de grès appelé ladère, auquel se trouve mêlé du silex rouge et noir. Son poids doit être de 800 à 900 kilog. au moins.

« Je vous en donne un croquis aussi exact qu'il m'a été possible de le tracer.

« La commune de Nottonville possède plusieurs autres polissoirs, mais aucun n'est aussi beau que celui-ci ; étant resté longtemps enfoui dans le sol, il est très bien conservé.

« Je me mets à la disposition de mes collègues de la Société pour le leur faire visiter ».

M. le Président témoigne de la reconnaissance de l'assemblée pour ces deux intéressantes communications et engage les sociétaires à profiter de l'offre gracieuse de M. Drivet pour aller examiner la pierre de la Sennerie (de Varize aujourd'hui), qui est assurément, en raison de ses quinze longues stries et des six cuvettes creusées près des angles, un des plus beaux spécimens de polissoirs de toute la contrée.

Lecture est donnée des mémoires mentionnés à l'ordre du jour de la séance ; ce sont les suivants :

1° *Doléances adressées, le 15 octobre 1788, par l'assemblée municipale de Courtalain, à MM. les députés du bureau intermédiaire de Châteaudun et Vendôme ;* communication de M. l'abbé Chapron.

2° *Serlon, abbé de l'Aumône,* par M. Ch. Cuissard.

3° *Notes sur Chaussepot,* par M. l'abbé Peschot.

La séance est ensuite levée.

Digitized by Google

NOTICE

SUR LES

SEIGNEURS DE COURTALAIN

AUX XIIIe, XIVe ET XVe SIÈCLES

ET

GÉNÉALOGIE DES SIRES DE COURTALAIN

AUX SIÈCLES SUIVANTS

C'est une histoire quelque peu embrouillée que celle des Seigneurs de Courtalain aux XIIIe, XIVe et XVe siècles. Mais ce qui l'est plus encore, c'est l'origine et la filiation de la famille qui, aux siècles suivants, a tenu à honneur de conserver ou prendre, comme titre et nom patronymique, le titre et le nom de Courtalain.

Nous n'avons pas la prétention de dissiper entièrement ces ténèbres, nous oserons pourtant émettre un avis, avancer une opinion.

Notre travail (l'énoncé que nous venons de faire l'indique suffisamment) devra naturellement se diviser en deux parties : dans la première, nous aurons à parler des seigneurs qui ont possédé Courtalain ; dans la seconde, de ceux qui ont porté le titre de cette importante seigneurie.

§ I

Les Seigneurs de Courtalain aux XIIIe, XIVe et XVe siècles

Si nous en croyons notre vénéré prédécesseur, M. l'abbé Desvaux, ravi trop tôt, hélas ! à l'Église, à la science et aux lettres, la famille Borel, après avoir possédé Courtalain pendant plusieurs siècles, aurait fini avec Eudes V, vers 1250.

Digitized by Google

Quelque grave qu'elle soit, l'autorité du savant abbé, nous sommes forcé de le dire, est ici en défaut. En effet, en 1262, Jean dit Borel, seigneur de Courtalain, donne à l'abbé et au couvent de la Madeleine de Châteaudun le droit d'acheter cens, rentes et possessions dans ses fiefs et arrière-fiefs, à condition de lui payer trente sols, monnaie courante, pour chaque acquisition qu'ils feraient dans ses fiefs, et vingt sols pour celles des arrière-fiefs.

En 1277 et 1283, le même Jean Borel et Henri, son frère, seigneur des Vaux, en la paroisse de Courdemanche (Sarthe), figurent parmi les donateurs de l'abbaye des Vaux-de-Cernay et de celle de Thiron.

En 1295, nous trouvons le nom d'Eudes Bourreau au bas d'une charte de donation où il figure comme témoin. En 1314, Oudin Bourel, sieur de Courtalain, écuyer, cède au prieuré de Gohory un bois et la seigneurie du dit bois. L'acte est daté du vendredi avant la Saint-Gilles, foire de Bonneval.

En 1366, Oudin d'Illiers, écuyer, avoue tenir avec foi et hommage de noble homme Oudin Bourreau, seigneur de Courtalain, plusieurs fiefs, cités dans l'aveu. En 1368, le même Oudin Bourreau vend douze livres tournois de rente au profit d'Étienne Roger, chanoine de Chartres.

Enfin, en 1371, il y a transaction entre Jouffroy de Voise et Oudin de Courtalain pour terres à Aiguilly (Saint-Avit) tenues en fief par Jean Barreau, à cause de Jeanne, sa nièce.

Cet Oudin est le dernier des Borel de Courtalain dont le nom soit parvenu à notre connaissance. Il avait épousé Isabelle de Rouvray, de la famille des seigneurs de Rouvray, près d'Illiers, et c'est là sans doute ce qui explique la transmission de Courtalain des Borel aux Rouvray. L'histoire, toutefois, n'en dit pas la cause. Cependant, certains indices autorisent à croire que la fortune du seigneur de Courtalain se sera trouvée compromise par suite des guerres de l'époque, et que celui-ci, pour satisfaire ses créanciers, aura dû aliéner, au moins en partie, l'héritage de ses ancêtres. En effet, outre la vente au profit du chanoine Roger dont nous parlions à l'instant, et qui naturellement suppose chez le vendeur un certain embarras financier, cette même année 1368 nous voyons Jean de Rouvray, soit en son propre nom, soit comme mandataire de messire Oudin, son beau-frère,

Digitized by Google

passer reconnaissance à la Maison-Dieu de Châteaudun de vingt-sept septiers et mine de terres, pour les arrérages de sept septiers de blé de rente, sur le Moulin-Neuf et le moulin de Courtalain.

Nous pensons donc qu'Oudin Bourreau, ayant des dettes et pas d'enfants, aura, de son vivant même, cédé ses droits sur Courtalain à Jean de Rouvray. En effet, il ne mourut qu'en 1371, et Jean de Rouvray paraît avoir possédé avant cette époque.

Quant à Isabelle de Rouvray, elle vivait encore en 1381; car cette même année elle passait bail de la métairie de la Trumelière, en la paroisse de Châtillon.

Jean de Rouvray, bien que possesseur de Courtalain, au moins en partie, ne paraît pas en avoir pris le titre avant la mort d'Oudin Bourreau; en effet, en 1370, au moment où il se rend acquéreur, sur Philippe de Gas, du châtel et châtellenie du Mée, en Arrou, il ne porte que celui de seigneur de Chenevelle (Aunay-sous-Auneau).

Ici se place un évènement du plus haut intérêt: M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers, raconte, au tome VII des Bulletins de la Société, qu'en l'année 1378, messire Jean de Rouvray se vit soupçonné d'avoir, d'une façon quelconque, participé au meurtre de Guillaume de la Forêt, en Lanneray, et cela en raison d'un procès qu'ils avaient eu ensemble peu de temps auparavant. Mis en suspicion, Jean de Rouvray fut donc appréhendé de corps, et les sergents du duc d'Orléans, comte de Blois, escortés des gentilshommes de la contrée, fondirent sur les châteaux de Courtalain et du Mée et les mirent sous le séquestre.

Ce ne fut là toutefois qu'un incident: l'accusé fut reconnu non coupable, rentra dans ses droits, se réconcilia avec la famille de la Forêt, et, en témoignage de cette réconciliation, Jean son fils épousa Gillette, fille de la victime. Aussi, c'est sans hésitation, c'est même, nous l'avouons, avec une certaine fierté, que nous allons parler maintenant de Jean de Rouvray, deuxième du nom, et de ses faits d'armes.

Un mot d'abord sur Courtalain. Jean de Rouvray, premier du nom, était mort en 1382. En 1387, il y avait cession par Jean de Rouvray fils à Guillaume de la Forge, d'un courtil, en la basse-cour de Courtalain, à la condition qu'en cas de guerre générale, ou invasion de partisans, le dit Guillaume aurait place au fort

Digitized by Google

de Courtalain. En 1411, outre Courtalain et ses dépendances, le même Jean de Rouvray possède encore la Grande-Haie en Unverre, et une maison à Châteaudun, en face du prieuré de Saint-Lubin.

Quant aux actions militaires où figure Jean de Rouvray, on cite principalement les suivantes:

En 1416, sous les ordres de Pierre d'Illiers et de Florent son fils, il défend Châteaudun contre les Bourguignons et les Anglais.

En 1421, retenu à Chartres comme prisonnier, par les mêmes ennemis, il doit payer 300 livres pour sa rançon.

Enfin, en 1427, tombé au pouvoir des Anglais à Marchenoir, il reste prisonnier jusqu'à la trève conclue, quelque temps après, entre le duc de Suffolck et Dunois.

Ici se présente une difficulté, que nous exposons sans prétendre la résoudre.

D'après certains titres provenant de l'abbaye de Saint-Avit, — datés de 1390, — Courtalain aurait eu également pour seigneur à cette époque messire Alain de Taillecoul. Cet Alain de Taillecoul était, paraît-il, un brave militaire, à la valeur légendaire; mais d'où venait-il ? quelles étaient son origine, sa famille? Voilà ce qu'on paraît ignorer. M. l'abbé Desvaux, dans sa notice sur les anciens seigneurs de Courtalain, incline à le rattacher aux Borel, et aime à voir dans Taillecoul une forme édulcorée de Borel. Nous avouons ne pas saisir très bien la nuance, d'autant plus que le nom de Borel était loin, croyons-nous, d'offrir à nos pères le sens odieux qui le caractérise de nos jours. Il nous semble donc que le mot Borel pouvait très bien désigner, non pas un tortionnaire quelconque, mais un brave militaire sachant frapper d'estoc et de taille.

Ce sentiment, nous l'adoptons d'autant plus volontiers que le nom de Borel était assez commun dans les siècles passés. Un Borel est comte de Barcelone en 998 et se fait accompagner à Rome par le savant illustre qui fut plus tard le pape Sylvestre II. Plusieurs Borel possèdent entre Vendôme et Blois ; et de nos jours même, en 1870, un général de brigade portant ce nom a fait partie de l'armée de la Loire.

A notre avis, Taillecoul et Borel sont donc deux familles distinctes, et nous le croyons d'autant plus volontiers que les armoiries de chacune d'elles diffèrent essentiellement. En effet,

Digitized by Google

tandis que Borel porte : *Burelé de trois burelles de sable,* Taillecoul porte : *une fleur de lys, accompagnée de six étoiles.*

Voici donc comment nous expliquons la présence d'Alain de Taillecoul à Courtalain : Quand il épousa, en 1383, Jeanne de la Bruyère, fille de Pierre, seigneur de Bois-Ruffin, alors décédé, celle-ci était veuve d'un Jean de Rouvray, chevalier, seigneur de Launay, Saumeray et autres lieux ; bien que rien ne l'indique, nous inclinons pourtant à identifier ce Jean de Rouvray avec celui qui nous a été précédemment désigné, à l'occasion du meurtre de Guillaume de la Forêt et comme successeur d'Alain Bourreau, dernier du nom. Dans cette hypothèse, le séjour d'Alain Taillecoul à Courtalain se comprendrait facilement. Jeanne de la Bruyère aurait reçu Courtalain, au moins en partie, de son premier époux et l'aurait transmis au second, et alors Alain de Taillecoul l'aurait habité comme époux de Jeanne, d'abord, ensuite comme tuteur de sa fille Marguerite et de Jean son fils.

Quoi qu'il en soit, Alain de Taillecoul était mort en 1396. Jean son fils venait lui-même de mourir, et Marguerite, restée seule héritière de Bois-Ruffin et de Courtalain en partie, les donnait, avec sa main, vers 1400, à Martin de Rouvray.

D'où venait ce Martin de Rouvray? à quel degré était-il parent de ceux que nous avons déjà nommés? Nous ne pouvons le dire ; nous savons seulement que cette union dura peu, car, avant 1417, Marguerite avait épousé, en secondes noces, Pierre d'Illiers. De son premier mariage, elle avait eu pourtant plusieurs enfants. Deux nous sont connus : Martin et Marguerite. Naturellement, ils étaient encore mineurs, au moment du second mariage de leur mère ; aussi Pierre d'Illiers, incapable à cause de ses fonctions civiles et militaires de s'occuper de leur tutelle, les confia-t-il, d'après une pièce relatée au dossier des notaires du Dunois, à une dame, Jehanne Houdetot, veuve de Jehan de Bracquemont, dit Lionnel, et versa-t-il, à cette occasion, une somme d'argent entre ses mains.

Martin de Rouvray, deuxième du nom, épousa, d'après l'abbé Bordas, Bertrande d'Illiers, l'une des filles de Pierre. Il vivait encore en 1449. Quant à Catherine, elle se maria à Louis d'Avaugour.

Il paraît certain que Pierre d'Illiers resta en possession de Courtalain et de Bois-Ruffin pendant la minorité des enfants

Digitized by Google

de Rouvray, car en 1421, d'après les registres de l'abbaye de Saint-Avit, il eut à payer une rente blé, sur la grange de Bois-Ruffin et les moulins de Courtalain, à cause de Marguerite de Taillecoul, sa femme, et de Catherine de Rouvray, fille de Martin de Rouvray premier du nom et de la dite Marguerite, alors décédée.

Marguerite de Taillecoul ne dut pas avoir d'enfants de son mariage avec Pierre d'Illiers ; celui-ci, en effet, l'avait épousée en troisièmes noces, et les enfants qu'on lui connaît sont tous issus de son mariage avec Marguerite de Machecoul, sa seconde épouse ; c'est du moins l'opinion du *Gallia Christiana ;* nous l'avouons, c'est également la nôtre. Autrement, on se heurte à d'insurmontables difficultés. Ainsi, nous avons vu plus haut que le mariage de Pierre d'Illiers avec Marguerite de Taillecoul eut lieu vers 1417. Or, l'année précédente 1416, Florent, l'un de ses fils, figure déjà parmi les défenseurs de Châteaudun ; en outre le même Florent, lors de son mariage avec Jeanne de Couttes, en 1423, porte le titre de lieutenant ; ce n'était donc plus un jeune homme, encore moins un enfant, mais un militaire éprouvé ; enfin, ce qui ne paraît pas moins inadmissible dans cette même hypothèse, Martin II de Rouvray, en épousant Bertrande d'Illiers, eût épousé sa propre sœur, sa sœur utérine !

Ils se trompent donc évidemment, ceux qui, se fondant sur un texte de Guillaume Laisné, mal interprété, font de Marguerite de Taillecoul la mère des messires d'Illiers, fils de Pierre.

Les d'Illiers, du reste, ne paraissent pas avoir possédé depuis lors, soit à Courtalain, soit à Bois-Ruffin. Quant à Martin de Rouvray, deuxième du nom, il dut décéder sans enfants et laisser en mourant Courtalain, non pas à Louis d'Avaugour, son beau-frère, mais à Marin, l'un de ses neveux.

Nous pensons, en effet, contrairement à l'opinion de plusieurs, que Louis d'Avaugour ne fut jamais seigneur de Courtalain, mais de Bois-Ruffin, seulement. Ce qui nous confirme dans cette opinion, c'est que son tombeau était à Arrou ; c'est, ensuite, que dans les actes où son nom figure, il prend avant tout le titre de Bois-Ruffin ; nous croyons même que Guillaume, au moment de son union avec Perrette de Baïf, ne possédait pas encore Courtalain, car dans son acte de mariage il prend le titre de Bois-Ruffin. C'est seulement après la mort de Marin,

Digitized by Google

son frère ou son oncle, arrivée vers l'année 1470 au plus tard, qu'il aura fait de Courtalain sa résidence, et en aura été seigneur.

Quoi qu'il en soit, c'est à lui qu'on attribue la reconstruction du château en 1483.

M. l'abbé Desvaux, dans la notice que nous avons précédemment citée, donne la suite des d'Avaugour, seigneurs de Courtalain, jusqu'à l'arrivée des Montmorency ; nous n'avons donc pas à nous en occuper, d'autant plus que nous la croyons exacte.

Nous n'avons pas, certes, la prétention d'avoir fait une démonstration complète sur la chronologie des seigneurs de Courtalain à l'époque précitée, mais peut-être nous saura-t-on quelque gré d'en avoir tenté l'essai.

Une autre question, non moins obscure, nous reste à examiner, c'est celle de l'origine de la famille qui, à l'époque dont nous venons de parler et aux siècles suivants, porta le nom de Courtalain.

L'abbé Bordas (*Histoire du Dunois,* tome II, page 63,) prétend que cette famille est de la plus haute antiquité et remonte aux seigneurs qui ont occupé Courtalain au XIIe siècle, et il allègue, en preuve, des titres déposés au château de Prasville, que cette famille aurait occupé, à sa connaissance, jusqu'en l'année 1598.

Qu'une famille portant le nom de Courtalain ait alors habité Prasville, nul ne le nie ; mais que cette famille remonte vraiment au XIIe siècle, l'honorable historien se borne à l'affirmer mais n'en donne aucune preuve ; aussi son témoignage n'a-t-il pas eu l'avantage de convaincre tout le monde ; et plusieurs savants se sont permis d'émettre des avis différents.

M. l'abbé Marquis, curé d'Illiers, fait des Courtalain une famille à part et qu'il ne convient pas de rattacher à l'une de celles dont ont parlé les annalistes de Courtalain.

M. l'abbé Desvaux passe à côté, sans émettre d'opinion.

D'autres rattachent les Courtalain aux Rouvray, dont une branche, après avoir quitté Courtalain, aurait conservé le titre de cette seigneurie.

D'autres, enfin, pensent que les Courtalain pourraient bien appartenir à la famille d'Illiers ; et ils allèguent en faveur de leur opinion la possession de Courtalain par les d'Illiers, en la personne de Guillaume père de cette Berthe qui, vers le milieu du

Digitized by Google

XIIe siècle, le transmit aux Borel par son mariage avec Eudes III.

Ils allèguent en outre que les La Bruyère, tour-à-tour ou même à la fois seigneurs de Courtalain et Bois-Ruffin, étaient de la famille des d'Illiers.

Quant à nous, bien qu'il ne nous appartienne pas d'émettre un avis, nous ferons pourtant remarquer qu'en compulsant les registres de la paroisse d'Unverre, dont nous étions alors curé, nous avons trouvé, à la date de 1614, cité comme parrain, Jean de Vaupillon-Courtalain. Or, personne n'ignore que Vaupillon appartenait alors aux sires d'Illiers ; ce Jean de Vaupillon-Courtalain pourrait donc fort bien être le fils du fameux Adard d'Illiers, qui, comme chacun sait, portait ce même nom.

Entre tant de concurrents, il est sage de laisser le champ libre et d'aborder sans retard la généalogie des Courtalain, que nous avons également indiquée comme objet du présent travail.

§ II

Généalogie des Sires de Courtalain aux XVe, XVIe et XVIIe siècles

A notre grand regret, ce n'est guère qu'une simple liste que nous avons à offrir à la curiosité du lecteur. Les sires de Courtalain, en effet, tels que nous les connaissons, n'ont été que de simples hobereaux de village, vivant maigrement du produit de leurs terres, prenant les armes quand sonnait le clairon, quand le ban et l'arrière-ban étaient convoqués, et puis au retour, quand retour il y avait, nouveaux Cincinnatus, conduisant la charrue, battant le blé dans l'aire, et rendant service, autant qu'il était en eux, aux paysans du voisinage, leurs vassaux ou leurs amis.

Pour plus de clarté, nous procèderons par familles, et grouperons chacune d'elles à l'ombre de son manoir. Douze localités principales ont été habitées par les Courtalain :

Coupigny (Dangeau), Prasville, Civry, Chapelle-Guillaume, Gallardon, Lutz, Villours (Terminiers), La Bazoche-Gouët, Chapelle-Royale, Fains, Le Favril, La Houssaie (Unverre).

Digitized by Google

Nous croyons, toutefois, que leur filiation peut se résumer en quatre branches: Prasville, Civry, Le Favril et La Houssaie d'Unverre ; ce sera la division de notre travail.

Préalablement nous aurons à dire un mot de deux personnages que nous ne savons à quelle branche rattacher, ce sont: Charles et Christophe.

Le premier passe en 1493 plusieurs baux pour sa terre de Coupigny-Dangeau.

Le second est, en 1586, parrain à Unverre d'un enfant de Jean de Courtalain de la Houssaie. Nous suivrons, comme il convient de le faire, l'ordre chronologique, en commençant par les plus anciens fiefs, les plus anciennes seigneuries, conservant toutefois pour la fin la Houssaie d'Unverre.

1° *Seigneurs de Prasville.*

Le premier des de Courtalain proprement dits dont la généalogie soit parvenue à notre connaissance portait le nom de Martin; il était seigneur de Moirville-en-Beauce, Prasville; son père s'appelait Jehan de Courtalain et sa mère Gillette de Curé; la seigneurie de Moirville était une dot de sa mère.

Il épousa en premières noces Jeanne d'Allaines, veuve de Pierre de Crouy; de ce mariage, Louis de Courtalain qui épousa vers 1530 Louise de Lailly, fille de Guillaume de Lailly, sieur de Saint-Aubin, et de Antoinette de Tranchelion, fille de Hélion de Tranchelion, seigneur de Remenonville-lès-Gallardon et du Coudray, et de Catherine de Rosny. C'est elle que Martin de Courtalain épousa en secondes noces; ils vivaient en 1510.

En 1529, Louis de Courtalain, leur fils, alors seigneur de Menainville (Lutz), du Coudray près Gallardon, et plus tard de Prasville, et Louise de Lailly, son épouse, obtiennent lettre de réception et foi de dame Renée de France, duchesse de Chartres et comtesse de Montargis, touchant la quatrième portion de la seigneurie, terre et châtellenie du Coudray, près Gallardon. En 1542, il y a vente par Marie de Courtalain, femme de Robert de Beauvilliers, seigneur du Plessis-Saint-Martin, paroisse de Saint-Mandé (Loir-et-Cher), du fief de Menainville qu'elle avait reçu en dot de Louis de Courtalain et de Louise de Lailly, ses père et mère.

Digitized by Google

En 1544, il est question de Jacques de Courtalain, sieur de Mondonville-Sainte-Barbe (Prasville), et de Françoise de Fresne, son épouse.

En 1555, il y a constitution de dot par Louis de Courtalain et Louise de Lailly en faveur de Louise, leur fille, reçue à la profession religieuse en l'abbaye de Saint-Avit.

En 1560, il y a lettre de foi et réception donnée par dame Renée de France, au profit de François de Courtalain, seigneur de Prasville.

Même année 1560, il y a également lettre de réception, foi et hommage, donnée par la même dame Renée de France, en faveur de Charles de Blondel, écuyer, et de Catherine de Courtalain, pour une portion de la seigneurie du Coudray près Gallardon à elle échue par le décès de Louis de Courtalain et de Louise de Lailly, ses père et mère.

L'année suivante 1561, la même dame Renée de France donne lettres semblables en faveur de Florent de Langorant, seigneur de la Prière ou Poirière (Coudray), et d'Antoinette de Courtalain son épouse, et en faveur de Françoise de Courtalain, veuve de François de Montaigu, sieur de Miran.

En 1566, il y a vente par noble homme Louis de Beaumont, écuyer, sieur de la Pillardière, en la paroisse de la Chapelle-Royale, et Catherine de Courtalain, veuve en premières noces de Charles de Blondel, de la portion de terre du Coudray à elle échue par la mort de sa mère Louise de Lailly.

En 1598, l'abbé Bordas cite en son *Histoire du Dunois* un Jean de Courtalain comme seigneur de Prasville.

Enfin, en 1616, il est question, comme seigneur de Prasville et du Favril, de Claude de Courtalain, fils du précédent.

2° *Seigneurs de Civry.*

En 1522, il y a transaction entre Lionnet de Taize, seigneur de Malitourne (Authon) et plus tard, en 1545, de Varize, et François et Guillaume de Courtalain, seigneurs de Civry et de Chatonville (Saint-Cloud) et fils d'Étienne de Courtalain, seigneur de Montesson (Montboissier), ou Montonçon (Bailleau-le-Pin), pour le meurtre de Jean Hardi, commis par les dits Courtalain.

Digitized by Google

En 1540, Jeanne de Courtalain, fille de défunt Guillaume, seigneur de Civry, et de Marguerite de Saint-Prest, fille de Bernard de Saint-Prest et de Marguerite de Gauville, épouse François de Montlibert, seigneur d'Arras, et habite Launay, près de Chapelle-Guillaume.

En 1545, il y a contrat de mariage entre Claude de Guyot, seigneur de Gratereau, paroisse de la Genevraye (Seine-et-Marne), fils de François de Guyot et de Denise de Baigneaux, et Blanche de Courtalain, fille de François de Courtalain, seigneur de Civry, et d'Antoinette Lesage.

Même année 1545, il y a contrat de mariage entre Nicolas de Courtalain, seigneur de Villours (Terminiers), fils de François de Courtalain, seigneur de Civry, et d'Antoinette Lesage, et Françoise de Belliard, fille de Bernardin de Belliard et de Marie de Troys.

En 1553, Edme de Coucy et Anne de Courtalain, son épouse, font creuser un puits à la Frileuse, paroisse de Civry.

En 1574, un acte de souffrance est octroyé en faveur de Jean et de Jacqueline de Courtalain, enfants de François et d'Isabelle Acarie, sa seconde épouse.

En 1575, il y a offre de fief par devant Jean Guignard par dame Isabelle Acarie, veuve de François de Courtalain, comme ayant la garde de Jean de Courtalain, son fils, au moment du décès d'Étienne de Courtalain, son grand-père.

En 1611, il est question de Jacqueline de Courtalain, fille de François et d'Isabelle sus-nommés ; elle est veuve de Pierre de Chollard, seigneur des Tesnières, paroisse d'Écoman en Blaisois.

3° *Seigneurs du Favril.*

Nous emprunterons la liste des seigneurs du Favril appartenant à la famille de Courtalain au travail de M. Lefèvre sur le canton de Courville. A première vue, il y a bien quelque confusion dans les noms qu'il cite, mais, comme nous n'avons aucun moyen de contrôle, nous nous garderons d'y rien changer.

En 1634, dame Suzanne de la Chaussée, épouse de Claude de Courtalain, écuyer, sieur du Favril, est marraine avec messire Nicolas d'Aligre, conseiller et aumônier du roi, abbé de Saint-Évroul (Lisieux-Bayeux), parrain.

Digitized by Google

En 1650, noble femme Suzanne de la Chaussée, épouse de feu noble homme Charles de Courtalain, écuyer, seigneur du Favril, est marraine avec Jean Leroy, prêtre, bachelier en droit canon et curé de Billancelles, parrain.

En 1652, est marraine à son tour damoiselle Charlotte de Courtalain, fille de défunt Charles de Courtalain, sieur de Fains.

En 1664, Jacqueline, fille de défunt Claude de Courtalain et de Suzanne de la Chaussée, épouse messire Charles de Bouille, écuyer, sieur de Longbuisson.

En 1665 enfin, Charlotte, fille de défunt Claude de Courtalain, écuyer, seigneur du Favril, et de Suzanne de la Chaussée, épouse Louis-Anne de Beaulieu, écuyer, seigneur de Rochefort, fils de défunt Charles de Beaulieu et d'Anne Escuyer.

4° *Seigneurs de la Houssaie à Unverre.*

Si la liste des Courtalain du Favril est complète, leur séjour dans cette localité fut de peu de durée. Ils habitèrent la paroisse d'Unverre beaucoup plus longtemps; mais il nous est impossible de rien fixer, car, si nous connaissons avec quelque certitude le moment où ils cessèrent de l'habiter, le commencement nous échappe ; nous savons seulement qu'il est antérieur à la rédaction des registres de l'état-civil, seul monument de leur histoire que nous ayons été à même de consulter, et qui ne remontent pas au-delà du milieu du XVIe siècle, de l'année 1556.

En 1556, est donc baptisé à Unverre, Louis, fils de noble homme Jean de Courtalain et de noble dame Françoise de la Goupillière, fille du seigneur de la Beaudonnière (Unverre).

Cette dame dut mourir jeune, car, quelques années plus tard, messire Jean de Courtalain avait épousé en secondes noces Marie de Montboursier ; il ne dut pas lui-même fournir une longue carrière, car dès 1570, devenue veuve, Marie de Montboursier vend à Guillaume, fils de Lionet de Taise, seigneur de Varize, diverses maisons qu'elle possède à Civry.

Jean de Courtalain dut être remplacé à la Houssaie par Jacques, son fils ; celui-ci avait épousé Anne de la Goupillière, de la même famille que Françoise. Ils eurent de leur mariage plusieurs enfants, dont deux jumeaux, Antoine et Stéphane, nés en 1563, et qui moururent probablement de suite après leur nais-

Digitized by Google

sance, car nous ne rencontrons plus leurs noms nulle part ; ils eurent également deux filles, Françoise et Jeanne, dont nous ne connaissons point les alliances, et enfin un dernier fils nommé Jean, qui remplaça son père comme seigneur de la Houssaie.

Quant à Louis, nous n'avons plus retrouvé son nom après l'année 1582.

A quel moment Jean de Courtalain remplaça-t-il son père à la Houssaie ? nous ne pouvons le dire ; nous savons seulement que ce fut au plus tard en 1586, car cette année-là même il épousait Claude de Loys, des seigneurs de la Fosse, paroisse d'Unverre, et faisait acte de propriétaire.

De son mariage avec Claude de Loys, Jean de Courtalain eut quatre enfants, tous nés à la Houssaie et baptisés à Unverre : Jean, Rachel, Jacques et Philippe.

De Philippe, nous ne savons que la naissance.

Rachel dut mourir vers 1613 ; elle avait épousé Fourques de Montlibert, seigneur du Gatellier (Unverre).

Nous ne connaissons pas l'alliance de Jean, qui dut remplacer son père à la Houssaie ; nous ignorons également l'époque de sa mort, nous savons seulement qu'il vivait encore en 1616; cette année, en effet, Jacob de Tullières, sieur de Vallainville et de la Forçonnerie en Unverre, faisait transport au profit de Gédéon de Tullières, sieur de Bois-Vallainville (Moléans), de douze mille livres dix sols, tant sur le dit Courtalain que sur Fourques de Montlibert du Gatellier et Loüis de Beaumont, sieur des Blossiers (Chapelle-Royale).

Jean de Courtalain fut remplacé à la Houssaie par Jacques, son frère, déjà seigneur de Bois-Blandin en la Bazoche-Gouet ; celui-ci avait épousé Gabrielle de Saint-Meloir, des seigneurs de Saint-Avit-au-Perche. Il était mort avant 1628, car sa veuve épousait alors en secondes noces Fourques de Montlibert, dont nous avons déjà parlé, veuf lui-même de Rachel de Courtalain.

De leur mariage étaient nés deux enfants, Jacques et Jeanne.

Jacques paraît avoir habité la Houssaie jusqu'en 1638, et avoir été emporté, comme presque tous ses ancêtres, par une mort prématurée. En effet, en 1642, lors du mariage de Jeanne, sa sœur, il ne figure point au nombre des témoins. Il est probable cependant qu'il contracta alliance, et qu'il eut une fille de son mariage ; autrement, la présence, en 1685, à la cochel-

Digitized by Google

lerie de Chapelle-Royale, de Marie de Courtalain, épouse de noble homme François Breton, seigneur des Bordagers, serait inexplicable.

Un instant nous avions espéré résoudre ce problème, en examinant avec quelque attention les registres paroissiaux de la dite localité ; mais nos espérances ont été complètement déçues ; M. le secrétaire de mairie, consulté verbalement, nous a répondu que les registres de l'état-civil ne remontaient pas au-delà de 1800 ; qu'il lui était donc impossible de nous donner satisfaction. Nous citons le fait à cause de sa rareté, d'autant plus que des personnes que nous croyons bien informées nous ont affirmé avoir compulsé elles-mêmes ces registres et qu'ils remontaient à l'année 1618.

Quoi qu'il en soit, si Jacques de Courtalain mourut jeune, Jeanne sa sœur, après cinq ans de mariage, expirait elle-même dans les premiers jours de l'année 1647, à l'âge de vingt ans, ne laissant de son mariage avec Charles de Pheline, sieur de la Glotterie, paroisse de Saint-Avit-au-Perche, qu'une unique enfant au berceau, nommée Aimée.

Ici devrait donc naturellement finir notre notice sur la famille des Courtalain ; mais il nous a été raconté sur la dernière descendante de ceux de la Houssaie, Louise-Éléonore-Charlotte de Vasconcelles, décédée à Unverre en l'année 1854, un trait d'amour filial si touchant que nous ne pouvons résister au désir d'en faire ici le récit.

C'était aux plus mauvais jours de la Révolution. Louis-François de Vasconcelles, son père, avait été dénoncé et incarcéré comme suspect, et comme ayant des relations avec les Chouans. Sa condamnation paraissait certaine ; mais voici qu'au moment où la sentence allait être prononcée, sa fille, Louise-Éléonore, bravant le danger, se présente à la barre du tribunal, et, se jetant à genoux, tout en larmes, implore la grâce de l'accusé.

Sa jeunesse, sa beauté, son courage impressionnèrent fortement les juges et principalement l'un d'entre eux, qui agit auprès de ses collègues pour obtenir l'élargissement et la grâce du prisonnier.

Quelques années plus tard, ce même juge, jeune encore et possesseur d'une belle fortune, se présentait à la porte du modeste manoir de la Houssaie et demandait à son père la

Digitized by Google

main d'Éléonore. Le croirait-on ? celui-ci eut la maladresse de refuser, sous prétexte que l'honorable magistrat ne possédait pas la particule. Dans ses dernières années, devenue veuve et inconsolable de la mort prématurée d'un fils unique, plein d'espérance, dame Éléonore de Vasconcelles se plaisait à raconter en pleurant ce trait de sa jeunesse et ne manquait pas d'ajouter : « Pauvre père ! il m'a brisé le cœur. Et dire que plus tard il a bien voulu me marier à M. Monnier ! » Ce M. Monnier, brave militaire, chef de bataillon, était, paraît-il, un vrai type d'original.

En finissant, dussions-nous blesser sa modestie, nous ne pouvons omettre d'offrir de publics remerciements à M. l'abbé Peschot, curé de Langey, dont la savante et dévouée collaboration nous a été d'une très grande utilité pour la rédaction de notre travail.

L'Abbé CHAPRON,
Curé de Courtalain.

Le Secrétaire-Gérant : O. Legrand.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE
DU MARDI 31 AOUT 1897

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 31 août 1897, à une heure et demie du soir, dans une des salles du Musée de Châteaudun, rue Toufaire.

Étaient présents :

Au bureau, MM. Lecesne, président, Pouillier, trésorier, Rabouin, bibliothécaire ;

Et MM. l'abbé Augis, Aumoine, Ém. Bois, l'abbé Boussard, l'abbé Chapron, l'abbé Crénier, L. Isambert, Jeuffosse, l'abbé Lehoux, Pecheteau, Prodhomme et l'abbé Sainsot. M. Melet, présenté par un sociétaire, assistait également à la séance.

S'étaient fait excuser : MM. Delpeuch, Ad. Gouin, Lambron, O. Legrand, Passard, l'abbé Peschot et Richer.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits au Musée et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Depuis la dernière réunion générale, le Bureau a admis :

En qualité de membres titulaires de la Société :

M. Henri David, avocat à la Cour d'appel de Paris, présenté par MM. Passard et Richer ;

M. l'abbé Hardel, curé de Droué, présenté par MM. Lecesne et Rabouin ;

Et en qualité de sociétés correspondantes :

La Société Neuchateloise de géographie (Suisse) ;

Et la Société de numismatique et d'archéologie de Montréal (Canada).

Voici la liste des dons faits à la bibliothèque et au musée de la Société :

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants, mars à juin 1897.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, numéros 3 et 4 de 1896.

Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions, mars à juin 1897.

Digitized by Google

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 24 avril 1897, par M. Ernest Babelon, conservateur du département des médailles et antiques à la Bibliothèque Nationale, et M. A. Rambaud, ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

De la Société des antiquaires de Picardie :

La Picardie historique et monumentale : cantons de Poix, de Villers-Bocage et de Boves, 4e fasc., orné de magnifiques héliogravures dans le texte et hors texte.

Album archéologique de la Société des antiquaires de Picardie, 12e fasc., orné de planches en héliogravure.

Notice historique sur le canton de Bernaville (Somme), par l'abbé Théodose Lefèvre, membre de la Société des antiquaires de Picardie (ouvrage posthume), vol. in-8. Amiens, 1897.

De divers donateurs :

Un lot de parchemins et de papiers manuscrits du XVIIIe siècle, comprenant plusieurs actes de vente relatifs à des biens sis à Moutiers-en-Beauce, deux prisées de meubles et effets, des recettes de peinture, etc. — Don de M. l'abbé Bellanger.

Notice biographique sur Louis-Charles-Léonce marquis de Tarragon (1813-1897) ; br. in-8, Châteaudun, 1897. — Don de M. le comte Georges de Tarragon.

Notice sur l'église de Marboué, par M. Florent d'Arsonville ; br. in-8, avec jolie vue de l'église. — Don de l'auteur.

Perche et Percherons : Baillou, canton de Mondoubleau, par M. l'abbé Blanchard.

Les Sapeurs-Pompiers, par M. Ludovic de Lamérie; br. in-12, Châteaudun, 1897. — Hommage de l'auteur.

De nombreux fragments de poteries funéraires trouvés récemment, dans l'église de la Madeleine, en pratiquant des fouilles qui ont mis à découvert les ossements de quatre personnes inhumées devant la chapelle de saint Vincent. — Don de la fabrique de la Madeleine.

Plusieurs outils en silex éclaté. — Don de M. Desbans.

Une hachette en granit noir, jadis polie, maintenant rugueuse. — Don de Mme Pointdedette.

Un morceau de bois pétrifié, trouvé dans le Gué-Froid, près les Grands-Moulins, à Châteaudun.

Centurie de cryptogames épiphylles, parasites des plantes vivantes, et complément de l'herbier de M. L. Vuez (3 cartons). — Don de M. Desbans.

Un ustensile brûlé dans l'incendie de Châteaudun (18 octobre 1870), maison de M. Hervet.

Digitized by Google

ACQUISITIONS

Arrêt de la Cour de Parlement, en date du 2 juin 1786, qui fait défenses à tous marchands de la ville de Châteaudun et des bourgs et villages situés dans l'étendue de la Justice du dit lieu, de quelque nature que soit leur commerce, de tenir, vendre et débiter à l'avenir aucunes drogues médicinales simples et composées ; Ordonne que les apothicaires établis en la ville de Châteaudun pourront seuls et exclusivement à tous autres, tenir, vendre et distribuer toutes espèces de drogues médicinales, lors de la composition et distribution desquelles ils seront tenus de se conformer aux réglemens ; Enjoint aux marchands de la ville de Châteaudun et à ceux des bourgs et villages situés dans l'étendue de la Justice dudit lieu, ayant en leurs boutiques des drogues médicinales simples ou composées, de les remettre incessamment auxdits apothicaires établis dans la ville de Châteaudun, qui leur en rendront le prix, le tout à peine de cent livres d'amende contre les contrevenans, même d'être poursuivis extraordinairement dans le cas où ils continueroient la vente des dites drogues ; Autorise les officiers exerçant la police en la ville de Châteaudun, à choisir et nommer l'un des médecins de ladite ville, pour faire chaque année, en leur présence, chez les apothicaires, la visite des drogues médicinales étant dans leurs boutiques et laboratoires, à l'effet de constater l'état des dites drogues et faire rejetter celles qui seroient défectueuses ou altérées par vétusté, etc. — A Paris, chez P.-G. Simon et N. H. Nyon, imprimeurs du Parlement, rue Mignon, 1786 ; broch. in-4.

Arrêt de la Cour de Parlement qui ordonne qu'une sentence rendue en la Justice de Dunois le 14 juillet 1786, concernant la livraison des grosses et menues pailles provenant des dîmes, et la fixation desdites pailles, sera exécutée selon sa forme et teneur. — A Paris, chez Simon et Nyon, 1786 ; broch. in-4.

A ces dons et acquisitions, vient de s'ajouter un important envoi fait à titre gracieux à la Société Dunoise par la Société de l'Histoire de France : il comprend un grand nombre de livres publiés par cette savante Société et dont plusieurs intéressent particulièrement le Dunois. En voici la liste :

Nouveau recueil des comptes de l'argenterie des rois de France, 1 vol., 1874.

Mémoires de Madame de Mornay, 2 vol., 1868-69.

Mémoires inédits de Michel de la Huguerye, 3 vol., 1877-80.

Gestes des évêques de Cambrai, de 1092 à 1138, 1 vol., 1880.

Le Jouvencel, par Jean de Bueil, 2 vol., 1887-89.

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles-le-Téméraire, 4 vol., 1883-88.

Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy, 2 vol., 1876-81.

Digitized by Google

Œuvres de Rigord et de Guillaume Le Breton, historiens de Philippe-Auguste, 2 vol., 1882-85.

Mémoires de Nicolas Goulas, gentilhomme ordinaire de la chambre du duc d'Orléans, 3 vol., 1879-82.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris, 1400-1417, 2 vol., 1885-88.

Chronique normande du XIVe siècle, 1 vol., 1882.

Chronique de Saint-Martial de Limoges, 1 vol., 1874.

Les annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, 1 vol., 1871.

La règle du Temple, 1 vol., 1886.

La chronique du bon duc Loys de Bourbon, 1 vol., 1876.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le trésorier, 1 vol., 1871.

Lettres d'Antoine de Bourbon et de Jehanne d'Albret, 1 vol., 1877.

Relation de la Cour de France en 1690, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, 1 vol., 1882.

Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1 vol., 1884.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1863, 65, 66, 67, 69, 70-71, 72 à 88 inclusivement, 23 vol.

Annales historiques, publiées par la Société de l'Histoire de France, années 1837, 39, 40, 41, 43, 54, 6 vol. in-18.

L'assemblée, reconnaissante, s'empresse de voter des remerciements à la Société de l'Histoire de France et à tous les autres donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU

Séance du 8 juin 1897.

M. Renou, notaire à Châteaudun, a adressé à M. le Président un extrait du testament de M. le marquis de Tarragon et le consentement donné par les héritiers à l'exécution du legs, fait à la Société, d'une somme de mille francs donnée sans conditions et affranchie de tous droits de mutation et autres.

M. le Président entretient le Bureau de la visite des collections de M. le marquis de Tarragon qu'il a faite dernièrement, ainsi que M. le conservateur du Musée, en compagnie de plusieurs membres de la famille du très regretté donateur. Tous ont eu le regret de constater que les oiseaux renfermés dans plusieurs vitrines avaient souffert de l'humidité durant l'hiver dernier et ont reconnu qu'il était urgent de les transporter dans un endroit plus sec. M. le comte Georges de Tarragon a proposé de les donner dès maintenant en dépôt à la Société Dunoise, ainsi que divers autres objets de collection. On pourrait les placer provisoirement dans la salle des tableaux. Pour cela, l'autorisation de M. le Maire de Châteaudun

Digitized by Google

est nécessaire, et M. le Président propose de charger M. le Conservateur d'entretenir M. Baudet de cette offre et de lui en démontrer l'utilité.

Un membre du Bureau fait observer qu'en vue de l'extension du Musée, il est nécessaire de conserver au hangar au-dessus duquel une nouvelle galerie va être construite, une hauteur plus grande que celle indiquée dans les plans de M. Passard, et il exprime le désir que M. Richer soit aussi chargé d'en informer M. le Maire pendant qu'il est temps encore de modifier en ce sens les plans et devis.

Ces deux propositions sont adoptées par le Bureau.

Séance du 11 août 1897.

Suivant la décision prise par le Bureau dans sa dernière séance, M. Passard, architecte, après en avoir conféré avec M. le Maire, a modifié les plans et devis des constructions à faire pour l'installation du Musée de Tarragon. Le devis s'élève à la somme 5,581 fr. 08 c. Si l'on élève les planchers au niveau des salles actuelles de manière à donner plus de hauteur au rez-de-chaussée, comme le Bureau le croit utile en vue de certaines éventualités, la dépense sera plus élevée de mille francs environ. M. Passard compte obtenir un rabais de près de six cents francs sur l'ensemble des travaux.

M. Passard, en communiquant ces plans et devis, ajoute que M. le Maire entend limiter à la somme de 5,581 fr. 08 la dépense de la Ville, et que la Société Dunoise devra prendre à sa charge l'excédent de dépense, en profitant toutefois des rabais qui pourront être consentis par les entrepreneurs ; il déclare, enfin, que M. le Maire demande à la Société l'engagement de ne rien réclamer à la Ville pour ce qu'elle aura payé si les travaux s'élèvent à plus de 5,581 fr. 08. Il est entendu aussi que les frais de déménagement, de transport et d'installation du Musée de Tarragon dans les nouvaux locaux, seront à la charge de la Ville.

M. Richer rend compte ensuite de l'entrevue qu'il a eue avec M. le Maire et dit que M. Baudet s'est chargé de faire enlever les objets qui se détériorent dans le Musée de Tarragon ; il a déjà fait replacer dans les salles de l'Hôtel-de-Ville les tableaux qui avaient été apportés au Musée de la Société, mais aucun objet du Musée de Tarragon n'a encore été déplacé.

Le Bureau, après avoir entendu ces explications, émet en principe l'avis que la Société, bénéficiant de tous les rabais qui pourront être faits par les entrepreneurs sur l'ensemble des travaux, prenne à sa charge les frais de surélévation du plancher et qu'elle renonce à toute réclamation ultérieure contre la Ville à la fin du bail, pour la plus-value donnée aux bâtiments, par suite de sa participation à la dépense ; le tout, bien entendu, sauf ratification par la réunion générale des sociétaires.

Digitized by Google

Après cette lecture de procès-verbaux, M. le Président communique à l'Assemblée le programme du 36e Congrès des Sociétés savantes, dont l'ouverture est dès maintenant fixée au 12 avril 1898. Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 25 juillet 1897, fait un nouvel appel à la collaboration des Sociétés pour la rédaction des programmes et spécifie, notamment, que le texte des mémoires devra être parvenu avant le 30 janvier 1898, au 1er Bureau de la Direction du Secrétariat et de la comptabilité.

Est signalée la publication, dans les Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, d'un excellent travail de M. Ch. Cuissard, intitulé : *Étude sur le Commerce et l'Industrie à Orléans avant 1789.*

M. le Président soumet ensuite à l'Assemblée plusieurs lettres qui lui ont été adressées et les recommande à l'attention de ceux de nos collègues qui pourraient fournir quelques-uns des renseignements demandés :

M. Alfred Prunaire, qui travaille en collaboration avec Mgr Le Nordez, évêque auxiliaire de Verdun, à un ouvrage intitulé : *Jeanne d'Arc racontée par l'image,* désire savoir si la Pucelle a passé à Châteaudun et s'il existe dans le pays des souvenirs particuliers à cet égard.

M. A. Dardenne écrit du château du Fresne, canton de Saint-Amand (Loir-et-Cher), dans le but d'obtenir des renseignements sur une famille de Montigny à laquelle appartenait Hugues de Montigny, seigneur de Bonnesche, marié, après 1347, à Marguerite de Vendôme.

Deux mémoires sont inscrits à l'ordre du jour ; leur lecture a occupé la seconde partie de la séance ; ils sont intitulés :

1812. Évasion de quelques Français prisonniers de guerre en Russie, par M. Paul-Lvovitch Youdine, officier de Cosaques ;

L'abbé Arnaud, grand-chantre de la Sainte-Chapelle de Châteaudun, et son projet d'établissement de bains publics à Paris, par M. H. Lecesne.

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS

REÇUES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Du 1er Octobre 1896 au 1er Octobre 1897

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nos 2, 3 et 4 de 1896.

ANGOULÊME. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1896.

AUTUN. — Mémoires de la Société Éduenne, t. XXIV (1896).

AUTUN. — Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire naturelle d'Autun, année 1896.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1896.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1895.

BORDEAUX. — Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, 1er sem. 1896.

BRIVE. — Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, 4e trim. 1896, 1er, 2e et 3e trim. 1897.

CHALON-SUR-SAONE. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 4e trim. 1896, 1er sem. 1897, août-septembre 1897.

CHALON-SUR-SAONE. — Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône ; 2e partie du t. VIII : Rapport sur les Sépultures Mérovingiennes de Noiron-lès-Citeaux, par L. Bidault ; vol. in-4° avec planches (1896).

CHAMBÉRY. — Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXV, 1896.

CHARTRES. — Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, janvier et mai 1897. — Mémoires, novembre 1896, mars 1897, août 1897.

CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1895.

DAX. — Bulletin de la Société de Borda, 1er, 2e et 3e trim. 1897.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trim. 1895, 2e, 3e et 4e trim. 1896, 3e trim. 1897.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1895.

Digitized by Google

Le Mans. — Revue historique et archéologique du Maine, 2e sem. 1896 et 1er sem. 1897.

Le Mans. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4e fasc. du t. xxxv et 1er fasc. du t. xxxvi.

Limoges. — Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. xlv (1896-1897).

Nantes. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France, 2e sem. 1896.

Nimes. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, années 1895 et 1896.

Orléans. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trim. 1896.

Orléans. — Bulletin de l'Académie de Sainte-Croix d'Orléans, année 1896 ; 4e fasc. du t. vii.

Orléans. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 4e trim. 1895 et année 1896.

Paris. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1895. — Mémoires, année 1894.

Paris. — Bulletin de la Société de Géographie, 5e fasc. de 1896, 1er sem. 1897. — Comptes-rendus des séances, nos 15 à 19 de 1896, 1 à 7, 9 à 14 de 1897.

Paris. — Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, nos 1 et 2 de 1897.

Paris. — Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris, 3e trim., et 5e et 6e fasc. 1896, 1er et 2e fasc. 1897. — *L'École d'Anthropologie de Paris* (1875-1896), par M. Philippe Salmon.

Paris. — Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, nos 1, 2, 3 de 1897.

Poitiers. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e et 4e trim. 1896, 1er trim. 1897.

Pontoise. — Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. i, ii, iii, iv, v et vii ; table (1877 à 1890). — Cartulaire de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise, 2e fasc. — Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Méry-sur-Oise, 1892. — Cartulaire de l'abbaye de Maubuisson, 1re partie. — Histoire de Delincourt, 1895. — Le prieuré de Saint-Germain-en-Laye, origines et cartulaire, 1895. — La forêt royale d'Artie en Vexin, 1896.

Rambouillet. — Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. xi (1896).

Rennes. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine, t. xxv (année 1895).

Rochechouart. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, nos 3 à 6 du t. vi, 1 à 3 du t. vii.

Digitized by Google

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1896.

ROUEN. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure ; procès-verbaux de l'année 1895 et de l'année 1896, avec table des dix volumes.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des archives historiques, liv. de novembre 1896 et table du XVIe vol. ; liv. 1 à 6 du XVIIe vol.

SEMUR. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, année 1896.

SENLIS. — Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, année 1895.

TOURS. — Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 2e, 3e et 4e trim. 1896 ; 1er trim. 1897 (compte-rendu des fêtes du 3e centenaire de Descartes).

TULLE. — Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, t. XVIII, fasc. 1, 2 et 3 de 1897.

VENDOME. — Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1896 ; 2e et 3e trim. 1897.

VERSAILLES. — Bulletin de la Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, XVIIe vol. (1897).

VERSAILLES. — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XX (1896).

ALGÉRIE. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, année 1895. — Comptes-rendus des réunions, p. IX à XXIV (1896), n°s 1, 2, 3 de 1897.

COSTA-RICA. — Museo Nacional. — Mamiferos de Costa Rica, por Anastasio Alfaro, estudio, corregido y aumentado por el profesor J. A. Allen ; San José, 1897. — Insectos de Costa Rica, pequeña colección arreglada por J. Fid. Tristan ; San José, 1897. — Moluscos terrestres y fluviatiles de la meseta central de Costa Rica, colectados y arreglados por P. Biolley ; San José, 1897. — Fauna de Costa Rica ; San José, 1897. — Flora de Costa Rica ; San José, 1897. — Informe del Museo Nacional, 1896-1897.

IÉNA (Allemagne). — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe : Zeitschrift des Vereins für Thüringische Geschichte und Altertumskunde, 2 vol., 1895 et 1896.

NEUCHATEL (Suisse). — Bulletin de la Société Neuchateloise de géographie, t. IX (1896-1897).

STOCKHOLM (Suède). — Bulletin de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, années 1892 et 1893.

WASHINGTON (États-Unis). — Smithsonian Institution : Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, showing the

Digitized by Google

operations, expenditures and condition of the Institution, to july 1894. — *Idem*, to july 1895. — Report of the U. S. National Museum, 1893 et 1894.

JOURNAUX ET REVUES

Échanges et Souscriptions.

Le Loir-et-Cher historique, nos de novembre et décembre 1896, janvier à octobre 1897.

Archives historiques du diocèse de Chartres, novembre 1896 ; janvier à octobre 1897.

Documents sur la province du Perche, publiés par le Vte de Romanet et M. H. Tournoüer, décembre 1895, octobre 1896 et janvier 1897.

Digitized by Google

SERLON, ABBÉ DE L'AUMONE

Le moyen-âge réserve aux amis de notre vieille littérature de douces surprises, et les XIIe et XIIIe siècles, qui commencent à se manifester à nous sous un jour tout nouveau, montrent les efforts extraordinaires des maîtres des écoles en renom pour la conservation des lettres. Des personnages, dont les noms seuls avaient survécu, apparaissent entourés d'une certaine célébrité ; leur rôle littéraire, ignoré ou méconnu, donne aux ouvrages qu'ils ont produits une réputation plus ou moins grande, suivant leur naissance ou leur position.

Tel se montre à nous Sellon ou Serlon, un des premiers abbés de l'Aumône. Lorsque j'ai donné le catalogue des abbés de cette maison, je m'étais borné à reproduire deux dates et une épitaphe rappelant ce nom, et voilà qu'aujourd'hui des manuscrits de Paris, de Rome et de Londres, confirmant les historiens Walter Mapes, Gérald, archidiacre de Saint-David, Balée, Pitsée et Manriquez, nous révèlent que ce Serlon fut « un des versificateurs les plus raffinés de son temps, bien que le sentiment poétique lui eût fait ordinairement défaut ».

Dans cette modeste biographie de l'abbé de l'Aumône, je me bornerai à un court résumé des travaux publiés par deux éminents membres de l'Institut, MM. Meyer (1) et B. Hauréau (2).

Les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France* ont signalé quatre personnages du nom de Serlon, vivant tous au XIIe siècle.

Le premier, qui fut chanoine d'Avranches et religieux du Mont-Saint-Michel, devint abbé de Glocester et mourut en 1104 (3).

(1) Archives des missions scientifiques, année 1868, p. 147 et seqq.

(2) Mémoires de l'Académie des Inscriptions, t. XXVIII, 2e part., p. 242 ; Notices et Extraits des Manuscrits, t. XXIX, 2e part., p. 236.

(3) T. IX, p. 277.

Digitized by Google

Un second, après avoir été abbé de Saint-Évroult, mourut évêque de Séez, en 1122.

Trente-six ans après s'éteignait, à Clairvaux, Serlon, abbé de Savigny en Normandie.

Enfin, un quatrième était qualifié chanoine de Bayeux. « C'est ce qui résulte, écrit dom Brial, de toute la contexture d'un poème, dans lequel il fait la description du siège de cette ville par Henri Ier. Mais, ajoute le savant Bénédictin, à la tête d'une autre de ses poésies, ce Serlon est surnommé *Parisiacensis*. Était-il né à Paris ou dans le Parisis? Ce sentiment nous paraît probable (1) ». Or, ce dernier Serlon n'était ni Parisien ni originaire du Parisis; il reçut ce surnom pour avoir enseigné aux écoles de Paris. Il devint abbé de l'Aumône, après avoir mené une vie fort mouvementée.

Walter Mapes l'appelle Serlon de Wilton et indique ainsi le lieu de sa naissance. Balée le nomme Jean le Grammairien, Anglais de nationalité, et lui donne pour frère Raoul, abbé. Dès sa jeunesse, il cultiva les muses et la rhétorique plus que la théologie (2), et, comme beaucoup d'élèves, se sentant attiré par la réputation des écoles de Paris, il se rendit bientôt en cette ville pour se perfectionner dans l'étude des arts libéraux. Mais les écoliers et les maîtres anglais jouissaient au moyen-âge, même à Paris, de la plus détestable réputation. Serlon en fournit une nouvelle preuve. Ses talents lui valurent promptement le titre de maître ès arts : logicien très subtil, poète très grivois, il fut, en cette double qualité, animé de l'esprit et des mœurs qu'on reprochait aux gens de sa nation.

Il nous reste de lui un certain nombre de pièces de vers ; je n'en signalerai que trois, qui suffiront, je pense, pour donner une idée de sa poésie et montrer ce qu'on recherchait surtout dans les écoles.

La pièce la plus intéressante porte pour titre : « *Versus magistri Serlonis de diversis modis versificandi utiles valde cuique versificatori* ».

On pourrait croire d'abord que c'est un traité de métrique ou un art poétique, comme on en vit tant éclore de toutes sortes au XIIe et au XIIIe siècles. Serlon, dans ces vers, ne cherche

(1) T. XVIII, pp. 1-16.

(2) C. DE VISCH, *Bibliotheca scriptorum ordinis Cisterciensis*, p. 173.

Digitized by Google

qu'à montrer quels sont les ornements qui peuvent être employés pour diversifier la forme du distique ; et même, afin de mieux réussir en son œuvre, il remplace les règles par des exemples, et ces exemples sont des vers de sa façon.

Quelques citations de cette pièce, qui débute ainsi :

Dactyle, quid latitas? exi. Quid publica vitas?

feront mieux comprendre le but que poursuit le poète.

Clerus, fama, valor te magnum, magnificum,
Dignum testatur, nuntiat, esse facit.

Ces vers n'offrent à la lecture rien d'extraordinaire ; mais, pour les entendre, dit M. Hauréau, après dom Brial, il faut les décomposer et les lire de la manière suivante, *Clerus te magnum testatur, fama magnificum nuntiat, valor dignum esse facit.* Ces phrases ainsi exprimées deviennent de la prose, et, la prose étant claire ne présente que de la vulgarité, indigne d'un maître ès arts, tandis que la poésie la plus raffinée doit donner des énigmes à résoudre.

On trouve aussi des vers dont tous les mots commencent par la même lettre :

Pulcher pube Paris, Pyrrhus probitate probatur
Actibus Alcides, armis animosus Atrides.

Je ne parlerai pas des vers léonins qui faisaient fureur à cette époque ; mais je ne puis oublier ces distiques où la même consonance se rencontre quatre fois répétée :

Transit ver hominis, stat hiems, caput hic, ea finis :
His nota, notus in his, nunc homo nuncque cinis.

Enfin je terminerai par ces vers où l'on lit six consonances réunies en deux hexamètres :

Voce brevi, sermone levi, tibi pancula sevi,
Qui neque vi, nec jure brevi, sed amore quievi.

La seconde pièce est intitulée : *Differentie magistri Serlonis.*

Les quatre premiers vers montreront que c'est un traité d'homonymes :

Dicitur arbor acer, vir fortis et improbus acer.
Unam semper amo, ujus non solvor ab hamo.
Forma senilis anus, pars quedam corporis anus.
Porcum nutrit hara gentilis quem necat ara...

Digitized by Google

La troisième pièce contient des proverbes français développés en vers latins :

Ki ne feit quant il poet ne feit quant il volt.

Non faciet quod vult qui, quando potest, ea non vult.
Cum vult, non facit, res, quando potest, nisi fiat.

U fu n'est fumée.

Cum locus igne caret, jam fumus non ibi paret.
Cum procul ignis abest, non prope fumus adest (1).

Cette poésie, qui nous paraît dénuée de toute beauté, excitait le facile enthousiasme des écoliers de Paris, aux yeux desquels elle apparaissait comme renfermant des chefs-d'œuvre littéraires à une époque qui n'en produisait aucun. Paris avait donc été pour Serlon le principal théâtre de son enseignement.

Sa conduite et ses mœurs ne semblèrent pas avoir été irréprochables ; car, il arriva qu'un jour, après avoir causé bien des scandales, il sentit le besoin de se convertir et faire un acte solennel de pénitence. Ce fut à la suite d'une apparition merveilleuse dont le récit se lit dans plusieurs écrivains et sermonnaires.

Il y avait, disent ces contemporains, deux maîtres ès arts anglais : l'un s'appelait Serlon, l'autre Richard. Celui-ci étant tombé malade, son ami lui fit promettre de revenir, après sa mort, lui parler de son état. Richard mourut, et quelques jours après son décès, apparut à Serlon, portant une chape de parchemin couverte de sophismes à l'intérieur et à l'extérieur. « Qui es-tu? demande Serlon tout inquiet. — Je viens tenir ma promesse. — Pourquoi ce vêtement si bizarre? — Cette chape, qui pèse plus que la tour de Saint-Germain, et ces écrits, dont elle est couverte, signifient la vaine gloire que j'éprouvais dans ma conversation et dans mon enseignement. Aussi suis-je cruellement tourmenté par le feu du purgatoire. — Mais ce feu est-il aussi terrible qu'on se plaît à le dire? — Veux-tu en éprouver les effets? Tends ta main ». — Et aussitôt Richard secoua une goutte de feu sur la main de son ami. « Regarde, dit-il ». — Et Serlon, allumant une chandelle, vit sa main toute trouée. — « C'est ainsi que je suis en entier ». Et la vision disparut. Serlon,

(1) Je publie ces Proverbes dans l'Appendice.

Digitized by Google

effrayé, fut saisi de remords pour sa conduite passée, et, disant adieu au monde et à son enseignement, courut se cacher dans l'abbaye de la Charité-sur-Loire, de l'ordre de Cluny. Pour expliquer sa retraite précipitée, il fit ces deux vers souvent cités par les sermonnaires :

Linquo coax ranis, era corvis, vanaque vanis ;
Ad logicam pergo, que mortis non timet ergo.

Mais bientôt, la discipline de cette maison ne lui sembla plus assez rigide : il embrassa la réforme de Cîteaux et vint se fixer dans le monastère de l'Aumône, que gouvernait l'abbé Philippe. C'était vers l'année 1170.

Bien que détaché des choses du monde et répétant ces mots : J'ai mérité d'être appelé le misérable Serlon et non maître Serlon (1), il était resté néanmoins le savant, l'homme d'esprit que le monde avait admiré. Il composa une petite pièce, en quatorze distiques, commençant par ces mots :

Mundus abit, res nota quidem, res usque notanda :
Nota tibi mundi sit nota : mundus abit (2).

Ces deux vers demeurèrent longtemps dans la mémoire des théologiens, prévenus contre la logique de l'école, comme le prouve le fait suivant, rapporté par M. Hauréau.

En 1627, Jean Prideaux, futur évêque de Winchester, abdiquant la dignité de vice-chancelier de l'Université d'Oxford, devait faire à cette occasion un discours très solennel. La foule étant donc venue pour l'entendre, il parut en chaire, répéta les deux vers de Serlon, déclara qu'il était superflu de les commenter, et prit aussitôt congé de l'assemblée. Cette facétieuse boutade fut, dit-on, très applaudie.

Cependant Serlon fut envoyé par son abbé en Angleterre, pour y visiter les maisons, filles de l'Aumône. Puis, Philippe ayant abdiqué, Serlon fut nommé à sa place, et, après avoir offensé tant de chastes oreilles par le cynisme de ses vers, le

(1) *Dici Serlo miser merui, non Serlo magister.*

(2) Cette pièce a différents titres. « *Gerlo, abbas Eleemosynae, de Contemptu mundi.* — *Venerabilis Serlonis, abbatis monasterii beate Marie de Eleemosyna Cistercii, diocesis Carnotensis, distycha.* — *Versus de Contemptu mundi, compositi a domno Gerone ou Serlone, abbate de Eleemosyna, ordinis Cisterciencis* ».

Digitized by Google

nouvel abbé ne songea plus qu'à composer des vers pieux, où il se donnait comme le modèle de toutes les vertus.

Me duce si graderis, post carnem non gradieris.

Serlon mourut avec la réputation d'un saint homme, d'un homme grand de corps, d'esprit et de génie (1), après avoir effacé le souvenir de ses fautes passées par « les marques les plus évidentes d'une correction finale, *finalis emendationis indiciis evidentissimis* ». Il fut inhumé dans l'église du monastère. C'était vers l'année 1173.

I

Proverbes français de maitre Serlon.

Pur suffreite de prudhume met l'um fol en banc, II, 99 (2).
Si fert ki ne veit.
Meulz valt paille en dent que nient.
Ki meuz ne pot à sa veille se dort, II, 396.
Al vespre deit l'hum loer le jor, II, 233.
« Dehez eient tanz meistres », dist le crapod à l'herce, I, 374.
Meulz vaut nature que norreture, I, 267, II, 352.
Bunté altre requert e colée se per, II, 341 et 432.
Un jur porte que tut l'an ne pot.
Bel prometre e nient doner fait fol conforter, II, 246 et 376.
Ki vedve u enfant sert, tut sun servise pert.
A tel marché tel vente, II, 150.
Ki en jeu entre jeu consente, II, 85.
Ki feit et nen ne parfait nent ne desert.
Ki tart se herberge tost se curruce.
De autri cuir large coraie, II, 489.
Chascun prestre loe ses reliques, I, 41.

(1) « *Erat auteur Serlo poeta non inelegans, rhetor disertus sed nimium grammaticis studiis immersus, in aliis minus emersit ; vir corpore, animo, ingenio magnus* ». Pitseus, *De illustribus Angliae scriptoribus*, nº 217, p. 223. — « *Diximus virum grammaticis quamvis instructiorem quam theologicis studiis et in utrisque doctrinis versatum* ». Manriquez, *Annales ordinis Cisterciensis*, t. II, p. 342.

(2) Ces numéros renvoient au *Livre des Proverbes français*, par Leroux de Lincy.

Digitized by Google

Mal atent ki pent.
Ki bien atent ne suratent, II, 384.
Sun tems pert ki felun sert, II, 274.
Ki crapoud aime lune li semble, I, 176.
Force paist le pré, I, 83.
Meulz valt un tens que dous tu l'averas, II, 350.
Pur bienfait col freint, II, 486.
Ki ne dune que il aime ne prend qe désire, II, 398.
Meulz valt pume done que mange, II, 348.
Ki bien eimet tart la ublie, II, 383.
Ki est garniz n'est pas huniz, II, 391.
Privé seignur fait fol garçun, II, 103.

II

DE CONTEMPTU MUNDI.

Mundus abit, res nota quidem, res usque notanda.
Nota tibi mundi sit nota : mundus abit.
Mundus abit, non mundus, id est, hec machina mundi,
Dico, sed mundi gloria : mundus abit.
Mundus abit cito, nomen abit cum nomino mundum ;
Sed cicius mundi nomine mundus abit.
Mundus abit, tria sunt : erit, est, fuit : hec tria mundum
Mota movent, clamant hec tria : mundus abit.
Mundus abit fugiens ut tempus, ut amnis, ut aura,
Ut mundo satis est dicere : mundus abit.
Mundus abit : constans nichil est quod constat abire ;
In mundo constat nil, nisi mundus abit.
Mundus abit, nichil in nichilum, tamen ejus abire
Non abit, error abit, quo duce mundus abit.
Mundus abit : nil quod queras, satis unde queraris
Mundus habet, quod abit ; respice, mundus abit.
Mundus abit, fortis sum, non ero ; sum speciosus,
Non ero ; sum dives, non ero ; mundus abit.
Mundus abit, sequitur mors vitam, stricta solutam,
Longa brevem, letam nubila ; mundus abit.
Mundus abit, mundus qui verbo fallit in omni ;

Digitized by Google

Nescit in hoc uno fallere : mundus abit.
Mundus abit, non Christus abit ; cole non abeuntem,
Et dices merito : me sine mundus abit.
Mundus abit ; quociens iterabo ? cesset abire
Mundus, cessabo dicere ; mundus abit.

(M. Meyer, Archives des Missions scientifiques).

Ch. CUISSARD.

Digitized by Google

1812

ÉVASION DE QUELQUES FRANÇAIS

PRISONNIERS DE GUERRE EN RUSSIE

Après la retraite de la Grande Armée, les Russes concentrèrent leurs troupes sur la frontière occidentale de l'Empire. Dans les postes avancés, on ne tarda pas à s'apercevoir qu'on n'était plus en mesure de fournir aux malades et aux blessés les secours indispensables en pareille occurrence; on dut demander, pour la surveillance de quelques hôpitaux, des médecins français, prisonniers de guerre dans les villes voisines. C'est ainsi que dix hommes furent envoyés de la forteresse de Vilna aux ambulances de Bialystok, savoir : MM. Guyot, pharmacien-major ; Kernelsbourg, aide-pharmacien ; Savorinier, Lassau, Pelletane et Tarasseau, officiers de santé ; Lapierre et de Claire, chirurgiens ; Mercier et Sponville, chirurgiens-majors.

Plus tard, quand la réserve de l'armée russe fut transférée de Bélitse à Bialystok, ces hôpitaux civils se trouvèrent du ressort de l'intendance militaire. Peu à peu on remédia à la situation avec l'arrivée, dans la place, des aides-majors russes, et on commença à penser qu'il serait urgent de faire rentrer à Vilna les captifs pour les diriger ensuite sur les villes et les forteresses de l'Est.

Les prisonniers eurent connaissance de ce dessein ; et quand, après l'occupation de la Silésie, l'armée française arriva à Breslau et s'approcha des confins du duché de Varsovie, ils jugèrent l'occasion favorable pour s'évader de Bialystok. Dans la nuit du 2 au 3 juin 1813, sept d'entre eux, MM. Guyot, Mercier, Sponville, Tarasseau, Savorinier, Lapierre et de Claire, disparurent de l'hôpital.

Digitized by Google

L'administrateur de la province de Bialystok, M. le conseiller d'État actuel Chtcherlinine, craignant que les trois derniers ne prissent aussi la fuite, s'empressa de les faire partir pour Vilna sous bonne escorte. Plusieurs jours après, on découvrit dans une forêt près de Bialystok le chirurgien M. de Claire, qui probablement n'avait pas pris part à l'évasion, mais s'était seulement caché par crainte des représailles. A peu de temps de là, on en rejoignit trois autres : MM. Guyot, Mercier et Sponville, qui se trouvaient déjà dans le duché de Varsovie, aux environs de la capitale de ce royaume.

Comme leur but évident avait été de rejoindre l'armée française, les fuyards devaient être jugés par un conseil de guerre. Dans ce but, M. Chtcherlinine s'adressa à Son Excellence le gouverneur de guerre de Lithuanie, le général Corsacoff. Celui-ci s'opposa à leur internement à Vilna comme à une grosse imprudence, car la proximité de la frontière ne pouvait que les exciter à reprendre de nouveau leur entreprise avortée; il ordonna donc de les expédier avec main forte à Orenbourg. En même temps, une note officielle parvenait au gouverneur de guerre d'Orenbourg, M. le prince Wolconski, avec l'original en français des dépositions de ces prisonniers. (Communication du 22 août 1813, nº 5866.)

Ces pièces, conservées jusqu'à nos jours dans les archives de la chancellerie du général gouverneur d'Orenbourg (1811-1815), ont un véritable intérêt sous le rapport de l'histoire et des mœurs, c'est pourquoi nous les publierons intégralement.

I

Guyot Gabriel, pharmacien-major au quartier-général de l'armée française, né à Étain, département de la Meuse, le 6 janvier 1786.

En vertu des ordres de Son Excellence Monsieur le Ministre de la Guerre, je me suis rendu au grand quartier-général à Smolensk, d'où je suis parti lors de la retraite. Les fatigues et la rigueur de la saison m'empêchèrent d'aller plus loin que Vilna; j'avais d'ailleurs les pieds et les mains gelés. Ce qui fut cause que j'entrai, le 9 décembre, à l'hôpital de St-Ignace (à Vilna), où je restai comme malade jusqu'au 1er janvier, époque à laquelle M. Hérald, médecin en chef russe, me chargea de la pharmacie de l'hôpital susdit jusqu'au moment où il fut entièrement évacué.

Digitized by Google

Dans les premiers jours de février, je reçus l'ordre de me rendre à Bialystok, où j'arrivai le 1er mars. Je me présentai à M. le Conseiller de Cour Michelis, à qui j'étais adressé, pour qu'il m'employât selon qu'il en avait reçu l'avis. Mais, par une nouvelle organisation, M. Michelis, ne se trouvant plus chargé du service des hôpitaux, me renvoya à M. le docteur Polenski, qui m'installa dans mes fonctions, ayant pour sous-aide le sieur Holquerbouk, pharmacien français qui, ainsi que moi, venait de Vilna.

Depuis cette époque jusqu'à celle où l'on me donna un successeur, j'ai rempli avec tout le zèle possible les fonctions de mon grade et j'ai remis mon service dans les formes, ainsi que le prouve un certificat de M. le Docteur général Polenski, qui doit se trouver parmi les papiers dont Son Excellence M. le Gouverneur est dépositaire.

Le 12 ou 13 juin, mes amis MM. Mercier et Sponville m'invitèrent à aller passer quelques jours chez eux et me prièrent de leur apporter du vin, du rhum et du sucre. Je me rendis à cette invitation, et partis de Bialystok à quatre heures du matin (c'était un dimanche) par une voiture de louage. Arrivé à Suprasl, je déjeûnai avec mes camarades. Après le repas, on vint informer M. Mercier qu'une voiture l'attendait pour qu'il se transportât chez un baron dont le fils était malade. M. Mercier, à cause de mon arrivée, fit beaucoup de difficultés avant que de se décider à aller voir le malade ; mais bientôt son hésitation cessa lorsque je lui dis que je l'accompagnerais.

Ainsi nous montâmes en voiture et arrivâmes chez ce monsieur vers une heure de l'après-midi. Nous nous sommes mis à table, et après le dîner M. Mercier vit son malade. Comme il y avait quatre milles à faire pour revenir à Suprasl et qu'il se faisait tard, nous jugeâmes à propos de ne partir que le lendemain ; nous jouissions d'ailleurs de la société d'un jeune officier d'artillerie qui nous divertit beaucoup à cause de sa gaieté. Cet officier russe était accompagné de Madame sa mère ; ils paraissaient être dans cette maison depuis plusieurs jours.

Le lendemain de notre arrivée chez le noble Polonais, un de ses fils, qui avait besoin à Bialystok, se mit en route avec nous et nous accompagna jusque près de Suprasl, nous quittant ensuite pour suivre sa route. Ce même jour au soir, M. Wzubel vint à Suprasl pour y prendre la liste des malades qui pouvaient être évacués. MM. Mercier et Sponville s'empressèrent de satisfaire aux ordres de Son Excellence Monseigneur le gouverneur en remettant à M. le conseiller Wzubel ce qu'il demandait ; mais nous fûmes tout étonnés d'entendre d'un commissaire russe, que quelques-uns de nous devaient aussi partir. Cet avertissement nous parut suspect et nous convînmes, M. Mercier et moi, de venir à Bialystok réclamer des bontés de Son Excellence la faveur de rester.

Digitized by Google

Ainsi nous nous couchâmes dans cet espoir, quand, vers 11 heures du soir, un malade vint informer M. Sponville que des Cosaques arrivaient pour nous enlever ; alors nous n'avions plus aucun doute, nous devions en effet partir pour la Russie.

Nous craignions ce voyage, car nous nous rappelions les malheurs que nous y avions éprouvés, particulièrement M. Mercier et moi. De sorte que, sans plus de réflexions, nous sortîmes par la croisée, ayant eu soin d'emporter tous les vivres dont nous pûmes nous charger, et allâmes dans la forêt, où nous nous sommes bâti une cabane. Ayant voyagé toute la nuit dans le bois, nous ne savions où nous étions, lorsque nous avons trouvé un lieu propice pour nous cacher ; et nous nous sommes fixés dans ce lieu jusqu'au moment où, n'ayant presque plus de vivres, nous avons été forcés de le quitter, ayant décidé de prendre la route de Varsovie où M. Sponville a un parent. Nous aurions bien désiré de n'être point partis, mais notre fatalité nous entraînait et nous devions la suivre. Ce ne fut que vers le 2 ou le 3 juillet au matin, que nous nous sommes trouvés hors de la forêt de Suprasl. Le même soir, nous nous sommes dirigés devers Bialystok, l'avons tourné et avons passé le jour suivant dans les blés. Le surlendemain au matin, nous étions aux bords de la Narewe, que nous avons cherché à passer à la nage ; mais, cette rivière offrant trop de difficultés et M. Mercier ne sachant pas nager, nous avons décidé de la remonter jusqu'à ce que nous trouvions des barques. Ce qui a eu lieu le jour suivant par l'aide d'un pâtre auquel nous avons donné deux ducats. Nous avons ainsi passé le Bouk.

Jusqu'au moment où nous avons été pris (le 14 juillet), nous avions toujours marché de nuit, et les jours se passaient ou dans les bois ou dans les grains. *Quant aux vivres, les juifs nous en procuraient quelquefois.* Nous avons aussi eu des guides ; d'ailleurs j'avais conservé une carte qui servait à nous diriger.

C'est à Cominche que nous avons été arrêtés et de là conduits à Pultusk, où nous sommes restés dix jours. Je remis au commandant tous mes papiers, excepté les ordres que j'avais reçus des diverses autorités russes et qui m'ont été soustraits par les soldats qui nous ont arrêtés.

Je certifie la présente déposition sincère et véritable.

Bialystok, le 31 juillet 1813.

(*Signé :*) GUYOT, ph.-m.

II

Sponville, Jean-Christophe-Silvestre, chirurgien-major de la 4me division d'ambulance légère, quartier impérial de l'armée française.

Digitized by Google

Étant resté à l'hôpital de St-Ignace, à Vilna, comme malade, j'ai été fait prisonnier et chargé du service de cet hôpital par monsieur le chirurgien général Hirault, et je suis parti de Vilna, le 19 février, pour me rendre à Bialystok en vertu des ordres du même médecin monsieur Hirault.

Le 4 mars, j'ai été envoyé au couvent de Suprasl pour y être chargé de soigner les militaires français et alliés qui se trouvaient à cet hôpital. J'y suis resté jusqu'au 14 juin, époque à laquelle l'évacuation presque totale des malades a eu lieu. Ce jour-là, monsieur le commissaire russe chargé de la direction de cet établissement me dit, le soir, que mes collègues et moi nous devions partir, mais que cependant un d'entre nous devait rester, et il parut arrêter son choix sur moi.

La visite de monsieur Wzouble (Wzubel) et d'une autre autorité nous annonça la prochaine évacuation de la totalité de nos malades, et le bruit général nous avertissait de notre prompt départ. Le lendemain, le 15 juin, messieurs Mercier et Guiot devaient aller s'assurer près des autorités de Bialystok du sort qui nous était réservé lorsqu'un de nos malades vint dans notre chambre, vers 10 heures 1/2, nous dire que les Cosaques étaient arrivés et que nous allions être enlevés.

Étonnés de cette mesure, nous nous en effrayâmes, et sans plus réfléchir nous prîmes du pain et quelques autres comestibles, nous abandonnâmes les effets qui nous étaient inutiles et passâmes par la fenêtre de la pharmacie qui donne sur le jardin, pour nous rendre de là dans un bois où nous avons fait un abri sous lequel nous sommes restés dix ou douze jours. Plusieurs fois nous avons eu l'intention de nous rendre à Bialystok pour y solliciter la bienveillance des premières autorités de cette ville, dont nous avions déjà eu tant à nous louer ; mais la crainte d'être pris dans le trajet et considérés et conduits comme déserteurs, nous a fait constamment rejeter ce projet et adopter celui de nous rendre à Varsovie, où j'ai un parent que je désirais voir et employer auprès de Son Excellence le ministre russe, pour nous faire rester en cette ville ou renvoyer en liberté à la suite de l'armée, avec pardon de notre faute.

Le 10me ou 12me jour de notre retraite, nous nous mîmes en marche tant par défaut de vivres que par désir de réaliser notre projet. Mais, comme nous étions perdus dans un bois que nous ne connaissions nullement, nous errâmes dans cette forêt jusqu'au 3 ou 5 juillet, époque à laquelle nous nous sommes retrouvés près de Suprasl. Là, nous étant cachés dans le bois, nous y avons attendu la nuit pour nous mettre en marche.

Cette même nuit, nous avons fait environ 3 milles; et nous avons passé la journée dans un bois, d'où nous sommes partis le soir et arrivés au matin près de Suprasl. La nuit suivante, nous avons essayé de passer la

Digitized by Google

Narève à la nage; j'entrai le premier dans l'eau, je reconnus qu'il était impossible de donner suite à ce projet tant à cause de la largeur de ce fleuve qu'à cause des marais dont ses bords sont couverts.

Nous errâmes deux ou trois jours sur le rivage, sans pouvoir rencontrer une occasion ni un lieu favorable à notre entreprise, quand nous rencontrâmes un pâtre à qui monsieur Mercier parla et dont il obtint avec de l'argent de nous faire passer ce fleuve. Ce qui s'effectua au même instant. Deux barques nous transportèrent sur la rive opposée ; là, le même pâtre nous conduisit dans une maison de paysans, où nous eûmes du lait et achetâmes du pain. Après quoi nous reprîmes notre marche, guidés par le pâtre qui nous conduisit dans un bois et nous fit apporter à manger et guider par un autre paysan qui, le soir, nous aida à dépasser la lisière de la forêt.

De là nous marchâmes constamment seuls, et la nuit. Une fois seulement, *nous fîmes deux milles dans une voiture qu'un juif nous procura à force d'argent.* Arrivés au-delà de Brock, à une demi-lieue environ, nous vîmes deux pêcheurs qui pour deux ducats consentirent avec peine à nous passer de l'autre côté du Buck (Bouck). Là, nous marchâmes toute la nuit dans les bois et les marais ; au jour, nous ne savions de quel côté aller, à cause de la difficulté des passages, lorsque nous rencontrâmes un paysan qui nous remit sur notre route et nous conduisit dans un village, où nous allâmes consulter un prêtre sur la route que nous devions prendre pour nous rendre à Varsovie. Mais il ne satisfit point complètement notre désir. Le juif de ce village nous donna de plus amples renseignements ; après avoir déjeûné chez lui, nous partîmes pour aller nous cacher dans la forêt qui était près de là.

Nous continuâmes de marcher ainsi jusqu'au 16 juillet au matin, où nous nous retirâmes dans un bois qui était plein de cousins d'une grosseur extraordinaire, et qui nous tourmentèrent tant que dès 6 heures 1/2, contre notre coutume, je proposai à mes deux compagnons de partir, ce qu'ils acceptèrent. Dans le premier champ que nous trouvâmes hors du bois nous avons demandé à un paysan qui s'y trouvait, s'il y avait des troupes dans le village près de là et où était la route de Varsovie, qu'il nous enseigna ; la difficulté de nous expliquer nous fit résoudre, je ne sais par quelle fatalité, d'aller dans le village ci-dessus mentionné ; là nous y apercûmes un sous-officier que nous prîmes pour un officier, ce qui nous alarma et nous fit de suite prendre à droite pour nous cacher dans les grains, ce que nous effectuâmes ; mais on nous avait observé et bientôt nous entendîmes qu'on battait les grains, nous cherchâmes de nouveau notre salut dans la fuite, quand monsieur Mercier, qui avait les pieds blessés, ne put nous suivre monsieur Guiot et moi et nous engagea à le protéger, ce que nous fîmes mais infructueusement. Voyant qu'il ne pou-

Digitized by Google

vait plus avancer assez vite, nous nous rendîmes au sous-officier dont j'ai parlé et qui a été le premier près de nous. Bientôt une trentaine de Cosaques nous entourèrent, ils nous lièrent pour nous conduire probablement à leur officier, ce que nous obtînmes avec quelque difficulté ; cependant nous fûmes le même soir à Kominsk, où Monsieur le Commandant nous fit mettre en prison et à qui nous remîmes nos papiers qu'il envoya le lendemain à Pultussk avec nous ; là Monsieur le Commandant fit faire sur nous les recherches les plus exactes et s'empara de tous nos papiers. Nous fûmes conduits en prison où nous restâmes jusqu'au 24 juillet, époque de notre départ pour Bialistok.

D'après la demande de Monsieur le Commandant Diselin sur les connaissances que j'avais dans les environs de Suprasl, je déclare n'y connaître que Monsieur Adamowski, Monsieur le médecin Frise (ou Srise) et Monsieur Haudstein, je déclare également n'avoir jamais reçu d'eux aucune proposition qui tendît à me servir en cas que j'eusse l'intention de prendre la fuite ou de me soustraire à la possibilité d'être reconduit en Russie ; n'ayant d'ailleurs jamais reçu de Monsieur le médecin Hiroult l'assurance que nous serions là tant qu'on aurait besoin de nous et de Monsieur le médecin général inspecteur Wilies celle d'être rendus à notre patrie dès que nous ne serions plus utiles ; je déclare également n'avoir reçu aucune offre de secours de la part de Monsieur Antonovitz.

A notre arrivée près Bialistok, pendant la nuit, nous prîmes à droite avant d'arriver au corps-de-garde pour l'éviter et nous marchâmes dans les graines jusqu'auprès de la première maison à droite en venant de Suprasl, où nous passâmes par dessus une cloison en perches et de là prîmes la rue qui conduit droit sur la place ; au milieu et plus près de cette rue, nous en prîmes une autre qui se trouvait vis-à-vis la pharmacie militaire pour de là passer derrière le cimetière des Juifs, à ce que m'a dit M. Guiot, car je ne connais pas les environs.

Je déclare ne savoir où sont Messieurs Tarassot, Savorinier et Lapierre, et déclare aussi n'avoir jamais eu connaissance de leur projet.

Bialistok, le 31 juillet 1813.

(*Signé :*) SPONVILLE.

III

Le chirurgien-major Mercier déclare avoir été à Wilna le 10 septembre 1812, où il était *demeuré blessé dans la maison d'un juif qui le dénonça parce qu'il n'avait pas voulu lui donner ce qu'il avait, le fit prendre et dépouiller par les Cosaques*. Blessé de nouveau par ces derniers et forcé de se rendre à l'hôpital, il y trouva MM. Guiot et Sponville ; le premier aussi malheureux que lui ; mais au moins le second avait pu conserver un

Digitized by Google

peu d'argent, ce qui les soutint jusqu'au moment où ils purent prendre du service dans les hôpitaux de la place.

Je fus chargé de celui de l'hôpital St-Jacques (où il n'y avait que des officiers), j'y restai jusqu'au jour où nous reçûmes collectivement, mes camarades et moi, l'ordre de nous rendre à Bialistock. Ce fut le 19 février que nous partîmes de Wilna et le 1er mars que nous arrivâmes à notre destination.

Nous fûmes envoyés, M. Sponville et moi, à Suprasl le 4 mars et nous y sommes demeurés jusqu'au 14 juin, onze heures du jour. Là nous y étions employés auprès des prisonniers et nous n'eûmes qu'à nous louer de ce que pendant tout le temps on fut pour nous ; nous n'eussions jamais eu le moindre projet d'évasion si, comme on nous l'avait promis à Wilna, nous eussions dû attendre là notre reddition : nous osions l'espérer et fûmes étrangement surpris d'apprendre qu'à Byalistock le bruit de notre rétrogradation en Russie était devenu général. Je n'y croyais point, mais cependant les mesures prises le 14 pour l'évacuation totale de nos malades commencèrent, ainsi que ce qu'on disait même à Suprasl, à me persuader que cela était probable. Je résolus donc alors de venir le lendemain à Byalistock pour prendre à ce sujet les informations devenues nécessaires, et j'en fus si vivement alarmé que ce même soir nous fûmes promptement décidés à partir. Cette résolution fut l'effet d'un moment: prévenus par un malade allemand qu'il venait d'entendre que nous devions accompagner l'évacuation, nous nous décidâmes sur le champ, et cela d'autant mieux que notre camarade Guiot était couché chez nous. Nous nous levâmes donc tous trois à la hâte, prîmes des provisions, le peu d'effets qui nous était indispensable et sortîmes par la fenêtre de notre cabinet. Nous traversâmes le jardin et nous dirigeâmes sur le bois qui est vis-à-vis.

Après avoir marché pendant plusieurs heures, nous nous arrêtâmes sans savoir où, mais dans un endroit très retiré, et nous nous y fixâmes. Là commencèrent toutes nos misères. Les pluies continuelles détrempaient chaque jour notre abri, gâtaient nos provisions et nous privaient de repos. Bien des fois nous nous repentîmes de ce que nous avions déjà reconnu être une très grande inconséquence ; je me la reprochais amèrement et j'ouvris l'avis de revenir sur notre erreur. On me fit entrevoir quels seraient nos désagréments et je me rendis au dessein de nous diriger sur Varsovie, où M. Sponville a un parent et beaucoup de connaissances desquels il espérait secours et protection auprès du gouvernement de cette ville. Nous nous mîmes donc en route ; mais ne marchant que la nuit et ne sachant où nous étions, ne voulant pas surtout dans ces contrées interroger, nous nous perdîmes : car, après avoir beaucoup marché, nous nous trouvâmes vers les premiers jours de juillet au point d'où nous étions partis. Nous regrettâmes beaucoup nos peines. Mais, éclairés sur

Digitized by Google

notre route, nous nous félicitâmes d'en pouvoir profiter, et dès la nuit suivante nous nous portâmes à quelques lieues au-delà de Bialistock, et le surlendemain matin nous étions sur les bords de la Narewe, qu'un pâtre deux jours après nous fit passer, n'ayant pas réussi dans aucune des tentatives que nous avions faites sur différents points pour nous aider nous-mêmes. Nous continuâmes notre route, perdîmes beaucoup de temps à éviter les villes, tourner les villages. Enfin nous passâmes le Boug un peu au-dessous de Broc, et ce furent des pêcheurs qui nous passèrent, nous les payâmes bien. Alors nous nous félicitions vraiment de ne point nous être rendus, car nous croyions toute difficulté vaincue ; mais au moment où nous devions observer la plus grande prudence nous en manquâmes tout à fait, et, contre notre habitude de ne sortir des bois ou des blés, nos retraites de jour, qu'à neuf heures du soir, nous sortîmes le 14 juillet à six heures et demie, et par une fatalité presque inconcevable nous tentâmes de traverser un village dans lequel un paysan venait de me dire qu'il y avait des Russes. Entrés dans ce village et fort embarrassés, nous prîmes un chemin à droite, traversâmes une grange, et très inconsidérément nous nous mîmes à courir, ce qui fut aperçu ; et à peine nous étions-nous reposés et cachés dans un sillon que nous entendîmes qu'on nous poursuivait. Nous nous levâmes alors et courûmes, dans l'intention de gagner un bois tout près. Mes deux camarades l'auraient peut-être atteint, mais moi, blessé aux pieds, j'allais seul tomber entre les mains des Cosaques, quand MM. Sponville et Guiot se rendirent avec moi au sous-officier qui déjà m'avait frappé de son bâton sur le bonnet.

Nous fûmes bientôt entourés d'un très grand nombre d'hommes qui nous ramenèrent au village, où ils voulaient nous faire entrer dans une grange. Nous résistâmes autant que possible et réclamâmes d'être conduits à un officier. Alors ils nous attachèrent et nous fûmes présentés à des officiers de Cosaques, qui nous protégèrent contre toute insulte et nous envoyèrent auprès de Monsieur le Commandant d'armes de Cominsk (sur le Boug) ; celui-ci nous dirigea le lendemain sur Pultusk où nous fûmes fouillés, privés de tous papiers, livres et instruments, et conduits chacun dans une chambre séparée. On nous tint ainsi pendant sept jours, ensuite on nous réunit dans un autre local, d'où nous partîmes 24 pour être amenés où nous sommes maintenant.

Excepté les habitants de Suprasl, je n'ai connu dans les environs que la maison Adamowski. A l'époque de notre départ, la jeune épouse du fils de cette maison était malade auprès de nous et logée chez Monsieur l'Évêque. J'ai visité une fois, à 4 jours de là, le fils d'un baron M. Swiedeinski atteint d'une ictère, et ce même jour plus loin l'épouse d'un président des autorités russes.

La veille de notre départ, nous avons passé, M. Guiot et moi, la journée

Digitized by Google

chez le jeune malade ci-dessus nommé, il m'avait envoyé chercher le matin et nous ramena le lundi.

Quant à MM. Lapierre, Tarasseau et Savorinier, j'ignore entièrement ce qu'ils sont devenus et n'ai jamais eu la moindre connaissance de leurs projets; tout comme j'atteste que jamais personne ne m'a fait la moindre proposition tendant à me servir en cas de fuite.

Telle est l'exacte vérité; notre faute est grande sans doute, mais je m'engage sur l'honneur, ce que je n'avais point fait, à me soumettre à tout pour l'expier, recouvrer la liberté, et regagner si jamais cela est possible une légère partie de la considération que je m'étais avant constamment efforcé de mériter.

Le 31 juillet 1813.

(*Signé :*) Z. MERCIER,
Chirurgien-major du quartier-général du 1er corps (prince d'Ekmuhl).

Moins faciles à transporter que leurs dossiers, ces infortunés prisonniers n'étaient pas encore arrivés à Orenbourg qu'un ordre impérial, daté du 13 mai 1814, les renvoya dans leur pays à leur grande satisfaction.

PAUL-LVOVITCH YOUDINE.

Digitized by Google

DOLÉANCES DE COURTALAIN

EN 1788

M. le Maire de Courtalain ayant bien voulu nous confier le registre des délibérations de la municipalité pendant la période révolutionnaire, nous avons été heureux d'y rencontrer une copie des doléances adressées, en conformité de la demande du bon roi Louis XVI, au Bureau intermédiaire de Châteaudun et Vendôme. L'envoi en eut lieu le 15 octobre 1788. La pièce nous a paru assez curieuse pour avoir les honneurs d'une lecture publique. Nous citerons textuellement :

L'assemblée municipale de Courtalain a l'honneur de répondre à Messieurs les députés du Bureau intermédiaire de Châteaudun et Vendôme, sur leur demande du 29 septembre dernier, ce qui suit :

Premièrement, la population.

Il y a vingt-et-un garçons de 14 ans et au-dessus.	21
Cinquante-deux depuis 14 ans à venir aux enfants à la mamelle	52
Total :	73
Filles : cinquante, depuis la mamelle jusqu'à 14 ans	50
Vingt-et-une de 14 ans et au-dessus	21
Total :	71

Digitized by Google

Faisant au total des deux sexes et de tous les âges cent quarante-quatre.

Il n'est point question des enfants trouvés. Les filles les gardant ordinairement pour elles.

Les trois paroisses de Charbonnières, Chapelle-Guillaume et Courtalain ont tiré toutes trois au billet, pour fournir un soldat provincial l'année dernière.

Notre paroisse est fermée par toutes terres labourables qui appartiennent aux paroisses d'Arrou et de Saint-Pellerin. Il ne reste donc plus à Courtalain que 92 maisons, dont trois occupées par Messieurs le Curé, de Lardière et de Pheline, qui sont 3 privilégiés. Ne reste donc plus que 89 maisons occupées par les officiers de la justice et de Mr le Duc, au nombre de six ; deux chirurgiens, six marchands détaillans de l'épicerie et menues merceries ; un marchand d'étoffes qui fait le détail ci-dessus dit ; sept aubergistes, deux bouchons qui ne logent point ; un maréchal, un taillandier, deux menuisiers, un bosselier et tourneur, deux charpentiers, un couvreur et deux maçons de tout état fort peu occupés.

Le reste : des journaliers et pauvres veuves qui gémissent lorsqu'elles n'ont pas de journées à laver les lessives, ne trouvent pas toujours à filer. Nous oublions deux pauvres barbiers.

Voilà donc le détail le plus juste que l'on peut vous faire du petit bourg de Courtalain, qui n'a actuellement d'autres ressources qu'un seul jour de marché pour gagner de quoi vivre, et payer la taille qui est exorbitante, comme il est aisé de le démontrer.

Toute la jouissance de ce bourg ne peut jamais monter à 8.000 livres, le tout estimé à la rigueur, et le premier brevet de la taille est de 1.250 plus 31 l. 5 sous pour les droits des collecteurs ; ce qui fait 1.281 l. 5 sous à imposer sur moins de 8.000 l., au cas que l'on puisse faire payer aux journaliers et pauvres veuves, selon le prix de leurs loyers, ce qui ne peut être puisque, faute d'ouvrage, il faut qu'ils cherchent pour vivre. Quand bien même le revenu de la paroisse se monterait à 8.000 l., il se trouverait toujours que l'assiette de 1281 l. 5 sous se monterait à près de 4 sous pour livre du revenu de la dite paroisse.

Digitized by Google

Ce n'est pas tout, c'est que les accessoires, capitation et sols pour livre d'iceux se montent à 27 sous pour livre du premier brevet, de façon que le pauvre qui paye 20 sous de taille du premier brevet paye 47 sous du tout. Ainsi, un taux de 20 l. est de suite à payer 47 l. A proportion tous les autres nous osons l'avancer qu'il n'y a pas une ville ni paroisse qui payent ces sortes d'impositions à un taux si fort, dans tout votre département.

Il est bon de vous faire connaître comment ces augmentations là nous sont parvenues, c'est que plusieurs habitans de Courtalain ont joui de terres et dîmes sur la paroisse de St-Pellerin, sur les paroisses d'Arrou et de la Fontenelle ; et ces paroisses ont fait faire les décharges, sur les ordonnances de Messieurs les intendants, pour faire remettre sur les nôtres. Ceci s'est commencé depuis 1730 ; et jamais les habitants de Courtalain n'ont pu faire faire ces renvois, malgré plusieurs mémoires qu'ils ont envoyés à Mrs les intendans d'Orléans.

Le premier taux nous est venu par le sieur Lhuene, pour lors chirurgien à Courtalain, pour une terre à la Galletière, paroisse de St-Pellerin, appartenant aujourd'hui à Mr de Villiers de Cirbouin, pour premier brevet, 30 accessoires, et capitation moins forte dans ce temps là qu'elle n'est actuellement. Mais l'on peut trouver ce montant là aux greffes des sélections.

Nous n'allons expliquer que le premier brevet sur le présent état laisse gré au bureau de faire la diminution qu'il jugera à propos, car il nous semble que tous les habitants devraient être taxés au même taux pour toutes les villes et paroisses d'une généralité, selon leurs états et fortunes, et non pas qu'une paroisse paye près de 5 sous pour livre ; et comme on ne peut pas imposer les pauvres, cela fait que ceux qui sont imposés payent près de 7 sous par livre du revenu, du premier brevet ; et que les autres n'en payent pas un sol ; et que les accessoires c'est à 20, 23 sols, pendant que Courtalain les paye à 27 sols ; ainsi le sieur Lhuene fut imposé de St-Pellerin sur le rôle de Courtalain à la somme de 30 l. du premier brevet, ci 30 l.

Feu le nommé Thieulin, meunier au grand moulin de Courtalain, pour la terre de la Blardière, paroisse de St-Pellerin, à 60 l.

A reporter. . . . . 90 l.

Digitized by Google

Report.	90 l.
Feu Françoise Cécile Regratier à Courtalain, pour la jouissance de la dîme de la dite paroisse de St-Pellerin, à	50 l.
Feu Marin Thevard, bourrelier au dit Courtalain, pour idem, après la mort du nommé Poirier dont le dit Thevard épousa la veuve qui tenait la dite dîme, même somme.	50 l.
En 1756 ou 1757 les habitants de St-Pellerin imposèrent à leur décharge sur le rôle de Courtalain les dénommés ci-dessous, savoir : le père François Herpin, mort en 1760, à 9 l. du premier brevet et pour 8 arpents et demi de terre labourable qu'il faisait valoir, dont jouit actuellement Libert de Bouchereau, dite paroisse de St-Pellerin.	9 l.
Feu J. Hilaire, marchand à Courtalain, à 6 l. pour cinq arpents et demi de terre labourable dont jouit aujourd'hui sa veuve, et payant encore le même taux au dit Courtalain, ci	6 l.
Feu Jean Dion, boucher en ce bourg, 12 l. pour 9 arpents dont jouit aujourd'hui Jean Baptiste et paye, ci	12 l.
Feu sieur Pierre Cochinal pour 12 arpents de terre, y compris un plant d'arbres fruitiers et un jardin dont jouit sa veuve et paye, ci	18 l.
Louis Deroin, aubergiste, pour prés qu'il jouit de la fabrique de St-Pellerin, paye, ci	6 l.
Total	241 l.

Que nous vous prions de vouloir bien faire le renvoi sur la dite paroisse de St-Pellerin avec au moins plus d'accessoires, capitation et sols pour livres d'iceux, ce serait une grande justice.

Les habitants d'Arrou ne se sont déchargés, pour nous charger, que de cent sols du premier brevet, sur le taux du feu sieur Gilloteau, pour un pré aux petites fontaines, qu'il tenait de Mr Garnier de Châteaudun, dont jouit aujourd'hui Pierre Bodineau, boulanger à Cloyes ; ainsi cent sols avec autant d'acces-

Digitized by Google

soires feraient dix livres, mais comme nous ne portons que le premier brevet, ci 5 l.

Plus Louis Jardin, pour son bordage des Bois-Bénard, dix livres du premier brevet, non compris les accessoires, ci 10 l.

Total 15 l.

Que nous demandons comme ci-dessus que renvoi soit fait sur la paroisse d'Arrou avec les accessoires.

Renvoi d'accessoires à faire de la paroisse de Courtalain à celle de la Fontenelle.

En 1784 M. l'intendant ota sur son ordonnance de la Fontenelle la somme de 94 l. d'accessoires qu'il chargea son ordonnance de Courtalain pour être payée par M. Charles-René Tenaisie, avocat et bailli de Courtalain, à cause de la dîme de la Fontenelle qu'il avait prise à ferme de messieurs du chapitre de Chartres, qu'il vient de rétrocéder à Mr le curé de la Fontenelle.

Ainsi décharge d'accessoires que nous demandons pour être reportés sur l'accessoire de la Fontenelle, la somme de 94 l., ci 94 l.

Toutes ces demandes sont on ne peut plus justes. Car nous n'osons encore reporter ici dix maisons que Messieurs le Baron et le Duc ont fait abattre. Dans ce nombre il y avait une auberge et un bouchon. Le dernier qui occupait le bouchon payait 28 l. du premier brevet de la taille. Les aubergistes des Trois Rois à proportion ; et 8 petits taux de taille des 8 autres maisons à 5 l. chacune nous fait toujours une augmentation à peu près de 80 l. que nous sommes encore obligés de supporter, à l'exception de 30 l. pour trois maisons que Mr le Baron a fait rebâtir ; dont les trois locataires payent en eux trois cette dite somme.

Ne restent donc plus en charge que 50 l.

Mr le Baron avait toujours la bonté de nous faire dire une première messe tous les dimanches et fêtes. Ce qui nous faisait du bien pour le petit commerce de l'endroit, mais actuellement

Digitized by Google

plus qu'une messe. Le tort est considérable, pour les aubergistes, marchands, barbiers et ouvriers.

Les marchands se plaignent absolument, depuis les maîtrises des villes, qu'à tous les marchés et foires, que nous avons au nombre de quatre, les colporteurs font la majeure partie de la vente qu'ils devraient faire. Cela n'est pas surprenant, ces colporteurs portent leurs marchandises sur leurs épaules. Il ne leur en coûte rien de voiture. Ils vont chez les fermiers qui les nourrissent de tout, excepté le pain, et ce en allant d'un marché à l'autre. Ici c'est très-commode. A Courtalain, le marché est le lundi, à Brou le mercredi, à Authon le jeudi, à la Bazoche le samedi, ou à Cloyes ou à Illiers. De façon qu'à tous les marchés des lieux où il n'y a point d'empêchements, pour toutes ces sortes de marchands là, qui ne payent aucun droit de taille ni loyer, ils sont dans le cas de vendre à meilleur marché que le marchand domicilié, qui faut qu'il paye tous les droits des loyers, des voitures et des marchandises.

Ces observations pourraient être propres à faire faire quelques petites taxes par l'assemblée provinciale, sur ces marchands colporteurs, qui seraient perçues par ordre du roi, par chaque municipalité, pour la décharge de tous les habitants taillables, à la fin de chaque année.

Aucune manufacture en ce pays.

Le plus fort et le meilleur serait l'ouverture de la route d'ici à Montmirail, passée au Conseil en 1774.

Il serait aussi bien intéressant que les chemins d'arrivée fussent bien réparés ; qu'il y eût au moins des planches pour les gens de pied pour passer la rivière ; et de petites levées au bout de chaque planche.

Les maladies de ce pays-ci, quoique bien exposé et en bon air, sont ordinairement des fièvres au printemps et à l'automne. Quelquefois il y a de la putridité, mais pas toujours.

Nous nous en rapportons absolument à vos bontés, pour fixer les frais que vous jugerez à propos pour notre assemblée municipale ; n'ayant tenu aucun état jusqu'à ce jour. Il n'en a encore coûté que du papier, de l'encre et du temps que nous n'avons point mis en lumière.

Taxez comme vous le jugerez à propos. Nous trouverons tout bien de vos parts.

Digitized by Google

Voilà tous les éclaircissements que nous pouvons vous donner. S'il était possible que des demandes si justes puissent nous être accordées, vous seriez bien sûrement de justes juges.

Fait et arrêté à Courtalain le..... *(Les date et signatures manquent)*.

L'ABBÉ CHAPRON,
Curé de Courtalain.

Le Secrétaire-Gérant : O. LEGRAND.

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU LUNDI 31 JANVIER 1898

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le lundi 31 janvier 1898, à une heure et demie du soir, dans la salle de ses séances, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président, Pouillier, trésorier, Passard et Richer, conservateurs du Musée, Rabouin, bibliothécaire, et Lambron ;

Et MM. : Émile Bois, Communeau, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Delpeuch, le capitaine Grandjean, Guérin, Guignard-Apert, L. Isambert, Jeuffosse, Pecheteau, Philippe et Prodhomme.

Se sont fait excuser : MM. O. Legrand, l'abbé Chapron, Ad. Gouin, l'abbé Peschot, Lecomte, le docteur Raimbert.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est adopté.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits à la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis en qualité de membres titulaires :

M. l'abbé JUTEAU, curé de Saint-Jean de Châteaudun, présenté par M. l'abbé Chasles et M. l'abbé Lehoux.

M. GRANDJEAN, capitaine au 1er régiment de Chasseurs, à Châteaudun, présenté par MM. Lecesne et Pouillier.

M. l'abbé MEURET, vicaire de Bonneval, présenté par MM. Richer et Passard.

M. PART, entrepreneur de couverture, présenté par MM. Allouis et Foucher.

Digitized by Google

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1896. — Congrès des Sociétés savantes de 1897, vol. in-8.

Journal des savants, juillet à décembre 1897.

Annales du Musée Guimet : L'exploration des ruines d'Antinoë et la découverte d'un temple de Ramsès II enclos dans la ville d'Hadrien, par Al. Gayet, 1897. — Guide pour rendre propice l'étoile qui garde chaque homme et pour connaître les destinées de l'année, traduit du Coréen par Hong-Tyong-Ou et Henri Chevalier, 1897. — Revue de l'histoire des religions, juillet-octobre 1897.

Souvenirs du comte de Tressan Louis-Élisabeth de la Vergne, membre de l'Académie Française, d'après des documents inédits réunis par son arrière-petit-neveu le marquis de Tressan. Versailles, 1897 ; vol. in-8. — Don de l'auteur.

Souvenirs du chevalier de Villebresme, mousquetaire de la Garde du Roi (1772-1816), — Guerre d'Amérique, — Émigration, — publiés pour la première fois par le vicomte Maurice de Villebresme. Paris-Nancy, 1897 ; vol. in-8. — Don de l'auteur.

Ange Pitou au théâtre et dans l'histoire, par Henry Lumiere. Caen, 1897 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Un volume (*Introduction à la Géographie* par N. de Fer, Paris, 1717, édition entièrement gravée, avec planches), déchiqueté par un éclat d'obus dans le bombardement de Châteaudun. — Don de M. Henri Lecesne.

Deux monnaies trouvées dans le cimetière Saint-Jean de Châteaudun : hardi de Bretagne de Charles VIII et denier de l'abbaye de Saint-Martin de Tours. — Don de M. Henri Lecesne.

Un double de Sedan, fruste. — Don de M. Hubert, propriétaire à Marboué.

Un douzain de Henri IV (1596) et un double tournois de Sedan (1641) trouvés dans les fouilles de l'église de la Madeleine de Châteaudun, en octobre 1897. — Don de M. Allouis.

Un double tournois de Henri III (1586), un denier tournois de Gaston d'Orléans (1649) et deux médailles des concours musicaux de Genève (1890) et Lyon (1894). — Don de M. Cornillet.

Cachet armorié en cuivre, trouvé au fond d'un puits de Châteaudun (maison n° 1 de la rue Gambetta). — Don de M. Pouillier.

Deux fossiles et deux échantillons minéralogiques. — Don de M. Hermeline, à Saint-Pellerin.

Un reptile trouvé à Châteaudun. — Don de M. le docteur Raimbert.

Digitized by Google

Deux mocassins (chaussures indiennes) en cuir orné de perles, rapportés du Mexique par M. Le Vasseur, ministre plénipotentiaire de France au Mexique (vers 1850) ; une pièce de monnaie turque en argent et un galet provenant de Port-en-Bessin (Calvados). — Dons de M. Gaston Hanquet.

Plusieurs autres dons ont été présentés au commencement de la séance ; ce sont :

Une carabine allemande et un fusil chassepot brisé, souvenirs du combat de Châteaudun ; don de M. Caillaut.

Divers échantillons minéralogiques recueillis en Russie, en Turquie et en Grèce.

Deux beaux échantillons de silex trouvés en creusant un puisard dans une maison de Châteaudun, rue Gambetta ; offerts par M. Pouillier.

Commission météorologique d'Eure-et-Loir : rapports sur les champs d'expériences et de démonstration en 1895-96. Chartres, 1897, br. in-8. — Don de M. Émile Roger.

Rapport sur les fouilles exécutées à Bengy-sur-Craon (Cher), les 7, 8, 9, 10 et 11 octobre 1895, par le capitaine Grandjean, du 1er régiment de Chasseurs ; br. in-8, avec plans des subtructions de la villa romaine et dessin de la mosaïque que ces fouilles ont mises à découvert. — Don de l'auteur.

Des remerciements à tous les donateurs sont votés par l'assemblée.

ACQUISITIONS

Cartulaire de l'abbaye cardinale de la Trinité de Vendôme, t. IV, avec les tables.

Montre faite devant Caulne en Roussillon les 18-25 mai 1469, de douze lances fournies, sous la conduite de Mgr de Dunois (François d'Orléans : le célèbre bâtard était mort six mois auparavant). Ce document, qui contient des noms d'hommes d'armes et d'archers appartenant au Dunois et aux pays voisins, a été signalé à notre attention par notre excellent confrère M. Ludovic Guignard ; en voici le texte :

18-25 mai 1469

MONSTRE FAITE DEVANT CAULNE EN ROUSSILLON

Parchemin in-fol. signé de Marideau, notaire royal à Narbonne.

C'est la monstre et veue faicte devant Caulne en Roussilhon les xviijme, xixme et xxve jours du moys de may l'an mil cccc soixante neuf, de douze hommes d'armes et vingt quatre archiers feisans douze lances fournies, Estans soubz la charge et conduicte de monsgr de Dunoys, par nous Hector du Sel, chevalier seigneur de Longuesse, commissaire a ce ordonné par le Roy ñre Seigneur, ainssui que par

Digitized by Google

ses lettres de comission plus a plein appert ; icelle monstre et veue servant a sire Noel le Barge, conseiller et tresorier des guerres du Roy ñre dit Sgr, pour troys moys entiers commencans le xxij^me de ce present moys de may, desquielx hommes d'armes et archiers les noms et surnoms s'ensuivent.

Et premierement :

Hommes d'armes.

Jehan de Hodion.
Jehan le Breton.
Fleurantin de la Feda.
Nicolas de lespece.
Jehan de Frer.
Ajilhetet Michelet.
Ajaury de Louville.
Lengran du Noy.
Guilhaume de Morvilhier.
Guilhaume le Grouz.
Guilhaume des Boys Rachier.
Jehan Sauton.

Archiers.

Charlot de Louville.
Alein de Lestant.
Guilhaume Prunelle.
Foinet de Longueville.
Guilhaume de Theligny.
Charles d'Iliers.
Loys Lombe.
Jehan du Palaiz.
Jehan de Marcilly.
Jacques Ratault.
Geffroy Boite.
Jehan Chambray.
Phelipes de Cantiers.
Pitort de Montleon.
Jehan Bisan.
Foulon de la Haye.
Jaquin Milet.
Gilet de Caulx.
Anthoine Proust.
Jehan du Gué.
Jehan d'Auteville.
Innocent le Vachier.
Francoys Monay.
Guilhaume Maville.

Nous Hector du Sel, chevalier, commissaire dessus nommé, certiffions à messeigneurs des comptes et autres qu'il appartiend que nous avons veu et dilligemment advisé par forme, maniere de monstre et veue, tous les douze hommes d'armes et vingt quatre archiers cy dessus nommez et escriptz, lesquelz sont en bon et souffisant habillement de guerre, habillés de leurs personnes, pour servir le Roy nostre S^e ou fait de ses guerres et recevoir les gaiges par lui à eux ordonnez. En tesmoing de ce nous avons signé ce present rolle de monstre et veue de nostre main et fait sceller du scel de noz armes les an et jour dessud.

(La signature et le scel manquent).

En la presence de moy Marc Marideau, notaire roial habitant de Nerbonne, tous les douze hommes d'armes et vingt quatre archiers cy dessus nommez et escriptz ont confessé avoir eu et receu de sire Noel le Barge, conseiller et trésorier des guerres du Roy notre S^e, la somme de mil quatre vings livres tournoys que le Roy nostre dit seigneur leur a ordonnée estre baillée et délivrée par ledit tresorier pour leurs gaiges et souldes de troys mois entiers commencans le xxij^me jour de ce présent moys de may ; qui est à la raison de quinze livres tournois pour homme d'armes et sept livres dix solz tournois pour chacun archier par mois. De laquelle somme de m iiij^xx l. t. lesdits hommes et archiers et chacun d'eulx particulièrement se sont tenuz et tiennent pour contens et bien paiéz et en ont quicté et quictent ledit trésorier des guerres et tous autres. En tesmoing de ce j'ay signé ceste présente quictance de mon seing manuel cy mis à leur requeste le xxiij^me jour dudit mois de may l'an mil cccc soixante neuf.

MARIDEAU.

Digitized by Google

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU

Séance du 22 septembre 1897.

M. le Président entretient le Bureau des fouilles qui, en vue de l'installation d'un triple calorifère, ont été faites sous la chapelle Saint-Vincent de l'église de la Madeleine de Châteaudun. On a retiré du sol en cet endroit trois cercueils, dont deux en pierre blanche et un en grès rouge, et une quantité considérable de crânes et d'ossements humains, mêlés avec des débris de petits pots en terre cuite : il semble qu'à une époque déjà lointaine on ait rassemblé dans ce coin de l'église les ossements relevés dans d'autres parties de l'édifice ou dans le cimetière voisin. Quelques monnaies ont été recueillies : la plus récente est datée de 1641. Dans la partie inférieure du sol, il a été trouvé des ossements d'animaux que M. Richer se propose de soumettre à l'examen de savants naturalistes.

Les ouvriers ont aussi mis au jour, puis démoli en grande partie, un gros mur qui, sous la même chapelle Saint-Vincent, s'étendait parallèlement à la façade actuelle de l'église et à peu de distance d'elle : il partait de la tour et se dirigeait vers le bas de la seconde nef latérale, où sans doute on en retrouvera un jour le prolongement. Cette muraille faisait-elle partie de la chapelle de Saint-Vincent antérieure à l'église actuelle? On peut le croire.

Séance du 10 novembre.

Les fouilles faites dans la chapelle Saint-Vincent à la Madeleine de Châteaudun, pour l'établissement de calorifères, ont été suivies d'autres fouilles dans la tour de l'église. Parmi les terres qui ont été enlevées on a trouvé encore des ossements et des fragments de poteries, puis, à deux mètres de profondeur environ, une large dalle entourée d'un rebord circulaire en maçonnerie, proprement arasé. En présence de M. le Président et de plusieurs membres du bureau de la Société Dunoise, MM. Pouillier, Rabouin et Passard, la lourde dalle, en pierre bleuâtre, a été soulevée; on n'a trouvé dessous que l'ouverture d'une sorte de soupirail recouvert d'une pierre arrondie sur le devant. Une vase noire et dure obstruait l'ouverture; les eaux qui avaient laissé ce dépôt prenaient leur cours dans la direction de l'angle sud-ouest de la tour. Quand la dalle eut été remise en place, on découvrit qu'elle était percée d'un trou. Il y aurait donc eu en cet endroit un petit bassin dont la dalle formait le fond, et dont les eaux, maintenues par le rebord de maçonnerie, s'écoulaient par le soupirail. La construction de celui-ci semble antérieure à celle du bassin. Peut-être, comme l'ancien mur découvert près de là, faisait-il aussi partie de l'ancienne église dont M. Merlet parle en ces termes dans son introduction au *Cartulaire de la Madeleine :*

Digitized by Google

« Les chanoines réguliers de Notre-Dame, enrichis par le don de Philippe Ier, songèrent à construire une église plus vaste que la chapelle du comte... Ils englobèrent sans doute dans cette construction l'ancienne chapelle de saint Vincent... Ce fut dans les dernières années du XIe siècle que s'accomplit cette émigration des chanoines de Notre-Dame, et ainsi se trouve expliquée la présence, à la base de la tour de l'église de la Madeleine, de restes de constructions du XIe siècle ».

M. le Président signale la publication in-extenso, dans le numéro d'octobre des *Archives historiques du diocèse de Chartres*, de l'accord intervenu, en mars 1224 n. s., entre Geoffroy, vicomte de Châteaudun, et les Templiers pour le droit de justice de la Boissière. « Le vicomte abandonne aux chevaliers la justice, sauf le criage et les bans, et ses coutumes sur le marché du jeudi ; les voleurs pourront être retenus pendant trois jours et ensuite seront livrés au vicomte. Celui-ci conserve ses droits sur les toiles faites dans ledit faubourg, ses vassaux ne pourront habiter la Boissière qu'avec son consentement, etc. »

M. Pouillier dit qu'il a trouvé un chapiteau dans le jardin de sa maison située rue du Temple-Saint-Valérien, et que deux autres chapiteaux ont été trouvés antérieurement dans le même terrain par M. Testanière. Il est possible que ces pierres sculptées proviennent de la maison que les Templiers possédaient à peu près en cet endroit de la ville.

M. le Président entretient le Bureau de la récente visite faite au Musée par M. J. de Saint-Venant, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. M. de Saint-Venant travaille à une statistique des trouvailles antiques faites dans le département de Loir-et-Cher et il a pris note des reliques des âges de la pierre et du bronze, provenant de ce département, qui font partie de la collection de la Société Dunoise et de celle de M. Lecesne.

M. Richer, conservateur du Musée, fait part au Bureau d'une gracieuse proposition de MM. Vallée et Patte, professeurs au collège de Châteaudun, qui ont offert de réinstaller et de classer les belles collections du Mis de Tarragon, transportées déjà en grande partie, par les soins de la Municipalité, dans les deux grandes salles du premier étage du Musée. La proposition des deux savants professeurs est accueillie avec reconnaissance par le Bureau : leur zèle, joint à leurs connaissances spéciales, donne dès aujourd'hui la certitude que les collections léguées à la Ville par notre honoré collègue seront soigneusement remises en ordre et pourront être prochainement visitées par le public.

M. le Président annonce au Bureau que des fragments de poteries et de mosaïques de diverses couleurs ont été trouvés par M. Lecomte, accompagné de MM. les abbés Chapron et Peschot, dans un champ voisin de la rivière d'Yerre, à Courtalain, où des débris de même nature avaient déjà

Digitized by Google

été recueillis par M. Lecomte. Au même endroit un cultivateur a ramassé, dernièrement, un grand bronze romain fruste.

M. Pouillier-Vaudecraine, trésorier de la Société, présente les comptes de l'année 1897 et le projet de budget pour l'exercice 1898 :

COMPTES DE L'EXERCICE 1897

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1896 :				
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne. . . .	465 fr.	38	536 fr.	91
— en caisse chez le Trésorier	71	53		
Encaissé subvention de la Ville			90	»
— 2 cotisations de 1895 à 6 fr.			12	»
— 3 cotisations de 1896 —			18	»
— 268 cotisations de 1897 —			1.608	»
— 11 diplômes de 1897 à 1 fr.			11	»
Produit de la vente des publications de la Société			105	45
Produit de 259 *Cartulaires de la Madeleine* vendus aux Sociétaires, à 2 fr.			518	»
Intérêts 1897 des fonds déposés à la Caisse d'épargne . . .			41	36
Intérêts 1897 de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans .			28	80
Total. .			2.969 fr.	52

DÉPENSES

Payé pour frais de bureau	312	81
— achats de livres et objets de collection	30	10
— achat et restauration de mobilier	694	»
— brochage et reliure de livres de la bibliothèque.	33	90
— intérêts 1896 de 33 parts de l'emprunt contracté par la Société, à 3 fr.	99	»
— gages du concierge.	60	»
— impression du Bulletin, nos 110, 111, 112. . . .	915	90
— solde de l'impression du *Cartulaire*.	216	»
— réclamation de l'enregistrement pour l'emprunt de 4,000 fr.	142	20
Total. .	2.503 fr.	91

BALANCE

Recettes. . . .	2.969 fr.	52		
Dépenses . . .	2.503	91		
Excédent. .	465 fr.	61		
Dont : En dépôt à la Caisse d'épargne	196 fr.	74	465 fr.	61
Solde en caisse chez le Trésorier . . .	268	87		

Digitized by Google

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans.	Mémoire
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne.	597 fr. 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1897	465 fr. 61
Reste à recouvrer 5 cotisations de 1897 à 8 fr. et 1 à 6 fr. .	46 »
Total. .	511 fr. 61

EMPRUNT DE 4.000 FRANCS CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1896, il restait dû 37 parts à 100 fr. . . .	3.700 fr. »
Un généreux donateur, M. Fouju, a fait don de sa part (n° 17) à la Société	100 »
Il reste dû pour 36 parts à 100 fr.	3.600 fr. »
Déduisant les intérêts des parts 19 et 40, dont l'abandon a été fait à la Société, et ceux de la part n° 17 ci-dessus, il reste à servir les intérêts de 33 parts à 3 fr.	99 »
Il y a, en outre, à payer un droit de 2 fr. 90 par trimestre, exigé par l'Enregistrement	11 60
Total. .	110 fr. 60

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1897 a commencé avec	270 membres titulaires.
Le Bureau a admis dans le courant de l'année	13 nouveaux membres.
Ensemble	283
Il y a eu dans le courant de l'année :	
7 démissions / 5 décès — ensemble . . .	12
Reste au 1er janvier 1898	271 membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de	12
— perpétuels, de. .	9
— correspondants .	5
L'échange des publications se fait avec . .	64 sociétés savantes.
Le Bulletin est en outre envoyé à	5 bibliothèques.
Ce qui donne un total de.	366 membres à divers titres.

Ces comptes sont approuvés par l'assemblée, qui vote des félicitations à M. le trésorier.

Digitized by Google

Le budget de 1898 est ensuite adopté ainsi qu'il suit :

BUDGET DE L'EXERCICE 1898

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1897	465 fr.	61
Reste à recouvrer 5 cotisations de 1897 à 8 fr. et 1 à 6 fr.	46	»
255 cotisations de 1898 à 6 francs	1.530	»
10 diplômes de 1898 à 1 franc	10	»
Subvention de la Ville de Châteaudun	90	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	40	»
— de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans	28	80
Vente de publications de la Société	60	»
Legs de M. le marquis de Tarragon	1.000	»
Total	3.270 fr.	41

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Frais de bureau	275	»
Achats de livres et objets de collection	75	»
Achat et restauration de mobilier	200	»
Brochage et reliure de livres de la bibliothèque	35	»
Intérêts à 3 °/₀ l'an de 3.300 fr. (Emprunt de la Société)	99	»
Droits à payer à l'Enregistrement. —	11	60
Gages du concierge	60	»
Impression du Bulletin et de Mémoires	1.200	»
— de la notice sur La Ferté-Villeneuil	600	»
Travaux de réfection causés par l'installation du Musée de M. le marquis de Tarragon	220	»
Entretien du Musée	100	»
Remboursement de 3 parts de l'emprunt	300	»
Dépenses imprévues	94	81
Total égal à celui des recettes présumées	3.270 fr.	41

A l'ordre du jour de la séance est inscrit le renouvellement partiel du Bureau ; mais le nombre des membres présents étant inférieur à celui exigé par les statuts pour que les élections soient valables, celles-ci sont remises à la prochaine séance.

Plusieurs communications sont faites à l'assemblée : M. Guillon, instituteur à Coudreceau, a envoyé le dessin et la description d'un beau polissoir qu'il a remarqué à Gohory, et dont l'existence n'avait pas encore été signalée.

Digitized by Google

Lecture est donnée par M. l'abbé Cuissard d'un mémoire sur Saint-Denis-les-Ponts et ses monuments religieux : autrefois et aujourd'hui. Cette notice, due à la collaboration de MM. Marquis et Cuissard, ancien curé et curé actuel de Saint-Denis-les-Ponts, est écoutée avec un vif intérêt ; elle est consacrée non seulement aux églises de cette paroisse, mais encore aux chapelles de Saint-Avit, de Vouvray, des Récollets, et la chapelle protestante de la Roche-Bernard y a aussi son chapitre.

La séance est ensuite levée.

Digitized by Google

POLISSOIR DE GOHORY

« Coudreceau, 20 octobre 1897.

« Monsieur le Président,

« Les polissoirs sont assez rares dans notre département pour que la découverte de l'un d'eux mérite d'être signalée avec soin.

« La région dunoise, peut-être la plus riche sous ce rapport, n'en comprend cependant qu'un nombre assez restreint.

« Amené pendant les vacances, à la fin de septembre, à la ferme du Prieuré, située à l'extrémité du petit bourg de Gohory (1), le propriétaire, M. Fontaine, me montra dans sa cour un beau polissoir bien conservé. Trouvé sans doute dans un champ des environs, il était venu s'échouer là pour servir de bordure à la fosse à engrais !

« Quoique de petites dimensions, — il mesure 1 m 10 sur 0m 50 — c'est un spécimen complet et intéressant. Il est en silex très dur, imitant la meulière ; les rainures, au nombre de huit, sont très rapprochées et

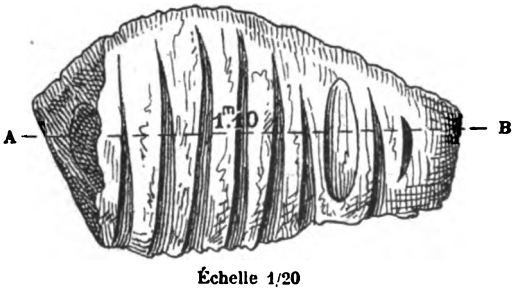

Échelle 1/20

Coupe A B

disposées symétriquement ; la cuvette est peu profonde ; à l'extrémité se voit un trou creusé naturellement et utilisé sans doute par l'ouvrier celtique pour y déposer l'eau nécessaire à son travail.

(1) Petite commune du canton de Brou.

Digitized by Google

« Ce polissoir n'est signalé dans aucun ouvrage. Ni M. de Boisvillette, dans sa *Statistique d'Eure-et-Loir*, ni M. Mallet, dans ses *Notes sur quelques instruments préhistoriques du canton de Brou* (1), ni M. Fouju, dont les savantes recherches ont été si souvent couronnées de succès, ne le mentionnent ; c'est pourquoi j'ai jugé utile de vous le signaler.

« J'oubliais d'ajouter qu'un amateur inconnu en aurait offert, dit-on, cinquante francs au précédent propriétaire.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, etc.

« J. GUILLON,
« Instituteur ».

(1) Mémoires de la Société arch. d'Eure-et-Loir, tome X, p. 319.

Digitized by Google

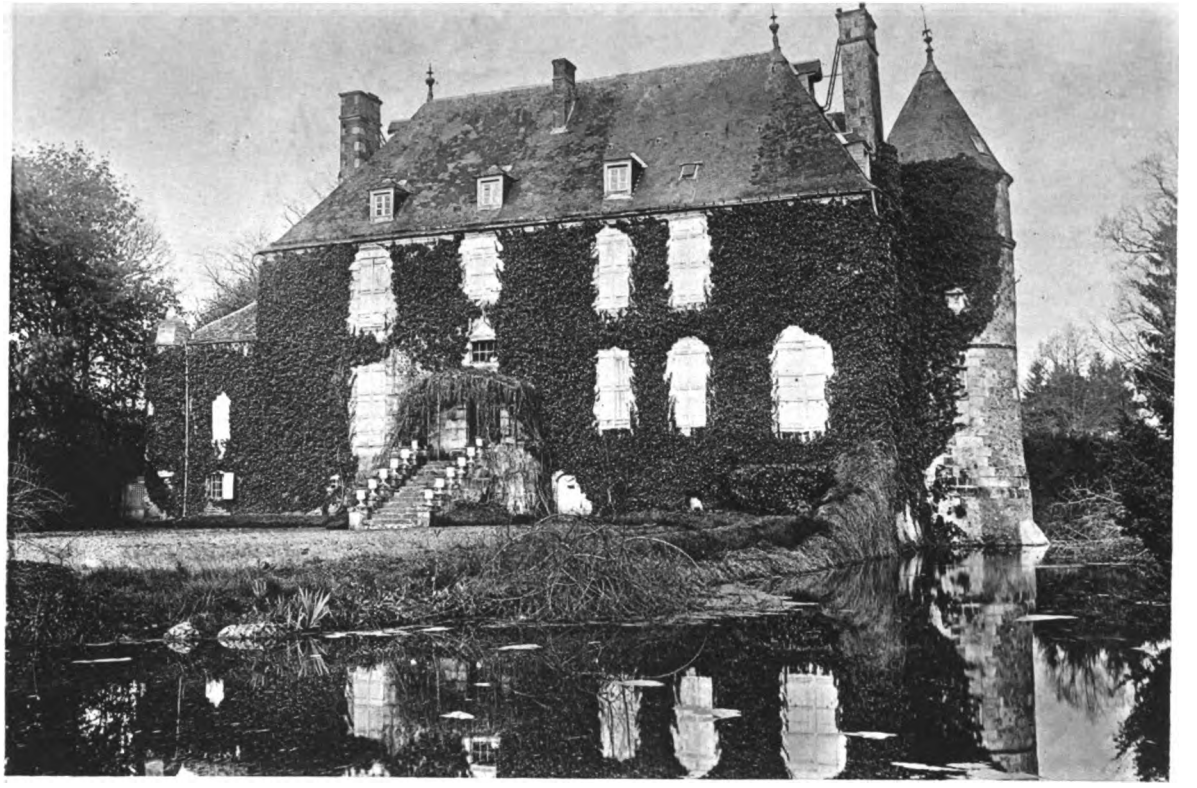

Héliotypie ED. LAUSSEDAT, Châteaudun (E.-&-L.)

CHATEAU DE CHAUSSEPOT. — Façade orientale

Digitized by Google

Digitized by Google

NOTES

SUR

L'ANCIENNE SEIGNEURIE DE CHAUSSEPOT

AVANT-PROPOS

Le voyageur qui arrive à Courtalain par la grande ligne de Paris-Bordeaux (État), peut apercevoir sur sa droite, avant d'entrer en gare, — à quelques centaines de mètres seulement de la voie ferrée et du côté opposé à la coquette petite ville, — une gracieuse habitation aux murailles tapissées de lierre, et comme perdue au milieu d'un massif de grands arbres. C'est le castel de Chaussepot (ou Chauchepot, comme on disait autrefois), ou du moins ce qui reste de cet antique manoir, qui est situé sur la rive droite et à peu de distance de la rivière d'Yerre, à l'extrême limite orientale de la paroisse du Poislay (Loir-et-Cher), limitrophe d'Eure-et-Loir.

Ayant glané çà et là quelques notes sur cette ancienne demeure féodale, — notes malheureusement incomplètes, mais qui néanmoins n'ont pas semblé dépourvues d'intérêt à ceux auxquels nous avons fait part de nos recherches, — on nous a prié de vouloir bien les mettre en ordre et d'en faire profiter nos collègues de la Société Dunoise, qui font toujours, à tout ce qui a trait à notre ancien Comté, le plus bienveillant accueil.

Cédant à ces instances, nous présentons donc aujourd'hui ces quelques « Notes sur l'ancienne Seigneurie de Chaussepot »,

Digitized by Google

mais en réclamant de la part de nos charitables collègues une forte dose d'indulgence ; ils ne voudront pas la refuser à un novice qui s'essaie timidement dans les questions archéologiques. Nous laissons à d'autres, moins inexpérimentés que nous, et aussi mieux placés auprès des sources de renseignements, le soin de réformer ce qu'il y a de défectueux dans notre humble travail, et surtout de parfaire ce qu'il y a d'incomplet. Trop heureux serons-nous, si l'initiative que nous avons osé prendre a pour résultat de susciter, sur le sujet qui nous occupe, une étude historique à laquelle il ne manque rien !

Le château de Chaussepot, encore entouré de fossés profonds, est bâti sur l'un des côtés d'une vaste prairie au gazon verdoyant, prairie encadrée d'arbres à haute tige, et parsemée çà et là de charmants bosquets. Sa construction, assez semblable, pour les matériaux employés, à celle du château de Courtalain, — son fier voisin dont la structure beaucoup plus imposante s'élève à un kilomètre de là, tout au plus, — paraît remonter, comme ce dernier, à l'époque du XVe siècle. Sa façade principale, qui regarde l'orient, est, nous l'avons déjà dit, recouverte en partie de lierre grimpant, dont la verdure se détache, d'une façon flatteuse pour l'œil, sur le fond blanc des murailles. Il est à un seul étage, et percé de 16 fenêtres (8 de chaque côté), dont 4, savoir : 2 par devant et 2 par derrière, ont été ouvertes après coup, pour donner plus de clarté à l'intérieur des appartements. Les douze autres fenêtres, tant du rez-de-chaussée que du premier étage, sont encadrées entre deux piliers de pierres de taille non saillants, faisant corps avec les murs et allant de la base de l'édifice jusqu'à la naissance du toit.

Une cour assez grande, dans laquelle on entre par une vieille porte à piliers carrés, après avoir franchi les fossés, précède le dit château. Un escalier de 13 marches conduit à la porte de l'habitation. Cette porte, de forme cintrée, a des vantaux de chêne massif ; elle est semée de clous à grosses têtes au milieu de panneaux carrés, et frappe dès l'abord le visiteur, sinon par son aspect artistique, du moins par son cachet d'antiquité relative. Au-dessus de cette porte et d'une petite croisée carrée qui la surmonte et donne du jour dans le vestibule, est un fronton

Digitized by Google

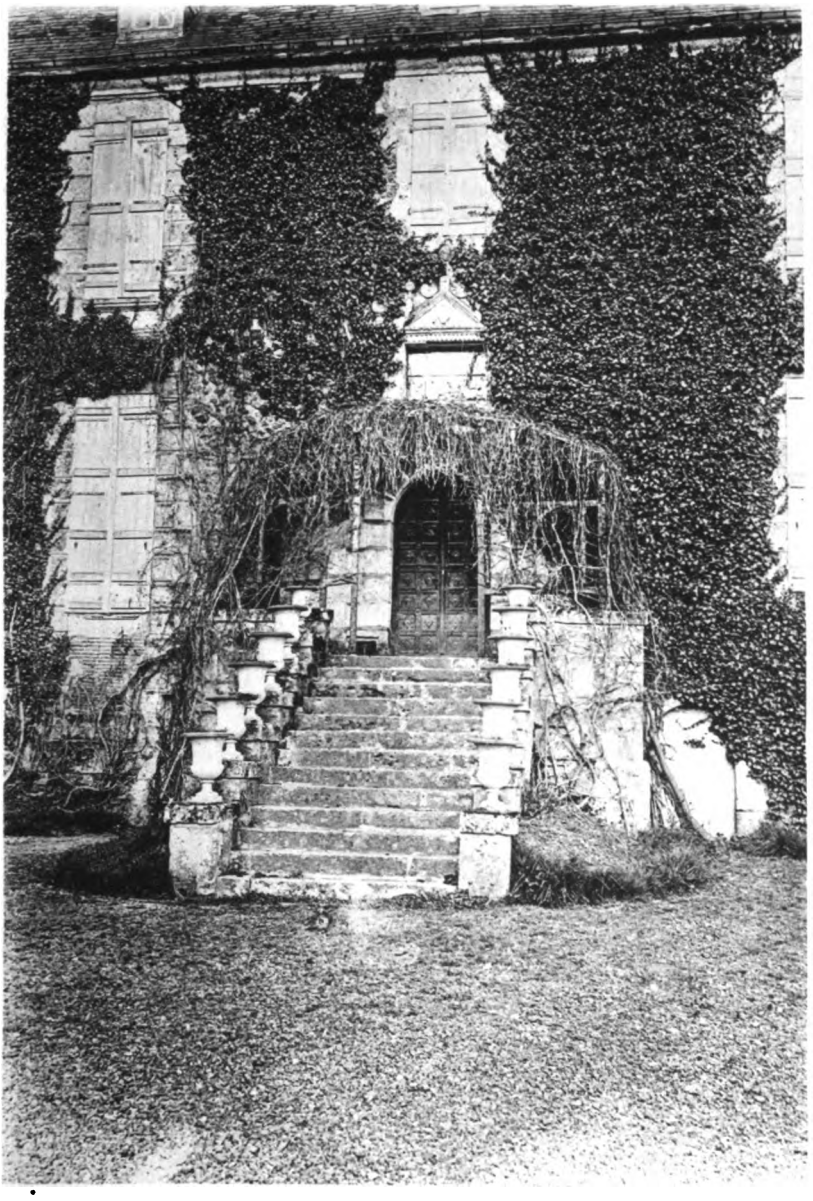

Héliotypie ED. LAUSSEDAT, Châteaudun (E.-&-L.)

CHATEAU DE CHAUSSEPOT. — Perron de l'entrée.

Digitized by Google

Digitized by Google

triangulaire accompagné de motifs originaux. Ce sont — en côté, des boulets de pierre placés sur des supports ; (on en remarque deux semblables sur le haut de la grande cheminée de droite) ; — puis deux médaillons ronds, représentant : l'un, le soleil, et l'autre, la lune. D'autres médaillons, de forme et de dimensions à peu près semblables, existent également sur la façade opposée du château ; sur l'un d'eux, on voit encore, d'une façon très apparente, la gravure en relief d'un arbre de forme conique. Or, nous savons, par le cachet d'une lettre écrite par une dame de Boisguyon et qui se trouve dans la collection d'autographes de notre dévoué Président, que cette pièce faisait partie des armoiries de la famille Cuperly de Jasny, alliée aux Boisguyon de Chaussepot.

Signalons, à l'extrémité gauche de l'édifice, une jolie petite tourelle en encorbellement, dont le couronnement est revêtu d'ardoises imbriquées.

Le pignon de droite est flanqué, à son angle de derrière, d'une grosse tour ronde bien conservée. Pour éviter l'écartement des murailles, on l'a cerclée de fer à deux endroits différents. La base de cette tour massive, évasée comme celle de Courtalain, est noyée partiellement dans l'eau des douves qui entourent les murs du château dans toute la partie occidentale. Un toit pointu, remplaçant peut-être des créneaux, surmonte aujourd'hui la dite tour, qui ne manque pas d'une certaine majesté et a des proportions assez grandioses.

La façade de l'ouest, dont les eaux baignent immédiatement la base, présente dans son ensemble un aspect plus seigneurial que la partie opposée, dont nous venons de donner la description. Un pont de bois rustique a été jeté sur les fossés, pour sortir de cette demeure par ce côté, et gagner la prairie.

Au-dessous de ce pont moderne, et un peu à droite quand on fait face à son entrée, on aperçoit une fenêtre des sous-sols dont les rebords en pierre de taille font saillie en dehors de la muraille : c'est sur cet appui, d'après les anciens du pays, que reposait autrefois, de ce côté, l'extrémité du vieux pont-levis, dont certains vieillards disent avoir encore vu les restes.

Il est à présumer que Chaussepot avait jadis des ouvrages avancés de défense. Ce qui nous porte à le croire, c'est l'existence en avant du château, à l'extrémité gauche des communs

Digitized by Google

et sur le bord intérieur des fossés, de restes d'une vieille petite tour circulaire, ayant encore cinq ou six mètres d'élévation (1).

Les murailles extérieures des communs, c'est-à-dire les parties qui touchent les fossés du côté du midi, ont conservé leur aspect primitif, et doivent remonter à l'époque du château lui-même. Ce sont les anciens murs de défense, sur lesquels on a, depuis, élevé un toit, reposant de l'autre côté, sur des murailles accusant incontestablement, celles-là, une époque beaucoup plus récente. Ces anciens murs se prolongent, du côté de l'ouest, jusqu'au pont de pierre qui donne accès dans la cour. On y voit encore plusieurs meurtrières ménagées dans leur épaisseur, pour y introduire le canon des mousquets ou des arquebuses, et tirer à couvert sur les assaillants.

Une autre tour, semblable à celle dont nous venons de parler, avec murs de prolongement, devait exister à l'extrémité opposée; car la cour, on n'en peut douter, était entièrement fermée. (Il n'y a plus aujourd'hui de murailles à l'est ni au nord.) Et ces ouvrages avancés constituaient une première ligne de défense contre les assauts de l'ennemi. Peut-être même, — ce n'est pas être trop téméraire que de le supposer, — y avait-il une autre grosse tour plus importante, pareille à celle décrite en premier lieu et lui faisant vis-à-vis, au pignon gauche du château. L'ensemble de la défense aurait ainsi formé un quadrilatère allongé, avec une tour à chaque angle : deux moindres en avant sur les fossés, et les deux autres, qui défendaient immédiatement le château auquel elles étaient attenantes, plus grosses et plus élevées.

La position de la porte d'entrée de la cour, qui ne se trouve pas en face le milieu de l'édifice actuel, mais en coin, laisserait croire en effet que le château devait être primitivement plus considérable dans le sens de la longueur, et qu'il se prolongeait à gauche jusqu'à l'angle des fossés.

A l'appui de ce que nous venons d'essayer de décrire, nous

(1) Qu'il nous soit permis, à ce propos, de regretter qu'on ne recouvre pas de maçonnerie le haut de cette vieille tour en ruine, afin de conserver plus longtemps ces vestiges du passé ; car les pierres du sommet, exposées à toutes les intempéries, disjointes par les racines des broussailles qui poussent dans leurs interstices, se détachent de jour en jour, faute d'entretien. En émettant le vœu de voir cette réparation s'opérer au plus tôt, nous nous faisons l'écho d'amateurs autorisés que nous avons entendus exprimer le même regret et formuler le même désir ; et nous ne croyons pas être téméraire en pensant que c'est un vœu auquel notre Société s'associera pleinement.

Digitized by Google

Héliotypie ED. LAUSSEDAT, Châteaudun (E.-&-L.)

CHATEAU DE CHAUSSEPOT. — Façade occidentale

Digitized by Google

Digitized by Google

Héliotypie ED. LAUSSEDAT, Châteaudun (E.-&-L.)

CHATEAU DE CHAUSSEPOT. — Tourelle à l'angle sud-est de l'ancienne enceinte.

Digitized by Google

Digitized by Google

sommes heureux de pouvoir mettre sous les yeux de nos collègues plusieurs vues du château de Chaussepot, prises de points différents, et que nous devons à l'extrême obligeance d'un de nos jeunes sociétaires, amateur de photographie : M. Henri Lecomte, de Courtalain.

Après cette description sommaire du château, et l'essai de reconstitution de ses œuvres de défense, nous allons maintenant donner la liste des Seigneurs de Chaussepot dont nous avons rencontré les noms au cours de nos lectures. Cette liste n'est malheureusement pas sans lacunes ; mais, « *nemo dat quod non habet* », dit un proverbe ; on ne peut donner que ce que l'on a. D'autres, après nous, nous l'espérons, parviendront à les combler. On voudra bien nous tenir compte de notre bonne volonté ; c'est là toute notre ambition.

Sauf une exception, nous ne remontons pas au-delà du XVe siècle. C'est donc une période d'environ cinq cents ans que nous allons embrasser dans un cadre assez restreint. Les précédents seigneurs nous sont totalement inconnus.

SEIGNEURS DE CHAUSSEPOT

FIN DU XIIe ET COMMENCEMENT DU XIIIe SIÈCLE.

EUDES DE CORMERAY (1).

Une fondation d'Eudes de Cormeray, en faveur de l'Aumône de Châteaudun, fondation agréée par Jocelin de Cormeray et consistant en deux muids de blé à prendre annuellement sur le

(1) Cormeray est une commune de Loir-et-Cher d'où d'importants personnages ont tiré leur nom. Outre Eudes, Jocelin et Hugues de Cormeray, dont il est ici question, nous ne citerons, entre autres, que plusieurs *Geoffroy*, qui paraissent dans les chartes, de 1170 à 1226, et plus tard *Guillaume* et *Jean* de Cormeray, tous deux abbés de l'Étoile, le premier de 1459 à 1469, et le second de 1472 à 1480.

Digitized by Google

moulin de la Varenne, à Courtalain, est autorisée, vers 1189, par Agnès, dame de Courtalain, veuve d'Hugues II Borel, et par Eudes IV son fils (1). Ce dernier confirma, en juillet 1212, cette donation (2). Puis, en novembre 1227, le même seigneur consentit à la mise en gage du dit moulin, jusqu'au paiement complet des rentes fondées par Eudes de Cormeray (3).

Cet Eudes de Cormeray, *Odo de Cormeriaco,* — une charte du Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois va nous l'apprendre, — était déjà, au moins en 1202, seigneur de Chaussepot, aux portes de Courtalain. En effet, en cette dite année, Eudes de Cormeray, pour réparer le tort fait par lui à l'abbaye de Marmoutier, au sujet d'une certaine dîme « de Chauchepot », donna aux religieux de cette abbaye, avant de partir à la croisade, le droit de prendre chaque année 3 setiers de blé et autant d'avoine sur sa grange de Chauchepot, « *in grangia sua de Chauchepot* » (4). Il ajouta à ce don celui de toutes les menues dîmes de la paroisse de Saint-Pellerin. Borel (sgr de Courtalain), en sa qualité de seigneur de fief, approuva ces libéralités, que garantit et ratifia à son tour Louis comte de Blois et de Clermont, qui apposa son sceau au bas de l'acte de donation.

Comme on le voit, les moines de Marmoutier, qui avaient des représentants de leur ordre dans le voisinage, au bourg de Saint-Pellerin, percevaient à Chaussepot, à cette époque, et sans aucun doute dès le XIIe siècle, une certaine dîme, à propos de laquelle Eudes de Cormeray les avait molestés.

Eudes de Cormeray, que nous trouvons encore cité en décembre 1201, avec un de ses parents nommé Hugues *(Odo de Cormereto, Hugo de Cormereto),* comme témoins tous deux dans une charte de Louis, comte de Blois et de Clermont, confirmative de la terre de Pertes (5), n'existait plus en 1236 (6).

---

(1) Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, XXXI, p. 23. (Voir Pièces justificatives, nº I). — Bull. Soc. Dun., IV, 121-122.

(2) Arch. Maison-Dieu, XCVII, 67. (P. justif., nº II).

(3) *Id.*, CXXXVIII, 94. (P. justif., nº III) — Bull. Soc. Dun., IV, 124.

(4) Cart. de Marmoutier, CCXII, 196. (P. justif., nº IV.) — Le terme de « granges » désignait alors les fermes, comme celui de « celliers » s'appliquait aux vignobles.

(5) Arch. de la Maison-Dieu de Chât., LXI, 42.

(6) *Id.*, CLXXVI, 118. (P. justif., nº V.)

Digitized by Google

XIIIe ET XIVe SIÈCLES.

Nous n'avons aucun renseignement sur la majeure partie du XIIIe, ni sur toute la période du XIVe siècle.

XVe SIÈCLE

BERTRAND DE MALLEFÈDE (1).

Les Bulletins de la Société Dunoise (2) nous signalent comme présent à la défense de Châteaudun, vers 1416, Berthrand de Mallefède, seigneur de Chauchepot.

GUILLAUME DE MALLEFÈDE.

Les Archives départementales d'Eure-et-Loir nous donnent les deux renseignements suivants sur un autre seigneur de Chaussepot, probablement fils du précédent :

1425 : Guillaume de Malefesde fut un des témoins dans le procès-verbal constatant que Jean de Coutes, dit Minguet, capitaine de Châteaudun, a donné ordre à Jean de Marcouville, capitaine de Montigny-le-Gannelon, de démanteler le fort du dit Montigny (3).

1436 : Engagement de « 8 tasses d'argent martellées, lesquelles sont verées ; deux gobelets d'argent verrez à l'entour, où est escript à l'entour de chaque gobelet *Bevez bon vin,* et 5 signez d'or », pour payer la rançon de Guillaume de Malefesde, seigneur de Chauchepot, prisonnier à Dreux (4).

CHARLOT DE VILLENEUVE.

Charlot de Villeneufve, — lisons-nous dans les Bulletins de la Société Dunoise (5), — fut pris en combattant les Anglais (vers 1425 ?), et se vit obéré de 72 saluts d'or à lui prêtés par son

(1) Une charte du Cart. de St-Père (II, 337) nomme comme témoin, vers 1080, *Walterium Malum fide prenomine.* — Nous trouverons plus loin un Florentin de Mallefède, qui vivait à la fin du XVe siècle.

(2) Bull. Soc. Dun., VI, 392.

(3) Arch. départ. d'Eure-et-Loir, série E, 2725. — Bull. Soc. Dun., V, 358.

(4) *Id.*, 2728.

(5) Bull. Soc. Dun., IV, 337-338.

Digitized by Google

parent, Jehan de Villeneuve, seigneur de la Ronce (1), « pour la délivrance de son corps lorsqu'il était prisonnier aux Anglais ». — Ce cousin de Charlot, Jehan, était aussi propriétaire de la petite seigneurie de Montagu, à Saint-Avit-les-Guêpières, près Illiers, en 1448.

Il nous semble que Charlot n'a pu être seigneur de Chaussepot « vers 1425 ? », car les Mallefède ont dû se succéder sans interruption, et nous venons de voir que Guillaume de Mallefède est dit seigneur en 1436. D'ailleurs, le point interrogatif, mis après la date de 1425, indique assez que l'auteur de la note reste dans le doute sur son exactitude. La vraie place de Charlot est, selon nous, ici, avant le seigneur suivant qui épousa sa fille (2).

XVIe SIÈCLE.

GUILLAUME DE BLÈRES,

Époux de Jeanne de Villeneuve.

En 1510-1514 eut lieu le partage de la succession de Guillaume de Blères, seigneur de Chauchepot, et de Jeanne de Villeneuve, sa femme, entre leurs enfants dont les noms suivent :

LOUIS DE BLÈRES,

Seigneur de Chauchepot ;

— Pierre ; — Isabeau, femme de Pierre de la Chaussée, seigneur du dit lieu ; — Françoise, femme de Hardy de Pâris, seigneur de la Gauchardière ; — et Catherine, veuve de Jean Allain, seigneur de la Bichetière (3).

Cette dernière s'était mariée vers 1507 (4).

(1) Jean, comte de Dunois, fit l'acquisition de la métairie de Lhopiteau, paroisse de Voves, en 1461, sur Jean de Villeneuve, seigneur de la Ronce (Alluyes). Arch. départ. d'Eure-et-Loir, G. 3404; (Chapitre de la Sainte-Chapelle-de-Dunois).

— On trouve Jean, Louis et Pierre de Villeneuve, seigneurs de Belleville (Bailleau-le-Pin), depuis 1477. (G. 1665.)

— François de Villeneuve était seigneur d'Écurolles (Charonville), terre qui fut saisie sur lui après 1410. (G. 2019.)

(2) Un acte du 7 février 1438 nous donne les noms de Guillemet de Villeneuve, défunt époux de Jeanne de Chantemesle, et d'Agnès de Villeneuve, épouse de Dyaro de Port, écuyer. (*Un Coin de l'ancien Dunois*, pp. 381, 382.) — Un peu plus tard, nous trouvons un personnage appartenant probablement à la même famille : Thomas de Villeneuve, qui, après avoir été en 1494 prieur-curé de Saint-Lubin d'Isigny, devint en 1500 prieur de la Madeleine à Châteaudun, et en 1515 prieur-curé de Choue. (*Chronologie.*) — (B. 2866.)

(3) Arch. départ., E. 3683.

(4) *Id.*, E. 3682.

Digitized by Google

LOUIS DE PARIS,

Seigneur de Chauchepot, époux de Catherine de Racine.

Avant d'être seigneur de Chauchepot, il avait été seigneur de la Gauchardière, même paroisse du Poislay, de 1559-62 à 1573-75.

En 1576-79 eut lieu une transaction entre Louis de Pâris, seigneur de Chauchepot, et Françoise de Pâris, veuve de Jean de la Cherrue, seigneur de Bréchangey, pour le partage de la succession de Jeanne Bezard, fille de Pierre Bezard et de Léonarde de Pâris (1).

JACQUES DE PARIS,

Seigneur des Bois-Besnards et de Chaussepot, époux d'Antoinette de Fauville.

Jacques de Pâris, fils de Louis et de Catherine de Racine, fut d'abord seigneur des Bois-Besnards (Arrou), héritage de sa mère. — Il contracta mariage en 1573-75 avec Antoinette de Fauville, veuve de Jacques des Personnes, seigneur de Villemesle (Boisgasson) (2).

Le 29 avril 1587, Jacques de Pâris, seigneur des Bois-Bénards et de Chaussepot, se faisant fort de demoiselle Antoinette de Fauville, son épouse en deuxièmes noces, donataire de Jacques des Personnes, son premier mari, vendit le droit d'usufruit de la terre de Villemesle à Louis des Personnes, propriétaire du dit Villemesle, à la charge de 460 livres de ferme, et à la condition de payer la messe anniversaire fondée par défunte demoiselle Jehanne de Mongevin, vivante dame du dit lieu de Villemesle (3).

A l'époque où nous sommes arrivés (et même bien auparavant), le domaine de Chauchepot avait été divisé et possédé par plusieurs propriétaires à la fois ; c'est ce qui ressort indubitablement des documents suivants que nous allons citer, et aussi ce qui embrouille passablement la suite de nos seigneurs.

GUY DE BEAUMONT,

Époux de Perrette de Felnies.

A la requête de Guy de Beaumont, seigneur de Chauchepot, les biens de Marin Méan furent l'objet d'une saisie en 1581 (4).

(1) Arch. départ., E. 3691.
(2) *Id.*, E. 3689.
(3) Chartrier de Villemesle.
(4) Arch. départ., B. 541.

Digitized by Google

Plusieurs membres de cette importante famille des *Méan*, — qui, d'après certains auteurs, ont laissé leur nom à quelques hameaux de nos contrées (1), — ont dû posséder Chaussepot en partie, en même temps que Guy de Beaumont. En effet, M. Ed. Lefèvre (2) cite comme seigneurs de ce lieu en 1585 :

THIBAULT MÉAN ET LOYS MÉAN.

A ces deux personnages, nous pouvons ajouter deux autres membres de la même famille, que nous allons voir figurer tout à l'heure ; ce sont :

MARIN MÉAN ET JEAN MÉAN.

Ce dernier légua par testament à la fabrique d'Arrou une mine de pré, en la métairie de Villeneuve (3).

Les procès que nous avons vu s'élever dès 1581, entre Guy de Beaumont et les Méan, co-propriétaires de Chaussepot, n'étaient pas encore terminés en 1588, comme nous le prouve ce passage, extrait des Archives départementales (4) : « Guy de Beaumont, escuier, seigr des Bellecierres (5) et de Chauchepot en ptve, demandeur..., contre Marin et Jehan les Méan, deffendeurs... »

Guy de Beaumont perdit-il le procès qu'il avait intenté ? Nous l'ignorons ; mais toujours est-il que quelques années plus tard, en compagnie de son prédécesseur immédiat ou plutôt de son co-seigneur, il est cité simplement comme vassal de Chaussepot. En effet, ces mêmes Archives, dans un Aveu rendu en 1595 au duc de Longueville par Jacqueline d'Avaugour, nous signalent comme dépendant de la châtellenie de Courtalain :

1° La seigneurie de Chauchepot « où il y a haulte justice, basse et moyenne, et d'où sont vassaulx : Jacques de Pàris, esc., sgr des Bois-Besnards, — Guy de Beaulmont, sieur des Blossiers, et dlle Perrette de Felnies. » (N° 123.)

2° Les « champarts de la ditte seigneurie de Chaucepot, dont est vassal René Bourgerye, sieur de Charbot. » (N° 124.)

(1) Bois-Méan, d'Arrou, — Bois-Méan, de Chapelle-Royale, — le petit Cirboing-Méan, d'Arrou et Saint-Pellerin. (Bull. Soc. Dun., II, 290).
(2) Dictionnaire géographique, p. 171.
(3) Arch. Départ., G. 6455.
(4) Arch. Départ., B. 541.
(5) Les Blossiers, commune de Chapelle-Royale.

Digitized by Google

3° Un « autre champart de la mestairie de feu Thibault Méan en la seigneurie du dit Chaucepot, dont je ne suis à présent servie, et n'en ai aucun homme de foy, à raison de quoi y a procès pendant par appel de Monsieur le bailly de Dunois, par devant Monsieur le bailly de Blois (1). » (N° 125.)

A propos des Méan, nous ferons remarquer qu'un Thibault Méan existait dès la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe.

1499. « Transaction passée p. devt Jehan le Maçon, le samedy 26 janvier 1499 (n. s.) entre Florentin de Malefède, sieur de Gays en pie, d'une part, — et Thibault Méan d'aultre, pour raison des domages et interests, à cause de la saisie de certains héritages siz à Chauchepot psse de Polly, faicte à la requeste de messire Pierre d'Avogour, chevalier seur de Courtalain, faulte d'avoyr payé les minages et champartz deubz à la chastellenie et sie de Courtalain » (2).

1507-25. De plus, il y eut entre ce même personnage et Benjamin d'Avaugour, sgr de Launay, et tuteur de Jacques d'Avaugour, sgr de Courtalain, une transaction pour les arrérages d'une rente de 35 livres constituée par le dit Méan au profit de Pierre d'Avaugour, père du dit Jacques (3).

Ces deux pièces nous prouvent qu'environ un demi-siècle avant les derniers représentants de la famille, les Méan avaient déjà des biens à Chaussepot.

LÉONARD DE PHELINES,

Seigneur de Chaussepot.

Il eut un procès, pour droits seigneuriaux, avec Louis de Lancé, sgr de Montsoreau, en 1597. C'est tout ce que nous en savons (4).

XVIIe SIÈCLE.

JACQUES Ier DES PIERRES (5),

Époux de Madeleine Drouin.

2 octobre 1622. Jacques des Pierres, escuier, seur de Chau-

(1) Publié dans les Bull. de la Soc. Dunoise, II, 290.
(2) Note communiquée par M. Roger Durand.
(3) Arch. Départ., E. 3682.
(4) *Id.*, B. 557.
(5) Les des Pierres de Chaussepot n'auraient-ils pas eu pour ancêtres les fameux chevaliers dunois qu'on rencontre si fréquemment, aux XIe et XIIe siècles, dans les chartes de Marmoutier, et qui sont dénommés *de Spiers*, *de Spieriis*, *de Pieriis*,

Digitized by Google

chepot, assiste à Chartres au mariage de Lomer Drouin, conser et esleu en l'élection de Châteaudun, fils de Guill. Drouin, bourgeois de Châteaudun, et de Magdelaine Le Blanc (1).

En 1619-27, nous trouvons : « Déclaration à Jacques des Pierres, sgr de Chauchepot, pour le lieu des Grandes et Petites Dedèzes, paroisse du Poilay » (2).

Et en 1633 : « Partage de la succession de Jacques des Pierres, sgr de Chauchepot, et de Madeleine Drouin, sa femme, entre leurs enfants : Jacques, Pierre et Françoise (3).

JACQUES II DES PIERRES,

Époux de Marie Lebreton.

Louis de Lancé, sgr de Montsoreau, et Pierre de Phelines, sgr de la Tudinière, avec Élisabeth de Bart, sa femme, constituèrent, en 1632, 25 livres de rente au profit de Jacques (II) des Pierres, sgr de Chaussepot (4).

ou encore *Espiarius?* du nom d'un clos de vignes appelé Épieds et situé sur le territoire de l'ancienne paroisse de Saint-Aignan, à Châteaudun. C'est une simple supposition que nous émettons; nous la donnons pour ce qu'elle vaut.

Voici quelques autres personnages de la famille des Pierres, dont nous avons rencontré les noms :

— En 1480, on trouve : « Humble abbé Révérend Père en Dieu Jehan des Pierres, abbé de la Madeleine de Châteaudun.» (Mém. Soc. arch. d'E.-et-L., I, 224.) M. Merlet, dans son Introduction au Cart. de la Madeleine (p. LX), nous dit que Jean des Pierres fut d'abord prieur claustral de l'abbaye en 1462 et 1474, puis abbé du 29 septembre 1476 à 1489.

— Le 10 novembre 1533, noble homme Vincent des Pierres, sr des Matratz (La Chapelle-Vicomtesse), est présent aux fiançailles de Jacques de Lyon, sgr de Bronville, avec dlle Ysabeau de Morée, en sa qualité de parent ou affin avec cette dernière. (Minutes de Cloyes.)

— 1580-82. Échange de terres entre Jacq. de Pâris, sgr des Bois-Besnards, et Anne de Pâris, sa sœur (veuve en 1589-91 de Robert des Pierres, sgr du Thuillay (Brou), d'une part, etc. (Arch. départ., E. 3692.)

— Les registres de Châtillon signalent, à l'année 1607, Loys des Pierres, esc., sgr des Matratz.

(1) Note communiquée par M. Roger Durand.

(2) Arch. départ., E. 4241.

(3) Arch. départ., E. 3372. — Françoise devint plus tard l'épouse de Jehan de Chartin, chevalier, sgr de la Soublière (la Gaudaine). Sa belle-sœur, Marie Le Breton, « épouse de Mr de Chauchepot » (Jacques II des Pierres), fut marraine en 1642 de son fils Raoul de Chartin; et son frère Jacques (II) des Pierres, dit l'aîné, escuier, sgr de Chauchepot, tint sur les fonts du baptême, en 1644, son autre fils Jacques de Chartin. Voici du reste la liste des enfants de Françoise des Pierres et de Jehan de Chartin : 1641, Louis; 1642, Raoul; 1644, Jacques; 1648, Louis; 1652, Claude et Charlotte.

Jean de Chartin fut inhumé le 1er mars 1662, à l'âge de 45 ans; et Françoise des Pierres mourut en 1704, âgée de 85 ans. (Reg. de la Gaudaine.)

(4) Arch. départ., E. 3706.

Digitized by Google

C'est à la diligence, entre autres, de Jacques (II) Despierres, sgr de Chaucepot, un des exécuteurs testamentaires de Madeleine Houdebert, ve Chavigny, bienfaitrice de l'église de Saint-Pellerin, que fut posée, le 10 mars 1652, la pierre de marbre noir avec épitaphe qu'on voit encastrée dans la muraille du sanctuaire de cette église, du côté de l'Évangile.

Jacques II mourut entre les années 1664 et 1668, car à cette époque eut lieu le partage de sa succession entre sa veuve, Marie Le Breton (1), et ses enfants : Jacques (III), sgr de Chaussepot, — Madeleine, — Jeanne, — Charles, — Valentin, — Louis, — et Henriette (2).

Marie Le Breton, veuve de Jacques des Pierres, deuxième du nom, vivait encore dans les dernières années du XVIIe siècle.— En 1680-83, elle fit un accord avec François de Racine, sgr des Bois-Besnards, pour les droits de la Villepelée, à St-Pellerin (3). — En 1697-98, elle fit l'abandon de tous ses droits de douaire à Charles, Marguerite et Henriette des Pierres, ses enfants (4).

JACQUES III DES PIERRES.

Nous trouvons Jacques III cité avec ses frères et sœurs, et aussi avec ses enfants, dans la « Liste des Nobles de l'élection de Dunois en 1668 »; mais nous ignorons le nom de sa femme.

Nobles de l'élection de Dunois en 1668 :

Jacques des Pierres, esc., sr de Chaussepot; — Charles, — Valentin, — Madeleine, — Louise — et Henriette des Pierres,

(1) Pierre Le Breton est signalé en 1553 et 1557 comme archer de la Compagnie de M. de Langey (Martin du Bellay). — 1589-91 : Anne Le Breton, veuve de Jean de Requin, sr de Villeneuve. (E. 3695.) En 1625, un autre Pierre Lebreton était administrateur de la maladrerie et hôtel-Dieu du Puiset. (Mém. Soc. arch., x, 208). 1661 : Louis Le Breton, sr de la Rigaudière, capne major au régimt de Mgr le card. Mazarin, et Catherine Le Breton, fille majeure et jouissant de ses droicts, demt à Boesselleau, figurent dans un acte des « Minutes de Cloyes » avec Jacq. des P., sr de Chaucepot, et Charles, sr du Thuillay. — On trouve aussi François Le Breton, abbé de Rossay, curateur en 1698 de Nicolas de Boisguyon, sieur de la Rosaie (Souancé), que nous verrons bientôt seigneur de Chaussepot. (Voir Pièces justific., no VII.) — Les Le Breton, originaires de Touraine, avaient pour armes : d'azur, au chevron d'argent, au chef de gueules chargé de trois besans d'or ; aliàs : au chef d'or chargé de trois besans de gueules. Des membres de cette famille, Jean Le Breton, Claude et Balthazar ses fils, etc., furent au XVIe siècle barons de Souancé et seigneurs de Montdoucet. (Mém. Soc. arch., X, 332-334.)

(2) Arch. départ., E. 3723.

(3) *Id.*, E. 4243.

(4) *Id.*, E. 3733.

Digitized by Google

frères et sœurs, paroisse de Poillée. — Julien des Pierres, — Lucrèce, — Anne, — Louise (1) — et Marie des Pierres, frères et sœurs (2).

Marie des Pierres, fille du dernier Jacques, fit, en 1684-87, un testament en faveur de la fabrique du Poislay (3). — 1694. Testament de dlle Marie des Pierres, protestant contre la violence de J. B. Téaudet, marchand à Droué, qui a voulu par force lui arracher un contrat de vente de la ferme de la Dedèze (4).

Henriette-Lucrèce des Pierres, sa sœur, devint dame du Petit-Lieu, psse d'Arrou. Elle n'existait plus en 1705 (5).

Les registres de la Gaudaine signalent, à l'année 1672, l'inhumation de René des Pierres, sgr de la Gauchardière, décédé à l'âge de 18 ans. C'était probablement un neveu de Françoise des Pierres, retiré chez sa tante. Mais nous ne savons de qui il était fils, car il ne figure dans aucune des listes précédentes.

En 1674-79, la terre de Chauchepot fut saisie féodalement à la requête de Nicolas d'Estat, sgr du Tremblay, et de Suzanne de Viard, sa femme. Une protestation fut rédigée contre cette saisie (6).

(Jacques III nous semble figurer, dès l'année 1647, dans les registres de la paroisse de Saint-Pellerin, où il est désigné par cette formule : « Parrain Jacques des Pierres, le jeune, esc., sgr de Chauchepot ». Jacques des Pierres, Ier du nom, étant mort au plus tard en 1633, cette qualification : le jeune, s'applique nécessairement, en 1647, à son petit-fils Jacques III. Le rédacteur de l'acte appelle ce dernier sgr de Chauchepot dès cette époque, quoiqu'alors ce fût Jacques II, son père, l'aîné, qui était seigneur en titre.)

CHARLES DES PIERRES.

Nos archives départementales contiennent (7) un « acte de souffrance accordé en 1695-96 par le seigneur de Courtalain à

(1) Louise des Pierres épousa Jules du Plessis, sgr de la Tonnerie (Châtillon). Devenue veuve, elle légua par testament 200 livres à l'église d'Arrou. (G. 6454.)
(2) Bull. Soc. Dun., IV, 357.
(3) Arch. Départ., E. 4244.
(4) *Id.*, E. 3731.
(5) *Id.*, E. 3740.
(6) *Id.*, E. 4242.
(7) *Id.*, E. 3732.

Digitized by Google

Charles des Pierres, sgr de Chauchepot, aide-de-camp et lieutenant des gardes du maréchal de Boufflers, de présent au service du Roy, et enfermé au château de Namure assiégé par les ennemis ».

XVIIIe SIÈCLE.

DEMOISELLE MAGDELAINE DES PIERRES,

Dame de Chauchepot (1).

Nous la verrons tout à l'heure épouser Nicolas de Boisguyon, dans la famille duquel le domaine de Chaussepot restera pendant 130 ans.

Mais, auparavant, nous voulons faire remarquer une fois de plus, qu'alors comme antérieurement, outre les principaux propriétaires de Chaussepot, il y avait quelques seigneurs du voisinage qui avaient droit à la totalité ou à une partie des champarts, des terrages et minages de cette terre. Cela ressort des pièces suivantes, qui font partie de nos archives du département:

1560-1749. Aveux et déclarations à la seigneurie du Poislay pour le fief de Chauchepot, paroisse du Poislay, par — François des Loges, — Jacques — et Charles de Pierres, — Nicolas Loger (2), — Nicolas de Boisguyon, — Marie Marguerite de Gyvès, sa veuve, — Armand de Boisguyon, — et Charles François de Guérin (3). — Consistance des terrages et minages de Chauchepot (4).

1755. Messire Ch. François de Guerin de Villier, écuyer, seigneur des champarts et moitié des minages de la seigneurie de Chaussepot et autres lieux (5).

NICOLAS DE BOISGUYON,

Écuyer, seigneur de la Rosaie (Souancé) et de Santeuil, puis de Chaussepot.

Il était le troisième fils de Paul II de Boisguyon, écuyer, seigneur de la Rosaie et de Santeuil, et de Marguerite Malart. Né en 1673, il ne fut baptisé que le 6 juillet 1676, après la mort de ses parents (6).

(1) Registres d'Arrou.
(2) Sgr du Taillis et de la Facière (St-Pellerin).
(3) Sgr de Villiers-Rosière (St-Pellerin).
(4) Arch. Départ., E. 1219.
(5) Reg. de St-Pellerin.
(6) Voir les pièces justificatives, no VI.

Digitized by Google

De 1682 à 1685, il était cadet dans la Compagnie des Cadets-Gentilshommes, à Marsal ; lieutenant au régiment de Grancey, de 1685 à 1691 ; et aide-major du même régiment, de 1691 à 1699. Il fut maintenu dans sa noblesse par jugement rendu le 22 février 1702 par M. Jubert de Bouville, intendant de la Généralité d'Orléans (1), et obtint, le 28 mai 1705, une sentence du bailliage et élection de Châteaudun, concernant l'enregistrement de ses titres de noblesse.

Il épousa : — 1°, par contrat du 17 mai 1702, Madeleine des Pierres, dame de Chaussepot, fille, comme nous l'avons vu, de Jacques des Pierres, écuyer, seigneur de Chaussepot, et de Marie Le Breton (2). Madeleine mourut sans postérité au bout de quelques années, lui laissant la terre et seigneurie de Chaussepot (3). — 2°, par contrat du 18 juin 1708 (4), et de fait le 7 août de la même année, dans l'église d'Arrou (5), Marie Marguerite de Gyvès, fille de Denis de Gyvès, écuyer, seigneur des Bois-Besnards, et de feue Marie Marguerite Bourgeois.

Nicolas de Boiguyon mourut le 25 octobre 1737, et fut inhumé le lendemain dans le cimetière du Poislay. Sa veuve, Marie Marguerite de Gyvès, vivait encore le 30 avril 1757; elle avait eu de lui huit enfants, dont voici les noms : — 1. Nicolas Armand ; — 2. Louis Nicolas, époux de Henriette Thérèse Buchère de la Beauvoisière ; — 3. Gabriel André, né le 8 mai 1717, et baptisé le même jour au Poislay (6), écuyer, seigneur des Châtelliers

(1) Pièces justific., n° VIII.

(2) *Id.*, n° IX.

(3) M. Merlet donne sous la cote B. 569, et comme ayant eu lieu entre les années 1725-1739, un « procès entre Madeleine des Pierres, veuve de Nicolas de Boisguyon, sgr de Chaussepot, et les gagers de la chapelle de N.-D. de Pitié (à Arrou), pour l'héritage du dit seigneur. » Sans aucun doute, il faut substituer, dans cet énoncé, au nom de Madeleine des Pierres, celui de Marie Marguerite de Gyvès, puisque la dite Madeleine n'a jamais été veuve de Nicolas de Boisguyon qui lui a survécu plus de 30 ans, et qu'elle n'existait plus dès 1708. — La terre de Chaussepot n'étant entrée dans la famille de Boisguyon que par l'alliance de Nicolas de Boisguyon avec Madeleine des Pierres, dans les premières années du XVIIIe siècle, nous ne pouvons nous expliquer comment il se fait que M. Jarry, dans son ouvrage « Les suites de la Fronde, etc., » dont les Bulletins de la Soc. arch. du Vendômois (XXXIV, 204) reproduisent un passage, — comprend « N. de Boisguyon, seigneur de Chaussepot », parmi les conjurés, en 1658 ; puisqu'à cette époque ce personnage n'était pas même né, et que Chaussepot appartenait aux des Pierres.

(4) Pièces justific., n° X.

(5) *Id.*, n° XI.

(6) *Id.*, n° XII.

Digitized by Google

(Lanneray), écuyer de Mme Adélaïde de France (1), époux d'Anne Marie Erneste de Cuperly de Jasny (2); — 4. Henriette Catherine, baptisée à Courtalain le 21 janvier 1721 (3); — 5. Marie Françoise; — 6. Auguste Thérèse; — 7. Madeleine Euphrosine — 8. Nicole.

En 1705, nous trouvons une « Contestation entre Marguerite (sic) des Pierres, — (nouvelle erreur : pour Madeleine), — femme de Nicolas de Boisguyon, seigneur de la Rosaie, et André Burgault, procureur au Parlement, pour la succession de feue Henriette Lucrèce des Pierres, dame du Petit-Lieu, paroisse d'Arrou » (4).

1708. Parmi les déclarants à la seigneurie du Plessis-d'Arrou, paraît René Cherrier, procureur-fiscal de Chauchepot, pour la maison des Breloques, à Arrou (5).

Enfin, au nombre des avouants à la Châtellenie de Courtalain, pour des maisons, jardins et terres au dit lieu, nous relevons le nom de Marie Marguerite de Gyvès, veuve de Nicolas de Boisguyon, seigneur de Chauchepot (6).

NICOLAS ARMAND DE BOISGUYON.

Chevalier, seigneur de Chaussepot, né le 17 août 1711; lieutenant dans le bataillon de milice commandé par Mr de Farville, le 1er janvier 1734; lieutenant dans le régiment de Beaujolais, le 28 octobre 1734; reçut la croix de Saint-Louis.

Il épousa, par contrat du 21 octobre 1755, Marie Anne Henriette de Saint-Pol, fille de François de Saint-Pol, chevalier, seigneur de Mâles (Orne), et de Anne Henriette Védie (7). Il mourut au château de Chaussepot, et fut inhumé au Poislay le 9 novembre 1764 (8), laissant 3 enfants : — 1. Nicolas Philippe

(1) Pièces justific., nos XIII et XIV.
(2) *Id.*, no XV, et nos XVI et XVII, pour deux de leurs enfants.
(3) *Id.*, no XVIII.
(4) Arch. dép., E. 3740.
(5) *Id.*, 1301.
(6) *Id.*, 1128.
(7) Il est dit, au t. V, p. 463 des Bull. de notre Société, que Jarry de Boisguion, sgr de Chaussepot, signa un acte à Unverre en 1759. Comme c'est Nicolas Armand qui était sgr à cette époque, nous pensons qu'il faut lire Jany, nom de sa mère, et non pas Jarry. On a pris les jambages de l'*n* pour deux *r*; de là l'erreur, d'ailleurs bien explicable.
(8) P. justific., no XIX.

Digitized by Google

René, baptisé le 1er mai 1756 (1), — 2. Marie Gabrielle Pauline, née le 5 octobre 1757, et baptisée le même jour au Poislay (2). — 3. Jean Baptiste François.

Nicolas Armand eut en 1761-62 un procès avec Pierre Julien de Pruné, pour la délimitation des bois des Brûlées et de la Bercillère (3).

JEAN BAPTISTE FRANÇOIS DE BOISGUYON.

Né le 27 juin 1759, baptisé le lendemain au Poislay (4), seigneur de Chaussepot, page de la comtesse d'Artois, officier au Royal Comtois infanterie (5); fut fait chevalier de Saint-Louis le 1er avril 1777.

Il épousa, par contrat du 30 février 1787, Marie Anne Rosalie Brochard du Fresne, fille de Pierre Éloy Brochard, écuyer, seigneur du Fresne (Blandainville), et de Marie Rosalie Vallou de la Garanchère (6). Il eut d'elle cinq enfants, dont 4 morts sans avoir contracté d'alliance.

Les membres de notre Société Dunoise doivent une reconnaissance particulière à ce personnage. Ce fut en effet, — comme nous le lisons dans la préface de l'*Histoire du Comté de Dunois*, (p. XVI), — ce fut, disons-nous, Mr de Boisguyon de Chaussepot, alors président de l'administration municipale de Châteaudun, qui acquit, en 1814, pour la somme de 80 francs, le précieux manuscrit de l'abbé Bordas, et le sauva peut-être ainsi de la destruction et de l'oubli.

Jean Baptiste fut inhumé au Poislay le 16 octobre 1832.

XIXe SIÈCLE.

PAUL-AUGUSTE, COMTE DE BOISGUYON.

Fils des précédents ; né le 24 mai 1801.

Il épousa, le 19 mai 1829, Adeline-Émilie-Lucie Cazin de Caumartin, dont il eut 4 fils qui moururent tous avant lui : 1. Léon, né en 1830, mort en 1834 ; — 2. Marie-Charles-Alfred, né en

(1) P. justific., no XX.
(2) *Id.*, no XXI.
(3) Arch. départ., E. 2800.
(4) P. justific., no XXII.
(5) Arch. départ., G. 2017.
(6) P. justific., no XXIII.

Digitized by Google

1831, et qui épousa en 1861 Marthe de Montbrien ; il mourut sans postérité ; — 3. Charles-Gustave, mort sans enfants ; — 4. Léon-Paul, mort sans alliance.

Le comte de Boisguyon était officier de la garde royale. Il vendit, le 22 janvier 1833, à messire Anne-Charles-François, duc de Montmorency, la propriété de Chaussepot, qui, depuis lors, a toujours fait partie du domaine de Courtalain.

Paul-Auguste, comte de Boisguyon, est décédé au château du Frêne, le 20 février 1892. Sa veuve, née le 4 novembre 1804, et épousée en 1829, est morte il y a quelques mois, à la fin de 1897, en ce même château du Frêne en Blandainville, près Illiers. Elle était toujours restée propriétaire, sur le territoire du Poislay, de plusieurs fermes qui, lors de la vente, avaient été réservées.

Terminons ces notes en disant que le vieux manoir de Chaussepot, depuis sa réunion au domaine de Courtalain, a été successivement habité : — d'abord par le duc de Rohan, apparenté vraisemblablement aux Montmorency ; — ensuite par le baron de Maussion, ancien consul de France à Édimbourg, ancien préfet du Palais de S. M. l'Empereur, commandeur de la Légion d'honneur, et chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare ; il mourut à Chaussepot, le 14 septembre 1858, et sa tombe est au cimetière de Courtalain ; — puis par M. Busson, intendant des biens de la famille d'Orléans, qui le quitta quand il eut fait l'acquisition du château de Boisméan. — Enfin, il est actuellement la résidence d'été de M. Lelong, notaire honoraire, l'un des membres de notre chère Société.

ABBÉ PESCHOT,
Curé de Langey.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Eudes de Cormeray.

De duobus modiis annone in molendino de Varenna.
1189?

Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus, quod vir illustris et Deum diligens, Odo de Cormeriaco, pauperibus infirmis eleemosinarie

Digitized by Google

domus Castriduni dat in eleemosinam in perpetuum duos modios annone in molendino de Varenna, in octabis natalis Domini persolvendos, quicumque predictum molendinum tenuerit; tali quidem pacto, quod omnibus diebus vite sue, ob remedium anime sue et parentum suorum, capellani ecclesie sancti Nicholai missam de Spiritu Sancto cum horis omnibus, et unam in morte pro fidelibus celebrabunt. Hoc totum concessit et voluit Agnes, domina de Curia Alani, de cujus feodo res esse dignoscitur, et Odo Burrelli, filius ejus. Hoc etiam concessit Jocelinus de Cormeriaco. Quod totum Hugo, vicecomes Castriduni, sigilli sui munimine et nominis sui caractere confirmavit. His astantibus et presentibus : Jocelino Borrelli de Curia Alani, Hugone de Feritate, Bartholomeo de Curia Alani, Simone de Mota, Teherio de Curia Alani et Haberto filio suo. Hoc factum est tempore Angarii, tempore Bernardo, tempore Galterio, tempore Gaudefrido, tempore Gilduino de Bullevilla.

(Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, XXXI, 23.)

II

De duobus modiis annone in molendino de Varenna.
Juillet 1212.

Ego, Odo Burelli, Curie Alani dominus, facio notum omnibus tam futuris quam presentibus, quod ego, pro amore Dei et remedio anime mee et parentum et antecessorum meorum, duos modios annone redditus annui, quos Odo de Comereio pauperibus infirmis domus Elemosinarie Castriduni in perpetuam contulit elemosinam, in molendino de Varenna, qui de meo est feodo, annuatim in octabis Natalis Domini, quicumque prefatum molendinum tenuerit, quiete, libere et pacifice in perpetuo possidere concessi; et eamdem elemosinam prefatis pauperibus garantire manucepi. Quod ut in perpetuum stabile sit ac firmum, litteris meis commendavi et sigilli mei presenti munimine confirmavi. Actum Blesis, anno incarnationis Dominice M° CC° duodecimo, mense julii.

(Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, XCVII, 67.)

III

De dono Odonis Borelli militis de Curia Alani.
Novembre 1227.

Ego Odo Burrelli, miles, de Curia Alani, notum facio omnibus ad quos presentes littere pervenerint, quod ego pono in vadio in manu magistri et fratrum domus Dei de Castriduno, molendinum de Varenna in quo dicti magister et fratres dicte domus percipiunt duos modios ybernagii in elemosina. Tali pacto quod ipsi percipient omnes proventus molendini

Digitized by Google

excepta parte Gaufridi Tiher molendinarii, tam pro capitali suo profito ad dictum molendinum resarciendum quam pro defectu redditus elemosine quem in meo tempore sustinuerint, quoadusque quidquid de suo miserint et de defectu duorum transactorum annorum in meo tempore scilicet quatuor modios annone rehabuerint. In cujus rei memoriam et testimonium, presens scriptum sigilli mei munimine volui confirmare. Actum anno Domini M° CC° XX° septimo, mense novembris.

(Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, CXXXVIII, 94.)

IV

Quod Odo de Cormeriaco dedit nobis tres sextarios bladii et tres avene in grangia sua de Chauchepot.
1202.

Ego L. Blesensis et Claromontensis comes, notum facio omnibus tam presentibus quam futuris, quod cum Odo de Cormeriaco miles cruce signatus, de quibusdam dampnis et injuriis in quâdam decima de Chauchepot Majori Monasterio illatis, ab abbate et conventu veniam quesisset et impetrasset, idem Odo in recompensacionem dampnorum que eidem intulerat monasterio, constituit et firmiter stabilivit ut in grangia sua de Chauchepot monachi jamdicti perciperent annis singulis tres bladii sextarios et tres avene. Dedit etiam jamdictus O. eisdem monachis omnem minutam decimam que pertinet ad parrochiam Sancti Peregrini. Hoc donum voluit et concessit Borrellus de cujus feodo hoc erat. Ut igitur hoc donum in perpetuum ratum permaneat et inconvulsum, ipsius O. prece et postulacione hoc donum manucepi garandizandum, et sigilli mei munimine roborari feci.

Datum ab incarnatione Domini (anno) M° CC° II°, nobis iter aggredientibus Jherosolimitanum.

(Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois, CCXII, 196.) L'original est aux Archives d'Eure-et-Loir.

V

De redditibus bladum, anno Domini M° CC° XXX° sexto.
1236.

..... De molendino Varenne, II modios ybernagii, pro defuncto Odone de Cormeroi, milite.

(Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun, CLXXVI, 118.)

Digitized by Google

Nicolas de Boisguyon.

VI (1)

6 juillet 1676. — Réception des cérémonies du baptême par Nicolas de Boisguyon, âgé de trois ans.

Extrait des registres des baptêmes de l'église paroissiale de St-Georges de Santueil, portant que Nicolas de Boisguyon, fils de Paul de Boisguyon, écr, sr de la Rosaie, et de deffunte Dlle Marguerite Malard, reçut les cérémonies du baptême le 6 juillet 1676, étant âgé de 3 ans.

(Bibl. Nat., Cab. des titres; Nouv. d'Hozier, 270, fol. 17. Analyse.)

VII

28 janvier 1698. — Acte mentionnant Louis et Nicolas de Boisguyon, fils de Paul.

Ratification faite le 28 janv. 1698, par François le Breton, écr, abbé de Rossay, curateur de Nicolas de Boisguyon, écr, sr de la Rosaie, lieutenant au régiment d'infanterie de Grancey, d'une transaction faite le 17 févr. 1695, entre Ch. de Bernard, écr, sgr de Rosières, d'une part, et Louis et le dit Nicolas de Boisguyon, écrs, srs de la Boullays, fils et non héritiers de feu Paul de Boisguyon, écr, et ayans accepté la succession de Dlle Mallard, leur mère. (Passée devant Gabriel Chartier, notaire royal à Chartres.)

(Bibl. Nat., etc..., ut supra.)

VIII

22 févr. 1702. — Jugement de l'Intendant d'Orléans, reconnaissant la noblesse de Nicolas de Boisguyon.

Jugement rendu le 22 févr. 1702, par Mr Jubert de Bouville, Intendt de la Généralté d'Orléans, par leq., vu lès titres à lui représentés par Nic. de Boisguyon, écr, sr de la Rozaie, fils de defft Paul de Boisguyon, écr, sr de la Rozaie, et de deff. Marg. de Mallard, il ordonne que le dit sr de la Rozaie jouirait de tous les privilèges dont jouissoient les autres gentilshommes de ce royaume.

(Bibl. Nat., etc..., ut supra.)

IX

Contrat de mariage de Nicolas de Boisguyon et de Madeleine des Pierres. 4 mai 1702.

Par devant L. Cherrier, notaire de la baronnie de Brou, le 4 mai 1702, furent présents en personne : Nicolas de Boisguyon, écr, sr de la Rosaie, fils de défunt Paul de Boisguyon, écr, sr de la Rosaie, et de dame Marguerite de Mallard, d'une part ; et Dlle Madeleine d'Espierres, fille de feu

(1) Les Pièces justificatives qui suivent ont déjà été publiées dans les *Documents sur la Province du Perche* (IIe série, no 3), parmi les Preuves de la Généalogie de la famille de Boisguyon, par M. le vicomte de Souancé.

Digitized by Google

Jacq. d'Espierres, écr, sgr de Chauchepot, et de dame Marie Le Breton, d'autre part, demeurant en son lieu seigneurial de Chauchepot, en la paroisse de Poilay, lesq. parties assistées, savoir ledit sr futur époux : de Louis de Boisguyon, écr, sr du Grand-Houx, cousin-germain du côté paternel, et de Henriette de Gallot, son épouse ; de Mr Gabriel de Fontenay, prêtre, écr, sr de Théligny, son cousin ; et la dlle future épouse : de la dame Le Breton, sa mère, de Me Pierre Darde, son bailly de Chauchepot, son ami ; d'honnête fille Catherine Cherrier, son amie ; ont promis de se prendre l'un et l'autre, par foi et serment de mariage devant Dieu et notre mère la sainte Église. Il a été accordé... qu'il n'y aura aucune communauté de biens entre eux, et q. chacun paiera les dettes qu'il aura faites ou créées, sans que les biens de l'autre puissent répondre pour les dettes de l'autre ; pourquoi furent de part et d'autre faites prisée et estimation mobilière. Le dit futur époux a déclaré : manoir, mobilier, armes et bagages qui ont été estimés à la somme de 1500 livres. Ils jouiront séparément de leurs biens meubles et immeubles, et en recevront le fruit chacun pour ce qui lui appartiendra, même les pourront vendre, échanger, sans le consentement l'un de l'autre, à l'effet de quoy se fera ladite épouse autoriser en justice, comme par ces présentes ledit sr futur époux y consent. En faveur duquel mariage et pour la bonne amitié que lesdits sr et dlle futurs époux doivent avoir l'un pour l'autre, ils se donnent réciproquement la somme de 10,000 l. à prendre par le survivant sur tous les biens du premier décédé. Et par icelle, la dite dlle future épouse, attendu q. la dite dame Le Breton sa mère, qui est beaucoup âgée et n'a aucun bien, a stipulé, ce qui a été accordé, que icelle dame Le Breton sera logée, gouvernée, couchée, chauffée, reblanchie et entretenue d'habits et de linge et autres vêtements à son usage, par les dits futurs époux, et dans le cas où icelle dlle future épouse viendrait à décéder avant sa mère, elle future épouse entend qu'il soit payé chacun an, de quartier en quartier, et par avance, à la dite dame Le Breton, sa mère, pendant sa vie, la somme de 400 l. de pension, sans q. la dite pension puisse être saisie par les créanciers d'icelle dame Le Breton, cette pension n'étant qu'une pension adjuventaire, en conséquence de l'obligation qu'une fille doit nourrir et entretenir sa mère, laquelle pension la future épouse entend qu'elle soit prise sur t. ses biens présents et avenirs, préférablement à la donation ci-dessus faite...

(Bible Nat., Cab. des titres; Pièces orig., vol. 391, Boisguyon, fol. 6. Copie.)

X

Contrat de mariage de Nicolas de Boisguyon avec Marie-Marguerite de Gyvès. — 18 juin 1708.

Contrat de mar. de Nicolas de Boisguyon, écr, sgr de Chauchepot et de Santeuil, fils de deffunt Paul de Boisguyon, écr, sgr de Santeuil, et dame

Digitized by Google

Marguerite de Maslard, assisté de Louis de Boisguyon, écr, sgr du Gd Houx, son cousin germain du côté paternel, accordé, le 18 juin 1708, avec dlle Marg. de Gyvès, fille de Denis de Gyvès, écr, sgr de Boisbenards et de Croysil, et de deffunte dame Mle Marg. Bourgeois. (Passé devant Pierre Darde, notaire de la chatell. de Courtalain.)

(Bibl. Nat., Cab. des titres; Nouv. d'Hozier, 270. Analyse.)

XI

Arrou; 7 août 1708. — Acte de mariage de Nicolas de Boisguyon et de Mle Marg. de Givès.

L'an 1708, le 7 août, j'ai fait la célébration du mar. de Nicolas de Boisguyon, écr, sr de Chauchepot et de la Rosaie, homme veuf, et de dlle Marie Marg. de Givès, fille de Denis de Givès, écr, sgr de Boisbenards et de Crusy, et de dame Marg. Mle Bourgeois.

(Reg. de la paroisse d'Arrou.)

Enfants de Nicolas : I. Gabriel-André.

XII

Le Poislay; 8 mai 1717. — Baptême de Gabriel-André de Boisguyon.

Extrait des registres de la psse de St-Pellerin-du-Poislay, dioc. de Chartres, portant que Gabriel André, né le 8 mai 1717, du mariage de messire Nicolas de Boisguyon, écr, sgr de Chauchepot, et de dame Mle Marg. de Gyvès, son épouse, fut baptisé le même jour.

(Bibl. Nat., Cab. des titres; Nouv. d'Hozier, 270, fol. 16. Analyse.)

XIII

27 7bre 1750. — Brevet de retenue en la charge d'écr de Mme Adélaïde de France, donné par le roy à Versailles, le 25 7bre 1750, au sr André Gabriel de Boisguyon... Ce brevet signé : Louis, et plus bas : Phelipeaux.

(Bibl. Nat. ut supra. Analyse.)

XIV

15 mars 1757. — Lettre écrite à Versailles le 15 mars 1757, par Mr de St-Florentin à Mr le baron de Montmorency, chr d'honneur de Mme, par laq. il lui mande que le roi avait bien voulu accorder à Mr de Boisguyon (Gabriel André), écr de cette princesse, une pension de 600 l. de retraite.

(Bibl. Nat., idem.)

XV

30 avril 1757. — Contrat de mariage de Gabr. André de Boisguyon avec M. A. E. Cuperly de Jasny.

Contrat de mariage de mess. Gabriel André de Boisguyon, écr de Mmes de France, fils majeur de feu mess. Nicolas de Boisguyon, écr, sgr de Chau-

Digitized by Google

chepot, et de dame Mie Marg. de Givès, assisté de ladite dame sa mère, de mess. Nicolas Armd de Boisguyon, son frère-germain, chr, sgr de Chauchepot, de dame Mle Anne Htte de St-Pol, épouse du dit sgr de Chauchepot, et de dlles Mle Foise, Auguste-Thérèse, Htte-Cath. et Madeleine-Euphrosine de Boisguyon, ses sœurs-germaines; accordé le 30 avril 1757, avec dlle Mle Anne-Erneste Cuperly de Jasny, fille majeure de deffunts Fois Cuperly de Jasny, écr, sgr du Bertaudier, officier de la Grande Fauconnerie du roy, et de dame Catherine des Prez. Ce contrat passé devant Louis-Nicolas-Noël Tiercelin, notaire royal, garde-nottes à Châteaudun.

(Bibl. Nat., idem.)

Déclaration pour les dîmes de la Roche-Bernard, par Fois Cuperly de Jany et Gabr. André de Boisguyon, à cause de Mle Anne-Erneste Cuperly de Jany, son épouse, à Charles Houel d'Houelbourg et Léon-Marguerite Leclerc de Juigné.

(Arch. départ., E, 782.)

XVI

Châteaudun; 27 mai 1758. — Baptême de Gabr. Nic. Fois de Boisguyon. Enfants de Gabriel-André.

Gabriel Nicolas François, né le 27 mai 1758, du mar. de mess. Gabr. André de Boisguyon, écr de Mmes de France, et de dame Mle Anne-Erneste Cuperly de Jany, fut baptisé le même jour.

(Extrait des Reg. des bapt. de la psse Ste-Marie-Madeleine de Châteaudun.)

(Bibl. Nat., ut supra.)

M. Lecesne, président de la Société Dunoise, possède, dans sa collection d'autographes, une lettre — avec cachets armoriés — de la dame de Boisguyon-Jany, racontant à un ami de sa famille les malheurs et la mort de son fils, emprisonné à la Révolution. — Les registres de délibérations de la municipalité de Courtalain nous apprennent qu'en 1793, la citoyenne Mle Anne-Erneste Jasny, ve du citoyen Gabr. André Boisguyon, et domiciliée à Courtalain, pour obéir aux lois de la République, dut remettre au greffe de la municipalité tous ses titres féodaux censuels et seigneuriaux, lesquels furent brûlés l'année suivante dans un bûcher dressé sur la place des Halles, devant la porte de l'église.

XVII

Châteaudun; 16 octobre 1760. — Baptême de Mle Marg. Thérèse de Boisguyon.

Marie Marguerite Thérèse, née le 16 8bre 1760 du mar. de mess. Gabriel André de Boisguyon, écr de Mmes de France, et de dame Mle A. Ern. Cuperly de Jany, fut baptisée le même jour. 2.

(Extr. des Reg. de Ste Mle Mad. de Chât.)

Digitized by Google

XVIII

II. Henriette-Catherine.

Courtalain, 21 janvier 1721. — Acte de baptême de Henr^tte Cath. de Boisguyon.

L'an 1721, le 21 janvier, a été baptisée Henriette Catherine, fille de mess. Nic. de Boisguyon, éc^r, s^gr de Chauchepot, et de dame Marg. de Givès. Le parrain : Paul H^i de Boisguyon, éc^r, s^gr de Boisguyon; et la marraine, Bonne Cath. du Plessis, fille de feu messire René du Plessis, ch^r, châtelain, s^gr du Mée et autres lieux, et de dame M^ie Marg. Lesueur.

(Reg. de la p^sse de Courtalain.)

XIX

III. Nicolas-Armand

Le Poislay; 9 novembre 1764. — Inhumation de Nicolas Armand de Boisguyon, s^gr de Chauchepot.

Le 9 novembre 1764, a été par nous, curé de Boisgasson, du consentement et à l'instante prière du s^r curé de cette p^sse, inhumé dans le cimetière le corps de Nic. Arm^d de Boisguion, décédé au château de Chauchepot, après avoir reçu les sacrements de Pénitence et d'Extrême-Onction. Ont assisté Me Charles Miel, curé de St Pellerin..., messire Denis de Givès, s^gr des Bois-Besnards, son oncle, mess. Gabr. André de Boisguyon, son frère, d^lles Nicole, Thérèse et Cath. de Boisguyon, ses sœurs.

(Extrait des Reg. de la p^sse du Poislay. — Bibl. Nat., ut supra; fol. 2.)

XX

Enfants de Nicolas-Armand: 1.

St-Pellerin; 12 mai 1756. — Acte de baptême de Nic. Philippe René de Boisguyon.

Le mercredi 12 mai 1756, a été bapt. Nicolas Phil. René, fils de messire Nic. Armand de Boyon, éc^r, s^gr de Chauchepot et autres lieux, et de dame M^ie Anne H^tte de St Pol, ses p. et m. Le parrain : messire L. René de St Pol de Niort, éc^r, anc. cap^ne de cavalerie; la marraine dame M^ie Marg. de Givès, v^ve de m^ire Nic. de Boisguyon, éc^r, s^gr de Chauchepot.

(Reg. de la p^sse de St Pellerin.)

XXI

2. *Le Poislay; 5 octobre 1757. — Baptême de M^ie Gabr. Pauline de Boisguyon.*

Le 5 octobre 1757, a été par nous, vicaire soussigné, baptisée d^lle Marie Gabrielle Pauline, née d'auj. du légitime mariage de mess. Nic. Arm^d de Boisguion, s^gr de Chauchepot, et de dame M^ie Henriette de St Pol. Le parrain a été mess. Gabr. André de Boisguyon, éc^r de Mmes de France; la marraine : dame Marie Cath. de St Pol de Fontenay, sœur de la malade, qui ont signé avec nous le présent acte.

(Reg. de la p^sse du Poislay). — Bible Nat., ut supra, fol. 2.)

Digitized by Google

XXII

3.

Le Poislay ; 28 juin 1759. — Baptême de J. B. François de Boisguyon.

Le 28e jour de juin 1759, a été par nous, vicaire de cette psse, baptisé Jean Baptiste François, né d'hier, en et du légitime mariage de mess. Nic. Armd de Boisguyon, écr, sgr de Chauchepot et autres lieux, et de dame Mie Anne Htte de St Pol, son épouse; le parrain : mess. Fois Hi de St Pol, écr, sgr de Masle, etc...; la marraine dlle Marie Françoise de Boisguion.

(Reg. du Poislay. — Bibl. Nat., ut supra.)

XXIII

Chartres ; 17 mars 1787. — Acte de mariage de J. B. Fois de Boisguyon, et de Mie A. R. Brochard du Fresne.

L'an 1787, le 6 mars, après les fiançailles faites en cette église, et un ban y publié le 4 du présent, ainsi que dans celle de St Pierre de Châteaudun..., j'ai, prieur-curé de cette psse soussigné, reçu le mutuel consentement de messire Jean Baptiste Fois de Boisguion, chr, sgr de Chauchepot, lieutent au régiment de Royal-Comtois infanterie, fils maj. de deffunt mess. Nic. Armd de Boisguyon, chr, sgr de Chauchepot, et de dame Mie A. Htte de St Pol, de droit et de fait de la psse de St Pierre de Chât., d'une part, — et de dlle Mie Anne Rosalie Brochard, fille min. de mess. Pierre Nicolas Éloy Brochard, écr, sgr du Fresne, etc., et de dame Marie Rosalie Vallou de la Garanchère, de fait et de droit de cette psse, d'autre part ; et leur ay donné la bénédiction nuptiale en présence de... etc.

(Reg. de la psse Ste-Foy de Chartres.)

Digitized by Google

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 21 JUIN 1898

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mardi 21 juin 1898, à une heure et demie du soir, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président, Lambron, vice-président, Pouillier, trésorier, Passard, conservateur, et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. : Aumoine, l'abbé Bellair, Émile Bois, l'abbé Chapron, Communeau, l'abbé Cuissard, le capitaine Grandjean, l'abbé Hardel, L. Isambert, l'abbé Juteau, H. Lecomte, l'abbé Lesieur, Alexis Lucas, l'abbé Peschot, Prodhomme, J. Raimbert, Renault et l'abbé Reulier.

S'étaient fait excuser, MM. : Richer, Émile Roger, l'abbé Augis et le docteur Raimbert.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté.

Lecture est donnée ensuite de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits à la bibliothèque et au Musée de la Société, et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis en qualité de membres titulaires :

M. Paul CHASSINE, notaire à Terminiers, présenté par MM. Renault et Montéage ;

M. l'abbé REULIER, curé de la Chapelle-du-Noyer, présenté par MM. les abbés Peschot et Cuissard ;

M. l'abbé A.-P. GAULIER, à la Chapelle-Montligeon (Orne), membre de la Société historique et archéologique de l'Orne, de la Société des Antiquaires de Normandie, directeur de la Revue historique *Canada, Perche et Normandie,* présenté par MM. les abbés Langlois et Peschot.

Sur la proposition du Bureau, sont nommés membres honoraires de la Société, MM. VALLÉE et Lucien PATTE, professeurs au Collège de Châteaudun, qui, de concert avec M. Richer, conservateur du Musée, ont procédé avec le plus grand soin à la nouvelle installation des collections de M. le Mis de Tarragon, et qui en poursuivent actuellement le classement.

Digitized by Google

DONS

1° *Du Ministère de l'Instruction publique :*

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, nos 1 et 2 de 1897.

Journal des Savants, janvier à avril 1898.

2° *De divers donateurs :*

Notes historiques et archéologiques sur l'église de Nogent-le-Roi, suivies de sa description en vers par Me Laurent Bouchet, curé de Nogent (1670-1673), édition illustrée de trois belles eaux-fortes par M. Paul Gillard ; br. in-8, 1897. — Envoi de M. Georges Cellier au nom de M. Alexandre Gillard.

La Chapelle de Saint-Calais ou Sainte-Chapelle du château de Blois, par M. l'abbé Hardel, curé de Droué ; br. in-8, 1897. — Don de l'auteur.

Un joli petit sceau ogival du XIIIe siècle. Légende : + SIGILL : STEPHANI : CORDERII. Dans le champ, un personnage assis sur une chaise, occupé à feuilleter un livre que supporte un pupitre à colonne torse. — Don de M. G. Fouju.

Une collection de 116 images d'Épinal en couleurs, tirage moderne fait sur d'anciens bois gravés, dont un certain nombre datent d'une époque déjà éloignée : sujets religieux, légendes, batailles, moralités, etc. — Don de M. G. Fouju.

Un douzain de Henri III, contremarqué, trouvé dans le cimetière de Saint-Jean de Châteaudun. — Don de M. Rondin.

Un très bel échantillon de mica, trouvé un peu au-delà de Montmirail, en faisant les terrassements du chemin de fer de Courtalain à Thorigny. — Don de M. H. Lecomte.

M. H. Lecomte a offert aussi à la Société trois excellentes photographies représentant, dans des poses diverses, un coq de race commune, mais remarquable en ce qu'il se tient verticalement. « Ce coq, en marchant, se renverse en arrière, et sa queue revient alors en avant, entre les pattes. Ce n'est qu'avec difficulté qu'il peut prendre son grain sur le sol. Il est éclos en septembre 1897, aux Bois-Besnards, commune d'Arrou, où l'a acheté M. Allard, marchand de volailles à Courtalain. Deux autres poulets de la même couvée présentaient la même conformation. »

ACQUISITIONS

Plan manuscrit et colorié de la ville et des fauxbourgs de Cloye en 1781, copie faite très soigneusement en 1869, par M. C. Méry, ancien instituteur à Cloyes. Tableau d'assemblage du plan cadastral de la commune de Cloyes, sans doute dessiné et colorié également par M. Méry.

Les collections préhistoriques de notre Musée se sont enrichies du très beau polissoir de Gohory, dont M. J. Guillon a donné, à la dernière séance

Digitized by Google

générale, une description très exacte. Mais ce que ne pouvait savoir notre honorable collègue, c'est que la pierre par lui dessinée présentait, en dessous aussi, de profondes stries : on s'en est aperçu lorsqu'il a fallu déplacer ce lourd perron. M. G. Fouju, qui se livre à une étude assidue des monuments des époques préhistoriques, a très gracieusement facilité cette intéressante acquisition en prenant à sa charge la plus grosse partie de la dépense. Ses collègues de la Société Dunoise lui en sont très reconnaissants.

L'assemblée, sur la proposition de M. le Président, vote de chaleureux remerciements à M. G. Fouju et à tous les généreux donateurs.

M. le Président dit qu'il est heureux de présenter à la Société un autre don, très intéressant aussi pour nos collections dunoises ; c'est un portrait de René Fédé, un des anciens maires de Châteaudun et non des moins distingués. Le donateur, à qui la Société regrettera vivement de ne pouvoir témoigner nominativement sa reconnaissance (il désire garder l'anonyme), a fait lui-même, en y ajoutant d'utiles détails, la description de ce tableau (1) dans sa lettre d'envoi où on lit :

« Pensant rentrer dans les vues de la Société Dunoise, qui recherche tout ce qui se rattache à l'histoire du Pays, je vous offre un portrait authentique de René Fédé, maire de Châteaudun de 1692 à 1716, comme le porte la mention suivante qui se trouve au bas de son écusson :

« RENATUS FEDE, PRIMUS HUJUSCE URBIS CASTRODUNI PRÆFECTUS ANNO « 1692, ET OBIIT IN EADEM DIGNITATE ANNO 1716, ÆTATIS SUÆ 71. »

« Ce personnage, comme l'ont dit Bayle et Dom Liron, a composé des méditations métaphysiques sur l'origine de l'âme, sa nature, etc. (Cologne, in-12, 1693).

« Son père, René Fédé, était né le 4 février 1653 sur la paroisse Saint-Valérien ; il était fils de Jean Fédé, officier de Madame de Longueville, marié à Blanche Costé en août 1586. Blanche Costé était née le 18 août 1567.

« Là s'arrêtent les renseignements que je puis vous donner sur ce personnage.

« Je mets également à la disposition de la Société Dunoise un portrait minuscule (12c sur 9c) de Nicolas Champeaux, lieutenant-général de Janville, venant de M. Poulet de Lisle, beau-père de M. de Bossay, le premier président de la Société Dunoise. »

M. le Président présente à l'assemblée une communication qu'il vient de recevoir de M. Em. Roger et qui concerne « les Orages à Châteaudun », puis une invitation au prochain Congrès archéologique de Bourges qui lui a été adressée pour la Société Dunoise par M. le comte de Marsy, directeur de la Société française d'archéologie. M. l'abbé Hardel est désigné pour représenter la Société à ce Congrès.

(1) La toile, encadrée d'une baguette dorée ancienne, mesure 1m 28c sur 0. 90c.

Digitized by Google

Plusieurs pièces intéressant Châteaudun et le Dunois sont signalées à l'assemblée.

Deux d'entre elles ont été copiées, l'une à la Bibliothèque Nationale, l'autre aux Archives Nationales, par M. l'abbé Augis, qui se propose de les offrir à la Société. La première est le « Rôle des exploits de bailliage échus à Châteaudun en 1408 » ; la seconde, plus importante, est une ordonnance du duc d'Orléans, de l'année 1436 (renouvelée en 1485, 1509, 1543 et 1555), relative à l'aide de l'apetissement de la pinte à Châteaudun, pour les fortifications de la ville. Ce dernier document pourra servir à compléter l'étude si intéressante faite sur le même sujet par Mlle de Villaret.

M. Thibault, président de la Société des lettres et sciences de Loir-et-Cher, a remarqué et parcouru, aux Archives de ce département (B, Baill. de Blois), un procès-verbal de visite et estimation des réparations à faire aux immeubles dépendant de la Madeleine de Châteaudun, par deux maîtres-ouvriers de Châteaudun et deux ecclésiastiques, à propos de la prise de possession de Me François-Camille de Duranti de Lironcourt comme abbé commendataire. Les opérations des experts, commencées le 30 août 1773, ont été terminées le 8 juillet 1774 (140 vacations). Toutes les dépendances de l'abbaye sont mentionnées et minutieusement désignées dans ce manuscrit, composé de 130 feuillets.

Un de nos collègues, M. Chapelain de Caubeyres, qui déjà a eu des succès au Salon, a exposé cette année, dans la section d'architecture de la Société des Champs-Élysées, de très intéressantes aquarelles. De concert avec M. le Cte G. de Janssens, il avait relevé les peintures murales de la chapelle d'Yron. Six cadres composent son exposition, qui représente : 1° La coupole en cul-de-four et entièrement peinte de la chapelle (le Christ entouré des quatre Évangélistes, etc.) ; 2° Les peintures du mur méridional de la nef (un abbé et le Baiser de Judas) ; 3° Les peintures du mur septentrional de la même nef (l'Adoration des Rois Mages et la Flagellation) ; 4° Trois apôtres peints dans le chœur au-dessus de la petite piscine ; 5° Une grande aquarelle de la façade occidentale ; 6° Enfin le plan de l'édifice et deux coupes.

Ces aquarelles forment la première partie du relevé de la chapelle tout entière. Il ne reste plus à représenter que le côté architectural pur. Ce travail, lorsqu'il sera terminé, permettra à M. le Cte de Janssens de publier une monographie complète d'Yron, dont il s'occupe depuis longtemps déjà.

L'exposition que nous sommes heureux de mentionner coïncide fort opportunément avec un regain d'activité dans le pèlerinage d'Yron. Cette pauvre chapelle, naguère si délaissée, vient d'être remise à peu près en état. Le sol a été exhaussé, des vitraux ont été posés à toutes les fenêtres. Par un lavage très soigneusement exécuté, M. Pohu, peintre à Cloyes, a

Digitized by Google

rendu les peintures plus visibles, sans les endommager. Enfin, Mme la Sœur supérieure de l'hospice de Cloyes a fait les embellissements les plus urgents, et des malades ont tenu à contribuer à la restauration de l'antique chapelle.

Il est procédé au renouvellement partiel du Bureau. Aucun des membres sortants n'est rééligible. Sont élus, MM. : Renault, H. Lecomte et Vallée, par 21, 19 et 17 suffrages (22 votants).

Une demande de renseignements est soumise à l'assemblée. Y a-t-il quelque corrélation entre le lieu dit *les Champs-Picards,* situé commune de Châtillon et voisin de la chapelle de Sainte Radegonde, et la visite que cette reine fit à Châteaudun à l'évêque Saint Aventin? Aucune réponse affirmative n'est donnée à cette question, faite par M. Boulanger, ancien notaire à Péronne, à l'occasion de la découverte, près d'Athies, où sainte Radegonde passa sa jeunesse, d'un polissoir à silex connu sous le nom de *pierre de sainte Radegonde.*

Il est donné lecture d'un travail de M. Ch. Cuissard intitulé *Sommaire des chartes de l'abbaye de Saint-Avit,* et de la première partie d'une notice de M. l'abbé Peschot sur *la paroisse de Chapelle-Royale.*

La séance est ensuite levée.

COMPOSITION DU BUREAU
POUR L'ANNÉE 1898

MM. Henri Lecesne, *président ;*
Lambron, Renault, *vice-présidents ;*
Pouillier-Vaudecraine, *trésorier ;*
O. Legrand, *secrétaire ;*
Richer, Vallée, *conservateurs du Musée ;*
H. Lecomte, *bibliothécaire ;*
L'abbé Lemarié, *membre.*

Digitized by Google

LES ORAGES A CHATEAUDUN

Poussé par le désir de savoir s'il existait quelques relations entre les jours de tonnerre observés ici, pendant quinze années (de 1883 à 1897), et les différentes époques de l'année, les jours de la semaine, l'âge de la lune et les hauteurs barométriques, je me suis mis en devoir de les rechercher, et j'ai l'honneur de venir exposer à la Société les différents résultats trouvés.

De 1883 à 1897, soit en 15 ans, il y a eu à Châteaudun 374 jours d'orage, ce qui donne un nombre annuel moyen de 25, chiffre approchant de celui trouvé au Parc de Saint-Maur, qui est de 27, pour 21 ans.

Voici comment se distribuent ces orages, d'abord suivant les mois de l'année météorologique, puis suivant les 15 années 1883-1897 ; j'y ai joint le nombre de jours où l'on a vu des éclairs sans avoir entendu le tonnerre :

TONNERRE PAR MOIS		PAR SAISON
Décembre	0	3 (Hiver)
Janvier	2	
Février	1	
Mars	9	88 (Printemps)
Avril	27	
Mai	52	
Juin	89	235 (Été)
Juillet	88	
Août	58	
Septembre	39	48 (Automne)
Octobre	9	
Novembre	0	

MOYENNES MENSUELLES :

Mars	Avril	Mai	Juin
0,6	1,8	3,4	5,9
Juillet	**Août**	**Septembre**	**Octobre**
5,8	3,8	2,6	0,6

ANNÉES	NOMBRE DE JOURS DE : Tonnerre	Éclairs
1883	18	» (1)
1884	24	15
1885	21	11
1886	28	7
1887	17	4
1888	26	11
1889	30	12
1890	28	12
1891	20	8
1892	26	19
1893	28	15
1894	25	13
1895	29	19
1896	24	13
1897	30	8
Moyenne :	24,9	11,9

Il y a donc, en moyenne, de cinq à six jours d'orage dans chacun des mois de juin et juillet.

(1) Cette sorte d'observation n'a pas été faite très régulièrement pour cette année.

Digitized by Google

En juin, il n'y a qu'aux deux dates des 11 et 12, où le tonnerre ne se soit pas fait entendre pendant ces quinze années (1) ; en juillet, il n'existe aucune lacune, mais, malgré cela, ce mois ne tient pas la tête comme le plus orageux de l'année.

C'est juin qui arrive le premier assurément, en ce sens qu'il offre six dates, les 1er, 6, 7, 8, 25 et 28, où le tonnerre, sur les quinze années considérées, a grondé cinq fois, et une autre date, le 9, où il s'est fait entendre six fois ; tandis qu'en juillet, s'il y a bien une date, le 1er, où le tonnerre ait également grondé six fois, il n'y en a pas une où on l'ait entendu cinq fois ; mais, par contre, il s'en trouve huit, les 4, 5, 12, 14, 17, 26, 30 et 31, où il a été perçu quatre fois.

En août, la date du 19 se trouve être cinq fois répétée ; celles des 17, 24 et 25, quatre fois, et sept manquent à l'appel, exactement autant qu'en mai. Dans le cours de ce dernier mois, trois dates, les 5, 18 et 25, se répètent chacune quatre fois. En avril, le 26 se répète quatre fois, et les 11 et 28, trois fois. En septembre, se trouve encore une date où le tonnerre a grondé six fois, c'est le 3 ; le 21, quatre fois encore.

Ce sont donc les trois dates : 9 juin, 1er juillet, 3 septembre, qui ont été, à Châteaudun, les plus orageuses ; viennent ensuite celles des 1er, 6, 7, 8, 25, 28 juin, 19 août.

Il est assez fréquent d'observer des orages pendant deux et trois jours consécutifs, il est plus rare d'en noter pendant quatre et cinq jours ; cinq est du reste le plus grand nombre qu'il m'ait été permis d'observer pendant ces quinze années, et il s'est présenté l'année dernière (1897), aux dates suivantes : 17, 18, 19, 20 et 21 mai.

Les deux dates de tonnerre que j'ai constatées en janvier, sont : le 9, pour l'année 1883, et le 23, pour l'année 1895.

La dernière date de tonnerre observée est le 30 octobre.

Le plus grand nombre de jours de tonnerre noté pendant un mois est de 12 (juin 1889). Juin 1887 n'en a offert qu'un seul. Le plus orageux des mois d'avril fut celui de 1897, 5 jours ; des mois de mai, celui de 1890, 7 jours ; huit jours, pour juillet, forment le maximum, et se sont présentés en 1883, 1884, 1892, 1893 et 1894. En août 1890, il y a eu 7 jours de tonnerre ; et, en 1883, aucun. (En cette année-là, du reste, la dernière date d'orage enregistrée a été le 24 juillet). Septembre 1894, qui a été très orageux, a présenté sept jours de tonnerre.

Voici maintenant comment se répartissent les 374 jours de tonnerre observés, suivant les différents jours de la semaine :

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Total
59	60	57	57	49	51	41	374

(1) Cette année (1898) il a tonné le 11.

Digitized by Google

Il résulterait donc de ce qui précède, qu'à Châteaudun, pour une période de quinze années, la fréquence des orages augmenterait du dimanche au lundi, resterait sensiblement la même les deux jours suivants et diminuerait le jeudi et les jours immédiatement voisins, surtout le samedi, jour où se produirait le minimum.

Suivant l'âge de la lune, voici de quelle façon se décompose ce même nombre de 374 jours d'orage :

	Orages		Orages		Orages
1er jour lunaire	18	11e jour lunaire	8	21e jour lunaire	14
2e —	9	12e —	7	22e —	11
3e —	15	13e —	10	23e —	14
4e —	10	14e —	9	24e —	12
5e —	14	15e —	13	25e —	20
6e —	10	16e —	9	26e —	18
7e —	10	17e —	9	27e —	17
8e —	16	18e —	13	28e —	15
9e —	14	19e —	9	29e —	17
10e —	12	20e —	11	30e —	10

Comme les orages attribués au 30e jour lunaire peuvent tout aussi bien s'appliquer tant au dernier qu'au premier jour de la lune, il s'ensuit donc que le nombre des orages est maximum le premier et le dernier jour de la lunaison et qu'un second maximum s'observe le 25e jour, du dernier quartier à la nouvelle lune ; que le minimum a lieu vers le 12e jour et aux environs de la pleine lune.

La pression de l'atmosphère intervenant aussi pour faciliter ou pour empêcher l'éclosion des orages, j'ai fait le relevé pour les six dernières années (1892-1897) du nombre des jours de tonnerre observés pendant cette période, lequel s'élève à 162, et voici, ci-après, sa décomposition suivant la hauteur du baromètre ramenée au niveau de la mer :

Au-dessous de 745m/m	de 745 à 750m/m	de 750 à 755m/m
0	3	21
de 755 à 760m/m	**de 760 à 765m/m**	**Au-dessus de 765m/m**
74	56	8

Les orages se produisent donc presque toujours lorsque la pression atmosphérique est voisine de 760m/m et plutôt un peu inférieure ; ils viennent généralement du Sud à l'Ouest, sauf quelques exceptions.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société Météorologique de France.

Digitized by Google

SOMMAIRE

DES

CHARTES DE L'ABBAYE

DE

SAINT-AVIT

L'abbaye de Saint-Avit de Châteaudun n'a jamais eu cette éclatante renommée qui attirait de grandes donations. Son existence fut modeste. Fondée à une époque où la sainteté se faisait rare, succédant à un monastère qui avait eu pour principe l'humilité, cette maison vécut constamment fidèle à l'esprit de son saint instituteur. Les religieuses n'y furent jamais bien nombreuses, ses possessions ayant été d'une médiocre étendue ; car, en dehors de ses six prieurés, cette communauté ne reçut comme donations que de menues dîmes et des setiers de blé, si l'on s'en rapporte aux chartes conservées dans le monastère.

Aussi, après avoir eu l'intention de publier en son entier le cartulaire de Saint-Avit, j'ai vite abandonné ce projet. Je ne veux pas nier l'utilité de la publication intégrale d'un cartulaire, mais ce travail n'offre de véritable intérêt que si les formules qu'il renferme contiennent des particularités pour l'histoire générale ou particulière, ou bien si l'on trouve des textes capables d'ajouter quelques renseignements ayant rapport aux mœurs et aux usages locaux. Tel n'est point ce cartulaire, dont la plupart des chartes se bornent à énumérer de très modestes donations, inspirées par la pieuse générosité des familles ou faites par des religieuses à l'occasion de leur entrée au monastère.

Je sais bien aussi que la nomenclature des lieux éclaire la topographie et que celle des signataires ou témoins offre à son tour de précieuses indications destinées à fixer les dates de certains personnages historiques. Tel n'est point encore le cartulaire de Saint-Avit, qui ne cite que des noms connus, comme ceux des vicomtes de Châteaudun ou des seigneurs du Dunois.

Digitized by Google

Ces considérations m'ont déterminé à ne publier qu'un sommaire très bref et analytique de ce cartulaire, indiquant année par année la date de la fondation ou donation, les noms des donataires et des bienfaiteurs, et surtout l'énonciation des lieux, que j'ai laissée le plus souvent en latin, parce que leur identification n'est pas toujours très facile.

Pour ce travail, je n'ai eu qu'à transcrire dans un ordre chronologique le résumé de ce cartulaire que conservent trois des manuscrits de la Bibliothèque d'Orléans.

Le ms. 394, t. II, se borne à un sommaire de chaque charte, en latin, d'une ligne ou deux au plus. L'auteur en est demeuré inconnu, mais comme le ms. vient du monastère orléanais de Bonne-Nouvelle, il a été compilé par un moine bénédictin à l'époque où la congrégation de Saint-Maur conçut l'idée du *Gallia christiana*. Son seul intérêt réside dans la transcription de plusieurs chartes.

Le même ms., tome III, contient un long résumé de chaque pièce, en français, sans aucune copie de pièces. Il est de l'écriture de dom Verninac, bibliothécaire de Bonne-Nouvelle, chargé de coopérer à l'œuvre nouvelle des Bénédictins.

Enfin, dans le ms. 435 bis, écrit entièrement de la main de Polluche, savant historien orléanais, se trouve une analyse détaillée des chartes du cartulaire, avec des copies de documents.

Ces deux derniers mss. se reproduisent dans les mêmes termes et dans le même ordre de date. Auquel de ces deux copistes faut-il attribuer la priorité ? la question n'est pas facile à résoudre, car Polluche et dom Verninac vivaient à la même époque.

J'ai complété ces documents par ceux que m'ont fournis l'abbé Bordas, les Bulletins de notre Société Dunoise et les Archives départementales du Loiret.

Ce sommaire, malgré son aridité, constitue l'histoire de l'abbaye de Saint-Avit, qui ne fut mêlée à aucun évènement important. La série même des abbesses est loin d'être complète. Entre la première, nommée dans la charte de fondation par Ganelon, en 1045, et Adelaïs, qui prête serment entre les mains de Godefroi, évêque de Chartres, il s'écoule un espace de soixante-treize ans que ne peut combler aucune charte. Peut-être faudrait-il mettre dans ce long intervalle les six abbesses portant les numéros de

Digitized by Google

6 à 13 dans les catalogues dressés par le *Gallia christiana,* et par l'abbé Bordas, et qui n'y sont inscrites que d'après les dates du nécrologe, sans qu'on sache l'année. A partir de l'année 1118, les abbesses se suivent sans trop de difficultés, sauf de 1280 à 1333, à moins que l'on ne suppose un gouvernement de cinquante-trois ans chez Hélisende. Jusqu'au milieu du XVe siècle, il est impossible de préciser les années de telle ou telle abbesse ; mais, à partir de Jeanne d'Aignay, 1450, les chartes fournissent les dates de nomination et de décès des supérieures. On arrive ainsi jusqu'à la Révolution, et, grâce à nos Bulletins, j'ai pu trouver les dernières religieuses de Saint-Avit, retirées à Verneuil, dans le département de l'Eure, où mourut la dernière abbesse, en 1808.

Les noms des abbesses et les donations qu'elles ont reçues constituent seuls toute l'histoire de cette modeste communauté. Les petits détails intéressants sont racontés par l'abbé Bordas dans son Histoire sommaire du Dunois. Il n'était pas besoin de les reproduire.

CH. CUISSARD.

SOMMAIRE DES CHARTES

1045. — Charte par laquelle Ganelon, trésorier et prévôt de la cathédrale de Tours, restaure l'abbaye de Saint-Avit, et rend aux religieuses de cette maison les terres qu'il devait à la munificence de l'évêque de Chartres. On lit à la fin : « Abbatissam autem ibi sanctimoniales ipsius loci vicinique religiosi eligant... » L'acte est signé par plusieurs personnages et par « Adelicia monacha », qui fut la première abbesse de ce monastère. Sa mort est ainsi marquée dans le nécrologe de cette maison : « Decimo kalendas octobris obiit Adelais, abbatissa, quae prima mater fuit hujus ecclesiae. ». — Ms. 394, t. II, p. 95, et t. III, p. 120 v° ; — *Gallia christ.,* t. VIII, Instr., n° 15. — Abbé BORDAS, t. II, p. 267 ; — MABILE, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois,* p. XXVIII-XXX ; — Ms. 435 bis, p. 225.

1092. — Lettre par laquelle Agnès, épouse de Hugues de Gennes, consacre à Dieu, dans le monastère de Saint-Avit, ses deux filles Pétronille et Hadrilde et fixe leur dot. — Th. CAUVAIN, *Géographie ancienne du Mans,* Instr., p. LXXV.

Digitized by Google

1092. — Lettre d'Yve, évêque de Chartres, aux religieuses de Saint-Avit ; Yve leur recommande l'obéissance à la règle, la prière, le travail, la chasteté et la clôture et leur donne pour modèles la sainte Vierge, sainte Cécile et sainte Agnès. — Œuvres complètes, éd. 1647, 2e partie, *Epistolæ*, x, p. 5 et p. 212, avec les notes de J. B. Souchet.

1112-1137. — Mathieu, fils de Hugue, donne l'église de Saint-Agil, avec six arpents de pré et un moulin, situé près de l'église de Choue, du consentement de l'évêque de Chartres et de Geoffroi III, vicomte de Châteaudun. — *Bulletins,* t. VII, p. 168 ; t. VIII, p. 69.

1118. — Serment de l'abbesse entre les mains de Godefroi, évêque de Chartres (1116-1148). « Ego, Adelais, humilis cenobii Beati Aviti abbatissa, promitto tibi, pater Gaufride, et successoribus tuis atque matri ecclesie Carnotensi debitam subjectionem atque obedientiam, secundum institutiones patrum. » — Mss. 394, t. II, p. 111, et 435 bis, p. 207.

1128. — Arraud, abbé de Fontgombaud, et ses religieux, abandonnent à Saint-Avit « Romilliacum » en Vendômois, « anno quo primo Ludovicus junior super Pictavenses cœpit regnare. » — Ms. 435 bis, fol. 224 ; — Bordas, t. II, p. 280.

1130. — Bulle du pape Innocent II, du 2 des calendes de mai (30 avril), par laquelle il accorde aux religieuses de Saint-Avit le droit de ne pouvoir être contraintes de recevoir des pensionnaires et de ne conférer des bénéfices qu'à leur volonté et par l'agrément du Souverain Pontife. — B., t. II, p. 278.

1135. — Pierre « Pessonis villae » fait une donation pour la dot de sa fille Ameline. — B., t. II, p. 154.

1138. — Isabelle était abbesse. — *Gallia christ.,* t. VIII, col. 1293 ; — B., t. II, p. 280.

1139 (1140), 14 janvier. — Isabelle est témoin avec ses religieuses Ada, Hildegarde, Ermengarde de Braio et Mathilde. — Merlet, *Cartulaire de Sainte-Marie de Chartres,* t. I, p. 149.

1140. — Pierre « Pessonis villae » donne une charruée de terre « apud manerium quod dicitur Berziolum », témoins « Eremburge de Planciaco, abbatissa, Gila priorissa, ex parte monialium, et Landrico de Ponte. » — Ms. 435 bis, fol. 202.

1140. — Hugues, évêque du Mans, publie qu'il a terminé le différend entre « Fulcoius de Monteforti », chanoine du Mans, et l'abbaye de Saint-Avit, au sujet de la dîme de la paroisse de « Festana », du consentement de Godefroi, évêque de Chartres et légat du Saint-Siège. Les religieuses en cèdent la jouissance au chanoine. — Ms. 435 bis, p. 194.

1148. — Garnier Bisolius, gendre d'Odon de Montigny, donne « apud S.

Digitized by Google

Gemmam » une terre pour le labour de deux bœufs, dix deniers de cens, monnaie d'Orléans, trois setiers d'avoine, mesure de Vendôme, trois pains et trois chapons, en reconnaissance de ce que son épouse avait recouvré la santé. L'acte est passé « apud Villam Bersadi », sous le sceau de Thibaud IV, comte de Blois. — Ms. 235 bis, fol. 219 ; — B., t. I, p. 113 ; t. II, p. 270 ; — *Gallia christ.*, ibid., p. 331.

1148-1156. — Eremburge, abbesse, est témoin dans le don du bois de Vendôme, fait à la Madeleine de Châteaudun par Barthélemy le Riche et sa sœur Marie. — L. Jarry, *Cartulaire de la Madeleine*, p. 35.

1150. — Cécile, veuve de Morel de Courtalain, ayant gagné à la cour de Thibault, comte de Blois, son procès au sujet du tiers de deux moulins situés près de Saint-Avit, elle le donna à ce monastère. « Actum est publice apud Castridunum... Ludovico, rege Francorum, et anno quo de Jherosolimis rediit, Gosleno episcopo Carnotensium existente, testibus Gaudino de Aurelianis... » — B., t. II, p. 280.

1150. — Hugue de Saint-Agil remet à Hermengarde, abbesse, les droits nommés « motanagium et humeri porci », qu'il percevait sur les métayers de ce pays. — Ms. 435 bis, fol. 191 ; — B., t. II, p. 280.

1168. — Transaction entre l'abbaye de Saint-Avit et le monastère de Saint-Calais au sujet d'un moulin, en présence de Hugue, abbé de Saint-Calais, Hildegarde, abbesse de Saint-Avit, Ermengarde, prieure, Hersende de Campo Faimo, et Adelaïde, prieure de Saint-Agil. « Actum Castriduni apud Sanctum Avitum in domo sanctimonialium. » — Ms. 435 bis, p. 189.

1170. — L'abbaye possédait à cette date les prieurés de Saint-Agil en Beauce et de Saint-Martin de Meung. — *Gallia Christ.*, t. VIII, col. 1290.

1173-1176. — Bulle du pape Alexandre, adressée à l'abbesse Hildegarde et énumérant tous les biens du monastère, qui sont considérables. « Datum Anagniae... XVI° kal. octobris, indict. VIII. Incarnationis Domini, anno M° C° L° XXVII°, pontificatus vero Domini Alexandri Papae anno XVII° ». — B., t. II, p. 270 (1).

(1) Tous les manuscrits, qui ont reproduit cette bulle, donnent ces mêmes indications de lieu d'indiction, de date et d'année du pontificat. Dans l'abbé Bordas on trouve les mêmes données chronologiques. Le *Gallia christiana* seul apporte la date 1170.

Si l'on étudie chacun de ces éléments chronologiques, on voit qu'aucun ne concorde. En 1177, Alexandre III ne se trouvait pas à Anagni le 16 septembre, l'indiction est la dixième, et l'année du pontificat la dix-huitième, le pape ayant commencé son pontificat le 7 septembre 1159.

Le séjour du pape à Anagni le 16 septembre n'eut lieu qu'en 1173, 1174 ou 1176; il faut donc modifier l'indiction, ou 6e, ou 7e, ou 9e, et l'année du pontificat, 14e, 15e ou 17e, en supposant exact le quantième du mois.

La date la plus simple serait : ... XVI° kal. octobris, indictione IX, Incarnationis Domini anno M° C° LXXVI° pontificatus vero... anno XVII°.

Digitized by Google

1178. — Étienne « de Valle S. Martini », qui avait acheté, de Hugues « de Cantarana », une rente annuelle de vingt-cinq « minas annonae » à prendre sur la maison des Lépreux de Bonneval, en fait don à l'abbaye. « Anno secundo episcopatus religiosissimi magistri Johannis de Salesberiis... hujus eleemosinae donum feci ego Stephanus in capitulo monialium S. Aviti, plurimis presentibus. Ex parte monialium affuit illustrissima femina domina Hildeardis, ejusdem monasterii tempore illo abbatissa, domina Berta, celleraria, domina Clara et domina Eustachia, sorores abbatissae, domina Milesendis de Bona Valle, domina Maria de Carnoto, ejusdem domus subcelleraria totusque ejusdem ecclesiae couventus. » — Ms. 435bis, fol. 190 et 214 ; — Ms. 394, t. II, fol. 88. — B., t. II, p. 281 ; — *Gallia christ.*, ibid., col. 1293.

Dans le nécrologe, on lit : « Idus decembr., obiit Ghildardis abb. »

1180, décembre. — Un différend s'étant élevé avec Jean, curé de « Mellaio », A., abbesse, obtient du pape, pour juger l'affaire, les commissaires, A., abbé de « Chagia », A., doyen, et Philippe, chanoine de Meaux. — Ms. 435 bis, p. 189 (1).

1181. — Charte de Thibaud, comte de Blois, approuvant une donation de deux muids de blé à prendre « in grangia de Escolium », faite à l'abbaye par « Paganus de Franvilla », en considération de sa mère Aremburge, qui s'y était faite religieuse, après la mort de son mari. « Actum Marchesnei, datum per manum Hilduini cancellarii. » — Ms. 435 bis, fol. 221 et 193.

1181. — Étienne, abbé de Saint-Père, et Robert, abbé de Saint-Jean « en Valeia », sont choisis pour arbitres par le monastère et Jean de « Succureio », au sujet de la dîme de ce lieu. « Presentibus Milisende, sacristina, et Ada, cantore ; Gaufrido, decano Sancte Marie. » — Ms. 435 bis, p. 190 et 195.

1181, novembre. — Nicolas de « Brueria », chevalier, donne deux muids de blé à prendre sur sa grange de Boisruffin, en reconnaissance de ce que ses deux sœurs, Odeline et Éremburge, avaient embrassé la vie religieuse à Saint-Avit. — Ms. 394, t. II, p. 92 ; — B., t. I, p. 21 ; — Ms. 435 bis, p. 191.

1183, le samedi avant S. Nicolas (3 décembre). — A la considération des lettres du pape Alexandre III, de Jean, son prédécesseur de bonne mémoire, et aux instantes prières de Thibault, son oncle, et de la comtesse de Blois, Réginald, évêque de Chartres, « quia cum tam nobilitate morum quam pia conversatione vite multiplici laborare

(1) Voici le texte de sa profession : « Ego A., humilis abbatissa de Sancto Avito, promitto venerabili patri R., Carnotensi episcopo..., secundum institutiones patrum... » Or, cet évêque de Chartres est Reginald, qui siégea de 1182 à 1219.

Digitized by Google

dinoscuntur inopia », donne aux religieuses de Sait-Avit la permission de nommer leur chapelain à la cure de Saint-Denis, pourvu que ce chapelain prenne l'habit religieux, « ita quod si predictus capellanus eis onerosus extiterit, habeant potestatem, cum assensu Carnotensis episcopi, eum amovendi et alium substituendi. Universi autem proventus predicte ecclesie ad usus proprios dominarum pertinebunt... teste magistro Petro Blesensi. » — B., t. II, p. 278.

1184. — Thibaud, comte de Blois, accorde, « ad perpetuum, unum servientem », exempt de taille et de toute coutume. — Ms. 435 bis, p. 193.

1186. — Gauthier « de Friesia » donne à l'abbaye « decimas minutas apud Cheire et apud Villam Floris », avec l'approbation d'Aales de Cheire, son épouse, de Foucher, son fils, et d'Eustachie, sa fille, en présence de Raynaud, évêque de Chartres, et de Herbert, abbé de la Madeleine de Châteaudun. — Ms. 435 bis, p. 192 et 203 ; — B., t. II, p. 281.

1186. — Marthe de Lannerai fonde, en présence de Raynaud, évêque de Chartres, et d'Ermengarde, abbesse, le prieuré de Fontenai et bâtit la maison des religieuses dans une île. « In dispositione siquidem abbatisse S. Aviti est et erit priorissam et sanctimoniales ejusdem loci de Fontaneto ad voluntatem suam mittere et mutare. In anniversario autem die depositionis Marthe, de eadem vinea unum modium vini ad potandum conventui S. Aviti et fratribus priorissa Fontaneti dabit. » — Ms. 435 bis, p. 192 et 202. — B., t. II, p. 76.

1187. — Ébrard du Puiset amortit le don de Marthe de Lannerai. — Ms. 435 bis, p. 190 et 223.

1187. — Hugues VI, vicomte de Châteaudun, abandonne une charruée de terre sur la paroisse de Saint-Agil, à sa parente Ada de Torsel, religieuse de Saint-Avit, en présence de « Hersendis de Ludun, sanctimonialis. » — Ms. 435 bis, p. 202 et 223 ; — *Bulletins de la Société Dunoise,* t. VII, p. 171 ; t. VIII, p. 85.

1188. — L'évêque de Chartres confirme la donation de Marthe de Lannerai, pour Fontenai, Hermengarde étant abbesse. — Ms. 435 bis, p. 203.

1189. — Hugues VI, vicomte de Châteaudun, confirme la donation des parents d'Agathe pour son entrée en religion dans le monastère de Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 202.

1189. — Aux prières du vicomte Hugues VI et de son frère Payen, l'abbesse Hermengarde et son couvent accordent à la religieuse Ada de Torsel l'usufruit, pendant sa vie, de la métairie du Chesne-Bochet. — Ms. 435 bis, p. 189 et 213 ; — *Bulletins,* t. VIII, p. 86.

1189. — La même abbesse donne son consentement à l'aliénation d'une censive sur le territoire d'Orléans, faite par Odeline, prieure de

Digitized by Google

Saint-Martin de Meung, dont le monastère était sous la juridiction de Saint-Avit. — B., t. II, p. 281.

1189. — Odon Strivart donne à St-Avit un estau à Châteaudun, pour les habits de sa fille, qui se fait religieuse. — Id., t. II, p. 281.

1189. — Charte de Thibaud V par laquelle il donne à Saint-Avit, en échange de la dîme du four de Bonneval, dix livres sur la prévôté de cette ville. — Id., t. II, p. 50 et 278.

1190. — Cédant aux supplications de sa parente Ada de Torsel, le vicomte Hugues VI fonde le prieuré de Saint-Agil, qu'il dote magnifiquement. — Id., t. II, p. 160 ; — Ms. 435 bis, p. 193 et 218 ; — *Bulletins*, t. VIII, p. 86.

1190. — Philippe de Beaumont, frère de Mathieu, cède à Saint-Avit dix sous de rente à prendre « in Burgo novo » de Châteaudun. — Ms. 435 bis, p. 237.

1190. — Arnoul « de Rupibus » constitue la dot de sa fille Héloïse, qui se fait religieuse. — B., t. II, p. 281 ; — *Gallia christ.*, t. VIII, p. 344.

1190. — Yves « de Veteri Ponte » donne vingt livres sur la préfecture de Courville, destinées à la fourniture des chemises des religieuses, témoin Judicaël, chapelain et frère de Saint-Avit. Cette donation fut approuvée, en 1202, par son frère Robert. Guillaume et Isabelle, père et mère d'Yves, font à leur tour des donations à la même maison. — Ms. 435 bis, p. 192 ; — B., t. II, p. 281.

1190. — L'abbesse Hermeniarde constate que Odeline, prieure de Meung, vu la nécessité, vend à Bonnes-Nouvelles six sols de cens, en présence de Hugues, doyen de Sainte-Croix. — *Gallia christ.*, t. VIII, p. 344.

1191. — Odon Borrel, son épouse Éremburge, et Aalis, leur fille, confirment la donation du moulin de « Perruchay », que leur mère avait faite en faveur de Saint-Avit.

1193. — Charte de Louis, comte de Blois, proclamant que les religieuses de Saint-Avit ne lui doivent pas « terre sue cornagium. » — Ms. 435 bis, p. 195.

1196. — Milon, comte de Bar, seigneur du Puiset, cède aux religieuses de Saint-Avit une aumône semblable à celle que leur ont donnée Marthe de Lannerai et Geoffroi, son fils. — Ms. 435 bis, p. 220.

1198. — Charte de Louis, comte de Blois, par laquelle il donne vingt sols de rente pour l'entretien du luminaire de l'église. — B., t. II, p. 278.

1199. — « Guiotus de Vado » fait une transaction avec les religieuses pour le moulin et l'étang de Roisseau, « mediante Alberico, episcopo Carnotensi. » — Ms. 435 bis, p. 209.

1201. — Hugues, doyen de Paris, Giraud, chanoine de la même ville, et maître Geoffroi de Poissy terminent à l'amiable un différend survenu

Digitized by Google

entre les moines de Chamars et les religieuses de Saint-Avit, au sujet d'une chaussée qui avait changé le lit du Loir, au préjudice des riverains. — MABILE, *Cartulaire de Marmoutier pour le Dunois*, p. 193.

1202. — L'abbesse Ada se soumet volontiers à la décision prise au sujet de la chaussée dont il est parlé en l'acte précédent. — Id., ibid., p. 196.

1202, mai. — Louis, comte de Blois, approuve la donation qu'avait faite Foulques de Membroles à l'occasion de la profession de sa fille ; celle de Payen de Franville et d'Éremburge, sa femme, dont la mère Ermengarde avait embrassé la vie religieuse à Saint-Avit, après la mort de son mari ; celles de Foucher « de Friesia » et d'Aalis, sa mère, de Garnier Bisolius, d'Étienne « de Valle », et de son aïeul Thibaud. Il abandonne le droit de pêche « quam habebat in molendinis earum juxta villam S. Aviti sitis et in molendinis de Talvasia, Monseleti et Segleni, singulis annis per unam noctem. » — Ms. 435 bis, p. 193 et 228 ; — B., t. II, p. 125.

1203. — L'abbesse Ada proclame que Guy, ci-devant prêtre de Saint-Lubin, a donné « duos fasces vini capiendos sub pede fullatoris », dont il avait concédé l'usufruit à deux de ses nièces. — Ms. 435bis, p. 189.

1204. — Lancelin, abbé de Pontlevoy, étant dans son prieuré de Saint-Valérien de Châteaudun, termine un différend qui s'était élevé au sujet d'une dîme donnée par le seigneur de Rochefort de Jallans, entre les religieux de Saint-Valérien et les religieuses de Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 192 et 213 ; — B., t. II, p. 89.

1205. — Mathieu d'Orsay, fils de Herbert, d'accord avec ses frères Pierre, Philippe et Rotrou, donne sa dîme du Breuil-Saint-Jouin à l'occasion de la profession religieuse de Pétronille, leur sœur. Cette donation fut amortie par Rotrou de Montfort. — Ms. 435 bis, p. 191 et 210 ; — B., t. II, p. 76 et 282 ; — Ms. 394, t. III, p. 91.

1206 (1207), mars. — Philippe, épouse de Richard Harenc, donne ses trois filles, Philippe, Héloïse et Pétronille à Saint-Avit. — BELFORT, *Archives de la Maison-Dieu de Châteaudun*, p. 57.

1206 (1207), mars. — Foulque, doyen d'Orléans, et Yve, chantre de la même église, sont délégués par le pape pour juger un différend entre l'abbesse Ada et Geoffroi de « Ponteio », chanoine de Chartres. Guillaume, abbé de Saint-Euverte, choisi comme troisième arbitre, envoya un de ses prieurs pour le remplacer. — Ms. 435bis, p. 192.

1206, mai. — Ada vend à l'Aumône de Châteaudun pour vingt et une livres, monnaie angevine, les prés de « Vouvreyo », paroisse de Saint-Denis-les-Ponts. — BELFORT, *op. cit.*, p. 86.

1206, septembre. Rotrou de Montfort fonde une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Vibraye et assigne un chapelain dont l'abbesse aura la

Digitized by Google

nomination, « consentiente Ada, abbatissa S. Aviti, Maria, priorissa, Agnete, subpriorissa, et Adelaïde, tertia priorissa, regnante Philippo, rege Francorum. » — Ms. 435 bis, p. 191, 204 et 229 ; — B., t. II, p. 282.

1207. — Claire, abbesse de Saint-Avit, qui avait été prieure de Vitray, fait faire une enquête au sujet d'une rente qu'elle demandait à Geoffroi de « Ponceio », chanoine de Chartres, tuteur de ses neveux. — Ms. 435 bis, p. 195.

1207, juillet. — Laurent, abbé de Saint-Lomer, termine les différends que le prieur de Saint-Gilles du Tertre avait avec Saint-Avit, dont Berthe était abbesse, et fait un échange qui les accommode mutuellement. — Ms. 435 bis, p. 195 ; — Ms. 394, t. III, p. 171 v° ; — B., t. I, p. 39 ; t. II, p. 282.

1209, mai. — Geoffroi, vicomte de Châteaudun, abandonne à Saint-Avit tous ses droits sur le fief de Boursette. — Ms. 435 bis, p. 193 et 222 ; — *Bulletins*, t. VIII, p. 93.

1210, mai. — Manassès, évêque d'Orléans, ratifie la donation que Girard de Chasteliers, chevalier, fait du consentement de sa femme et de ses enfants, aux religieuses de Saint-Martin de Meung, donation de cinq muids de blé, mesure du Puiset, à prendre sur la dîme d'Essone, qu'amortit Milon, comte de Bar et seigneur du Puiset. — Ms. 435 bis, p. 189.

1210. — Roscelin de Membrolles et ses sœurs Clémence et Isabelle cèdent à l'abbaye une dîme « apud Alnetum et apud Comporte. » — Ms. 435 bis, p. 211 ; — *Bulletins*, t. III, p. 138 et 140.

1210. — Nicolas de « Brueria », chevalier, seigneur de Boisruffin, assigne comme dot à Odeline, sa sœur, et à Aalis, sa parente, toutes deux religieuses à Saint-Avit, dix-huit sols et onze deniers à prendre chaque année sur ses revenus de « Braioto. » — Ms. 435 bis, p. 211.

1210. — Milon, comte de Bar, confirme les concessions faites aux religieuses de Saint-Martin de Meung par Girard de Chasteliers, Rothilde, son épouse, et ses fils Jodoicus, Hugon et Giraud. — Ms. 435 bis, p. 213.

1210. — Foucher Boel, qui avait une sœur, appelée Marguerite, religieuse à Saint-Avit, lui constitue une dot. — Ms. 435 bis, p. 195.

1211. — Jean de Montigny, fils de Eude, fils de Rahier, confirme le don fait par Isabelle, épouse d'Eude Borreau de Courtalain, de « Villa de Veille. » — Ms. 435 bis, p. 211 ; — MABILE, *op. cit.*, p. XLII.

1212. — Noble dame « Mathea de Vilers » transige avec l'abbesse au sujet de la dîme de Saint-Avit-au-Perche. — Ms. 435 bis, p. 209.

1214 (1215), dans l'octave de l'Épiphanie (du 7 au 12 janvier). — L'abbesse Aales retire des mains du chevalier Pierre de « Frigida terra » la moitié des menues dîmes de Saint-Denis et de Lanneray et lui

Digitized by Google

promet vingt-deux livres dix sols, monnaie de Chartres ; mais, comme l'abbaye n'était pas en état de payer une pareille somme, les frères et amis de sœur Agnès de Verde et Eustache de Chasteliers la paient. En reconnaissance l'abbesse assigne à ces deux sœurs une pension viagère de cinquante livres. — Ms. 435 bis, p. 190 et 209.

1215. — Geoffroi, vicomte de Châteaudun, reconnaît que Payen de Mondoubleau, son oncle, a donné aux religieuses de Saint-Avit dix sols de rente annuelle à prendre sur ses revenus de Châteaudun, le premier dimanche de carême. — Ms. 435 bis, p. 220 ; — *Bulletins*, t. VIII, p. 96.

1215, juillet. — Guillaume de « Meso Milonis » confirme la donation qu'avait faite à Saint-Avit sa sœur de bonne mémoire « Ameline de « Virgulto », consistant en deux setiers de blé et deux d'avoine à prendre chaque année sur la métairie de Taillepied, du consentement de Névelon de Martel, mari d'Ameline, de ses enfants Nicolas, Jacqueline et Foulque, et de Robert Freschot, gendre d'Ameline et de Mathilde, son épouse. Témoins : Froger, Judicaël, Ernaud et Guillaume, chapelain de Saint-Avit, Bernard de Bullou et Adam de « Bardilleriis », chevaliers. — Ms. 435 bis, p. 190 et 209 ; — B., t. II., p. 282, et t. I, p. 184.

1217. — Lucie de « Lanceio », tante de R. de « Orvevilla », donne dix sols de rente et veut être enterrée à Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 209.

1217, mai. — Hugue de « Brueria », chanoine de Chartres, donne une rente de trente sols, à la condition que sa sœur Odeline, qui est religieuse, en jouira pendant sa vie. — Ms. 435 bis, p. 190.

1218, décembre. — Aales, abbesse de Saint-Avit, publie un accommodement fait avec le curé de « Mellais », auquel elle accorde des oblations, menues dîmes et autres choses. — Ms. 435 bis, p. 202 ; — B., t. II, p. 282.

1219 (1220), janvier. — Transaction entre l'abbesse Hermengarde et Christien, curé de Romilly, qui, en vertu du concile de Latran, demandait une augmentation de bénéfice. Pour la paix, l'abbesse lui donne la jouissance d'un pré. — Ms. 435 bis, p. 189.

1220. — Le chevalier Étienne de « Ponte Marboii », Mabile, son épouse, et leur fils Jean, cèdent à Saint-Avit une vigne et des terres « apud Virgultum. » — Ms. 435 bis, p. 209.

1220. — Hervé le Roux, écuyer, confirme un don fait à Saint-Avit par Payen de Frouville. — B., t. I, p. 19.

1221. — Raoul de « Alneto », chevalier, transige avec l'abbesse, au sujet de la terre de « Rebolrico » qu'avaient donnée « pauperibus monialibus S. Aviti » Gervais de « Bello Videre », chevalier, Rahaude, son épouse, et Reynier, Philippe et Raoul, ses fils. — Ms. 435 bis, p. 209.

1221, mai. — Hugue de Saint-Agil remet la coutume appelée « mo-

Digitized by Google

tanagium » aux hommes des religieuses dont Hermengarde était abbesse. — Ms. 435 bis, p. 198 ; — B., t. II, p. 282.

1222, avril. — L'abbesse Héloïde transige avec le chevalier Hugue de « Villa Merule » pour la liberté de faucher dans la rivière, afin de dégager les moulins de « Seglein et Monceto ». Le seigneur aura ce droit trois fois par an. — Ms. 435 bis, p. 205.

1222. — Aubert de Saint-Sépulcre approuve la donation de huit setiers de blé qu'avait faite à l'abbaye sa sœur Benevinta. — Ms. 435 bis, p. 211.

1224, mai. — Pierre de Bullou « nobilis juvenis » amortit et garantit, comme seigneur de fief, la donation de deux setiers de blé faite par Jedoin Trossel et assignée par lui sur sa grange de Givès, « pro remedio anime fratris sui et matris sue. » — Ms. 435 bis, p. 191 ; — B., t. II, p. 50.

1224. — Jean Rufus de la Mosonière, chevalier, transige avec l'abbesse de Saint-Avit, les chanoines de Notre-Dame de « Gastineto, habitantibus apud Bardenariam », et Jean de Rougemont, chevalier, au sujet de la dîme de Saint-Georges « super Aduram. » — Ms. 435 bis, p. 210.

1224. — Simon de « Houxo », chevalier, et ses frères Guillaume et Godefroi cèdent à l'abbaye vingt sols, monnaie chartraine, « apud Houxum. » — Ms. 435 bis, p. 212.

1224. — Gohier de Lanneray et Legardis, son épouse, abandonnent un setier de blé à prendre sur leur métairie de « Villa Amblenii. » — Ms. 435 bis, p. 212.

1225, juillet. — Hersendis fait un accommodement avec Hubert, son prévôt de « Burseio », et un de ses métayers. — Ms. 435 bis, p. 190 et 202.

1225. — Hugue de Roleire donne, pour son anniversaire, un setier de blé sur sa terre de « Bastarderia apud Sibouvillam. » — Ms. 435 bis ; p. 212.

1225, août. — L'abbesse Héloïse, ayant eu des démêlés avec Hugue et Philippe de Saint-Agil, au sujet des « cornagio, vindemiagio, plessagio et fenagio », que les hommes de Saint-Agil étaient tenus de rendre aux dits chevaliers, déclare, « consilio virorum bonorum », que les seigneurs avaient fait remise des « messinas, espalagium et pasnagium. » — Ms. 435 bis, p. 198 ; — B., t. II, p. 283.

1225 (1226), mars. — L'abbesse Hersendis et son chapitre donnent à ferme la maison de « Villarifaut pour six ans, à la charge pour le preneur de payer tous les ans le jour de l'Annonciation, à la trésorière du couvent, trente livres et seize setiers d'hyvernage. » — Ms. 435 bis, p. 192 et 213.

1226. — L'abbesse Isabelle fait serment entre les mains de l'évêque de Chartres, de la manière suivante : « Ego, soror Isabellis, abbatissa S. Aviti juxta Castrodunum, ordinis S. Benedicti, subjectionem et obe-

Digitized by Google

dientiam a Sanctis Patribus constitutas, secundum regulam S. Benedicti, tibi, pater Mathee episcope, tuisque successoribus ecclesie Carnotensi canonice substituendis, et Sancte Sedi perpetuo me exhibituram promitto et hoc manu propria consigno. » Ce texte, que donne le ms. 435 bis, p. 207, contient une erreur. Il ne peut être ici question de l'évêque Mathieu (1247-1260), mais de Gauthier (1219-1234). — Cf. ms. 195 de la Biblioth. de Chartres.

1226, mai. — Reconnaissance des biens de Saint-Avit, par l'évêque de Chartres, Élisabeth étant abbesse. — Ms. 435 bis, p. 114 et 228 ; — B., t. II, p. 275.

1226, juillet. — L'abbesse Isabelle reçoit « pro missa una perpetua et quotidiana cum vigiliis », quatre muids de blé donnés par Raginard de « Orrevilla », ses fils Guillaume, Raginard, Geoffroi, Philippe et Jean, et ses filles Leodardis et Béatrix, sur le moulin de « Escoblano. » Ms. 435 bis, p. 191 et 210.

1227. — Raynaud d'Arville charge le maître du Temple d'une rente d'un demi-muid de blé envers l'abbesse de Saint-Avit. Cette rente n'était pas encore payée en 1239, d'après une lettre de l'évêque de Chartres. — Ms. 394, t. II, p. 91 v°.

1228. — Gervais de « Villa Floris », Béatrix, son épouse, et Robert et Julienne, leurs enfants, donnent six setiers de blé sur le moulin de « Arseto. » — Ms. 394, t. II, p. 91 v° ; — Ms. 435 bis, p. 210.

1228. — Adam de Praville et Pétronille, sa femme, cèdent à l'abbaye, pour leur anniversaire, un muid de leur meilleur blé à prendre chaque année « in grangia de Pravilla. » — Ms. 435 bis, p. 211 ; — Ms. 394, t. II, p. 92.

1228. — Étienne Belusel de Saint-Piat confirme la donation de deux sols de cens « apud S. Caraunum. » — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92.

1228, décembre. — L'abbesse Isabelle confirme la donation d'un pré faite à l'abbaye de l'Aumône, par Robert, prêtre de Colomiers ; ce pré était dans la censive de Saint-Victor de Vieuvic, appartenant à l'abbaye de Saint-Avit. — B., t. II, p. 283.

1229, juillet. — Geoffroi Lancelin, du consentement de ses sœurs Mathilde, Philippe et Pétronille, de son épouse Éremburge, de ses enfants Philippe, Pierre, Robert, Alix et Éremburge, pour l'âme de son père Philippe Lancelin et de sa mère Agnès, donne trois muids d'hyvernage « in grangia de Ororio le doien », à la condition qu'un muid sera réservé pour l'usage de Hermengarde Maleterre, religieuse. — Ms. 435 bis, p. 191 et 213 ; — Ms. 394, t. II, fol. 92 ; t. III, fol. 113 et 119.

1229. — Philippe de Bullou et sa femme Jeanne donnent deux setiers de

Digitized by Google

blé sur leur métairie de « Vouvreto ». — Ms. 394, t. II, fol. 91 v° ; — Ms. 435 bis, p. 211.

1229. — Étienne de « Marboe », son épouse Mathilde et son fils Jean abandonnent à l'abbaye douze deniers de cens « apud Boteu. » — Ms. 435 bis, p. 211.

1230. — Maurice de Torchepot avait abandonné à l'abbaye le droit de dîme sur « Villetum », paroisse de Lannerai. Cette dîme fut cédée par les religieuses aux chanoines de la Madeleine. — B., t. II, p. 132.

1230. — Payen de Frouville fait une donation à l'abbaye. — B., t. II, p. 283.

1230. — Le chevalier Étienne du Pont, d'accord avec sa femme Mathilde, et son fils Jean, se désiste en faveur de l'abbaye de ses prétentions « super sepibus de Petris. » — Ms. 394, t. II, fol. 92 ; t. III, fol. 113 ; — Ms. 435 bis, p. 191 et 211.

1230 (1231), février. — Jean, comte de Chartres et seigneur de « Besyaci ou Oisy », du consentement de son épouse Isabelle, donne à l'abbaye un sergent dans la ville de Chartres, nommé Hervée Breton, autrefois sergent de Hugue Billy, et promet de lui en donner un autre, quand celui-là sera mort. — Ms. 435 bis, p. 193 et 219. — M. 394, t. III, fol. 113 v°.

1232. — Eustache de «Braolio», en faisant religieuses à Saint-Avit ses deux filles Hédéarde et Eustachie, donne une ferme sur le territoire de « Estauvilla », ce qui fut ratifié par le chevalier Hugue de « Chastellers. » — B., t. II, p. 76 ; — Ms. 394, t. II, p. 91 ; t. III, p. 113 ; — Ms. 435 bis, p. 191.

1232. — Ursion de « Mellaio », seigneur de Fretteval, transige avec l'abbaye au sujet de la dîme de « Mellaio. » — Ms. 435 bis, p. 210 ; — Ms. 394, t. II, fol. 91 v°.

1233. — Hugue de Montigny donne à Saint-Avit trente arpents de bois dans la forêt de « Pertico, » et cette donation est approuvée de sa femme Mathilde et de ses enfants Jean, Rahier, Hugue, Jeanne et Marguerite. — Ms. 435 bis, p. 211 ; — Ms. 394, t. II, fol. 92.

1235. — Guillaume de « Varennis » confirme la dîme de « Bello videre in parrochia de Vitreio.» — Ms. 435 bis, p. 210 ; — Ms. 394, t. II, fol. 91 v°.

1235. — Guillaume de « Oirivilla » donne à l'abbesse Agnès quatre muids de blé sur le moulin de « Escoblanc », pour une messe quotidienne avec vigiles à perpétuité. — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, fol. 92 v°.

1236, septembre. — Philippe de « Vova » amortit un don fait à Saint-Avit « apud Vitreum », d'accord avec sa femme Isabelle, son frère Ansel, son fils Guillaume et ses filles Agnès et Pétronille. — Ms. 435 bis, p. 191 et 210 ; — Ms. 394, t. II, fol. 91 v° ; t. III, fol. 113.

1236, septembre. — Geoffroi de Payen, seigneur de Montpipeau, reconnaît

Digitized by Google

et approuve la donation faite en 1229 par Nicolas Lancelin. — Ms. 435 bis, p. 201.

1238. — Simon de « Luceio » et Jeanne, son épouse, donnent soixante sols « apud Vouvreium. » — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92.

1238. — L'abbesse reçoit à la profession religieuse Marguerite, fille de noble homme Jehan de « Leugis. » — Ms. 435 bis, p. 189.

1238 (1239), janvier. — L'abbesse abandonne à l'abbaye de la Madeleine la dîme de Ville-Courtin en la paroisse de Lanneray, qui avait été donnée à Saint-Avit par Maurice de Torchepot. — L. Jarry, *op. cit.*, p. 118.

1239. — Simon de « Luceio » et Jeanne, son épouse, établissent « capellaniam » dans l'église de Saint-Avit pour l'âme de défunt Pierre de Bullou, et dans la chapelle de Saint-Pierre de « Vouvreyo », pour l'âme de Odon de Bullou. — Ms. 435 bis, p. 210 ; — Ms. 394, t. II, fol. 91.

1239, lundi avant S. Jean-Baptiste (20 juin). — Albéric, évêque de Chartres, écrit au grand maître du Temple de « Arida villa » de payer le plus tôt possible une rente par lui due aux religieuses de Saint-Avit et lui déclare que, s'il ne donne satisfaction immédiate tant sur la rente que sur les arrérages dus, il prendra des mesures pour l'y contraindre. — Ms. 435 bis, p. 193 ; — Ms. 394, t. III, fol. 113 v°.

1240 (1241), janvier. — Jean de Leugis donne pour la profession de sa fille Marguerite, qui avait eu lieu en 1238, un muid de blé sur son moulin de la Ferté-Vineuil. — Ms. 394, t. II, fol. 91 ; t. III, fol. 112.

1241, mai. — L'abbesse Agnès donne à Pierre et à Jehanne, sa femme, les moulins de « Montelatz » ruinés et sans aucun revenu, à condition de les réparer et de les mettre en bon état ; ils en jouiront pendant leur vie, mais, après leur mort, ces moulins retourneront à l'abbaye. — Ms. 435 bis, p. 189.

1241, novembre. — L'abbesse Agnès consent qu'on paye en argent la dîme des vignes, payée auparavant en nature. — Ms. 435 bis, p. 200 ; — Ms. 394, t. III, fol. 119 v° ; — B., t. II, p. 283.

1243. — L'abbesse Agnès établit « capellaniam S. Johannis » dans l'église de Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 213.

1243, septembre. — Agnès et son chapitre déclarent qu'on avait établi dans leur église « ab antiquo » trois prébendes à la collation de l'abbesse et que ceux qui en étaient pourvus devaient dire des messes en l'honneur de la Trinité, de la Sainte Vierge et des défunts, à condition de distribuer chaque jour aux pauvres la portion d'une religieuse ; mais, considérant les malheurs des temps et les pertes qu'avait subies l'abbaye, Agnès réduit ces prébendes à une seule, dont elle se réserve la collation. — Ms. 435 bis, p. 192 et 215 ; — Ms. 394, t. III, p. 113 v°.

1243 (1244), février. — L'abbesse Agnès reconnaît que Guy de « Joyaco »,

Digitized by Google

chanoine d'Orléans, a donné à son couvent une place « apud Jallans », à charge de payer à lui et à ses héritiers « apud Montem Letardi » dix deniers de cens ; si l'on bâtit une maison, cette maison sera censée être dans la justice. — Une charte du mois de novembre, même année, désigne le donateur sous le nom de Girard « de Joyaco ». — Ms. 435 bis, p. 201 ; — Ms. 394, t. III, p. 119 v°.

1244, septembre. — Simon de Rochefort, vicomte de Châteaudun, certifie qu'Adam, seigneur de « Proevilla », abandonne à Saint-Avit un muid de son meilleur froment « apud Proevillam. » — Ms. 435 bis, p. 222.

1246. — Bernard de Bullou confirme la donation faite à l'abbaye, « apud Vouvraium », par sa mère Jeanne, épouse de noble homme Simon de « Luceio. » — Ms. 435 bis, p. 209 ; — Ms. 394, t. II, p. 91.

1246. — Guillaume « Mouthret » confirme soixante sols de rente annuelle sur sa terre de « Lamenaio. » — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92 v°.

1247. — Hugue de Saint-Agil et Aanor, son épouse, transigent avec l'abbaye au sujet de leurs droits « apud Borsesay. » — Ms. 435 bis, p. 210 ; — Ms. 394, t. II, p. 91 v°.

1248. — Le chevalier Foulque Robole confirme la donation de soixante sols « in parrochia Lomenau », qu'avait faite Aluise, sœur de Jean Potat. — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92 v°.

1248 (1249), janvier. — Jean Potier fait une donation en considération d'Aalice, sa sœur. — Ms. 435 bis, p. 195 ; — Ms. 394, t. III, p. 17.

1248 (1249), janvier. — L'abbesse Agnès rachète quelques servitudes auxquelles sa maison de « Villerlasant » était obligée envers Lucien d'Alonne. — Ms. 435 bis, p. 202 ; — Ms. 394, t. III, p. 120.

1250. — L'abbesse Eustachie, sur le conseil de l'évêque de Chartres, abandonne tous ses droits au curé de « Evra. » — Ms. 435 bis, p. 190 (1).

1250, avril. — Jeanne, fille de Philippe Chaignart et d'Isabelle, se fait religieuse et apporte sa dot à l'abbaye. — Ms. 435 bis, p. 191.

1250, avril. — L'abbesse Eustachie abandonne les menues dîmes d'Yèvre moyennant quarante sols de rente. — Ms. 435 bis, p. 200 ; — Ms. 394, t. III, p. 112 v° ; — B., t. II, p. 283.

1250, avril. — Jean de Pont reconnaît que Mabile de Chatet, sa mère, fille du chevalier feu Hervé le Roux, avait donné à l'abbaye un setier de blé « in villa de Blado. » — Ms. 435 bis, p. 193 et 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92 v° ; t. III, p. 113 v° ; — B., t. III, p. 283.

1250 (1251), mars (circa principium). — Jean, seigneur de Montigny, notifie que Isabelle, veuve de Odon Borrel de Courtalain, a donné à

(1) Le ms. 435 bis, p. 207, donne la formule du serment prononcé par cette abbesse entre les mains de Mathieu, évêque de Chartres, 1247-1260.

Digitized by Google

Saint-Avit le lieu et fief de Veille dans la paroisse de « Langeio », et il approuve cette donation en qualité de seigneur du fief. — Ms. 435 bis, p. 191.

1252. — Philippe Chaignart et sa femme Isabelle, du consentement de leur fille Jeanne, qui est religieuse, donnent à l'abbaye un muid de « mistolii apud Rocleivillam. » — M. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92 v°.

1254 (1255), février. — Eustachie, abbesse de Saint-Avit, ayant réclamé à Geoffroi, abbé de Marmoutier, vingt sols de revenus sur la maison de Saint-Martin de Chamars, se contente de dix livres et d'un muid de blé. — Mabile, *op. cit.*, p. 232.

1254 (1255), février. — L'évêque de Chartres confirme la donation précédente en faveur de Saint-Avit. — *Id.*, *ibid.*, p. 233.

1257. — Gohier dit Guérin de « Alneto » et Mathilde, son épouse, cèdent à l'abbaye deux setiers de blé « apud Rouilly », que leur avait donnés dame Hodrande de « Malaterra ». — Ms. 435 bis, p. 209 ; — Ms. 394, t. II, p. 91.

1257 (1258), février. — Eustachie ordonne que le petit couvent possèdera et convertira à ses usages une vigne ayant appartenu à Iseline, une des religieuses. — Ms. 435 bis, p. 200.

1258, octobre. — Eustachie donne à ferme à Robin de la Bota, écuyer, la terre que possédait l'abbaye à Montigny, châtellenie de « Marchesio nigro », à la condition qu'il paierait une rente annuelle de seize setiers de bon froment et qu'à sa mort la terre reviendrait au couvent. — Ms. 435 bis, p. 189 ; — Ms. 394, t. III, p. 112.

1260. — Geoffroi de « Menenvilla » transige au sujet de certains droits à « Triplemvillam. » — Ms. 435 bis, p. 212 ; — Ms. 394, t. II, p. 92 v°.

1261. — Le chevalier Jean de Pont transige avec l'abbesse au sujet d'un moulin que les religieuses possédaient au lieu appelé Seglan, sur la rivière du Loir, laquelle rivière lui appartenait. — Ms. 435 bis, p. 201 ; — Ms. 394, t. III, p. 119 v° ; — B., t. II, p. 283.

1263 (1264), mars. — Eustachie reconnaît que feu Jehan Pespalart, prévôt de « Masengeio », chanoine de Chartres, avait donné à son monastère cinquante livres, à charge de faire son anniversaire et d'acheter avec cette somme un fonds, dont Gilette, sa nièce, jouirait pendant sa vie, et qu'elle avait, en conséquence, fait l'acquisition de la métairie de Veillé, paroisse de Langey en Dunois. — Ms. 435 bis, p. 203.

1269 (1270), jeudi après Oculi (20 mars). — Hugue de Saint-Agil s'en remet aux serments de l'abbesse Eustachie et de la trésorière Isabelle pour les différends qu'il avait avec le monastère. — Ms. 435 bis, p. 198 ; — Ms. 394, t. III, p. 118.

1271, décembre. — Robert, abbé de la Madeleine, permet à l'abbesse

Digitized by Google

d'acquérir en ses censives jusqu'à la valeur de cent livres, en reconnaissance de l'amortissement fait par Saint-Avit de tout ce que les religieux de la Madeleine possédaient à Bienfol. — L. JARRY, *op. cit.*, p. 209.

1279 (1280), samedi avant les brandons (9 mars). — Hélisende, abbesse de Saint-Avit, s'oblige de payer cent livres pour une métairie que feu Étienne de Saint-Avit, prêtre, avait ordonné être vendue après sa mort et dont le prix devait être donné aux Frères Mineurs de Châteaudun par ses exécuteurs testamentaires. — Ms. 135 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 118; — B., t. II, p. 283. Cette abbesse fit serment entre les mains de Simon, évêque de Chartres. — Ms. 435 bis, p. 207; — Ms. 195 de la Biblioth. de Chartres.

1308-1313 et 1315. — Lettres de Philippe IV et Louis X, par lesquelles ils font remise aux religieuses de leur part dans les décimes dues par le diocèse de Chartres, à cause des misères du temps. — B., t. II, p. 278-279.

1333, le mercredi emprès Noël (29 décembre). — Jehanne de la Forteresse, abbesse, acquit un setier de terre de Guillot Poupart. — Ms. 435 bis, p. 205.

1336, lundi après Sainte-Croix (16 septembre). — Payen de Montpipeau fait une donation à l'abbaye. « Le sceau représente d'un côté un cavalier à cheval, tenant de la main droite une épée nue, et de la gauche son écu chargé d'une étoile à six rais; le contre-scel est de même. » — Ms. 435 bis, p. 201; — Ms. 394, t. III, p. 119 v°; — B., t. II, p. 283.

1352, 1er décembre. — Le prieuré de Saint-Martin de Meung est placé sous la direction de Sœur Agnès Richier, nonnain de l'abbaye de Saint-Avit, et fille de Jean Richier, chevalier, conseiller du Roi et maître des requêtes de son hôtel, et de Madame Isabeau. — Ms. 435 bis, p. 203.

136... — Alpais d'Enguerrand, sœur de Jean, évêque de Chartres, était abbesse. On lit dans le nécrologe de l'abbaye : « Obiit Alpaïs 6 kal. maii, legatis monasterio decem libris et una cuppa argenti pro suo anniversario. » — *Gallia christ.*, t. VIII, col. 1293; — B., t. II, p. 284.

1368, jeudi après S. Arnoul (20 avril). — Alisodis, abbesse, donne à certains particuliers le bail à vie du moulin de Seglan. — Ms. 435 bis, p. 205.

1391, « primo die veneris XXVI mensis maii ». — Jeanne, humble abbesse, présente à l'évêque de Chartres, Jean, dit Floury, prêtre, « fratrem et condonatum nostrum dicti monasterii expresse professum usque ad beneplacitum nostrum ad ecclesiam vicariam seu capellaniam nostram S. Dionysii de S. Avito, monasterio nostro annexam et unitam. » Ms. 335 bis, p. 195; — Ms. 394, t. III, p. 116 v°; — B., t. II, p. 284.

1401, 22 juillet. — Jeanne fait monition à Guillaumette de Saint-Mars,

Digitized by Google

prieure du Pont-de-Gennes, qui avait refusé d'obéir. — Ms. 435 bis, p. 204; — Ms. 394, t. III, p. 121 v°.

1406, 1er juin. — Pierre Rivière, archidiacre de Dunois, prétendait avoir le droit de visite et les émoluments attachés à son archidiaconé dans l'abbaye de Saint-Avit. L'abbesse Isabeau de Montbourchey s'y opposa et fut maintenue dans l'exemption de visite, par sentence du prévôt d'Orléans. — Ms. 435 bis, p. 195; — Ms. 394, t. III, p. 117; — B., t. II, p. 284.

1409 (1410), 13 mars. — Jean Clément, écuyer, seigneur de Fresnay, près Cloyes, relevant de Guyot de Renty, seigneur de Montigny, vend à Louis de Bourbon, comte de Vendôme, la terre de Fresnay, où se trouvait un prieuré de Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 195; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1411, 20 août. — L'abbesse Jeanne de Frouville retire quelques héritages chargés de cens envers son monastère, faute de paiements depuis cinquante ans et d'héritiers de la part des derniers possesseurs. — Ms. 435 bis, p. 200.

1416, 27 juin. — Lettres de protection et de sauvegarde, datées de Chartres et données à l'abbaye par Charles VII. — Ms. 435 bis, p. 194; — Ms. 394, t. III, p. 196 v°.

1416, 5 novembre. — Jeanne fait un bail à vie d'un domaine à Saint-Denis. — Ms. 435 bis, p. 204.

1426, 16 juin. — Jeanne reçoit à la profession religieuse Loyse d'Illiers, sœur de messire Florent d'Illiers, qui lui assigne une pension de huit livres tournois de rente. — Ms. 435 bis, p. 202; — Ms. 394, t. III, p. 120.

1429, 2 avril. — Jeanne présente à la cure de Saint-Jean de Vibraye, diocèse du Mans, un prêtre qui promet aide et protection. — Ms. 394, t. III, p. 121.

1433 (1434), 28 janvier. — Jeanne ratifie un bail passé par sœur Gillette de Frouville, prieure du Pont-de-Gennes. — Ms. 394, t. III, p. 121 bis; — Ms. 435 bis, p. 204.

1442, 31 avril. — Jeanne donne à bail et à ferme à Antoine de Montbel, dit Cremault, écuyer, le prieuré de Fontenay-sur-Conie. — Ms. 435 bis, p. 205.

1448, 24 juillet. — Isabeau de Montbourchey, abbesse, obtint sentence contre l'abbesse et les religieuses de l'Eau et fit saisir la terre de Villegalon, paroisse de Villamblain, à raison d'une rente de dix-huit setiers de grain dont cette terre était chargée envers l'abbaye. — Ms. 394, t. III, p. 120.

144., mardi 17 septembre. — Isabeau donne à bail et à ferme le moulin de Lasseron, sur la rivière de Grève, paroisse de Boursay. — Ms. 435 bis, p. 205.

Digitized by Google

1450. — Les Cordeliers s'établissent dans le prieuré de Saint-Martin de Meung, qui leur est abandonné par l'abbesse, avec réserve des domaines au profit de l'abbaye de Saint-Avit. — *Arch. dép. du Loiret*, A, 932.

1450, 17 octobre. — Jeanne d'Aignay passe bail d'une maison. — Ms. 435 bis, p. 205.

1452, 5 juin. — Guillaume d'Estouteville, cardinal et légat du Saint-Siège en France, donne commission à Milon d'Illiers, doyen de Chartres et conseiller au Parlement, d'unir à la manse abbatiale une chapelle du titre de Saint-Avit, fondée dans l'église du monastère, lequel avait beaucoup souffert des guerres qui avaient longtemps désolé le Dunois. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1453 (1454), 3 janvier. — Marie de Harville, abbesse de Saint-Avit, transige avec frère Renoul, de l'ordre des Frères Prêcheurs, maître et gouverneur de l'hôpital Saint-Lazare, près Châteaudun. — Ms. 435 bis, p. 200; — Ms. 394, t. III, p. 119 v°.

1455, 5 juillet. — Marie donne à bail une masure près l'église de Boisseleau. — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1459. — A la prière de Thibault d'Aussigny, évêque d'Orléans, Marie donne la maison du prieuré de Saint-Martin de Meung aux Cordeliers qui l'habitent. — B., t. II, p. 285.

1460, 24 juillet. — Marie afferme la grande métairie de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1462, 5 août. — Frère Zegerus, vicaire-général des Frères Mineurs, envoie des lettres de fraternité, datées du couvent de Meung, à Marie de Harville et à ses religieuses. — Ms. 435 bis, p. 198; — Ms. 394, t. III, p. 118.

1463, 3 mai. — Nouvelle transaction entre l'abbesse et frère Renoul. — B., t. II, p. 285.

1463, 2 septembre. — Marie, abbesse, présente à Martin, évêque du Mans, le prêtre Nicolas Leroy pour curé de Beaumont dans le Maine. — Ms. 435 bis, p. 204; — Ms. 394, t. III, p. 121; — Bulletins, t. III, p. 184.

1466. — Marie nomme à la chapelle de Sainte-Croix, dans le château de Montfort, Jean Gorrand, le 10 mars, et, après la mort de ce dernier, Pierre Guille, le 13 décembre. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121.

1470. — Marie de Harville, qui mourut le 18 janvier de cette année, retira d'entre les mains des chanoines de Saint-Martin de Tours, les reliques du monastère, mises en dépôt pour gage d'une somme prêtée autrefois par le chapitre de Saint-Martin. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121.

1470. — L'abbesse Jeanne Lejeune abandonne à Pierre Fougeul, curé de

Digitized by Google

Saint-Avit, la dîme des grains de la paroisse. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1474, 26 juin. — Jeanne passe un bail. — Ms. 435 bis, p. 204; — Ms. 394, t. III, p. 121 v°.

1479 (1480), 8 janvier. — Jeanne confère le prieuré de Saint-Agil à sœur Catherine d'Illiers, religieuse professe du monastère de Saint-Avit, vacant par la mort de sœur Ambroise. — Le sceau de l'abbesse est chargé d'un chevron accompagné de trois étoiles. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1479 (1480), 22 mars. — Jeanne fait aveu et dénombrement des héritages du prieuré de Saint-Agil à noble homme Mgr de la Vove, écuyer, seigneur du lieu. — Ms. 394, t. III, p. 117 v°; — Ms. 435 bis, p. 197.

1479, le 6 des ides d'avril (8 avril). — « Obiit Johannes de Varenna, miles, et obiit nobilis domicella, marquisa de Varenna, mater domine Johanne, humilis abbatisse hujus loci. » — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1490, 3 juillet. — Le roi ayant établi une commission pour faire payer les droits de francs fiefs aux gens d'église et aux roturiers, l'abbesse Jeanne et les religieuses représentèrent aux commissaires que leur monastère tombait en ruines, par suite des guerres, et que si on les obligeait de payer ce droit, elles se trouveraient dans la nécessité de vendre les calices, les livres et autres ornements d'église. Les commissaires s'étant assurés du mauvais état de la maison, se contentent de donner une décharge. — Ms. 435 bis, p. 194; — Ms. 394, t. III, p. 114 v°.

1491, 9 octobre. — Jeanne se démet de l'abbaye en faveur de Jeanne de Honville, qui prit possession le 1er novembre suivant. — Ms. 435 bis, p. 204.

1491, 22 novembre. — Jeanne de Honville reçoit la bénédiction de Mille d'Illiers, évêque de Chartres, et lui promet obéissance. — B., t. II, p. 285.

1498 (1499), 18 février. — Mort d'une abbesse du nom de Jeanne. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121.

1498, 21 mai. — Jeanne de Honville fait aveu et dénombrement des héritages du prieuré de Saint-Agil à noble homme Mgr de la Vove, écuyer, seigneur du dit lieu.— Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1499 (1500), 10 février. — Jeanne, abbesse, fille de Pierre de Honville, écuyer, sieur du Fresne, fait une acquisition.—« IV nonas novembris (2 novembre). Obiit vir nobilis Petrus de Honville, pater domine Johanne abbatisse nostre, qui dedit nobis L. solidos in terra sua de Chavigny et iterum XX. solidos pro lampade dormitorii. » — Ms. 435 bis, p. 200.

1501 (1502). — On lisait sur un pierre tumulaire de la vieille église : « Cy

Digitized by Google

gist religieuse dame Madame Jehanne Le Jeune, jadis abbesse de céans, qui a faict faire le cloistre, chapitre et réfectoire et dortoir et faict plusieurs biens céans et trespassa le 18e jour de janvier 1501. Priez Dieu pour son âme. » Ses armes étaient sur une vitre : d'argent au chevron d'azur accompagné de trois roses de gueules. — Ms. 394, t. II.

1503, 21 décembre. — Jeanne de Honville afferme une maison et un jardin. — Ms. 435 bis, p. 203.

1505. — Jeanne, abbesse de Saint-Avit, est prieure commendataire de Pont-de-Gennes, du 23 février 1505 au 26 juin 1532. — Ms. 435 bis, p. 204.

1505, 11 avril. — Catherine de Suron est nommée prieure de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 176.

1506 (1507), 19 février. — Sœur Jehanne Ollivier lui succède dans le même prieuré. — Ms. 435 bis, p. 196.

1513, 4 juillet. — Jeanne de Honville donne procuration à Jean Bordier, prêtre, et à Fleury de Laval, pour traiter avec Érard de la Marche, évêque de Chartres, qui prétendait avoir droit de visite et de procuration dans le monastère, ce que les religieuses lui refusaient. Toutefois elles promettent de ratifier ce que feront leurs procureurs. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1517, 28 juin. — Jeanne, abbesse de Saint-Avit, est pourvue du prieuré de Saint-Agil après la mort de sœur Marie Olivier. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 vo.

1519, 17 juillet. — L'abbesse et les religieuses déclarent aux officiers royaux que leur monastère a été occupé par les Anglais au temps des guerres. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1527, 15 mai. — Jean Lejeune, chevalier, seigneur de Manteaux et du Plessis, en considération de la pauvreté du plus grand nombre des religieuses du monastère où il compte plusieurs de ses parentes, donne quittance à l'abbesse de tous les droits de francs fiefs qu'il était chargé de recouvrer. — Ms. 435 bis, p. 194; — Ms. 394, t. III, p. 114 vo.

1527 (1528), 22 janvier. — Jeanne de Houville, abbesse de Saint-Avit et prieure commendataire de Saint-Agil, reçoit une reconnaissance de Jehan Vallée, prêtre de Saint-Agil, comme tuteur de ses neveux et nièces. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1530, 1er août. — Jeanne de Honville fait un échange avec Antoine de la Vove, seigneur de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 ro.

1534, 3 novembre. — Jeanne de Honville, qui s'était démise des prieurés de Boisseleau et de Pont-de-Gennes en faveur de Marguerite de Hon-

Digitized by Google

ville (sa sœur ou sa nièce), permuta bientôt l'abbaye pour les dits prieurés, avec Marguerite. — Ms. 435 bis, p. 204.

1537, 13 mai. — Marguerite de Honville nomme Marthe de Varennes au prieuré de Pont-de-Gennes, vacant par la mort de dame Jeanne de Trouville. — Ms. 435 bis, p. 205.

1537, 2 juillet. — Marguerite donne procuration pour faire foi et hommage au seigneur de Montigny, Léonard de Renty. — Ms. 435 bis, p. 205.

1538, le 4 des calendes d'avril (28 avril). — Provision du prieuré de Pont-de-Gennes en faveur de l'abbesse Marguerite, « ut statum suum juxta abbatialis dignitatis exigentiam decentius tenere valeat. » — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 119.

1540. — Marie de Sarcé est nommée prieure de Saint-Agil et elle occupe cette dignité du 8 mars 1540 au 18 juin 1545. — Ms. 435 bis, p. 196.

1546, le 5 des calendes d'octobre (27 septembre). — Antoinette de Chastellux, ayant eu des difficultés avec l'abbesse, obtient du pape la permission de se retirer dans un autre monastère, tout en conservant les prieurés de Pont de-Gennes et de Boisseleau, dans lesquels elle avait été maintenue. — Ms. 435 bis, p. 204.

1547, 4 et 20 octobre. — Marguerite eut, durant tout son gouvernement, procès avec Antoinette de Chastellux qui prétendait rétablir la conventualité à Pont-de-Gennes. Elles obtinrent des commissaires, et entre autres Jean Corbin, conseiller au Parlement de Paris, pour enquête et information. — Ms. 435 bis, p. 204.

1549. — Lettres du roi Henri II, par lesquelles il déclare que sœur Madeleine de Warty, abbesse de Saint-Avit, avait présenté à son conseil la bulle du pape portant provision de la dite abbaye et par elle obtenue depuis peu en cour de Rome, et que, quoique le pape ne fît pas dans sa bulle mention de la nomination du Roi, il ordonne que la dite sœur de Warty soit mise en possession des biens, revenus et meubles de l'abbaye de Saint-Avit, le 16 décembre 1549, à condition qu'elle apporterait la dite bulle réformée. En conséquence, Guillaume Perrault, lieutenant particulier de Blois, mit Madeleine de Warty en possession de son abbaye, le 21 janvier suivant, toutes les religieuses étant assemblées en chapitre, savoir : Marie de Théligny, prieure, Antoinette de Renty, Jeanne de Serouville, Marie de Sarcé, prieure de Saint-Agil, Marie de Sartay, prieure de Saint-Étienne-des-Genets, Agnès de la Joye, prieure de Saint-Blaise, Jeanne des Loges, prieure de Fontenay, Françoise de Vaudreuil, Antoinette de Chastellux, prieure de Pont-de-Gennes et de Boisseleau, Marie de Thyville, Anne du Brosset, Jeanne de Grousoles, toutes religieuses professes du même monastère. — Ms. 435 bis, p. 198; — Ms. 394, t. III, p. 118.

Digitized by Google

1552, 7 novembre. — Marie de Sarcé, prieure de Saint-Agil, passe un bail avec le consentement de l'abbesse. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1553. — Transaction entre les religieuses et le curé de Saint-Denis au sujet des droits paroissiaux. — B., t. II, p. 279.

1555, 5 juillet. — L'abbesse donne à bail une maison et un « courtil » près l'église de Boisseleau. — Ms. 435 bis, p. 196.

1558, 5 août. — Madeleine de Warty confère le prieuré de Saint-Agil à Renée de Sarcé, vacant par la résignation de sœur Marie de Sarcé. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 101 v°.

1560. — Arrêt du Parlement, qui déclare l'abbesse déchue de la possession de l'abbaye, pour avoir embrassé le protestantisme. — B., t. II, p. 279.

1569 (1570), le 6 des calendes de mars (24 février). — Sur la résignation faite par Madeleine de Warty en faveur de Marie de Thiville, âgée d'environ quarante ans, religieuse professe depuis huit ans et prieure du prieuré conventuel de Saint-Loup d'Orléans, Pie V confère à Marie l'abbaye de Saint-Avit, à charge de se démettre auparavant de son prieuré. — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°; — B., t. II, p. 285-286. — Madeleine de Warty mourut cependant dans l'abbaye.

1570. — Marie de Thiville, sœur de Jacques de Thiville, seigneur de La Rochevert, paroisse de Saint-George de Cloye, et gouverneur de Châteaudun, prend possession de Saint-Avit. — B., t. II, p. 286.

1571, 4 juin. — Marie fait aveu et dénombrement de ses biens à Urbain de Renty, seigneur de Montigny. — Ms. 435 bis, p. 205.

1572 (1573), 24 février. — Nouvel aveu. — Ms. 435 bis, p. 205.

1573. — Marie de Serviat, prieure de la Maison-Dieu de Vernon, dès l'année 1566, devenue abbesse, fit tous ses efforts pour rétablir le bon ordre et l'aisance dans le monastère de Saint-Avit.

1573 (1574), 24 février. — Nouvel aveu. — Ms. 435 bis, p. 205.

1576 (1577), 12 février. — Henri III décharge l'abbaye des subventions que les besoins de l'État l'avaient obligé d'imposer sur son royaume, à cause de la pauvreté de la maison et des pertes qu'elle avait essuyées pendant les guerres de religion. — Ms. 435 bis, p. 194; — Ms. 394, t. III, p. 114 v°.

1578, 26 novembre. — Marie de Serviat fait un bail emphythéotique, dans lequel on voit une religieuse du nom de Louise de Warty passer le bail du moulin près Saint-Avit, avec Henri Rougeron, le 7 novembre 1573. — Ms. 435 bis, p. 205.

1581, 1er mai. — Madeleine de Mascaret prononce ses vœux à Saint-Avit. — Ms. 435 bis, p. 194; — Ms. 394, t. III, p. 114 v°.

Digitized by Google

1589, 17 juillet. — Jehan Beaufils, gager de l'église Saint-Avit, fait allouer une indemnité à Mathy Barbé, adjudicataire des herbes de l'église paroissiale du dit lieu, « herbes contenues en deux pièces ès noues appelées sauvèges, attendu que, depuis le 31 mai, jour de l'adjudication, plusieurs gens de guerre, qui estoient en l'armée du roy de Navarre, sont venus loger au dit lieu de Saint-Avit. » — *Bulletins*, t. IV, p. 84.

1590, 5 avril. — Marie de Serviat résigne son abbaye en faveur de Madeleine de Mascaret. — Ms. 435 bis, p. 198 ; — Ms. 394, t III, p. 118.

1590, 27 mai. — Georges Babou, seigneur d'Alluyes, gouverneur de Chartres pour la Ligue, se rend à l'abbaye avec un petit détachement. Il s'y comporte d'une façon qui convient moins à un seigneur du pays qu'à tout autre. Il y avait, dans le monastère, outre les religieuses, plusieurs dames des environs qui s'y étaient retirées. Il y mit tout à contribution. — *Bulletins*, t. II, p. 70.

1590, 8 juin. — Châteaudun pris par les Huguenots, l'église Saint-Médard brûlée, l'office de la paroisse fut transféré à St-Avit. — *Bulletins*, t. IV, p. 93.

1594, 31 mai. — Le roi agrée la résignation de Marie en faveur de sa nièce Madeleine. — Ms. 435 bis, p. 198; — Ms. 394, t. III, p. 118.

1595, 17 février. — Brevet du roi pour mettre Madeleine en possession du temporel de l'abbaye, à cause des défenses de se pourvoir en cour de Rome, ce qui fut exécuté par Pierre Sureau, prévôt de Bonneval, le 4 mars suivant. — B., t. II, p. 286.

1595, 16 mai. — Marie de Serviat exige une pension du tiers du revenu de l'abbaye, ce que le roi accorde ; mais Madeleine s'y opposant et voulant modérer la pension, Marie lui fit un procès, le gagna, et la communauté s'engagea à lui payer deux mille livres de rente; sa mort, arrivée le 15 juin de la même année, termina le différend. — Ms. 435 bis, p. 200 ; — Ms. 394, t. III, p. 119 ; — B., t. II, p. 286.

1596. — Bulle du pape Clément VIII en faveur de Madeleine et approuvant sa nomination à l'abbaye. — Ms. 435 bis, p. 199 ; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°.

1598, 3 avril. — Madeleine est mise en possession de sa maison par Jérôme Lebeauchan, chanoine de Chartres. — Ms. 435 bis, p. 199 ; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°.

1603, 23 novembre. — Transaction entre Jean de Beauxoncles, seigneur de Bourguerin, et Jean Tarenne, curé de cette paroisse et de Boisseleau, sans préjudice des droits de l'abbesse de Saint-Avit. — B., t. II, p. 72.

1605, 17 juin. — Madeleine de Macaret ayant, à la manière accoutumée, convoqué son chapitre général, toutes les religieuses s'y trouvèrent,

Digitized by Google

excepté sœur Marie de Source, prieure de Fontenay-sur-Conie, et sœur Angélique de Cossé, prieure de Saint-Blaise. L'abbesse s'en fit donner acte par Marin Labret, prêtre, official du Dunois et notaire apostolique, et prit défaut contre elles. — Parmi les religieuses présentes, on voit sœur Claude de Meung, alias de la Ferté, prieure de Pont-de-Gennes. — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°.

1607. — Madeleine étant allée visiter l'évêque d'Orléans, Charles de la Saussaye lui donna une parcelle du corps d'un des SS. Innocents. Elle était accompagnée des sœurs Louise de Manneville, chantre et prieure de Boisseleau, Anne de Molitard, sous-chantre et prieure de Saint-Étienne-des-Genêts, et Louise de Vieuxpont, prieure de Saint-Michel-de-Beaumont. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117; — B., t. II, p. 286.

1607. — L'abbaye de Saint-Avit fut murée. — *Bulletins*, t. I, p. 52.

1607, 27 juillet. — Anne de Corneiller était prieure de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 115.

1608, 9 avril. — L'abbesse Madeleine donne à bail emphythéotique de 99 ans, deux jardins à Jacques Gaunery, curé de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 197.

1610, le 10 des calendes de mai (22 avril). — Madeleine meurt de léthargie, suivant Bury, dans sa *Logique chirurgicale*. — B., t. II, p. 287. — Ms. 435 bis, p. 203.

1610, 22 mai. — Brevet du roi par lequel l'abbaye de Saint-Avit est donnée à la marquise de Verneuil, pour qu'elle en dispose à son gré. — Ms. 435 bis, p. 198; — Ms. 394, t. III, p. 118.

1610, 25 juillet. — Jacqueline d'Illiers ayant fait, en ce jour, profession religieuse à Saint-Avit, en fut nommée abbesse. — Ms. 435 bis, p. 198.

1612. — Sommation de port de foi et aveu, fait à l'abbesse pour le fief des Brouards. — *Arch. départ. du Loiret*. A, 1683.

1612, 10 juin. — Catherine d'Illiers fit profession entre les mains de sa sœur.

1613, 3 décembre. — Louis XIII, de l'avis de la reine régente, agrée la proposition de résignation de Jacqueline en faveur de sa sœur Catherine. — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°.

1614, le 17 des calendes de février (16 janvier). — Le pape Paul V admet la résignation de Jacqueline et nomme abbesse Catherine, bien qu'elle n'eût que 19 ans. — Ms. 435 bis, p. 199 et 200; — Ms. 394, t. III, p. 118 et 119; — B., t. II, p. 287.

1614, même date. — Jacqueline résigne entre les mains de M. de Vic, chancelier de France. — Ms. 435 bis, p. 200; — Ms. 394, t. III, p. 119.

1614, 17 avril. — Catherine est mise en possession de l'abbaye par Jérôme

Digitized by Google

Lebeau, chanoine, chancelier et official de Chartres. — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 119.

1618. — L'abbesse fait construire une nouvelle église pour le monastère. — B., t. II, p. 287.

1622, 14 août. — Catherine confère le prieuré de Saint-Agil à sœur Anne de Montaudion, sœur Gillonne d'Artur ayant démissionné. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1627, 15 mars. — Anne de Montaudion fait un bail qu'approuve l'abbesse. — Ms. 435 bis, p. 196.

1632. — Jacqueline d'Illiers, devenue prieure de Pont-de-Gennes, vivait encore le 29 décembre de cette année. — Ms. 435 bis, p. 200.

1637. — Lettres-patentes de Louis XIII pour la restitution des biens. — B., t. II, p. 261.

1640. — Acte de foi et hommage fait par l'abbesse. — *Arch. départ.* A, 1636.

1642. — Catherine d'Illiers, nièce de l'abbesse, étant âgée de 14 ans, fut marraine d'une cloche de la Madeleine, avec l'abbé Du Raynier. — *Bulletins*, t. II, p. 145.

1645, 14 février. — Catherine confère à sœur Marie Seigneuret le prieuré de Saint-Agil, vacant par la résignation de sœur Anne de Montaudion. Marie occupait encore ce même prieuré le 12 février 1657. — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1645, 7 juin. — L'abbesse fait faire le colombier. — Ms. 435 bis, p. 196; — Ms. 394, t. III, p. 117.

1657. — Dictum entre Claude Bouquin, avocat au Parlement, et l'abbaye de Saint-Avit. — *Arch. dép.*, B, 131.

1663. — L'abbesse Catherine, se voyant âgée de plus de 60 ans et chargée d'infirmités, prie le pape Alexandre VII de nommer à sa place sa nièce Catherine, religieuse du monastère; ce que le pape accorde par sa bulle du 8 avril. — Ms. 435 bis, p. 199; — Ms. 394, t. III, p. 118 v°.

1664, 16 juin. — Mort de l'abbesse Catherine d'Illiers, fille de Jacques d'Illiers, seigneur de Chantemesle, et de Charlotte de Balzac. Elle établit la clôture, fit tout mettre en commun et publia des règlements utiles. Elle bâtit l'église nouvelle et autres lieux de cette maison, retira quantité de biens aliénés et obligea les prieures à résider dans le monastère, tandis qu'auparavant elles demeuraient dans leurs prieurés, ne suivant en rien la règle monastique. Enfin elle mourut après un gouvernement de cinquante ans, pendant lequel elle ne cessa de donner des marques de charité envers les pauvres, ce qui lui mérita les assistances du Ciel, lesquelles parurent miraculeuses. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121; — B., t. II, p. 287-288.

Digitized by Google

1666, 1er mai. — L'abbesse confère à sœur Silvie de Sillans le prieuré de Saint-Agil, vacant par la mort de Marie Seigneuret, qui l'occupait depuis le 14 février 1645. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 vo.

1669. — Catherine présente, le 24 septembre, une requête à l'évêque de Chartres, pour lui exposer la modicité des revenus auxquels était réduite son abbaye par le malheur des guerres précédentes et demande qu'on réunisse à la mense conventuelle les cinq prieurés suivants : Notre-Dame de Boisseleau, Saint-Agil, Saint-Étienne-des-Genêts, Beaumont-le-Chétif et Saint-Blaise-de-Quincé; les quatre premiers dans le diocèse de Chartres et le dernier dans celui d'Angers. L'évêque de Chartres, touché des raisons de l'abbesse, ordonna une information, en conséquence de laquelle il déclara les dits prieurés unis et incorporés à l'abbaye de Saint-Avit, et leurs titres éteints, par décret du 4 février 1670. L'évêque d'Angers rendit son décret le 5 novembre 1669. Cette union fut confirmée par lettres patentes du roi, datées de Saint-Germain-en-Laye, septembre 1670, et enregistrées au Parlement le 29 janvier suivant. — Ms. 435 bis, p. 201; — Ms. 394, t. III, p. 119 vo; — B., t. II, p. 79.

1701, 24 avril. — Lettres de confraternité et d'associations de prières du général des Chartreux. — Ms. 435 bis, p. 200.

1715, 19 septembre. — Marie-Louise de Simiane, religieuse Ursuline de Montélimart, fait profession dans l'abbaye de Notre-Dame de l'Arpagonie-lès-Millau, diocèse de Rodez, ordre de St-Benoit. — Ms. 435 bis, p. 200.

1718, 25 septembre. — Mort de Catherine d'Illiers, âgée de 78 ans. Elle a gouverné, pendant 55 ans, avec piété, sagesse et édification; elle a eu une charité incomparable pour les malades et fut un exemple de modestie, de pauvreté et de frugalité en tout ce qui regardait sa personne. Elle fut enterrée dans le chapitre. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121; — B., t. II, p. 288.

1718. — Brevet du Roi, du 10 octobre, portant nomination de Marie-Louise de Simiane à l'abbaye de Saint-Avit, qui reçut ses bulles de Clément XI, en date des calendes de décembre de la même année. — Ms. 435 bis, p. 200.

1719, 9 juin. — La nouvelle abbesse est mise en possession par Florent de Ganeau, docteur de Sorbonne, grand-vicaire, chanoine et sous-doyen de l'église de Chartres. Elle fut reçue avec les plus grands honneurs. — Ms. 435 bis, p. 200; — Ms. 394, t. III, p. 119; — B., t. II, p. 289.

1721, 25 mai. — L'abbesse porte foi et hommage au seigneur de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 vo.

1723, 18 mai. — L'abbesse donne décharge aux héritiers de feu Marin

Digitized by Google

Courtin, fermier général du prieuré de Saint-Agil. Dans cette pièce, elle mentionne cinquante livres données au curé pour acquitter la première messe tous les dimanches. — Ms. 435 bis, p. 196 ; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1726, 29 novembre. — Mort de Marie-Louise de Simiane, à l'âge de 63 ans, après un gouvernement de 7 ans et 8 mois. Sa libéralité envers les pauvres ne s'est jamais lassée. — Ms. 435 bis, p. 203; — Ms. 394, t. III, p. 121; — *Bulletins*, t. I, p. 58.

1726, 28 décembre. — Brevet du Roi portant nomination de dame Bonne-Marie-Anne Binet de Montifroy, religieuse professe de Lencloître, ordre de Fontevrault, diocèse de Tours. Elle était fille de Victor Binet de Montifroy et de Anne Milon. Elle fut pourvue par bulle du pape Benoît XIII, en date des ides de février 1727, et mise en possession par procureur le 7 avril suivant. — Ms. 435 bis, p. 283 ; — Ms. 394, t. III, p. 121.

1727, 14 novembre. — Elle porte foi et hommage au seigneur de Saint-Agil. — Ms. 435 bis, p. 197; — Ms. 394, t. III, p. 117 v°.

1746. — Marie-Rose de Maussabré succède à l'abbesse Binet de Montifroy et meurt le 6 avril 1771, des suites d'un cancer. — B., t. II, p. 290.

1761. — Visite de l'enclôture et couvent des Cordeliers de Saint-Martin de Meung pour l'abbesse de Saint-Avit, avec un plan. — *Arch. dép.*, B, 1018.

1764. — Aveu de fief de l'ancien prieuré de Saint-Martin de Meung, fait par Marie-Rose de Maussabré, abbesse, accompagnée des sœurs Marie-Anne Masson, prieure, Jeanne de la Fons et Marie-Anne-Marguerite de la Fons. — *Arch. départ. du Loiret*, A, 932.

1771, 26 mai. — État des fiefs de Saint-Avit qui furent aliénés. — *Id.*, A, 1625.

1771, 8 des calendes de juillet (24 juin). — Marguerite-Françoise de Pierres de Fontenailles, religieuse professe de Beaumont-lès-Tours, reçoit ses bulles de provision. Elle est installée solennellement le 8 août suivant et siège jusqu'à l'année 1788, où elle meurt. — B., t. II, p. 290.

1791, 18 janvier. — En présence de la municipalité de Saint-Denis, l'abbesse M.-J.-L.-M. de Saint-Gilles et ses sœurs, toutes d'une voix unanime et séparément, protestent de leur ferme résolution de vivre et mourir dans leur maison, étant toutes très contentes et très satisfaites de leur état. — B., t. II, p. 290.

Quand la tourmente révolutionnaire fut passée, les religieuses de Saint-Avit se réunirent sous la direction de Mme Lamy, ancienne maîtresse des novices, fonction que cette dame exerça jusqu'au moment où Mme de

Digitized by Google

Saint-Gilles, la dernière abbesse, revint gouverner son petit troupeau. Celle-ci étant morte en 1808, Mme Lamy, qu'elle avait nommée son héritière, fut désignée pour lui succéder. Mais, ne pouvant rétablir sa maison, elle vint à l'abbaye de Saint-Nicolas de Verneuil (Eure), le 5 septembre 1809, amenant avec elle onze religieuses, dont les sept dames de chœur suivantes :

Mmes Louise-Anne-Françoise Lamy, supérieure;
Marie-Suzanne Cretté,
Anne-Marie-Madeleine Lasnier,
Marie-Louise Laurencin,
Marie-Thérèse Lecormier,
Adélaïde de Chabot,
Françoise Pitay.

Mme Lamy, étant une personne douée des plus grands mérites, fut choisie comme abbesse de la nouvelle maison, qu'elle gouverna pendant vingt-quatre ans. Elle mourut le 28 mars 1837, dans sa quatre-vingtième année. Son corps repose dans le cimetière de l'abbaye de Saint-Nicolas et, sur sa tombe, s'élève une simple croix.

Les dames de Saint-Avit apportèrent à Verneuil, outre un ornement d'église brodé par Mme de Saint-Gilles, plusieurs beaux reliquaires.

L'un est une petite arche ou maison à toit aigu, en argent, avec des personnages en argent repoussé, représentant les douze apôtres, et, à l'une des extrémités, se trouve saint Avit. Cette pièce mesure 0,50 de largeur sur 0,25 de hauteur.

Dans l'autre, la main et l'avant-bras de saint Avit sont enchâssés d'argent massif incrusté de pierreries, et disparaissent complètement sous cette enveloppe, sauf une ouverture de 0,10 de long sur 0,03, pratiquée au poignet, fermée d'un verre et laissant voir le bras; les trois premiers doigts sont ouverts, les deux derniers à demi-fermés. La manche imite une étoffe avec ses plis et ondulations. Elle est encadrée, sauf à la base, par une petite frise de 0,03, très finement ciselée et parsemée de petits médaillons d'argent et de pierres précieuses enchâssées, rubis et émeraudes. A côté de la petite ouverture, mentionnée plus haut, se trouve gravée la mention : Saint Avit.

Cette relique est certainement une pièce d'orfèvrerie très précieuse, en dehors de la valeur religieuse.

Ces châsses, ouvrage de saint Éloi, dit-on, auraient été données à l'abbaye par le fondateur, le roi Dagobert. — *Bulletins*, t. IV, p. 390-391; t. V, p. 405.

Digitized by Google

CATALOGUE DES ABBESSES

1. Adelicia *sive* Adelais I, 1045.	1. Alix I, 1045.	1. Adelicia, 1045.
2. Adelaïs II, 1118.	2. Alix II, 1118, 1128.	2. Adelaïs, 1118.
3. Isabella I, 1138.	3. Isabelle, 1138.	3. Isabelle, 1138, 1140.
4. Ermengardis de Planceio, 1150.	4. Heremburge, 1158.	4. Eremburge, 1140.
5. Hildeardis, 1168-1178.	5. Hermengarde, 1150.	5. Hermengarde, 1150.
6. Agnès I, † 19 janvier.	6. Agnès.	
7. Agnès II, la Charrière, † 21 mars.	7. Agnès.	
8. Agnès III, † 19 avril.	8. Catherine.	
9. Bertranna, † 27 avril.	9. Agnès.	
10. Petronilla de Noviomo, † 15 juillet.	10. Petronille de Noviomo.	6-13.
11. Avelina, † 1er octobre.	11. Alix III, 1174.	
12. Odelina, † octobre.	12. Hildegarde, 1178.	
13. Agnès IV de Monrolen, † 22 octobre.	13. Aveline, 1180.	
14. Ermengardis II, 1186-1190.	14. Odeline.	14. Hildegarde, 1168, 1178.
15. Eustachia I, 1203.	15. Ermengarde II, 1186, 1189.	15. A., 1180.
16. Ada, 1206.	16. Agnès IV, 1189.	16. Ermengarde ou Hermeniarde, 1186, 1190.
17. Clara de Vitreio, 1206.	17. Eustache, 1203, 1205.	17. Ada, 1202, 1207.
18. Bertha, 1207.	18. Ade, 1206.	18. Claire, 1207.
19. Aales, 1214-1218.	19. Claire, 1206.	19. Berthe, 1207.
20. H. (Helvidis), 1219.	20. Berthe, 1207.	20. Ales, 1215-1218.
21. Ermengardis III, 1221.	21. Alais, 1214-1218.	21. Hermengarde, 1220, 1221.
22. Hersendis ou Helvisis, 1225.	22. Hermengarde III, 1221.	22. Héloïse, 1222.
23. Élisabeth seu Isabella, 1226-1228.	23. H. (Elvide ou Héloïse), 1225.	23. Hersende ou Héloïse, 1225.
24. Agnès V, 1238-1248.	24. Isabelle II, 1228, 1230.	24. Élisabeth ou Isabelle, 1226, 1228.
25. Eustachia II, 1250-1269.	25. Agnès V, 1234, 1241.	25. Agnès, 1235-1249.
26. Ermessendis seu Helisendis, 1279.	26. Eustache II, 1250, 1261.	26. Eustachie, 1250, 1270.
27. Joanna I de la Forteresse, 1333.	27. Helisende, 1279.	27. Hélisende, 1280.
28. Alpais d'Enguerant, 1361-1368.	28. 1289.	28. Jeanne, 1333.
29. Alisendis sen Helisendis, 1368.	29. 1311, 1330.	29. Alpais, 136.
30. Joanna II de S. Avito, 1391-1404.	30. Jeanne de la Forteresse, 1333.	30. Alisodis, 1368.
31. Joanna III de Frouville, 1411-1442.	31. Alpais d'Enguerrand, XIVe siècle.	31. Jeanne, 1391, 1401.

Digitized by Google

32. Isabellis de Montbourchay, 1446-1448.
33. Joanna IV d'Aignay, 1450.
34. Maria I de Harville, 1450, † 1470.
35. Joanna V la Jeune, 1470.
36. Joanna VI de Varenne, †
37. Joanna VII de Honville, 1491-1535.
38. Margarita de Houville, 1535, 1546.
39. Magdalena de Warty, 1549, 1569.
40. Maria II de Thiville, 1569, 1573.
41. Maria III de Serviat, 1573-1595.
42. Magdalena de Mascaret, 1596-1610.
43. Jacoba d'Illiers, 1610-1613.
44. Catharina I d'Illiers, 1613-1663.
45. Catharina II d'Illiers, 1663-1718.
46. L. Maria de Simianne, 1718-1726.
47. Maria-Anna de Montifroy, 1726.

(*Gallia christiana*, t. VIII. col. 1293.)

32. Alisende, 1368.
33. Jeanne de St-Avit, 1383, 1391.
34. Isabelle de Montbourchey, 1406, † 1414.
35. Jeanne de Frouville, 1411.
36. Élisabeth de Montbourchey, 1446, 1448.
37. Jeanne d'Aignay, 1449, 1452.
38. Marie de Harville, 1459, 1463.
39. Jeanne la Jeune.
40. Jeanne de Varennes, 1474.
41. Jeanne de Honville, 1491.
42. Marguerite de Honville, 1535.
43. Madeleine de Courtis, 1549.
44. Madeleine de Warty, 1563, 1569.
45. Marie de Thiville, 1570.
46. Marie de Serviat, †1595.
47. Madeleine de Mascaret, 1594, † 1610.
48. Jacqueline d'Illiers, 1610, † 1624.
49. Catherine d'Illiers, 1613, † 1664.
50. Catherine II d'Illiers, 1663, † 1718.
51. Louise-Marie de Simiane, 1718, † 1726.
52. Bonne-Marie-Anne Binet de Montifroy, 1726-1746.
53. Marie-Rose de Maussabré, 1746, † 1771.
54. Marguerite - Françoise de Pierres de Fontenailles, 1771, † 1788.
55. M.-J.-L.-M. de Saint-Gilles, 1788-1791.

(Abbé Bordas, *Histoire sommaire du Dunois*, nouv. édit., t. II, p. 280-290.)

32. Isabeau de Montbourchey, 1406.
33. Jeanne de Frouville, 1411, 1442.
34. Isabeau de Montbourchey, 1448.
35. Jeanne d'Aignay, 1450.
36. Marie de Harville, 1454-1470.
37. Jeanne Lejeune, 1470, † 1502.
38. Jeanne, 1474-1491.
39. Jeanne de Honville, 1491-1534.
40. Marguerite de Honville, 1534-1549.
41. Madeleine de Warty, 1549-1570.
42. Marie, 1570-1573.
43. Marie de Serviat, 1573-1595.
44. Madeleine de Mascaret, 1595-1610.
45. Jacqueline d'Illiers, 1610-1614.
46. Catherine d'Illiers, 1614-1663.
47. Catherine d'Illiers, 1663-1718.
48. L.-M. de Simiane, 1718-1726.
49. B.-M.-A. Binet de Montifroy, 1726-1746.
50. M.-R. de Maussabré, 1746, † 1771.
51. M.-Fr. de Pierres de Fontenailles, 1771, † 1788.
52. M.-J.-L.-M. de Saint-Gilles, 1788, † 1808.
53. Mme Lamy, 1808, abbesse de Verneuil, 5 septembre 1809, † 28 mars 1837.

(D'après les pièces analysées.

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA PAROISSE DE

CHAPELLE-ROYALE

Situation topographique. — Chapelle-Royale est une petite commune qui fait partie du département d'Eure-et-Loir, au sud-ouest duquel elle est située ; elle appartient à l'arrondissement de Nogent-le-Rotrou, et se trouve à l'extrémité sud-est du canton d'Authon-du-Perche, dont elle dépend. Elle est enclavée, par conséquent, dans la portion de territoire appelée *le Perche-Gouët.*

Limites. — Chapelle-Royale est borné : au nord, par Unverre et les Autels-Villevillon ; à l'est et au sud, par Arrou ; enfin, à l'ouest, par la Bazoche-Gouët. La rivière d'Yerre, qui coule à une centaine de mètres des maisons du bourg, sépare son territoire de ceux de ces deux dernières communes.

Le Bourg. — Le bourg, assis dans la vallée de l'Yerre peu déprimée à cet endroit, à 174 mètres d'altitude, est à l'extrémité sud de la paroisse, et est traversé dans toute son étendue, qui ne forme guère qu'une seule rue, par la grande route de Châteaudun au Mans. On y remarque un certain nombre de vieilles maisons, sans cachet d'ailleurs, bâties en colombage. L'église est à peu près au centre de l'agglomération. La maison commune, comprenant la mairie et l'école de garçons, est située presque à la terminaison du bourg, côté du levant, et l'école de filles vers l'extrémité opposée.

Réseau vicinal. — Sept routes, partant du chef-lieu ou y pas-

Digitized by Google

sant, et rayonnant dans toutes les directions, offrent une circulation facile pour exploiter les terres, et pour se rendre dans les pays d'alentour. — Ajoutons qu'une gare, du chemin de fer de la ligne de Patay à Nogent-le-Rotrou, est établie non loin de l'embranchement de la route de Brou, à l'est du village.

Culture. Produits agricoles. — Le terrain, de nature argilo-siliceuse, et comprenant 990 hectares, est généralement plat ; tout entier il est consacré à la culture des céréales. Quelques prairies, fournissant une herbe d'assez médiocre qualité, longent par endroits le cours de la rivière. Certains cultivateurs s'adonnent aussi à l'élevage des poulains, et les ménagères à celui des veaux, qui alimentent le marché de Brou. Les denrées ordinaires : volailles, œufs, fromages et beurre, s'écoulent plus particulièrement au marché de la Bazoche, chaque samedi.

Les arbres fruitiers sont assez nombreux. Une espèce à part de poirier, spéciale à la région, donne le cidre de *crassot,* qui, fabriqué dans de bonnes conditions, est un crû estimé dont le goût se rapproche notablement de celui du vin blanc ; il n'est même pas inouï que certains spéculateurs le revendent comme étant du jus de la vigne.

L'ensemble du terrain est passablement boisé ; cependant, depuis 25 ans, on a arraché une grande quantité de haies, ce qui a beaucoup dénudé certains quartiers.

Population. — D'après le Pouillé rédigé vers le milieu du XIIIe siècle, Chapelle-Royale ne possédait alors que 48 paroissiens. Celui du XVIIIe siècle lui attribue 260 communiants, c'est-à-dire environ 390 habitants, en tenant compte des enfants au-dessous de douze ans ; ce qui se rapproche assez d'une note d'un registre de 1709, qui indique à cette époque 104 feux pour la paroisse (1). Le dernier recensement, opéré en 1896, donne le nombre de 517 habitants, en diminution de plus de 30 sur le dénombrement antérieur, effectué cinq ans auparavant.

Ancienne organisation religieuse, civile et judiciaire. — Au point

(1) L'église de Chapelle-Royale, — comme nous le verrons bientôt, — ayant été exemptée au XIe siècle, par un privilège spécial de l'Évêque de Chartres, du droit de visite, il n'est pas étonnant que les comptes-rendus des tournées des archidiacres de Dunois, qui nous fournissent le chiffre des communiants et par là même de la population approximative au XVIIe siècle dans les paroisses avoisinantes, ne fassent aucune mention de celle qui nous occupe.

Digitized by Google

de vue ecclésiastique, Chapelle-Royale dépendait autrefois de l'archidiaconé de Dunois, et du doyenné de Perche-en-Dunois. — Au point de vue administratif, il dépendait de l'élection de Châteaudun et de la généralité d'Orléans, et ressortissait pour la justice au bailliage royal de Janville, qui s'étendait sur une partie du Dunois.

En 1787, lors de la première division des Généralités en départements, arrondissements et paroisses, Chapelle-Royale fit partie du département de *Châteaudun-et-Vendôme,* et de l'arrondissement de la Bazoche-Gouët. En 1790, époque d'une nouvelle organisation, cette paroisse fit partie du district de Nogent-le-Rotrou, et du canton de la Bazoche. Enfin, les districts ayant été supprimés en l'an VIII (1800), et le nombre des cantons réduit en l'an IX, c'est donc depuis 1801, année de l'organisation définitive actuelle, qu'elle relève de l'arrondissement de Nogent et du canton d'Authon.

Archives communales. — Les registres de la paroisse, déposés à la Mairie à l'époque de la Révolution, et que nous avons pu compulser à loisir il y a une vingtaine d'années, remontent à 1618 (1).

Ces quelques détails descriptifs, topographiques, statistiques et autres étant donnés, nous allons entrer maintenant dans le cœur de notre sujet, et aborder la notice historique que nous nous sommes proposé d'écrire sur cette humble bourgade, que nous avons jadis desservie en qualité de curé pendant une période d'un peu plus de sept ans (de fin octobre 1872 à fin janvier 1880). Les notes, quoique forcément incomplètes, que nous avons recueillies çà et là sur cette petite paroisse, ne laisseront pas d'intéresser, nous en avons l'espoir, nos collègues de la Société Dunoise, puisque ce sera une page de plus apportée à l'histoire de notre ancien comté.

(1) Et non pas à 1658, année à laquelle M. Merlet en a seulement commencé l'analyse (GG. 1 et seq.), ce qui a induit en erreur l'auteur de la *Chronologie,* qui donne aussi la fausse date de 1658. — Un membre de notre Société ayant voulu, sur notre indication, consulter ces Archives communales à la mairie de Chapelle-Royale, l'année dernière, pour un travail qu'il préparait, n'en a plus trouvé trace. Les registres encore existants ne remonteraient même plus, nous a-t-on assuré, qu'à 1820! Nous nous permettons, ou plutôt nous nous faisons un devoir de signaler ce fait étrange, en laissant à qui de droit le soin de rechercher comment ces pièces ont pu ainsi disparaître, et de leur faire réintégrer domicile, car nous nous refusons à supposer qu'elles aient été détruites.

Digitized by Google

CHAPELLE-ROYALE [1]

NOM DE LA PAROISSE

DANS LES SIÈCLES ANTÉRIEURS

Le nom de la paroisse appelée aujourd'hui Chapelle-Royale, est cité dès la première moitié du XIe siècle, où l'on en rencontre déjà plusieurs variantes. Voici les formes diverses et successives par lesquelles il a passé, et que mentionnent les documents anciens :

Aux XIe, XIIe et XIIIe siècles on trouve : *Regia Capella* (2); — *Capella Regia* (3) ; — puis *Capella Regalis* (4); — *Regalis Capella* (5), et *Capella Regis* (6).

Dans les siècles postérieurs : Chapelle-Réale en 1384 (7) ; — Chappelle-Réal en 1540 (8) ; — Chappelle-Royal en 1598 (9) ; — Chaspelle-Royal en 1639 (10) ; — enfin Notre-Dame de Chapelle-Royale dans le pouillé de 1739.

(1) Les sources que nous avons consultées pour le présent travail, et où nous avons puisé nos renseignements, sont les suivantes :
Registres de la paroisse ;
Cartulaire de Saint-Père (GUÉRARD);
Cart. de la Madeleine (JARRY et MERLET);
Inventaire sommaire des Archives départementales d'Eure-et-Loir (MERLET);
Histoire du Comté de Dunois (Abbé BORDAS);
Bulletins de la Société Dunoise ;
Dictionnaire topographique (L. MERLET);
Dictionnaire géographique (LEFÈVRE);
Chronologie des... Curés, Vicaires.. du diocèse de Chartres (BEAUHAIRE);
Mémoires de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir ;
Archives ecclésiastiques du diocèse de Chartres (Chanoine MÉTAIS);
Histoire de la Bazoche-Gouët (THIBAULT, instituteur);
Documents sur la Province du Perche (Vte DE ROMANET et H. TOURNOUER);
Enfin les traditions locales, et quelques Archives particulières.

(2) 1030-1046 : *Cart. de Saint-Père*, I, 122-123.

(3) 1033-1048 : *Id.*, I, 123-124. — 1033-1069 : I, 124. — 1069-1079 : I, 208. — *Ante ann.* 1102 : I, 243. — 1101-1129 : II, 359. — 1107 : II, 257-258. — 1215, II, 678.

(4) 1033-1048 : *Id.*, I, 123-124. — 1226 : *Cart. de la Madeleine de Châteaudun*, ch. LXXXV. — 1253 : *Id.*, CLXVIII.

(5) Bibl. de Chartres, mss. 1038, f. 99, no 12. — Bibl. Nat., mss. 10101, f. 52, no 344. (*Ann.* 1029-1048).

(6) 1197 : *Bordas*, II, 417.

(7) Charte de la seigneurie de Chantemesle.

(8) Minutes notariales de Cloyes.

(9) *Id.*

(10) Notaire de Montmirail.

Digitized by Google

De 1789 à 1816, d'après Ed. Lefèvre (1), à partir de 1793 seulement, suivant M. Merlet (2), on l'appela communément Chapelle-sur-Yerre. Cependant, un titre daté de l'an VIII, par un simple changement de lettre suffisant pour enlever à son appellation toute idée ou souvenir de la royauté exécrée et abolie, la nomme plus simplement Chapelle-Loyale (3). Les révolutionnaires, au fort de la Terreur, n'ont pas trouvé cela.

ORIGINE DE LA PAROISSE.

Cette paroisse ne fut sans doute, dans le principe, qu'une chapelle bâtie par un de ses seigneurs, qui appartenait vraisemblablement à la famille royale ; d'où lui est venu son nom : Chapelle-Royale. En tout cas, au XIe siècle, c'était déjà une église.

En effet, par une charte que Guérard place avant 1070 (4), et dont, dans ses corrections de dates, il indique la rédaction entre les années 1030 et 1046 (5), nous voyons que Landry, abbé de Saint-Père (6), du consentement de Thibaut (III) comte de Chartres, de qui relevait la terre de Chapelle-Royale, et de l'évêque Thierry, recueillit d'une noble dame appelée Berthe, et de ses enfants (7), le domaine et l'église de Chapelle-Royale situés près de Bois-Moyen, avec toutes leurs appartenances, et deux moulins (8).

L'évêque de Chartres, Thierry, ne tarda pas à abandonner les revenus de l'autel, qu'il s'était sans doute réservés, aux religieux de Saint-Père, et s'empressa d'accorder de nombreuses franchises à l'église de Chapelle-Royale, qui dépendait de leur abbaye depuis la concession de dame Berthe. C'est ce qui fait l'objet d'une charte épiscopale intitulée : « *De altare Capellæ Regiæ* », et dont la date se place entre 1033 et 1048 (9).

A quelque temps de là (1033-1069), Rahier, gendre de dame

(1) *Dictionn. géographique,* p. 343.
(2) *Dictionn. topographique,* p. 40.
(3) *Id.*
(4) *Cart. de Saint-Père,* I, 122-123.
(5) *Id.,* I, CCCXLVII.
(6) Abbé de 1035 à 1069, d'après Fisquet, p. 314 ; dès 1031, suivant Bordas, II, p. 52.
(7) Gautier clerc, Hervé, Hugues, Thibaud, Sigebod, et Engucie leur sœur. — Les fils de dame Berthe sont signalés plus tard comme s'étant croisés : 1101-1129 : *Cart. de Saint-Père,* II, 358, et I, CCV.
(8) Voir *Pièces justificatives,* n° 1.
(9) *Cart. de Saint-Père,* I, 123-124. — Voir *P. justific.,* n° 2.

Digitized by Google

Berthe dont il avait épousé la fille Engucie, ne craignit pas de revendiquer la terre de Chapelle-Royale. L'abbé de Saint-Père, le même Landry, le fit comparaître à Chartres devant la Cour du Comte ; et, d'après l'avis de ce dernier et de ses conseillers, les moines promirent à Rahier, pour lui faire abandonner ses prétentions, de lui verser une somme de 40 sous chartrains ; ce à quoi Rahier consentit. Peu après, un religieux du nom de Paul fut chargé de lui porter la dite somme, laquelle lui fut remise à Blois, en Vienne (1). S'étant rendu dans la forteresse du Comte de Blois, Rahier, devant l'autel de la Vierge, renonça publiquement à ses prétentions, de concert avec sa femme Engucie, son fils unique Renaud, et ses filles Berthe et Adeline. L'acte de renonciation fut rédigé séance tenante par son ordre, et il le signa, lui et les siens, en présence de témoins de son voisinage et de son rang (2).

Le Cartulaire de Saint-Père nous apprend encore que, vers la même époque et sous le même abbé (1033-1069), un certain Gautier, fils de Plectrude et beau-fils d'un nommé Angot, céda, moyennant finances, au monastère de Saint-Père, une terre sise à Chapelle-Royale, et dont le revenu annuel était de 4 deniers payables au commencement de septembre. Cette vente eut lieu avec le consentement du seigneur Hubert (fils de Magnon), de qui dépendait la dite terre. Il fut stipulé dans l'acte, que celui qui tenterait de revendiquer le bien concédé, vendeur, héritiers ou autre personne, serait tenu de payer une amende de 100 sous d'or, sans pouvoir espérer jamais réaliser ses prétentions (3).

(1) Ce moine Paul, dont il est ici question, est l'auteur du précieux recueil connu sous le titre de *Vetus Agano* ou *Cartulaire d'Aganon,* et qui renferme les plus anciennes chartes de l'abbaye de Saint-Père, dont il était concierge ou trésorier. C'est en cette qualité qu'il fut chargé de plusieurs affaires importantes pour le compte de son abbaye, et, entre autres, de cette mission que lui confia l'abbé Landry, et pour s'acquitter de laquelle il fit un voyage à Blois. — Les Bénédictins, dans l'*Histoire littéraire* (t. VIII, p. 255), supposent que ce voyage du moine Paul s'effectua en 1038 ; mais cette date est fort douteuse, attendu que la charte qui, seule, nous fait connaître le voyage de ce religieux, n'est nullement datée. Toutefois, elle est au nom de l'abbé Landry, et elle désigne Thibaut (III) comme étant alors le comte de Chartres. Or, l'abbé Landry n'est mort qu'en 1069, et Thibaut ne devint comte que le 15 novembre 1037, jour de la mort du comte Eudes II, son père (Doyen, I, p. 139). Donc, le voyage du moine Paul, qui n'a guère pu se faire avant 1038, a eu lieu très probablement plusieurs années après, mais au plus tard en 1069. (*Cart. de Saint-Père,* I, prolégomènes : note de la page CCLXXIV.)

(2) *Cart. de Saint-Père,* I, 124. — V. *P. justific.,* n° 3.

(3) *Id.,* I, 144. — V. *P. justif.,* n° 4.

Digitized by Google

AUTRES MENTIONS DIVERSES DE LA PAROISSE.

1069-1079. L'acte de donation par lequel Foucaud d'Arrou abandonnait à l'abbaye de Saint-Père les droits qu'il possédait dans l'église d'Arrou, fut passé à Chapelle-Royale, dans la maison des religieux (1).

Avant l'année 1102, Robert, maire de Chapelle-Royale, est témoin dans une charte relative à l'église de Dampierre-sur-Brou (2).

Vers le même temps (1101-1129), le prévôt (3) de Chapelle-Royale était taxé à 2 sous pour contribuer aux frais du repas qui avait lieu chaque année, à l'occasion de l'anniversaire général célébré au monastère de Saint-Père, après l'octave des fêtes de la Pentecôte. Le moine résidant à Arrou n'avait à verser, lui, que 12 deniers pour le même objet (4).

En 1104, Rainaud de Chapelle-Royale est témoin avec ses fils Pichard, Hubert et Mainard, dans un acte relatif aux moulins de Chapelle-Royale.

MOULINS DE CHAPELLE-ROYALE.

Il est souvent question, à cette époque, dans les anciens documents, des moulins de Chapelle-Royale. Il y en avait en effet plusieurs appartenant à l'abbaye de Saint-Père, et que l'on trouve ainsi mentionnés en 1104 : « *molendini de Capella Regia* ». On les rencontre même cités dans la première charte que nous avons signalée, entre les années 1030 et 1046 : « *terram de Regia Capella... cum æcclesia et duabus areis molendinorum* » (5).

(1) *Id.*, I, 208. — V. *P. justif.*, nº 5. — A noter que Bordas (II, 10-11), met cet acte en 1168.

(2) *Cart. de Saint-Père*, I, 243. — V. *P. justif.*, nº 6. — On sait que les maires, aux XIe et XIIe siècles, étaient des officiers ruraux chargés d'administrer les biens des monastères.

(3) Outre le prieur du couvent et ses assistants, qui venaient immédiatement après l'abbé, le suppléaient au besoin, et avaient leur résidence ordinaire à l'abbaye, il y avait aussi des prieurs établis au dehors dans les principales terres des monastères pour les administrer ; et ces terres, qu'on appela d'abord des celles, *cellæ* ou obédiences, furent plus tard appelées des prieurés, *prioratus*. Ces prieurs du dehors reçurent aussi quelquefois le nom de procureurs, *procuratores* ; mais d'ordinaire ils portèrent le nom de prévôts, *præpositi*, au moins jusqu'au XIIe siècle. (*Id.*, I, Prolégom. LXXXIV).

(4) *Id.*, II, 359. — V. *P. justif.*, nº 7.

(5) Outre le moulin à farine situé encore actuellement dans le bourg, et près duquel sont de vieilles fondations que la pioche n'a pu entamer, il y en avait certainement au moins un autre plus loin, du côté de l'ouest. En effet, dans un pré situé

Digitized by Google

En 1104, Herbert et Hugues, vassaux de Guillaume (II) Gouët, ayant suscité des difficultés aux religieux qui possédaient Chapelle-Royale, et refusé de se choisir des pairs, le seigneur d'Alluyes les contraignit de comparaître devant sa cour, à Brou; et là, en présence d'Eustachie sa femme, de Robert son fils, et de Gaston fils d'Eudes, ils avouèrent leurs torts. Mais, trois jours après, les maisons des moines et leurs moulins ayant été brûlés à l'instigation de leurs ennemis, Guillaume abandonna Herbert et Hugues à leur malheureux sort : ils furent excommuniés en 1104. — L'année suivante, par l'entremise du comte Thibaut et d'Yves, évêque de Chartres, un accord eut lieu entre les dits seigneurs et Guillaume abbé de Saint-Père, sous lequel furent soulevés ces graves incidents, relativement à ce que son abbaye possédait à Chapelle-Royale (1).

On trouvera en son entier, aux Pièces justificatives, un document qui n'a été publié qu'en abrégé dans le Cartulaire de Saint-Père ; il contient la relation, en cinq actes successifs, de ce qui fut décidé, par rapport aux dits moulins, pendant les années 1104, 1105 et 1106; ces actes furent passés à Brou, Montmirail, Chartres et Châteaudun. — Le 22 janvier 1105, relatent les Bulletins de notre Société, le vicomte de Châteaudun (Hugues IV, second fils de Rotrou), abandonna à Saint-Père ses droits sur les moulins de Chapelle-Royale (2).

En 1134, Rainier, curé de Chapelle-Royale, — *Rainerius, presbiter Capelle Regie*, — est témoin d'une répartition à l'amiable de la terre des Essarts, entre les moines de Saint-Romain et plusieurs seigneurs (3).

En 1197, un accord sur les usages et coutumes de la terre de Brou fut passé entre Ernaud, abbé de Saint-Père, et Hervé

entre le bourg et le moulin de Choiseau, on a rencontré, en fouillant le sol, des poutres, des anneaux de fer, etc., indiquant, à n'en pouvoir douter, l'emplacement d'un ancien moulin. C'était, du moins au XVIe siècle, une tannerie ; en effet, les minutes de Cloyes citent, en 1540, « Michel Curet, tanneur, demeurant en la paroisse de Chappelle-Réal »; et un acte de 1640 qui fait partie des papiers de famille de M. Fois Aubry, adjoint, nomme ce pré le Pré du Moulin-à-Tan.

(1) *Cart. de Saint-Père*, II, 481. — Bordas, II, 52. — *Bull.* Soc. Dun., VII, 297. — V. *P. justif.*, no 8.

(2) *Bull.* Soc. Dun., VIII, 65.

(3) Mss. 1038, Bibl. de Chartres, fo 104.

Digitized by Google

d'Alluyes, fils d'Hervé de Danzé. Le seigneur d'Alluyes accorde aux gens de Villevillon et à ceux de Chapelle-Royale, « *Capelle-Regis* », le droit d'élever des constructions pour pouvoir étaler et vendre des marchandises, et loger des voyageurs (1).

Vers 1200, Eudes Borel passa un acte par lequel il renonça à toutes ses revendications sur les possessions de l'abbaye de Saint-Père à Brou. Avec l'assentiment de sa femme Berthe et de son frère Hugues, Eudes Borel jura sur les saintes reliques d'être fidèle à cette promesse et, à titre de compensation, il donna tout le bois mort de ses forêts pour l'usage des prieurés de Brou et de Chapelle-Royale (2).

Déjà, en 1106, le 6 janvier, le pape Pascal II avait confirmé l'abbaye de Saint-Père dans la possession de l'église de Chapelle-Royale (3). A son tour, en septembre 1215, Regnaud, évêque de Chartres, renouvelle la même confirmation, en faisant remarquer que l'abbé n'y a pas seulement le droit de patronage, mais jouit aussi de celui d'y exercer la juridiction comme investi des pouvoirs d'archidiacre (4). Le pape Honorius III confirma tous ces privilèges le 28 avril 1220 (5).

L'an 1226, une charte de Gautier, évêque de Chartres, confirme aux chanoines de Sainte-Madeleine de Châteaudun toutes les dîmes et prémices qu'ils possèdent déjà dans diverses paroisses, entre autres dans celle de Chapelle-Royale (6).

Le Cartulaire de la Madeleine nous a conservé le nom d'un curé de Chapelle-Royale qui vivait en 1253. Ce qu'il y a de remarquable à son sujet, c'est que ce curé est un des premiers, sinon le premier, qui soit dénommé « *rector* ». Jusque-là, en effet, les chartes et les anciens titres ne donnaient aux curés de paroisses que le nom générique de *presbyter* ou de *sacerdos* (7). Ce curé s'appelait Girard. Une sentence adjugea, contre ses

(1) *Bull.* Soc. Dun., VII, 417. — V. *P. justif.*, nº 9.

(2) Mss. 1038, Bibl. Chartres, fº 97. — Arch. hist. du dioc. de Chartres : *les Templiers en Eure-et-Loir*, 49, note. — V. *Pièces justific.*, nº 10.

(3) *Cart. Saint-Père*, II, 257-258. — V. *P. justif.*, nº 11.

(4) *Id.*, II, 678-681. — V. *P. justific.*, nº 12.

(5) *Id.*, II, 682. — V. *P. justific.*, nº 13.

(6) *Cart. de la Madeleine*, LXXXV. — BORDAS, II, 220. — V. *P. justific.*, nº 14.

(7) BORDAS, II, 225. — Dans le *Cart. de Marmoutier* pour le Perche, nº 146, nous trouvons bien la même dénomination : *Petrus de Yvreceio, rector de Bellaviller*, mais en 1256 seulement. Notre curé de Chapelle-Royale a donc la priorité de l'appellation.

Digitized by Google

prétentions, à l'abbaye de la Madeleine, les dîmes grosses et menues de la paroisse de Chapelle-Royale, en janvier 1253 (1).

En 1505-1506, nos Archives départementales nous signalent un procès-verbal de visite d'une maison à Chapelle-Royale, appartenant à l'abbaye de Thiron (2).

Ce dernier document nous donne l'idée de faire remarquer que, d'après ce que nous avons vu jusqu'ici, trois importantes abbayes avaient des possessions à Chapelle-Royale, savoir : celles de Saint-Père de Chartres, — de la Madeleine de Châteaudun, — et de la Sainte-Trinité de Thiron. Ajoutons que le prieur de Saint-Romain de Brou, (prieuré dépendant de Saint-Père), était seigneur de Chapelle-Royale ; il est du moins désigné comme tel en 1734 et en 1766. Le lieu seigneurial était à la mairie, près l'église (3). D'ailleurs, à cette époque, et même antérieurement, les habitants de Chapelle-Royale étaient assujettis à la justice du dit prieuré, à Brou (4).

Pour terminer la revue des documents anciens qui font mention de Chapelle-Royale, rappelons ici un fait ayant trait encore à cette paroisse, et qui est rapporté en ces termes par l'abbé Bordas (5) : « J'ay lu, dit-il, un acte du siècle passé (XVIIe siècle), rédigé par le notaire de Chapelle-Royalle, qui constate qu'une fille du mesme bourg, ayant perdu la vüe, l'avoit recouvrée après avoir esté pendant neuf jours implorer Sainte Scholastique, et se laver les yeux à la Fontaine-Méaslay » (6). C'est le cas ou jamais, — ajouterons-nous, — de s'écrier : « *Quantùm mutatus ab illo !* » Car une vieille charte du Cartulaire de Saint-Père dit qu'à cette fontaine, aucune femme ne pouvait impunément puiser de l'eau ; et qu'une d'entre elles ayant eu un jour la témérité de le faire, elle devint subitement aveugle (7).

ÉGLISE.

L'église de Chapelle-Royale, érigée sous le vocable de *Notre-*

(1) *Cart. de la Madeleine,* CLXVIII. — V. *P. justific.,* n° 15.
(2) Arch. départ., E. 2832.
(3) LEFÈVRE, *Dictionn. géogr.,* p. 343.
(4) BORDAS, II, 51.
(5) *Id.,* II, 15.
(6) Fontaine située sur le territoire d'Arrou, entre Arrou et Chapelle-Royale, mais plus près de cette dernière paroisse.
(7) « *Ad fontem nominatum Meidlai, de quo mulier aurire nullo modo valet inulta, (nam fertur quædam temerè aussisse, statimque lumen amisisse.)* » *Cart. de Saint-Père,* I, 97.

Digitized by Google

Dame, a pour fête patronale l'Assomption de la Très-Sainte-Vierge. Sainte-Marie de Chapelle-Royale était une des 51 églises (1) dont le patronage appartenait à Saint-Père, et une des 12 où l'abbé de ce monastère avait le droit de juridiction et les pouvoirs d'archidiacre (2). Elle jouissait, de plus, du privilège assez rare d'être exempte du droit de visite (3), et ce, dès la première moitié du XIe siècle. Le présentateur à la cure était ce même abbé. Le vieux pouillé rédigé au XIIIe siècle lui attribue pour cette époque 48 paroissiens et 20 livres de revenu (4); celui de 1739 indique 260 communiants et 750 livres de rente.

Simple chapelle dans le principe, c'était, comme nous l'avons déjà vu, une église au moins dès le XIe siècle. Elle est citée comme telle, en effet, entre les années 1030 et 1046, dans une charte de l'abbé Landry ; — entre 1033 et 1048, dans une charte de l'évêque Thierry ; — le 6 janvier 1106, dans une confirmation des biens lui appartenant, par le pape Pascal II ; — en septembre 1215, dans une autre confirmation, par l'évêque Regnault ; — le 28 avril 1220, par le pape Honorius III ; — en 1226, dans une charte de Gautier, évêque de Chartres ; — enfin, en janvier 1253, dans une sentence rendue par l'archidiacre de Dunois.

Cet édifice date donc au moins du XIe siècle. Primitivement de construction romane, style dont il reste quelques spécimens dans les ouvertures du bas de la nef, et dans les piliers extérieurs de l'entrée, il a été remanié vers la fin du XVe siècle, entre les années 1460 et 1500, époque où l'on a établi, dans le chœur et le sanctuaire, quatre grandes fenêtres à meneaux.

Les huit gros contreforts à ressauts soutenant les murailles, — 4 de chaque côté, — ont dû également être retouchés ; quatre sont en grisons pour la partie la plus rapprochée du chevet, les deux premiers formant angle ; les quatre derniers sont en pierres de taille pour l'autre partie. Il y a, de plus, six petits piliers droits, en grison, soutenant le pignon occidental, et qui datent de l'époque de la construction de l'église.

Le monument est de forme rectangulaire, mesurant 26 mètres de longueur sur près de 10 de largeur, avec murs de 6 mètres 50 de hauteur jusqu'à la naissance de la voûte. Il est construit en

(1) Arch. départ., H. 1.
(2) *Cart. de Saint-Père,* II, 680 et 682. — V. *P. justific.,* nos 12 et 13.
(3) *Id.,* I, 123-124. — V. *P. justific.,* no 2.
(4) *Cart. de Saint Père,* I, CCCXLIII.

Digitized by Google

maçonnerie, couvert en tuiles, et terminé au couchant et au levant par un pignon. Le pignon ouest conserve à son centre une ancienne petite fenêtre romane. A celui du levant — qui en possédait également une autrefois, dont on soupçonne encore les contours, — est adossée en appentis la sacristie actuelle, bâtie sous M. l'abbé Bizet, laquelle a une porte donnant sur la rue pour l'usage du desservant, et est éclairée par une fenêtre carrée munie de barreaux de fer. L'ancienne sacristie était au sud ; sa porte d'entrée, à l'intérieur de l'église, faisait face à la porte latérale dont nous allons parler.

Entre les deux premiers piliers, sur la rue longeant l'église, on aperçoit une ancienne porte à cintre surbaissé, agrémentée de quelques légères sculptures : on y voit deux petits anges, un à chaque angle, et des fleurs qui semblent des roses. Cette ouverture a été murée, il y a une soixantaine d'années, sur les instances du curé qui se plaignait avec raison qu'étant trop rapprochée de l'autel, elle offrait de nombreux inconvénients quand on l'ouvrait pendant les offices, soit à cause du bruit qu'elle occasionnait, soit à cause des courants d'air qui éteignaient les cierges ou même soulevaient la sainte hostie.

La petite niche que l'on aperçoit pratiquée dans le deuxième pilier, à côté de cette porte, renfermait autrefois une statue de saint Blaise. On dut l'ôter quand la voie publique passa tout près de l'église, après l'enlèvement des terres de l'ancien cimetière.

Sur le comble de la nef, au couchant, s'élève la flèche octogonale du clocher, en bois recouvert d'ardoises, et très élancé (33 mètres de hauteur). Il est appuyé sur des poteaux de bois apparents à l'intérieur de l'église ; mais il penche notablement vers l'ouest, ce qui nuit à la perspective et lui ôte de son élégance.

Du côté du midi, vers le bas de la nef, on a eu la malencontreuse idée d'élever, il y a quelques années, pour abriter la pompe communale, un bâtiment appuyé contre l'église et qui, de l'avis du plus grand nombre, aurait pu facilement trouver place ailleurs.

L'entrée de l'église était autrefois précédée d'un petit chapiteau qui n'avait, certes, rien de remarquable, et sous lequel nous voyons, par les anciens registres, qu'on enterrait aux siècles passés les petits enfants. Il a été supprimé, il y a une quinzaine

Digitized by Google

d'années, pour élargir l'aboutissement de la route du Gault dans le bourg, et permettre aux voitures de tourner plus aisément.

Les fidèles ne pénètrent plus actuellement dans l'intérieur de l'édifice que par l'unique porte occidentale. Cet intérieur offre à l'œil une nef simple, avec un chœur, et un sanctuaire terminé carrément. La voûte est en bardeau avec entraits sans sculpture, sauf le plus rapproché de l'autel qui est cannelé et présente des monstres dévorants à ses deux extrémités. Bardeau et entraits sont recouverts de lignes de peinture de couleurs noire et jaune. Le pavage est en carreaux de terre cuite. Les murailles sont recouvertes de badigeon avec imitation de coupe de pierres de taille.

Dès l'entrée, on aperçoit, à gauche, les fonts baptismaux ; puis, de chaque côté, les huit piliers soutenant la masse du clocher, ainsi que deux autres poteaux qui, à gauche, étayent les maîtresses poutres frappées jadis par la foudre, et dont l'affaissement a causé l'inclinaison de la flèche. Cette partie de l'église est éclairée de chaque côté par deux fenêtres romanes primitives, ainsi que par celle du pignon.

En avançant dans la nef, on voit à gauche la chaire, et, au-dessous, le confessionnal qui lui sert de soutien ; en face, le banc des marguilliers. Sur les murs, 10 pierres de consécration sont encore apparentes ; savoir : 4 de chaque côté, et 2 sur le pignon d'entrée.

Si, se retournant vers le fond de l'église, on élève les yeux, on aperçoit alors, sur le devant du tambour qui cache les poutres du clocher, une Gloire de forme ronde avec rayons flamboyants, et au centre un personnage revêtu d'un surplis et tenant un enfant dans ses bras (peut-être saint Vincent-de-Paul).

Aux murailles de l'église sont appendus les tableaux, plus que modestes, du Chemin de Croix ; ils ont pourtant eu pour donatrice, en 1844, la reine Marie-Amélie. Une inscription peinte sur la muraille du nord, dans le chœur, et qu'on entrevoit encore, en y regardant de près, à travers le badigeon dont elle a été recouverte, rappelait autrefois ce don, qui vraiment n'a de royal que son origine.

Le 4e entrait supporte un grand crucifix à son milieu. A droite du Christ en croix, est une statue de la Mère de Dieu, et à gauche celle de saint Jean tenant un calice dans la main droite, et le livre des Évangiles dans l'autre.

Digitized by Google

Le chœur est séparé de la nef par un rang de stalles de la plus grande simplicité. Il est précédé de deux petits autels latéraux de genre gothique, en bois sculpté, œuvre d'un menuisier du Gault, du nom de Galibourg ; ils sont ornés chacun d'une grande et belle statue, en bois sculpté également, provenant d'un atelier de Paris, et représentant : celui du côté de l'Évangile, la Sainte Vierge avec l'Enfant Jésus dans ses bras, et celui du côté opposé, saint Joseph.

C'est avant l'entrée du chœur, puis dans le sanctuaire, que s'ouvrent les quatre grandes fenêtres Renaissance dont nous avons parlé plus haut. M. Lefèvre, parlant de Chapelle-Royale, écrivait jadis : « On remarque les beaux vitraux qui décorent le chœur » (1). Hélas ! ce n'est plus vrai aujourd'hui : le temps qui détruit tout, *tempus edax,* les avait déjà entamés ; une violente tempête, survenue vers le milieu du siècle et accompagnée d'une chute d'énormes grêlons, acheva de faire disparaître ces belles verrières qui faisaient l'admiration de ceux qui les contemplaient (2). Il ne reste plus, en fait de sujet colorié, en haut de la fenêtre qui se trouve près de l'autel de saint Joseph, qu'un petit médaillon représentant Notre-Seigneur en croix, avec la Sainte-Vierge et une sainte femme debout à ses pieds.

A la suite du chœur vient le sanctuaire, élevé d'un simple degré au-dessus du niveau de la nef, et séparé par une table de communion en bois ; cette table, nous a-t-on dit, achetée pendant la Révolution à une vente d'objets du culte, par un habitant de la paroisse, et précieusement conservée, fut ensuite religieusement rendue par lui à sa destination première quand la tourmente révolutionnaire eut pris fin.

Le maître-autel « dont on admire les gracieuses sculptures », dit encore M. Lefèvre, est au fond du sanctuaire, entre deux portes qui donnent accès dans la sacristie en descendant deux marches. Il est surmonté d'un gradin au-dessus duquel sont appliqués deux bas-reliefs en plâtre avec personnages de couleur. Celui du côté de l'Épître rappelle un trait de la vie de saint Julien, évêque du Mans, honoré de tout temps à Chapelle-Royale. Le saint fait jaillir une source en frappant le sol de son bâton pas-

(1) *Dictionn. géogr.*, p. 343.
(2) Joanne, dans son *Dict. géogr.*, dit qu'elles n'étaient que du XVIIe siècle.

Digitized by Google

toral. L'autre représente la Présentation de la Sainte-Vierge au temple de Jérusalem (1).

Au-dessus du maître-autel est un rétable de style grec, à quatre colonnes cannelées, qui portait naguère encore à son fronton le millésime de 1700. Ce fronton triangulaire a été scié à sa base, à l'effet de ménager une place pour une statue. C'est probablement en cette même année 1700 qu'on aura bouché la fenêtre qui se trouvait aveuglée par la pose du dit rétable.

Sur toute la largeur du chevet, de chaque côté de l'autel, s'étend, jusqu'à une certaine hauteur, une boiserie renfermant quatre niches où sont exposées autant de statues représentant, du côté de l'Évangile, saint Julien et sainte Barbe, et, de l'autre côté, saint Nicolas et saint Sébastien.

Au-dessus du rétable, trône sur une console et abritée sous un dais, une belle statue du Sacré-Cœur, dominant tout cet ensemble.

Entre le sommet du rétable et la naissance de la voûte, ont été appliquées sur la muraille triangulaire formée par le pignon, des peintures murales dont il nous faut dire un mot. Elles représentent, au milieu d'un amoncellement de nuages qui la dominent et l'entourent, et d'un déploiement d'immenses draperies, l'Adoration du T. S. Sacrement. Au sommet, l'ostensoir rayonnant est exposé, et plus bas on voit l'Agneau de Dieu (figure de l'Eucharistie), qu'adorent deux Anges de grande stature, agenouillés et les mains jointes.

Cette fresque, où il ne faut chercher aucun caractère artistique, faisait cependant, paraît-il, un assez bon effet, quand elle était encore dans sa première fraîcheur. Elle est l'œuvre d'un peintre sourd-muet de la Bazoche, nommé Zacharie Roger-Duval, qui est également l'auteur du tableau de l'Immaculée-Conception placé au-dessus du maître-autel, dans l'embrasure du rétable (2).

(1) Le Grand-Prêtre, revêtu de ses ornements pontificaux, tend les bras à la Vierge enfant à genoux, que lui présente sainte Anne, debout derrière elle.

(2) Ce peintre rustique, qui n'était pas sans un certain talent, est également l'auteur d'autres œuvres qui ne sont pas sans mérite. C'est à lui qu'on doit : les six panneaux peints du sanctuaire de l'église de la Bazoche, représentant les Quatre Évangélistes ainsi que saint Pierre et saint Paul ; les sujets des quatorze stations de l'ancien Chemin de Croix de la même église, et la décoration de la grande salle (murs et plafond) d'un hôtel de la Bazoche. C'est lui encore qui a peint sur bois, dans la salle à manger du presbytère de Chapelle-Royale, la scène évangélique de la Samaritaine et de N. S. au puits de Jacob.

Digitized by Google

Maladroitement retouchée depuis par un peintre en bâtiment, sous prétexte de restauration, elle n'offre plus à l'œil qu'une œuvre grossière.

Une statuette de saint Antoine de Padoue a été inaugurée l'année dernière dans le chœur, du côté du nord.

Le premier entrait qui se trouvait près de la muraille du pignon, a été coupé afin de permettre de poser le fronton du rétable ; les deux bouts encastrés dans les murs latéraux sont encore apparents.

Terminons la description, peut-être un peu trop minutieuse, de l'église de notre chère ancienne paroisse, en disant que sur la poutre faîtière du haut de la voûte, au-dessus du sanctuaire, sont appliquées des armoiries, imitées sans doute des anciennes qui ont dû disparaître à l'époque de la réfection du bardeau et de la charpente. C'est, d'abord, un écu où l'on remarque des clés en sautoir et une tiare ; puis un autre où sont les armes de France : trois fleurs de lis, et une couronne. Nous croyons voir dans le premier un symbole très clair exprimant que l'église dépendait du monastère de Saint-Père *(Sanctus Petrus)* ; et nous devinons dans le second une allusion non moins manifeste au second terme du nom de la paroisse : Chapelle-« Royale ». Ce serait donc ce qu'on est convenu d'appeler, en terme de blason, des armes parlantes.

PÈLERINAGE DE SAINT JULIEN.

Il y a tous les ans, dans l'église de Chapelle-Royale, un pèlerinage assez fréquenté en l'honneur du « bon saint Julien », évêque du Mans, qui aurait évangélisé la contrée, et dont un panneau, sculpté au-dessus du gradin surmontant le maître-autel, rappelle, nous l'avons dit, un des principaux miracles : celui de la fontaine jaillissante. Ce pèlerinage a lieu le 27 janvier de chaque année, et est l'occasion d'une fête religieuse... et mondaine. Durant le cours de l'année, nombre de pèlerins viennent aussi, de plusieurs lieues à la ronde, se recommander au bon saint qu'on invoque surtout pour les maladies des petits enfants. Nous avons connu nombre de vieillards de l'un et de l'autre sexe, qui intercalaient le nom de saint Julien dans la récitation du *Confiteor*, et le nommaient par dévotion après les autres saints que comprend le texte de la dite prière.

Digitized by Google

A propos de saint Julien, un dicton a cours dans la contrée : on prétend que ce saint amène de la gelée le jour de sa fête, ou occasionne le dégel si la température a été rigoureuse auparavant.

« Saint Julien brise glace,
Ou, s'il ne la casse, il l'embrasse »,

dit-on en manière de proverbe. Nous laissons aux amateurs d'observations à jour fixe, le soin de vérifier l'exactitude ou la fausseté du proverbe en question.

BÉNÉDICTIONS DE CLOCHES.

« Du huict juin 1684 la grosse closche de ceste église a esté béniste par vénérable et discrette personne messire Olivier le Dauphin, pre curé de Villevillon, et a esté nommée *Marie-Louise* par nous pre ind. et curé de cette église soubsigné (1), et par dame Marie Bouscher, veufve de Noël Mischau, escuyer, sr de la Varanne, seigneur des Blossiers et autres lieux, conseiller et secrétaire du Roy, Maison et Couronne de France et des finances, maistre des eaux et forests du conté de Dunois, pour et au nom de dlle Marie Louisse Mischau sa fille. »

« Bénédiction de la grosse cloche de nostre église. Du 3e 8bre 1694. La grosse closche de nostre église a etté bénitte et a eu pour parain Mre Jacques Hosdier, conseiller du Roy en ses conseils, 1er président en la cour de la Monnoie à Paris et seigneur des Blossiers, et pour marraine damoiselle Geneviesve Bruère de la Motte. »

1734. — « Bénédiction de la grosse cloche. Elle pèse 800 l. environ ; il a en coûté pour la refonte. Mr le prieur de St-Romain a donné 60 l., on a trouvé de quêtes 20 l. et on a achepté 150 l. de métail pour la grossir. Le mardy 8e jour de juin 1734, la grosse cloche de notre église a été bénie par nous pre et curé soussigné (2), et nommée *Marie* par Me Claude Bardon, avocat au Parlement, procureur-fiscal du prieuré de St-Romain-les-Brou, et dame Marie Croisnu, fe du sieur Marin Ollivier, receveur général du dit prieuré et de ses dépendances, comme fondés de procuration de messire Guillaume Augustin de Fournel de Tayac, seigneur de cette psse et prieur commendataire du dit St-Romain-les-Brou, et de damoiselle Jeanne Marguerite de Lescours de Bellerive, parein et mareine de la dite cloche. A la cérémonie de la dite bénéd. ont assisté le dit sr Marin Ollivier, les srs curés de Villevillon et des Autels-St-Éloy, avec plus. autres pers. notables. La dite dame Marie Croisnu ne sait signer. »

(1) Le curé d'alors était Pierre Breton.
(2) André Gallou.

Digitized by Google

Trois bénédictions de cloches en l'espace d'un demi-siècle ! c'est beaucoup pour une petite paroisse. Sans doute qu'elles se fêlaient facilement, et qu'on était obligé de les faire repasser par le creuset ; mais nous ferons remarquer qu'en dernier lieu (1734), il s'agit simplement d'une refonte de l'ancienne, que l'on veut rendre plus importante, sans qu'il soit fait allusion à un accident quelconque qui l'aurait détériorée.

LES CLOCHES PENDANT LA RÉVOLUTION.

L'indication, à plusieurs reprises, de « la grosse cloche » de l'église de Chapelle-Royale, en suppose naturellement une petite, de dimensions moindres. Il est donc vraisemblable que le clocher en abritait deux, qui sans doute éprouvèrent le sort commun à leurs pareilles pendant la Révolution, c'est-à-dire qu'on dut les descendre de leur demeure aérienne pour en fabriquer des canons ou en faire de gros sous. Cependant, là où il en existait plusieurs, un reste de pudeur en faisait quelquefois laisser une. C'est probablement ce qui arriva pour Chapelle-Royale, car nous voyons qu'en 1796 le clocher n'était pas muet ; et certainement, s'il l'eût été en 1793, il n'eût pas retrouvé de voix pendant l'époque si troublée des trois années qui suivirent.

Le 3 ventôse an III (22 février 1795), la Convention nationale réglait par une loi l'exercice des cultes ; l'art. 7 disait, entre autres choses, qu' « aucune proclamation ni convocation publique ne pouvait être faite pour inviter les citoyens à prendre part à ces exercices. » C'était interdire indirectement l'usage des cloches. On ne se soumit guère, dans nos contrées, à cette prohibition, car une lettre du citoyen Cormier, commissaire de la commune de la Bazoche, adressée au commissaire général à Chartres, à la date du 26 ventôse an IV (16 mars 1796), nous apprend que les sonneries continuaient dans la région, et il propose l'enlèvement du battant des cloches dans les paroisses voisines faisant partie du département de Blois, et où la loi n'était nullement exécutée. Il ajoute : « ... Citoyen, si un arrêté supérieur infligeait des peines aux ministres qui se rendraient à l'exercice du culte au son de la cloche, nous verrions la loi dans son entière exécution.... Je vous annoncerai que cette précaution a déjà influé

Digitized by Google

sur l'esprit du ministre de la commune de Chapelle-sur-Yerre. J'espère qu'il en sera de même partout... » (1).

Le 22 germinal an IV (11 avril 1796), une loi interdisait formellement l'usage des cloches pour l'exercice du culte. Mais, au commencement de 1799, les habitants recommencèrent à enfreindre cette défense.

CLOCHE ACTUELLE.

L'ancienne cloche dont nous venons de parler, et qui existait encore en 1796, dut disparaître quelques années après, car la cloche actuelle qui l'a remplacée, de dimensions modestes, date du commencement du siècle. La tradition rapporte qu'elle fut coulée sur place, non loin de l'église. On a cru retrouver l'emplacement du fourneau qui servit à fondre son airain, en creusant vers 1860 les fondations de la maison Augustin Aubry.

Voici l'inscription qu'on lit sur ses flancs :

L'an 1808 j'ai été bénie par Mr Jean Baptiste André (2), curé de Chapelle-sur-Yerre, et nommée Marie Jullienne par dame Marie Thérèse Miron veuve Boytel, propriétaire des Blossiers, et Mr Marc Antoine A. R. E. Hudebert de Blancbuisson, prêtre, chanoine d'Orléans. — MM. Jean Melet, maire, et Jean Butet, adjoint. — Mrs Pierre Péan, Charles Coursimault, gagers.

CIMETIÈRE.

Comme presque partout ailleurs, le cimetière entourait autrefois l'église (3), quoiqu'on inhumât la plupart des grandes personnes dans le temple même, et les enfants sous le porche d'entrée. Le champ du repos actuel, inauguré en 1833 et agrandi en 1865, est maintenant situé au nord de l'église, à une cinquantaine de mètres seulement de cet édifice ; il est planté çà et là d'arbres verts, et l'on y remarque quelques monuments funèbres.

PRESBYTÈRE.

Un acte de 1666, passé devant Me Jacques Boucher, notaire à Chapelle-Royale, mentionne un « jardin où il y avoit ancienne-

(1) Thibault, p. 205-207.

(2) Il était originaire de Courtalain, et appartenait à une famille de fondeurs de cloches sur place.

(3) Le cimetière abandonné en 1833 occupait l'emplacement de la maison actuelle Aubry-Beaugé, et du jardin y attenant.

Digitized by Google

ment un presbitaire, joignant le chemin dud. Chappelle-royal a Vrevillon » (1). Ce chemin qui, depuis, a été détourné, et qui aboutit maintenant plus à l'ouest sur la route traversant le bourg, tombait autrefois, nous a-t-on assuré, presque en face l'entrée de l'église.

(On trouvera plus loin, dans l'Extrait d'un compte de fabrique pour 1786, une partie relative aux réparations du presbytère, à cette époque.)

La demeure presbytérale actuelle est avantageusement située au milieu du bourg, près de l'église où le desservant peut accéder facilement par la porte de la sacristie, n'ayant que la rue à traverser. Un jardin clos de simples haies, sauf le long de la voie publique où il y a des murs, l'entoure de trois côtés, et contient un puits-citerne et une pièce d'eau qui ne tarissent jamais.

FABRIQUE.

DONS ET LEGS.

« Je ne sais, nous dit M. L. Merlet, s'il existe un seul testateur des XVIe, XVIIe et même XVIIIe siècles, qui ne fasse un legs aux paroisses voisines de celle où il habite » (2).

Rien de plus vrai pour l'église et la fabrique de Chapelle-Royale qui ont bénéficié, comme tant d'autres, des pieuses libéralités de nos pères. On comprendra que nous ne puissions indiquer tous les dons reçus de paroisses éloignées ; nous n'en citerons, en tête de notre énumération, qu'un seul exemple pour mémoire, nous réservant d'insister plus spécialement sur les legs provenant directement des fidèles de la paroisse même, ou de ceux des paroisses limitrophes habitant dans son voisinage.

1598, 27 9bre. — Par son testament en date du 27e jour de novembre 1598, d^lle^ Catherine de Honville, dame de la Galloire, à Cloyes, veuve de feu Louis d'Estiveau, écuyer, « ordonne qu'il soit donné aux esglises de Courtallain, Arrou, Chappelle-Royal, Langé, Montigny, St Jehan et St Claude de Frementel, Romilly, Authueil et Villeboust, à chac. d'icell. Esglises cinq solz, le tout une fois donné, p^r^ estre aux prières et bienfaitz d'icelles » (3).

(1) Papiers de famille de M. François Aubry.
(2) Arch. départ., t. II, p. 496, note.
(3) Minutes de Cloyes.

Digitized by Google

1628, 2 mai. — Par son testament daté du 2 mai 1628, Robert Haudecent, curé de la Bazoche, bachelier en droit canon, veut qu'il soit donné aux églises de Chapelle-Royale, Villevillon, les Autels, le Gault, Soizé, Chapelle-Guillaume, St Avit, Charbonnières, Authon, Brou, Unverre, Arrou, à chacune 10 sols une fois payés, pour avoir la prière du peuple (1).

Voici maintenant ce que nous trouvons dans les registres mêmes de la paroisse ; nous regrettons que la somme ou l'objet des legs ne soit généralement pas indiqué, le rédacteur des actes s'étant contenté le plus souvent de noter qu'un bienfaiteur ou une bienfaitrice de l'église vient de passer de vie à trépas :

1663, 12 8bre. — Inhumation de Pierre Boré, laboureur, lequel a légué à notre église par testament passé devant Chéramy, notaire à la Bazoche.

1664, 28 février. — Inhum. de Louise Chenet, vivante femme de Louis Meusnier, laquelle a légué à l'église et à la cure, par testament passé devant Me Jacques Boucher, demt en ce bourg.

1664, 13 mai. — Inh. de Louise Hammonière, laquelle a légué à l'église de son bien tant meuble qu'immeuble, tout en tant que la coustume le peut permettre, suivant qu'il est porté par son testament passé pardevant moy Lescuyer, vic. d'Arrou.

1664, 23 7bre. — Inh. de Jeanne Roiou, veufve de deffunt Marin Deniau, laquelle a testé au profit de notre église pardevant Mathurin Thenaisie, notaire à la Chênetière (2).

1665, 14 8bre. — Inh. de Robert Boullay, 96 ans, par Nic. Garanchon, curé de Vuillevillon, lequel a testé devant le dit sr curé de Villev. au profit de cette église et d'un de ses enfants en cette présente année.

1667, 7 avril. — Inhum. de Anthoinette de Louis, en son vivant fe de n. h. Louis de Belzais, esc., sr des Bois, décédée en le giron de nostre mère la Ste Église, après avoir participé comme bonne chrétienne aux sacrements de l'Église. La dite inhum. faicte av. la permission de M. le curé de la Bazoche, estant décédée en sa paroisse. Laquelle a testé au profit de l'église par testament passé devant Mre Isaac Péan, en son vivant prêtre curé de l'église N. D. de Chap. Rle, lequel est au trésor de la dite église.

1667, 12 avril. — Inh. de Denis Lange, de la Charpenterie (3), lequel a testé au profict de nostre église, par testament reçu par Mre Boucher, nore en ce bourg, en date du onzième du dict mois et an.

(1) Thibault, p. 269.
(2) Village sur la paroisse d'Arrou.
(3) *Idem*.

Digitized by Google

1667, 6 8bre. — Inh. de Louise Aubry, fe de Pierre Villaine, de la par. d'Arrou, laquelle a testé au profit de l'église par testam. passé dev. Isaac Roy, notaire, le 3 octobre, an 1667.

1667, 3 9bre. — Inh. de Jeanne Sevin, de son vivant fe de Jacques Bezault, laquelle a testé par dev. Mre Jacques Boucher, nre de la baronnie de Brou.

1670, 30 avril. — Le dernier d'apvril, inhum. de Gervais Patault, 80 ans, déc. au village du Chesne-au-Moulin, par. d'Unverre; a testé au profit de nostre église.

1671, 2 janvier. — Le segond jour de janvier 1671 fut par moy soubsigné inhumé dans l'église de Chap. Rle Estienne Bidault, fils de Estienne Bidault et de Pierrine Libert ses p. et m., aagé de 22 ans, qui a laissé à l'église de céans la somme de 25 sols de rente annuelle et perpétuelle.

1692. — Jeanne Beaufrère, de la Taille (1), a testé au profit de notre église.

1724. — J. B. Vaudecranne, ancien curé de Chapelle-Royale, a donné par son testament à l'église du dit lieu, deux aubes de toile blanche, aux conditions de l'inscrire au catalogue des bienfaiteurs, et le recommander aux prières les 4 festes annuelles. (Ce détail est consigné sur un feuillet à la fin du registre de 1699, par le curé Gallou qui succéda à Vaudecranne en 1716.)

Ces extraits des anciens registres paroissiaux sont loin d'indiquer la totalité des bienfaiteurs ayant effectué des donations en faveur de l'église de Chapelle-Royale. C'est pourquoi, afin d'apporter un complément à ce qui est ci-dessus rapporté, nous croyons devoir reproduire la liste — conservée dans les archives fabriciennes, — des personnes qui, avant la Révolution, ayant fondé des Messes ou Services, avaient droit à des recommandations au prône de la messe paroissiale, et dont les biens légués à la fabrique, ou les rentes constituées, ont été confisqués à cette triste époque (2). On y rencontrera plusieurs des noms précités.

Jean Thenaisie et Jacquine Corbillon ; Gilles Breton et Marie Poirier, sa fe.

Étiennette Geslain, ve de François Houzet ; Jacques Talbot ; Antoinette

(1) Village sur la paroisse d'Arrou.

(2) Nous reproduisons un peu plus loin une copie d'une adjudication de terres de la fabrique de Chapelle-Royale vendues sous le titre de « biens nationaux » par les membres du Directoire du district de Nogent-le-Rotrou, en 1792, ainsi que le décompte pour leur acquisition.

Digitized by Google

de Beaumont, v^e d'Hector de Barville, écuyer ; Nicolas de Tehais, s^r des Masnières (Unverre), et son épouse (1).

Pierre Boiré et Marguerite Crespeau, sa f^e ; Toussaint Boiré, Catherine Bigot.

Pierre Drouin et Marie de Beaumont, sa f^e (2).

Étienne Bidault, Pierrine Libert et Étienne leur fils.

Toussaint Bidault et Marie du Rousseau.

Monsieur de la Borde (3) et sa f^e ; Monsieur de Beauregard et sa f^e (4).

Étienne Moreau, Huguette Davoy, sa f^e ; Jean Moreau, leur fils, Martin Quéret, leur gendre ; Jacques Hammonière, sieur de la Faucherie (Arrou), et sa f^e.

Denis Lange, Catherine Jallaise, sa f^e.

Michel Boissier, Denyse Chaillou.

Antoine Brais et Jeanne Beaufrère.

Toussaint Bonin, prêtre ; Toussaint Bonin et Jacquine Totais, ses père et mère ; Jacques Blanchard et sa f^e.

Pierre Buisson et Charlotte Coudret, sa f^e.

BIENS, RENTES.

Quelques actes faisant partie d'archives particulières, et dont nous avons pu prendre connaissance, font allusion à différents lots de terre possédés anciennement par la fabrique, ou grevés de certaines rentes en sa faveur.

Le lieu de la Coltière (la Bazoche), situé à 200 mètres environ du bourg de Chapelle-Royale, était tenu à 9 l. 16 s. 6 d. de rente envers l'église.

En 1640, par devant Pierre Gaultier, principal notaire et tabellion de la baronnie de Brou, sont vendus cinq boisseaux de terre en pré, s'étendant des deux côtés de la rivière, assis proche les Frous appelés les Frous de Chapelle-Royale, et nommés le Pré du Moulin-à-Tan ; le dit pré chargé par chacun an de la somme de « huict sols tournoys de rente fontière envers l'œuvre et fabrique de l'église du dit Chapelle-Royale. » Ces 8 sols de rente furent amortis plus tard, en 1666, « moyennant un jardin appelé le Jardin de la Moucherelle, scis au bourg, qui a été vendu ou donné à la dicte église par Michel Hubert qui l'avoit

(1) Thérèse de Mère.

(2) De la famille des seigneurs des Blossiers.

(3) Un des membres de la famille de Mère.

(4) Il s'agit, croyons-nous, de Louis Savigny, s^r de B., à la Bazoche ; il était receveur de la baronnie et du prieuré de la même ville. Cependant, il y a aussi, sur Arrou, un village du nom de Beauregard.

Digitized by Google

acheté tant aux charges de payer les d. huict sols que de vingt sols que deu ou devra led. jardin à lad. église par chacun an. L'acte a esté passé devant Me Jacques Boucher, nottaire aud. Chappāl, le 17 Janvier 1666... »

1675. Un acte passé devant François Bassiveau, principal notaire de la baronnie de Brou, indique que certaines terres du domaine de la Heurelière (Arrou), tenaient « à la fabrique dud. Chapel-Royal », qui possédait en effet dans ces parages, sur les bords de l'Yerre, le pré du gué Boudeau, dont nous parlons plus bas.

1705. Dans un aveu rendu au seigneur des Barres (la Bazoche), le 18 juillet 1705, par Sébastien Girard, bordager demeurant à la Bretèche, nous voyons qu'une des pièces de terre de ce dernier, appelée le champ de la Vallée, est dite « joignant d'un costé aux terres de l'eglisze de Chap. Royal. »

1780. Un acte de partage des biens de Louis-François Péan, sr de la Heurelière, nous apprend qu'il y avait sur son héritage « 40 sols de rente » dus à la fabrique de Chapelle-Royale et à celle du Gault.

Les prés des Fontaines rapportaient 5 livres de rente annuelle en 1786.

L'herbe du pré du gué Boudeau, foin et regain, rapporta à la fabrique : en 1783, 64 l., l'année suivante 69 livres, et, en 1785, 159 l. 19 s. 6 d.

Compte de Fabrique de 1785

indiquant le détail des fondations et le revenu de chacune d'elles.

Nos Archives départementales possèdent des pièces d'un procès qui fut intenté, vers le milieu du XVIIIe siècle, contre Pierre Greslou, ancien gager de la paroisse de Chapelle-Royale, « accusé d'avoir détourné les titres de la fabrique du dit lieu » (1). Si ces titres ont été rendus, — ce que nous ignorons, — toujours est-il qu'ils n'existent plus aujourd'hui. La Révolution, ici comme presque partout, s'est chargée sans doute, à défaut de gager indélicat, de dilapider le « trésor » qui renfermait les nombreux titres des legs et fondations.

(1) Arch. départ., E. 1643.

Digitized by Google

Comme fiche de consolation pour la disparition totale de ces précieux titres originaux, nous avons eu la bonne fortune, en compulsant les papiers de famille de M. François Aubry, adjoint au maire de Chapelle-Royale, et descendant de la famille de Belzaize, papiers qui nous ont déjà fourni les détails que nous venons de donner, nous avons eu la bonne fortune, disons-nous, de mettre la main sur un compte de fabrique assez étendu, et rendu quelque temps avant la Révolution « à Me Jean-Baptiste André, curé de Chapelle-Rle, Pierre Péan et Jacques Bouvier, gagers en exercice de l'œuvre et fabrique du dit lieu, et au général des habitans », par Jean Belzaize et Jean Segrétain, pour la période triennale 1783, 1784 et 1785 (1). Il fait connaître les noms des auteurs de fondations, ceux des personnes alors chargées d'en servir les rentes, ainsi que le montant de chacune de ces dernières. En voici les lignes principales :

Recettes. — Les recettes forment deux chapitres : l'un pour le revenu fixe, l'autre pour le revenu mobile.

En tête du premier chapitre figurent les reliquats, c'est-à-dire les sommes versées par les anciens gagers ou leurs héritiers pour l'apurement de leurs comptes ; ces reliquats montent à la somme de 1,830 l. 3 s. 1 den.

Le revenu fixe fait l'objet de 65 articles, et atteint le chiffre de 497 l. 6 s. 3 d. Huit numéros seulement se rapportent au produit d'autant de bancs : 7 étaient loués chacun 10 sols par an, un autre 1 livre 10 sols. Le reste du revenu provenait de rentes foncières.

Le revenu mobile faisant l'objet du second chapitre des recettes comprend 28 articles. Il s'élevait à 1,097 l. 6 s. pour la même période de trois ans, et était fourni par des fermiers jouissant de biens légués à la fabrique, ou des locataires de maisons lui appartenant ; par les coupes de foins et regains de ses prés, et par la vente du bois de chauffage fourni par les haies de ses

(1) L'original de ce compte, qui nous a permis de donner tous les détails qui vont suivre, est un cahier comprenant 9 feuilles de papier format écolier, dont 4 doubles avec timbre et une simple. Il est incomplet dans sa seconde partie, les dernières pages étant perdues. Il provient des héritiers de Jean Belzaize, demeurant alors (1786) à la Genillière, psse de la Bazoche, mais qui avait été principal gager comptable au cours des années 1783, 84 et 85. — Jean Secrétain, maréchal au bourg de Chap.-Royale, gager pendant le même exercice triennal, rendit ce compte de concert avec lui. — Ce furent Pierre Péan et Jacques Bouvier qui leur succédèrent en qualité de marguilliers.

Digitized by Google

champs ou l'abattage de trognes ou d'arbres fruitiers ; enfin, par l'adjudication des gerbes et du fil offerts à l'église.

La récapitulation des recettes donne un total de 3,424 l. 14 s. 10 d.

Dépenses. — Le chapitre des dépenses est malheureusement incomplet, vu l'absence d'un ou de plusieurs feuillets. Nous n'avons que les 16 premiers articles, parmi lesquels nous relevons la note du « sacriste », qui cumulait les fonctions de « donneur de pain bény » ; elle s'élevait, d'une part à 3 l. 7 s., et de l'autre à 6 l. Si vraiment cette note s'applique à une année entière de fonctions remplies, il faut avouer que les émoluments étaient bien modestes, et nous sommes tenté de nous écrier : Quel désintéressement ! Et que nous sommes loin des prétentions parfois exorbitantes de nos serviteurs d'aujourd'hui ! Mais aussi, il est juste de reconnaître qu'il fait beaucoup plus cher vivre à notre époque qu'il y a un siècle.

LISTE

DES BIENFAITEURS DE L'ŒUVRE ET FABRIQUE DE CHAPELLE-ROYALE AVANT LA RÉVOLUTION

Nous extrayons du document précité les renseignements qui suivent, et dont il n'est pas besoin de faire ressortir l'intérêt pour l'histoire religieuse de la paroisse. Bon nombre d'habitants y reconnaîtront leurs ancêtres. Au lieu de copier purement et simplement le texte, qui reproduit un certain nombre de mêmes mots à chaque article, nous avons cru mieux faire en mettant en tableau les noms et les chiffres qui, seuls, sont importants à connaître, afin d'éviter des répétitions fatigantes et monotones.

NOMS DES AUTEURS DE FONDATIONS	NOMS DES DÉBITEURS EN 1786	MONTANT DU REVENU POUR 3 ANS
1 Dame Anne Deslandes, fe du sr Fois Franchet.	André Franchet.	6 l.
2 Étienne Bidault.	Les héritiers de la ve Fois Pilâtre.	3 15
3 André Quéret.	Les hér. de la ve Jacques Hudan.	3 15

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS DE FONDATIONS	NOMS DES DÉBITEURS EN 1786.	MONTANT DU REVENU POUR 3 ANS		
4 Jean Forault.	Michel Boulay.	9 l.		
5 Dlle Mad. Foise de Belzaize.	Le rendant (Jean Belzaize).	4	10	
6 Le sr Moreau et sa femme.	Le sr Hervet et la ve Butet.	3		
7 Colombe Chevallier.	Les hér. de Jacques Meunier.	3	15	
8 Toussaint Bidault et sa fe.	Les héritiers Jean Chenet.	4	10	
9 Gatienne Lamirault.	La ve Fois Coudray et autres.	5	5	
10 Pierre Brée.	Les héritiers Louis Chevalier.	1	17	6
11 Marguerite Compoing.	André Blandin.	1	17	6
12 Louis Journet.	Jean Cornillau.		15	
13 François Denieau.	La dame Langlois.	12		
14 Louis Savigny.	Michel Boulay à cause de sa femme.	1	10	
15 Gui et Jean les Boulay.	Jean Hallier et les Halliers de l'Orme.	13	10	
16 Louis Thenaisye et sa fe.	Denis Leduc, fermier de la Beautreizière (la Betanzière).	10	10	
17 Jean Lepeltier.	Le sr Viltrouvé et autres.	1	10	
18 Jean Journet.	Les hér. Pierre Cornillau.	2	5	
19 Jeanne Guillou.	Denis Leduc.	3	15	
20 Nicolas de Tehais et sa fe.	La dame ve Langourand de la Barre.	7	10	
21 Nicolas Galibour.	Denis Leduc.	6		
22 Pierre Quéret.	Les hér. Louis Chevallier.	4	10	
23 Jacques Blanchard et autres.	Les hér. Touchard.	28	10	
23bis *Idem.*	Les hér. Louis Savigny.	1	10	
24 Jean Derigny et sa fe.	La ve Chenet.	4	10	
25 Plusieurs particuliers.	Les hér. feu Me Charles Hammonière, notaire.	27		

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS DE FONDATIONS	NOMS DES DÉBITEURS EN 1786	MONTANT DU REVENU POUR 3 ANS		
26 Décharge des h. J. Hamonière	Les hér. Jean Chevallier.	6 l.		
27 Jean Malécot et autres.	Le sr Viltrouvé et autres.	27		
28 Robert Godin.	Jacques Thenaisy de la Vinette.	4	10	
29 Roland Boucher.	La ve Jacques Hudard.	4	2	6
30 Mathurin et Jean Beaufraire.	Jean Renvoizé du Boulay.	12	15	
31 Guillaume Chevallier.	La ve Goupil.	3		
32 Jean Thenaisy.	Jean et Étienne Lamirault.	17	5	
33 Macé Coudray.	Jean et Étienne Lamirault.	6		
34 Louis Brée.	Le sr Umbert.	17	5	
35 Pierre Boiré et sa femme.	La ve René Chevallier.	14	5	
36 Pierre Buisson.	Les hér. du sr Péan.	6		
37 Perrine Jubault.	Les hér. Michel Poirrier et ceux de Frs Pulvé.	18		
38 Dlle Marie d'Estiveau.	Louis Girard ou ses hérits.	3	15	
39 Denis Lange.	Les hér. Jacques Quéret.	7	10	
40 Pierre Vilain, sa femme, et Jeanne Goupil.	Le sr Mercier, de la Bazoche.	15	15	
41 Louis Chenet et sa femme.	Pierre Durin et autres.	1	16	
42 Antoine Brée et sa femme.	Vildieu, tuteur du mineur Mansion.	6		
43 Jacques Blanchet et sa feme.	Le nommé Goupil, propriét. au lieu des héritiers Danjou.	24		
44 Jean Lepeltier.	Pierre Secrétain.	5	5	
45 Mlle Marie-Louise Michau de La Varenne.	Le Sgr des Blossiers.	9		
46 Les prés des fontaines.	Louis Chevallier.	15		
47 Étienne Moreau et autres.	Les héritiers Louis Chevallier	3	9	

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS DE FONDATIONS	NOMS DES DÉBITEURS EN 1786	MONTANT DU REVENU POUR 3 ANS		
48				
Échange fait par les hér. Guerrier.	Louis Chevallier.	25 l.	17	6
49				
Pierre Bigot.	La ve René Chevallier.	2	5	
50				
Jacques Bonnin.	Le sieur Langlois, de Droué.	1	2	6
51				
D^lle Marie d'Estiveau.	Étienne Hallier.	3		
52				
Daniel Chevallier et sa fem^e.	Le sieur Mercier.	12		
53				
Mre Michel Boissier.	René Poirrier.	3	18	9
54				
Étienne Geslin et autres.	Mme de la Barre.	19	10	
55				
Jacques Boucher	Pierre Péan et autres.	12	15	
56				
Jacques Hammomière.	Les héritiers de la ve Louis Martin.	2	5	
57				
Roch Courtin.	M. le Curé.	25	10	
58				
Robin Noyer.	Denis Duc et F^ois Talbot.	28	10	
59				
Étienne et Marin Thenaisye.	Pierre Péan.	21		
60				
Jean Roy.	Le sieur Mercier.	8	5	
61				
Christine Roy.	François Hugou.	5	5	
62				
Jean et Gilles Quéret.	Denis Roy.	36	15	
63				
Martin Thenaisy.	Joseph Savigny.	8		
64				
Robert Godin.	La ve René Chevallier.	51		
65				
Jacq. et André Derouin.	Le rendant.	36		
66				
Jacques Guillon.	La ve Piccard.	9	15	
67				
Jean Lamirault.	La ve François Poirrier.	18	15	
68				
D^lle Denise de Mere de la Borde.	Denis Roy.	84	15	
68 bis				
Idem.	La ve Louis Girard.	9	7	6

Digitized by Google

NOMS DES AUTEURS DE FONDATIONS	NOMS DES DÉBITEURS EN 1786	MONTANT DU REVENU POUR 3 ANS	
69 Pierre Chaillou.	Jean Cornillau.	24 l.	
70 Me Pierre Breton.	M. le Curé.	3	
71 Geneviève Mesnager (maison)	Fr. Bureau et Tremblet.	47	5
72 Marin Ferrand et sa femme (maison).	Nicolas Chevreau.	123	
73 Maison scize au bourg.	Fr. Bureau et Mathurin Poirrier.	126	
74 Autre maison scize au bourg.	La ve et les hérit. Chartier.	108	
75 Le pré du Gué-Bôudeau.	Divers. env.	293	

Le revenu annuel s'élevait donc à 524 livres environ.

Nota. — A partir du no 57, le revenu marqué n'est plus fixe, mais mobile ; il est cependant le même pour chacune des trois années dont le compte est rendu.

Le fixe comprend encore, pour les 8 bancs dont voici les occupants : — L'huillier, — la Dlle Hamonière, — Louis Guénaud, — le sieur Marandeau, — les héritiers sr Jean Hamonière, — les hér. Melet, — le sieur André Franchet, — les hér. des srs Péan, le somme de 15 l. de rente, soit, par an. . . 5 l.

Et le mobile les articles suivants :

« Item, une somme de quatre livres que led. Belzaize a reçu de Mme de la Barre pour une demie corde de bois à elle adjugée le trente août 1783, cy. 4 l.

« Item, une somme de 5 l. quatorze s. qu'il a reçu de Jean Poirrier, charron, pour les gerbes données à l'honneur de Stc Barbe, à luy adjugées le 30 aoust 1783, cy. . . . . 5 l. 14 s.

« Item, une s. de cinq l. dix s. qu'il a reçu de Michel Silly pour les gerbes à luy adjugées le 5 7bre 1784, cy. . . . . 5 l. 10 s.

« Item, une s. de onze l. qu'il a reçu de la dame Roberge, pour les g. à elle adj. en 1785, cy. . . 11 l.

} 7 l. en moyenne par an.

« Item enfin, une s. de quatre l. pour du fil, donné à laditte fabrique, et dont le vendant s'est rendu adjudicataire, cy. . . . . 4 l.

Soit 20 l. à ajouter aux 524 ci-dessus, 20 l.

Digitized by Google

Ce qui nous donne un total de 544 l. environ de rentes annuelles pour l'époque précédant immédiatement la Révolution. Nous avons vu que, 50 ans plus tôt, le pouillé de 1736 accusait, pour la cure, 750 l. de revenu.

Ne voulant rien omettre qui puisse nous donner une idée de ce qui se passa à l'époque de la Révolution pour la vente des biens d'église déclarés alors « biens nationaux », nous allons maintenant reproduire, — toujours d'après les mêmes papiers de famille, — un spécimen d'Adjudication et de Vente d'un lot de terre de la fabrique de Chapelle-Royale par les membres du Directoire du district de Nogent-le-Rotrou en 1793, ainsi que le Décompte pour son acquisition, délivré dans la suite par l'administration des Domaines.

30 Octobre 1793.

Département
D'EURE-ET-LOIR

District
de Nogent-le-Rotrou

Canton de la Bazoche

Municipalité
de Chapelle-sur-Yerre

14 boisseaux
DE TERRE LABOURABLE

(Timbre)

JEAN BELZERT
1500 l.
ART. 8

VENTE ET ADJUDICATION
DE
BIENS NATIONAUX

L'an mil sept cent quatre vingt treize, le deuxième de la république française, le mercredy trente octobre du matin, nous Francois-Denis David, président, Pierre-Alexandre Delorme, vice-président, et Alexandre Brière, membres du directoire du district de Nogent-le-Rotrou, commissaires en cette partie, nous sommes transportés avec le citoyen Charles-François Bessirard demeurant en cette ville p^sse^ St-Laurent, délégué par le procureur-général-syndic du département d'Eure-et-Loir, à l'effet de le représenter à l'adjudication des biens nationaux ci-après, suivant le pouvoir à lui donné le vingt septembre dernier resté déposé aux archives de ce district, le procureur-syndic, le secrétaire-greffier dans la grande salle d'administration du district où étant accompagnés des citoyens Coursimaux, maire, et Boisaubert, procureur de la commune de Chapelle-sur-Yerre, commissaires nommés pour assister à l'adjudication de l'objet cy-après.

Lequel sieur délégué, par le citoyen procureur-général-syndic du département, nous a requis de faire procéder conformément aux loix, à

Digitized by Google

l'adjudication définitive, indiquée à cejourd'hui, heure présente, des domaines et biens nationaux, dont la première publication a été faite le quatorze du courant ainsi qu'il résulte du procès-verbal qui en a été dressé par ce directoire, lequel procès verbal est déposé aux archives de ce district, pourquoi il a été à l'instant mis sur le bureau l'affiche indicative desdites publications et adjudication définitives, laquelle a été posée dans les lieux et endroits nécessaires ainsi qu'il résulte des certificats des officiers municipaux de la Bazoche et Chapelle-sur-Yerre,

canton et municipalité dans l'étendue desquels l'objet ci-aprés est situé, lesdits certificats en date du vingt-huit et vingt-neuf courant, dont il a pareillement été justifié sur quoi et déférant au réquisitoire dudit fondé de pouvoir du citoyen procureur-général-syndic, il a fait donner lecture par l'huissier de ce district, tant de ladite affiche que du cahier des charges générales pour lesdits biens et de celles particulières à chacun ; lequel cahier a été déposé au secrétariat de ce district, pour en être donné toute communication requise ; et après ladite lecture, il a été annoncé qu'il alloit être procédé à l'adjudication de l'objet ci-après porté à l'article huit dudit procès-verbal qui comprend une pièce de terre labourable close à part d'environ quatorze boisseaux, située à la Brestière (1), paroisse de Chapelle-sur-Ierre, joignant d'un côté la citoyenne Gauthier, d'autre côté l'épouse du citoyen Chevallier, d'un bout le citoyen René Belsert père, et d'autre bout le chemin de la Brestière à la Soudrière, les dits quatorze boisseaux dépendants ci-devant de la fabrique de Chapelle-sur-Yerre ainsy qu'ils se poursuivent et comportent, et qu'en a joui ou dû jouir Pierre Péan sans bail, duquel objet ledit adjudicataire entrera en jouissance à partir de ce jour, le Prorata du fermage courû jusqu'à ce jour expressément réservé.

Et lesdits quatorze boisseaux de terre ayant été criés et publiés, ils ont été enchéris par le Représentant du citoyen Procureur Général syndic à la somme de six cent livres, par Boisaubert à mille livres, par Chevallier à douze cent livres, par Belsert à treize cent livres, par Chevallier à treize cent vingt-cinq livres, par Belsert à quinze cent livres, par Chevallier à quinze cent vingt-cinq livres, personne n'ayant mis d'enchère au-dessus de la dite somme de quinze cent vingt-cinq livres mise par le citoyen Chevalier, nous avons fait allumer un premier feu pendant la durée duquel le dit objet a été enchéri par Besert à seize cent livres, par Chevalier à seize cent vingt-cinq livres, par Belsert à dix-sept cent livres, par Chevalier à dix-sept cent vingt-cinq livres, par Belsert à dix-sept cent cinquante livres, par Chevalier à dix-sept cent soixante-quinze livres, par Jean Belsert à dix-huit cent livres. Le dit premier feu s'étant éteint, il en a

(1) Les noms propres ont été écorchés par le scribe, qui met la Brestière pour la Brèchetière, la Soudrière en place de la Cendrière, et Belsert au lieu de Belsaize.

Digitized by Google

été allumé un second, lequel s'étant éteint sans que pendant la durée d'iceluy il ait été mis aucune nouvelle enchère. Nous, membres du directoire, ouï et ce consentant le Représentant du citoyen Procureur Général sindic et le Vice-Procureur sindic, avons le citoyen Jean Belsert, laboureur, demeurant au Portail, paroisse de Chapelle-sur-Yerre, dernier enchérisseur, déclaré adjudicataire définitif dudit objet ci-devant désigné, moyennant ladite somme de quinze cent livres, dont conformément aux décrets l'acompte de douze pour cent sera payé dans la quinzaine de ce jour à la caisse du district ou de l'administration des domaines nationaux, et le surplus en douze ans, d'année en année. Les intérêts des sommes dues s'acquitteront tous les ans et seront au taux de cinq pour cent, sans retenue.

La présente adjudication est faite, en outre, aux charges, clauses et conditions qui suivent savoir de prendre ledit objet circonstances et dépendances dans l'état où il est actuellement, avec toutes les charges et servitudes dont il est et peut être légitimement tenu, sans pouvoir, par l'adjudicataire, prétendre aucune diminution ni exercer aucune garantie, ni recours pour raison des dégradations, réparations, changemens de mesure, quotité, circonstance et pour quelque autre prétexte que ce soit ou puisse être, prévu ou non prévu, exprimé ou non exprimé en ces présentes de ne pouvoir expulser les fermiers avant la fin de leur bail qui expirera sera permis à l'adjudicataire d'accélérer sa libération par des payemens plus forts et plus rapprochés, et même se libérer entièrement à quelqu'échéance que ce soit, conformément au décret du 14 mai 1790 pour par ledit adjudicataire faire et disposer desdits objets en pleine propriété, possession et jouissance, francs de toutes rentes, redevances ou prestations foncières, lots et ventes et généralement de tous les droits ci-devant seigneuriaux rachetables par les décrets des 4 août 1789 et 15 mars 1790, après avoir effectué le premier du prix de la présente adjudication, lequel ne pourra être fait qu'en argent ou en assignats.

Fait et arrêté les dits jour et an, et a le dit Belsert signé, avec le Représentant du citoyen Procureur Général Sindic, les membres du directoire, le Vice-Procureur sindic, les commissaires de la municipalité et le secrétaire.

Enregistré à Nogent, le 10 frimaire, 2e année de la République. Reçu quinze sols. Signé Boissy.

Pour expédition conforme,
BOUDIN. CAUVEAU,
Sre.

Digitized by Google

N° 250

DÉPARTEMENT
d'Eure-&-Loir

Ci-devant district de Nogent-le-Rotrou

ARRONDISSEMENT COMMUNAL
DE NOGENT-LE-ROTROU
Commune de Chapelle-sur-Yerre.

LE Sr JEAN BELLESERT
demeurant à
Acquéreur.

Le Sr
demeurant à
Cessionnaire par acte.

NOTA. . . . .

Les 12 p 0/0 . . . . . 216 »
Le 1/12me . . . . . 132 »

N° 4021 de la Direction. N° 157 du Sommier du Bureau.
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES

DÉCOMPTE POUR ACQUISITION DE DOMAINES NATIONAUX

Adjudication du 30 Octobre 1793.

Nota. . . . .

Biens payables en 12 ans.
(Loi du 14 Mai 1790).

(Timbre).

Désignation, nature, consistance et situation des biens ; établissement ou nom et prénom de l'individu dont ils proviennent ; date de l'adjudication, prix de la vente.

Quatorze boisseaux de terre, situés commune de Chapelle-sur-Yerre, provenant de la ci-devant fabrique du dit lieu, adjugés, le 30 octobre 1793, moyennant la somme de dix-huit cents francs ci. . . 1.800 fr.

234

DATE des PAIEMENS	NUMÉROS des Enregistrem^t du Receveur	DÉSIGNATION ET EMPLOI DES VALEURS ADMISES	SOMMES PAYÉES	DIVISION INTÉRÊTS	DIVISION CAPITAUX
		Prix de l'Adjudication			1800 »
14 novembre 1793		Payé en Assignats.	216 »		
		1° Solde du 12 p °/o			216 »
		Reste dû les 12emes.			1584 »
29 Brumaire an 3		Payé en Assignats.	211 79		
19 novembre 1794		1° Intérêts de 1584 fr. du 30 octobre 1793, date de l'adjudication, au			

Digitized by Google

	30 octobre 1794 (un an) . . . . . 79 20 2° Intérêts de 79 20 Et du 1er 12e échu . . . 132 » } 211 20 Du 30 octobre 1794 au 19 novembre suivant (19 jours) . . . . » 56 3° Acompte excédant de 3 centimes le 1er 12me		79 76	132 03	
	Reste dû.			1451 97	
29 messidor an 3 17 juillet 1795	Payé en assignats	1504 43			
	1° Intérêts de 1451 97 du 30 octobre 1794, au 17 juillet 1795 (8 mois 17 jours)		51 83		
	2° Solde du capital en plus			1452 60	
	Excédant.			» 63	
	Prime d'un p °/₀ accordée par la loi du 8 ventôse an 3, sur 1451 97, montant des 11 derniers 12mes dont le 1er est anticipé de (3 mois, 3 jours).			76 74	
	Total de l'excédant en assignats non restituable. . . .			77 37	

Pour projet de décompte :

A Chartres, le 30 septembre 1809.

Le Directeur des Domaines,
Signé : PAILLART.

Pour décompte définitif arrêté par moi Directeur de l'Enregistrement et des Domaines, en exécution de l'arrêté du gouvernement du 4 thermidor an 11, et d'après l'approbation de l'Administrateur, par sa lettre du 2 août 1813.

A Chartres, le 10 septembre 1813.

Illisible. ./·

Pour quittance définitive du prix de l'adjudication faisant l'objet du présent décompte, délivrée en vertu de l'autorisation que l'administration des domaines en a donnée par sa lettre du dit jour, deux août dernier, conformément à l'article 7 de l'arrêté du Gouvernement du quatre thermidor an 11.

A Chartres, le vingt septembre mil huit cent treize.

Le Directeur des Domaines,
POMMIER. ./·

Digitized by Google

USAGES LOCAUX

L'usage d'offrir à l'église, lors de la récolte, en signe de reconnaissance, une magnifique gerbe formée d'épis choisis, et couronnée d'une croix de même matière artistement façonnée et enguirlandée de faveurs, existait encore de notre temps chez nombre de cultivateurs de Chapelle-Royale ; et, à cette occasion, les donateurs montaient au clocher et faisaient entendre un gai carillon.

Les fermières faisaient également présent de la première douzaine d'œufs de leurs nouvelles pondeuses, et de la première livre de beurre de leurs génisses. L'offrande volontaire de ces prémices, qui se renouvelaient assez fréquemment et qui étaient vendues aux enchères à l'issue de la messe paroissiale du dimanche, ne laissait pas que de constituer pour la fabrique un revenu qui n'était pas à dédaigner.

CURÉS

DE CHAPELLE-ROYALE

1134. RAINERIUS, *presbiter Capelle Regie,* témoin dans un partage de la terre des Essarts.

1253. GIRARD.

Dénommé « rector » par le Cartulaire de la Madeleine (1). Une sentence rendue en janvier 1253 par l'Official de l'archidiaconé de Dunois, adjugea les dîmes grosses et menues de la paroisse de Chapelle-Royale à l'abbaye de la Madeleine, contre les prétentions que faisait valoir le dit curé.

1552. BOURREAU.

Il venait de Gourville (Seine-et-Oise), quand il prit possession de la cure du Chapelle-Royale.

16 . CHEVALIER Gilles, mort en 1617.

1618. GILLOT Marin.

Il portait le titre de chanoine de Jargeau en 1620.

1624. THENAISIE François.

En 1621, il paraît déjà en qualité de sous-diacre ; il était par conséquent, suivant toute apparence, originaire de la paroisse.

1628. PÉAN Isaac.

1630. PILLON André.

(1) *Cartul. Mad.*., ch. CLXVIII. P. justific., nº 15.

Digitized by Google

On trouve « Pillon, curé. — André Pillon, p^bre^ curé de ce lieu ».

1646. PÉAN Isaac reparaît en qualité du curé. Il mourut en 1662.

« Le 16e j. de 9bre 1662 a été inhumé dans l'église de céans le corps de deff. vénér. et discrette personne messire Isaac Péan vivant p^bre^ curé de l'église de céans. »

Il eut longtemps pour vicaire son oncle Michel Péan, décédé 3 mois après lui, et qui avait débuté comme tel en 1631. Leur famille habitait Chapelle-Royale.

« En febvrier 1663, messire Sébastien le Roux, vic. d'Arrou, est desservant le bénéfice de Chapelle-Royale vacquant. »

1663. BRETON Pierre.

Plusieurs documents nous renseignent sur quelques membres de sa famille :

En 1663, année même de son installation à Chapelle-Royale, on voit figurer un de ses frères comme parrain : c'est « Claude François Breton, valet de chambre de la Royne mère ». — En 1682 et 1698, un autre de ses frères est appelé « Breton s^r^ des Hardonnières ». — En 1685 nous trouvons que « Claude Marc Antoine, fils de n. h. François Breton s^r^ des Bordages, valet de chambre de la feue Royne mère du Roy, et de d^lle^ Marie de Courtalain, et âgé de 2 mois, est décédé à la Cochellerie ». — Cette même année 1685, Jean Meret était « valet domestique de messire curé de ce lieu » (1).

Les Archives départementales d'Eure-et-Loir nous apprennent que Pierre Breton, curé de Chapelle-Royale, fit aveu et déclaration à la seigneurie du Plessis-d'Arrou, pour la métairie de Beauregard, paroisse d'Arrou, relevant d'icelle (2). De plus, dans les déclarations passées à la seigneurie du Gault-au-Perche, nous lisons :

« ... Pierre Breton, curé de Chap.-R^le^, et Claude F^ois^ Breton s^r^ des Bordages, pour les métairies de la Tournerie et la Rechignerie, p^sse^ du Gault ; François Breton s^r^ des Baronnières, pour le lieu de l'Étang, p^sse^ du Gault.... Marie Savigny, veuve de F^ois^ Breton s^r^ des Baronnières, pour la métairie de la Baltière et le bordage de la Maison-Rouge (3).

(1) Reg. paroissiaux.
(2) Arch. départ., E. 1300.
(3) Id., G. 1105.

Digitized by Google

En 1698, au mois de mars, Pierre Breton était déjà « destenu au lit mallade ». Il mourut au mois de mai de l'année suivante 1699 :

« Le samedy neuviesme jour de may, décès de Mtre Pierre Breton à l'aage de 65 ans ou environ, au logis presbitéral, inhumé dans l'égl. du dict lieu à heure convenable après midy par le curé du Poislay, Morinerre, en présence de Claude François Breton sr des Bordages (1), valet de chambre de la deffuncte royne mère du roy, de Jacques François Breton sr des Hardonnières, ses frères, en présence aussi..., etc. »

1699. VAUDECRANNE Jean-Baptiste.

Il débuta en 1692 comme vicaire d'Authon ; devint en 1694 principal du collège de Châteaudun ; en 1698, frère condonné de l'Hôtel-Dieu de la même ville. Nommé curé de Chapelle-Royale en 1699, il y resta jusqu'en 1716. Assez fréquemment absent, et parfois malade, il se faisait remplacer dans les actes de son ministère par des membres des différentes communautés religieuses de Châteaudun. C'est ainsi que nous voyons figurer successivement comme remplissant à sa place les fonctions curiales : — en 1700, L. Maurice Gasnier, recolecd de Châtaudun ; — en 1701, père Vincent, religieux recolect du couvent de Cheastaudun ; — en 1703, frère Eustache Mamousseau, prestre recolect de la communauté de Chasteaudun faisant les fonctions curiales dans cette paroisse en l'absence de M. le curé ; — en 1705, frère Olivier Bretagne, religieux de la Congrégation de Saint-Lazare de Chasteaudun ; — en 1716, frère Hiérôme, recollect.

Dans un acte du 19 mars de l'année 1716, J.-B. Vaudecranne se donne les titres de curé et de chanoine de l'église collégiale de Saint-André de Châteaudun. Il quitta Chapelle-Royale au mois de juillet suivant. En 1721, nous le trouvons prévôt de la Sainte-Chapelle de Dunois, titre qu'il conserva jusqu'à sa mort arrivée le 5 mai 1724 ; il avait 62 ans, et fut inhumé dans l'église de Saint-Roch.

Le curé J.-B. Vaudecranne est l'auteur d'une petite note sur la cherté des vivres après le terrible hiver de 1709. On la lira

(1) Un acte du 26 avril 1691 nous signale Claude François, sr des Bordages, comme « demeurant à la Vaurizière, psse du Poillay », ce qui explique le choix fait du curé de cette paroisse pour présider à l'inhumation du curé de Chapelle-Royale, de préférence à un confrère plus voisin.

Digitized by Google

plus loin. C'est lui également qui nous apprend qu'à cette époque Chapelle-Royale comprenait 104 feux.

Jean-Baptiste avait un neveu, prêtre aussi, que l'auteur de la Chronologie a confondu avec le curé de Chapelle-Royale. Il s'appelait Louis-François Vaudecranne et, comme son oncle, fut également chanoine de Saint-André.

Louis-François vint souvent à Chapelle-Royale, après la mort de son oncle, pour célébrer des mariages et des baptêmes, ou les honorer de sa présence. Voici ses titres et qualités, que nous font connaître, à cette occasion, les registres de la paroisse : — 1725 : prêtre, maître-ès-arts en la Faculté de Paris, chanoine de la Collégiale de Saint-André de Châteaudun, et prieur de la Naviagère, diocèze d'Angers. — En 1728, il n'est plus chanoine de Saint-André, mais curé de Saint-Agil au diocèse de Blois, chanoine de la collégiale de Saint-Maurice-les-Chartres, et toujours prieur. — Mêmes titres en 1730. — Enfin, en 1733, Mre L.-F. Vaudecranne, que nous ne retrouvons plus dans la suite, est dit abbé commendataire de l'abbaye de la Naviagère au diocèse d'Angers, chanoine honoraire de Saint-André de Châteaudun, et toujours curé de Saint-Agil.

Voici les noms de quelques autres membres de cette famille, que nous avons pu relever :

En 1701 : Charles Vaudecranne, marchand. — En 1704, décès de Marie V. à 21 ans, inhumée à Chapelle-Royale en présence de ses oncles René et Florent, demeurant à Montdoubleau et Chasteaudun. — En 1707, Anne V. est marraine de Florent de Langourand, fils de Louis sr de la Barre (Unverre). — Le 29 octobre 1710, décès de Anne V., fille niepse du sr curé de cette paroisse, âgée de 27 ans, fille de Florent. — Entre 1703 et 1724, eut lieu un procès entre René Gaudouin et François Vaudecranne, pour un sentier public sis à la Glomadière (Arrou) (1).

(Cette famille dunoise des Vaudecranne, sur les membres de laquelle nous nous sommes un peu appesanti, était encore représentée à Châteaudun, ces dernières années, par l'épouse de M. Pouillier-Vaudecraine, le sympathique trésorier de notre Société.)

A la fin du registre pour l'année 1699, (année où Jean-Baptiste prit possession de la cure de Chapelle-Royale), nous trouvons la

(1) Arch. départ., B. 579.

Digitized by Google

transcription de son acte de décès, écrite par le curé Gallou, son successeur.

« J. B. Vaudecranne, — y est-il dit, — « a esté inhumé le samedy 6 may 1724 dans la Chapelle de Saint-Roch de Châteaudun, à l'âge de 62 ans, où il est décédé le 5 may estant prévost de la Sainte-Chapelle de Dunois. Étaient présents : son frère René, demeurant à Mondoubleau, Mtre Louis Fois Vaudecranne, son neveu, chanoine de la collégiale de Saint-André de Châteaudun, ville incendiée en 1723 au mois de juin...; de MM.... chantres et chanoines de la dite Sainte-Chapelle de Dunois; de moy, pre et curé de Chapp.-Rle à qui le deffunct a résigné son bénéfice de Chapp.-Rle, et qui a donné par son testament à l'église de Chap.-Rle deux aubes de toile blanche, aux conditions de l'inscrire aux catalogues des bienfaiteurs, et le recomm. aux prières les 4 festes annuelles. »

1716. Gallou André.

14 juillet 1716 : « J'ay, prestre desst de cette par., du consentement de Mre Jean Vaud., chanoine..., et commis par Mgr l'Év. de Chartres pour desservir en la place dud. sr curé... », etc... *Signé :* — Gallou.

Il avait été, en 1713, vicaire de Brunelles, — en 1714 vicaire de la Bazoche. Il était probablement aussi originaire de Chapelle-Royale, car son père, marchand de profession et décédé à la Mérie en 1725, y fut inhumé par le curé de la Madeleine de Brou ; de plus, nous trouvons en 1740 :

« Inhumation faite par Balthazard Grenet, prêtre habitué de Ste Foy, de la fe d'André Gallou, en présence d'André Gallou, pre curé, Pierre Jacq. Gallou, marchand épissier, demeurt à Châteaudun, son fils, etc... »

Le curé Gallou a laissé une note remarquable sur la cherté des vivres en 1739, et sur les charités abondantes qui en furent le résultat ; nous la donnons plus loin. Il mourut en 1743.

1743. « Le 27 mars a été inhumé dans le cymmetière Me André Gallou décédé de cette nuit ; l'inhum. faite par Maisonnier c. de la Bazoche, assisté de Me Charles Bonaventure Margogne de la Motte, c. de Villevillon, Me Gabriel de Beaumont, c. des Autels St Éloy, Me Christophe de Lisle, c. de Montmiral, de Me Pierre Boucher, vic. de Brunelles... » etc...

1743. Boucher Pierre.

Son père était notaire à Chapelle-Royale. — En 1733, Pierre Boucher nous est déjà signalé comme « écolier estudiant en rhétorique au collège de Tyron », et l'année suivante comme « estudiant en logique » ; — en 1736, nous le voyons signer :

Digitized by Google

« vicaire d'Unverre » ; puis, à la fin d'autres actes de la même année, il se dit prêtre habitué de cette paroisse de Chapelle-Royale ».

Le 1er novembre 1736, Mr de Pardieu, vicaire général, envoie des lettres datées du 20 octobre précédent, par lesquelles il donne à Me Pierre Boucher le pouvoir d'administrer les sacrements et d'entendre les confessions, du consentement du curé, en qualité de vicaire.

En 1739, il devint vicaire de Brunelles, — et en 1743, à la mort d'André Gallou, il fut nommé curé de Chapelle-Royale.

Pierre Boucher démissionna en 1781, comme nous le fait voir l'acte suivant :

« Mariage de... célébré par moi, ancien curé soussigné, du consentement de Mr le curé actuel. — BOUCHER ».

1781. ANDRÉ Jean-Baptiste.

Né à Courtalain, d'une famille de fondeurs de cloches, il avait été : en 1763, vicaire d'Yèvres ; — en 1767, vicaire de Saint-Jean l'Évangéliste, de Dreux ; — en la même année, desservant de Rouvray-Saint-Florentin ; — en 1768, vicaire de Voves ; — en 1770, vicaire de la Bazoche.

En 1781, il devint curé de Chapelle-Royale. — Le 24 mai 1790, il fit diacre à la messe célébrée sur la place publique de Courtalain, et après laquelle eut lieu la bénédiction du drapeau offert par le duc de Montmorency à la garde nationale assemblée sous les armes (1). — Il prêta serment en 1791, — se rétracta en 1794, — et fut maintenu comme curé de Chapelle-Royale en 1803. C'est là qu'il mourut en 1810, âgé de 72 ans. Quand on enleva les terres de l'ancien cimetière, une croix de bois marquait encore l'emplacement de sa tombe.

C'est lui qui eut maille à partir avec certain commissaire, comme nous l'avons vu précédemment, pour la sonnerie des cloches pendant la période révolutionnaire.

1811. DE SAINT-DENIS Pierre.

Il fut en 1810 curé des Autels-Saint-Éloy, puis de Berchères-l'Évêque ; — en 1811 : curé de Chapelle-Royale ; — enfin, en 1835, curé de Dampierre-sur-Brou où il mourut en 1848, à l'âge de 76 ans (2).

(1) Reg. des délibérations de la municipalité de Courtalain.

(2) Il appartenait très probablement à la famille du même nom dont nous trouvons plusieurs membres cités dans nos Archives départementales : — 1735 : Claude-Denis-

Digitized by Google

1835. Épinette Marin-Jean.

Né à Saint-Cyr-la-Rosière (dioc. de Séez). — 1845, curé de la Croix-du-Perche ; — 1860, curé de Béthonvilliers ; — 1864, curé de Frétigny, où il est mort en 1878, à 67 ans.

C'est lui qui fit faire les boiseries qu'on voit dans le sanctuaire, et les peintures peu artistiques au-dessus du rétable. Le tableau surmontant l'autel date également de son temps.

1845. Bizet J.-B.-François.

Originaire du diocèse de Coutances. — 1839, curé du Mée; — 1842, curé d'Yèvres ; — 1845, curé de Chapelle-Royale ; — en 1854, il démissionna et quitta le diocèse pour aller se retirer dans son pays natal à Cretteville (Manche), où il mourut en 1875, à 73 ans.

1854. Lepais Paul-Adrien.

Né à Auneau. —1853, vicaire d'Arrou ; — 1854, curé de Chapelle-Royale ; — 1863, curé d'Ymeray, où il est décédé en décembre 1896.

1863. Deleuze Pierre-Eugène-Jean.

Né à Bellavilliers (Orne). — 1861, professeur au Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou ; — 1862, vicaire de la Bazoche ; — 1863, curé de Chapelle-Royale ; — 1871, curé de Frazé, où il est mort en 1881, à 42 ans.

1871. Wagner Eugène-Joseph.

Né à Gellainville. — 1868, vicaire d'Arrou ; — 1871, curé de Chapelle-Royale ; — 1872, vicaire d'Arrou pour la seconde fois, vingt ans durant ; — 1892, curé inamovible d'Arrou.

1872. Peschot Alphonse-Victor.

Né à Saint-Victor-de-Buthon. — 1871, professeur au Petit-Séminaire de Saint-Cheron-les-Chartres ; — 1872, curé de Chapelle-Royale ; — 1880, curé de Langey.

1880. Fortin Louis-Marin.

Natif de Nogent-le-Rotrou. Il fit ses études au collège de cette ville. — 1855, vicaire de Courville ; — 1858, curé de Boisgasson ;

François de Saint Denis, — 1772 : Claude-Denis de Saint Denis, sgrs du Plessis-Hugou, à Marboué (G. 5693). — Un membre de cette famille, François, fut maire de Châteaudun. (*Un Coin du Dunois*, p. 189). — On trouve encore (1751-1786) : Pierre-Jean-Antoine de Saint-Denis, prieur-curé de Dampierre-s.-Blévy ; et François de Saint-Denis, sgr de Vieuxpont, ayant des biens au même lieu. (E. 1590.)

Dans les siècles antérieurs sont aussi signalés : — Thomas de Saint-Denys, doyen, † 1241 (Mém. Soc. arch., XI, p. 326 et 333). — Pierre de Saint-Denys, chanoine, « legum professor », en 1298 (Id., p. 273). — Vincent de Saint-Denys, 1394, licencié en lois et bachelier en décrets, prêtre du diocèse de Chartres en l'Université d'Orléans. (Id., p. 474).

Digitized by Google

— 1861, curé de Saint-Hilaire-sur-Yerre ; — 1877, curé de Gilles ; — 1880, curé de Chapelle-Royale. Décédé le 13 juillet 1898, à 68 ans, et inhumé le 16 au pied de la croix du cimetière. M. le doyen d'Illiers, son condisciple du Grand-Séminaire, fit son oraison funèbre devant ses paroissiens et 25 confrères accourus pour lui rendre les derniers devoirs.

1898. VIRLOUVET Eugène-Louis, auparavant vicaire d'Arrou, né à Soizé en 1872. Vient d'entreprendre la restauration de l'église.

VICAIRES

1618. BOULLAY Pierre ; en 1632, curé de la Folie-Herbault. — RENOUARD J. — GILLOT Louis ; en 1632, curé de Saint-Germain d'Alluyes.

1621. BONNIN Toussaint. — Appelé clerc en 1618, il devait être fils de Toussaint Bonnin, qualifié cette même année de maître d'escolles. — En 1619, on le voit figurer comme sous-diacre, — et en 1620 comme diacre dans des baptêmes qu'il fait. — Il fut ordonné prêtre en septembre 1620. — Il avait des parents à Andé en Normandie, où un V. Bonnin est curé en 1633. Adrien Bonnin, dit fils de Louis, et né en 1633, paraît comme prêtre en 1657, et est signalé comme demeurant à Andé ; cet Adrien figure une fois en 1659 avec le titre de vicaire d'Arrou. — Les registres donnent Toussaint Bonnin comme devenu curé d'Andé en 1635.

1625. BUGLIER Michel. — 1626. GUILLER A. — 1628. GUIBERT ; devint vicaire de la Bazoche. — 1630. GRAFFIN Jean.

1631. PÉAN Michel ; oncle du curé Isaac Péan, dont il fut très longtemps le vicaire. Il mourut à la fin de février 1663, trois mois après son neveu. Leurs parents étaient chirurgiens.

1642. AUBRY Michel.

1663. CHARPENTIER Marin.

1665. PONTILLON Gabriel. — DELAPORTE Louis.

1674. VOLLES Guillaume. — BLAVETTE.

1680. CHEVALLIER Jacques ; — 1675, sous-diacre ; — 1680, vicaire de Chapelle-Royale ; — 1683, vicaire d'Arrou.

1687. DUCHASTEL Alexandre ; — 1678, vicaire de Moulhard.

1690. BERTAUT Robert.

1691. SAMSON ; — 1676, vicaire de Gohory.

1692. DUCLOS Julien ; — 1688, diacre ; — 1692, vicaire de

Digitized by Google

Chapelle-Royale ; — 1695, vicaire d'Unverre ; — 1701, curé de Fains où il donna 46 livres à l'église, par testament.

1699. Delaporte.

1707. Mesnil Hilaire ; — 1697, vicaire de Villevillon.

1715. De la Haye Pierre.

Après lui il n'y a pas de vicaire à Chapelle-Royale ; ce sont les vicaires de la Bazoche qui remplacent le curé quand il est absent.

1736. Boucher Pierre ; — auparavant vicaire d'Unverre, mais très peu de temps ; — 1739, vicaire de Brunelles ; — 1743, curé de Chapelle-Royale, son pays natal. — Démissionnaire en 1781.

1738. Filastre Louis ; — auparavant, vicaire de Luigny ; — 1739, curé de la Croix-du-Perche.

Aucun vicaire n'apparaît à Chapelle-Royale après cette époque.

ANNALES DIVERSES

Après avoir donné, aussi complète que possible, la liste chronologique des curés et vicaires, avec les détails biographiques que nous avons pu recueillir sur chacun d'eux, nous allons maintenant reproduire, à l'aide des registres paroissiaux, les noms des personnes ayant exercé les professions les plus usitées. Nous mentionnerons ensuite quelques faits remarquables qui sont consignés dans ces registres.

Prêtres habitués.

En 1698, Pierre Grenet (de la famille chartraine de ce nom), figure comme prêtre habitué à Chapelle-Royale. — En 1739 et 1740, un autre membre de la même famille, Balthazar Grenet, qualifié de prêtre habitué de Sainte-Foy (à Chartres), y fait un baptême et une inhumation (celle de la mère du curé André Gallou, qui avait peut-être des attaches à cette famille).

En 1736, Pierre Boucher, avant de devenir vicaire en titre, signe plusieurs actes où il se qualifie de prêtre habitué de cette paroisse.

Clercs et Étudiants originaires de Chapelle-Royale.

En 1618, Toussaint Bonnin est appelé clerc, en 1619, souz-diacre, et en 1620, diacre puis prêtre.

En 1737, on trouve Pierre Guinebert, étudiant ; en 1740, estudiant en philosophie. En 1745, il est vicaire d'Arrou. Il était fils de Marin Guine-

Digitized by Google

bert, fermier de Beaumont, qui fut inhumé le 28 novembre 1748, et avait un frère, également nommé Marin, qui mourut en 1752. En 1756, Pierre Guinebert était devenu curé de Viabon.

Nous avons vu haut que Pierre Boucher, devenu plus tard vicaire d'abord, puis curé de Chapelle-Royale, était, en 1733, écolier estudiant en rhétorique au collège de Tyron, et en 1734, estudiant en logique.

En 1739, André Poirier est signalé comme étudiant ; nous ne le retrouvons plus dans la suite.

(Plusieurs autres curés de Chapelle-Royale, nous l'avons dit, en étaient originaires).

Syndics.

1733. Louis Chevallier, syndic de cette paroisse.

1736. Pierre Péan, maître chirurgien et syndic de cette paroisse.

1736. Jean Martin, receveur des Blossiers et syndic de cette paroisse.

1746. Louis Chevallier, fils de feu Louis, syndic de cette paroisse.

1767. André Franchet, syndic de cette paroisse.

1772. Jean Bellezais, syndic de cette paroisse.

Maires.

1792. Coursimault, maire (Boisaubert, procureur de la commune ; Jean Buttet, membre ; Venot, officier public).

1808. Jean Melet ; Jardin.

1832 à 1870. Charles Aubry (gendre de Jean Belzaize), conseiller depuis 1821 (comme successeur de son beau-père).

Depuis 1870 : Roy, Testault, Melet, Pineau, Roger, maire actuel, arrière-petit-fils de Ch. Aubry, et qui a pour adjoint son grand-oncle, M. François Aubry, conseiller depuis 1870 (1).

Maîtres d'école.

1618. Toussaint Bonnin, maître d'escolles.

1684. François Boisaubert, maître d'escolle de ce lieu.

Furent instituteurs depuis 1820 : MM. Guillin, Davignon, Vasseur, Gouin, Moulin, Dubois, Papion, Herphelin, Dorange, Ménager, Ticot, Gouabault, Luton, Lavie, Lavie Charles, Gallou.

Notaires, Huissiers, Praticiens, Hommes de loi.

1618. Georges Beauchamps, praticien. — 1624, notaire.

1622. Jacques Blanchard, notaire.

1659. Jehan Hammonière, praticien de cette paroisse. — 1670, id.

1660. Mathurin Thenaisie, praticien et arpenteur. — 1668, id.

(1) Depuis que ces lignes ont été écrites, M. Marin François Aubry, à qui nous sommes redevables de maints renseignements publiés dans ce travail, est décédé le 24 décembre 1898.

Digitized by Google

1663. Jacques Boucher, notaire de la baronnie de Brou.

1668. Isaac Le Roy, praticien.

1694. Jacques Boucher, le jeune, notaire de ce lieu.

1695. Nicolas Hammonière, notaire.

1699. François Boisaubert, praticien.

1700. Michel Hammonière, notaire.

1701. Jacques Boucher, huissier.

Jacques Boucher, son fils, aussi huissier.

1705. Pierre Boucher, notaire. — 1742, ancien notaire.

1728. Charles Hammonière, notaire de la baronnie d'Authon ; — 1733, l'un des principaux notaires de la baronnie de Brou. — Mort en 1766, et qualifié d'ancien notaire.

1766. Jean-François Hammonière, fils du précédent, notaire de ce lieu.

Charles-Martin Hammonière, frère de Jean-François, receveur. — 1761-62 : Dans les Actes de foi et hommage, aveux et dénombrements par les vassaux de la seigneurie de Meignanville (Flacey), on trouve le nom de Charles-Martin Hammonière, praticien à Chapelle-Royale (E. 112).

Charles Sénéchal, notaire de la branche d'Authon en cette paroisse. — Mort en 1766.

1773-1777. Ménager, notaire de cette paroisse.

1780. Louis Bureau, notaire à Chapelle-Royale. — 1790, id.

1746. Florent de Langourant, sr de la Barre, homme de loy de cette paroisse.

1775-1785. Compte de la recette de la baronnie de Brou, faite pour Ch.-Philippe Simon, baron de Montboissier : .... Fermage du notariat de Chapelle-Royale : 30 livres (E. 39).

Contrôleurs et Receveurs des tailles.

1632. Louis Boisnier, contrôleur des tailles de la paroisse de Chapelle-Royale. — 1633 : contrôleur au réqollement des tailles de cette paroisse.

1736. Pierre Péan, maître-chirurgien, préposé pour le recouvrement du dixième, et syndic de cette paroisse.

Chirurgiens.

1620. Jehan Malescot.

1658. Marin Ferrand. — Il rendit déclaration à la seigneurie de Courtalain (E. 1135.)

1668. Jean Péan. — En 1705, on trouve à la Bazoche un « Jean Péan, maître-chyrugien, demeurant en sa maison de la Callusière ». (THIBAULT, 153.)

1686. Michel Péan.

1700-1705 : Jacques Georges.

Digitized by Google

1710-1743 : Pierre Péan. — En 1706, Pierre Péan est dit « garçon chyrurgien travaillant sous le privilége de sa mère ». (THIBAULT, p. 105.)

1759. Pierre Georges, fils de Jacques.

Hôteliers.

1618. Mathurin Hammonière, hostelier ; il avait pour femme Michelle Chevallier.

1668. Jean Hammonière, hostelier ; — 1684 : hoste.

1702. Pierre Boucher, hoste.

Tanneur.

Nous avons dit qu'il existait autrefois un moulin à tan à Chapelle-Royale ; mais nous n'avons découvert dans les registres de cette paroisse aucune allusion à la tannerie ni à la profession d'ouvrier tanneur. Ce n'est que dans les minutes notariales de Cloyes que nous avons trouvé le renseignement suivant :

1540 : Michel Curet, tanneur, dt en la psse de Chappelle-Réal.

Couteliers.

1554. Asselin Favert, coutelier à Ch. Rle, vend à Jean Lhuillier tous les couteaux qu'il pourra faire, moyennant 10 sols chaque douzaine (E. 2994).

QUÉRIMONIE, ET PUBLICATION D'UN MONITOIRE

Une double feuille de parchemin, rognée malheureusement en plusieurs endroits, et qui sert de couverture à un des registres paroissiaux de Chapelle-Royale, contient l'exposé d'une quérimonie contre un individu qui avait enlevé la femme d'un habitant et tué le mari outragé, ainsi que la publication par l'autorité ecclésiastique d'une lettre monitoriale à ce sujet.

Nous croyons devoir relater ici ce document, autant du moins que nous le pourrons, malgré ses nombreuses lacunes ; cette sorte de pièce, pensons-nous, ne se rencontrant pas communément.

Commençons par expliquer tout d'abord que la quérimonie, en terme de droit canon, est une requête présentée au Juge d'église pour obtenir la permission de faire publier un monitoire. — Le monitoire, à son tour, est la lettre d'un official, adressée à qui de droit, pour obliger, sous des peines ecclésiastiques, tous ceux qui ont connaissance d'un crime (ou de quelque autre fait) dont

Digitized by Google

on cherche l'éclaircissement, à venir révéler ce qu'ils savent à ce sujet. On l'envoyait, suivant l'usage de l'époque, au curé de la paroisse où le crime avait été commis, et à ses confrères du voisinage, afin qu'ils la publiassent en chaire.

Ce présent monitoire a été décerné au milieu du XVIIe siècle, ayant été scellé le 4 mars 1651. En voici la teneur, que nous avons tâché de reproduire le moins incomplètement possible.

Officialis Carnotensis dilectis nostris parrolium Eccliârum hujus Carnot. diœcesis Rectoribus salutem in dño.

De la part du sieur procureur du roy en la mareschaussée de Châudun, Bonneval et Bazoche-Gouët, nous a esté exposé par complaincte et quérimonie suivant la permission à lui donnée par tesmoings et personnes qui scavent et ont cognoiss^ce que depuis trois ou quatre mois [environ] un honneste habitant du bourg de Chapel Royal ès prisons de la ville d'Authon à la requeste [d'un individu, ce] quidam malfacteur avvoit desbauché la femme dud. habitant prisonnier avecq laquelle il avvoit [vécu], vivant avecq elle à pot et à sel, couchant la plus grande partie des nuicts ensemble tant dans la maison [de lad^e] femme qu'autres maisons dud. bourg, tous les jours de marché alloient ensemblement ès villes de Brou, Ba[zoche-Gouët et] autres lieux où led. quidam la menoit en trousse sur son mullet, et là beuvoient et mangeoient teste à [teste], couchoient ès hostelleries des dictes villes en mesme chambre et mesme lict, feignant d'estre mariez ensemble [comme si le] mary d'elle estoit mort. De laquelle desbauche et mauvaise vie led. habitant mary de la d^e femme [tant] pendant sa prison qu'après son eslargissement avvoit témoigné en vouloir tirer raison par les voy[es en son pouvoir et de] faict avvoit luy-mesme dressé des mémoires de quérimonie contenant les désordres dud. quidam malfacteur [avecq sa] femme, qu'il disoit vouloir faire publier en la paroisse dud. Chapel Royal et autres voysinnes, lesquels m[émoires] montrez à plusieurs dud. bourg qui en ayant donné advis aud. malfacteur ensemble lad^e femme qui s'[étoit] plaincte à luy du mauvais traictement que luy faisoit son d. mary à cause de la dicte vie passée avvoit [led.] malfacteur faict résolution de tuer led. habitant mary de la d. femme. Et de faict le vendredy dix[iesme jour de] febvrier, environ les huict à neuf heures du soir, led. malfacteur, après avoir longtemps [conféré et] par[lé] avec lad. femme prosche un puits dud. bourg, seroit venu ès environs dud. logis dud. habitant, et [par un] trou fraischement faict et à dessein en la muraille dud. logis en quel endroit estoit led. habitant et verroit [led. habitant à] son feu, avvoit deslâché par led. trou un coup d'harquebuze dans le teste dud. habitant duquel coup il seroit tom[bé sans] parler, et n'auroit vescu qu'un jour après led. coup receu.

Digitized by Google

Contre ceux et celles qui sçavent que la susd. femme [à peu près] environ deux heures avant l'assacinat commis à la personne de son mary, pria une femme veufve dud. [bourg d'aller] trouver led. malfacteur en son logis et luy dire qu'elle vouloit parler à luy en son particulier, ce qu'elle fist... et [led. malfacteur] vint trouver lad. femme prosche un puits qui est au bout du pressoir du nommé... [et luy] et lad. femme parlerent fort longtemps en particulier, dans lequel entretien led. quidam parois[soit fort en colère] et blasphêmoit le sainct nom de Dieu en menassant led. mary de lad. femme, lequel peu [après fut tué] en son logis par led. malfacteur. Contre ceux et celles qui sçavent que depuis led. assacinat commis [led. malf.] a abandonné son logis, vagant dans les bois où il se retire ès environs dud. Chapel Royal. Contre ceux [et celles qui sçavent que] le dict malfacteur a dict que c'étoit luy qui avoit tué led. habitant, mais que c'estoit à la sollicitãon de [sa femme, à cause du] mauvais traictement que luy faisoit sond. mary, et qu'il en feroit la déclarãon devant... [Contre ceux et] celles qui sçavent que la susd. femme, à la sollicitãon dud. malfaiteur, a eu dessein plusieurs f[ois d'empoisonner son mary], et pour cet effect achepta par deux fois d'un apotiquaire de la ville de la Bazoche de l'arsenicq [disant que c'étoit pour] faire mourir des rats ; ce qu'ayant ceu, led. deffunct son mary s'en seroit plainct à plusieurs personnes. [Contre ceux et celles] qui ont veu entre les mains dud. deff. des mémoires de quérimonie escripts de sa main contenant [la relation des] faicts cy-dessus qu'il disoit vouloir faire publier, ajoutant que plusieurs personnes et tesmoi[ngs] cy-dessus circonstances et deppendances qui reffusent de dire la vérité au préjudice dudit complaignant.

Quod vobis mandamus quatenus singulos reos et conscios unica monitione generali peremptoriã quilibet infra novem dies prox quod si id contemnant, [quod absit !] ipsos excommunicamus et excommunicatos a nobis (declaramus).

Datum Carnuti die 4a Martii, anno Dni millẽ sexcent. (quinquagesimo primo).

NOTE du curé Vaudecranne sur la rigueur de l'hiver de 1709 et la cherté des vivres qui s'en est suivie.

« Cette année 1709, les bleds et vignes ont gelé ; le bled a vallu le septier, mesure de Brou, 80 l. au mois de juillet ; l'orge au temps des semences 40 l. le septier. — Le vin 100 l. le poinçon ; le cydre 30 l. ».

Nonagénaires et Centenaires.

1665. Le 14 8bre, inhum. de Robert Boullay, 96 ans, leq. a testé au profict de cette église.

Digitized by Google

1666. Inh. de Jacquine Lauras, veufve de Jean Fortier, décédée à la Guérinière, aagée de cent dix années.

1689. Le 19 mars, inh. d'un homme de 95 ans, de Bouffiaux.

1694. Le 23 juillet, une personne de cent ans, des Blossiers, est inhumée dans l'église.

Opération césarienne.

1706. Le 8 décembre, baptême d'un enfant de Gabriel Sénéchal, sacristain, enfant tiré du corps de défunte Toussainte Catroux, par Mre Louis-Denis Gilloteau, mre chirurgien à Arrou.

1772. Le 29 juillet, inh. dans l'église de Ch. Rle de Jeanne Bellezaize, femme de François Pionnier, décédée à 21 ans au Chêne-aux-Pulvés, psse d'Unverre. Avec elle a été inhumé un enfant mâle né d'elle immédiatement après sa mort, au moyen de l'opération césarienne qui lui a été faite par sr J. B. Menuet, chirurgien juré à Villevillon ; le dit enfant, mort incontinent après avoir reçu le baptême du dit chirurgien.

NOTE du curé Gallou sur la misère de l'année 1739 et les abondantes charités qui l'accompagnèrent (1).

« Cette année 1739 peut être mise au nombre des années les plus malheureuses et les plus difficiles à passer. Le bled, son plus haut prix a esté à 30 l. le septier mesure de Brou, l'orge 24 l. Il est à remarquer que, depuis que le monde est monde, les charités n'ont jamais esté plus abondantes. Les Seigneurs du royaume, surtout de la Cour, se sont signalés par leurs abondantes aumônes qu'ils ont répandu dans le sein des pauvres, surtout en faveur du Perche, province de la France la plus affligée et la plus accablée de misère. Il a esté distribué du ris avec abondance, cette psse en a eu au moins quinze cent (?). Monseigneur le duc d'Orléans a fait des largesses surprenantes en tout l'Orléannois. Monseigneur l'Évêque de Chartres, Charles François de Moustier de Mérinville a vendu tous ses effets mobiliers, sauf sa biblyothèque, pour la subsistance des pauvres percherons, et a altéré considérablement ses revenus qui sont considérables, pour les secourir. Luy-même a parcouru à cheval la plus grande partie du Perche, accompagné de son valet de chambre, pour porter du secours aux misérables. M. l'abbé de Bouville, un de ses grands vicaires, a aussy beaucoup travaillé par ordre de Sa Grandeur. La psse de tout le diocèse la plus assistée a esté Melleray près Montmiral. Quoyque cette année ait esté malheureuse, il n'y a pas eu cependant de voleurs ny estrangers ny domiciliers. Peu de personnes en cette psse ont souffert de

(1) L'auteur du présent travail a déjà communiqué la note ci-dessous à M. Henri Tournoüer, rédacteur des « Documents sur la Province du Perche », lequel, sous la rubrique « Çà-et-là dans le passé », l'a reproduite en partie dans la série intitulée : « Correspondance de la Province du Perche », numéro (12) de juillet 1898, p. 186.

Digitized by Google

la faim. Les personnes les plus à leur aise ont abondamment fait l'aumône, entre autres Louis Chevallier, Nicolas Poirier, Jean Martin, Estienne Hallier, Mr Hamonnière, le sr Péan, la ve Pierre Picard, Jean Poirrier, Michel Silly, Marin Guinnebert, Nicolas Renvoisay, la ve Pierre Pilâtre, Jean Fortier, et autres ; joint que les pauvres ont eu du secours de l'Évesché, du Supérieur du Séminaire de St Charles de Chartres, de MMrs les curés de Versailles et du Roy. Ce Mémoire servira à la postérité. Il n'y avoit cette année aucqunne légume dans les jardins ; le recouvrement des imposts a esté retardé de six mois par ordre de Sa Majesté, à cause de la misère presque universelle dans tout le royaume ; le Roy a fourni des orges pour ensemencer les terres qui seroient restées en friche. »

Le bon curé, en insérant tous ces curieux détails dans son registre, avait l'intention, — il nous le dit lui-même, — que ce mémoire servît à la postérité, pour son édification sans doute. Nous n'avons fait, par conséquent, qu'entrer dans ses vues, en les reproduisant ici, et en les mettant sous les yeux du public à 160 ans de distance.

HAMEAUX DE CHAPELLE-ROYALE

Chapelle-Royale renferme une trentaine de villages, fermes ou hameaux, dont nous allons donner les noms par ordre alphabétique, en signalant les détails historiques que nous avons pu découvrir sur bon nombre d'entre eux.

Le Bardeau

A l'extrémité de la paroisse, du côté des Autels-Villevillon.

Beaumont

Aujourd'hui simple ferme, à côté du château actuel des Blossiers, du domaine duquel elle fait partie. — Un acte d'un notaire de Vaupillon, s'il faut en croire M. L. Merlet (1), la nomme Beaumont-Piédebœuf, en 1619. — Vers 1775, le lieu de Beaumont ou la Paillardière fut saisi féodalement (2).

(1) L. Merlet, *Dictionn. topogr.*, p. 12. — *Bull. Soc. Dun.*, II, 297, note. — Cette dénomination, Beaumont-Piédebœuf, appartient à une commune de la Sarthe dépendant du canton de Château-du-Loir, ainsi qu'à une autre du canton de Greez-en-Bouëre, dans la Mayenne.

(2) Arch. départ., B. 2889.

Digitized by Google

Ce lieu a eu au XVIe siècle des seigneurs de son nom (1), qui sont ensuite devenus seigneurs principaux des Blossiers.

Voici les noms des membres de la famille des de Beaumont, que nous avons pu relever dans les registres de Chapelle-Royale, dans ceux des paroisses avoisinantes, et ailleurs.

En 1566, « noble homme Louis de Beaumont, écuyer, sieur de la Pillardière en la paroisse de Chapelle-Royale, et Catherine de Courtalain, veuve en premières noces de Charles de Blondel », vendent la portion de terre du Coudray, près Gallardon, à elle échue par la mort de sa mère Louise de Sailly (2).

Les registres d'Unverre nous indiquent Anthoinette de Beaumont comme marraine, en 1582, et Tiennette de B. en 1586.

1595. Guy de B., sr des Blossiers.

1616. Louis de B., sr des Blossiers (peut-être le même qui, 50 ans auparavant, en 1566, était déjà sieur de la Paillardière).

En 1618 et 1632, on trouve Anthoinette de B., veuve de Charles, vivant esc., sr du Parc. — Une Anthoinette de B., dite veuve d'Hector de Barville, figure avec la famille de Tehais comme fondatrice de messes dans l'église de Chapelle-Royale.

En 1620, Philippe de B., esc., époux de Marie de Vasseur, fait baptiser une fille nommée Françoyse.

Aymé de B., sr des Blossiers, a pour enfants : en 1630, Renée de B. ; — en 1631, Aymé (II) qui a pour marraine n. dlle Marye de B. épouse de Pierre Drouin, morte en décembre 1666 ; — en 1633, Marye (II) de B.

Enfin, nous voyons, à l'occasion du mariage d'Alexandre de Tehais le jeune, en 1637, avec Marie d'Estivau, que sa mère,

(1) Est-ce la famille portant le titre de de Beaumont, et dont nous parlerons tout à l'heure, qui a donné son nom à l'endroit en question, lequel n'est nullement situé sur une hauteur, comme sa dénomination pourrait le faire croire, mais en plaine? — Ou plutôt, ne serait-ce pas le lieu lui-même qui aurait donné le sien à la famille qui possédait ce domaine attenant au château habité par d'autres de ses membres? — Ou bien encore, n'y-a-t-il là qu'un pur hasard, qu'une simple coïncidence? — Nous ne savons ; mais toujours est-il que, d'après nos registres paroissiaux, cette famille tirait son origine de Beaumont-la-Ronce en Touraine, comme nous le verrons à l'article consacré à l'histoire des Blossiers. — Quoi qu'il en soit, des renseignements puisés aux meilleures sources nous permettent d'affirmer que la famille des de Beaumont qui nous occupe, n'a aucun lien de parenté avec les anciens seigneurs de Beaumont-la-Ronce, qui, d'ailleurs, ne portaient pas ce titre, ni aucune attache avec la famille de M. le marquis de Beaumont, propriétaire actuel du domaine de Beaumont-la-Ronce, et dont le nom patronymique est Bonin de la Bonninière.

(2) Abbé Chapron : *Les Sires de Courtalain*, dans les *Bull. de la Soc. Dun.*, IX, 79.

Digitized by Google

première femme du sieur des Masnières, était une demoiselle Jacqueline de Beaumont (1).

Le fermier de Beaumont, en 1718, était Marin Guinebert, décédé en 1748. — Il eut un fils appelé comme lui, Marin, qui mourut en 1752 ; — et un autre fils, Pierre, qui est dit étudiant en 1737, étudiant en philosophie en 1740, et qui devint vicaire d'Arrou en 1745.

La Belvindière

En 1383, on trouve un bail de la Belvindière, paroisse de Chapelle-Royale (2).

Des membres de la famille de Bellezaize, si répandue dans la contrée aux XVIIe et XVIIIe siècles, habitaient ce village, voisin du Bardeau.

Loup de Bellezaize nous semble, suivant toute apparence, avoir demeuré à la Belvindière dès avant 1651. Sa veuve, Élisabeth de Piau, convola en secondes noces, en 1668, avec son parent Jean-Baptiste de Belzaize (3). De ce mariage naquit, l'année suivante, Élisabeth de Belzaize, laquelle épousa, en 1695, après la mort de ses père et mère, un marchand nommé Jacques Billon.

En 1696, le 3 décembre, naquit de cette union, « à la Bellevindière », Élisabeth Billon. Sa mère mourut le 7 du même mois, à 27 ans, des suites de ses couches (4), et fut inhumée dans l'église.

1716. « Le mardy 10e jour de novembre 1716, a esté inhumée dans l'égl. de ce lieu par moy p^re^ curé soussigné, Élisabeth Billon, âgée de 20 ans environ, morte ce matin sur les quatre heures après minuit, au lieu de la Belvindière de cette p^sse^, après avoir receü pendant sa maladie les sacrem. de P. et d'Extr.-Onc., et non celuy d'Euch., à cause d'un mal de cœur

(1) Au siècle suivant, Gabriel de Beaumont était curé d'une paroisse voisine de Chapelle-Royale : les Autels-Saint-Éloy ; nous ignorons s'il descendait des seigneurs des Blossiers, ce nom de de Beaumont étant assez commun dans la région dunoise, même avant l'époque où nous rencontrons ces derniers. Ainsi, pour ne citer que ceux-là, nous trouvons : — en 1491, Clément de Beaumont, curé de Donnemain ; — en 1511, Philippe de Beaumont, s^r^ de Moléans (E. 2776 et 2849).

(2) E. 2697.

(3) Ils ne tardèrent pas à quitter la Belvindière et à aller habiter le Grand-Aunay, sur la paroisse des Autels.

(4) Cet espèce d'accident se répéta à plusieurs reprises dans la famille de Belzaize, à laquelle une sorte de fatalité semble s'être attachée sous ce rapport, comme nous pourrons en juger par la suite, en donnant sa généalogie.

Digitized by Google

continuel qu'elle avoit, et qui a donné en mourant les marques d'une bonne xienne, fille de Jacques Billon et de déf. damoiselle de Belzais. »

1732. 19 octobre, inhumation de Jacques Billon, 65 ans, de la Belvindière, homme veuf.

Les Blossiers

C'est une ancienne seigneurie. Le petit château actuel, auquel est attenante une ferme du même nom, a été bâti en 1784 (1). On y avait autrefois ménagé une chapelle.

L'ancien château, beaucoup plus important, n'occupait pas l'emplacement du manoir que l'on voit aujourd'hui ; il était situé dans la cour de la ferme des Blossiers, et l'on aperçoit encore des vestiges des fossés qui l'entouraient.

PROPRIÉTAIRES ET SEIGNEURS DES BLOSSIERS

L'Abbaye de Saint-Père.

Une note rédigée en ce siècle-ci et conservée au château, indique que les Blossiers appartenaient en 1442 « aux Religieux de Saint-Romain de Brou » ; au monastère de Saint-Père, par conséquent, dont dépendait ce prieuré. Nous sommes tenté de croire, en effet, que les Blossiers faisaient primitivement partie du domaine de Boisméan de Chapelle-Royale, dont ils sont très rapprochés, et qui était une possession de la célèbre abbaye, dès avant le XIe siècle (2). Ce ne serait qu'au XVIe siècle que cette propriété en aurait été distraite pour une cause ou pour une autre, et aurait eu des seigneurs particuliers.

Guy de Beaumont.

Le premier en date que nous connaissons, est, en 1588 et 1595, Guy de Beaumont, époux de Perrette de Felines, et indiqué en 1581 comme seigneur de Chaussepot, en 1588 comme seigneur des Blossiers et de Chaussepot en partie, enfin en 1595 comme sieur des Blossiers et vassal de la seigneurie de Chaussepot dépendant de la châtellenie de Courtalain. Il eut, avec les Méan,

(1) *Dict. géogr.*, 344.
(2) *Cart. de Saint-Père*, I, 35.

Digitized by Google

co-propriétaires de Chaussepot, un procès d'assez longue durée qu'il semble avoir perdu (1).

Louis de Beaumont.

En 1616, le seigneur des Blossiers était Louis de Beaumont (2). Nous avons vu précédemment que le même personnage (ou un autre du même nom), était, dès 1566, seigneur de Beaumont ou la Paillardière, lieu touchant aux Blossiers.

Aymé de Beaumont.

Aymé de Beaumont est cité en 1620 comme esc. et sieur des Blossiers. Les registres de 1630 lui donnent le titre de sieur des Blossiers et de la Meyrie du dit Chappel-Royal, et nous désignent comme femme de M. des Blossiers demoiselle Marie de Fescan. A notre connaissance, ils eurent pour enfants : Renée en 1630, — Aimé en 1631, — et Marie en 1633.

1630. « Bapt. de Renée, fille d'Aymé de Beaumont sr des Blossiers et de la Meyrie du dit Chappel Royal, et de dlle Marie de Fescan son épouse. Le parr. haut et puissant seigneur M. Jacques de la Voue, sieur de Vaux-le-Pré (3) et du fief des grandes et petites Brosses (4); la marayne dame Renée de Courtene, épouse de haut et puissant seigneur Mre François de Vassey, chevallier, sieur de Vassay, et de Chastillon, des lieux du dict Chastillon. (La dicte Renée est née le sabmedy 8e juin sur les troys heures après midy, an 1630.) Baptisée 14 octobre. »

1631. « 29 juillet, bapt. de Aymé, fils de n. h. Aymé de Beaumont, et de noble Marie de Fescan sa fe ; parr. vénér. et

(1) 1581 : « Saisie des biens de Marin Méan, à la requête de Guy de Beaumont, seigneur de Chauchepot » (Arch. départ., B. 541). — 1588 : « Guy de Beaumont, escuier, seigneur des Bellecierres et de Chauchepot en ptye, demandeur, ... contre Marin et Jehan les Méan, deffendeurs... » (Id.) — 1595 : ... Seigneuries qui dépendent de la châtellenie de Courtalain : ... La seigneurie de Chauchepot, d'où sont vassaulx... : Guy de Beaulmont, sieur des Blossiers, et damoiselle Pérette de Felines (*Bull. Soc. Dun.*, II, 290).

(2) En 1616, Jacob de Tullières, sr de Vallainville (Moléans) et de la Forçonnerie (Unverre), fit transport, au profit de Gédéon de Tullières sr de Bois-Vallainville, de 12,000 livres 10 sols, tant sur Jean de Courtalain (sr de la Houssaye en Unverre), que sur Foulques de Montlibert du Gâtelier (Unverre), et Louis de Baumont, sr des Blossiers.

(3) Territoire de Charbonnières.

(4) Territoire de la Bazoche.

Digitized by Google

honnête messire Denis Petit, curé de..., marr. noble damoiselle Marie de Beaumont. »

1634. « 4 janvier, bap. de Marie de Beaumont ; parr. Mre Jacques de Lavardin, pbre, baron d... ; Marie le Texier, fme de Ch. de Mere, marr. »

« Noble et puissante damoyselle Marie de Fescan, dame des Blossiers, » fut plusieurs fois marraine ; elle tint sur les fonts du baptême, entre autres : — en 1631, André, fils de Pierre Drouin et de Marie de Beaumont, dont son fils Aymé était le filleul ; — et en 1633, l'enfant de maistre Louis Boisnier, contrôleur des tailles. En 1636, elle assista aux « espousailles » de Marie Bellenfant, sa femme de chambre.

Les seigneur et dame des Blossiers étaient morts tous deux en 1642 ; car, à l'occasion d'un baptême où elle est marraine, leur fille Marie de Beaumont est dite fille de deff. Aymé et de deffte Marie de Fescan (1).

Victor de Fescan.

« N. h. Victor de Fescan, de la paroisse de Beaumont-la-Ronce en Touraine, » (1642), esc., seigneur de Chambaut, demt au lieu seigneurial d'(Avantigny ?), par. de Métré en Tourainne, » (1645 et 1652), paraît de temps à autre dans les registres de la paroisse, après la mort des précédents seigneurs. Il nous semble avoir été le frère de Marie de Fescan, et le tuteur de ses neveu et nièces, devenus orphelins dès leur enfance. En tout cas, en 1658, il est lui-même désigné comme « escuier, baron d'Avantigny (2) et seigneur des Blossiers. »

(La famille de Fescan est aujourd'hui éteinte ; mais au XVIIIe siècle nous retrouvons un de ses derniers membres dans nos contrées. En effet, le 26 mai 1736, Louise Renée de Fescan, dame d'Avantigny, de Mettray, de Rochecorbon, de Colléon,

(1) La note, très brève d'ailleurs, dont nous avons parlé en commençant, — et que nous considérons comme fautive et passablement incomplète (elle ne cite en effet ni Guy, ni Louis, ni Aymé de Beaumont, ni Noël Michau qui va bientôt suivre), — place ici comme sgr des Blossiers un Louis-Jacques d'Avantigny. Nous n'osons nous y fier, d'autant plus qu'aucun Louis-Jacques ne figure sur la liste des sgrs d'Avantigny qu'on a bien voulu nous communiquer.

(2) Avantigny, fief et moulin sur la Choisille, psse de Mettray. — Les de Fescan, sgrs de Mettray, du Rouvre, du Plessis, d'Avantigny, de Chambault, avaient pour blason : « d'azur à 3 fusées d'or posées 2 et 1. » (Carré de Busserolles, *Armorial général de la Touraine.*)

Digitized by Google

etc., fille de Jean-Victor de Fescan et de Marie de Jousseaume, d'une famille originaire d'Angleterre établie depuis trois générations en Touraine, épousa Charles-Bernard Briçonnet, 3e du nom, marquis d'Oysonville. Louise-Renée mourut au château du Bouchet le 12 décembre 1788. Elle était veuve depuis près de 30 ans, et avait eu la douleur de voir mourir ses six enfants) (1).

Noël Michau.

Le seigneur que nous rencontrons ensuite, en 1671, est n. h. Noël Michau. Les registres de St-Mamès le désignent, dès 1653, comme « sgr de Varannes, conseiller du Roy et de S. A. de Longueville, maistre des eaux et forêts ». Il acquit probablement les Blossiers de Victor de Fescan, dont la famille ne laisse plus de trace, ou de ses héritiers. Aussi allons-nous voir ce domaine et celui de la Varenne (aujourd'hui la Varenne-Hodier), réunis dans la même main pendant un certain temps.

Un acte du 16 novembre 1671 nous fait connaître le nom de sa « fe et espouse »; c'était dlle Marie Bouscher, ou Le Bouscher, sœur, croyons-nous, de Me Jacques Boucher, notaire à Chapelle-Royale.

Noël Michau vivait encore en 1679, année où nous le trouvons parrain à Lanneray ; mais il mourut quelques années après, l'acte suivant nous en est une preuve :

« Le huict juin 1684, dame Marie Bouscher, veufve de Noël Mischau, escuyer, sr de la Varanne, seigneur des Blossiers et autres lieux, conseiller et secrétaire du Roy, maison et couronne de France et des finances, maistre des eaux et forests du comté de Dunois, fut marraine de la grosse cloche de Chapelle-Royale, pour et au nom de dlle Marie Louisse Mischau, sa fille. »

Dame Marie Boucher mourut en 1715 à la Varenne. « Le 22e jour de mars, — nous apprennent les registres de Saint-Mamès, — dame Marie Boucher, fe de feu Mr Noël Michau, sgr des Varennes, a esté inhumée dans l'église de céans. »

Jacques Hosdier.

« Mre Jacques Hosdier, conseiller du Roy en ses conseils, 1er président en la Cour de la monnoie à Paris, et seigneur

(1) *Oysonville, son château, ses seigneurs*, p. 53 et seq.

Digitized by Google

des Blossiers », fut parrain de la grosse cloche de l'église de Chapelle-Royale le 3 octobre 1694.

En 1701, nous trouvons Madeleine Ferré, veuve de Louis du Plessis, s^r de la Vallinière, avec le titre d' « agente des Blossiers. »

En 1714, c'est Charles Hammonière, qui, à son tour, est « agent des Blossiers ». — En 1721, le même personnage est qualifié d' « agent de Mad^e la présidente Hosdier »; il faut croire que Jacques Hosdier n'existait plus.

MM. Hosdier de la Varenne.

Ce furent les fils du président Hosdier qui lui succédèrent après avoir été affranchis de la tutelle de leur mère. On voit, en effet, en 1727, le s^r Ch. Hammonière exercer les fonctions d' « agent de messieurs Hosdier pour les Blossiers et la Varenne ».

Les actes nous signalent ensuite, sous la maîtrise de MM. Hosdier :

En 1731 : Jean Martin, 1er marguillier de cette église, et « fermier de la seigneurie des Blossiers »; — 1733 et 1736 : « receveur de la s^grie des Blossiers » ;

En 1733 : M^e Ch. Hammonière, l'un des principaux notaires de la baronnie de Brou et « intendant de Monsieur Hosdier de la Varenne, capitaine aux gardes françaises » ;

En 1757 : S^r Ch. Martin Hammonière, « agent de Mr de la Varenne » ;

Enfin, en 1767 : Mathurin Poirier, « fermier des Blossiers ».

René de Chabot.

En 1782, d'après la note, les Blossiers auraient appartenu à René de Chabot.

Charles-Armand de la Briffe.

Avant 1786, le propriétaire était Charles-Armand de la Briffe, comte de Préau.

Jacques Duval.

En 1786, Jacques Duval, écuyer, garde de la Poste de Sa Majesté, et demeurant aux forges de Cormorin, commune de Champrond, se vit adjuger la seigneurie des Blossiers sur Ch.-Armand de la Briffe, comte de Préau, moyennant 68,267 livres

Digitized by Google

10 sols (1). C'est lui qui, en 1787, fit abattre le vieux château qui se trouvait dans la cour actuelle de la ferme ; ce château avait dix fenêtres de façade, et on y pénétrait par trois ponts-levis. On voit encore ses fondations ainsi que les grands fossés entourant les bâtiments de la ferme, que l'on a conservés. Jacques Duval fit bâtir un peu plus loin le modeste château actuel ; il y dépensa 60,000 francs. Les murs ont 0.90 c. d'épaisseur, et la charpente, toute en bois de chêne, est d'une parfaite construction (2).

Jeanne-Françoise d'Orival, v^ve de Pétigny (3).

En 1789, Jeanne-Françoise d'Orival, dame de la Touche-Hersant (Lanneray), fit l'acquisition de la seigneurie des Blossiers sur Jacques Duval, pour la somme de 70,000 livres. Elle agrandit ce domaine du fief du Boël qu'elle acheta à Jacques de Phelinnes, moyennant 15,680 livres (4).

Anne-René-Joseph de Pétigny.

A.-R. Joseph de Pétigny, de la Touche, succéda à sa mère dans la propriété des Blossiers, en 1791.

Le domaine passa ensuite entre les mains de

Marie-Thérèse Miron de St-Germain,

veuve du sieur Boîtel de Domainville, écuyer.

Nicolas-Raguenet de St-Albin,

propriétaire à Orléans, acquit les Blossiers en 1830. Il eut pour successeur, en 1843, son gendre

Théodule Papion, baron du Château,

qui avait épousé sa fille Suzanne Raguenet, domiciliée au château de Pintray, près Amboise. Théodule mourut en 1858, — et sa veuve en 1878, aux Blossiers.

Le propriétaire actuel est leur fils

(1) Arch. départ., B. 1007.
(2) Papiers de famille de M. le baron du Château.
(3) Elle était veuve de Louis-Joseph de Pétigny, écuyer, ancien avocat au Parlement, conseiller du Roy en ses conseils et au Conseil de Monsieur, contrôleur général de ses finances, s^gr de la Touche-Hersant, le Tronchay, la Taille et autres lieux, et qui fut inhumé à Lanneray le 10 7bre 1788, âgé de 64 ans.
(4) B. 1010. — Le Boël ne resta dans la domaine des Blossiers que jusqu'à la mort de M. Raguenet de St-Albin, époque où eut lieu un partage qui fit distraire de ce domaine le Boël, le Boussardier et le moulin de Choiseau.

Digitized by Google

Georges-Stephen-Alexandre-Théodule, baron Papion du Château (1).

Il se maria d'abord à Marie-Louise Disson, et épousa en secondes noces demoiselle Augustine-Noémi Coustis de la Rivière, fille de feu Charles, ancien officier de marine, et de dame Léonie-Athénaïse Gatian de Clérambault. De la première union sont issus trois enfants : — Emmanuel-Joseph-René, né en 1880; — Suzanne-Marie-Jeanne-Emma, née en 1881, — et Marie-Yvonne, née en 1884, morte la même année.

Le Boile

On y remarque d'anciens fossés, indices d'une ancienne demeure seigneuriale qui fut habitée jadis par différentes familles nobles, comme les extraits suivants des registres de la paroisse vont nous en convaincre.

1677. « Anthoinette des Guets, veuve de Jacques Domare, vivant escuyer, s^r de Bouville, âgée de 74 ans, décédée au Boesle en cette paroisse, fut inhumée ès présence de René et Louis Deschalard, escuyer, sieur Deschalard, son gendre, demeurant à Jutigny, paroisse de Vieuvy.

1692. Raoul de Chartrain, escuier, s^r de Trisé, est décédé au Boëlle en cette par., à 49 ans, le 14 janvier; inhumé le 15 ès présence de Mre Claude de Chartrain, chevallier, seigneur de la Soublière (la Gaudaine), son frère; de Pierre Deschalard, escuier, s^r de Primhery Bourguinierre (Unverre et Béthonvilliers), fils de deffunt Mre Gabriel Deschalard, escuier, s^r de Primhery, et de dame Françoise Chartrain, sa femme (2).

Nous avons vu, il n'y a qu'un instant, que Jacques de Phelinnes (3) possédait le fief du Boël avant 1789, et qu'il le

(1) Un article du journal *l'Estafette,* dans son « Courrier de la Mode », numéro du 9 août 1880, nous apprend que Papion, aïeul de Georges, fut créé baron par Louis XVI ; il était apparenté à toutes les grandes familles de Touraine et avait épousé une demoiselle Ruel de Belle-Isle. Il fut le propriétaire d'une magnifique fabrique de damas de Tours.

(2) Dans les registres d'Unverre pour 1679, Raoul de Chartin, dont il est ici question, est appelé seigneur de Thrisay (Trizay-au-Perche) et de la Camusière (Unverre) ; il avait pour épouse Marguerite de Bonenfant. Les armes de sa famille étaient « d'azur à une fasce crénelée d'argent » ; — celles des Deschallard, « d'azur au chevron d'or ».

(3) Les de Phelines portaient « de gueules au chevron d'argent et à la levrette de même », aliàs : « d'azur au soleil d'or ».

Digitized by Google

vendit à cette époque pour la somme de 15,680 livres à la dame de la Touche-Hersant, Jeanne-Françoise d'Orival, déjà propriétaire des Blossiers. La terre du Boile demeura incorporée aux Blossiers jusqu'en 1858, époque où elle en fut détachée pour cause de division d'héritage.

Ajoutons que la famille des Melet a été fermière du Boile, de père en fils, depuis plus d'un siècle (107 ans), jusqu'en 1898.

Boisméan

Auprès de cette ferme existaient primitivement d'anciennes constructions dont les fossés ont été comblés.

On dit vulgairement : *le petit Boisméan,* pour distinguer ce hameau de celui d'Arrou, qui porte le même nom, et qu'à cause de sa plus grande importance on appelle *le grand Boisméan.*

S'il faut en croire Mr Ed. Lefèvre (1), dont un article de nos Bulletins a adopté l'opinion (2), ce nom de Bois-Méan proviendrait de la famille Méan, de Chaussepot, qui vivait au XVIe siècle. Ne serait-ce point plutôt la traduction simple et naturelle de l'expression « *Boscus medius* » de nos chartes, et dont la signification qui se présente aussitôt à la pensée est un bois d'une contenance restreinte, situé entre deux autres d'une étendue plus considérable ? D'où : Bois-Moyen, Bois-Méan, ou Bois-Meen (en une seule syllabe, comme prononcent encore aujourd'hui les paysans). D'ailleurs, les localités en question portaient leur nom spécial longtemps avant l'apparition des seigneurs appelés Méan.

Au risque d'encourir le reproche d'être trop prétentieux, nous osons réclamer pour l'humble hameau qui nous occupe, l'honneur d'avoir son nom consigné dans plusieurs chartes de l'abbaye de Saint-Père. En effet, M. L. Merlet, à qui l'on ne peut dénier une grande autorité en cette matière, attribue, dans le Dictionnaire topographique qu'il a publié (3), le *Boscus medius,* du Cartulaire de Saint-Père, — du moins pour ce qui regarde la charte imprimée au tome Ier, p. 122-123, — au Boisméan de Chapelle-Royale, et non à celui d'Arrou, pour lequel il ne donne aucune référence. C'est qu'en effet, à cet

(1) *Dict. géogr.*, p. 151 et 171.
(2) *Bull. Soc. Dun.*, II, 290.
(3) *Dict. topogr.*, p. 21.

Digitized by Google

endroit, le texte est on ne peut plus positif et tout à fait opposé à ceux qui tiendraient pour Bois-Méan d'Arrou. Qu'on en juge : « . . . *Adivimus presentiam Bertæ matronæ et filiorum ejus... deprecantes ut... terram de Capella Regia quæ proxima est terræ nostræ de Bosco-Medio, nobis concederet cum œcclesia...* » Or, notre Boisméan est précisément voisin de Chapelle-Royale, à quinze cents mètres tout au plus, tandis que Boisméan d'Arrou en est à une distance respectable, à plus de cinq kilomètres ! En raison de cette circonstance de proximité, l'attribution de ce passage au Boisméan de Chapelle-Royale, de préférence à son homonyme d'Arrou, s'impose donc à tout lecteur dénué de prévention et affranchi de toute idée préconçue.

De là, à étendre cette attribution à tous les autres passages du Cartulaire où figure *Boscus-Medius,* — et ils sont assez nombreux, — il n'y a qu'un pas facile à franchir. C'est ce qu'ont fait, pour diverses chartes, certains auteurs qui, dans leurs ouvrages, ont été amenés à parler incidemment du *Boscus-Medius* en question (1).

Ainsi, M. le vicomte O. de Romanet, qui rédige avec tant de talent les *Documents sur la province du Perche,* s'exprime de la sorte dans sa *Géographie du Perche* publiée ces dernières années : « Boisméan de Chapelle-Royale appartenait au pagus de Dunois »; et, fait que nous prions de remarquer, il indique comme référence le Cartulaire de Saint-Père (2). Ayant cru devoir lui écrire dans le cours même de cette année, pour le prier de vouloir bien nous confirmer cette identification, voici la réponse textuelle que nous a fait l'honneur de nous adresser ce brillant ancien élève de l'École des Chartes : « Il me semble évident comme à vous que *Boscus-Medius* cité dans le Cartulaire de Saint-Père doit être identifié avec Boisméan de Chapelle-Royale, car le texte de la page 122-123 est formel, et l'existence à Chapelle-Royale d'un maire administrant les biens de Saint-Père situés dans la paroisse, n'est pas moins concluante » (3).

Ainsi encore, l'auteur d'un savant travail sur les seigneurs d'Alluyes, publié dans les *Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir* (4) n'hésite aucunement, lui aussi, à attribuer au

(1) *Introduction au Cart. de N.-D.*, p. LVI, pour la charte p. 96.
(2) *Géogr. du Perche,* p. 26.
(3) Lettre du 14 août 1898.
(4) T. V, 76-77.

Digitized by Google

Boisméan de Chapelle-Royale le *Boscus-Medius* d'une autre charte. Voici ce qu'il écrit, en analysant ce document :

« Eudes II, frère de Thibaut II, comte de Chartres, soutint une longue lutte (1010-1016) avec son voisin Foulques Nerra, comte d'Anjou, neveu de Richard de Melun. Le résultat de la guerre ne lui fut pas favorable ; malgré la bravoure de Gauthier d'Alluyes et des autres fidèles chartrains, Foulques le vainquit près de Pontlevoy au mois de juillet 1016. Dans la chaleur du combat, le comte Eudes avait donné à Gauthier une terre appelée Bois-Moyen, près de Chapelle-Royale. En 1024, il fit donation de cette terre aux moines de Saint-Père, etc. »

Abrité sous le couvert de pareilles autorités, dont on ne peut contester la valeur, nous croyons devoir maintenir notre appréciation et nous approprier leur sentiment, jusqu'à ce qu'on nous apporte la preuve du contraire (1).

A l'époque où écrivait le moine Paul (XIe siècle), qui nous a conservé les plus anciennes chartes de Saint-Père, les titres de Boisméan étaient déjà perdus. « *Sunt* — dit-il — *quæ possidentur et possessa sunt ab antiquis, de quibus noticia litterarum periit, sicut de Bosco Medio, in territorio Dunensi* » (2). En tout cas, les religieux y avaient des possessions dès le Xe siècle, et d'autres vinrent s'y ajouter successivement dans les temps postérieurs. — Le rédacteur de la charte nous donne les limites de la propriété primitive de l'abbaye : c'était — au nord, un assez grand bois, — et au midi, la rivière d'Yerre (3). C'est bien exactement la position de ce cours d'eau par rapport à notre Bois-Méan. Quant au bois situé au nord, il a disparu depuis longtemps, mais les noms significatifs des villages édifiés sur son emplacement ne laissent aucun doute sur son existence ; les différents

(1) Nous ne nous dissimulons pas qu'on peut opposer à cette thèse de sérieuses objections. Aussi, nous faisons des vœux pour que cette question si ardue de l'identification du *Boscus Medius* de nos chartes soit spécialement étudiée et définitivement élucidée par quelqu'un de nos savants collègues de la Société Dunoise. Il en est un parmi eux qui est tout naturellement désigné pour entreprendre cette œuvre bien digne de tenter sa plume à laquelle nous sommes déjà redevables de tant d'excellents travaux archéologiques : j'ai nommé M. le chanoine Sainsot, doyen de Terminiers, vice-président de la Soc. arch. d'Eure-et-Loir, et notre collègue à la Société Dunoise, lequel a certainement dû faire de nombreuses recherches sur Arrou, sa paroisse natale, et ses 140 et quelques hameaux.

(2) *Cart. Saint-Père*, I, 35.

(3) Id. I, 39. « *Locus denique qui Boscus Medius nuncupatur et cingitur a septentrionali parte saltu non modico, atque ab australi parte rivulo Ederæ, semper habuisse fertur ab his qui hunc locum noscuntur tenuisse.* » (Ann. 931-954).

Digitized by Google

hameaux du Chêne, de l'Orme, du Houx, de la Gâte, de Boisard, etc., sont là pour le prouver surabondamment.

Avant l'année 986, les biens que possédait déjà l'abbaye à Boisméan s'accrurent d'une autre terre sise dans les mêmes parages, et qui fut donnée à cens aux religieux par un chevalier nommé Ardouin. Cette terre longeait aussi la rivière d'Yerre et avoisinait le lieu appelé alors *Buxedulum* (1). Ses dimensions et limites sont ainsi indiquées : — 200 perches de long, et 50 de large ; elle était enclavée entre les terres de Saint-Père par trois côtés, et la dite rivière (2).

Vers le commencement du XIe siècle, comme nous l'avons vu plus haut, le comte Eudes de Chartres, propriétaire de terres à Boisméan, voulut augmenter encore les biens de l'abbaye. Il lui fit don de nouvelles terres, mais à certaines conditions, savoir : sous réserve d'usufruit, et moyennant l'abandon à son profit d'un domaine du monastère au lieu nommé Guaiz, près du château de Provins, en Brie. Les moines n'en devaient donc jouir qu'après sa mort. Mais cet accord ne fut point exécuté. A la mort du comte, les religieux trouvèrent la terre occupée par des soldats qui prétendirent que le dit comte, au combat de Pontlevoy, l'an 1016, contre Foulques d'Anjou, avait abandonné ses biens de Boisméan à leur maître Gauthier d'Alluyes. Ce qui fit qu'ils perdirent tout à la fois et le domaine qu'ils avaient, et celui qu'ils devaient avoir. Aussi le moine Paul les compare-t-il malicieusement au chien lâchant sa proie pour l'ombre (3). Dans cette convention des moines avec le comte Eudes, nous trouvons, au sujet de sa terre de Boisméan et du bois adjacent, qu'il voulait ajouter à ce que l'abbaye possédait déjà, l'indication des limites de cette propriété. C'était : — à l'est, un grand bois ; — à l'ouest, un chemin au-dessous duquel les moines avaient une terre s'étendant jusqu'à l'Yerre et la fontaine Méaslé ; — d'autre part, *Buxedulum* (4).

(1) Boisseau (d'Arrou) plus probablement, — ou peut-être le Boël (de Chapelle-Royale). On trouve — en 1106 : *terra Erehenbaldi de Buxetello,* — et *Rainaldus de Boscello ;* — en 1134, *Hubertus de Buxeello* est témoin dans un acte passé entre les religieux de Saint-Romain de Brou et Guillaume de Boisméan.

(2) *Cart. Saint-Père,* I, 74.

(3) Id., I, 96-98.

(4) A noter qu'au bas de la charte d'accord entre Saint-Père et le comte Eudes, pour la terre de Bois-Méan, il y avait, entre autres, le sceau de la reine Berthe, « *S. Bertæ reginæ* ». Faudrait-il voir cette reine déchue dans la personne de la dame

Digitized by Google

Dans d'autres passages, le Cartulaire de Saint-Père nous fait connaître les noms de plusieurs maires de Boisméan et de personnages qui s'y rattachent.

1030-1046. Hermoin, maire de Boisméan, est cité en qualité de témoin : — d'abord, dans la charte de donation de la terre et de l'église de Chapelle-Royale, « *S. Hermuini majoris de Bosco Medio* (1) ; — puis dans celle, donnée à Chapelle-Royale, où Foulques ou Foucault d'Arrou fait une donation à Saint-Père : « *Hermoinus major de Bosco Medio* » (2).

1104. Jean, maire de Boisméan, est témoin à son tour dans un des actes concernant les moulins de Chapelle-Royale, « *Johannes major de Bosco Medio* » (3), — ainsi que Eudes son frère, « *Odo frater ejus* » (4).

En 1106, dans un autre de ces mêmes actes, nous trouvons le nom de Guibert, fils d'Eudes de Boisméan, « *Guitbertus filius Odonis de Bosco Medio* » (5).

Entre 1113 et 1129, Oger de Boisméan est témoin dans la donation, aux religieux de Saint-Père, de la terre de Boisruffin par Urson fils de Nivelon, « *Ogerius de Bosco Medio* » (6).

En 1134, le même Oger figure dans le partage de la terre de Boisméan entre l'abbaye de Saint-Père et Guillaume de Boisméan, avec Rainaud son fils et Eudes son petit-fils : « *Ogerius de Bosco Medio, et Rainaldus filius ejus, et Odo filius ejus* » (7).

Entre 1011 et 1129, Guillaume de Boisméan est témoin du don d'Eudes Bruneau aux moines de Saint-Père, de la moitié du presbytère de l'église d'Yèvres : « *Willelmus de Bosco Medio* », ainsi que de la donation de la Chapelle-Méaslé aux mêmes religieux (8). — Sa femme s'appelait Hermengarde, et leur fils Gillon : « *Hermengardis cognomine Machannia, uxor Guillelmi de Bosco Medio, et filius suus Gilo, et filie sue* » (9).

Berthe qui, plus tard, après avoir vu casser son mariage par le pape, pour cause de parenté avec Robert le Pieux, octroya aux religieux la terre et l'église de Chapelle-Royale, voisines de Boisméan, pour agrandir leur domaine ?

(1) *Cart. Saint-Père,* I, 123.
(2) Id., I, 209.
(3) Id., II, 481.
(4) Texte inédit de la même charte. V. Pièces justific., nº VIII.
(5) Id.
(6) *Cart. Saint-Père,* II, 483.
(7) Texte inédit, ut supra.
(8) *Cart. Saint-Père,* II, 486.
(9) Texte inédit, ut supra.

Digitized by Google

Vers 1120, Rotrou de Boisméan est témoin dans l'accord passé entre l'abbaye et Guillaume Gouët, pour la défense et la protection des hôtes de Boisruffin : « *Rotrocus de Bosco Medio* » (1).

Enfin, en 1235, un autre Guillaume de Bois-Méan, du consentement de Mathieue, sa femme, donna à l'abbaye de la Madeleine la moitié d'un setier de blé de rente sur la métairie de Bois-Méan (2).

La Borde

Cette gentilhommière, entourée de fossés qu'on voit encore, n'est plus qu'une simple ferme appartenant à un honorable habitant de Châteaudun, M. Rousseau. Elle a été habitée par les de Mère. Nous allons donner les noms des seigneurs que nous avons rencontrés, ainsi que ceux de leurs parents qui sont parvenus à notre connaissance (3).

1620. Charles de Mère

Esc., sr de la Borde

Il avait pour femme Marie le Texier, que nous trouvons marraine en 1620. En 1657, celle-ci était veuve ; en 1666, elle demeurait dans le Maine à Saint-Martin ; elle mourut à Bouffeaux (près de la Borde), le 17 février 1672, à l'âge de 81 ans. « 1672 : Inh. de dlle Marie le Texier, veufve de Charles de Mere, vivant escuyer, sr de la Borde, décédée le 17 février à Bouffeaux à 81 ans, ès présence de Élizée de Mère, esc., sr de la Borde, son fils, de Claude de Gallon, esc., sr de la Court, et de Nicolas de Tehais, esc., sr des Masnières, ses gendres. »

Voici les noms de leurs enfants que nous avons pu relever, avec l'année où il est question d'eux.

1. *Élizée.* — 1621 : Élizée de Mère, fils de Charles. — 1622 : parrain : le fils de Charles de Maire, sr de la Borde, assisté de son père pour sa jeunesse. — 1633 : parr. : n. h. Helizée, fils de Mr de la Borde. — En 1642, 48 et 50, il porte le titre de sr de Villeneufve. — A partir de 1657, il prend celui de sr de

(1) *Cart. Saint-Père,* II, 484.

(2) Bordas, II, 24.

(3) Nous pensons qu'on ne doit pas écrire ni prononcer de Méré, avec deux accents aigus, comme l'a fait imprimer M. Merlet, car, d'abord, les registres ne portent pas d'accents ; et, de plus, les variantes de ce nom : de Merre, de Maires, prouvent qu'on le prononçait ainsi : de Mère, la première syllabe ouverte et la dernière muette.

Digitized by Google

la Borde (qu'on lui donne encore en 1671), comme successeur de son père défunt.

Nous reparlerons de lui plus loin.

2. *Marie.* — « 1625 : Le 24e jr d'aoust, jour de la St Barthélemy, a esté baptisée Marie, fille de n. h. Charles de Mère, esc., sr de la Borde, et de Marie Texier. Le parr. n. h. Cézar de Maire, sr de la Bissonnière, et la marr. Magdelaine de Mere ». — 1631, 1657 : Marie de Mère, fille de Charles, marraine.

3. *Renée.* — 1631 : marr. dlle Renée, fille de Charles de Maire, esc., sr de la Borde. — 1670 : Inh. de dlle Renée de Mère, fille de deff. Charles.

4. *Charles.* — « 1633 : Bapt. de Charles, fils de Charles de Mère, sr de la Borde ; parr. messire Jacques de la Vosve, seigneur des Vaux, marr. dame Charlotte du Val, femme de messire Pierre de Beauxoncles, seigneur d'Arrou et de Bois-Ruffin. » — 1646 : Charles, fils de Charles de Mère.

5. *Denise.* — 1633 : Le même jour, « bapt. de Denise, fille des dicts sieur et damoyselle de la Borde ; parrain, messire Pierre de Beausongles, sgr d'Arrou et de Bois-Ruffin ; et la marr. Denise de Vendômois, femme de messire Jehan d'Amilly, seigneur du dit lieu. » — Nous trouvons Denise sept fois marraine à Chap.-Rle de 1650 à 1705. — En 1680, Denise de Merre, de Chap. Rle, est marraine aux Autels, de Magdeleine de Bellezaize. — 1706, 7 octobre : Inh. de dlle Denyse de Mère de la Borde, fille âgée de 77 ans, en présence de François de Langourand, esc., sr des Richardières, son cousin.

6. *Marie.* — 1636 : Une seconde fille de ce nom a dû naître en l'année 1636, puisqu'à sa mort, en 1686, on lui donne 50 ans. Elle épousa Claude de Gallon, esc., sr de la Court, qui, en 1672, est dit gendre de Marie le Texier, ve de Charles de Mère. Ils eurent en 1666 une fille nommée aussi Marie, dont fut parr. Charles de Gallon, esc., sr de Beauchesne, et marr. Marie le Texier, gd mère, demt en la pssse de Saint-Martin de... — Marie de Mère, fe de Claude de Gallon, mourut en 1686, à l'âge de 50 ans, le 6 8bre, à la Gevraizière, et fut inhumée dans l'église de Chap. Rle en présence de son mari et de Nicolas de Théais, sr des Masnières. — Claude, lui, fut inhumé le 23 mai 1689.

7. *Marguerite.* — Marguerite de Mère, fille de Mr de la Borde, est marraine à Chap. Rle en 1642, 1643 et 1661. — En

Digitized by Google

1654, dame Marguerite de Maire, femme du sieur de Saint-Hillaire, est marraine aux Autels, de Pierre de Bellezaize. Elle signe : Margrite de Merre. — 1671, 10 décembre : Inhum. de dlle Marguerite de Mère, vivante fille de deff. Charles de Mère, sr de la Borde, et de dlle Marie le Texier, ès présence de Elizée de Mère, esc., sr de la Borde, son frère, de Claude de Gallon, sr de la Court, et de Nicolas de Théais, escuier, sr des Masnières, ses beaux-frères.

8. *Thérèse,* née en 1640. — 1649, marraine, et dite fille de Charles, sr de la Borde. — Également en 1660. — 1673 : fe de Nicolas de Théais, sr de Masnières. — 1695, 4 août : Inh. de Théresse de Mère, âgée de 55 ans, veufve de deffunt Nicollas de Tehais, escuier, sr des Masnières, et décédée à l'Orme-Chevallier, par. d'Unverre, apr. av. reçu les sacr., ès présence de Charles de Mère, escuyer, sr de la Borde, et sous-lieutenant au régiment de Picardie, son neveu.

9. *Élisabeth.* — 1658 : marr. Elisabet, fille de déf. Ch. de Mère, esc., sr de la Borde.

(Nous avons rencontré en 1625, en qualité de parrain et de marraine de Marie de Mère, première du nom : César de Mère, sr de la Bissonnière, et Madeleine de Mère ; on peut supposer que c'étaient ses oncle et tante. Cette dernière est dite, en 1646, femme de Jacques Hammonière.)

1657. Elizée de Mère,
Sr de la Borde

Fils de Charles et de Marie le Texier; nous avons vu qu'il était né vers 1620. Après avoir porté le titre de sr de Villeneufve, il prit celui de sr de la Borde, en sa qualité d'aîné, à la mort de son père. Il avait épousé Marie de Fesque, dont il eut, à notre connaissance, deux enfants :

Charles, qui lui succéda en 1689 comme sieur de la Borde, puis

Jacques-Adrien, né le 12 mars 1665, et baptisé seulement l'année suivante. Il semble avoir causé la mort de sa mère en venant au monde. — 1666. Le jeudy 28e janvier... fut baptisé par moy curé de Villevillon soussigné, Jacques Adrian de Maire (né le 12 mars 1665), fils d'Elizée de Maire et de deff. dame Marie de Fesque, vivante, ses p. et m. Le parrain Adrian de

Digitized by Google

Joues, chevallier de l'ordre de St-Lazare, autremt dit du Mont-Carmel, de la paroisse St-Lubin de Flaccé. La marraine dlle Marie le Texier, de la paroisse St-Martin de..., au Maine.

« Elizée de Mère, esc., sr de la Borde, est décédé au Fresne, par. de Blandainville, à 55 ans, et a esté inhumé en nostre église (de Chapelle-Royale), à la requeste de dlles Marie, Denise et Thérèse de Mère, ses sœurs, qui ont obtenu la permission de ce faire de M. l'Official du schapitre de Chartres, suivant la requête à lui addressée par les dittes dlles, attendu le refus qui leur en avoit esté faict par le sr curé de Blandainville. La ditte permission en datte du dix sept du dict mois de juin susdit an 1676, signée Baudouin. La dicte inhum. faicte ès présence de Claude de Gallon, escuyer, sr de la Cour, de Nicolas de Tehais, esc., sr des Masnières, beaufrères du dit deffunct, lesq. ont signé avec nous. »

1676. Charles de Mère,
Sr de la Borde

dut succéder à son père Élizée en 1676. Nous le voyons figurer comme sr de la Borde en 1689 et 1691.

Après lui, nous ne trouvons plus de seigneurs de la Borde en titre ; ils disparaissent avec le XVIIe siècle.

Nos registres paroissiaux ne remontant qu'à 1618, nous ne connaissons pas les ancêtres des de Mère. Voici cependant deux noms que nous fournissent les minutes du notariat de Cloyes pour le siècle précédent.

1555. « Noble dlle Claude de Maires, fe et espouze de noble homme Jehan de Thiville, escuyer, sgr de Heurtebize, le Vivier, etc..., demourant aud. lieu du Vivier, psse de Cloyes. » — L'année précédente, ils sont dits : « demt de présent à Bourgoing, psse de Lanneray ».

1593. « Anne de Maires, fe de Toussaint de Lesnet, esc., sr de la Chapelle-St-Martin, capitaine et gouverneur de la ville et chasteau de Marchenoir, pour le service du Roy, marient leur fille Claude à Jacq. de Gallon, esc., sr de la Chapelle (Luigny), fils de feu Anthoine. Présents : Jehan de Thiville, chev., sr de la Rochevert, et Claude de Maires, son épouse. »

Au siècle suivant, les mêmes Minutes nous renseignent sur un autre membre de la même famille :

Digitized by Google

1658. Sr Jean de Mayre, sr de Planche-Hubert, demt à Montrouveau, psse de Semarville en Beaulce.

Si nous ne rencontrons plus de seigneurs de la Borde au commencement du XVIIIe siècle, en revanche nous voyons figurer à partir de cette époque les noms des fermiers de cette propriété qui, de seigneurie, était devenue simple métairie. Et, ce qu'il y a de curieux à constater à ce propos, c'est que c'est toujours la même famille qui, jusqu'à nos jours, c'est-à-dire depuis plus de deux siècles, l'a eue en location. Aujourd'hui encore, c'est un Poirier, — comme il y a deux cents ans, et toujours depuis, sans interruption, — qui est fermier de la Borde. Cela fait l'éloge et des propriétaires et des fermiers. Nous croyons qu'il y a bien peu d'exemples d'un pareil fait, et c'est pourquoi nous avons tenu à le consigner.

On nous permettra, pour cette raison, de relever ici les noms des différents membres de cette intéressante famille, qu'on peut proposer comme modèle aux laboureurs, à cause de sa fidélité deux fois séculaire à rester attachée au sol qu'elle cultive et féconde de ses sueurs.

Dès avant 1700, Nicolas Poirier était fermier de la Borde, car il est indiqué comme tel à l'occasion de la mort de sa femme, qui fut inhumée à l'église le 16 avril 1698. — Estianne Poirier, probablement un de ses enfants, décéda à la Borde en 1699, et fut aussi inhumé à l'église. Nicolas faisait encore valoir sa ferme par lui-même en 1718 et continua peut-être jusqu'à sa mort, car, en 1721, son fils aîné, Nicolas le jeune, était fermier de Bouffeaux dans le voisinage, et un de ses autres enfants, nommé Gabriel, demeurait au Portail. — Nicolas le père fut inhumé en 1731 ; sont cités comme présents à son inhumation ses fils : Nicolas, déjà cité, Mathurin, Pierre et François. — Il avait aussi une fille, Magdeleine, que nous trouvons indiquée en 1757 comme femme de Jean Bellezaize et sœur de Nicolas, deuxième du nom ; elle mourut en 1760.

1739 : André Poirier, étudiant. — 1742 : Jean Poirier, fermier de la Borde ; il avait pour femme Marie Gasselin. — 1764 : Inh. de Renée Trouvé, fe de Nicolas Poirier le jeune, à 76 ans. Son père, Claude Trouvé, était mort en 1733, après avoir été fermier de la Guérinière l'espace de 50 ans (les registres se plaisent à consigner ce détail). — 1767 : Mathurin Poirier, déjà

Digitized by Google

nommé, fermier des Blossiers. — 1777 : Inhum. de Nicolas Poirier, laboureur, à 83 ans. — 1782 : Julien Poirier, laboureur à la Borde, mort gager.

Bouffeau

Dlle Marie le Texier, nous l'avons vu, y trépassa le 17 février 1672, à 81 ans.

. En 1689, le 19 mars, fut inhumé un homme de Bouffiaux, âgé de 95 ans.

Nicolas Poirier, le jeune, était fermier de Bouffeaux en 1721. Sa femme Renée Trouvé, y mourut en 1764, à 76 ans, et lui en 1777, à 83 ans.

Une maison du voisinage s'appelle le Petit-Bouffeau.

Le Boulay

Ferme sur la route de Brou, appartenant à Mme Le Moniès de Sagazan, née Marguerite Lucas, propriétaire à Orléans.

1661. *Gabriel Deschalard*, sr de Prehemery (Unverre) et du Boulay, époux de Marie de Voré.

1671. *Jehan le Pelletier*, sr du Boulay (1) ; Marie Haudry, sa femme ; Catherine et Marie, leurs filles. Jehan figure dès 1632 dans les actes, et, en 1658, il est dit recepveur du prieuré de St-Romain.

1675. Donation par Jean le Pelletier, sieur du Boulay, psse de Chapelle-Royale, et par Marie Haudry, sa femme, de tous leurs biens, à leurs petits-enfants, fils et filles de Pierre de Voré sr de Lautrinière (Arrou), et de Catherine le Pelletier (2).

1678. *Jean de Vorré*, esc., sr du Boulay, fils de Pierre de Vorré sr de Lottrinierre.

1679. Inhumation d'un pauvre homme décédé au Boulay en cette psse, sur lequel on a trouvé un certificat signé Robbé avec paraphe, pbre vic. de St-Laurent de Nogent-le-Rotrou.

1728. Nicolas Renvoizé, fermier du Boulay ; il mourut en 1740. Sa femme était Anne Testault.

1764. Inhumation dans l'église de Madeleine Péan, 45 ans, fe de

(1) La famille le Pelletier, issue de Pierre le Pelletier, bailly de Touvoye au Maine en 1508, a formé les branches d'Aunay, des Forts, de Mortfontaine, de Saint-Fargeau et de Rosambo, et ses membres ont occupé des charges importantes dans la magistrature et dans l'État. Nous ignorons si celle-ci s'y rattache.

(2) Arch. départ., E. 4050.

Digitized by Google

Nic. Renvoizé, ferm. du Boulay. Présent : Nicolas Renvoizé, son fils.

1771. Adjudication de la métairie du Boulay, p^sse^ de Chapelle-Royale (1).

Le Boussardier

Ancienne seigneurie appelée la Boussardière en 1555, dans une charte de l'abbaye de Thiron (2). La ferme actuelle faisait autrefois partie du domaine des Blossiers.

Un document de 1595 signale le Bousardier comme un des vassaux de Boisruffin (3), et, en 1720, c'était encore un fief dépendant de la même seigneurie (4).

En 1668 eut lieu un accord avec Pierre Brière, charpentier, pour abattre et reconstruire une grange au lieu du Boussardier, p^sse^ de Ch. R^le^ (5).

Pendant l'espace de 40 ans (1618-1659), nous trouvons un seigneur de la Grand Hays d'Unverre résidant au Boussardier. Tous ses enfants sont baptisés à Chapelle-Royale, et lui-même y est inhumé. Il s'agit de *François Duquesnoy* qui était également sieur du Boussardier. Il eut pour première femme Judith Deschallard, et épousa en secondes noces, vers 1649, Louise de Gravelle.

Voici les enfants du premier lit :

Avant 1618 : Jehanne, noble fille, qu'on trouve marraine en 1628 et 1643.

Louise, baptisée en 1618, et qui a pour parrain et marraine Loys Le Lièvre et Anthoynette de Beaumont. Elle fut elle-même marr. en 1630 et 1632.

Françoyse, baptisée en 1628. Parr. Aymé de Beaumont, s^r^ des Blossiers, et marr. Marie des Arglantiers, espouze du sieur de Bourguignierre.

Anne, baptisée en 1630.

Anthoinette, bapt. en 1634, et qui eut pour parr. Alexandre de Tehais, s^r^ des Beausseries.

Enfin, Gabrielle, bapt. en 1645 ; elle eut pour parr. Victor de

(1) Arch. départ., B. 946.
(2) *Dict. topogr.*, p. 28. — *Dict. géogr.*, p. 344.
(3) *Bull. Soc. Dun.*, II, 316.
(4) Arch. départ., E. 1106.
(5) Id., E. 3584.

Digitized by Google

Fescan, sr de Chambaut en Touraine, et comme marr. Gabrielle des Arglantiers, veufve de deffunt Mr des Rieux et demeurant en la psse de Béthonvilliers : elle épousa en 1659 René Roux ou Raoult, de qui elle eut, cette même année, une fille nommée Mathurine, et en 1660 une autre appelée Marie.

Une de ses sœurs, qu'on ne nomme pas, avait épousé Nicolas Pasquer en 1658.

Entre 1632 et 1639, avaient eu lieu des procédures contre François du Quesnoy, sgr de la Grande-Haye, pour le paiement à l'abbaye de Thiron d'une rente de 26 liv. 13 s. 4 den., assise sur le lieu de la Buissonnière, psse d'Arrou (1).

François Duquesnoy, escuier, sr de la Grand Hais, fut inhumé le 18 mars 1659 à Chap. Rle. Après sa mort, nous ne retrouvons plus de sieur du Boussardier ni de Duquesnoy; d'ailleurs, comme on a dû le remarquer, François n'a eu que des filles.

En 1720, Michel Silly était fermier du Boussardier, et avait pour femme Françoise Hammonière.

La Bréchetière

La Bretêche

Relevait en fief, aux XVIIe et XVIIIe siècles, de la seigneurie des Grandes et Petites Brosses (la Bazoche-Gouët).

On trouve, en 1639, Michel Quéret ou Guéret, sieur de la Bretesche.

Nous possédons un Acte de foi et hommage rendu pour ce lieu en 1703, et un Aveu rendu en 1705, par Sébastien Girard, à messire Louis Georges de Mouy, chevalier, sgr de Gemasse (St-Ulphace), les Grandes et Petites Brosses et autres lieux.

En 1713, fut soulevé un procès pour l'usage du puits de la Bretêche ; les pièces en sont conservées aux Archives de notre département (2).

La Cendrière — La Charmois — La Chartillerie
Le Chêne-Vert

1710-1712. Adjudication du bordage du Chêne-Vert, psse de Chap. Rle (3).

(1) Arch. départ., H. 1470.
(2) Id., B. 845.
(3) Id., B. 2869.

Digitized by Google

La Cochellerie

1685. Claude Marc Antoine ; fils de n. h. François Breton sr des Bordages, valet de chambre de la feue Royne mère du Roy (et frère du curé Breton), et de dlle Marie de Courtalain, et âgé de deux mois, est décédé à la Cochellerie.

1787. Bail du bordage de la Cochellerie, psse de Chap. Rle (1).

La Dibonnière

Métairie qui appartenait anciennement au prieuré de St-Romain de Brou ; elle contenait 4 muids et 6 setiers de terre (2).

La Dibonnière était habitée naguère par des cultivateurs, descendants de la famille de Lunel originaire de Miermaigne, et alliée jadis aux de Mésange, des Landes, de Carnazet, de Villeneuve-Languedoue, etc. (3).

La Gevraizière

Ce village, où l'on remarque des restes d'anciens fossés, a été habité par plusieurs nobles familles, ainsi que nous allons le constater.

1677. Félixe de Fesque, veufve d'Adrian de Joues, vivant chevallier de Nostre-Dame de Monscarmel et seigneur de Morainville (Moresville, à Flacey), est décédée à 60 ans à la Gevraizière. Présent à l'inhumation : Claude de Gallon (4).

Dès 1666, nous voyons figurer ce dernier, Claude de Gallon, sr de la Cour (Luigny), escuier, « de cette paroisse », qui avait pour épouse Marie de Mère. Après avoir donné le jour en 1664, à Luigny, à un fils nommé François (5), ils eurent à Chapelle-Royale, où, dans l'intervalle, ils étaient venus habiter la Gevrai-

(1) Arch. départ., B. 2864.

(2) *Cart. St-Père*, II, 814. — Arch. départ., H. 437.

(3) Voir *Mém. Soc. arch. d'Eure-et-Loir*, VII, 69-70.

(4) Nous avons déjà vu précédemment Marie de Fesque fe d'Élizée de Mère, laquelle mourut en 1665 ; et le même Adrian de Joues, chevalier de l'Ordre de St-Lazare, autrement dit du Mont-Carmel, qui fut parrain en 1666 du fils de cette dame, baptisé après la mort de sa mère. Les de Fesque portaient « de sinople à un macle d'argent ». On rencontre des membres de cette famille à Fains (La Folie-Herbault), à Neuvy-en-Dunois (l'Étoile), à Saumeray (Montemain), à Sancheville (Baigneaux et Dommarville), à La Rouge, dans l'Orne (la Gauberdière), etc. — Les de Gallon, que les uns disent provenir du Maine, les autres de la Normandie, portaient pour armes : d'azur à 3 sauterelles ou cigallons ou grillons d'argent ou d'or. (Voir à ce sujet : *Bull. Soc. Vendômoise*, XXXIV, 93 et 122-123. — *Arch. eccl. du diocèse de Chartres*, Pièces détachées, p. 275.)

(5) Reg. de Luigny.

Digitized by Google

zière, une fille Marie de Gallon, baptisée en 1666, et qui eut pour parrain et marraine Charles de Gallon s^r de Beauchesne, et d^lle Marie le Texier ; on la trouve marraine elle-même en 1681, et elle mourut en 1689, à 24 ans. — Ses parents l'avaient précédée dans la tombe. Marie de Mère, la première, décéda « à la Gevraizière » à l'âge de 50 ans, et fut inhumée dans l'église le 6 octobre 1686. Le sieur de la Cour survécut quelques années seulement à sa femme, et fut inhumé à son tour le 23 mai 1689 (1).

En 1735, apparaît *Joseph de Langourant,* s^r de la Gevraizière, frère de Florent de L., s^r de la Barre (Unverre), mais qui habitait le bourg de Chapelle-Royale, et que nous trouvons qualifié, en 1746, d'« homme de loy de cette paroisse ». Leur mère, Louise Béaslay, v^ve de deffunt Mre Louis de Langourant, s^r de la Barre, décédée à la Gevraizière à l'âge de 70 ans, fut inhumée le 22 février 1740.

Joseph de Langourant avait pour femme Catherine le Dauphin qu'il avait épousée à Villevillon le 21 novembre 1740, et qui mourut en 1766. Il se remaria l'année suivante à Anne Froger, inhumée le 11 avril 1789, à 58 ans. Joseph fut inhumé dans la nef de l'église de Chapelle-Royale, âgé de 70 ans (2); il portait à cette époque le titre de sieur de la Barre, son frère aîné Florent étant mort depuis 1760.

La Godefrêne

Dans le « Produit des Rachats appartenant à la baronnie de Brou », est cité, au numéro 129, le fief Godefroy, p^sse de Chapelle-Royale, dont plusieurs étaient à la fois possesseurs. Nous pensons qu'on peut identifier ce fief avec la Godefrêne d'aujourd'hui. Sa contenance était alors de 22 arpents 2 minots 1 boisseau de terres, qui produisaient en revenus 146 liv. 6 s. 3 d. (3).

(1) Les de Gallon étaient très répandus dans nos contrées. — Il y eut, à différentes époques, des membres de leur famille s^grs de Luigny, ainsi que de la Chauverie, la Cour, Beauchêne, le Perruchay, etc., même paroisse. — On en rencontre d'autres à St-Lubin-des-Cinq-Fonts, où ils portaient le titre de sieurs de Marcel. — En 1590, Jacquine de Gallon était femme du sieur des Bois-des-Noes, à Saint-Bomer ; — et Marc-Antoine de Chabot, s^gr des Radrets, à la Bazoche, mort en 1800, avait épousé en premières noces une Marie de Gallon. Etc.

(2) On trouve des de Langorand à Arrou, Unverre, Dangeau, Vieuvicq, Béthonvilliers, Coudray-au-Perche, Langey, etc...

(3) *Mém. Soc. arch.*, VII, 409.

Digitized by Google

Fut inhumée en 1670 Marie le Mère, vivante femme de Michel Silly, laboureur, décédée à la Godefraize, après avoir participé comme une bonne chrestienne aux sacr. de l'Église. (Ces deux personnages étaient sans doute les père et mère de Michel Silly, fermier du Boussardier en 1720.)

En 1699 et 1743, on écrivait encore « la Godefraize ».

La Goderie — La Journetterie
La Guérinière

Jacquine Lauras, veufve de Jean Fortier, y décéda en 1666 « aagée de cent dix années ».

Le 23 mars 1733, eut lieu l'inhumation de Claude Trouvé, 80 ans, « décédé à la Guérinière dont il a été fermier 50 ans ».

La Guilloisière

On trouve en 1698 « la Giloisier ».

La Halonnière

Ce village fut habité pendant plus de 30 ans par *Salomon des Perelles,* mari d'Anne de Védie.

Le nom de ce personnage figure en 1668 dans la liste des « Nobles de l'élection de Dunois » : « Salomon des Perelles, sr de la Pommeraye (1), demeurant paroisse de la Chapelle-Royale ». Ses armes, d'après Hubert, t. VI, p. 218, étaient : « d'azur à trois cœurs de lys d'or » (2).

Nous connaissons trois filles du sieur de la Pommeraye, lequel figure dans nos registres à partir de 1650 :

Anne des Pérelles, marraine en 1662, 1663 et 1669. En 1673, elle épousa Jacques Péan dont elle eut en 1674 un fils Pierre, né à la Haie-Neuve, sur la Bazoche, et en 1679 une fille Madeleine-Anne. En 1681, année d'épidémie, Anne des Pérelles, Jacques Péan et Anne leur fille, moururent tous trois dans l'espace de huit jours, peu de temps après le chef de la famille.

Louise des P., baptisée le 5 février 1661.

(1) La Pommeraye est un ancien fief de la psse de Cernay. — On possède des actes de foi, aveux et dénombrements, rendus au XVIIe s. au chapitre de N.-D. de Chartres : — par Mathieu du Rousseau, sgr de l'Aunay, — par Marie du Rousseau et par Gabriel des Pérelles, sr des Bordes, comme ayant épousé Suzanne du Rousseau ; — par Salomon des Pérelles, sr de la Pommeraye, et par Jacques de Serizy, en leur qualité de propriétaires de la mairie de Cernay, dépendant du dit chapitre. (G. 911-913.)

(2) *Bull. Soc. Dun.*, IV, 349.

Digitized by Google

Anthoinette des P., qui eut pour parrain, le 12 janvier 1665, Pierre du Rousseau, es., sr de Santigny, et pour marr. Anthoinette de Louis. Domiciliée à la Halonnière, Antoinette Desperelles épousa en 1687 un homme de peine de Dangeau (1).

Salomon mourut à la Haslonnière en 1681.

Nos registres, à la date du 18 novembre 1659, relatent le mariage de Françoise Desperelles, fille de défunt Gabriel, esc., sr des Bordes, et de feue dlle Suzanne du Rousseau, avec Claude Huberson ; au nombre des signataires paraît un Julian Desperelles.

La Houssinière — Les Loges

La Morière

Il y a la grande et la petite Morière. — La Morière donne son nom à un ravin qui se jette dans l'Yerre (2).

Nicolas Fouché était fermier de la Morière en 1718. — C'est une dépendance des Blossiers.

Le Portail

Cette localité fut habitée par des membres de la famille de Bellezaize.

En 1681, nous y trouvons Louis de Bellezaize, esc., sr des Sinelières. Il demeurait précédemment sur la paroisse des Autels, où il avait épousé Madeleine Carré, fille de maistre Pierre Carré, procureur en l'élection de Châteaudun. Il en avait eu, entre autres enfants, une fille nommée Madeleine et qui causa la mort de sa mère en venant au monde, au commencement de 1680. C'est après cet événement que Louis dut venir se retirer au Portail, où décéda sa fille Madeleine l'année suivante, 1681. Cette même année, pendant son veuvage, il eut de Madeleine Proust, hors mariage, un fils appelé Louis comme lui, né au Portail.

N. h. Louis de Bellezaize, esc., sr de St-Éman et du Portail, épousa en secondes noces dlle Marie-Catherine des Jardins, dont il eut une fille Marie-Catherine, née au Portail, et qui, à son

(1) Une Élisabeth des Perelles avait épousé Nicolas de Beaufils, sr de Jumeaux, à Jallans ; elle était veuve en 1668. (*Bull. Soc. Dun.*, IV, 352). — Les Reg. de Dangeau signalent en 1708 l'inhumation de Marguerite des Perelles, 40 ans, ve de feu Charles-Anthoine de Mucet ou des Mussets, écuier, sr de la Touche, mort à 80 ans, en 1703, à Dangeau.

(2) *Dictionn. topogr.*, p. 125.

Digitized by Google

baptême administré le 6 avril 1693, eut pour parrain n. h. Ch. de Mère, esc., sr de la Borde, et pour marr. damle Marie-Madeleine de Bellezaize, sa sœur de père.

Louis de Bellezaize est appelé successivement sr du dit lieu, sr du Tremblay, sr du Sicot (Charbonnières), sr des Sinellières, enfin sr de St-Éman (après la mort de son frère aîné J.-Baptiste demeurant au Grand-Aunay des Autels) et du Portail.

La grand'mère de Louis, épouse de Pierre de Bellezez, sr des Bois, était Marguerite du Portail.

La Touche

La Vallée

Les terres de la Vallée appartenaient en 1639 au sieur de Vaulx, autrement Jacques de la Vove, sr du Vau (Charbonnières), et sgr du fief des Grandes et Petites Brosses, à la Bazoche.

Une enquête sur un vol nocturne de grains commis au lieu de la Vallée, psse de Chapelle-Royale, eut lieu en 1763-69, d'après des pièces conservées dans nos archives départementales (1).

Vinaux

HAMEAUX DISPARUS

ET LIEUX-DITS ACTUELLEMENT INCONNUS

1383. — La Belinière (2). Peut-être la Belvindière. (V. ce village).

1680. — La Bignonière en cette paroisse.

1581. — Tenue des plaids de Courtalain au lieu de l'Espine de Malconseil, près Chapelle-Royale (3). (Ce lieu, tout en étant près de Chapelle-Royale, pouvait se trouver sur le territoire d'une autre paroisse voisine, par exemple sur celle d'Arrou) (4).

1698. — La Glaudinerie, en cette paroisse. N'a disparu que dans ce

(1) Arch. départ., B. 2888.
(2) Arch. départ., E. 2697.
(3) Id., B. 541.
(4) Le prieuré de St-Romain possédait, avec la métairie de la Dibonnière et un étang à Chapelle-Royale, le pré de l'Épine (*Cart. Saint-Père*, II, 814); mais se trouvait-il aussi sur cette paroisse? Nous ne savons. — Quant à l'étang dont nous venons de parler, nous sommes porté à croire qu'il occupait, au bourg, sur les bords de l'Yerre, l'emplacement de l'île de la propriété Broussely, d'où sort une belle fontaine à l'eau limpide.

Digitized by Google

siècle ; c'était une maison isolée, située dans les environs du village de la Halonnière.

? — Le fief Godefroy (1). Probablement la Godefrêne. (V. ce hameau.)

— La Gousserie (2) ; se trouvait près de Choiseau, en remontant vers la Houssinière.

1557. — Les Malibes, aliàs les Mallibets. Les Minutes de Cloyes parlent de « noble h^e Marin de Gadoys, espoux de Jacquine d'Estiveau, s^gr des Malibes, par. de Chapelle-Réal ». C'est le seul cas où la situation de cette seigneurie soit désignée de la sorte ; partout ailleurs, elle est toujours dite de la paroisse d'Unverre ; peut-être était-elle commune à leurs territoires respectifs.

M. L. Merlet cite sur la paroisse de Chapelle-Royale : — le gué de la Marne (3), aliàs de la Maille (1702) (4), — et celui de Trinneau (5).

La Mairie

Cet établissement, destiné primitivement à la résidence du maire qui administrait les biens de l'abbaye de Saint-Père, et plus tard à celle du receveur qui percevait les revenus du prieuré de Saint-Romain-les-Brou, était situé près de l'église. C'était le lieu seigneurial de la paroisse. Le prieur de Saint-Romain était seigneur de la paroisse : il est du moins désigné comme tel au siècle dernier, en 1734 et 1766, comme nous avons déjà eu occasion de le faire remarquer.

Répétons aussi qu'avant 1102, Robert, maire de Chapelle-Royale (« *Robertus, major Capelle Regis* »), est cité dans une charte relative à l'église de Dampierre-sur-Brou. C'est le seul officier portant ce titre, que nous connaissions ; les noms des autres ne nous ont point été conservés (6).

En 1587 (25 mars-4 juillet), il y eut procès entre Marie des Personnes, veuve de « Jean de Voré, sieur de la Mairie, p^sse de Chapelle-Royale », et Jacques de Taix, s^r de Fresnay, p^sse de Cloyes, pour une somme de 200 livres due par le dit de Taix à Jacques des Personnes s^r de Villemesle (Boisgasson), père de la dite Marie (7).

Nous avons déjà signalé qu'en 1630, Aymé de Beaumont est qualifié de s^r des Blossiers et de la Meyrie du dit Chappel-Royal.

Si, à cette époque, la propriété de la Mairie semble avoir passé entre les mains des seigneurs des Blossiers, les de Voré, en allant s'établir ailleurs, n'en conservent pas moins le titre de sieurs de la Mairie.

(1) *Mém. Soc. arch.*, VII, 409.
(2) Arch. particulières.
(3) *Dict. topogr.*, p. 112.
(4) Arch. partic.
(5) *Dict. topogr.*, p. 181.
(6) Si vraiment il y eut des maires à notre Boisméan, comme nous avons essayé de l'établir, on devine qu'il ne pouvait y en avoir au bourg qui est si rapproché.
(7) Arch. départ., E. 2149.

Digitized by Google

En 1648, nous trouvons encore dans les registres locaux, Louis de Voré, sr de la Mérie, époux d'Anthoinette de Louis; puis Jacques et Anthoinette, leurs enfants.

Le mardi 18 avril 1662, Nicolas de Voré, sr de la Mérie, esc., fils de Paul de Voré, esc., en son vivant aussy sieur de la Mérie, et de dlle Anne du Guay, espousa à Boisgasson dlle Louise de Racines, fille de feu Jacques, esc., sr des Bois-Besnards, et de dlle Françoise de Gaigné (1).

Les époux allèrent demeurer à Dampierre-sur-Brou. Voici, d'après les registres de cette paroisse, les noms de plusieurs de leurs enfants qui y naquirent, et la date de leur baptême : — Louys, fils de Nicollas de Voré, esc., sr de la Mérie, et de dlle Louise de Rasines, 13 juillet 1663; — Nicolas, 19 8bre 1667; — François, 22 mai 1674; il eut pour parrain François de Vauray sr de la Plumerie.

En 1679, fut accordée à François de Voré, sr de la Mérie, l'autorisation de mettre un banc dans l'église de Dampierre, moyennant 10 sols de rente (2).

Les registres précédents nous donnent encore les renseignements suivants : — Le 3 juin 1684, inh. de François de Voré, esc. sr de la Mérie, 53 ans environ. — 1698 : Publications entre Pierre de Voré, écuyer, fils de Nicolas sr de la Mairie, et de Louise de Racine, et Marie-Anne de Giroudeau (3).

Le 16 novembre 1700, Balthazar de Voray, escuier, sr de la Mérie, fils de Nicolas, esc., sr de la Mérie, et de dlle de Racine, se marie à Argenvilliers à Catherine Odesan, fille de feu maistre Jean Odesan, marchand, et de dlle Agnès Ozan (4).

Balthazar, devenu veuf, se remaria, car voici ce que nous lisons dans les registres de Saint-Pellerin : 1722, inh. d'Anne de Flines, ve de Balthazar de Voré, sr de la Merrie (5).

Il y eut aussi des de Voré sgrs de la Mairie, à Châtillon ; ce qui établit une confusion difficile à éclaircir.

1719. Dame Marie-Françoise Bois, dame pour moitié du fief et seigneurie de la Coltière (village de la Bazoche près de l'église de Chapelle-Royale), cède, le 17 septembre, à Estienne Rosty, sr de la Mairie, capitaine des chasses de M. de Memorency, seigneur pour l'autre moitié, la part à elle appartenant (6).

En 1725, la Mairie figure encore sur les registres, mais il n'en est plus question après cette époque.

(1) Reg. de Boisgasson.
(2) Arch. départ., G. 6286.
(3) Reg. de Dampierre.
(4) Reg. d'Argenvilliers.
(5) Reg. de Saint-Pellerin.
(6) *Bull. Soc. Dun.*, IV, 216.

Digitized by Google

Les bâtiments n'existent plus depuis 1820, sauf une grange, qui, depuis, a aussi disparu, mais que les anciens du pays se souviennent d'avoir encore vue. Leur emplacement a été mis en culture, et seules, quelques pièces de terre situées derrière l'ancienne maison d'école et le long de la route des Autels, au sortir du bourg, et portant encore le nom de pré et de champ de la Mairie, rappellent le souvenir de cet ancien lieu seigneurial.

ABBÉ PESCHOT,
Curé de Langey,
Ancien Curé de Chapelle-Royale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

De Regia Capella.

(1030-1046.)

In nomine Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Landricus, abbas Sancti Petri Carnotensis, et omnis congregatio michi commissa. Notum esse volumus presentibus atque futuris, quia adivimus presentiam domnæ Berthæ matronæ et filiorum ejus, Walterii clerici, Hervei, Hugonis, Tetbaldi, Sigebodi, Enguciæ; deprecantes ut, pro redemptione animæ suæ et filiorum filiarumque suarum, terram de Regia Capella, quæ proxima est terræ nostræ de Bosco Medio, nobis concederet, cum œcclesia et duabus areis molendinorum, omnibusque rebus quæ ibi pertinent. Quæ libentissime cum filiis et filiabus suis annuit : ea conventione, ut domno nostro comiti Tedbaldo, ex cujus beneficio esse videtur, annuere facerent, et ex omnibus calumniis quæ inibi orirentur, liberam facerent. Quod ita factum est, videntibus his quorum nomina subscripta sunt. Et concessit ita fieri domnus noster comes Tedbaldus, pro salute animæ suæ et patris sui, et manu propria nominibusque suorum fidelium has litterulas corroboravit. S. comitis Tedbaldi. S. Gilduini vicecomitis. S. Hugonis vicedomni. S. Hervei vicecomitis. S. Ivonis clerici. S. Fulcherii filii Gradulfi. S. Ilberti, filii Nivelonis. S. Alberti, abbatis Sancti Martini. S. Richerii, abbatis Sancti Launomari. S. Vigerii de Castaneto. S. Willelmi. S. Warini. S. Herberti clerici de Imonis Villa. S. Hermuini majoris de Bosco-Medio. S. Bernerii presbiteri. S. Gualterii de Bodacis Villa. S. Huberti, privigni Adventi. S. Giraldi coci. S. Morardi. S. Hugolini servientis.

(*Cart. de Saint-Père,* t. Ier, p. 122-123.)

Digitized by Google

II

De altare Capellæ Regiæ.

(1033-1048.)

Si pietatis ac religionis constat esse ad laudem et gloriam summi et æterni regis œcclesiis in honore martyrum seu etiam confessorum constitutis a fidelibus honorificentias exibere, quanto magis his quæ in memoria illius sunt stabilitæ, super quem catholica fundata est œcclesia, cui etiam a superno conditore, commissis cœlorum clavibus, ligandi atque solvendi pontificium constat esse traditum. Unde, pro æternæ felicitatis adquisitione, quam ipsius interventione apostolorum principis aput animarum liberatorem speramus facilius adipisci, altare, quod situm est in œcclesia quæ Capella Regia vocatur, concedo Carnotensi œcclesiæ in præfati apostoli memoria constitutæ, ad stipendia monachorum inibi Deo militantium; ea conditione ut, ab hodierna die et per succedentia tempora, ab omni conditione et comparatione, a sinodali circada (1), ab omni debito vel parata (2), absolutum permaneat; ita ut nonquam nos, neque successores nostri, ab ipsa Capella Regali horum aliquid umquam requirere vel recipere vel repetere præsumant. Et ut nostræ liberalitatis munificentia omnibus sanctæ matris œcclesiæ fidelibus esset nota, summo studio et diligentia exarari præcipimus; quatinus quod manu propria, signo crucis impresso, statuimus esse ratum, per curricula succedentium temporum maneat inconvulsum. Et si quis hujus elemosinæ porciunculam temptaverit esse violandam, (quod absit!), iram Dei incurrat, atque nostra nostrorumque omnium auctoritate convictus abscedat, et pro illicita præsumptione, venturi in fine seculorum judicis sententia perpetuo anathemate se perfossum atque in inferno inferiori retrusum sine fine doleat.

Teodoricus præsul, qui dedit hanc donationem. Arnulfus præcentor. Agobertus succentor. Fulcherius archidiaconus. Hildegarius subdecanus. Hugo præpositus. Guiddo Rubeus. Rodbertus. Bernerius. Ingelrannus.

(*Id.*, I, 123-124.)

(1) *Circada,* visite ou cens qui se payait à l'évêque ou à l'archidiacre, par les églises ou les curés, pour le droit de visite. (*Cart. Saint-Père,* II, 846.)

(2) On désignait très anciennement par le mot *parata,* les préparatifs et les frais faits pour la réception des hôtes, particulièrement des envoyés royaux et des officiers publics. Le même mot fut employé plus tard à désigner les dépenses faites par les curés et les maisons religieuses, pour la réception des évêques et des archidiacres en tournée. Ces dépenses se convertirent à la longue en une redevance fixe appelée *circata* ou *circurmitio,* de *circumire,* mot qui rappelait la visite diocésaine objet de cette prestation. Voilà pourquoi le mot *parata* est donné quelquefois comme synonyme de *circada.* — Le *synodus* était une taxe imposée aux ecclésiastiques que l'évêque réunissait en synode, au siège épiscopal, une ou plusieurs fois par année, tant pour s'assurer de leur savoir et de leur aptitude, que pour punir les fautes commises contre la discipline. Notre charte indique que ces deux droits paraissent aussi avoir été parfois réunis en un seul sous la dénomination de *synodalis circada.*

Digitized by Google

Note. — Cette charte a été publiée dans le *Gallia christiana*, t. VIII, instr., col. 298, avec la seule variante : « ego Theodoricus presul » concedo... etc.

Mais elle est un peu plus complète dans le Mss. 10101, f° 52, n° 344, de la Bibl. Nat., ainsi que dans le Mss. 1038, f° 99, n° 12, de la Bibl. de Chartres, où certaines variantes existent aussi.

D'après ces deux manuscrits, la charte en question, qui a pour titre : « De immunitate Capelle Regie », débute de la sorte : « In nomine sancte et individue Trinitatis, Patris et Filii et Spiritus Sancti. Ego Theodoricus Dei gratia Carnotensis episcopus, » si pietatis ac religionis... etc...

Voici maintenant les variantes les plus saillantes : — ... cui etiam « a sumpno Largitore, » commissis... etc... — ... in ecclesia que « Regalis Capella vocatur, concedimus » Carnotensi ecclesie... etc... — ... monachorum inibi « summo regi » militantium... etc... — ... ab omni « venditione » et comparatione, a « sinodo et circada, » etc... — ... ita ut « neque nos » neque successores nostri ab ipsa « Regali Capella horum aliquid umquam requirant, vel recipiant, vel recipere presumant. » — ... Et si quis hujus elemosine « porciuncule temptaverit esse violator, » etc...

De plus, les témoins sont un peu plus nombreux, et leurs qualités mieux exprimées : S. Ageverti archipresbiteri †. S. Fulcherii Dunensis archidiaconi. S. Guillelmi prepositi. S. Gerogii decani. S. Arnulfi precentoris. S. Hildegarii subdecani. S. Hugonis prepositi. S. Roberti. S. Guidonis prepositi. S. Alii Guidonis rubei. S. Fulcherii alii archidiaconi. S. Odonis Dunensis decani. S. Ingelranni magistri scole. Signum Bernerii.

Enfin, un abrégé de cette charte existe dans le Mss. 5417 de la Bibl. Nat., p. 37, et dans le Cart. couvert d'argent de l'abbaye de Saint-Père de Chartres ; et dans cet abrégé la liste des témoins commence ainsi : Signum Theoderici presulis qui hanc donationem fecit †.

III

De Calumnia ejusdem Capellæ Regiæ.

(1033-1069.)

Notum esse volumus omnibus christicolis, tam presentibus quam futuris, ego Landricus abbas omnisque fratrum nostrorum congregatio, quoniam Capellam Regiam, quam, sicut superius scriptæ litteræ ostendunt, a Berta matrona et filiis ac filiabus suis, probata peccunia, emeramus, postea gener ejus Raherius, conjunx videlicet Enguciæ, calumniabatur. Pro qua re, convenientes eum Carnotis ante comitem Tedbaldum, et ipso comite atque obtimatibus ejus nobis suggerentibus, spopondimus ei XL solidos nummorum Carnotorum, ut ipse calumniam, quam faciebat ante comitem, dimitteret. Quod et libenter egit. Nos quoque postea, per Paulum monachum, misimus ei solidos nummorum XL, quos ei tradidit Blesis castro, in vico Vianæ super Ligeris ripam ; et intra castrum, ante œcclesiam matris Domini, publice calumniam missam fecit, una cum uxore sua Engucia, et unico filio nomine Rainaldo, necnon et filiabus duabus, Berta scilicet ac Adelina ; ibique has litteras jussit fieri, et eas manu propria manibusque omnium suorum corroborari voluit, coram convicaneis et contribulibus suis. Raimundo de Viana. Teodorico de Sancto Briccio. Gausfrido filio Archembaldi. Pila de Lupo. Rainaldo de

Digitized by Google

Calido Monte. Herveo. Burchardo. Haimerico decano. Huberto filio Gislardi. Gunterio, filio Andreæ. Herberto, filio Teduini. Rodberto clerico. Huberto. Bernardo. Ernulfo Nigro, famulo Pauli monachi qui hanc cartam scripsit.

(*Id.*, I, 124.)

IV

De quadam terra in Capella Regia.

(1033-1069.)

In Christi nomine. Ego Gualterius, privignus Ansgoti, et mater mea Pleitrudis, volumus notum fieri tam præsentibus quam futuris, quod abbas Landricus monasterii Sancti Petri Carnotensis sepissime meam præsentiam adivit, deprecans quatinus quandam terram, quæ est aput Capellam Regiam, sancto Petro tribuerem. Quod prius quidem facere nolui, set, ipso persistente in prece, accepta peccunia ab eo, ipsam terram Sancto Petro dedi, annuente meo seniore Huberto, ex cujus beneficio ipsam terram tenueram. Census terræ IIII^or^ denarii solvendi kalendis Septembris, in nativitate sanctæ Mariæ. Et ut hæc cartula firma permaneat, mea manu signum crucis impressi. Si quis vero, aut ego aut heredes mei, seu ulla opposita persona, contra hanc cartulam venire aut eam infringere conatus fuerit, una cum cogente fisco, auri solidos C componat, et quod repetit, vindicare non valeat; set præsens cartula omni tempore firma permaneat et inconvulsa, constipulatione subnixa. S. Ervei. S. Bernaldi. S. Huberti, filii Magnonis. S. Huncberti Firmitatis. S. Ernulfi, filii Ansgoti. S. Ingelbaldi. S. Laurentii. S. Martini. S. Rainaldi. S. Giraldi.

(*Id.*, I, 144.)

V

De dono Fulcandi de Arro.

(1069-1079.)

.... Actum est in Capella Regia.

(*Id.*, I, 208.)

VI

(Ante ann. 1102.)

.... Rodbertus, major Capelle Regie.

(*Id.*, I, 243.)

VII

Scriptum quid singule obedientiæ ad generale illud anniversarium post octabas Pentechosten celebrandum debeant, comprehendens.

(1101-1129.)

.... debitum quod singule nostre obedientie reddere debent ad fratrum

Digitized by Google

refectionem, his placuit litteris assignari : .... prepositus de Capella Regia, II solidos.

(*Id.*, II, 359.)

VIII

De eo quod Herbertus et Hugo benigne quod calumpniabantur in molendinis de Capella Regia (1).

(29 et 30 oct. 1104. — 22 janv. 1105. — 13 et 16 mai 1105. — 1106.)

De molendinis Capelle Regie, junioratus (2) quorum Herbertus atque Hugo se paterne jure possidere calumpniabantur quid et qualiter actum sit, hic describi judicavimus. Domnus itaque abbas Guillelmus plurima eis loca nominavit, et per domnam Eustachiam et alios quamplures nominari mandavit, Carnotum videlicet Braio atque Capellam Regiam offerens ut in quolibet horum tantum rectitudinis acciperent, quantum justitia diffiniret. Illi vero mendatii sui terminum fugientes, se usquam inde placituros denegant et cum suis in malignitatis sue calumpnia perseverant. Rigore igitur justitie peragente, utrique cum pluribus Braio venientes, profitebantur se falsam calumpniam de predictis junioratoribus fecisse, et nunquam in molendinis aliquid hereditarie possedisse. Pro falsa enim calumpnia quam fecerant, recte insigne domne Eustachie in manu ibidem ponentes, juraverunt se nunquam amplius ad prefatam calumpniam aliquo modo reversuros et omni malo quod inde evenire posset, se semper quamdiù viverent, verbo et opere, si possent, obviaturos. Si vero non possent et malum fieri vel scirent vel suspicarentur, domnum abbatem vel quem melius scirent, ne malum fieret, per se vel per alium si possent, inde certificarent. Hec autem omnia qui viderunt et audierunt hi sunt : Domna Eustachia, Robertus filius ejus, Guaztho filius Odonis, Goffridus filius Radulfi, Cochardus prepositus, Evraldus Dubet de Arro, Gaufridus Mirse, Stephanus, Moyses, Ebroinus, monachi sunt, Johannes major de Bosco Medio. Carnotum autem inde vadentes, presente domno Guillelmo abbate et monachis et aliis quorum nomina subsignantur, quecumque apud Braio juraverant, ibidem eodem modo juraverant, et calumpniam quam se fecisse falsam cognoverant, falsam recognoverunt, et pro his omnibus que male egerant, recti signum in manu domni abbatis posuerunt. Subsignati : Salomon major, Adventius

(1) Nous devons à l'obligeance de M. le chanoine Métais la communication du texte complet de cette pièce inédite, que Guérard a indiquée plus que sommairement, ainsi que les deux appendices qui la suivent et la complètent.

(2) *Junioratus*. Le « *juniorat* », dans les moulins, était un droit perçu par les *jeunes* gens ou domestiques et serviteurs, en outre du prélèvement du meunier. C'est ce qui est encore connu par le mot « mouture ». De ce mot *junioratus*, on a appelé ces serviteurs *joennes* (jeunes garçons de moulins), les *joindres*, les *geyndres*, et enfin les *gendres*.

Digitized by Google

miles, Fulchardus, Adventius sartor, Gislebertus filius ejus, Oydelerius, Odo pistor, Galterius, Johannes, Gaufridus, Gilduinus, Alo ortolanus, Richardus portarius, Radulfus frater ejus, Durandus pistor, Gilduinus et Cochardus fratres, Petrus excuba, Xristianus, Rainaldus et Theobaldus nepotes Gaufridi coci, Harduinus calamus, Petrus presbiter, Rainaldus lavend', Petrus sartor, Fulcherius piscator, Stephanus et Hugo pueri, Johannes major de Bosco Medio, Odo frater ejus. Hec igitur acta sunt apud Braio, IIII kalendas novembris, Carnotum III kalendas ejusdem mensis, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo IIII°, indictione XII.

Expedito autem summatim proposito, expedire etiam ac litteris assignare decrevimus, quibus quantisque incommodis nos affici prescriptis conspirantibus contigerit. Contigit nempe ut quidam propinqui predictorum molendinariorum tertia die succedentis adventus Domini eorumdem assensibus et monitis, quandam domum nostram concremarent, domum quidem satis optimam atque refertam omnibus stipendiis quibusque brutis animalibus necessariis. Incenderunt etiam molendinum unum in sequenti Epiphania Domini. Unde eos in ecclesia convocari ad satisfactionem more solito fecimus, non nominative tamen, fures enim et latrones inculpabiles tanti facinoris sumus conclamabant. Excommunicatis itaque incensoribus, excommunicatis etiam commonitoribus consentientibus et scienter communicantibus, eos tandem quorum nomina subdidimus, per domnum Guillelmum Goietum ad satisfaciendum commoneri determinate fecimus Hugonem et Herbertum fratres, Arnulfum filium ejus, Salomonem Gaspal, et qui dicitur Nutritus, Gaufridum Mirse, Landricum Petrum filios. Constituto igitur atque utrinque concesso die XI kalendas februarii, in quo apud Muntmiral de predictis satis agerent, illis ipso die absentibus nos ibi interfuimus, et sic eos convicimus presentibus et testificantibus Stephano monacho, Odono famulo ejus, domna Eustachia, Roberto filio ejus, Alberto dicto puero, Roberto filius Hervei preposito, Cochardo, Roberto da moart, Rainaldo filius Gaufridi, Odone potario, Andrea capreolo, Girardo filio Berengerii et filiis ejus, Pichardo, Huberto filius Rainaldi de Capella Regia. Carnotum etiam eos convicimus atque infractores pacis tunc jurate Adventus et Natalis Domini ostendimus presentibus his : domno Ivone episcopo, domno abbate Guillelmo, Stephano, Rainaldo, monachis, Guillelmo, Milone, Odone, Andrea, Fulcone, Raimbaldo, archidiaconibus, Ernaldo decano, Hilduino precentore, Landrico, Hugone, Gerogio, Alberto, canonicis, domno Nivelone, Roberto Aculeo, Teobaldo, filiis Stephani, Ansoldo filius Godescalchi, Ansoldo puero, Adventio milite, Rainaldo filius ejus, Fulchardo, Arraldo, Laurentio, Salomone, Odone, Ausquitino, famulis. Ingelberto majore Saisniville, Mainardo filius Rainaldi de Capella Regia. Ex parte vero eorum adfuerunt : Hugo vicecomes

Digitized by Google

Castriduni, Rainaldus despieariis, Hugo niger, Raherius filius Odonis, Raimbaldus cratinus, Raimbaldus monoculus atque forestarius.

Excommunicatione itaque pacis perjurio adventus et natalis Domini furtiva infractione condempnati, et pro qualitate culpe multiplici infortunio quandoque gravato liberati ab his omnibus cupientes pacem firmam nobiscum facere omnes una voce promiserunt et qualem subscripimus die constituta apud Braio perfecerunt. Ipsi etenim cum suis parentibus et amicis die qua constituimus Braio venientes, universas calumpnias usque ad eandem diem factas, omnes dimiserunt, atque ad easdem amplius non redire omnes ibidem juraverunt.. Juramentum quoque hujus pacis, sicut superius descripsimus, omnes eodem modo juraverunt, videntibus etiam et audientibus multis se ipsos et quosdam alios plegios XL librarum eo tenore dederunt, ut si aliquo tempore priscripta sacramenta quolibet modo violari probarentur, plegii ab abbate vel monachis submoniti infra XV dies singuli sibi commissa persolverent vel deprecarentur ad placitum tam domni abbatis et monachorum, qui plegentes omnes omnia hec prosequi concesserunt et juraverunt nec pretereundum quod concedentibus omnibus qui ibi aderant, et sic fieri laudantibus domnam Eustachiam et Robertum filium ejus plegeios justitiarios totius conventionis nostre accepimus, eo scilicet modo ut si de predictis aliquo tempore quoquomodo aliquid infringi contigerit, per eosdem ad integrum reforment. Plegeiorum ergo et testium nomina hec sunt; plegeiorum superius, testium vero inferius : Arnulfus Gaspal postposita omni calumpnia federavit atque juravit XX solidos, similiter et ceteri : Salomon frater ejus XX, Gaufridus, Landricus, Petrus filii Mirse LX, Hugo ipse XX, Herbertus frater ejus XX, Arnulfus filius ejus XX, Galterius Machet XX, Nutritus filius ejus XX, Herveus Gambatus XX, Herbertus filius Rainaldi LX, Odo frater ejus XX, Hademarus XX, Gaufridus coriarius XX, Herbertus de Alneto XX, Guarinus filius Fulcherii XX, Arnulfus frater ejus XX, Giraldus decanus XX, Stephanus beneventus XX, Giraldus Cocherellus XX, Johannes gener ejus XX, Vitalis molendinarius XX, Lambertus filius ejus XX, Robertus filius Odeline XX, Girardus frater ejus XX, Fulcrinus gener Mirse XX, Richardus filius ejus XX, Joscelinus Pivardus XX, Bernardus de Arreis XL, Rainaldus caniculus XL, Evraldus Dubet de Arro C. solidos. Auditorum et testium nomina : domnus abbas Guillelmus, Stephanus, Moyses, Bernardus Cananus, Rainaldus, Ebroinus, Gunherius, monachi sunt isti ; donna Eustachia, Robertus filius ejus, Hugo de Brueria, Gaufridus de Nuilli, Guastho filius Odonis, Gaufridus de Toriello, Gaufridus rufus, Gaufridus pulchra testa, Gaulterius dolardus, Harduinus follis bucca, Robertus filius legis docti, Rainaldus Brevius, Cochardus prepositus, Petrus filiaster ejus, Adan Brunellus, Adventius miles, Arroldus, Ansquitinus famuli, Galterius cocus, Odo, Marquerius, servientes, Johannes major de Bosco Medio,

Digitized by Google

Evraldus frater ejus, Rainaldus Gunberti, Josbertus Iscende, Bernardus mercator, Mothardus, Hugo presbiter, Bloiardus, Gauterius, clerici, Gaufridus Benlucet, Arnulfus decanus, Stephanus capusolius, Rogerius vannarius, Mainardus de capellula, Jofridus et Theudo fratres, Robertus Onie, Arnulfus pinotus, Hubaldus, Guarinus follinus, Petrus vellus coche, Eranus decanus, Fulcredus fidelis, Ruallonus carrarii, Isenbardus, Gauterius Evrardi, Gaudius, Lanbertus Herberti, Arnulfus Roberti filius Richildis, Guarinus Roburgis, Guitbertus Alburge, Robertus moirul, Teobaldus de Ursumvilla. Hec acta sunt apud Carnotum III idus maii, Braio autem XVII kalendas junii anno millesimo centesimo quinto dominice incarnationis, indictione XIII.

De dono terre apud Capellam Regiam quod nobis fecerunt Landricus de Toriello et filii ejus.

Ad confirmandam concessionis antique veritatem, quam de terra prope descripta Landricus de Torriello et filii ejus Hugo et Landricus nobis fecerant, eisdem rememorari ordinem temporibus nec fuit nec erit inutile. Terra itaque ista juxta Capellam Regiam sita, a media convalle Franconis usque ad terram Erehenbaldi de Buxetello, et a stagno usque ad silvam vicecomitis terminatur. Quam utique seniores nostri longo successu temporum quietissime possidentes, stagno optimo et molendino meliorari fecerunt. Unde stimulante invidia, efficitur ut quorum nisibus defendi omnino debuit, eorum temerariis ausibus impugnari vehementissime contigerit. Nam domini qui eam nobis concesserant et dominorum domini qui se non concessisse dicebant, hinc per se, inde per alios calumpnie malum operi nostro protendebant. Scilicet his et hujus modi de medio rejectis, qualiter hec nobis Deus terminare voluit breviter prosequemur. Anno igitur ab incarnatione Domini millesimo centesimo VI, apud Braio in claustro Sancti Romani convenimus, ubi Hugo et Landricus Landrici filii patrem suum prefinitam terram dedisse, ipsis eisdem cum eo dantibus et concedentibus, cognoverunt, atque itidem Gaufrido filio Landrici ibidem concedere fecerunt, videntibus et audientibus quorum nomina hec sunt : Albertus de Gesiaco, Raherius de Braio, Guaufridus filius Galterii cocci, Radulfus de Nantiliaco, servientes, Bloiellus clericus, Herveus nepos Herberti de Alneto, Lambertus filius Herberti, Guitbertus filius Odonis de Bosco medio, Gaufridus Natalis, Rainaldus de Boscello, Galterius medietarius de foresta, Guiddo Harenburgis, Herluinus Constantie, Herveus de Mortua muliere, Xristianus, Adelelmus, Bernardus fratres Floherii, Rainaldus Brevius, Gaufridus filius Radulfi, Gerogius filius Radulfi de Glatea, Paganus de Bovilca, Herlebaudus frater ejus, Guimotus de mortua muliere, Gaulbertus Dolardus, Robertus filius Hervei, Girbertus cadicularius Castridunensi, Fulcho de Toriello.

Digitized by Google

De consensu Gaufridi legis docti in dono supradicte terre.

Eodem etiam anno Gaufridus legis doctus et uxor ejus et filii et filie ejus, remittentes calumpniam quam de eadem terra faciebant, concesserunt sic eam nobis dari, sicuti superius recognitum est. Que concessiones ita facte sunt, ut apud Carnotum hoc concederent Gaufridus legis doctus et Robertus filius ejus apud Castrum Dunum, ipse idem et Helvisa uxor ejus, Radulfus, Ivo, Gervasius, Gaufridus, Godescalcus, Lucia Olimpias, filii et filie eorum, videntibus et audientibus quorum nomina hic signantur. Apud Carnotum, ex parte eorum : Hubertus de Ferteia, Gaufridus Bencirasus; ex parte nostra : Adventius, Salomon, Arroldus, Gaufridus clausor, Odo de Gesiaco, Bellinus, Odo pistor, Rainaldus ablutor, Adventius sator, Gislebertus filius ejus, Petrus sator, Gosbertus Ansoldus filius Stephani, Gilduinus, Isembardus, Godefridus fratres, Johannes cocus, Hugo cementarius. Apud Castrum Dunum : Guillelmus Ingelardi, Rainaldus festararius, Radulfus oculus canis, Albertus puer, Gaufridus de Parai et Rotrocus fratres, Guiternus, Guarinus de Arreis, Robertus nepos Ausgerii, Arnulfus filius Ansgoti, Guaterius de Cantumerule, Gaufridus Benciras, Galterius Blesis, Hugo Canterius, Lanbertus de mortua aqua, Stephanus, Ebroinus, Rainaldus, Gonherius, Lanbertus, famuli monachi de Sancto Georgio.

(Bibl. de Chartres, Mss. 1038, f. 100 à 103 v°, n° 14.
Bibl. Nat., Mss. 10101, f. 52 v°, n° 347.)

IX

Charte relative aux usages et coutumes de la terre de Brou.

(1197.)

.... Hominibus autem Ville-Villonis et Capelle-Regis, portas et fenestras erigere ad vendendum et hospitandum (sine contradictione licebit).

(*Bull. Soc. Dun.*, VII, 417.)

X

De eo quod Odo Borellus juravit se nihil amplius forisfactum terre nostre.

(V. 1200.)

.... Ipse vero Odo pro forisfacti emendatione omnes boscos suos mortuos ad usum calefaciendi, quocumque locorum sint, intra claustra domorum nostrarum, scilicet Braioli et Capelle Regie, in perpetuum concessit, annuentibus uxore sua Berta, et fratre suo Hugone. Quod donum pater suus nobis jampridem fecerat. Hæc concordia facta et concessa est apud Braiolum ante domnum Guillelmum Goetum...

(Bibl. de Chartres, Mss. 1038, f° 97 v°, n° 9.)

Digitized by Google

XI

Privilegium papæ Paschalis de ecclesiis ab eo confirmatis.

(1106.)

.... Statuimus ut quecumque bona... ad monasterium pertinent, ... firma permaneant. In quibus hec propriis visa sunt nominibus annotanda : ecclesia.... Capelle Regie, salvo solius episcopi jure....

(*Cart. Saint-Père,* II, 257-258.

XII

Raginaldus, Carnotensis episcopus, jura et consuetudines monasterii Sancti Petri confirmat.

(Sept. 1215.)

.... Preter istas, habent et alias prefati abbas et monachi sancti Petri Carnotensis, ecclesias, in quibus non solum jus patronatus, sed omnem habet prenominatus abbas archidiaconi dignitatem, videlicet earundem personas ab ipso electas, sine mediacione alterius archidiaconi, episcopo Carnotensi ad investiendum et ordinandum presentando, et in iisdem parrochiis omnimodam archidiaconi jurisdictionem exercendo ; videlicet ecclesiam.... de Capella Regia.... In hiis siquidem duodecim subscriptis ecclesiis... prefato abbati sancti Petri suisque successoribus jus patronatus, decimas et aliis earum pertinentias, et omnem, ut dictum est, archidiaconi dignitatem, sicut omnia ista possedit hactenus, in perpetuum possidenda canonice confirmamus....

(*Id.,* II, 678-681.)

XIII

(28 avril 1220.)

(Abrégé). Honorius III papa confirmat abbati et conventui monasterii sancti Petri Carnotensis, ecclesias de Boevilla, de Alona, de Ismonvilla, de Germeinonvilla cum capella de Ursi Villari, de Reclevilla, sancti Martini de Pedano, de Ver, de Traione, sancti Germani de Gastina, de Mittenvillari, de Capella Regia et de Isis ; et insuper, in eisdem ecclesiis, jus patronatus atque jurisdictionem.

(*Id.,* II, 682.)

XIV

Confirmation par Gautier, évêque de Chartres, des dîmes de l'abbaye de la Madeleine.

(1226.)

Galterius, divina permissione Carnotensis episcopus, omnibus tam

Digitized by Google

futuris quam presentibus, in perpetuum. Cum, ex injuncto nobis officio pastorali, subditorum nostrorum utilitatibus providere et justis eorum precibus teneamur annuere, nos, dilectorum nostrorum Odonis abbatis et conventus canonicorum ecclesie Beate-Marie-Magdalene de Castriduno justis postulacionibus annuentes, decimas omnes ac primicias quas nunc habent et possident, seu, Deo volente, poterunt adipisci, in Carnotensi dyocesi sitas, eisdem confirmamus ac presentis privilegii munimine roboramus, statuentes ut nullus clericus laicusve eas invadere vel in aliquo diminuere aliqua occasione presumat. Quarum decimarum seu primitiarum nominatim quasdam expressimus, quasdam vero sub silentio transivimus quasvidelicet jam habent et possident in villis et parrochiis quarum nomina subsequuntur : in parochia.... de Capella Regali. Inhibemus igitur sub anathematis interminatione ne quis hanc nostre confirmationis paginam ausu temerario infringere seu perturbare vel ei aliquo modo obviare presumat. Actum anno incarnationis dominice millesimo ducentesimo vicesimo sexto.

(*Cart. de la Madeleine,* LXXXV, p. 92-93. — BORDAS, II, 219.)

XV

Sentence adjugeant à l'abbaye de la Madeleine les dîmes grosses et menues de la paroisse de Chapelle-Royale contre les prétentions du curé du dit lieu.

(Janvier 1253.)

In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti, amen. Cum proponeret, in jure coram nobis officiali curie archidiaconi Dunensis, Girardus, rector ecclesiæ de Capella-Regali, nomine ecclesie sue predicte de Capella-Regali, contra abbatem et conventum Beate-Marie-Magdalene de Castriduno, quod omnes decime tam minute quam grosse omnium fructuum et proventuum crescentium et qui crescent in terris totis sitis infra metas parochie dicte ecclesie de Capella-Regali pertinerent seu spectarent de jure communi ad predictam ecclesiam de Capella-Regali, ratione supradicte ecclesie ; proponeret et idem rector quod iidem abbas et conventus percipiebant per se et per alios et percipere nitebantur annuatim in futurum, in prejudicium et gravamen dicte ecclesie de Capella-Regali et predicti rectoris, et contra voluntatem rectoris, medietatem decimarum tam grossarum quam minutarum omnium fructuum et proventuum crescentium in terris et ortis sitis infra metas dicte parochie de Capella, licet eisdem abbati et conventui, prout idem rector dicebat, non esset jus percipiendi dictas decimas grossas et minutas... dictis partibus presentibus in jure coram nobis, videlicet dicto Girardo, pro se, in propria persona, et fratre Roberto le Filandier, procuratore generali dictorum abbatis et conventus Beate-Marie-Magdalene de Castriduno, pro dictis

Digitized by Google

abbate et conventu, sententiam à nobis ferri in dicta causa cum instancia petentibus, nos predictos abbatem et conventum ab impetitione dicti rectoris in premissis omnibus per diffinitivam sententiam absolvimus, eidem rectori, quantum ad hoc, perpetuum imponentes silentium, ac ipsum rectorem dictis abbati et conventui in expensis legitimis condempnantes. Datum die Jovis proxima post Epiphaniam Domini, anno Domini M° CC° quinquagesimo secundo.

(*Cart. de la Madeleine,* CLXVIII, 168-169.)

XVI

De particione terre nostre Bosci Medii que facta est inter nos et Guillelmum (1).

(1134.)

Notum sit omnibus tam presentibus quam futuris quod monachi de cenobio beati Petri, quod est Carnoti, in ecclesia sancti Romani apud Braiolum ad serviendum Deo viventi corde ore et opere congregati, prefati inquam monachi et Guillelmus de Bosco Medio quandam terram, que dicitur Exartus, communiter habebant quam parili jure et concorditer obtinebant. Postea vero tempore Gaufridi episcopi et Udonis abbatis Rogerio priore de Braiolo et Guillelmo Goeto filio Guillelmi Goeti ibidem dominium obtinente, anno ab incarnatione Domini millesimo centesimo XXXIIII causa controversie et altercationis que apud posteros oriri possunt devitande, terram de qua mentionem superius fecimus communi utrorumque consensu juxta et equali dimensione partiti sunt. Hanc particionem Ermengardis cognomine Machannia uxor Guillelmi de Bosco Medio, et filius suus Gilo et filie sue concesserunt, Gaufridus etiam de Exartis, qui predictam terram maritali conjugio dederat sue uxori una cum patre suo, hanc particionem laudavit et fieri voluit. Quin etiam ne ullus omnino remaneret scrupulus, Lanbertus partiens in predam, et Guillelmus filius ejus, et Ascelinus Ridellus, qui cum prefato Guillelmo eandem terram partiebantur et de illo tenebant, totam istam conventionem annuerunt. Testes hujus rei fuerunt hii. Ex parte monachorum : Gaufridus monachus, Rainerius presbiter Capelle Regie, Rainaldus caniculus, Gualterius Machetus, Guillelmus de Curte, Odo Carnifex, Guiddo decanus, Ernulfus nepos ejus, Robertus sine vaccis, Adelelmus frater ejus, Bernardus medietarius, Vitalis filius Lanberti qui eandem terram partitus est, Gaufridus famulus. Ex parte Guillelmi fuerunt hii : Gaufridus de Exartis, Guaszo frater ejus, Lanbertus partiens in predam et Guillelmus filius

(1) Charte inédite, communiquée par M. le chanoine Métais.

Digitized by Google

ejus, Ascelinus Ridellus, Hubertus de Buxeello, Robertus major, Ogerius de Bosco Medio, et Rainaldus filius ejus, et Odo filius ejus, Albertus Lairus. Isti omnes presentes fuerunt quando Ermengardis uxor Guillelmi et filius ejus Gilo hoc concesserunt. Si quis autem huic conventioni diabolo suadente aliquando contrarius esse voluerit, nisi ad satisfactionem et emendationem reversus fuerit, perpetue excommunationis gladio feriatur. Amen.

De eo quod predictus Guillelmus nullum dominium habeat in predicta terra.

Illud etiam sciendum est quod Guillelmus nichil juris, nichil dominationis in parte predicte terre que monachis contigit sibi retinuit, nec illi qui cum eo parciebantur. Hoc autem confirmatum fuit interposita fide Guillelmi et Gaufridi sororii sui, et Pagani filii Beatricis qui promiserunt hoc se testaturos contra calumpniam omnium hominum.

(Bibl. de Chartres, mss. 1038, f. 104.)

APPENDICE

NOTES

SUR LA FAMILLE DE BELLEZAIZE

On a vu figurer, dans le cours de ce travail, un certain nombre de familles nobles dont plusieurs membres ont habité jadis Chapelle-Royale et les environs. Ce sont, — avec les familles des de Beaumont, de Mère, du Quesnoy et des Perelles, dont nous avons déjà eu occasion de signaler une série de représentants, — celles des de Loys, de Védie, de Langorant, de Voré et de Bellezaize.

Peut-être un jour nous déciderons-nous à publier avec quelques détails la liste des différents membres de ces familles qui ont habité notre contrée. Pour le moment, notre intention est de nous restreindre, et de ne nous occuper que de la seule famille de Bellezaize, dont nous avons connu le dernier rejeton. Croyant faire œuvre utile, nous allons donner quelques notes historiques et généalogiques sur cette famille, qui compte encore aujourd'hui, à Chapelle-Royale, un certain nombre de parents plus

Digitized by Google

ou moins directs, et dont le nom patronymique ne s'est éteint que dans ce dernier quart de siècle.

Et d'abord, quelle est l'origine de la famille en question ?

Voici quelques documents qui pourront peut-être nous éclairer ou du moins jeter quelque lumière sur ce point obscur.

Il existe à environ deux kilomètres du bourg de Digny, dans notre département, une ferme qui porte le nom de « Bellezaize ». On lit, à propos de ce lieu, dans un aveu de 1509 rendu à la baronnie de Laigle, ce passage : « Est tenu de nous le fief de Bellezaizes, par un demi-fief de Haubert, nuement et sans moyen, à cour et usage ».

Le « sieur de Bellaizaize » est cité aussi en 1690, dans une charte du comté de Nogent-le-Roi.

Le fief de Bellezaize était vassal de la châtellenie de Boussart (Senonches).

Un autre hameau de Digny, le Plessis, après s'être appelé le Plessis-Haton en 1270 et 1467, est nommé dans une charte du chapitre de Saint-Martin de Tours, en 1689, « le Plessis-Belles-Haises » (1).

Nous supposons donc, jusqu'à plus ample informé, que cette famille tire son nom du fief précité, situé commune de Digny, canton de Senonches. — D'ailleurs, dans le cours de notre exposé, nous verrons çà et là certains membres de la famille dits : « s^r de Bellezaize », ou : « s^r dudit lieu de Bellezaize », ce qui vient à l'appui de notre supposition et la corrobore singulièrement, pour ne pas dire qu'elle lui donne même une quasi-certitude.

Membres de la famille. — Le plus ancien membre de la famille que nous connaissions est « Regnault de Belleseses, escuier, demourant à Châteaudun ». Par son testament daté de 1429, et conservé aux Archives départementales sous la cote E. 2726, il veut et ordonne, entre autres choses, que son service soit fait en l'église de la Madeleine de Châteaudun.

Sont nommés avec lui dans cette pièce : Jehan de Belleseses, son frère, — Jehanne de Belleseses, sa sœur, alors veuve de Pierre de Biemont.

Deux siècles plus tard, nous rencontrons : Pierre de Bellezez, esc., s^r des Bois, époux de Marguerite du Portail. (Reg. des Autels). — Jehan de Bellezez, esc., s^r de Montigny, co-seigneur de Saint-Éman avec Louis qui suit. — Loup de Bellesèse, esc., s^r de Bellesèse, puis s^r des Chapon-

(1) Lefèvre : *Dict. géogr.*, 309. — Merlet, *Dict. topogr.*, 14-15 et 145. — Dans le Terrier de l'évêché de Chartres pour la seigneurie de Lucé, on trouve, à la fin du siècle dernier, une déclaration de Gilles-Jean-Barthélemy Brochard du Luat, tanneur, pour des terres au champtier des Belzaizes ou du Moulin-aux-Auberts (G. 28.)

Digitized by Google

nières. Nous verrons plus loin ce qui se rapporte à sa personne ; il était marié à Élisabeth de Piau.

Louis de Bellezaize
et sa descendance.

Louis de Bellezaize, escuyer, sieur de Saint-Éman, épousa d'abord Marie-Judith du Rousseau, laquelle mourut le 18 décembre 1654, et fut inhumée dans l'église des Autels. — Sa seconde femme fut Anthoinette de Louis.

« Le 29e jr de juillet 1649, j'ay donné la bénéd. nupt à Louis de Belzez, esc., sr de St Eman, fils de Pierre, aussi esc., sr des Bois, et de Marg. (alias Marie) du Portail, et à dlle Marie Judith du Rousseau, fille de feu Jehan (1) esc. sr de Chasteauvieil (aliàs Chasteauroulx), et de dlle Magd. de Veniers, en présence de Jehan de Bellezez, escuier, sr de Montigny (?), coseigneur du dit St Eman, de Louis du Rousseau, esc. sr d'Argançon (Épeautrolles), frère de la dite espouze, de dlle Renée de Cosne. » — (Reg. des Autels.)

L'année précédente 1648, l'archidiacre de Dunois, faisant visite aux Autels-Saint-Éloy, consigne dans son procès-verbal que « Mr de St Amand entretient une demoiselle en concubinage ». — (G. 830.)

En 1659, Louis de Bellezaize signe en qualité de parent l'acte de mariage de Claude Huberson avec Françoise des Perelles, dont la mère était Suzanne du Rousseau. Il fut parrain en 1661 de Louis de Montlibert, fils de Pierre, sr du Vivier (la Bazoche) et du Gâtelier (Unverre).

Voici quels furent les enfants de Louis de Belzaize et de Marie Judith du Rousseau.

1° Jean-Baptiste de Bellezaize

Il naquit, selon toute apparence, quelques années avant leur mariage ; en effet, les registres de Saint-Pellerin lui attribuent 25 ans en 1672, et ne donnent que le nom de la mère, le considérant ainsi comme illégitime.

Il se maria trois fois.

Sa première femme fut Élisabeth de Piau.

« Le mardy 5e jr de juin 1668, j'ai délivré un certificat de proclamations du futur mariage de J. B. de Bellesays esc. sr des Boys et de St Amand, fils de N. et de dlle Mie J. Du Rousseau, — et de dlle Élisabeth de Piau, ve de feu Loup de Bellesays, vivt esc. sr du dit lieu. » — (Reg. des Autels.)

« 1668, le 8 may, délivré les bans entre J. Baptiste, esc., fils de feu Loys

(1) 1622. Enquête contre Jean du Rousseau, sieur de Châteauviel, pour bris et escalade nocturne au château de Launay, paroisse de Romilly-sur-Aigre (E. 3313).

Digitized by Google

de Belzaîze, esc. s^r des Boys et de St Amant, et de d^lle Marie Judith Durousseau, ses p. et m., de la p^sse des Autels, d'une part, — et de d^lle Élisabeth de Piau, v^ve de feu Loup de Belzaize, vivant esc. s^r du lieu, d'autre part, *de cette p^sse*. Lequel mariage a esté faict et célébré en l'église de Villevillon, au moien et par vertu d'une dispense obtenue en cour de Romme, le jour et an que dessus. » — (Reg. de Chap.-Royale.)

En 1669, il signe B. de Belzaisze, s^r des Bois.

Enfants de J.-B. de B. et d'Élis. de Piau :

1° Françoise, que nous leur attribuons sans garantie, et que l'on trouve marraine en 1669 et 1689.

2° Élisabeth. 23 mars (1669), bapt. d'Élisabeth de Belzaize, fille de J. B. esc. s^r des Bois et de St Amant, et d'Élis. de Piau. — Le 22 novembre 1695, elle épousa Jacques Billon, marchand, et elle mourut à la Bellevindière le 7 décembre 1696, à l'âge de 27 ans, après avoir donné le jour à une fille le 3 décembre.

3° Jean-Baptiste.

« Le samedy 26e j^r de x^bre 1671, a été bapt. J. B., fils de messire J. B. de Bellezais, esc. s^r des Bois, et de Élis. de Piau, sa f^e. — (Reg. des Autels.)

« Le mercredy 30e j^r de x^bre 1671, fut inhumée en l'égl. de Chap. Royale Élis. de Piau, f^e de Mr de Bellezais. — (Id.)

« Ce 30^esme jour du dict mois et an (1671), après midy, avec la permission du sieur curé des Autels-St-Éloy, avons inhumé en nostre église le corps de d^lle Élizabet de Piau, 30 ans, vivante femme en seconde nopce de Jean Bapt. de Belzaize, esc. s^r des Bois, décédée au G^d Aulnay de la susdite paroisse le 29 du dict mois, après avoir participé aux s^ts sacrements de l'église, et faict son testament par lequel elle a désiré que son corps fut inhumé en cette église. » — (Reg. de Chap.-Royale.)

Élisabeth mourut donc des suites de sa couche, accident qui survint nombre de fois dans la famille de Bellezaize, à laquelle une espèce de fatalité semblait être attachée sous ce rapport, comme nous l'avons déjà fait remarquer.

Enfants de J.-B. de B. et d'Élisabeth d'Allonville.

1672. 19 avril, mariage de J. B. de Bellezaise, s^r des Bois, 25 ans, avec Élisab. d'Allonville, 26 ans. — (Reg. de Saint-Pellerin.)

Élisabeth était la fille de François d'Allonville, s^gr de la Goispière (Langey) et de la Ferté-Couverte-de-fer (Boisgasson), et d'Élisabeth de Serisy.

Voici les enfants de ce second lit :

1° 1674. Urbaine-Françoise-Marguerite.

2° 1675. Louis-René, baptisé le 13 novembre 1675.

Digitized by Google

3° 1678. Élisabeth. — Cette même année 1678, J.-B. est appelé J.-B. des Bois, sr de l'Aulné.

4° 1680. Geneviève. — Tous nés au Grand Aunay.

Dès 1669, J.-B. portait le titre de sr du Gd Aunay, — et en 1676 il est dit sr des Bois, demt au Gd Aunay, psse des Autels-St-Éloy.

1687-88. Accord entre J.-B. de Bellezaize, sr des Bois-St-Amand, mari d'Élisabeth d'Allonville (défunte alors), et Élisabeth de Serizy, vve de Fois d'Allonville, sgr de la Goispière, pour un legs fait aux pauvres de la psse de Boisgasson. — (E. 3764.)

1695-96. Aveu à la sgrie de Courtalain, pour le fief de la Goispière, psse de Langey, par Élisabeth et Geneviève de Bellesaize, filles de J.-B. de Bellez., sr des Bois-St-Amand et d'Élisabeth d'Allonville. — (E. 3732.)

Élisabeth d'Allonville mourut aussi des suites de ses couches, et fut inhumée en la nef de l'église des Autels, le 25 septembre 1680.

Enfants de J.-B. de B. et d'Anne des Jardins.

1688. « Joseph Martin, masson à Chapelle-Royale, a promis et s'est obligé à Jehan Baptiste de Bellezaisse, escuier, sr des Bois et du Tremblay, demeurant à St-Germain-du-Couldre, païs du Gd Perche (1), de faire et parfaire de son mestier deulx cheminées, l'une au petit-pavillon du lieu du Grand-Aunay, avecq le four propre à cuire cinq boisseaux, mesure de la Bazoche, ... l'autre cheminée au fournil de la mesme maison. » — (Minutes de la Bazoche. — *Mém. Soc. arch. d'E.-et-L.*, VII, 63.)

J.-B. ne dut rester que passagèrement à St-Germain-de-la-Coudre (Orne), car, dès l'année suivante 1689, on le retrouve à son domicile des Autels.

En 1689, Charlotte-Jeanne, fille de J.-B. de Belz., esc., sr des Bois et de St-Aman, et de dlle Anne des Jardins, sa femme, fut baptisée le 24 juin.

En 1691, Geneviesve, fille de n. h. J.-B. de Belz., sr des Bois et St-Éman, et de Marie Hervé, née hors le mariage. — Anne était sans doute déjà morte.

2° Louis (II) de Bellezaize

Époux de Madeleine Carré, puis de Mie-Cath. des Jardins.

7 septembre 1650, bapt. de Louys, fils de Louys de Bellezaizes, esc., sr de St-Éman, et de dlle Mie Judith du Rousseau, né le 15 décembre 1649.

(1) J.-B. avait des parents dans la même contrée : Nobles de la Généralité d'Alençon, élection de Mortagne, en 1666 ; — Pierre de Bellezais, sr de Lesoisance ; résidence : le Pin. — Charles de Bellezais, sr de la Chevallerie ; résid. : Saint-Cyr. — (Gouverneur, p. 177.)

Digitized by Google

Le 27 d'avril 1676 fut espouzé Louis de Belzaize, fils de deff. Louis de B., esc., sr des Bois, et de dlle Judith du Rousseau, avec dame Magd. Carré, fille de maistre Pierre Carré et de Magd. Meusnier.

1663. Louis de Belz., fils de Louis de Belz., esc., sr des Bois ; — 1675 : Louis de Belzaize, esc., sr du dit lieu, de la psse de St Éloy des Autels (*sic*). — 1676. Magdeleine Caré, fe de Louis de Belzais, esc. sr du Tremblay, demte dans le bourg des dits Autels St Éloy. — 1677. L. de B., sr du Sicot (Charbonnières). — 1679 : sr des Sinelières.

Louis II de B. fut marié deux fois. Voici quels furent les enfants du premier lit :

Le 15 du mois d'août 1677 fut baptizée Marie-Madeleine, née le 28 juin, fille de Louis de B., sr du Sicot, et de Magd. Carré. — (Reg. des Autels.) — On trouve Mie-Mad. marraine en 1693.

1680. Le 1er février, bapt. de Magdeleine, fille des précédents. Parr. M. le chevallier Dassé, sgr en partie de cette psse, la Herbaudière (Charbonnières) et autres lieux ; la marr. Denise de Merre, de Chapelle-Royale. — (Id.)

1680. Magd. Carré mourut, elle encore, après avoir mis au monde sa fille Madeleine : « Le 3 février, inh. à Chap. Rle de Magd. Carré », nous disent les Reg. des Autels. — La date que donnent ceux de Chapelle-Royale est fautive : « Le 2 janvier, Magd. Carré, fme de Louis de Belzaize, esc., sr des Sinelières, est décédée et inhumée en présence de son père, Me Pierre Carré, procureur en l'Élection de Chaûdun, y demeurant.

1681. L. de B., sr des Sinellières, a de Magdeleine Proust, hors mariage, un fils Louis III, né au Portail.

1693. L. de B. épousa en secondes noces Mie Cath. des Jardins, dont il eut Marie Cath., fille de n. h. L. de Belz., esc., sr de St Éman et du Portail, et de dlle Mie Cath. des Jardins, née au Portail. Marr. dlle Mie Magd. de Belzaize, fille du dict sr de Belzaize et de defte dlle Mie Magd. Carré, sa fe. — (Reg. de Chapelle-Royale.)

3° Jean de Bellezaize

Baptisé le 25 mars 1651 (1653 suivant M. Guillon), il eut pour parrain Loup de Bellesèse, esc., sr de Bellesèse. — (Reg. des Autels.)

Il fut parr. à Chapelle-Royale en 1662 puis en 1665, où il est qualifié d'honneste garçon, esc., sr des Bois ; — un Jehan de B., sr du dit lieu, signe un acte en 1663 ; il s'agit probablement de notre Jean, qui aura hérité de ce titre après la mort de son parent et parrain.

4° Pierre de Bellezaize

Il reçut le saint baptême en 1654 ; parr. Pierre de la Ronce, esc. sr des Brunellières ; marr. dame Marg. de Maire, fe du sieur de Saint-Hillaire.

Digitized by Google

Nos archives départementales possèdent le testament de Louise de la Vallée, veuve de *Pierre de Bellezaize,* sgr de St-Éman, léguant 3 minots en pâture, au terroir du Croc ; — et une donation par Jean de la Vallée, curé de Boisville-la-St-Père, de 4 perches de terre tenant au pré de l'église (de St-Éman). — (Arch. départ., G. 4763.)

Louis de Belzaize, Ier du nom, dont nous venons de signaler les quatre enfants et leur lignée, devenu veuf par le décès de Judith du Rousseau, convola en secondes noces avec dlle Anthoinette de Louis, morte elle-même en 1667.

1667. 7 avril : inhum. d'Anthoinette de Louis, épouse de n. h. Louys de Belzais, écuyer, sr des Bois.

Louis Ier ne survécut pas longtemps à sa deuxième femme : 1667, même année, 9 may : inh. de Louis de Belzaiz, esc., sr des Bois, après av. participé aux sacrements de l'égl. comme un bon chrétien.

Un Hive de Belzaize, escuier, sr de Belzaize, est parrain en 1667.

Loup de Bellezaize
Élisabeth de Piau, sa femme.

Loup de Bellesèse, esc., sr Bellesèse, est parrain de Jean de B., le 25 mars 1651. (Reg. des Autels.) — Dans la suite, il est dit sr des Chaponnières.

Ils eurent pour enfants :

Loup (II) de Bell., esc., sr des Chaponnières, parr. en 1662.

Anne, fille de Loup de B., esc., sr des Chaponnières, est marr. en 1663.

Marie, née en 1658. — 1662. Le 28 septembre, a été baptisée Marie de Bell., âgée de 4 ans, suivant le rapport de sa mère, et du parrain et marraine, fille de deffunt Loup de Bell., esc., sr du dit lieu de Belz., et de dlle Élisabeth de Piau, ses p. et m. Le parrain, Loup (II) de Bell., esc., sr des Chaponnières ; la mar., dlle Anthoinette de Louis, qui lui a donné le nom ; (3 Bellezesse ont signé), tous de cette psse et de St-Avit-au-Perche.

Louise. — 1660. 30 may, bapt. de Louise de Bellezaize, fille de Loup de B., esc., sr des Chaponnières, et de dlle Élisabeth de Piau, ses p. et m. Parrain Louis de Bell., esc., sr des Bois, marr. Thérèze de Mère.

Françoise. — 1663. 17 avril, bapt. de Françoise de Bellezaize, fille de deff. Loup de Bellez., vivt esc., sr du dit lieu de Bellezaize, son père, et de dlle Élisabeth de Piau, son épouse, ses p. et m. — Inhum. en juin de Foise de Bell., née au mois d'avril précédent.

Loup, Ier du nom, mourut donc au plus tard dans la première moitié de l'année 1662 ; sa veuve, nous l'avons vu, épousa en 1668 son parent, J.-Bapt., fils de Louis Ier, et mourut elle-même au Grand-Aunay des

Digitized by Google

Autels, le 29 décembre 1671 ; elle fut inhumée le lendemain dans l'église de Chapelle-Royale, suivant ses dernières volontés.

Nous allons insérer ici les noms des de Bellezaize que nous avons recueillis et rencontrés avant la fin du XVIIe siècle dans les registres autres que ceux de Chapelle-Royale et des Autels-Villevillon. La liste en serait bien moins courte si nous avions pu compulser ceux de Saint-Avit-au-Perche et autres localités où ont résidé les différentes branches de cette famille.

1651. 18 janvier, inhum. d. l'égl. de céans de Louys de Belz., esc., s^r de la Brosse. — (Reg. de St-Denis-des-Puits.)

1656. Catherine de Bellesaise, épouse en 2es noces de Pierre de Catriot, demeurant à Pontault, fief de Nottonville.

1659. Ch. de Bellesèze, esc., s^r de la Chevallerie. — (Reg. de la Croix-du-Perche.)

1666. Anne-Toinette de Bellesaises est marr., à Civry, de L. Ch. Le Féron, fils d'Antoine F^ois s^gr de Viltroue et de Marie de Jabin. Signé : A. de Bellezèses.

1670. Au mariage d'Élisabeth de Féron avec Michel Perpère, on trouve encore à Civry une signature d'un de Bellesesses.

1687. Françoise de B., f^e de Philbert Ch. de Bougu, esc., s^r de Marigny. — (Reg. de la Croix-du-P.)

1690. Marraine : Louise de Chesnelongt, fille des déf. Ch. s^r du Pommet (Vari ze) et Antoinette de Bellezait. — (Reg. de Bazoches-en-Dunois.)

1701. 8 janvier. Mariage de F^oise de Belzèze, vf^ve Marigny, 37 ans (citée plus haut), avec Robert de la Boussardière, esc., s^r du Chesnay, 25 ans. — (Reg. de la Croix-du-Perche.)

A Boisgasson, il y avait aussi des Bellézaize demeurant à La Ferté-Couverte-de-fer, à cause de leur alliance avec les d'Allonville.

Y furent baptisés : — en 1690 : Catherine ; — 1692 : Pierre ; — 1693 : Jean ; — 1694 : Louise.

Y furent inhumés : — en 1687 : Jeanne ; — en 1695 : Françoise ; — même année : Jean-Baptiste.

Le mortuologe de la paroisse, dressé par le curé Boisganier, nous apprend enfin, qu'en vertu d'une donation qu'elle avait faite à l'église, feue d^lle Geneviève de Bellezaize de la Ferté était recommandée aux prières des fidèles, aux quatre fêtes solennelles.

Au XVIIIe siècle, les de Bellezaize semblent avoir bien dégénéré ; on ne les rencontre plus, dans les actes de Chapelle-Royale, que dans la der-

Digitized by Google

nière moitié de ce siècle, où l'on constate qu'ils deviennent de plus en plus roturiers ; leur particule nobiliaire ne tarde pas à disparaître.

Voici les derniers représentants de cette famille, qui eut jadis une importance relative dans la contrée :

1748. 18 févr. Inhum. de dlle Marie Foise de Bellezaiz, écuyère, 48 ans.

1751. Jean Bellezaize, Marie Bouvier sa fme. — Bapt. de Jeanne, leur fille, qui a pour marraine Marie Bellezaize. — Marie Bell., fille naturelle de feu sr Fois de Bellezaize, écuyer, et de défunte Foise Gaultier, de cette psse, se marie à J. B. Jauneau ; présent Jean Bellez., son frère.

1753. Marie Bouvier, fe de Jean B., meurt en couches.

1767. Jeanne Bell. épouse Fois Pommier et meurt le 29 juillet 1772, à 21 ans, au Chêne-aux-Pulvés, psse d'Unverre ; avec elle a été inhumé un enfant mâle né d'elle au moyen de l'opération césarienne et qui a pu être baptisé.

1769. Marie Bellezais, fille de Jean, épouse Jean Bidault, et meurt à 32 ans en 1783. Elle serait donc née en 1751, l'année du bapt. de sa sœur Jeanne.

(Un autre Jean Belzaize, laboureur au Petit-Aunay des Autels, fut inhumé dans l'église des Autels, le 30 décembre 1773. Ce fut le dernier défunt enterré dans cette église). Un François Bellezaiz figure comme parrain en 1763. (Reg. des Autels. — *Mém. Soc. arch. d'E.-et-L.*, VII, 56.)

Jean Bellezaiz, de Chap.-Rle, se remaria en 1757 à Magdeleine Poirier, fille de Michel et sœur de Nicolas Poirier ; Madeleine mourut en 1760, à 20 ans, après avoir eu pour enfants :

1° En 1758 : Marie-Magdeleine, que nous trouvons marraine en 1775, et qui épousa en 1778 Pierre Savigny, homme veuf. Elle mourut veuve en 1789, le 21 septembre, à l'âge de 30 ans.

2° En 1759 : Jean (Baptiste) qui en 1788 épousa Françoise Girard. George, curé de Droué, oncle maternel de Françoise, célébra leur mariage. — Leur premier enfant est signalé de la sorte : « 1790 : le 21 septembre, bapt. de J. B. Bellezais, le premier depuis la fédération, né de J.-B. et de Françoise Girard. » Ils eurent plus tard une fille, nommée Jeanne-Françoise, qui épousa dans la suite Charles Aubry, et un fils, né le 8 novembre 1804, qui reçut les noms de Louis-Jean.

Jean Bellezais est qualifié de syndic en 1772, de bourgeois en 1778, de laboureur en 1788, et enfin de simple bordager en 1792. † en 1819, le 3 juillet.

Nous avons inhumé à Chapelle-Royale, le 8 février 1879, le dernier rejeton de cette famille : Louis-Jean Bellezaize, fils de J.-B. et de Françoise Girard, décédé à l'âge de 76 ans, l'avant-veille 6 février, dans sa maison située en face la porte du presbytère. Il avait étudié dans sa jeunesse pour se préparer à la prêtrise ; mais, ne croyant pas avoir la voca-

Digitized by Google

tion ecclésiastique, il quitta le Grand-Séminaire avant la réception des Ordres majeurs (il était minoré), et rentra dans le monde, où il demeura célibataire.

Les descendants des de Bellezaize sont aujourd'hui les membres des familles Aubry et Roger, dont les chefs actuels sont, l'un, le petit-fils, et l'autre l'arrière-petit-fils de Jeanne-Françoise Bellezaize.

A. P.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 30 AOUT 1898

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 30 août 1898, à une heure et demie du soir, dans la salle de ses séances, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau : MM. Lecesne, président; Pouillier, trésorier; Vallée, conservateur du Musée ; et O. Legrand, secrétaire ;

Et MM. : l'abbé Augis, Ém. Bois, l'abbé Chapron, l'abbé Cuissard, Guérin, l'abbé Hardel, l'abbé Lenormand, l'abbé Métais, Pecheteau, l'abbé Peschot, Prudhomme, Rabouin, et l'abbé Reulier.

M. l'abbé Melet, présenté par un des sociétaires, assistait également à la séance.

S'étaient fait excuser : MM. Delpeuch, Lambron, H. Lecomte, Passard, A. Renou et Richer.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Secrétaire donne lecture de la liste des publications et des objets offerts à la Société :

Dons du Ministère de l'Instruction publique.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques : 3e liv. de 1896, 1re et 2e liv. de 1897.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales, année 1897.

Journal des Savants, mai et juin 1898.

Annales du Musée Guimet : Mission Étienne Aymonier, *Voyage dans le Laos,* t. II, 1897. — *Les Parsis,* histoire des communautés zoroastriennes de l'Inde, par D. Menant, t. I, 1898. — Revue de l'histoire des religions, novembre 1897 à février 1898.

Discours prononcés à la Séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le 16 avril 1898, par M. Darlu et M. Alfred Rambaud, ministre de l'Instruction publique.

Autres Dons.

Les Agglomérations urbaines, par le Mis de Nadaillac ; br. in-8, 1898. — Don de l'auteur.

Digitized by Google

Le Royaume de Bénin (Massacre d'une mission anglaise), par le Mis de Nadaillac. Paris, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Les Villes décorées de la Légion d'honneur, par Henri Tausin ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Étude sur le commerce et l'industrie à Orléans avant 1789, par M. Ch. Cuissard. Orléans, 1897 ; vol. in-8. — Don de l'auteur.

La Peste noire à Orléans (590-1668), par M. Ch. Cuissard ; Orléans, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Notice historique sur le Monnayage national et l'atelier d'Orléans, par Camille Arnoult. Orléans, 1898; vol. in-8. — Don de l'auteur.

Études d'ethnographie préhistorique (fouilles à Brassempouy en 1896), par MM. Ed. Piette et J. de la Porterie. Paris, 1897 ; br. in-8. — Don de M. Ed. Piette.

Revista do Museu Nacional de Rio de Janeiro; vol. I, in-4 ; 1898.

Les Véritables Instruments usuels de l'âge de la pierre, par A.Thieullen, membre de la Société d'anthropologie de Paris ; vol. gr. in-8, 1897. — Don de l'auteur.

Cette intéressante notice est accompagnée de nombreuses figures dessinées dans le but de faire ressortir la persistance des mêmes formes d'outils à tous les âges de la pierre. M.Thieullen conclut que « les haches de Chelles, ainsi que les haches polies, ne représentaient pas les véritables instruments usuels et devaient être considérées comme les pièces cultuelles et artistiques des temps préhistoriques. » ..... « Les véritables instruments usuels, l'auteur les a recherchés, et quand ils les eut découverts, une constatation s'est imposée à ses yeux : les formes intentionnelles données aux silex taillés se trouvaient être exactement les mêmes, aussi bien à la période paléolithique qu'à celle néolithique, ce qui lui permet de conclure que le travail de la pierre s'est continué de nature identique, à tous les âges du préhistorique. »

Fête pour le Concours sur les Associations ouvrières et patronales, le dimanche 19 juin 1898. Br. in-4.

75 images en couleurs ; réimpression, sur d'anciens bois, d'images d'Épinal : sujets religieux, guerres de l'Empire, conquête de l'Algérie, légendes, etc. — Don de M. G. Fouju.

Deux monnaies (petits bronzes) de Constantin-le-Grand, dont un à la tête voilée, et un petit bronze de Constans Ier. — Don de M. G. Fouju.

Une hachette polie, en silex, et un échantillon minéralogique. — Dons de M. Grenon fils, à Émancé (Seine-et-Oise).

Deux photographies représentant un veau phénomène. — Don de M. H. Lecomte.

Au cours de la séance, de nouveaux dons sont présentés ; ce sont :

Digitized by Google

Six très belles photographies du château et de la ville de Courtalain, œuvre de M. H. Lecomte, qui en fait hommage à la Société.

M. l'abbé Cuissard offre également à la Société un exemplaire de la notice intitulée *Saint-Denis-les-Ponts, ses monuments religieux, autrefois et aujourd'hui* (par les abbés Marquis et Cuissard), dont il a été donné lecture à l'avant-dernière séance de la Société Dunoise. Elle est ornée de plusieurs dessins parmi lesquels on remarque une vue de l'ancienne chapelle de Saint-Denis-les-Ponts, et une vue de l'abbaye et de la chapelle de Saint-Avit d'après un tableau qui est conservé dans l'église de Droué.

L'assemblée vote des remerciements à tous les donateurs.

Lecture est donnée d'un extrait du procès-verbal des réunions du Bureau.

Au cours de la séance du 2 août, M. le Président annonce que le Musée a reçu la visite de deux membres de la Société d'anthropologie de Paris, MM. G. Fouju et L. Giraux. Les ossements d'animaux trouvés dans l'église de la Madeleine de Châteaudun, sous un monceau d'ossements humains, ont été soumis à leur examen. Il en résulte qu'on ne peut attribuer à ce dépôt une origine extrêmement reculée, car on avait fait usage d'instruments de fer pour couper plusieurs cornes de cerf qui s'y trouvaient mêlées à des os de bœuf.

En quittant le Musée, M. L. Giraux a très gracieusement offert d'envoyer à la Société Dunoise une collection, tout étiquetée, des fossiles de la vallée de la Seine.

M. Richer présente un petit instrument en os qu'il a trouvé au milieu de l'amoncellement de crânes et d'os humains découverts sous la chapelle Saint-Vincent de l'église de la Madeleine, mais alors seulement que ces ossements avaient été transportés dans les terrains de l'Hôtel-Dieu. Cet instrument, orné de traits gravés, forme spatule d'un bout et poinçon de l'autre.

Le Bureau apprend avec plaisir que notre collègue M. Passard vient d'être élu membre de la Société centrale des architectes français.

M. le Président communique à l'Assemblée une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, relative à la réunion annuelle des Sociétés savantes qui aura lieu, en 1899, à Toulouse.

Il signale ensuite, parmi les importants envois des Sociétés correspondantes, celui qui vient d'être fait par la Société des Antiquaires de Picardie, et qui comprend deux nouvelles livraisons de deux ouvrages d'un grand intérêt pour l'histoire de l'art comme pour l'archéologie ; ce sont : le 13e fascicule de l'*Album archéologique* et le 3e fascicule de la *Picardie historique et monumentale* (cantons de Conty et de Picquigny). Ces splendides publications, ornées de nombreuses et très belles héliogravures, font honneur à la Société des Antiquaires de Picardie.

Digitized by Google

Il a déjà été question, dans les réunions de notre Société, de trois statues que Dunois avait fait exécuter pour son château de Longueville, avec trois tabernacles pour les abriter ; c'étaient les statues de Bertrand Du Guesclin, de La Hire et celle de Dunois lui-même. Ce fait a été révélé par un compte du receveur de Longueville, que M. de Beaurepaire a inséré aux *Archives de l'Art français* (tome III, page 232). M. P. Le Verdier vient de publier dans le *Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure* (1re liv. du tome XI, 1898), une note par laquelle il soumet à l'examen de la Commission un fragment de statue, une tête de chevalier du XVe siècle, récemment mise au jour.

« En 1872, — écrit-il, — l'abbé Cochet signala à la Commission des Antiquités la découverte, à Longueville, d'une tête de chevalier du XVe siècle, qui lui paraissait provenir de l'une de ces statues : celle-ci fut déposée au Musée départemental d'antiquités, où elle est conservée avec attribution à Du Guesclin (*Bull. de la Commission,* t. II, p. 341, — *ibid.*, t. VI, p. 197).

« Le fragment que je communique aujourd'hui à la Commission me paraît avoir la même provenance ; je lui demande la permission de lui soumettre, à ce sujet, les observations suivantes :

« La tête a été trouvée à Belmesnil, commune du canton de Longueville, en 1895, dans une mare où elle servait de seuil.

« Or, Belmesnil n'a jamais possédé de château antique qui comportât une statue de cette importance : la tête est plus grande que nature ; ses seigneurs n'ont jamais acquis une illustration qui leur valût anciennement des représentations en pierre ; l'église, très chétive, et rebâtie en partie au XVIe siècle, n'a jamais renfermé de mausolée, et d'autre part on n'admettrait pas facilement qu'elle eût jamais été ornée d'un saint Georges, d'un saint Adrien ou d'un autre saint guerrier d'une telle taille. Les mêmes réflexions s'appliquent à toutes les communes environnantes, à l'exception de Bacqueville et Longueville.

« Le ci-devant vieux château de Longueville avec les fossés qui en dépendaient fut adjugé le 20 nivôse an III, à un citoyen Barbé. Il devint ensuite, à une date que je n'ai pu préciser, mais antérieurement à 1826, date de la confection du cadastre, la propriété de Jean-Baptiste Dumanoir, demeurant à Belmesnil.

« Or, à une date qui se place certainement entre 1816 et 1820, d'après une enquête que j'ai faite auprès des plus anciens habitants, ce Jean-Baptiste Dumanoir fit construire dans sa propriété de Belmesnil une maison d'une certaine importance, démolie il y a trente ans. Cette propriété est sise à quelques pas de la mare précitée, qui n'en est séparée que par la route nationale.

« Avec quels matériaux se fit cette construction ? Avec des matériaux qu'on allait chercher au château de Longueville, en démolition alors,

Digitized by Google

transformé en carrière à bâtir, et passé d'ailleurs, en ce temps, précisément aux mains du constructeur. Le fait m'a été affirmé par un octogénaire qui s'en souvient nettement : « On allait chercher les matériaux, « m'a-t-il dit, dans c'te vieille bâtisse de la côte de Longueville », — c'est le château. Un autre vieillard, propre beau-frère du charretier Dépinay, qui faisait les transports, m'a dit en outre se rappeler très bien qu'on avait enlevé des têtes en pierre dans des niches.

« Voilà un fait acquis : on a transporté à Belmesnil des démolitions tirées du château de Longueville, et si une tête de statue s'y est trouvée confondue, on comprend qu'on n'ait pu l'utiliser dans des assises de maçonnerie, et qu'on l'ait jetée comme point d'appui au bord d'une mare.

« Si maintenant l'on compare cette tête avec celle qui a été recueillie à Longueville par l'abbé Cochet, on constatera leur analogie. Enfin, l'examen de la partie postérieure de la tête trouvée à Belmesnil montre qu'elle était adhérente à une paroi ; on voit très bien d'ailleurs qu'elle ne peut provenir d'une statue couchée sur un tombeau : il faut donc qu'elle ait appartenu à une statue placée verticalement contre une muraille, ce qui s'accorde avec les termes du compte découvert par M. de Beaurepaire.

« Ce serait donc là une des trois effigies signalées au château de Longueville.

« Si les observations qui précèdent paraissent fondées à la Commission, et si, malgré le médiocre état de conservation de ce fragment, elle le croit de nature à être conservé au Musée départemental d'antiquités, je m'empresserai d'en faire don à ce musée. Inutile de faire observer que l'attribution à Du Guesclin de la première tête est purement hypothétique et pourrait aussi bien être appliquée à la seconde, sans plus de certitude d'ailleurs, à moins que les détails du casque et de l'armure ne permettent de décider le choix entre Du Guesclin, La Hire et Dunois. »

On pense bien que le Conservateur du Musée des antiquités de la Seine-Inférieure s'est empressé d'accepter le don que lui offrait son collègue de l'Académie. Il serait intéressant de constater si l'une des têtes, si heureusement découvertes, de deux des statues du château de Longueville ne présente pas quelque ressemblance avec celle de la statue de Dunois qui est conservée dans la Sainte-Chapelle du château de Châteaudun.

M. le Président se fait l'interprète des regrets inspirés à la Société Dunoise par la mort de M. Lucien Merlet, archiviste honoraire d'Eure-et-Loir, décédé à Chartres le 20 juillet dernier, dans sa 72e année. Il énumère les nombreux titres que, par ses laborieuses recherches et par ses publications si consciencieuses, M. Merlet s'est acquis à l'estime de tous ceux qu'intéresse l'histoire du pays chartrain et particulièrement à la reconnaissance de la Société Dunoise, dont il fut un des plus savants et des plus précieux collaborateurs. Elle était heureuse de le

Digitized by Google

compter au nombre de ses membres honoraires ; elle sera unanime à envoyer à M. René Merlet, son fils et son digne successeur aux Archives d'Eure-et-Loir, ses vives condoléances.

L'assemblée s'associe avec empressement aux sentiments exprimés par son président.

Plusieurs communications sont faites à l'assemblée.

M. l'abbé Hardel, délégué de la Société Dunoise au Congrès archéologique de Bourges, rend compte de cette intéressante session et donne lecture d'une note, qui sera publiée, relative à une discussion qui y a été soulevée par M. Caron. Ce fut au sujet des pièces de monnaies à la légende *Castelli Dum,* que quelques numismates ont attribuées à Châteaudun et que M. Caron croit avoir été frappées à Dun-sur-Auron par les seigneurs du Berry.

Dernièrement, on avait signalé au Bureau de la Société la découverte d'un casque romain à Baigneaux, commune de Sancheville. Des renseignements ont été pris, et il en résulte qu'il a été trouvé, par un ouvrier nommé Thironneau, un casque en fer, de 30 centimètres de hauteur, en partie rongé par la rouille ; mais celui-ci ne paraît pas remonter à une époque antérieure aux guerres de religion, et, en raison de sa forme, notre correspondant estime qu'il a appartenu à un arbalétrier ou à un archer du temps de Henri II ou de Charles IX.

Lecture est donnée des mémoires mentionnés à l'ordre du jour : *Courtalain* (première partie), par M. l'abbé Chapron ; et *Notice sur la paroisse de Chapelle-Royale* (seconde partie), par M. l'abbé Peschot.

La séance est ensuite levée.

Le Secrétaire-Gérant :
O. LEGRAND.

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS

REÇUES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Du 1er Octobre 1897 au 1er Octobre 1898.

ABBEVILLE. — Mémoires de la Société d'émulation, t. XIX. — Cartulaire du comté de Ponthieu, t. II. — Bulletin, années 1896 et 1897.

AMIENS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, nos 1, 2, 3, 4 de 1897. — Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, 1er fasc. 1897.

ANGOULÊME. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1897. — *Le Trésor liturgique de Cherves en Angoumois,* par Mgr X. Barbier de Montault, album gr. in-4 orné de 12 planches en phototypie.

AUTUN. — Mémoires de la Société Éduenne, t. XXV, 1897.

AUTUN. — Procès-verbaux des séances de la Société d'histoire naturelle d'Autun, 1897.

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1897. — Relation des fêtes organisées à l'occasion du Cinquantenaire de la Société, les 5, 6, 7 et 8 juillet 1897.

BELFORT. — Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation, années 1897 et 1898.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1896 et année 1897.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), vol. XXV-XXVI de la collection, 1897.

BLOIS. — Bulletin de la Société des sciences et lettres de Loir-et-Cher, nos 3, 4, 5, 6, 7 (1894 à 1896). — *Les Métiers de Blois,* documents recueillis et publiés par Alfred Bourgeois, archiviste de Loir-et-Cher.

BORDEAUX. — Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux, 4e trim. 1897.

BOURGES. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, XXIe vol., 1895-1896.

BRIVE. — Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, 4e trim. 1897, 1er, 2e, 3e trim. 1898.

Digitized by Google

CHALON-SUR-SAONE. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, n° de juillet 1897, 2e trim. 1897, 1er, 2e et 3e trim. 1898. — Flore des champignons supérieurs du département de Saône-et-Loire, par R. Bigeard, avec la collaboration de A. Jacquin ; 1898.

CHAMBÉRY. — Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVI.

CHARTRES. — Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, novembre et décembre 1897, mars, avril, juillet, octobre 1898. — Mémoires, avril 1898.

CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1896.

DAX. — Bulletin de la Société de Borda, 4e trim. 1897, 1er, 2e, 3e trim. 1898.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 1er, 2e, 3e trim. 1898.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1897.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine, 2e sem. 1897.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4e trim. 1897, 2e trim. 1898.

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique du Limousin, t. XLVI, 1898.

MACON. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle, nos 8, 9, 10, 11 de 1898.

NIMES. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1897.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, année 1897 et 1er trim. 1898.

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans, 1er sem. 1898.

PARIS. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1896. — Mémoires, 1895. — Mettensia. I. Fondation Auguste Prost, 1897.

PARIS. — Bulletin de la Société de Géographie, 4e trim. 1896, 3e trim. 1897, 1er, 2e trim. 1898. — Comptes-rendus des séances, 2e sem. 1897, janvier à juillet 1898.

PARIS. — Bulletin du Comité des Sociétés des beaux-arts des départements, décembre 1897 et juin 1898.

PARIS. — Société française d'archéologie (Congrès archéologique de France) : Séances générales tenues à Saintes et à la Rochelle en 1894. — Séances générales tenues à Clermont-Ferrand en 1895.

PARIS. — Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 3e, 4e, 5e, 6e fasc. de 1897, 1er, 2e, 3e fasc. de 1898.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e, 3e, 4e trim. 1897.

Digitized by Google

RAMBOUILLET. — Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet, t. XII (1897).

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts de Rochechouart, nos 4, 5, 6 du t. VII, 1, 2, 3 du t. VIII.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1897. — *Le chanoine Albanès,* bio-bibliographie, 1897.

ROUEN. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 1re liv. du t. XI (1898).

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 2e, 3e, 4e et 5e livr. du XVIIIe vol.

SEMUR. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur, année 1897.

SENLIS. — Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique de Senlis, année 1896.

SENS. — Bulletin de la Société archéologique de Sens, t. XVIII (1897).

TOURS. — Mémoires de la Société archéologique de Touraine, 2e, 3e, 4e trim. 1897.

VANNES. — Bulletin de la Société polymathique du Morbihan, années 1895, 1896 et 1897.

VENDOME. — Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1897, 2e trim. 1898.

VERSAILLES. — Bulletin de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, 18e vol. (1897-1898).

VERSAILLES. — Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, t. XXI, 1897.

ALGÉRIE. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, comptes-rendus des réunions, no 4 de 1897, nos 1, 2 de 1898.

COSTA-RICA. — Museo Nacional. — Informe de 1897 à 1898.

IÉNA (Allemagne). — Société d'histoire et d'archéologie de la Thuringe, 10e et 11e fasc. de la nouvelle série, 1897 et 1898.

MONTEVIDEO. — Anales del Museo Nacional de Montevideo, 8e et 9e fasc. du t. II, 1898.

MONTRÉAL (Canada). — Journal de la Numismatic and Antiquarian Society, avril et juillet 1898.

NEUCHATEL (Suisse). — Bulletin de la Société Neuchateloise de géographie, t. X, 1898.

STOCKHOLM (Suède). — Bulletin de l'Académie royale des belles-lettres, d'histoire et des antiquités, 1894.

WASHINGTON (États-Unis). — Smithsonian Institution : Annual Report of the Board of Regents for the year ending june 30, 1895.

Digitized by Google

JOURNAUX ET REVUES

Échanges et Souscriptions.

Archives historiques du diocèse de Chartres, novembre et décembre 1897, 1er sem. 1898, août, septembre et octobre 1898.

Documents sur la province du Perche, publiés par le Vte de Romanet et M. H. Tournoüer.

Le Loir-et-Cher historique, novembre et décembre 1897 ; janvier à octobre 1898.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE
DU MARDI 30 MAI 1899

Le mardi 30 mai, à une heure et demie du soir, la Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale dans la salle de ses séances, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président ; Renault, vice-président ; Pouillier-Vaudecraine, trésorier ; Richer et Vallée, conservateurs du Musée, et H. Lecomte, bibliothécaire ;

Et MM. : l'abbé Augis, Émile Bois, l'abbé Chapron, L. Patte, l'abbé Peschot, Philippe, Louis Pouillier, H. Quériault, M. Renou et l'abbé Sainsot.

S'étaient fait excuser, MM. : Lambron, le capitaine Grandjean, Ad. Gouin et Ém. Roger.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des publications et objets divers offerts à la Société, et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis par le Bureau en qualité de membres titulaires de la Société :

M. Harmand, artiste-peintre, au château de Beauregard, près la Bazoche-Gouët, présenté par MM. Henri David, député de Loir-et-Cher, et Passard, architecte à Châteaudun ;

M. Letainturier, sous-préfet de Châteaudun, présenté par M. le Dr Raimbert et M. Renault ;

M. Ernest Viron, propriétaire à Châteaudun, présenté par MM. Babaud et Pouillier-Vaudecraine ;

M. Henri Quériault, pharmacien à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier et Vallée.

Ont été admises en qualité de Sociétés correspondantes :

La Commission historique du département du Nord, à Lille ;

La Société botanique des Deux-Sèvres, dont le siège est à Niort ;

Et la Société historique et archéologique de l'Orne, dont le siège est à Alençon.

Sur la proposition du Bureau, l'assemblée élit en qualité de membre honoraire M. René Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir.

Digitized by Google

DONS.

Du Ministère de l'Instruction publique.

Journal des Savants, 2e semestre 1898, janvier à avril 1899.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 3e livr. de 1897, 1re et 2e livr. de 1898.

Bulletin historique et philologique du même Comité, nos 3 et 4 de 1897, 1 et 2 de 1898.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales : Congrès des Sociétés savantes de 1898.

Direction du Secrétariat et de la Comptabilité du Ministère de l'Instruction publique ; Comité des travaux historiques et scientifiques, missions, bibliothèques, archives : Bibliographie de leurs publications au 31 décembre 1897.

Annales du Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions*, mars à décembre 1898. — *Histoire de la sépulture et des funérailles dans l'ancienne Égypte*, par E. Amélineau ; 2 vol. in-4, illustrés de nombreuses vignettes et de 112 planches hors texte.

De diverses Personnes.

Lettre à M. Chauvet, président de la Société historique et anthropologique de la Charente, (suite aux *Véritables Instruments usuels de l'âge de la pierre*), par M. A. Thieullen ; br. gr. in-8. — Don de l'auteur.

Études d'ethnographie préhistorique : *V. Fouilles à Brassempouy en 1897*, par E. Piette et J. de Laporterie ; br. in-8. — Don de M. Piette, à Rumigny (Ardennes).

Une Épave archéologique : la croix de Saint-Maur de Glanfeuil, par l'abbé Ch. Urseau ; br. in-8 ; Angers, 1898. — Don de l'abbaye de Glanfeuil.

Les Légendes de l'histoire : Démosthène était-il bègue ? par le Dr Chervin, directeur de l'Institut des bègues à Paris. Tours, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Revue des questions héraldiques, archéologiques et historiques, no 4 de 1898 contenant un mémoire intitulé : *la Rançon de Du Guesclin*, par Mme la Ctesse Amicie de Villaret. — Don de l'auteur.

Les Nominations épiscopales du XIIIe au XVe siècle, par le chanoine Ulysse Chevalier. Lyon, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Notes sur l'histoire de Chartres ; 2 vol. manuscrits, petit in-fo, cartonnés, offerts par M. Émile Raimbert. Sur la première page on lit : « Ceci n'est que l'amas des matériaux avec lesquels on a rédigé les recherches. Il y a eu beaucoup de corrections à faire, aussi on ne peut y ajouter une confiance entière sur certains faits, que le travail définitif a éclaircis. Cependant la plus grande partie des faits est vraye ». Les historiens de Chartres Chevard et Doyen sont cités dans ces *Notes ;* mais le nom de la

Digitized by Google

personne qui les a recueillies ne s'y trouve pas. Le second volume se termine par la mention de la convocation des États-Généraux de 1789 et la liste des députés du bailliage de Chartres, suivie de ces mots : « On finit ici ces mémoires : le temps présent est l'arche du Seigneur ». Enfin, ces intéressants manuscrits contiennent un appendice, une table des matières et des tableaux généalogiques.

Le Cardinal de Loménie de Brienne, archevêque de Sens, ses dernières années, épisodes de la Révolution, par Joseph Perrin, avocat, vice-président de la Société archéologique de Sens ; vol. in-8, 1896. — Don de l'auteur.

Le Départ pour l'exil en 1792, ou Scènes de la Révolution française à Mortagne (Orne), à Alençon, à Paris, à Rouen, dans le Perche et la Normandie, publié d'après des documents inédits par M. l'abbé A.-P. Gaulier ; vol. pet. in-8, 1897. — Hommage de l'auteur.

Canada, Perche et Normandie, revue historique, n° 4 de la 2e année. — Don de M. l'abbé Gaulier, son directeur.

Blois et son état-civil : paroisse de Saint-Martin-des-Choux, par L. Guignard de Butteville ; br. in-8, 1898. — Don de l'auteur.

Ménélik II, négûs négûsti, roi des rois de l'Éthiopie, par le Mis de Nadaillac. Paris, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

L'Orage de 1788, par M. l'abbé Sainsot, curé de Terminiers. Chartres, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur. — L'orage, mêlé de grêle, dont M. Sainsot relate les terribles effets, est celui du 13 juillet 1788, qui, dans l'élection de Châteaudun seulement, causa pour 700,000 livres de pertes.

Causerie sur la situation actuelle du blé, de la farine et du pain (échelle mobile, loi du cadenas, droit fixe); br. in-8, par M. Émile Viron.

Commission météorologique d'Eure-et-Loir : Rapports sur les champs d'expériences et de démonstration en 1896-1897. — Don de M. Ém. Roger.

Une carte de Cassini, région de Châteaudun et Vendôme, et une feuille d'images religieuses de la fin du siècle dernier (gravures sur bois), offertes par M. Vallée.

Bons d'épargne de la Caisse d'épargne de Châteaudun, adoptés en 1898 et destinés à être collés sur les livrets des élèves des écoles : épreuves en noir du tirage d'essai des timbres de 5 et de 10 centimes, et spécimens des timbres définitifs, perforés, des deux types, imprimés l'un en bistre (10c) et l'autre en vert (5c). Ces jolis timbres ont été imprimés à Châteaudun par M. Laussedat, d'après les dessins de M. Passard, architecte. — Don du Comité des directeurs de la Caisse d'épargne.

Deux frises finement sculptées, époque de la Renaissance, qui semblent avoir fait partie d'un édifice religieux. L'une d'elles avait été employée comme linteau dans la maison, incendiée depuis, de M. Lecomte, boulanger à Châteaudun, rue du Coq. L'autre avait été déposée sur le four, sans

Digitized by Google

doute en attendant qu'on l'employât. — Don de M. Lambert, le nouveau propriétaire de cette maison.

Un fragment de poterie provenant des fouilles faites en 1899 dans l'église de Bonneval pour l'établissement d'un calorifère. — Don de M. Oury-Chastelais.

Un denier de l'abbaye de Saint-Martin de Tours, trouvé à la Boissière, Châteaudun. — Don de M. Laussedat.

Un jeton de Louis XIV, en laiton, 1628. ℟ HIS TRIBVS VERSATVR. — Don de M. Doré.

Une médaille du pèlerinage de sainte Félicité à Montigny-le-Gannelon, représentant à l'avers la châsse de la Sainte conservée dans l'église de Montigny. — Don de M. le Mis de Lévis.

Quatre entrées de serrure d'armoire, anciennes ; deux d'entre elles sont signées DEVUN. — Don de M. Clavier-Chavigny.

Un lot de minéraux et de fossiles. — Don de Mme Pointdedette.

Un échantillon de calcaire incrusté de sable siliceux avec prismes polygonaux de lignite (M. Patte d'après M. Dufu). Trouvé à Port-en-Bessin (Calvados), il a été mentionné au procès-verbal de la séance du 31 janvier 1898, au nombre des objets offerts par M. Gaston Hanquet.

Un calcul urinaire de porc, don de M. H. Lecomte. L'analyse suivante en a été donnée par M. L. Patte, professeur au collège : poids brut, 38 gr. 4 ; phosphate ammoniaco-magnésien, carbonate de chaux (peu), acide urique (peu), filaments de mucus emprisonnés dans la masse. Même formation au centre, au bord et dans la partie moyenne.

Deux rats momifiés. — Don de M. Leroy.

A ces nombreux dons, plusieurs autres ont été ajoutés au cours de la séance ; ce sont :

Deux photographies, in-fo, d'un projet de monument commémoratif de la défense de Châteaudun, œuvre de M. Emm. Fontaine, 1891. — Don de M. le Maire de Châteaudun.

Et cinq photographies prises par M. H. Lecomte, qui les offre à la Société. L'une d'elles représente une statue, en bois, de saint Jean-Baptiste (église de Langey); deux autres montrent sous deux faces différentes le chapiteau des fonts baptismaux de l'ancienne église de Langey, découvert dans l'ancien cimetière lors du déplacement de celui-ci ; les deux dernières représentent une loupe d'orme recueillie près du château de Courtalain et dont le poids avec l'écorce était de 72 kil. au moment où elle a été détachée de l'arbre (septembre 1898); sans l'écorce, elle pesait 61 kil. en mars 1899 ; longueur 0m77, largeur 0m64.

Un portrait de M. le Mis Léonce de Tarragon, photographie agrandie par M. Babaud sur la demande de la famille de notre très regretté collègue, vient d'être placé au milieu des collections qui ont été l'occupation

Digitized by Google

de toute sa vie. Les visiteurs qu'il accueillait avec tant d'amabilité auront plaisir à y retrouver sa très ressemblante image.

L'assemblée, sur la proposition de M. le président, vote de vifs remerciements à MM. Lambert, Émile Raimbert, de Tarragon, et à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU.

Séance du 9 novembre 1898.

M. le Président fait part au Bureau de la mort de M. Louis-Modeste Jarry, décédé à Orléans le 26 octobre, à l'âge de 61 ans. Il rappelle combien M. Jarry s'intéressait à l'histoire de son pays, et il énumère ses publications, dont plusieurs ont trait au Dunois. Avec M. Lucien Merlet, M. Louis Jarry a travaillé à mettre au jour le Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun, et c'est de bien près qu'il a suivi dans la tombe son digne collaborateur. Le Bureau s'associe aux témoignages de regrets qu'inspire à son président cette nouvelle et douloureuse perte.

La Société Dunoise est autorisée à avoir à la Caisse d'épargne de Châteaudun un crédit qui pourra s'élever à 15.000 fr. (Lettre de M. le Ministre du commerce, de l'industrie, des postes et télégraphes, en date du 25 octobre 1898).

La Société a été également autorisée à accepter le legs de mille francs fait à son profit par M. le marquis de Tarragon (décret du 30 août 1898). Ce décret spécifie que « la somme léguée sera employée au paiement des frais d'impression et de publication d'ouvrages historiques ». Elle a été versée, le 7 novembre, au représentant de la Société, par les héritiers de M. le Mis de Tarragon.

M. le Président rend compte d'une démarche qu'il a faite, en compagnie de M. le Trésorier, près de M. Lambert, marchand épicier à Châteaudun, à qui M. Lecomte, boulanger, a vendu sa maison récemment incendiée, située rue du Coq, au bas de la rue de Blois. En réparant cette maison on a trouvé une pierre sculptée, qui était posée comme en dépôt dans un petit local qui surmonte le four. Une autre pierre, de mêmes dimensions et également sculptée, sert de linteau à la porte par laquelle on pénètre en cet endroit. Les sculptures qui recouvrent une des faces de ces deux pierres sont de même style et d'une grande finesse : elles représentent un diable, un cartouche avec la légende religieuse INRI et de petits personnages entourés d'arabesques. C'est assurément l'œuvre d'artistes de la Renaissance, et on peut l'attribuer à l'habile ciseau des sculpteurs auxquels le cardinal de Longueville confia l'ornementation de l'escalier qu'il fit construire au château de Châteaudun. Quel édifice ornaient-elles dans le principe? D'où ont-elles été apportées en cet endroit, et à quelle époque? Il sera peut-être difficile de le savoir, mais il y a lieu

Digitized by Google

de croire qu'elles ont fait partie d'un monument religieux incendié (l'une d'elles porte des taches noires). On a constaté aussi que la pierre employée comme linteau reposait sur des piliers de briques d'une contruction toute moderne.

Très gracieusement, M. Lambert a fait don à la Société Dunoise, pour le Musée de Châteaudun, de ces deux beaux spécimens de l'art de la Renaissance. La Société aura seulement à faire les frais d'un linteau de remplacement.

Sur la proposition de MM. les conservateurs du Musée, le Bureau vote une indemnité supplémentaire de trente francs au concierge, dont le travail s'est trouvé notablement augmenté depuis l'installation des collections de M. de Tarragon.

M. Henri Lecomte relate en ces termes l'apparition de deux bolides, constatée par plusieurs personnes à Courtalain, en septembre dernier :

« Le premier s'est montré le lendemain de l'aurore boréale, le 10, vers quatre heures du matin, dans la direction du Nord-Est ; de dimensions supérieures à celles du disque lunaire, accompagné d'un bruit comparable au passage d'un essaim d'abeilles, d'une couleur égalant celle des plus brillantes étoiles, ce bolide qui paraissait atteindre une hauteur de 60 à 80 mètres, a vivement disparu vers le Sud-Ouest après avoir passé au-dessus de l'école des Sœurs et de la gare.

« A Châteaudun, aucune observation n'a pu être faite, vu l'intensité du brouillard régnant en cette ville.

« Le deuxième, de dimensions un peu inférieures à celles du premier, a été aperçu dans la direction de l'Est, à 6 heures et demie du soir ; la perspective de sa trajectoire présentait une ligne descendant graduellement du Sud au Nord. De couleur écarlate, ce second bolide était mû d'une grande vitesse ; son déplacement n'a produit aucun bruit appréciable. »

Séance du 7 Février 1899.

M. le Président communique au Bureau :

Une lettre circulaire du Comité d'admission de la classe 112, à l'Exposition universelle de 1900, concernant l'organisation d'une exposition rétrospective destinée à faire connaître l'histoire et les progrès de l'assistance publique et privée en France, ainsi que des institutions pénitentiaires et des œuvres de relèvement des prisonniers.

Une lettre de M. Foucher, ancien pharmacien, 18, rue du Commandant-Arago, à Orléans, qui s'offre à faire un échange que M. de Tarragon avait accepté en principe : M. de Tarragon ne possédait pas de fer météorique, et sa collection minéralogique comprend deux pierres météoriques, l'une tombée à Charsonville le 23 novembre 1810 et l'autre à Chassigny (Haute-Marne) le 3 octobre 1815. M. Foucher, qui s'occupe spécialement de l'étude

Digitized by Google

des météorites et qui a pu représenter déjà dans sa collection 80 chutes de provenances différentes, propose d'envoyer au Musée de Châteaudun, en échange d'un morceau de chacun des deux échantillons sus-mentionnés, des échantillons de fer météorique qui correspondraient largement à leur valeur.

MM. Richer et Vallée, conservateurs du Musée, consultés au sujet de cette proposition, donnent tous deux un avis favorable. En conséquence, le Bureau décide que, le Musée de Tarragon ayant été donné à la ville, il y a lieu de demander à M. le Maire de Châteaudun d'autoriser l'échange proposé par M. Foucher.

Le Bureau, sur la proposition de MM. Richer et Vallée, décide l'acquisition d'un ouvrage de M. A. Acloque, la *Faune de France,* 3 vol. in-12, et celle de divers outils nécessaires pour l'entretien du Musée.

M. Lecesne entretient le Bureau d'une trouvaille de monnaies royales françaises qu'a faite récemment, dans un de ses champs, près de Péronville, M. Laye-Debiée, maçon audit lieu. 38 de ces pièces lui ont été présentées ; ce sont : 2 grands blancs à la couronne, de Louis XI ; 2 douzains aux trois couronnelles et 1 carolus, de Charles VIII ; 1 douzain aux trois couronnelles, 1 douzain du Dauphiné et 3 douzains à la croisette, de François Ier ; 3 gros et 2 demi-gros de Nesle, et 25 douzains aux croissants, de Henri II ; 1 teston de Charles IX, frappé à Toulouse (1562) ; et un louis d'argent de 15 sols de Louis XIII (1643). Cette dernière pièce, la plus récente, étant en bon état de conservation, il y a lieu de penser que l'enfouissement de ces monnaies date des premières années du règne de Louis XIV.

M. Richer fait la communication suivante :

« Le 4 janvier 1899, M. Bealé, conducteur chez M. Lesage, maître d'hôtel à Cloyes, a trouvé et pris vivant dans les bois de Bouville un *Plongeon Cat-Marin* (*Colymbus septentrionalis-Liun*), oiseau que l'on trouve communément l'hiver sur nos côtes maritimes, où il est de passage.

« Cette capture intéressante s'explique par les tempêtes et les vents violents des jours précédents, qui ont dû entraîner cet oiseau, aussi mauvais voilier qu'excellent nageur et plongeur, et le jeter dans nos plaines.

« Le lendemain 5 janvier, l'oiseau toujours vivant et que l'on avait nourri de poisson, était apporté sur le marché de Châteaudun où nous l'avons examiné ; c'était un adulte. Voici le second individu de cette espèce qui, à notre connaissance, a été rencontré dans notre pays, depuis quelques années, un autre ayant été tué il y a 2 ou 3 ans, sur le Loir au Gué-Vaslin, par un chasseur de Châteaudun, M. Conilleau.

« Dans sa *Faune Ornithologique d'Eure-et-Loir* (1867), M. Marchand signale la capture d'un seul individu, qui lui fut apporté vivant le 1er décembre 1859. »

Digitized by Google

Séance du 20 Mai 1899.

M. le Président donne lecture de deux lettres de notre collègue M. G. Fouju, dont la dernière contient le programme de l'excursion projetée pour les fêtes de la Pentecôte par la Société d'excursions scientifiques dont le président est M. Adrien de Mortillet. La Société se propose de visiter, le 21 mai, Épinay-sur-Orge et Montlhéry. Elle arriverait à Châteaudun par le train de 8 h. 43, visiterait le lendemain matin la ville de Châteaudun, le Musée de la Société Dunoise et la collection d'armes et d'outils de l'âge de la pierre, formée par M. Lecesne. Des voitures la conduiraient ensuite aux monuments mégalithiques de la commune de Saint-Denis-les-Ponts : dolmens de Thoreau (inédit) et de Vouvray, palet (dolmen) et quille (menhir) de Gargantua, tumuli des Monts-Gasteaux, puis aux gisements de silex éclatés de la briqueterie de la Malassise.

Le Bureau accueille avec plaisir la nouvelle de cette excursion, qui sera certainement très instructive, et décide qu'il se réunira au Musée le 22 mai, à 9 heures, pour recevoir M. Ad. de Mortillet et ses compagnons d'excursion.

M. Vallée croit que la Société Dunoise pourrait, elle aussi, organiser, pour l'été prochain, quelques excursions dans l'arrondissement, au double point de vue de l'archéologie et de l'étude de l'histoire naturelle.

Un membre du Bureau émet le vœu que les communications des pièces manuscrites qui font partie des Archives de la Société soient données sur place, en présence de M. le bibliothécaire.

M. le Président fait suivre la lecture de ces extraits des procès-verbaux, de quelques détails relatifs à la visite faite au Musée de Châteaudun et aux monuments mégalithiques de Saint-Denis-les-Ponts par la Société d'excursions scientifiques. Parmi les outils de l'âge de la pierre que possède le Musée, plusieurs ont attiré particulièrement l'attention des visiteurs, les uns trouvés dans le Dunois même, les autres provenant du Laos et offerts à la Société par M. Pierre Lefèvre-Pontalis. Le moule à hachettes de bronze trouvé au hameau de la Folie a été aussi très remarqué. M. Lecesne a eu plaisir à soumettre également à la Société d'excursions les objets préhistoriques qu'il a collectionnés depuis douze ans et qui, pour la plupart, ont été recueillis dans le Dunois. L'excursion à Saint-Denis-les-Ponts a été des plus intéressantes, grâce aux explications données par M. A. de Mortillet. Ce qui est remarquable dans ce joli coin des bords du Loir, c'est moins l'importance des monuments mégalithiques que leur réunion dans un espace très restreint. A ceux déjà connus, il y a lieu d'ajouter un dolmen qui a été signalé par M. Fouju et qui se trouve dans le parc même du château de Thoreau, dolmen à demi ruiné, affaissé, mais bien reconnaissable encore.

Les tumulus des Monts-Gasteaux ont été le sujet de quelques discussions. Tous les visiteurs ne sont pas d'accord pour les considérer comme des

Digitized by Google

tombeaux : les couches de cendres et de charbons que l'on trouve au-dessus du galgal font croire que plusieurs foyers superposés ont été établis sur ces buttes artificielles. Du reste, cette supposition n'est nullement inconciliable avec l'existence de tombeaux en dessous.

La dernière visite a été pour les carrières d'argile à brique de la Malassise. Là ont été trouvés depuis plusieurs années un assez grand nombre de silex éclatés : poignards, pointes, coups de poing, râcloir. Deux membres de la Société d'excursions en ont eux-mêmes recueilli deux échantillons. M. Adrien de Mortillet estime que cet important dépôt de terre argileuse renferme des produits de l'industrie humaine contemporains de sa formation, remontant par conséquent à la période moyenne des temps quaternaires.

Le président et les membres du bureau de la Société Dunoise, qui ont reçu au Musée M. de Mortillet et ses compagnons de voyage, conserveront le meilleur souvenir du passage à Châteaudun de la Société d'excursions scientifiques ; et ceux d'entre eux qui ont suivi l'excursion tout entière ont pu apprécier combien de telles promenades étaient agréables et instructives sous la direction d'un savant tel que M. Adrien de Mortillet.

M. l'abbé Sainsot exprime le vœu que la Société d'excursions scientifiques prenne un jour pour but le « cimetière du diable », cette réunion de nombreuses pierres si curieuse et si bizarre qui, jusqu'à présent, n'a été l'objet d'aucune explication satisfaisante.

M. Pouillier, trésorier, donne lecture des comptes de l'exercice écoulé :

COMPTES DE L'EXERCICE 1898

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1897 :				
En dépôt à la Caisse d'épargne	196 fr.	74	465 fr.	61
Solde en caisse chez le Trésorier	268	87		
Encaissé subvention de la Ville			90	»
— 3 cotisations de 1897 à 6 fr.			18	»
— 258 cotisations de 1898 —			1.548	»
— 5 diplômes de 1898 à 1 fr.			5	»
Reçu de 3 sociétaires, pour le *Cartulaire de la Madeleine* . .			6	»
Don de M. Fouju pour achat d'un polissoir			30	»
Produit de la vente des publications de la Société			38	85
Intérêts 1898 de 2 obligations des Chemins de fer d'Orléans .			28	80
Intérêts 1898 des fonds déposés à la Caisse d'épargne . . .			38	23
Legs de M. de Tarragon			1.000	»
Intérêts du susdit legs			9	45
Total. .			3.277 fr.	94

Digitized by Google

DÉPENSES

Payé pour frais de bureau	259	85
— achats de livres et objets de collection	61	85
— achat et restauration de mobilier	33	65
— intérêts 1897 de 33 parts de l'emprunt	99	»
— droits de l'enregistrement	11	60
— gages du concierge	60	»
— impression du Bulletin	578	»
— réfections causées par l'installation du Musée de M. de Tarragon	282	40
— achat d'un polissoir (dépense imprévue)	50	»
Total	1.436 fr.	35

BALANCE

Recettes	3.277 fr. 94	
Dépenses	1.436 35	
Solde	1.841 fr. 59	
Dont : A la Caisse d'épargne	1.784 fr. 97	1.841 fr. 59
En caisse chez le Trésorier	56 62	

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	Mémoire
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne	597 fr. 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1898	1.841 fr. 59
Reste à recouvrer 1 cotisation de 1897	6 »
— 1 Cartulaire	2 »
— 5 cotisations de 1898	30 »
— 1 diplôme	1 »
Total	1.880 fr. 59

EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1897, il restait dû 35 parts à 100 fr.		3.500 fr. »
Des intérêts de cette somme, il faut déduire l'intérêt de 2 parts dont l'abandon a été fait à la Société. Il reste à servir l'intérêt de 33 parts, à 3 fr.	99 »	110 60
Droit à payer à l'Enregistrement	11 60	

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1898 a commencé avec	271	membres titulaires.
Le Bureau a admis dans le courant de l'année	6	nouveaux membres.
Ensemble	277	
Il y a eu dans le courant de l'année :		
10 démissions / 13 décès } ensemble . . .	23	
Reste au 1er janvier 1899	254	membres titulaires.
Le nombre des membres honoraires est de.	14	
— perpétuels . . .	9	
— correspondants .	5	
L'échange des publications se fait avec . .	66	sociétés savantes.
Le Bulletin est envoyé à	5	bibliothèques.
Au total.	353	membres divers.

Ces comptes sont approuvés par un vote unanime, et des remerciements sont adressés, pour sa gestion, à M. le trésorier.

Le projet de budget de 1899, présenté par le Bureau, est ensuite adopté ; il est ainsi établi :

BUDGET DE 1899

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1898			1.841 fr.	59
A recouvrer 1 cotisation de 1897	6 »			
— 1 Cartulaire.	2 »			
— 5 cotisations de 1898	30 »		39	»
— 1 diplôme à	1 »			
— 245 cotisations de 1899 à 6 fr.			1.470	»
— 6 diplômes pour 1899 à 1 fr.			6	»
Subvention de la Ville de Châteaudun			90	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne.			40	»
— de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans . . .			28	80
Vente de publications de la Société			35	»
Total. . .			3.550 fr.	39

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Remboursement sur 1898 de 3 parts de l'emprunt. . .	300	»
Frais de bureau	275	»
A reporter. . .	575	»

Digitized by Google

Report. . . .	575	»
Achats de livres et objets de collection	90	»
Achat et restauration du mobilier.	70	»
Brochure et reliure de livres de la bibliothèque	50	»
Intérêts de 3.300 fr. de l'Emprunt	99	»
Droits à payer à l'Enregistrement.	11	60
Remboursement sur 1899 de 3 parts de l'emprunt	300	»
Gages du concierge	90	»
Impression du Bulletin et Mémoires.	1.180	»
— de l'Histoire de La Ferté-Villeneuil	1.000	»
Frais divers pour le Musée de M. de Tarragon	50	»
Dépenses imprévues	34	79
Total . .	3.550 fr.	39

BALANCE

Recettes présumées. . .	3.550 fr.	39
Dépenses — . . .	3.550	39

Le nombre des sociétaires présents à la séance étant inférieur à celui fixé par les statuts pour la validité des élections, celles-ci sont renvoyées à la séance prochaine. Toutefois, M. O. Legrand, qui l'an dernier n'avait accepté de rester secrétaire qu'à titre provisoire, demandant à être remplacé, l'assemblée désigne M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Jean de Châteaudun, pour remplir les fonctions de secrétaire jusqu'au jour de l'élection.

Il est procédé au tirage au sort de trois obligations de l'emprunt contracté par la Société pour l'installation du Musée. Les numéros sortants sont les suivants : 38 — 4 — 19, appartenant à Mme Coudray et à MM. Lauffray et Lecesne. Ils seront remboursés le 1er juillet prochain.

Lecture est donnée des notices inscrites à l'ordre du jour de la séance : 1° *Les Péages du Puiset*, par M. Ch. Cuissard ; — 2° *Courtalain (Instruction publique)*, par M. l'abbé Chapron ; — 3° *La Chaleur en août et en septembre 1898, à Châteaudun ;* et *L'Aurore boréale du 9 septembre 1899, à Châteaudun ;* par M. Ém. Roger.

Une autre note de M. Ém. Roger, dont le sujet est *L'Orage du 2 janvier 1899*, est également communiquée à la Société.

La séance est ensuite levée.

Digitized by Google

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

LA CHALEUR EN AOUT ET EN SEPTEMBRE 1898

Nous avons traversé, d'abord en août, une période de « grandes chaleurs ». Cependant, en dépit de nos plaintes, cette température, quoique fort élevée et que nous subissions impatiemment, ne constituait pas un phénomène sans précédent ; on peut en juger par le tableau ci-dessous.

Voici, d'après le grand travail que M. Renou, le savant météorologiste de l'Observatoire du Parc-Saint-Maur, a consacré au « Climat de Paris », la liste des mois de juillet et d'août qui, depuis 1757 jusqu'à nos jours, ont offert un maximum de température atteignant à l'ombre 35° et au-dessus :

JUILLET			AOUT		
1757	37° 5	O.	1763	36° 2	O.
1803	36° 8	O.	1765	35° 3	O.
1808	36° 2	O.	1773	35° 3	O.
1824	35° 3	O.	1800	35° 5	O.
1825	36° 3	O.	1802	36° 4	O.
1846	36° 0	O.	1826	36° 2	O.
1874	38° 4	P. M.	1832	35° 0	O.
1881	38° 4	P. S. M.	1842	36° 7	O.
			1857	36° 2	O.
			1863	35° 9	O.
			1873	37° 2	P. M.
			1875	35° 8	P. M.
			1876	36° 2	P. M.
			1892	35° 2	P. S. M.
			1893	35° 7	P. S. M.
Moyenne	36° 8		Moyenne	35° 9	

De 1757 à 1872, ce sont les données de l'Observatoire de Paris (O.) ; de 1873 à 1877, ce sont celles de l'Observatoire du Parc de Montsouris, Paris (P. M.) ; et, de 1878 à 1897, celles obtenues à l'Observatoire du Parc de Saint-Maur, près Paris (P. S. M.).

Digitized by Google

Des maxima de température de 30 degrés au moins se manifestent quelquefois pendant plusieurs journées, le plus souvent de deux à quatre jours, et même, — fait qui était déjà absolument remarquable, — en août 1876, le thermomètre, dans la région de Paris, avait dépassé 30° pendant dix jours consécutifs.

Or, à Châteaudun, en 1898, ce record d'un nouveau genre a été battu, puisque pendant onze jours consécutifs, du 12 au 22 août, la température a varié entre 30° et 37° à l'ombre ; c'est donc à cause de cette continuité que ces fortes chaleurs ont été anormales.

Il convient d'ajouter que cette température n'a pas été aussi élevée à Paris qu'ici, elle s'y est maintenue 1° 5 plus basse ; c'est ainsi que le maximum le plus élevé qui y a été constaté n'a pas dépassé 34° 5 à l'observatoire du Parc St-Maur et 35° 3 à celui de la Tour St-Jacques, en plein cœur de Paris ; tandis qu'à Châteaudun nous avons eu jusqu'à 36° 2 en fronde, à l'air libre, et même 37° 3 sous l'abri à toit double. A Vendôme, pendant cette période, l'on obtenait un maximum de 36° 3 sous l'abri. Le thermomètre ne s'était certainement pas élevé aussi haut à Châteaudun depuis le 19 juillet 1881 ; ce jour-là, il a été observé 38° 4 au Parc Saint-Maur, près Paris, 38° 8 au Mans, 37° 4 à Vendôme et bien probablement autant ici.

Dans la journée du 21 août dernier, qui fut la plus chaude de la période, les maxima se sont élevés jusqu'à 39° à Bordeaux, Limoges, 37° à Nantes, 36° à Clermont-Ferrand, 35° au Mans, 34° à Paris, Toulon, 33° à Belfort, Charleville, 32° à Brest, 31° au Havre et 30° à Monaco.

Un fait, aussi exceptionnellement rare, a été enregistré ici : dans la nuit qui a suivi immédiatement la journée la plus chaude, c'est-à-dire celle du 21 au 22 août, le thermomètre minima, sous l'abri, ne s'est pas abaissé au-dessous de 21° 9, tandis que, sur le sol gazonné, un autre thermomètre minima descendait à 15° 3, après avoir atteint comme maximum 55° 4, la veille dans l'après-midi, vers deux heures, ce qui constitue un écart diurne considérable de 40° 1.

A Châteaudun, le mois d'août a donné une température moyenne de 21° 52, supérieure de 3° 02 à la normale ; aussi, toujours d'après M. Renou, ce serait le mois d'août le plus chaud que nous ayons eu depuis 1842, et, dans tout ce siècle, avec celui de 1893, ce seraient les deux seuls mois d'août qui aient été à peu près très clairs.

Nous avons eu une belle moisson qui a été rentrée dans d'exceptionnelles conditions. La sécheresse a été grande, et, malgré cela, dans les bois, la végétation est restée superbe.

Autant juin, cette année, a été froid (15° 70), autant août a été chaud (21° 52) ; aussi l'été de 1898 (juin, juillet, août) reste normal avec une température moyenne de 18° 52.

Pendant la première quinzaine de septembre, la sécheresse et la chaleur

Digitized by Google

ont repris à nouveau et avec intensité. Dans les journées des 6, 7, 8 et 9 notamment, les maxima de la température ont dépassé 30° et ont même été jusqu'à atteindre, le 9, 34° 9 à Paris (Tour Saint-Jacques), 33° 2 au Parc Saint-Maur, 33° 8 à Vendôme et 34° 6 ici.

Le soir de cette même et exceptionnellement chaude journée, une aurore boréale était observée ici, comme en un grand nombre de divers points de la France, et le 12 au matin un violent orage éclatait, donnant ici 22 m/m d'eau ; la foudre allumait un grand nombre d'incendies dans notre département.

L'AURORE BORÉALE DU 9 SEPTEMBRE 1898

A CHATEAUDUN

Le vendredi 9 septembre, à 8 h. 15 du soir, l'attention était appelée sur une lueur légèrement rougeâtre, plutôt blanche même, et très lumineuse, occupant une partie assez étendue de la région N.-O., un peu O., du ciel, lequel, devons-nous d'abord dire, était très beau.

Bientôt, on voit cette lueur s'étendre, comme par saccades, à travers la partie N. du ciel, en décrivant un arc, et gagner ainsi le N.-E. Elle passe un peu au-dessous de la Grande-Ourse, dite « Chariot de David ».

La ligne lumineuse revient d'elle-même en sens inverse, du N.-E. à l'O.-N.-O., et l'on voit ce double mouvement se répéter quatre ou cinq fois de suite.

On eût dit des projections lumineuses d'une grande puissance, à une grande hauteur, et traversant le ciel. Tantôt la ligne était continue et étroite, tantôt elle n'était plus qu'une succession de plaques lumineuses assez larges, très espacées, éclatantes de blancheur, paraissant et disparaissant instantanément.

Le foyer de la lueur, qui était resté tout d'abord immobile dans la région N.-O., se déplace lentement vers l'O., qu'il atteint à 8 h. 30.

Au fur et à mesure, la bande lumineuse monte davantage dans le ciel, semblant vouloir se rapprocher du zénith. Elle passe alors sur la Grande-Ourse et même entre cette constellation et la Petite-Ourse.

A 8 h. 35, la partie N. du ciel se teinte légèrement d'une nuance blanchâtre, et soudain le phénomène prend une intensité remarquable, atteignant son maximum de splendeur entre 8 h. 45 et 8 h. 50. L'aurore boréale est, à ce moment, dans toute sa beauté ; elle semble darder ses rayons, d'un blanc jaunâtre, très vifs, vers les hauteurs du ciel.

De 8 h. 35 jusque vers 9 h. 15, les rayons de l'aurore changent à chaque

Digitized by Google

instant de position, se déplaçant en forme d'un éventail dont le centre est bien orienté dans le N. magnétique, c'est-à-dire dans le sens d'une ligne verticale passant entre la Grande-Ourse et un peu à gauche de l'étoile polaire. Ces rayons pâlissent, s'éteignent et se raniment tour à tour.

A 9 h. 15, le centre d'action de l'aurore se trouve porté davantage au N.-N.-O., et après quelques nouvelles et courtes apparitions de rayons dans le N.-E., il se fixe, de 9 h. 30 à 9 h. 45, au N.-N.-O. un peu N., sur la Grande-Ourse, entièrement recouverte.

Le vent soufflait alors du N.-O., un peu frais, et une bande horizontale brumeuse s'étendait à une certaine hauteur au-dessus de l'horizon N., et semblait servir comme de base au phénomène, lequel avait à peu près disparu à 10 heures.

Le baromètre, en baisse légère dans l'après-midi, était stationnaire vers 762 m/m, et semblait même plutôt devoir se relever. La journée avait été exceptionnellement chaude (34° 6 à l'ombre, au maxima, dans l'après-midi).

L'ORAGE DU 2 JANVIER 1899

Le lundi 2 janvier 1899, à huit heures du matin, pendant une des plus fortes rafales du violent ouragan qui ne cessait de souffler à Châteaudun depuis le 1er au soir, il s'est produit une manifestation électrique très forte pour l'époque de l'année où nous nous trouvions : un éclair très vif et fulgurant a sillonné le ciel, surtout dans sa partie N.-O. et a été presque immédiatement suivi d'un très fort coup de tonnerre assez prolongé. Le vent, la pluie et la grêle faisaient rage au même moment. La durée de ce formidable grain a été tout au plus de 15 minutes. L'obscurité était presque complète, car les nuages (des *nimbus*) étaient très bas et fort chargés; ils chassaient à une allure assez rapide, surtout les plus bas, de l'O.-N.-O. vers l'E.-S.-E., et les plus élevés du S.-O. vers le N.-E.

Le baromètre, en forte baisse depuis la veille au soir, marquait seulement 741 m/m (chiffre ramené au niveau de la mer); au moment du passage de ce tourbillon, il se releva aussitôt ; la température, qui n'avait cessé de s'élever depuis le commencement de la tempête et qui atteignait 11°, baissa subitement de 5° 5 ; le temps se refroidit immédiatement, car le vent avait alors passé brusquement du S.-O. au N.-O. La hauteur de pluie relevée aussitôt après l'orage était de 11 m/m, mais elle représentait la quantité recueillie dans les 24 heures, soit depuis la veille à pareille heure. Le 1er janvier au matin, il avait déjà été recueilli 16 m/m d'eau.

A Châtillon-en-Dunois, trois coups de tonnerre bien distincts ont été

Digitized by Google

entendus et la foudre serait tombée sur un bâtiment appartenant à M. Fillon, cultivateur à l'Artinière, commune d'Arrou ; il avait éclairé, du reste, une partie de la nuit du 1er au 2.

Cette violente tempête s'est étendue à une grande partie de la France, et il a tonné aussi ce même jour, à Troyes exactement à la même heure qu'à Châteaudun ; à Vendôme, à 8 h. 50 et à 11 h. 45 du matin. La foudre a incendié une meule de paille à Coulommiers, à 6 kilomètres au S.-E., sur le plateau, et frappé un gros peuplier à Saint-Amand, à 12 kilomètres au S.-O.

A Paris, c'est au début de l'averse qui est tombée dans l'après-midi, c'est-à-dire vers 2 h. 22, qu'on a entendu distinctement deux coups de tonnerre. On a enregistré ce jour-là, à la Tour Eiffel, des coups de vent violents qui ont dû dépasser par instants la vitesse de 40 mètres par seconde.

Comme caractère principal des conditions météorologiques générales dans lesquelles se produisent les orages hivernaux, on remarque presque toujours une pression barométrique très basse et une prédominance des vents de S.-O. très manifeste.

Ém. ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

LES PÉAGES DU PUISET

Les péages constituaient un droit assez fort que percevaient les seigneurs sur tous les marchands passant sur leurs terres pour se rendre aux foires et marchés. Les foires patronales qui attiraient, au moyen-âge comme de nos jours, une grande quantité d'étrangers, étaient seules franches de tout impôt ; et même des saufs-conduits protégeaient, tant à l'aller qu'au retour, ceux qui les fréquentaient.

Les seigneurs du Puiset ne pouvaient oublier l'exercice de ce droit.

De très bonne heure, des marchés avaient été établis au chef-lieu de leurs domaines, et, en 1148, les moines de Saint-Martin-des-Champs en possédaient la dîme, d'après une charte du vicomte Ébrard, confirmant à ces religieux l'aumône que leur avaient accordée ses ancêtres (1).

Les chanoines de Saint-Aignan d'Orléans, qui possédaient plusieurs terres dans la Beauce, obtinrent, en 1301, pour leurs hommes, la permission de se rendre aux foires d'Artenay et aux marchés des châteaux et châtellenies du Puiset, de Janville et des autres lieux, sans payer aucun droit, et Gaucher de Rochefort leur accorde cette faveur avec un grand plaisir (2).

Le chapitre de Chartres inscrivait dans son nécrologe (3) que le chanoine Haymon de Provins, docteur et professeur ès-lois, mort en 1320, avait obtenu du seigneur du Puiset une rente annuelle sur les péages de cette châtellenie et qu'il leur en abandonnait huit livres tournois.

(1) Voir *Documents inédits*, A.

(2) Id., B.

(3) *Nécrologe de la cathédrale de Chartres*, par MM. de L'Épinois et Merlet, p. 53. « .... Habemus singulis annis super pedagio de Puisata, per manum domini de Puisato, VIII. lib. turonenses pro IIc libris carnotensibus, quas legavit ecclesie. »

Digitized by Google

Trois ans après, le roi Charles IV le Bel ordonne au bailli d'Orléans d'empêcher le seigneur du Puiset et ses officiers d'exiger le droit de péage, travers et rouage pour les bestiaux des habitants de Sougy, Faverelles et autres pays ressortissant à la justice du chapitre de Sainte-Croix (1). L'acte est du 31 décembre.

La juridiction du Puiset rayonnait sur toute la Beauce. Le péage se percevait à partir des portes d'Orléans, de Chartres, de Châteaudun, d'Étampes, de Pithiviers-le-Vieux et d'Yèvre-le-Châtel. Les bureaux de perception, pour employer une expression moderne, étaient établis à Villeneuve près d'Artenay, à Imonville, à Allaines, à Neuvy et à Viabon.

L'impôt comprenait la grande et la petite coutume et le menu métier : toute espèce de marchandises et de denrées était taxée, de telle sorte que l'on comprend sans peine les ennuis que devaient éprouver au moyen âge les marchands ou les voituriers allant d'un pays à un autre (2).

Un document, fourni par un manuscrit de la Bibliothèque d'Orléans (3) et copié par Polluche, qui n'en donne point la date, offre les renseignements suivants sur les péages du Puiset.

Les grains taxés étaient le blé, l'orge, l'avoine, les pois, les fèves et le mil; les denrées alimentaires comprenaient le vin, le miel, l'huile d'olive et le lard. Les marchandises payaient plus ou moins, d'après leur importance et suivant qu'elles étaient portées à col, à cheval, en charrette ou en charriot. Dans la catégorie des objets indispensables entraient les chanvres, toiles, couettes et chausses de toile ; les draps et serges, achetés pour l'usage personnel, n'étaient soumis à aucune taxe.

Les objets de luxe, merceries de soie dorée, pannes, draps, soies, et les peaux des animaux domestiques et sauvages ; les épices, poivre, gingembre et canelle; les denrées, telles que amandes, figues, raisins d'outre-mer; le Brésil ou bois de teinture, tous ces objets payaient un droit assez élevé. Les cuirs pour les souliers et les souliers eux-mêmes ne devaient qu'une obole.

(1) Ms. d'Orléans, 427, t. IV, fol. 339 vo.

(2) Pour l'explication, voir *Les Coutumes fiscales d'Orléans*, par de Vassal, et mon travail sur *Le Commerce et l'Industrie à Orléans avant 1789*.

(3) Ms. d'Orléans 433 *bis*, p. 24. — Voir *Documents*. C.

Digitized by Google

Parmi les instruments de travail, on trouve les faulx et les faucilles. Les métaux signalés sont le fer plat ou allemand, le plomb, l'étain et le cuivre.

On transportait aussi des épées, car le seigneur avait droit d'en prendre une sur douze.

La date de ce document n'est pas indiquée; mais il est à croire, en le comparant avec ceux du même genre qui sont connus, qu'elle ne peut être postérieure à la fin du XIIIe siècle, bien que le style en ait été rajeuni.

CH. CUISSARD.

DOCUMENTS INÉDITS

A.

In nomine sanctae et individuae Trinitatis. Notum sit omnibus quod ego Ebrardus de Puteolo, pro anima patris mei Hugonis et matris meae Agnetis et cum assensu uxoris meae Heloissae et filiorum meorum Hugonis et Galeranni, concedo et confirmo monachis S. Martini de Campis eleemosinam et donum quod praedecessores mei contulerunt, decimam videlicet mercatuum de Puteaco, et sigilli nostri authoritate roboravi. Anno MCXLVIII.

Ms. 433 *bis*, p. 25

B.

Hue Gouchaut, garde de la prévosté d'Orliens, publie que noble homme mon seigneur Gauchier de Rochefort, seigneur du Puiset, d'une part, et le procureur du chapitre de Sainct Aignan, est allé au Puiset, en présence d'ung notaire y envoïé au subject de touz les plez et contes qui poient estre ou estoient entre ledict seigneur et les dis dean et chapitre, pour reson des paages et des travers por cause et por reson des homes de cors desdis déan et chapitre, de tous levans et couchans en leur terre, et accordèrent qu'il en fust hault et bas sur noble home monseigneur Robert Bruniant, chevallier et sénéchal dudict seigneur, et sur mestre Guillaume de la Boixière, à ordonner, prononcer et fere hault et bas leur volenté, lesqueux disoient que les homes de cors desdis déan et chapitre et tous justiciables sont et doivent estre quictes et délivrez de tout en tout à tous jours mes es toutes manières de paages et de travers, allans et venans à leur faire d'Artenay et aus marchez et faires des chasteaulx et chastelnies dou Puisat et de Ienville et de toutes les villes desdictes chastelnies.

Ce fut faict l'an de grâce nostre Seigneur 1301 le mercredi d'emprès la Magdelaine.

Ms. 433 *bis*, p. 27.

Digitized by Google

C.

Tous marchands voituriers doivent au seigneur du Puiset péages, lesquels se recoivent au Puiset ; la poursuite desquels péages et travers est jusques à la porte Bannière d'Orléans au portereau d'Orléans, jusqu'au puis de la chaisne de Chartres, jusques aux portes de Châteaudun, Estampes et jusqu'à Pluviers le vieil et jusqu'à la croix d'Yèvre le chastel, et se recoivent à Villeneuve près Arthenay, à Imonville, à Aleine, à Neufvy et à Viabon.

La chartée de bled . . . . , ...	2 sols parisis.
La chartée d'orge, avoyne, pois, fèves et mil. . . .	2 s. p.
La chartée de vin	2 s. p.
La gibbe de draps, la chartée doit	18 s.
Le limon de la charette doit	2 deniers.
Les chariots.	3 d.
La somme de draps, si elle est cordée	14 s.
Dras et serges acheptés pour son usage	rien.
La somme qui n'est cordée, si les draps sont en pièce	1 s.
Le poivre, gingembre, canelle, toutes espiceries, amendes, figues, raisin d'outremer et Lion, doit par cheval chargé	12 s.
Si ils sont en paniers ou balots, chascun doit . . .	6 s.
Cordonnet, le trousseau de douze douzaines. . . .	8 s.
Les cuirs doivent chascun lot.	2 s.
Chascun cuir pour soy	obole.
Souliers portez à cou.	ob.
Souliers portez à cheval	1 s.
Souliers en charette	2 s.
S'il y a houseau	2 s.
Et en un chariot	4 s.
La chartée de mercerie de soy dorée, pannes, draps, soye	2 d.
Le cheval chargé	8 s.
La chartée de brésil	2 d.
Le cheval chargé	8 s.
Hanaps de mercerie portés à cou ou à cheval doit. .	un hanap.
Pelleterie privée, la douzaine doit	ob.
Pelleterie sauvage, la douzaine doit.	1 s.
Le fardeau de pelleterie portée à cou.	14 s.
La gibe de pelleterie, chaque gibe	3 d.
Le chariot doit.	6 d.
Chanvres, toilles, couettes, chausses de toille, le cheval chargé doit	4 s.

Digitized by Google

La chartée	4 s.
Faux, faucilles, poisles, trépieds, cueillers, le cheval.	4 s.
La chartée	4 d. par.
Portez à cou	ob.
A cheval.	1 d.
En charette.	2 d.
La somme d'huisle, le tonneau	2 d.
Huisle d'olife, la charette	12 s.
Huisle d'olife, la somme doit	2 s.
Le miel, le tonneau	2 d.
La somme	4 s.
Le cent de fer plat	4 s.
Le cent d'acier	4 s.
Le fer alemand, la chartée	4 s.
Le plomb, estain et cuivre, le tout doit	1 s.
Si un maréchal en porte grant quantité à cou. . .	2 s.
A cheval.	12 s.
Une charette	2 d. p.
Un chariot	4 d.
Espées portées à cou, chacune	4 s.

Si le marchand en a grant quantité à cheval, en charette ou chariot, le dit marchand en prendra trois chefs desquels il voudra et le seigneur en prendra après un chef lequel qui mieux luy plaira.

Lard porté à cou	4 s.
A cheval.	18 s.
En charette.	3 d. p.
En chariot	6 d. p.
Batterie de métail, doit chascun vessel.	4 s.
S'il y a plastre, il ne doit que	ob.
Le cheval chargé doit	18 s.
La chartée	3 d. p.
Le chariot	6 d. p.

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT LE PRINTEMPS DE 1899

(*Mars-Avril-Mai*).

Tableau des Températures Minima et Maxima :

MARS			AVRIL			MAI		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
M. 1	— 2.5	11.6	S. 1	9.4	17.6	L. 1	2.1	16.6
J. 2	1.1	13.4	D. 2	5.0	21.8	M. 2	4.9	21.2
V. 3	— 2.0	11.6	L. 3	7.3	15.5	M. 3	7.8	20.9
S. 4	— 0.9	9.1	M. 4	7.2	17.0	J. 4	2.9	13.5
D. 5	0.4	7.6	M. 5	7.3	18.5	V. 5	1.1	15.9
L. 6	— 5.5	8.0	J. 6	8.0	19.0	S. 6	4.0	16.7
M. 7	— 1.0	9.7	V. 7	7.6	13.5	D. 7	6.8	13.1
M. 8	4.8	6.6	S. 8	5.5	9.5	L. 8	8.7	14.9
J. 9	3.0	10.0	D. 9	2.0	12.5	M. 9	6.5	16.8
V. 10	1.4	12.1	L. 10	8.1	16.7	M. 10	4.9	20.3
S. 11	0.0	12.3	M. 11	7.0	12.1	J. 11	9.8	23.1
D. 12	1.9	9.6	M. 12	1.1	12.6	V. 12	6.6	19.0
L. 13	5.5	15.0	J. 13	0.0	11.3	S. 13	6.5	19.0
M. 14	3.2	16.9	V. 14	3.8	12.0	D. 14	8.4	22.9
M. 15	3.1	19.1	S. 15	4.6	12.4	L. 15	10.0	17.7
J. 16	3.9	19.1	D. 16	5.2	14.6	M. 16	7.5	19.0
V. 17	3.1	13.6	L. 17	2.2	13.0	M. 17	6.6	21.2
S. 18	0.0	7.3	M. 18	3.1	12.7	J. 18	9.1	24.8
D. 19	— 2.0	7.7	M. 19	2.5	13.2	V. 19	8.5	23.9
L. 20	— 2.7	4.6	J. 20	1.6	16.8	S. 20	13.9	20.1
M. 21	— 3.4	6.8	V. 21	2.9	15.0	D. 21	12.6	19.0
M. 22	— 2.3	5.0	S. 22	5.9	12.2	L. 22	13.2	21.8
J. 23	— 6.0	7.0	D. 23	0.4	14.9	M. 23	10.6	21.2
V. 24	— 4.6	5.1	L. 24	4.8	14.4	M. 24	8.4	18.9
S. 25	— 4.9	7.2	M. 25	9.2	16.1	J. 25	8.8	15.1
D. 26	— 1.6	13.2	M. 26	7.0	14.8	V. 26	5.1	15.0
L. 27	— 3.6	20.0	J. 27	4.9	19.1	S. 27	4.7	13.4
M. 28	6.1	17.7	V. 28	5.4	21.6	D. 28	3.6	14.0
M. 29	7.5	18.2	S. 29	9.7	15.8	L. 29	3.1	17.2
J. 30	6.7	13.4	D. 30	9.0	15.4	M. 30	4.5	20.4
V. 31	8.9	15.0				M. 31	6.7	25.4
Moyne	0.56	11.40	Moyne	5.25	15.05	Moyne	7.03	18.77
	5.98			10.15			12.90	

Digitized by Google

Le printemps de 1899, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : moyenne de la pression barométrique à midi, ramenée au niveau de la mer, 763m/m 26, plus élevée de 1m/m 06; température moyenne, 9° 67, plus basse de 0° 33; quantité de pluie recueillie, 101m/m 4, moindre de 26m/m 29.

On y a constaté : 31 jours de pluie, dont 7 pour mars et 12 pour chacun des deux autres mois; 17 jours de gelée à glace, dont 16 en mars et 1 en avril (le 13); 19 jours de gelée blanche répartis comme suit : 6 en mars, 8 en avril et 5 en mai; 3 jours de chute de grêle, le 20 mars, le 14 avril et le 12 mai; 7 jours de brouillard marquant, dont 5 en mars.

Il y a eu tonnerre les 14 avril, 12, 15, 18 et 19 mai, et éclairs seuls les 13, 16 et 28 avril au soir.

Le mois de mars a été très sec, clair et par conséquent beau, avec pression barométrique élevée et température moyenne un peu au-dessous de la normale. Pendant ce mois, le baromètre a été jusqu'à osciller de 35m/m 5 en l'espace de huit jours, puisque, le 1er, à 10 h. du matin, il atteignait 780m/m 3, alors que, le 9, à la même heure, il n'était plus qu'à 744m/m 8. — La quantité de pluie recueillie en mars n'a été que de 14m/m 7, et encore faut-il ajouter que 9m/m 4 d'eau sont tombés rien que pendant la seule journée du 9. Les vents y ont toujours été dominants d'entre le N et l'E. — Il y a eu neige les 22 et 24, à recouvrir la terre d'une couche de deux centimètres et demi d'épaisseur, mais elle a fondu presque de suite. — Toujours pendant ce même mois, il y a à noter l'écart, sans doute sans exemple, de 23° 6 entre le minimum (— 3° 6) et le maximum (20° 0) du 27. Aussi, ce jour-là, la sécheresse et la transparence de l'atmosphère furent-elles exceptionnelles; l'hygromètre ne marquait, à 2 heures de l'après-midi, que 17.

Le mois d'avril a été normalement chaud, un peu plus couvert que d'habitude et aussi plus pluvieux; la quantité d'eau qu'on y a relevée a été de 57m/m 1 contre 41m/m 5, hauteur normale. La plus forte chute d'eau constatée a été celle du 21 au soir, 11m/m 6. — Le 13 au soir, le baromètre, qui avait beaucoup baissé depuis la veille, marquait seulement 737m/m 9. — Les vents ont été dominants de l'O. et du N.-O.

Le mois de mai a été frais et assez couvert; la pression barométrique a été un peu plus élevée qu'à l'ordinaire et la pluie sensiblement moindre (29m/m 6 seulement, contre 45 m/m 2). — Les vents, à peu près également répartis d'entre le N. et l'E. et d'entre le S. et l'O., ont été plus forts que d'habitude.

Les premières hirondelles ont été vues le 3 avril, et les premiers martinets le 23 du même mois. Floraison des lilas le 25 avril. Les blés ont épié vers le 25 mai.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 18 JUILLET 1899

Le mardi 18 juillet 1899, à une heure et demie du soir, la Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, dans une des salles du Musée.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président, Lambron et Renault, vice-présidents, Richer et Vallée, conservateurs du Musée, Lecomte, bibliothécaire, et l'abbé Juteau, secrétaire ;

Et MM. : l'abbé Augis, l'abbé Bellair, Communeau, l'abbé Cuissard, Gérondeau, le capitaine Grandjean, l'abbé Hardel, l'abbé Lefort, l'abbé Lesieur, Alexis Lucas, Passard, L. Patte, Pecheteau, l'abbé Peschot, A. Renou, M. Renou et l'abbé Reulier.

Se sont fait excuser : M. l'abbé Chapron et M. Pouillier-Vaudecraine.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des ouvrages et objets de collection offerts à la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis comme membres titulaires :

M. Léon TRUBERT, notaire à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier et Alexis Lucas ;

Et M. René LANDRÉ, négociant à Châteaudun, présenté par MM. Pouillier père et fils.

M. Passard exprime le désir qu'un échange de publications soit établi entre la Société Dunoise et la Société archéologique de Valenciennes.

M. le Président félicite, au nom de la Société Dunoise, M. le capitaine Grandjean de sa récente nomination en qualité de chevalier de la Légion d'honneur ; et l'assemblée s'associe, par ses applaudissements, à ce témoignage de vive sympathie donné à notre très estimé collègue.

Les dons reçus depuis la dernière séance sont les suivants :

Dons du Ministère de l'Instruction publique.

Journal des Savants, mai et juin 1899.

Annales du Musée Guimet : *Revue de l'histoire des religions,* janvier à avril 1899.

Digitized by Google

Dons de diverses Personnes.

Les Missions catholiques françaises et les raisons de leur participation à l'Exposition de 1890, par le Bon Joseph du Teil. Paris, 1899 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Notice sur la famille de Lamolère, par M. E. Le Comte, conseiller général de la Sarthe, et le général Demimuid Treüille de Beaulieu. 1899 ; br. in-8, autographiée. — Don de M. le général Demimuid Treüille de Beaulieu.

La famille de Lamolère est originaire du Quercy : une de ses branches, qui remonte à 1360, habita pendant plusieurs générations les environs de Lauzerte, puis la plupart de ses membres quittèrent le pays natal et allèrent occuper soit à Paris, soit dans d'autres villes, des charges publiques, principalement dans les finances et dans l'administration des monnaies. Ses derniers représentants se sont fixés dans l'Orléanais, aux environs de Châteaudun et notamment au château de la Perrine, qui appartient encore à un de leurs descendants.

Les armes de la famille de Lamolère sont : d'azur, au griffon d'or, lampassé de gueules, au chef de même (de gueules) chargé de deux meules d'or percées en losange, aussi de gueules. La description en est donnée dans l'armorial de d'Hozier, comme étant les armes :

1° De Bernard Lamolère, avocat au Parlement de Paris, conseiller du Roy, directeur particulier et trésorier de la Monnaie de Bordeaux ;

2° D'Étienne de Lamolère, conseiller du Roy, maître particulier des eaux-et-forêts de la ville, prévôté et vicomté de Paris.

A cet extrait il convient d'ajouter que la notice de MM. E. Le Comte et Demimuid Treüille de Beaulieu renferme un tableau généalogique et l'énumération des nombreuses alliances contractées par la famille de Lamolère avec les familles notables des pays qu'elle a habités et particulièrement de nos contrées. A ce titre et en raison aussi des excellents souvenirs laissés à Châteaudun par une famille si estimée, ce consciencieux travail présente pour notre Société un vif intérêt.

Étude historique sur le clocher et les cloches de la cathédrale de Blois, par J. Rotier. Blois, 1899 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

O Archeologo Português. Lisbonne, imprensa nacional ; bulletins de décembre 1897 à juin 1898. — Don de M. J. Leite de Vasconcellos, directeur du Musée de Lisbonne, un des savants étrangers qui ont accompagné à Châteaudun la Société d'excursions scientifiques.

Une petite statuette et deux brochures de poésies. — Don de Mme Pichon.

Diplôme (en blanc) de l'Ordre royal de la Légion d'honneur, gravé par Ad. Godefroy ; in-f° vélin, orné d'un bel encadrement. — Don de M. Vallée.

Une entrée de serrure de coffre, en cuivre ornementé, entourée de rinceaux formés de clous. — Don de M. Hallier.

Digitized by Google

Un denier tournois de Louis XIII, 1617, trouvé à Châteaudun, rue de Blois.

Un nid de guêpes rousses trouvé dans un jardin à Châteaudun. — Don de Mme Pichon.

Achats.

Deux pièces de monnaie frappées par les Vicomtes de Châteaudun :

1° Un denier de Geoffroi IV (1215-1235). — GAVF RID'; cette légende divisée par deux croissants. Dans le champ, un croissant les pointes en haut. — ℞ + CATRVMDVNI. Croix cantonnée d'un croissant au 2e.

2° Une obole de Geoffroi V (1235-1259). — GAVF RID'. Type tournois percé en annelets aux quatre extrémités; au centre, un annelet; croissants au-dessus et au-dessous, coupant la légende, qui commence à gauche. — ℞ + CATRVMDVNI. Croix. — Cette pièce est rare.

M. l'abbé Juteau, curé de Saint-Jean de Châteaudun, offre pour le Musée, au nom du Conseil de fabrique de cette paroisse, une belle croix bysantine en bronze doré, ornée de 11 médaillons rapportés, gravés, représentant la Sainte Vierge et des apôtres. Le pied, d'un style très différent, est décoré d'une bague, d'ornements estampés et des attributs gravés des quatre évangélistes.

L'assemblée vote, avec empressement, des remerciements au Conseil de fabrique de Saint-Jean et à tous les donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU.

Séance du 4 juillet 1899.

M. le Président signale la publication, dans la *Revue de Loir-et-Cher* (numéros de mars et avril 1899), de sept chartes originales, dont six inédites, se rapportant à la fondation de l'abbaye de Notre-Dame de l'Aumône, dite le Petit-Cîteaux, dans la forêt de Marchenoir, paroisse de la Colombe, et aux donations qui lui furent faites aux XIIe et XIIIe siècles.

M. de La Vallière, à qui l'on doit la découverte de ces derniers documents, en a accompagné le texte d'intéressantes notes. Il se propose d'offrir, aux Archives de Loir-et-Cher, six de ces chartes qu'il a reçues en don et que l'on croyait avoir été brûlées au district de Mer en 1793.

Dans les *Mémoires de la Société Éduenne*, d'Autun, tome XXVI, M. Paul Montarlot, l'auteur du *Journal de l'Invasion* (*Châteaudun*), a commencé la publication d'un important mémoire intitulé : *Les Accusés de Saône-et-Loire aux tribunaux révolutionnaires.*

M. l'abbé Sainsot, dans une lettre adressée à M. le Président, proteste contre le « dédain » avec lequel M. Ch. Cuissard a traité le cartulaire de Saint-Avit. « Celui-ci, écrit M. le curé-doyen de Terminiers, offre autant d'intérêt et de profit que le cartulaire de la Madeleine, que celui de

Digitized by Google

Josaphat, et tant d'autres où les travailleurs trouvent toujours à puiser. C'est un intérêt local surtout, mais cela nous suffit. »

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal, publié à Montréal, a reproduit, dans son numéro d'avril 1898, d'après l'Histoire du Canada ou Nouvelle-France par Francis du Creux, (Paris, 1664,) les noms des « Cent associés » qui fondèrent la Société de la Nouvelle-France. En réalité, cette liste contient cent sept noms. M. Vallée fait remarquer que le cent septième est celui d'un abbé de la Madeleine de Châteaudun, Jacques de la Ferté, qui est ainsi désigné : « Jacobus de la Ferté, Regi a Consiliis et Eleemôsynis, abbas Stæ Magdalenæ Castellodunensis ». Le premier nom est celui du cardinal de Richelieu.

M. Lecesne donne lecture d'un fragment de la *Chronique du Mont Saint-Michel,* éditée par la Société des Anciens Textes. On y voit mentionné le séjour à Châteaudun, en 1465, d'une armée bretonne, dirigée par le duc de Berry, le duc de Bretagne et Dunois lui-même.

« Eu dit moys de juing (1465), les Bretons firent une grant armée de « environ x ou xiim dont estoient les principaulx chiefs monseigneur de « Berry, frère du roy, le duc de Brethaigne, acompaignés du bastard « d'Orleens, de Jehan de Lorreine, du sire de Loheac et plusieurs « seigneurs, le tout aux despens du duc de Bretaigne. Et au commence- « ment du moys de jullet, partirent de Brethaigne, pour aller droit a « Paris, et prindrent leur chemin a passer a Bouchemaine près d'Angiers. « Et de la tirérent a Chasteaudun dont estoit sire le bastard d'Orleens et « ne furent point combatuz ni empeschés aux passages par monseigneur « le conte du Maine (1) que le roy avoit fait son lieutenant general, et luy « avoit ordonné viiic lances pour garder les dits Bretons de passer en « France.

« Le roy estant en Bourbonnois eu moys de juing, vindrent a luy les « seigneurs de Nemours (2), d'Alebret (3) et le comte d'Arminac (4), eulx « fesans fors pour monseigneur de Bourbon, pour traiter d'apointement. « Et eu commencement du moys de jullet, devant Rion, furent prinses « trèves entre le roy et les dis seigneurs durantes jusquez au xvme jour « d'aoust. Et par ce moyen rendit le roy les placez qui avoient esté prinses « en Bourbonnois, et furent les prisonniers, tant d'un costé que d'aultre, « renduz.

« Quant le roy eut prins les dittes trévez, il se partit de Bourbonnois « et s'en ala a Orleens mettre entre les Bourgoignons, qui estoient près « Paris, et les Bretons, qui estoient a Chasteaudun, et manda au conte du

(1) Charles d'Anjou, comte du Maine.
(2) Jacques d'Armagnac, duc de Nemours.
(3) Charles, II du nom, sire d'Albret, comte de Dreux et vicomte de Tartas.
(4) Jean V, comte d'Armagnac.

Digitized by Google

« Maine que luy et son armee de VIIIe lances se allassent mettre en la ville « de Chartres, qui ainssi le firent.

« Le XVe jour du dit moys de jullet mil IIIIc LXV, le dit roy Loys partit « d'Orleens pour aller a Paris et combatre les Bourgoignons qui estoient « a Montlehery et au Port Saint Clou, entre Paris et Orleens. Et sembla- « blement partit le dit conte du Maine de Chartres, le dit jour, pour se « rendre au roy. Et se joingnyrent ensemble le roy avecques mille lances « et le dit conte avecques VIIIc lances, l'endemain XVIe jour de jullet, au « matin, a deux heures de Montlehery. Et la fist le roy ses ordonnances « pour combatre les dis Bourgoignons..... »

Cette relation vient à l'appui de ce que rapporte l'abbé Bordas (1) quand il parle de la participation de Dunois à la Ligue du *Bien public*.

Il est procédé à l'élection de trois membres du Bureau en remplacement de M. l'abbé Lemarié, décédé, et de MM. Richer et Legrand. M. Richer, conservateur du Musée, est rééligible.

Vingt sociétaires prennent part au scrutin. MM. l'abbé Juteau, Richer et Passard sont élus par 19, 19 et 15 voix. Les autres suffrages se sont portés sur les noms de MM. Maurice Renou, Rabouin, Lucas, Communeau et l'abbé Sainsot.

Lecture est donnée d'un nouveau chapitre de la notice de M. l'abbé Chapron sur *Courtalain*.

Puis la séance est levée.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1899

MM. Henri LECESNE, *président ;*
LAMBRON, RENAULT, *vice-présidents ;*
POUILLIER-VAUDECRAINE, *trésorier ;*
L'abbé JUTEAU, *secrétaire ;*
RICHER, VALLÉE, *conservateurs du Musée ;*
H. LECOMTE, *bibliothécaire ;*
PASSARD, *membre.*

---

(1) *Histoire du Dunois*, t. I, p. 246.

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS

REÇUES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Du 1er Octobre 1898 au 1er Octobre 1899.

ABBEVILLE. — Bulletin de la Société d'émulation, année 1898 et 1er semestre 1899. — Mémoires, t. XX (1898). — *La Chronique de Centule*, 1899. — *Les Reliures artistiques et armoriées de la Bibliothèque communale d'Abbeville ; L'Œuvre gravé de Jacques Aliamet* (tables).

ALENÇON — Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 2e bull. du t. XVIII (1899).

AMIENS. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, t. XXXIII (1899). — Bulletin, année 1898 et 1er trim. 1899.

ANGOULÊME. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1898.

AUTUN. — Mémoires de la Société Éduenne, t. XXVI (1898).

AUTUN. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle : 10e bulletin, 2e partie, et 11e bull., 1re partie (1897-1898).

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1898.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers (Hérault), vol. XXVII (1898).

BOURGES. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, XXIIe vol. (1897-1898).

BRIVE. — Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 1er sem. 1899.

CHALON-SUR-SAÔNE. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, 4e trim. 1898, janv. à sept. 1899.

CHAMBÉRY. — Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVII (1898).

CHARTRES. — Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, janv., mai et sept. 1899. — Mémoires, nov. 1898, fév. et sept. 1899. — *Cartulaire de Notre-Dame de Josaphat*, par M. l'abbé Ch. Métais, liv. 1 à 4. — *Dalles tumulaires et Pierres tombales du département d'Eure-et-Loir*, liv. 1 à 3 du t. II. — *L'ancienne Maîtrise de Notre-Dame de Chartres du Ve siècle à la Révolution*, par M. l'abbé Clerval.

CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique, année 1897.

Digitized by Google

DAX. — Bulletin de la Société de Borda, 4e trim. 1898, 1er sem. 1899.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 4e trim. 1898 et 1er sem. 1899.

GRENOBLE. — Bulletin de l'Académie Delphinale, année 1898.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine, année 1898.

LE MANS. — Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, 4e trim. 1898.

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XLVII (1899).

MACON. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle, déc. 1898, mars et juin 1899.

NICE. — Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, t. XVI (1899).

NIMES. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1898.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trim. 1898, 1er trim. 1899. — Mémoires, t. XXVII (1898).

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, 2e sem. 1897, 2e sem. 1897 (bis).

PARIS. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, année 1897. — Mémoires, 1896. — Mettensia, II.

PARIS. — Bulletin de la Société de Géographie, 4e trim. 1897, 2e sem. 1898 et 1er sem. 1899. — Comptes-rendus des séances, août à déc. 1898, 1er trim. 1899, juin-juillet 1899.

PARIS. — Bulletin du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, mars 1899.

PARIS. — Bulletin de la Société d'anthropologie, fasc. 4 à 6 de 1898, 1 à 2 de 1899.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e et 3e trim. 1898, 1er et 2e trim. de 1899.

RAMBOUILLET. — Mémoires de la Société archéologique, année 1898.

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts, nos 4 à 6 de 1898, 1 et 2 de 1899.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1898.

ROUEN. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 2e livr. du t. XI.

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, nov. 1898, janv., mars, juillet et sept. 1899. 3e livr. du t. IX, 3e et 5e livr. du t. X, 3e livr. du t. XV, 3e livr. du t. XVI, 4e livr. du t. XVIII, feuilles 27 à 31 du t. IX et 28 à 30 du t. X.

SENLIS. — Comptes-rendus et Mémoires du Comité archéologique, années 1897-1898.

Digitized by Google

TOURS. — Bulletin de la Société archéologique de Touraine, année 1898 et 1er sem. 1899.

TULLE. — Bulletin de la Société archéologique de la Corrèze, oct.-nov. 1898.

VENDOME. — Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1898.

VERSAILLES. — Bulletin de la Commission des antiquités et des arts du département de Seine-et-Oise, XIXe vol. (1899).

ALGÉRIE. — Comptes-rendus des réunions de l'Académie d'Hippone, n° 3 de 1898.

COSTA-RICA. — Museo Nacional. — Informe del primer semestre de 1898 à1899.

MONTEVIDEO. — Anales del Museo Nacional de Montevideo, t. III, fasc. X (1898) ; t. II, fasc. XI (1899).

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and numismatic Journal, published by the Numismatic and Antiquarian Society of Montreal, oct. 1898.

NEUCHATEL (Suisse). — Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie, t. XI (1899).

STOCKHOLM (Suède). — Kongl. Vitterhets Historie och Antiquitets Akademiens Manadsblad, 1895.

WASHINGTON (États-Unis). — Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution, to july 1896. — Report of the U. S. National Museum for the year ending june 30, 1896.

JOURNAUX ET REVUES

Échanges et Souscriptions.

Archives historiques du diocèse de Chartres, nov. et déc. 1898, janv. à oct. 1899.

Documents sur la province du Perche, publiés par le Vte de Romanet et M. A. Tournoüer.

Le Loir-et-Cher historique, nov. et déc. 1898, janv. à août 1899, oct. 1899.

Digitized by Google

UN

SOUVENIR DU CONGRÈS DE BOURGES

(1898)

Depuis soixante-cinq ans la Société Française d'Archéologie fournit ses études à travers la France avec un entrain et une persévérance que couronne un légitime succès. Il n'en saurait être autrement avec des guides tels qu'Arcisse de Caumont, son illustre fondateur, et ses lieutenants, qui s'appellent successivement de Courcy, Léon Palustre et de Marsy.

Chaque cité est fière de ses monuments et de son histoire, quoiqu'on dise qu'heureux est le peuple qui n'a pas d'histoire, et chaque année, sur un point déterminé, la Société Française invite avec ses membres tous ceux que l'histoire et l'archéologie peuvent intéresser. Bourges, cette année, nous offrait ses monuments, nous ouvrait ses musées, ses manuscrits, nous lisait ses mémoires, ses études : c'était un vrai tournoi d'esprit, de talent et de savoir.

Il serait téméraire d'entreprendre un compte-rendu de ces études approfondies, que les auteurs eux-mêmes donneront dans les mémoires de la Société Française ; mais, du moins, on peut glaner dans cette ample moisson de connaissances archéologiques faites en juillet 1898.

Dans ces Congrès il y a toujours des surprises ; pour ne vous en citer qu'une : en plein pays Berrichon, ou chez les Berruyers, comme disent messieurs de Bourges, une question fort intéressante pour nous, habitants du Dunois, a été soulevée d'une façon absolument inopinée ; la voici :

L'éminent numismate M. Caron, ancien président de la Société française de numismatique, qui dans chaque Congrès est si apprécié par sa science sur les monnaies anciennes, donne aussi pour chaque contrée le résultat de ses études sur les pièces rares ou non encore déterminées qu'il a pu rencontrer et examiner. Or, à Bourges, il nous a fait une intéressante confé-

Digitized by Google

rence sur plus de 200 pièces de monnaie faussement attribuées, d'après lui, à Châteaudun, et il a appelé l'attention du Congrès sur un mémoire (1) de M. Bordeaux, président de la Société française de numismatique, qui place à Dun-sur-Auron (Cher) l'atelier où auraient été frappés les deniers de Philippe Ier et de Louis VI à la légende *Castellum Don* (2).

Pour M. Caron aussi, Dun-sur-Auron, que les congressistes devaient visiter le lendemain, était bien le lieu où les seigneurs du Berry auraient frappé cette monnaie, trouvée en si grand nombre probablement à Étampes.

Voici, d'ailleurs, la raison qu'il donne à l'appui de son affirmation. En 1101, le dernier vicomte de Bourges, Eudes-Arpin, époux de Mahaud de Sully, vendit la vicomté de Bourges à Philippe Ier, roi de France. Rien de surprenant que le roi ait conservé l'atelier monétaire installé à Dun par les puissants seigneurs du Berry, alliés aux maisons de Blois et de Champagne.

La châtellenie de Dun prit alors le titre de Dun-le-Roi, et c'est probablement avec cette monnaie de Castellum-Don, que Philippe paya l'acquisition de la vicomté du Berry, ainsi rattachée à la Couronne de France.

(1) *L'adjonction au Domaine royal de la châtellenie de Dun et les Deniers frappés à Dun par Philippe Ier et Louis VI.* (*Revue numismatique,* 1er trim. 1897, p. 14 et suivantes.)

(2) Voici la description de ces deniers, donnée par M. Paul Bordeaux lui-même :

1. — Monogramme copié sur celui du comte du Mans : E*r*ber*T*u*S*, et composé de ces trois lettres principales. Légende : PHILIPPVS REX.

℟. Croix carrée aux branches transversales de laquelle sont suspendues les lettres ω et A. Légende : CASTELLVM DON.

Poids : 0 gr. 85 centig., pièce un peu usée. Collection Meyer.

2. — Monogramme composé des lettres principales du nom du comte E*r*ber*T*u*S*. Légende : LVDOVICVS VIVIT.

℟. Croix cantonnée d'un point aux 1er et 2e cantons et ayant les lettres A et ω suspendues aux branches transversales. Légende : DON. CAS+TELLVM.

Poids : 1 gr. 15 cent. Collection Meyer.

Poids ; 0 gr. 77 cent. (pièce un peu usée). Collection de M. Paul Bordeaux.

M. Bordeaux déclare, dans la notice mentionnée ci-dessus, que la ville de Châteaudun ne peut avoir été le lieu d'émission de ces deniers pour les deux raisons suivantes :

« A. — La vicomté de Châteaudun a appartenu à des seigneurs féodaux depuis 1004 jusqu'à 1325, et les vicomtes ont pendant toute cette période émis dans leur cité principale des monnaies exclusivement féodales.

« B. — Sur ce numéraire, Châteaudun a constamment été qualifié par les mots latins CASTELLI DVNIS ou DVNIS CASTRI. »

M. Bordeaux a omis de mentionner les autres légendes, notamment celles de DVNIOSTILI, CASTRIDVNI et CASTRIDVNVM, qu'on voit aussi sur les monnaies dunoises.

Digitized by Google

M. Caron revendique donc ce type monétaire pour la châtellenie de Dun-sur-Auron.

Combien en ce moment je regrettais de n'avoir pas à mes côtés un de nos savants numismates de la Société Dunoise, et tout au moins de ne pas connaître les études spéciales faites par eux sur les types monétaires de Châteaudun contemporains de cette époque, afin de prendre part à la discussion si intéressante qui semblait s'ouvrir!

Le distingué conservateur du Musée de Bourges, M. Mater, demande à répondre à M. Caron à propos de son attribution d'un type absolument inconnu à Bourges et frappé à Dun-sur-Auron.

La notoriété de M. Mater en fait d'études numismatiques était bien de nature à piquer la curiosité de l'auditoire.

Le directeur du musée s'excusa avec beaucoup de délicatesse de ne pas partager le sentiment de M. Caron sur ce sujet. Après avoir fait l'historique rapide de la cession de la vicomté de Bourges au roi de France par Eudes-Arpin, il déclara péremptoirement que ce type monétaire ne saurait appartenir à Dun-sur-Auron, autrefois Dun-le-Roi, quoiqu'il eût été fier, comme Berruyer, de retrouver un atelier monétaire en cette vieille châtellenie.

D'abord, ce type à la légende *Castellum Don* n'a jamais été rencontré ni à Dun-sur-Auron, ni à Bourges, ni à Châteaumeillant, ni dans les autres localités du Berry, où les vicomtes de Bourges avaient pu frapper monnaie.

Ensuite, parmi les actes de transaction, qui au moyen âge stipulent ordinairement la nature de monnaie pour le paiement, il n'en existe aucun avec la mention de monnaie de la châtellenie de Dun, tandis que de nombreux actes présentent la mention de paiement en monnaies de Bourges. Philippe Ier eût été bien pauvre, s'il n'avait eu pour payer son acquisition de la vicomté de Bourges que la monnaie de la châtellenie de Dun, dont jusqu'à aujourd'hui on a ignoré l'existence, et qui, si jamais elle avait existé, aurait laissé des traces de son passage dans les actes officiels conservés soit dans les archives du Berry soit dans les collections particulières.

La trouvaille étrange faite à Étampes d'une grande quantité de ce type monétaire, attribué à Dun-sur-Auron par M. Caron, qui nous prémunit contre une interprétation possible pour

Digitized by Google

Châteaudun, ne peut nous donner la conviction que Dun-sur-Auron soit le lieu de son origine.

Nous n'acceptons donc pas, dit M. Mater en concluant, l'attribution à cette localité célèbre du Berry, d'une monnaie qui porte comme légende *Castellum Don*. Don, en effet, n'a jamais pu signifier Dun.

Pour nous autres habitants du Dunois, nous regrettons, avec M. le conservateur du Musée de Bourges, que M. Caron n'ait pas donné suite à sa première pensée d'apporter cette trouvaille au Congrès de Bourges, puisqu'il affirmait en avoir une assez grande quantité pour en offrir un type à chaque assistant. Nous aurions pu étudier ces pièces problématiques, trouvées à Étampes, dont la légende semble avoir un grand air de famille avec la monnaie de Châteaudun (1).

Pour moi personnellement, je ne saurais être surpris de ce que cette trouvaille ait eu lieu à Étampes ; car tout le monde sait que, sous le prince Philippe Ier, acquéreur de la vicomté de Bourges, les ateliers monétaires officiellement connus étaient : Orléans, Dreux, Château-Landon, Sens, Paris, Châlon-sur-Saône, *Étampes,* Laon, Senlis et Mâcon.

Ensuite, les terres du Berry ayant appartenu longtemps aux comtes de Blois et Champagne, en même temps comtes de Chartres, il n'y aurait point de témérité à admettre que leurs tenanciers, les vicomtes du Berry, aient conservé leurs monnaies aux types Chartrain et Dunois et que surtout le type de Châteaudun ait figuré si abondamment dans les transactions du pays des Berruyers.

Il serait téméraire à moi d'entrer dans le débat ; mais j'ai regardé comme un devoir de faire part à l'honorable Société Dunoise de l'intéressante discussion soulevée à Bourges à

(1) Les deniers à la légende *Castellum Don* portant le type d'Herbert, du Mans, M. Mater pense qu'il faut rechercher du côté de cette ville pour en fixer l'origine. (Lettre de M. le Mis des Méloizes, secrétaire général du Congrès, — 4 septembre 1898.) D'autre part, à la séance du 5 novembre 1898 de la Société française de numismatique, M. R. Serrure a émis l'avis qu'avant de chercher à préciser le lieu d'origine des deniers dont il s'agit, il serait prudent de déterminer exactement la région où circulaient, au XIe et au XIIe siècles, les deniers du Mans dont ces pièces sont imitées. En effet, c'est là seulement où circulaient en grand nombre les monnaies du Mans qu'on doit rechercher le lieu d'émission de deniers qui sont de véritables contrefaçons des deniers manceaux.

Digitized by Google

propos d'une monnaie du XIIe siècle, pour l'interprétation de laquelle le nom de Châteaudun avait été mis en jeu.

C'est donc un problème à résoudre ; nos doctes numismates du Dunois y trouveront matière à exciter leur sagacité.

Ce modeste souvenir du Congrès de Bourges est ici, je le sens, loin de répondre à l'attention délicate des membres de la Société pour un nouveau venu dans leurs rangs. Aussi n'oserai-je payer ma dette de reconnaissance avec cette vieille monnaie, qui n'a plus cours.

Le vœu de votre humble délégué au Congrès de Bourges serait de voir un jour la solution de ce problème donnée en faveur des ateliers monétaires de Châteaudun au XIIe siècle.

CH. HARDEL,
Curé-doyen de Droué.

30 août 1898.

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT L'ÉTÉ DE 1899

(*Juin-Juillet-Août*).

Tableau des Températures Minima et Maxima :

JUIN			JUILLET			AOUT		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
J. 1	8.0	28.4	S. 1	13.1	23.0	M. 1	14.9	31.8
V. 2	10.8	30.7	D. 2	10.7	19.1	M. 2	16.2	35.3
S. 3	12.8	29.9	L. 3	9.0	20.4	J. 3	16.4	36.3
D. 4	14.0	29.1	M. 4	11.3	19.6	V. 4	19.4	37.5
L. 5	11.9	28.0	M. 5	9.5	23.5	S. 5	20.9	37.7
M. 6	15.1	31.4	J. 6	10.9	24.5	D. 6	18.4	32.0
M. 7	15.7	30.4	V. 7	12.8	24.8	L. 7	16.5	27.1
J. 8	13.5	22.8	S. 8	13.6	27.7	M. 8	15.3	24.9
V. 9	8.1	22.2	D. 9	13.2	27.9	M. 9	16.0	28.0
S. 10	7.1	21.1	L. 10	14.0	30.6	J. 10	15.2	28.7
D. 11	7.5	24.8	M. 11	16.8	32.4	V. 11	11.9	28.6
L. 12	8.8	26.4	M. 12	16.0	25.5	S. 12	12.0	26.9
M. 13	10.8	22.9	J. 13	13.6	24.5	D. 13	12.7	29.5
M. 14	8.6	19.2	V. 14	10.2	26.9	L. 14	14.5	32.2
J. 15	6.7	23.0	S. 15	13.4	27.1	M. 15	18.2	30.2
V. 16	8.6	23.6	D. 16	15.6	29.1	M. 16	17.7	32.0
S. 17	9.5	24.0	L. 17	15.7	30.4	J. 17	15.0	25.9
D. 18	11.4	28.8	M. 18	14.9	30.0	V. 18	12.7	25.9
L. 19	12.9	25.4	M. 19	14.1	31.9	S. 19	12.1	26.2
M. 20	15.2	24.5	J. 20	14.0	34.4	D. 20	13.7	26.8
M. 21	11.2	23.2	V. 21	15.7	34.4	L. 21	9.5	23.4
J. 22	12.4	16.7	S. 22	16.9	32.4	M. 22	10.9	27.1
V. 23	12.7	21.0	D. 23	16.1	28.9	M. 23	11.2	29.9
S. 24	11.7	22.2	L. 24	14.8	21.4	J. 24	12.0	32.5
D. 25	12.5	21.9	M. 25	13.5	26.3	V. 25	12.9	34.4
L. 26	11.4	24.2	M. 26	12.4	29.3	S. 26	16.6	34.1
M. 27	15.5	30.6	J. 27	15.9	26.8	D. 27	17.6	31.7
M. 28	14.3	31.9	V. 28	11.2	25.5	L. 28	15.9	26.2
J. 29	14.3	22.7	S. 29	11.6	28.6	M. 29	12.9	24.9
V. 30	10.3	24.1	D. 30	13.1	31.2	M. 30	13.1	27.3
			L. 31	15.4	31.1	J. 31	14.0	24.9
Moyne	11.44	25.17	Moyne	13.51	27.39	Moyne	14.71	29.67
	18.30			20.45			22.19	

Digitized by Google

L'été de 1899, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : baromètre à midi, ramené au niveau de la mer, 764 m/m 41, plus haut de 1m/m 45 ; thermomètre, 20° 31, plus haut de 2° 11 ; pluie, 102 m/m 9, moindre de 60 m/m 82.

On y a constaté : 22 jours de pluie, dont 7 pour chacun des deux mois de juin et d'août et 8 pour celui de juillet ; 16 jours de tonnerre, répartis comme suit : 6 pour juin, 4 pour juillet et 6 pour août ; un jour de brouillard, en juillet (le 8). La quantité d'eau tombée, en millimètres, a été de 41,8 en juin, de 43,9 en juillet et de 17,2 seulement en août, tandis que celle évaporée, évaluée également en millimètres, a été respectivement pour chacun de ces mêmes mois de 127,7, 123,0 et 161,5.

En juin, du 1er au 18, la sécheresse a été grande et il n'a été recueilli que 3 m/m 2 d'eau tombés les 5 et 7 ; les vents ont été constamment assez forts d'entre N. et E. et l'évaporation a été très active ; du 19 au 22, il a relevé 38 m/m 3 de pluie dont 30 m/m 7 ont été fournis par la journée du 22. — Il y a eu orage pendant les journées des 3, 5, 7, 20, 21 et 28. A Orgères l'on a recueilli 43 m/m 2 d'eau à la suite de l'orage violent qui y a éclaté le 7 dans l'après-midi, l'on y a signalé également de la grêle. Le 28 au soir, vers 6 h. 15, un violent orage venant du SO., accompagné d'une véritable trombe de grêle, s'est abattu sur le territoire des communes de Bouville, Vitray-en-Beauce et Meslay-le-Vidame ; toutes les récoltes ont été détruites sur une longueur de 8 kilomètres et une largeur de 1500 mètres. Les dégâts ont été évalués approximativement à 400.000 francs.

En juillet, la journée du 2 a fourni à elle seule près de 22 m/m d'eau et, la veille, dans la soirée, vers 5 heures, il s'était déchaîné soudainement un terrible coup de vent d'ONO. qui n'avait sévi que pendant deux minutes au plus. Il n'a plu d'une façon marquante, pendant ce mois, qu'aux dates suivantes : le 12, 5 m/m 2 ; le 17, 5 m/m 3, et le 24, 5 m/m 9. — Orages les 8, 16, 22 et 23 ; le 8, l'orage a été violent dans le S., vers la Ferté-Villeneuil et Cloyes ; dans cette dernière localité il a été recueilli 24 m/m 1 d'eau en l'espace de trente minutes — la pluie était mélangée de grêle, — tandis qu'à Châteaudun, ce même jour, c'est à peine s'il est tombé quelques gouttes d'eau. A Brou, le 17 dans l'après-midi, l'on recueillit d'une violente averse orageuse jusqu'à 33 m/m 1 d'eau. — Le 21 au soir, éclairs seuls, mais remarquables, d'une grande intensité, à l'O. d'abord puis au NO. ensuite, de 8 h. 3/4 à 9 h. 1/2.

En août, la sécheresse et la chaleur ont été plus grandes encore que pendant les deux mois précédents ; il n'a plu d'une façon notable qu'aux seules dates suivantes : le 6, 2 m/m 2 ; le 7, 4 m/m 7 ; et le 15, 6 m/m 5. Les vents ont toujours soufflé d'entre le N. et l'E., et l'évaporation a été très active et considérable pendant ce mois ; aussi, par suite de cette sécheresse extrême, il y a un manque d'eau général, les fosses et les puits sont à sec

Digitized by Google

ou à peu près et les herbes totalement brûlées. — Il y a eu orages les 5, 6, 7, 8, 15 et 16. Le 7 au soir, entre 9 et 10 heures, un orage des plus violents, accompagné de grêle et d'éclairs très vifs et ininterrompus, s'abattait à nouveau sur les communes de Bouville, Vitray-en-Beauce, Meslay-le-Vidame et Luplanté, déjà pourtant si éprouvées le 28 juin précédent. Le 15, l'orage a été zénithal et l'on a signalé plusieurs cas de chutes de foudre auprès de la ville de Châteaudun, vers 6 heures du matin. Le 16, l'orage donnait à Bonneval 27 m/m de pluie. Des éclairs seuls, sans tonnerre, ont été observés les 3, 4, 14 et 27.

Pendant cette période de 3 mois, exceptionnellement chaude, il a été constaté 64 jours de chaleur à 25° et au-dessus, dont 29 de grande, à 30° et au-dessus ; sur ces 29 jours très chauds, 8 ont offert des maxima surpassant 34°.

Cet été est le plus chaud depuis 1859.

On a noté, en juin, les floraisons suivantes : le 2, de l'acacia ; le 6, du blé ; le 12, de la vigne ; et le 16, du tilleul. La moisson a commencé le 17 juillet dans la région d'une manière générale et elle s'est effectuée dans d'exceptionnelles conditions. Les derniers martinets ont été vus le 13 août, mais, depuis le 5 de ce mois, on n'en voyait déjà presque plus.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 14 NOVEMBRE 1899

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, le mardi 14 novembre 1899, à une heure et demie, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président, Lambron, vice-président, Pouillier-Vaudecraine, trésorier, Richer et Vallée, conservateurs du Musée, l'abbé Juteau, secrétaire, H. Lecomte, bibliothécaire, et Passard, membre ;

Et MM. : l'abbé Baron, Ém. Bois, l'abbé Chapron, Communeau, l'abbé Crenier, l'abbé Cuissard, Gasnier, Guérin, l'abbé Hardel, L. Isambert, l'abbé Lesieur, Pecheteau, l'abbé Peschot, L. Pouillier et l'abbé Reulier.

Se sont fait excuser, MM. : Bourgeois-Gaucheron, le capitaine Grandjean, R. Landré, Montéage, l'abbé Mulot, Rabouin et A. Renou.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits à la bibliothèque et au Musée et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Ont été admis par le Bureau :

En qualité de membres titulaires :

M. Paul GAUCHERY, docteur ès-sciences naturelles, interne des hôpitaux de Paris, 47, rue de Vaugirard, présenté par MM. Vallée et Quériault ;

M. GRANGER, architecte-régisseur au château de Montigny-le-Gannelon, présenté par M. l'abbé Cuissard et M. l'abbé Peschot ;

M. BOURGEOIS-GAUCHERON, propriétaire à Terminiers, présenté par M. l'abbé Sainsot et M. Louis Pouillier ;

M. Edmond GASNIER, inspecteur honoraire de la Cie du Chemin de fer du Nord, demeurant à Châteaudun, faubourg Saint-Jean, présenté par M. Pouillier père et M. Guérin ;

M. l'abbé VIRLOUVET, curé de Chapelle-Royale, présenté par M. l'abbé Peschot et M. l'abbé Chapron ;

En qualité de Société correspondante :

La Société amicale et de secours « *Les Amis de la Beauce* », dont le siège est à Paris, 11, place de l'Hôtel-de-Ville.

Digitized by Google

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique :

Journal des Savants, juillet à octobre.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques : Bulletin archéologique, 3e livr. de 1898 ; — Bulletin historique et philologique, nos 3 et 4 de 1898 ; — Bulletin de la Section des sciences économiques et sociales, année 1898, et *Enquête sur les conditions de l'habitation en France, les Maisons-Types,* par A. de Foville, t. II, avec une étude historique de M. Jacques Flach ; Paris, 1899, vol. in-8.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, le 8 avril 1899.

De divers donateurs :

La Chine du XXe siècle, par le Mis de Nadaillac. Paris, 1899, br. in-8. — Don de l'auteur.

L'Église de Notre-Dame de Bourgmoyen de Blois, par M. l'abbé Hardel. Blois, 1899, br. in-8. — Don de l'auteur.

Causes célèbres de tous les peuples : Les Chauffeurs, La Bande d'Orgères ; br. in-4. — Don de M. Rotier.

Histoire de Cléry et de l'église collégiale et chapelle royale de Notre-Dame de Cléry, par Louis Jarry, ornée de 10 héliogravures et de 4 planches, et précédée d'une notice sur l'auteur par M. le Cte Baguenault de Puchesse ; Orléans, 1899, vol. in-8. — Don de la famille de l'auteur.

Maquette de M. E. Delaplanche : projet de monument commémoratif de la défense de Châteaudun en 1870. — Don du Comité du monument.

Commission météorologique d'Eure-et-Loir : Rapports sur les Champs d'expériences et de démonstration en 1897-98, publiés sous la direction de M. C.-V. Garola. Chartres, 1899, br. in-8. — Don de M. Ém. Roger.

Dix photographies instantanées, prises par M. Passard, architecte, au cours de l'excursion faite par la Société dans le canton de Cloyes, et réunies sur deux feuilles. — Don de M. Passard.

Huit photographies représentant le Prieuré de Douy, le château de Montigny-le-Gannelon, le château de Bouche-d'Aigre, la porte Roland et la maison romane à Montigny, la chapelle d'Yron ; œuvre du donateur, M. H. Lecomte.

Un jeton en argent de la Chambre des notaires de l'arrondissement de Chartres, 1886. — Don de M. Bourgeois-Gaucheron, à Terminiers.

Un écusson en cuivre ajouré portant la légende *Lilia semper florent* et surmonté d'une couronne ducale, avec 2 A entrelacés dans le centre ; — une pièce de monnaie allemande, fruste, trouvés à Châteaudun. — Dons de M. Cornillet, maçon.

Digitized by Google

Un douzain de Henri II, roi de France, et une pièce de 10 centimes de Napoléon Ier.

Un double tournois de Louis XIII et un liard de Louis XIV. — Don de M. Louis, maçon.

Une vitrification de paille d'avoine provenant de l'incendie d'une meule à la ferme de Malmusse. — Don de M. Lecœur, lieutenant de pompiers à Bazoches-en-Dunois.

Un fragment d'une côte de lamantin (*Manatus Guettardi*), trouvé sur le territoire de la commune d'Étréchy (Seine-et-Oise); une empreinte de polypier trouvée à Douy, et un agglomérat de clous brûlés dans l'incendie du 18 octobre 1870 à Châteaudun (maison de M. Rigalleau, cloutier). — Dons de M. Lecesne.

L'assemblée vote avec empressement des remerciements aux donateurs.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU

Séance du 1er août 1899.

M. le Président a reçu :

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique contenant le programme du 38e Congrès des Sociétés savantes, dont la séance d'ouverture est fixée au 5 juin 1900. Le texte des mémoires devra parvenir avant le 30 mars prochain au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Une lettre de M. E. de la Noue (Angers, 31 juillet 1899), qui ajoute quelques renseignements à l'étude de M. l'abbé Peschot sur Chapelle-Royale et rectifie une petite erreur qui s'y est glissée à la page 259 :

« On y lit que le domaine des Blossiers passa entre les mains de Marie-Thérèse Miron de Saint-Germain, veuve du Sr *Boitel* de Domainville, écuyer. Le nom de famille a été mal orthographié : il faut lire *Boyetet*.

« La famille Boyetet a donné un maire à la ville d'Orléans, Jacques Boyetet, maire en 1637 et 1638, et en 1645 et 1646 ; et un célèbre lieutenant criminel, Jean-Léon Boyetet, réputé l'un des plus habiles criminalistes de France.

« Marie-Thérèse Miron, veuve de M. Boyetet de Domainville, est décédée à Orléans le 19 novembre 1827, laissant comme héritiers : son frère, M. Miron des Ormeaux, et ses neveux et nièces, Mesdames Crignon des Montées, de Saint-Germain, de Lamérie ; M. Laisné de Villevêque, député du Loiret, et les enfants du président Colas de la Noue, issus de son mariage avec Mlle Vandebergue de Champguérin, petite-fille de M. Miron de Saint-Germain.

« La terre des Blossiers et ses dépendances fut estimée à 146,500 francs et attribuée, pour diverses parts, à plusieurs des héritiers.

« M. Nicolas Raguenet de Saint-Albin, qui s'en rendit acquéreur en

Digitized by Google

1830, se rattachait à la famille de la défunte. Sa sœur, Marie-Madeleine Raguenet, avait épousé M. Amy-Pierre Miron, frère de Madame Boyetet de Domainville. »

Séance du 29 août.

M. l'abbé Peschot, à qui a été communiquée la lettre de M. de la Noue, lue à la dernière séance, a écrit à ce sujet à M. le secrétaire :

« La communication de M. de la Noue concorde parfaitement avec des notes dont je ne me suis pas servi dans mon travail, parce que je trouvais, à mon sens, trop de propriétaires des Blossiers pour un espace de temps relativement restreint. Je vois maintenant qu'il y avait eu division de la propriété entre un certain nombre d'héritiers.

« Ces derniers, d'après mes documents, furent :

« Mme veuve Crignon des Montées ;

« Amédée Thomas Guérineau de Lamérie, du château de Bouche-d'Aigre;

« M. de Saint-Germain, lieutenant au 3e régiment de la Garde ;

« M. Lainé de Villevêque, vice-consul de France au Mexique ;

« M. Bachelier, chevalier de Bercy, demeurant à Perrières ;

« Mme Guérineau de Lamérie.

« Les autres héritiers — famille Miron des Ormeaux et famille Colas de la Noue, — n'auraient donc en aucune portion dans le partage des Blossiers et dépendances. M. de la Noue dit, d'ailleurs, que la terre en question fut attribuée à plusieurs héritiers seulement ».

Le Bureau adopte, sur la proposition de MM. Richer, Vallée et Ém. Roger, un tableau-type d'observations météorologiques, qui désormais sera inséré au bulletin de chaque trimestre avec une page d'observations à la suite.

Il s'occupe ensuite d'organiser l'excursion archéologique projetée dans le canton de Cloyes ; il en fixe la date au mardi 26 septembre, et décide qu'une lettre d'invitation sera adressée à tous les sociétaires.

Séance du 30 octobre.

Communication est donnée au Bureau d'une circulaire contenant le programme du Congrès international des traditions populaires qui aura lieu à l'occasion de l'Exposition de 1900, ainsi que des règlement et programme du Congrès international de numismatique qui se tiendra à Paris les 14, 15 et 16 juin 1900.

La Société Dunoise a reçu également une invitation, au nom du Conseil municipal de Paris, à prendre part au Congrès international de l'Art public qui se réunira en 1900, à l'Hôtel-de-Ville de Paris, pendant l'Exposition universelle. Une exposition spéciale sera annexée au Congrès, dont le but est ainsi exposé par ses initiateurs : « Rendre à l'art sa mission sociale d'autrefois, en l'appliquant à l'idée moderne dans tous les domaines

Digitized by Google

régis par les Pouvoirs publics ; revêtir d'une forme artistique tout ce qui se rattache à la vie publique contemporaine ; créer une émulation entre les artistes en traçant une voie pratique où leurs travaux s'inspirent de l'intérêt général. »

M. le Président produit une lettre de M. le Cte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, en date du 13 novembre 1899, qui fait espérer que le Congrès annuel de cette Société, toujours très intéressant et très suivi, se tiendra en 1900 à Chartres et consacrera une journée à Châteaudun. M. de Marsy demande, en vue de cette éventualité, le concours de la Société Dunoise. Ce concours lui est assuré d'ores et déjà : la Société Dunoise fera bonne réception aux savants excursionnistes qui, sans nul doute, comme le dit M. le Président, ne seront pas sans nous apporter quelques précieux documents intéressant l'histoire de notre contrée. C'est vers le mois de juin ou le commencement de juillet qu'aurait lieu ce Congrès.

Le compte-rendu de l'excursion faite par la Société, en septembre dernier, dans une partie du canton de Cloyes, est présenté par M. le secrétaire. M. l'abbé Juteau énumère les anciens édifices, les curiosités diverses qu'ont examinés, admirés, les excursionnistes. Il rappelle les principaux souvenirs que l'histoire et les documents nous en ont conservés, et il se plaît à relater avec quelle amabilité les membres du Bureau de la Société et les autres visiteurs ont été partout accueillis.

La seconde lecture inscrite à l'ordre du jour de la séance est une notice sur Civry (1649 à 1899), due aux consciencieuses et persévérantes recherches de M. l'abbé Mulot, curé de cette paroisse. La première partie de ce travail a été écoutée avec intérêt par l'assemblée ; la fin sera lue à la prochaine réunion générale.

Le renouvellement partiel du Bureau est renvoyé à la séance de janvier, le nombre des membres présents étant un peu inférieur à celui exigé par les statuts pour la validité des élections.

L'assemblée s'associe à deux vœux qui sont émis par M. le Président : l'un, en faveur de la conservation de l'ancienne maison de la Prévosté à Cloyes, qui est ornée de si jolies sculptures de l'époque de la Renaissance et que sa situation hors de l'alignement de la rue menace d'une destruction peut-être prochaine ; — le second, pour que les peintures murales de la chapelle d'Yron, près Cloyes, continuent à être scrupuleusement respectées comme elles l'ont été au cours des récents travaux dont cette curieuse chapelle a été l'objet : il serait, en effet, extrêmement regrettable, au point de vue de l'art et de l'archéologie, qu'une *restauration* plus complète fît disparaître ces très intéressantes fresques.

M. le Président lève ensuite la séance.

Digitized by Google

COMPTE-RENDU

DE

L'EXCURSION SCIENTIFIQUE

Faite par la Société Dunoise

DANS UNE PARTIE DU CANTON DE CLOYES

Le 26 septembre 1899

Nouveau débarqué sur les rives du Loir, il ne m'appartenait point de décrire les curiosités archéologiques qu'on y rencontre à chaque pas. Mon titre de secrétaire ne m'a point donné cette science infuse, et les savants que notre Société Dunoise compte en nombre, avec honneur, dans son sein, auraient dû faire ce travail, qu'ils trouveront forcément très incomplet, venant de ma part.

Heureusement, toutefois, notre cher Président m'a communiqué ses notes personnelles, accrues de celles de notre distingué collègue, M. le comte de Janssens. C'est un tableau qui m'est confié, dont je vais essayer de faire le cadre. Puisse votre œil bienveillant, le fixant de loin, le trouver à la taille qui lui convient !

Au 20 mai dernier, l'un de nos deux savants et zélés conservateurs du Musée, M. Vallée, proposait en séance du Bureau, de faire, l'été prochain, une excursion historique, scientifique et archéologique dans l'arrondissement. Notre sympathique bibliothécaire, M. Lecomte, de Courtalain, à la séance du 1er août, nous en traçait les lignes à travers le canton de Cloyes ; nous prenions jour à la séance suivante, le 29 août ; une circulaire alléchante était envoyée à nos sociétaires, et, le 26 septembre au matin, vingt et un excursionnistes, trois dames comprises, avaient répondu à l'invitation, en arrivant au Musée, lieu du rendez-vous, dès huit heures.

Pour l'édification de la postérité, je crois devoir nommer ces amis de la science, accourus, quelques-uns de fort loin, et ces courageux que le temps peu brillant n'avait pu arrêter.

D'abord, se rencontrèrent là tous les membres du Bureau de la Société, à l'exception de M. Lambron, greffier du Tribunal, vice-président, empêché, et de M. Vallée, professeur au Collège, conservateur du Musée, promoteur de cette excursion, retenu par son état de santé.

C'étaient donc : M. Lecesne, notre vénéré président, et Mlle Lecesne ; M. Renault, notaire, vice-président, et Mme Renault ; MM. Pouillier-Vau-

Digitized by Google

decraine, trésorier, et Lecomte, bibliothécaire, tous deux les dévoués et habiles organisateurs de la journée ; M. Richer, avoué, conservateur du Musée ; M. Passard, architecte, et Mme Passard.

Viennent ensuite MM. : Bourgeois-Gaucheron, propriétaire à Terminiers ; Brunet, de Bonneval ; abbé Claireaux, archiprêtre de N.-D. de Nogent-le-Rotrou ; Communeau, ancien pharmacien ; abbé Cuissard, curé de Saint-Denis-les-Ponts ; G. Fouju, de Paris, délégué de la Société des *Amis de la Beauce ;* Lenormand, instituteur public à Saint-Jean-de-la-Ruelle (Loiret) ; Montéage, notaire à Châteaudun ; abbé Peschot, curé de Langey ; abbé Sainsot, doyen de Terminiers. Enfin votre humble serviteur et son grand séminariste l'abbé Juteau.

Sur notre parcours nous trouverons, à Cloyes, M. Biard, de la Filandière (Lanneray), ancien ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, avec Mme Biard et Mme Proust, de Châteaudun, qui se joindront à nous.

Accolez, s'il vous plaît, à tous ces noms, les qualificatifs mérités, de bon, d'excellent, de distingué, d'aimable, de gracieux, d'érudit, de savant et surtout de modeste, vous aurez l'idée de ce que fut instructive, agréable et intéressante notre rapide excursion.

Nous sommes donc groupés au Musée ; après la présentation des dames à la salle des séances (on fait tout avec grâce chez nous), chacun se dispose à monter en voiture. Deux tapissières sont bientôt envahies. Un omnibus fermé, plus confortable, abritera, et c'est justice, les dames, nos président, vice-président et le secrétaire.

Tout à l'heure, nous allons payer l'honneur plein de délicatesse qui nous est fait. Pendant que les voitures de nos compagnons s'élancent rapidement sur la route, la nôtre s'en va gravement poser devant l'hôtel de la poste, recueillir d'abord M. Lecomte, qui vient de télégraphier au *Soleil-d'Or,* de Cloyes, que 21 bouches s'apprêtent à le dévorer à midi.

Puis nous étudions sur place, ou plutôt nous subissons, sur la Place du 18 Octobre, les ennuis d'une institution fort ancienne déjà, et que nous lèguerons vraisemblablement à nos chers neveux avec multiples accroissements. Le Fisc, puisqu'il faut l'appeler par son nom, tient à nous réclamer un droit de péage. Dix minutes, un quart d'heure, vingt minutes s'allongent, non sans tirer sur la corde de notre patience.... Enfin Mlle Renaudy (1), au bout de ses doigts victorieux, brandit le papier libérateur. Habitants de la rue Gambetta, *garde à vous,* rentrez vite dans vos demeures, ce n'est pas un laissez-passer qu'on nous octroie, c'est un laissez-courir que nous enlevons. Aussi, d'un élan à peine contenu, nos deux coursiers ont vite rejoint notre avant-garde désemparée, à la porte du Prieuré de Douy, notre première étape.

L'honorable châtelain et propriétaire du Prieuré, M. Durand, de Châ-

(1) M. Renaudy, loueur de voitures à Châteaudun.

Digitized by Google

teaudun, nous fait gracieusement avec sa famille les honneurs de sa seigneuriale maison.

Jadis ce prieuré était la *Celle* de Saint-Julien de Douy (*Ecclesia sancti Juliani de Duiaco,* 1107). Une charte de Charles-le-Chauve (861) mentionne ce monastère, qui dégénéra en prieuré simple. Il fut réuni à l'abbaye de Bonne-Nouvelle d'Orléans par une bulle du pape Alexandre VII, le 14 décembre 1661.

L'édifice actuel a été agrandi par M. le baron de Lallemand du Marais, dont les armoiries ont été sculptées au-dessus de la porte de l'escalier et sur les frontons extérieurs des fenêtres.

L'ancienne chapelle, dont l'intérieur est obstrué en partie par un plancher commun servant de grenier, présente encore sur ses murailles d'anciennes fresques dont il est difficile, à première vue, de dire les sujets, à cause du jour insuffisant qui arrive avec peine par la porte d'entrée. On remarque cependant, à hauteur d'épaule, une frise courant autour de l'édifice, et où sont peints et répétés souvent les symboles eucharistiques : épis de blé et raisins. De l'autel, il reste deux colonnettes appuyées à la muraille. A droite de l'autel, une petite piscine tréflée, surmontée de l'agneau tenant la croix avec banderole.

Nous faisons des vœux pour que M. Durand dégage l'intérieur de cette antique chapelle, et rende à la lumière les anciennes ouvertures.

Auprès de la chapelle, des fouilles faites par M. de Lallemand ont mis au jour des cercueils de pierre : on en voit encore sur place un spécimen en grès rouge (1).

Nous allons visiter les appartements intérieurs avec rapidité. Nous ne sommes qu'au commencement de notre course, il faut partir. Nos dames se font violence pour échapper à l'invitation aimable et pressante qui leur est faite d'accepter à déjeuner ; mais l'amour de la science l'emporte, elles viennent nous rejoindre au sommet de la colline, à l'église de Douy (2).

Qu'elle est gracieuse et coquette, cette église récemment reconstruite (en 1887) par M. l'abbé Mercier avec le concours des nobles familles du pays, les de Boisvillette et les Reviers de Mauny. Elle renferme une chapelle latérale où des inscriptions et un vitrail rappellent la mémoire des défunts de la famille des de Mauny, seigneurs d'Ancise. L'aimable curé de Douy, membre de notre Société Dunoise, n'est point là pour nous recevoir, il est à Rome, à comparer sans doute les proportions de sa miniature d'église avec celles de Saint-Pierre. Il regrettera, nous regrettons son absence. Au sortir de l'église, une petite pluie fine nous aide à

(1) Près du Prieuré, au bas du coteau, se voit une source appelée la Fontaine-Bleue, qui est recouverte d'une voûte et percée d'une ogive.

(2) *Duiacum,* en 1119 ; *Doeium*, en 1130 ; *Doetum*, en 1216 ; Ste Trinité de Douy, en 1736.

Digitized by Google

monter prestement en voiture ; dans un quart d'heure nous sommes à la porte de Saint-Hilaire-sur-Yerre (1).

L'église n'offre rien de remarquable que son extrême propreté, qui fait honneur à la foi et au zèle du bon curé notre digne collègue. Il nous fait voir cependant le tableau du maître-autel, bonne copie d'une Vierge de Murillo. Sous le tabernacle, la Cène sculptée sur bois avec personnages traités naïvement. Près de la chaire, une ancienne statue (XVIe siècle) en pierre, représentant sainte Barbe. Nous lui souhaitons un socle plus en rapport avec son mérite. Nous serrons la main de M. le curé, qui nous dit ses regrets de ne pouvoir nous suivre dans notre excursion à cause d'une visite qui lui arrive. Nous remontons en voiture et dans un instant nous voici rendus à Montigny-le-Gannelon, un des attraits principaux de notre journée. C'est une ancienne châtellenie, la doyenne et la plus importante des châtellenies du Dunois (2). Cette petite place forte fut entourée d'une double enceinte fortifiée. Jean de Montigny la fit rebâtir en 1198. Au XIIIe siècle, elle comptait deux paroisses. Pendant la guerre de Cent Ans on délibéra pour savoir si, vu le mauvais état des fortifications, il ne valait pas mieux les détruire et envoyer la garnison à Châteaudun.

L'ancien château, ruiné, a été démoli vers 1417. Il n'en reste que la motte féodale ; on la voit dans la cour des écuries. Au siècle dernier, on l'avait diminuée de moitié en hauteur. Elle devait être, dit M. le comte de Janssens, aussi belle que celle de Châteaurenault. Le *champtier* voisin s'appelle encore : « Derrière la motte ».

Le château actuel a été construit en grande partie vers la fin du XVe siècle par Jacques de Renty, alors seigneur de Montigny. Il a été agrandi et embelli au cours de ce siècle par Mgr le prince de Montmorency-Laval et par M. le Cte Sigismond de Lévis-Mirepoix (père du Mis de Lévis) qui a restauré toute la façade du côté de la vallée du Loir.

C'est devant la grille monumentale de ce château, de cette demeure princière, que nous descendent nos voitures. Nous voici dans la cour d'honneur, n'avançant qu'avec une timide réserve ; cependant nous savons que M. le marquis a écrit à notre président qu'il sera fier et heureux de nous montrer le château de Montigny et même de s'associer à notre excursion. En effet, il est là entouré de Mme la marquise de Lévis et de Mme la

(1) *Sanctus Hilarius desuper Erram* vers 1110 ; un prieuré dépendant de l'abbaye de Marmoutier y fut fondé vers 1045 par Ganelon, trésorier de Saint-Martin de Tours.

(2) Montigny-le-Gannelon, *Montigneium* vers 1130 ; *Montigniacum* vers 1140 ; *Montigniacum Ganelonis* en 1407 ; Montigny-le-Ganneron en 1484 ; Montigny-le-Ganellon en 1688, tire son nom de *Wanelo*, trésorier de Saint-Martin de Tours, abbé fieffé de Saint-Avit-lès-Châteaudun, qui vers 1040 donna l'église de Saint-Hilaire-sur-Yerre à l'abbaye de Marmoutier ; il y eut un prieuré dépendant également de Marmoutier.

Digitized by Google

comtesse douairière de Mirepoix, nous accueillant, tous trois, avec la plus noble simplicité, la grâce la plus parfaite.

Victime quelques jours auparavant d'un grave accident de voiture à l'entrée de ma paroisse de Saint-Jean, M. le marquis était condamné à un repos presque absolu ; son aimable bienveillance ne lui permet pas de tenir compte de la prescription du médecin, il va et vient auprès de tous indistinctement, nous donnant des explications sur les merveilles qui nous captivent. Nous sommes ravis de tant de bonté; nous sommes éblouis de tant de beautés qui tapissent les salons et les galeries, et dont il m'est bien impossible de rendre compte. J'ai remarqué cependant plusieurs tableaux de famille, dont j'ai vu maintes fois les copies ou originaux au château d'Esclimont ; puis, spécialement aussi, la salle des Princes où sont reproduits sur toile les portraits en pied des souverains auprès desquels Mgr le prince de Montmorency-Laval fut accrédité pendant sa carrière diplomatique. C'est d'un imposant et grandiose effet.

Sur sollicitation de notre part, Mme la marquise étale à nos yeux, avec une juste fierté, le splendide album où sont recueillis les admirables témoignages de leur triomphe au Canada, lorsqu'en 1895, M. le marquis de Lévis, Mme la marquise, et plusieurs membres de leur illustre famille, allèrent assister, à Québec, à l'inauguration de la statue du maréchal de Lévis, le dernier défenseur de la France en cette contrée.

Après une ascension à la galerie du premier étage par l'escalier Renaissance qui nous rappelle celui du château de Châteaudun ; après l'honneur de notre signature qu'il nous est demandé, comme à de hauts personnages, de déposer sur un registre ; après une visite à la bibliothèque et une courte apparition sur le magnifique et hardi balcon qui domine si merveilleusement cette belle et large vallée du Loir, où, pour la première fois de la journée, le soleil nous salue d'un engageant sourire, nous prenons congé de nos illustres hôtes, en nous redisant l'un à l'autre, avec complaisance, les impressions d'un tel accueil. Nous avons retardé le déjeuner du château ; nos estomacs crient famine ; mais, avant de partir pour Cloyes, nous courons à la porte Roland.

A l'entrée du bourg sont les restes de cette ancienne porte de ville, dont l'architecture semble remonter assez haut.

Près de cette porte de la seconde enceinte, on voit une maison romane qui devait contribuer à la défense du bourg. Ses meurtrières fort évasées en dedans et en dehors, et toutes juxtaposées, attestent qu'elle faisait partie des fortifications de Montigny. Qu'y avait-il à la place du toit qui la recouvre actuellement ? Certainement une salle au premier étage, dont il reste encore une fort belle cheminée du XIIe siècle. Une visite à l'église, qui n'a rien de curieux comme monument, nous donne occasion d'admirer un beau reliquaire placé sous l'autel ; il contient les ossements de

Digitized by Google

sainte Félicité renfermés dans une *monstrance* de cire, reproduisant la sainte en dame romaine. Dans l'intérieur du reliquaire se voit un fragment de la pierre de son tombeau avec l'inscription « *Felicitas in pace* ». Ce fut le Pape Léon XII qui donna ce corps saint à M. de Montmorency, alors ambassadeur à Rome. Cette relique attire chaque année à Montigny un grand concours de pèlerins (1).

La longue série des merveilles de Montigny semble épuisée ; l'aimable M. Granger, l'architecte-régisseur du château, notre nouveau sociétaire, nous fait descendre sur le pont du Loir au bas du coteau en passant par ce que l'on appelle encore « le Quartier », position commandant la vallée, entourée encore de ses fossés de défense. Nos photographes croquent le château dans son plus bel aspect. Quelques minutes maintenant en voiture et nous faisons notre entrée dans la bonne ville de Cloyes.

Des mâts, au sommet desquels flottent des oriflammes aux couleurs nationales, se dressent sur notre passage. Nous sommes trop modestes pour nous croire l'objet d'un tel décor. En effet, ce sont les restes du Concours agricole tenu deux jours auparavant. Sans éclat, nous descendons à l'hôtel du *Soleil d'Or,* où chacun, dans la plus aimable confraternité, répare consciencieusement ses forces, mais à la hâte toutefois : il reste tant à voir !

A la fin du repas, notre vénéré Président nous exprime les regrets de M. le Maire de Cloyes, M. le Marquis d'Argent, qui a dû s'absenter ; les regrets aussi de M. le comte de Janssens, notre dévoué collègue, souffrant, qui nous eût été d'un si grand secours à travers cette ville de Cloyes dont il connaît admirablement les curiosités. Enfin il lève son verre à la prospérité de la Société Dunoise, et à la continuation chaque année d'une semblable excursion.

Lestés copieusement, laissant à notre excellent trésorier, M. Pouillier, le soin de redorer, avec notre argent, les rayons du *Soleil d'Or* de M. Legrand, nous partons à travers la ville, comme des gens en quête de location, examinant toutes les maisons.

Évidemment nous ne pourrons tout voir ; voici cependant, d'après les notes de notre cher président et celles de M. le comte de Janssens, ce qu'il y aurait à visiter (2).

L'église où nous allons et dont M. le Doyen, notre honoré collègue, absent, ne peut nous faire les honneurs, est dédiée à saint Georges (*Sanc-*

(1) Dans le cimetière se voit un modeste monument en pierre, élevé sur la tombe de Jean Prévost, et dont les inscriptions rappellent la mémoire de son frère Pierre Prévost, le peintre de panoramas, né à Montigny le 6 décembre 1764 et mort le 9 janvier 1823 ; et de son neveu Mathurin Cochereau, peintre d'intérieurs, né à Montigny le 10 février 1793 et mort en mer, à la hauteur de Cérigo, le 30 août 1817, à l'âge de 23 ans.

(2) Cloyes était jadis close de murailles et entourée de fossés. Elle fut érigée en ville par François Ier, en 1545.

Digitized by Google

tus Georgius de Cloia) ; la nef, très simple, et le bas-côté nord ont été rebâtis vers l'époque de la Renaissance ; le chœur roman subsiste encore. Une autre église maintenant détruite était consacrée à saint Lubin (*Sanctus Leobinus de Cloia,* 1227). La haute tour de Saint-Georges, dont la flèche de pierre rappelle beaucoup celles de Marboué et de Saint-Valérien de Châteaudun, passe pour avoir été bâtie au XVe siècle, malgré son aspect franchement XVIe siècle. On voit à l'intérieur, dans les parties basses, les traces de diverses reconstructions. A remarquer aussi, à l'intérieur, la *Notre-Dame de Pitié* (1).

Dans la rue qui va de l'église à la Place, nous apercevons une maison de la Renaissance : une tourelle, surmontée d'une lanterne de pierre et terminée par un cul-de-lampe, y sert d'escalier. Sur la place du marché au beurre, est une autre maison de la Renaissance, ornée de fines sculptures aux fenêtres et au portail ; malheureusement, elle est située en dehors de l'alignement dressé par les Ponts-et-Chaussées (2).

Vis-à-vis cette maison, qu'on nomme aussi *le Château,* sur le marché à la volaille, se trouve la prison, qui date du XVIe siècle. Sur la rive droite du Loir, rue Montgreffier, est une belle cave, aussi du XVIe siècle.

Il y a une quarantaine d'années, sur les hauteurs qui dominent le Vivier, on trouva une quantité considérable de petites monnaies de bronze ; elles étaient à l'effigie de l'usurpateur Tetricus (268-274).

En février 1868, un cimetière mérovingien a été découvert à deux mètres de profondeur sur le bord de la route nationale de Paris à Bayonne, en creusant les fondations d'une maison que M. Gommault, pharmacien, faisait reconstruire. Les fouilles faites sous les yeux de M. de Belfort, président de la Société Dunoise, ont mis au jour, sur une superficie de 24 mètres, 9 cercueils en pierre calcaire ou en grès rouge, contenant des squelettes et un certain nombre d'objets : javelots en fer, agrafes de ceinturons en bronze, qui sont conservés, ainsi qu'un des cercueils, à notre musée de Châteaudun. En continuant les fouilles vers l'ouest, il n'a pas été trouvé d'autre tombe. Le cimetière se continuait sans doute du côté opposé ; mais la route nationale à l'est, et les maisons qui couvrent le terrain au nord et au sud, n'ont pas permis de creuser dans ces directions.

En mai 1890, relate notre président, des fouilles opérées dans les terrains voisins de la maison qu'à cette époque M. Doublier construisait près de la gare, firent découvrir, à quatre mètres de profondeur, un certain nombre d'ustensiles, et peut-être aussi de bijoux, de l'époque gallo-romaine. J'ai pu, nous dit-il, recueillir : un gobelet en verre vert de forme conique, sorte de « *futile* » ou vase destiné au culte de Vesta, (on leur

(1) En 1697, la maladrerie de Saint-Michel de Cloyes fut réunie à l'Hôtel-Dieu de La Ferté-Villeneuil.

(2) Dans la grande rue, donne une ancienne impasse du Moyen-Age où l'on voit une façade de maison du XIIIe siècle.

Digitized by Google

donnait cette forme pour que les ministres de la Déesse ne pussent les déposer à terre quand ils étaient pleins d'eau, ce qui était défendu par les rites religieux); deux ampoules et un vase à anse également en verre vert; une patère en terre rouge, et trois petits pots à base étroite, l'un en terre grise, un autre rouge, le troisième jaunâtre; enfin, un pot en terre noircie.

Nous le voyons, Cloyes est riche en souvenirs de toute époque, et cependant nous n'avons point parlé du combat où l'arrière-garde de l'armée de Philippe-Auguste fut surprise et battue près de Cloyes par les troupes anglaises. Le sceau royal et les titres de la couronne tombèrent alors au pouvoir de l'ennemi.

Nous n'avons point parlé non plus de la fameuse Croisade d'enfants. « Un enfant, un pâtre nommé Étienne, qui était, dit le chanoine de Laon, « de la ville de Cloyes, proche du Château de Vendôme, rassemble, au « mois de juin 1212, les pâtres de son âge au nombre de près de 30,000, « dont il devint le chef. Un grand nombre d'entre eux allèrent jusqu'à « Marseille, et s'y embarquèrent pour la Terre-Sainte; mais les uns « périrent en mer, les autres, trahis par des marchands de Marseille, « furent vendus à des Sarrasins. On ignore quel fut le sort d'Étienne. »

Abandonnons Cloyes (1) pour arriver bientôt à Yron (hôpital de Cloyes), un des buts principaux encore et des plus intéressants de notre excursion (2).

La chapelle romane qui subsiste aujourd'hui faisait partie d'un prieuré qui dépendait de l'abbaye de Thiron et avait été fondé par Thibaut IV, comte de Châteaudun. Une bulle du pape Eugène III (1147) fait mention de l'église de Notre-Dame d'Yron (*Ecclesia S. Mariæ de Yronio*) comme appartenant à la dite abbaye.

Ce monument a été longtemps abandonné. La tourelle qui servait d'escalier pour monter dans les combles a été démolie par un de ses propriétaires, ainsi que les contreforts.

Grâce à Madame la Supérieure des religieuses de l'hospice de Cloyes (Sœurs de Saint-Paul de Chartres), cette chapelle vient d'être en partie restaurée. Le sol a été exhaussé, des vitraux ont été posés dans toutes les fenêtres; un lavage soigneusement fait par M. Pohu, peintre à Cloyes, a rendu les peintures plus visibles sans les endommager. Les pèlerins ont repris le chemin de l'antique chapelle.

Un artiste de talent, M. Chapelain de Caubeyres (de Nogent-le-Roi) a relevé, de concert avec M. le comte Gaston de Janssens, les peintures murales de la chapelle. Elles représentent : Dans la nef à droite en entrant : un Abbé

(1) A 1,500 mètres ouest de Cloyes, près du hameau de la Roche, dit aussi la Rochevert, existait un château seigneurial connu sous ce nom en 1565 et démoli vers 1750.

(2) *Iron*, vers 1050. — *Hirum*, vers 1110. — *Iron-près-Cloyes*, en 1525, près du ruisseau d'Yron appelé aussi rivière de Droué.

Digitized by Google

et le Baiser de Judas ; à gauche : la Flagellation et l'Adoration des Mages. Le sanctuaire voûté en cul-de-four est entièrement peint : dans le bas les douze Apôtres sont représentés pieds nus, trois d'entre eux sont particulièrement visibles au-dessus d'une petite piscine du XIVe siècle.

Dans la coupole, deux peintures sont superposées, représentant le même sujet : le Christ entouré des quatre Évangélistes ; la plus visible, du début du XIVe siècle, avec son Christ bénissant, ses anges, ses évangélistes dans les lobes. Transparaissant en dessous, on peut distinguer la décoration primitive, de la seconde moitié du XIIe siècle, qui comprenait également un Christ bénissant, d'un caractère si allongé que la tête apparaît au-dessus de celle du Christ du XIVe siècle, et dont les pieds, assez nerveux, se voient au-dessous de la robe et des pieds de ce même Christ. M. le comte de Janssens, qui se propose de publier une monographie complète d'Yron, pense qu'il devait avoir des analogies avec l'un de ceux de Saint-Gilles de Montoire. Autour du Christ, les quatre animaux symbolisant les quatre Évangélistes (l'aigle du XIIe siècle est d'un bleu vert). Enfin, de chaque côté de cette décoration, deux immenses séraphins dont on peut encore compter les trois paires d'ailes.

Ces peintures murales, dit M. de Janssens, sont un des joyaux archéologiques les plus précieux du Dunois. Il reste si peu de spécimens de ce genre en France, qu'elles ont un intérêt de premier ordre pour l'histoire générale de la peinture au Moyen-Age. Le Vendômois, exceptionnellement, en a conservé plusieurs. Il est très désirable que ces peintures soient absolument respectées, comme on s'est plu du reste à le faire en ces temps derniers, et qu'on ne les dénature pas par une restauration plus ou moins habile. Agir autrement, serait un acte de vandalisme.

A l'entrée de la chapelle au dehors, sur le tailloir d'un chapiteau à droite, on voit deux lignes d'inscription dont l'inférieure présente : « *Anno Domini millesimo* ». La suite n'y a jamais été gravée. Énigme.

A côté de la chapelle se trouve le bâtiment conventuel ; on y voit, servant d'évier, un beau chapiteau à crochets du XIIIe siècle.

Au premier étage une cheminée avec les initiales L. D. C. (Louis de Crevant, abbé de Thiron et de Vendôme,) dont les armes : un écartelé avec la mitre et la crosse, sont sur la porte de la tourelle.

Nous disons adieu au très curieux prieuré d'Yron, et remontons en voiture pour aller visiter le prieuré de Bouche-d'Aigre (1), au confluent de l'Aigre et du Loir, aujourd'hui joli château à la façade Renaissance

(1) *Bucca Ugriæ* vers 1177 ; — *Bouche-d'Ogre* en 1246 ; *Bosche-d'Égre* en 1480. Un prieuré, dépendant de l'Abbaye de Thiron, y fut fondé en 1176 par Alix de France, fille de Louis VII et femme du comte Thibaut V. (*Ecclesia S.S. Martyrum Johannis et Pauli de Bucca Ugriæ*). Thibaut, en confirmant cette donation, y ajouta, entre autres dons, sa maison voûtée et sa ferme de Bouche-d'Aigre.

Digitized by Google

finement sculptée, dont la restauration vient d'être achevée par M. le vicomte de Pibrac.

A l'aspect de ces merveilles du dehors, de ces arabesques si délicatement sculptées, si éclatantes de blancheur, on est tenté de se demander où est l'abri qui recouvre cet écrin pendant la nuit.

Dans une lettre adressée à notre président, M. le vicomte de Pibrac avait témoigné le regret de ne pouvoir, en raison d'une absence, faire lui-même les honneurs de Bouche-d'Aigre, mais, avait-il ajouté, le château sera grand ouvert à la Société Dunoise, et Mme de Pibrac sera heureuse de recevoir la Société et de lui faire voir tout ce qui pourra l'intéresser.

En effet, nous sommes reçus à l'entrée du château avec la même bienveillance, la même grâce parfaite que ce matin à Montigny. Mme de Pibrac nous montre d'abord l'intérieur des salles, restaurées avec tous leurs caractères antiques ; c'est d'une noble et belle sévérité qui semble contraster avec le dehors. Mais tout à l'heure nous allons rester en admiration devant la monumentale cheminée du salon. Rien ne peut donner l'idée de la richesse de ses trois chapiteaux superposés, de la finesse des sculptures qui la décorent et qui présentent, gravé sur un ruban en torsade, le nom entier de Louis de Crevant, abbé de Thiron.

Mme la Vicomtesse accueille avec faveur la demande qu'on lui fait de prendre une photographie de ce bijou. En un clin d'œil, toutes les lampes électriques jettent leur lumière éblouissante pour aider l'objectif. Puis nous sommes entraînés dans le parc pour contempler d'autres curiosités (1). Là tout près, dans les prairies du château, se voient un dolmen et un menhir en pierre siliceuse. Le dolmen mesure trois mètres de longueur sur deux mètres de largeur et est posé sur trois supports bien conservés ; le menhir, fiché en terre à peu de distance du dolmen, est haut de deux mètres et large d'un mètre et demi. Non loin de ces monuments mégalithiques, se trouvaient jadis plusieurs tombelles. Depuis trente ans il n'en subsiste plus qu'une seule, la plus rapprochée du menhir.

Il nous est agréable d'écouter, au sujet de ces monuments, les explications de nos savants et modestes collègues MM. Biard et Fouju.

Vite, allons tous poser un instant, en groupe, sur le perron du château, devant l'appareil de M. Lecomte ; c'est le plus joli cadre que nous puissions rêver, pour ce souvenir de notre visite à Bouche-d'Aigre. Nos hommages empressés et reconnaissants à la noble et aimable châtelaine, et nous sommes sur la route de La Ferté-Villeneuil, dernière et trop rapide étape de notre ravissante journée. La Ferté-Villeneuil ! Quelles curiosités archéologiques ne doit pas renfermer cette ancienne ville,

(1) Lorsqu'on exploita, il y a quelques années, pour la construction du chemin de fer, la grande sablière qui se trouve à l'entrée nord du hameau de Bouche-d'Aigre, près du chemin, on y découvrit plusieurs puits funéraires et des substructions anciennes.

Digitized by Google

autrefois la seconde forteresse du Dunois ! A notre descente de voiture, l'excellent abbé Augis, le savant curé, est là avec M. Bourdoiseau, le notaire de La Ferté ; nos deux aimables sociétaires nous accueillent d'exclamations que nous traduisons ainsi : Est-il permis d'arriver si tardivement dans un pays où tout est à voir ! C'est vrai, et nous n'avons qu'une heure à peine à dépenser.

De plus, par suite des fatigues de la journée, notre président se trouve indisposé, il ne peut nous accompagner là où nous voulons courir. Aussi, est-ce un peu une débandade. Nous descendons à l'église-forteresse en passant sous la porte d'entrée de la ville que, par imagination, nous dressons avec ses créneaux et mâchicoulis au-dessus de nos têtes, car depuis quelques années il n'en reste plus qu'un pan solidement assis. Quelle curiosité que cette église-forteresse, aux épaisses et hautes murailles ; ce clocher avec ses cheminées de corps de garde à chaque étage ; à l'intérieur de l'église, ces fresques intéressantes, représentant les 12 apôtres, cherchées et découvertes en 1893, par le savant curé, avec un soin tel qu'elles donnent à la vue l'illusion d'une gaze légère et transparente qui les recouvrirait ! Et cette autre ancienne et immense église de Saint-Pierre, si étonnante dans ses proportions et ses ruines, ses colonnes et leurs chapiteaux d'un travail si parfait et si neuf qu'on les dirait sortant de la main de l'ouvrier ! Puis les fossés de la ville, un camp retranché, je crois, et enfin l'emplacement plein de merveilles encore d'un château ruiné par Henri IV, où saint Thomas de Cantorbéry aurait séjourné. Dans une prochaine séance de la Société, notre érudit collègue, parfaitement documenté, se chargera de nous donner des preuves de ce fait, et d'arracher à La Ferté-Bernard la gloire qui appartient à La Ferté-Villeneuil.

Il est l'heure ! c'est le cri de nos voituriers, hâtons-nous de reprendre la route de Châteaudun ; nous ne gagnerions rien, d'ailleurs, à déflorer l'œuvre de M. le curé, qui se dispose également à nous donner bientôt l'histoire consciencieuse et attachante de sa curieuse ville.

Cinquante minutes après notre départ, nous descendons à l'entrée de Châteaudun ; il est nuit, les belles manières de ce matin ne semblent plus de mise, chacun détale après un rapide bonsoir, plusieurs croient entendre déjà retentir le sifflet du chemin de fer criant *stridemment :* « Qui trop embrasse, manque le train ». Mais tous sans exception emportent dans leur cœur l'impression d'une bonne, instructive et intéressante journée et se promettent de la renouveler tous les ans dans une société de collègues aussi aimables et gracieux.

CH. JUTEAU,
Curé de Saint-Jean,
Secrétaire de la Société Dunoise.

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT L'AUTOMNE DE 1899

(*Septembre-Octobre-Novembre*).

Tableau des Températures Minima et Maxima :

SEPTEMBRE			OCTOBRE			NOVEMBRE		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
V. 1	11.2	26.4	D. 1	7.3	19.9	M. 1	1.6	13.0
S. 2	14.1	20.9	L. 2	10.9	17.8	J. 2	9.6	21.7
D. 3	13.3	25.4	M. 3	7.6	16.7	V. 3	12.1	16.3
L. 4	10.8	30.6	M. 4	4.1	17.6	S. 4	9.8	17.2
M. 5	17.9	33.2	J. 5	9.0	18.0	D. 5	8.1	17.1
M. 6	18.7	31.3	V. 6	10.7	16.7	L. 6	6.1	15.0
J. 7	16.0	29.8	S. 7	7.9	13.6	M. 7	6.4	12.4
V. 8	15.3	24.9	D. 8	4.7	14.7	M. 8	10.0	12.8
S. 9	13.8	21.9	L. 9	2.5	13.1	J. 9	5.5	14.3
D. 10	10.5	21.5	M. 10	1.8	14.2	V. 10	7.6	16.7
L. 11	9.5	20.0	M. 11	3.7	15.3	S. 11	4.9	12.8
M. 12	13.0	23.4	J. 12	12.4	16.7	D. 12	6.0	12.4
M. 13	9.4	21.7	V. 13	7.0	13.9	L. 13	3.7	9.7
J. 14	8.9	21.7	S. 14	2.1	11.9	M. 14	1.9	9.5
V. 15	10.8	22.5	D. 15	3.3	12.1	M. 15	— 0.7	10.8
S. 16	12.0	21.5	L. 16	7.5	18.8	J. 16	1.3	8.0
D. 17	9.5	21.5	M. 17	6.4	18.4	V. 17	0.4	6.9
L. 18	13.1	21.7	M. 18	4.6	15.0	S. 18	0.5	9.1
M. 19	10.9	20.9	J. 19	1.9	12.6	D. 19	0.8	5.5
M. 20	13.1	18.8	V. 20	1.4	13.4	L. 20	— 0.7	7.0
J. 21	7.4	18.1	S. 21	2.9	16.9	M. 21	3.9	8.3
V. 22	13.3	17.4	D. 22	5.5	19.6	M. 22	0.9	6.7
S. 23	6.3	17.7	L. 23	6.1	20.0	J. 23	5.2	8.9
D. 24	9.2	17.9	M. 24	7.6	14.2	V. 24	0.5	8.1
L. 25	11.5	20.9	M. 25	4.8	14.9	S. 25	— 1.5	7.1
M. 26	14.5	18.7	J. 26	2.5	16.2	D. 26	0.0	7.9
M. 27	10.0	17.9	V. 27	10.6	18.8	L. 27	— 1.8	2.4
J. 28	10.5	16.5	S. 28	10.5	19.4	M. 28	0.6	7.4
V. 29	5.0	16.7	D. 29	7.7	16.7	M. 29	5.5	7.9
S. 30	8.2	14.2	L. 30	12.5	17.2	J. 30	2.8	3.7
			M. 31	7.6	13.3			
Moyne	11.59	21.85	Moyne	6.29	16.05	Moyne	3.70	10.55
	16.72			11.17			7.12	

Digitized by Google

L'automne de 1899, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : moyenne de la pression barométrique à midi, ramenée au niveau de la mer, 765 m/m 42, plus élevée de 2 m/m 86 ; température moyenne, 11° 67, plus haute de 1° ; quantité de pluie recueillie, 135 m/m 4, moindre de 18 m/m 95.

On y a constaté : 24 jours de pluie, dont 9 pour septembre, 7 pour octobre et 8 pour novembre ; 5 jours de gelée à glace, tous en novembre ; 19 jours de gelée blanche répartis comme suit : 10 en octobre et 9 en novembre ; un jour de chute de grêle, le 2 novembre ; 11 jours de brouillard, dont 6 en novembre.

Il y a eu 6 jours de tonnerre, les 5, 6, 7, 16, 27 septembre et 2 novembre ; éclairs seuls, les 28, 30 septembre et 28 octobre au soir.

Le mois de septembre a été un peu plus chaud que de coutume, presque 1° ; il a été sec jusqu'au 22, couvert et pluvieux ensuite ; la quantité de pluie qu'il a fournie (58 m/m 3) est plus forte de 13 m/m 26 que la normale et est, en même temps, la plus grande quantité mensuelle recueillie de toute l'année. La chute de pluie la plus importante qui ait été constatée dans ce mois est celle du 29 au soir, qui a donné 17 m/m 7. Les vents ont été très dominants d'entre O. et NO., ceux de l'E. manquent totalement. Ce mois a été aussi un peu plus couvert que d'habitude et la pression barométrique s'y trouve plus basse d'un peu plus de 1 m/m ; le baromètre a oscillé entre 769 m/m (pression maxima) et 750 m/m (pression minima) observés les 11 et 30.

Le mois d'octobre a été très clair et par conséquent beau, avec pression barométrique élevée, température un peu plus forte que d'habitude (1° 3) et pluie plus faible de 13 m/m 74 que la normale. La plus forte chute a été celle du 1er, 18 m/m 1 ; les journées des 11 et 12 ont donné 17 m/m ; il n'y eut aucune pluie du 13 au 30. Les vents ont dominé d'entre l'E. et le NE. Il y a eu de la glace dans la vallée les 10 et 14 ; ce furent les premières gelées de l'automne. Les hauteurs barométriques ont été comprises entre les extrêmes 749 m/m 3, du 1er, et 772 m/m 8, du 22.

Le mois de novembre a été très sec avec température moyenne un peu plus élevée que d'habitude et pression barométrique très forte, supérieure de 5 m/m 53 à la normale. La quantité de pluie recueillie pendant ce mois a été de 32 m/m 2, moindre de 18 m/m 47 que la normale ; il n'y a eu aucune pluie à partir du 11, sauf 3 jours de bruine. Vents du N.-E. seuls dominants, puis ceux de l'E. au SO. par le S. ; ils ont été, pour la plupart, très faibles, surtout du 20 au 30. La nébulosité du ciel, pour ce mois, a été plus faible que d'ordinaire, 53,6 contre 70,5 ; il y a eu cinq jours de nébulosité moyenne 0, dont deux, les 15 et 25, sans aucune trace de nuages, et sept jours de nébulosité moyenne 100, tous sans la moindre éclaircie, les 20, 22 et 23 et les quatre derniers du mois. Le 27 au matin,

Digitized by Google

le brouillard était très épais et cachait les objets à un peu moins de 100 mètres de distance. Le baromètre s'est maintenu très élevé du 11 jusqu'au dernier jour du mois, il oscillait entre 770 m/m et 778 m/m; le 2 au soir, il était descendu à 755 m/m 6. Il y a eu un orage violent, comme en été, le 2 au soir, de 7 heures à 8 heures et demie, lequel a fourni 16 m/m 7 d'eau.

Le maximum (21° 7) du 2 novembre est le plus haut connu dans ce mois depuis un siècle et demi, au dire de M. Renou, du Parc Saint-Maur.

Les vendanges ont commencé, autour de Châteaudun, le 18 septembre; le 12 octobre, départ des hirondelles; une seule a été revue le 27 de ce même mois. Les ensemencements d'hiver se sont faits dans de très bonnes conditions et la levée s'est parfaitement faite, blés et seigles sont beaux.

L'année météorologique a présenté les résultats suivants :

	Moyennes	Écarts		Moyennes	Écarts
Barom. (midi).	764 m/m 26	+ 1,66	Nébulosité...	51,5	— 10,9
Thermomètre .	11° 75	+ 1,55	Pluie	454 m/m 1	— 117,7
Humidité relat.	66,8	— 2,30	Évaporation.	681 m/m 7	—

113 jours de pluie, 7 jours de neige, 7 jours de grêle et grésil, 33 jours de brouillard, 29 jours de tonnerre, 14 jours d'éclairs, 56 jours de gelée blanche, 53 jours de gelée à glace, dont 4 sans dégel, 2 jours de verglas et 5 jours de givre.

L'année 1899 est la plus chaude depuis 1834, dont la moyenne a été de 11° 9; celles de 1846 et 1859 viennent après, avec une moyenne de 11° 5; c'est aussi l'une des plus claires et des plus sèches connues, elle a offert seulement 20 m/m 2 de pluie de plus que celle, si sèche, de 1893.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

L'ORAGE DU 2 NOVEMBRE 1899

Le jeudi 2 novembre 1899, après une véritable journée estivale pendant laquelle le thermomètre, à l'ombre et sous l'abri, a atteint jusqu'à 21° 7, chiffre inouï pour novembre, un orage d'une violence extraordinaire et d'une certaine durée s'est déchaîné sur Châteaudun et la région.

Les premiers éclairs ont été remarqués vers 6 h. 05 à l'horizon SSW et SW et c'est à 6 h. 45 qu'a retenti le premier coup de tonnerre.

A partir de ce moment, et jusqu'à 8 h. 35, sauf pendant deux courtes accalmies, de 7 h. 20 à 7 h. 30 et de 8 h. 20 à 8 h. 30, l'orage a été d'une rare violence : les éclairs, d'une très grande et remarquable intensité, se sont succédé sans interruption ; les coups de tonnerre, violents et rapprochés, ont retenti comme dans les plus forts orages de l'été, et la pluie, accompagnée d'un très fort vent de SW, est tombée avec abondance et à plusieurs reprises, mêlée, à un certain moment, à de la petite grêle (vers 7 h. 50). Rien n'y a donc manqué, et le spectacle, dans sa beauté tragique, ne manquait pas de grandeur.

De mémoire d'homme, on ne se rappelle pas, à Châteaudun, d'avoir assisté à un orage de pareille intensité à une époque aussi avancée de l'année ; c'est, du reste, le plus fort de l'année que l'on ait constaté ici, et celui qui a donné la plus forte chute de pluie : 16 m/m 7.

Cette nuée orageuse paraît avoir eu une grande étendue, puisque le même orage a sévi pareillement et aux mêmes heures qu'ici, à Vendôme, à Orléans et à Chartres ; à Paris, à l'observatoire du Parc Saint-Maur, l'on a signalé des éclairs de divers côtés, de 7 h. du soir jusqu'à 11 h. 30, et du tonnerre avec de la pluie de 11 h. 05 à 11 h. 30, mais surtout à 11 h. 19.

A Châtellerault, un violent orage avait sévi vers 6 h. du soir.

Malheureusement, cet orage n'a pas traversé notre département sans y causer d'accidents ; la foudre a allumé, vers 8 h., un incendie à Augonville, commune de Montboissier, à 19 kilomètres NNE de Châteaudun, et, à une petite distance de la ville, sur la route d'Orléans, le cheval d'un attelage, effrayé par les éclairs, s'abattit sur le côté de cette route : les deux limons de la voiture furent brisés. Le conducteur n'eut, heureusement, aucun mal.

ÉM. ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

COURTALAIN

NOTIONS PRÉLIMINAIRES

Nous ne pouvons mieux commencer notre notice sur Courtalain que par la citation des beaux vers que lui a consacrés, en 1827, un honorable magistrat dunois, M. Rossart de Mianville, dans sa traduction de Raoul Boutraye, dunois lui-même, qui vivait en 1527.

Après avoir parlé de diverses localités des environs, il ajoute :

Et Courtalain jadis entouré de forêts ! ! !
Hélas ! ils ne sont plus ces ormes, ces yeuses,
Qui, portant jusqu'au ciel leurs cimes orgueilleuses,
Dérobaient au soleil, cachaient à ses rayons
Cette terre aujourd'hui couverte de sillons.
En fertiles guérets cette terre est changée,
D'épis au lieu de glands on la voit surchargée.
Mais ces riches produits n'équivaudront jamais
Aux profits qu'on tirait de ces belles forêts,
Qui de nos toits brisés réparaient les dommages,
Qui nourrissaient les feux de nos petits ménages.
O chênes vénérés, ornement du pays !
Nous pleurerons longtemps sur vos tristes débris !
Ne pouvant plus, hélas ! se chauffer, ni construire,
Nos neveux désolés un jour devront maudire
De la destruction les coupables auteurs ;
Et le temps ne pourra qu'aggraver leurs malheurs.

Plusieurs savants archéologues, au nombre desquels nous sommes heureux de citer M. Édouard Lefèvre, ancien chef de division à la préfecture d'Eure-et-Loir, se sont occupés de Courtalain, et lui ont consacré des articles pleins d'intérêt ; mais

Digitized by Google

ce que le poète a dit de la fable, on peut également le dire de la chronique :

> Ce champ ne se peut tellement moissonner
> Que les derniers venus n'y trouvent à glaner.

Dans le dessein d'ajouter quelques épis à la gerbe d'or qu'ils ont bien voulu nous offrir, nous avons donc résolu d'écrire nous-même quelques lignes sur notre cher Courtalain, et, pour le faire avec un peu d'ordre, nous traiterons successivement les points suivants : Origine et importance de Courtalain, Vie civile, Religion, Instruction publique, Administration judiciaire, Gouvernement militaire, Commerce et Industrie, auxquels nous ajouterons quelques notions sur certains seigneurs du voisinage.

§ I

ORIGINE ET IMPORTANCE DE COURTALAIN

S'il en faut croire de savants auteurs, Courtalain et la contrée environnante auraient été habités dès la plus haute antiquité, dès les temps nommés préhistoriques. En effet, de nos jours encore, on y trouve facilement et en assez grand nombre des objets démontrant de longs siècles d'existence : tels que hachettes et pétrifications de toute sorte. On trouve également tout près du bourg, dans l'enceinte murée du château, un énorme monolithe, qui, au dire des connaisseurs, doit avoir servi de polissoir à l'âge de la pierre. Ce monolithe est connu dans la contrée sous le nom peu poétique de « griffe du diable ».

Mais voici quelque chose de plus démonstratif selon nous, et qui, sans afficher les prétentions dont nous venons de parler, accuse pourtant une très haute antiquité.

A une petite distance de Courtalain, sur les bords de la rivière d'Yerre, on a découvert tout récemment, dans la vase du canal destiné à recevoir l'excédent des eaux, des tuiles romaines, des

Digitized by Google

vases étrusques, et jusqu'à des fragments de mosaïque. On doit donc avouer qu'alors au moins le pays de Courtalain était habité par une colonie romaine ; et dès lors on admet volontiers l'étymologie que, dans une note sur son poème intitulé *Nympha Vivaria,* le dunois Augustin Costé, qui vivait en 1604, a donnée du mot Courtalain. En effet, à son avis, Courtalain aurait pour origine les mots latins : *curto pede ;* et cela parce que, à l'origine, on y aurait construit un temple dédié à Vulcain, le dieu boiteux.

Quoi qu'il en soit, de ces données plus ou moins problématiques, une chose paraît certaine, c'est que Courtalain, en tant que fief et résidence seigneuriale, remonte aux premiers jours de la féodalité, et alors, d'après l'opinion commune, son nom primitif aurait été *Curia Alani* ou *Alemii,* cour, domaine, enclos relevant d'un grand personnage appelé Alain ; puis, après diverses modifications peu importantes, il aurait revêtu sa forme actuelle, et serait devenu le nom moderne de Courtalain. Du reste, quel était cet Alain ? d'où venait-il ? à quelle époque précise a-t-il vécu ? Nul n'a encore pu le dire, nul ne le sait. Certains biographes ont voulu le rattacher à la famille des ducs de Bretagne, ainsi nommés, et dont le premier vivait en 594. Nous avouons n'avoir rien trouvé nous-même qui confirmât cette opinion. La première trace, en effet, que nous ayons trouvée de Courtalain remonte seulement au XIe siècle, à l'année 1030.

A cette époque, les sires de Courtalain n'étaient pas complètement indépendants ; ils étaient soumis à un certain vasselage, vis-à-vis de Montigny-le-Gannelon. Divers actes d'amortissement octroyés par Eudes II, seigneur du dit lieu, en font foi. Ce vasselage devait avoir pris fin un demi-siècle plus tard : en 1095, le seigneur d'alors, nommé Guillaume, devait jouir d'une complète indépendance ; c'est, du moins, ce qui paraît résulter de la teneur de divers actes où il paraît comme témoin, et en particulier d'un acte d'accord entre les moines de Marmoutier et Odo Desredatus, seigneur de Nottonville et Varize, relativement à un moulin situé sur la Conie.

C'est donc à tort, selon nous, que certains savants ont voulu faire de Courtalain un simple fief relevant de Bois-Ruffin, dont il aurait été détaché par Guillaume d'Illiers, soit en 1128, au moment où celui-ci se préparait à partir pour la croisade, soit vers 1175,

Digitized by Google

par contrat en faveur de Berthe, sa fille, en vue de son mariage avec Eudes Borel III. L'abbé Bordas ne nous paraît guère plus fondé, quand il rattache au XIIIe siècle la séparation de Courtalain avec Montigny ; en effet, sans revenir sur le fait relatif au seigneur Guillaume, précédemment cité, Courtalain, au dire de l'honorable auteur lui-même, aurait eu des seigneurs au XIIe siècle, et il cite en cette qualité Robert et Drogon, ou Dreux, seigneurs en même temps de Marolles-au-Perche, et Morel, dont la veuve, nommée Cécile, aurait donné, en 1150, à l'abbaye de Saint-Avit un tiers de deux moulins, situés près de cette abbaye.

Si donc le démembrement dont il parle a vraiment eu lieu, il aura agrandi Courtalain, mais ne l'aura pas créé.

Quant à la seigneurie de Marolles, elle a eu vraiment de singulières destinées, car après avoir appartenu, comme nous venons de le voir, aux premiers seigneurs de Courtalain, elle revint à diverses reprises en la possession de leurs successeurs. En 1504, elle fait partie du domaine des d'Avaugour en la personne de Pierre et de Benjamin d'Avaugour, et, en 1776, elle appartient à Anne-Léon I de Montmorency, qui, cette même année, cède le droit de justice qu'il y exerce à Gabriel-Olivier-Benoît Dumas.

Ici, grâce à l'obligeance de M. l'abbé Peschot, curé de Langey, nous pouvons ajouter quelques noms à ceux des titulaires, cités ailleurs, de la maison de Courtalain.

En 1492, c'est Jean de Courtalain, héritier, du chef de sa femme, de Jean de la Forest, seigneur d'Anteloup (Logron).

En 1519, c'est Charles et François de Courtalain qui possèdent la même seigneurie.

Enfin, en 1571, c'est Marie de Courtalain qui, devenue veuve de Jacques de Blavette, possède en 1616 Rougenou, en la même paroisse de Logron.

Quoi qu'il en soit, il est à croire que Courtalain, antique seigneurie féodale, aura joui, dans le cours des âges, des avantages, comme aussi éprouvé les inconvénients de la féodalité. Aussi, est-ce avec regret que nous avouons notre impuissance à donner le moindre détail relativement à ses relations soit avec ses vassaux, soit avec les seigneurs voisins.

Nous savons seulement qu'à l'époque douloureuse de la guerre de Cent ans, tous, sans exception, Borel, Rouvray, Illiers,

Digitized by Google

Taillecoul, Avaugour, se sont montrés constamment fidèles à la cause royale, à la cause de la France.

Aussi, en 1427, Courtalain, alors encore entouré de murailles et de fossés, est-il compris, en même temps que Montigny, au nombre des forteresses que signale le traité conclu entre le brave Dunois et les Anglais.

Il est donc à croire que les fortifications de Courtalain étaient, à cette époque, capables d'une résistance sérieuse. Il n'en était plus de même au siècle suivant ; en effet, en 1562, les protestants, et en 1566 le duc de Joyeuse se rendant en Guyenne, s'en emparent sans coup férir et le livrent au pillage.

Toutefois, en 1589, le roi Henri IV crut pouvoir y séjourner quelque temps. De nombreux ligueurs parcouraient alors l'Orléanais, le Dunois, le Perche et la Beauce, une surprise était donc à craindre et une forteresse s'imposait.

Ce séjour du Béarnais à Courtalain nous est certifié, du reste, par une lettre du fidèle Sully au comte de Soissons, qui alors tenait garnison à Nogent-le-Rotrou, pour lui demander des secours.

Ce document est très précieux pour Courtalain, aussi le citerons-nous en entier.

De Courtalain, le 21 mars 1859.

Mr cher amye,

Je ne pensay jamais mieux voir donner une bataille que ce jourd'huit ; mais tout s'est passé en légers escarmouches, et à essayer de loger chascun à son advantage. Je vous advertis que plusieurs compaignies tant de chevau-légers que gens de pied soubs le commandement de Réclainville et de Patry se dirigent de Bonneval sur le Mans. Je vous conjure de vous armer et venir à leur rencontre, en amenant tout ce que vous pouvez avoir de bonnes compaignies déterminées, surtout les deux compaignies d'harquebusiers à cheval de Fontenay.

Je les congnoient pour de braves.

Envoiez esclaireurs seurs et rusés.

De ce que Dieu vous ay en sa saincte garde.

ROSNY.

Du reste, alors même que la ville n'eût pu offrir qu'une défense insuffisante, le château, bien que reconstruit sur de

Digitized by Google

nouvelles bases en 1483 par Guillaume d'Avaugour et Perette de Baïf, son épouse, n'en avait pas moins conservé ses fossés, son pont-levis, ses tours d'angle et même son vieux donjon, qui subsista jusqu'en 1600.

On pense que ce fut à la même époque que disparurent les derniers vestiges des fortifications de Courtalain, pour faire place aux quais, boulevards et faubourgs dont parlent les archives départementales.

Quoi qu'il en soit, une chose paraît évidente, c'est que Courtalain n'aura guère été, à l'origine, qu'une tour, une caserne, un tribunal ; une tour pour y abriter ses seigneurs, une caserne pour y loger leurs hommes d'armes, un tribunal pour y rendre la justice à leurs vassaux.

En effet, d'après un recensement du XIIIe siècle, inséré dans un vieux pouillé du diocèse de Chartres, la paroisse de Courtalain ne comptait alors que dix chefs de famille. Saint-Pellerin en comptait, paraît-il, dix fois et Arrou trente fois plus.

Dans la suite, il y eut progrès, sans doute, mais les limites en furent toujours fort restreintes.

En 1710, par exemple, on ne comptait encore à Courtalain que 250 habitants, partagés en 84 feux ; en 1724, il y avait 300 habitants et 90 feux.

Au moment de la Révolution, 67 citoyens figurent sur les listes électorales. Le recensement de 1830 compte 500 habitants. En 1848, l'annexion de quelques maisons dépendantes de Saint-Pellerin en porta le chiffre à 630.

De nos jours, grâce aux employés du Chemin de fer de Paris à Bordeaux, qui y ont choisi leur résidence, la population de notre ville paraît s'élever à plus de 700 habitants.

Il faut l'avouer, du reste, restreint dans sa population, Courtalain l'est davantage encore dans sa superficie. Jusqu'en 1846 où Saint-Pellerin consentit à lui céder une petite portion de son territoire, une centaine d'hectares environ, la contenance cadastrale n'était que de 25 hectares 20 ares 25 centiares, ainsi répartis : Terres labourables, 3 hectares 29 ares 40 centiares. Jardins, 6 hectares 79 ares 40 centiares. Pièces d'eau, 20 ares 90 centiares. Bois, bosquets et prairies, 11 hectares 38 ares 90 centiares. Propriétés bâties, 3 hectares 51 ares 65 centiares.

Digitized by Google

En 1724, on y cultivait 2 hectares de vigne, qui donnaient environ huit muids, mesure de Paris. Il est évident qu'un pareil produit ne pouvait suffire à la consommation locale. En effet, d'après la même statistique de 1724, cette consommation était de 92 muids de vin et de 8 muids d'eau-de-vie.

La grande notoriété de Courtalain ne lui est donc point venue du chiffre de sa population ou de l'étendue de son territoire, mais uniquement de l'importance de sa seigneurie, la seconde aux assises du Dunois (Montigny était la première), et de sa situation commerciale.

De nos jours, il la doit au transit du chemin de fer, à l'étendue de ses places, à ses importantes et coquettes habitations, au joli paysage qui l'encadre et surtout à son magnifique château, dont la superbe architecture et les immenses dépendances attirent chaque année un nombre considérable de visiteurs.

Et avec raison, du reste, car tout ici est gracieux, souriant, tout flatte l'œil agréablement : des pelouses toujours vertes ; çà et là, des corbeilles de fleurs ; de vastes serres entretenues avec luxe ; une orangerie immense ; un parc très bien percé, d'une contenance de 200 hectares, où la culture des céréales fait diversion de distance en distance à de hautes futaies, le tout entouré de murs construits en 1745 par le duc Anne-Léon de Montmorency ; une tuilerie ; plusieurs fermes, et, en face de la porte principale du château, un bassin demi-circulaire, dans lequel un Triton infatigable vomit sans cesse une eau bienfaisante et pure que lui offre une machine puissante installée sur le bord de la rivière d'Yerre. De ce bassin partent de nombreux canaux destinés aux services divers de la propriété ; l'un d'eux est réservé aux habitants de la localité ; un autre s'élève jusqu'aux combles du château, pour parer aux premières nécessités en cas d'incendie.

Ajoutons toutefois que la plupart des visiteurs, loin de se borner à parcourir les jardins et les serres, aiment à pénétrer dans l'intérieur et à étudier en détail l'habitation elle-même. Ici, sans doute, tout est grave et digne ; mais aussi, comme tout y parle des grandeurs de la Patrie !

A l'entrée, dans l'antichambre, ce qui frappe d'abord, c'est une tapisserie grandiose où sont figurées les armoiries des derniers représentants de la famille Montmorency, les leurs d'abord avec

Digitized by Google

les seize alérions d'azur sur champ d'or ; la croix de gueules et la devise si connue Ἀπλανῶς ; *Dieu ayde au premier baron chrétien.* C'est, ensuite, celles des princes de Bauffremont, vairées d'or et de gueules, et la devise : *Plus de deuil que de joie ;* et puis celles des ducs et marquis de Gontaut-Biron, écartelées d'or et de gueules, avec la devise : *Perit sed in armis.* C'est enfin celles des ducs de Rohan-Chabot, parties au premier sur champ d'or de trois macles posés deux, un ; et au second, sur champ d'argent, une barrre de trois poissons de gueules posés deux, un, avec la devise : *Concussus surgo.*

De l'antichambre, le visiteur passe dans la salle de billard, très riche en beaux tableaux. On y remarque des Granet, des Joseph Vernet et autres ; deux vues du château de la Brosse (S.-et-M.), ancienne propriété des Montmorency ; quelques portraits : ici, le duc de Bourgogne encore enfant ; là, le grand Condé ; plus loin, un maréchal de Montmorency ; des estampes de valeur : l'une d'elles représente le duc de Biron à cheval ; une autre, le comte Armand de Gontaut, fils aîné de M. le marquis de Gontaut, décédé le 29 août 1897 et si regretté. M. Armand de Gontaut fut un des administrateurs du Canal de Suez et président du Conseil général du Gers ; il mourut en 1884, à l'âge de 44 ans. Sur le billard, on admire une fort belle tapisserie du XVIIe siècle, aux armes de la famille de Montmorency et, tout près, adossé à la muraille, un splendide buffet en bois d'ébène, orné de marqueteries ; ce meuble, enlevé du château au moment de la Révolution, a été racheté par le duc Anne-Charles et remis en honneur.

A la visite de la salle de billard succède généralement celle du salon, vaste pièce consacrée uniquement aux souvenirs de famille ; c'est d'abord, à droite, revêtu d'une armure de vieux chevalier, le baron Anne-Léon ; au-dessus, la princesse de Tingry et, à la suite, le portrait en pied du célèbre Henri de Montmorency, décapité à Toulouse, puis celui du dernier duc et de la dernière duchesse ; et, auprès de la cheminée, un buste en bronze du maréchal de Biron, tué près d'Henri IV, au siège d'Épernay. Au-dessus, c'est, d'un côté, une charmante estampe, avec costume de l'époque, de la fameuse Charlotte de Montmorency, épouse de Henri de Bourbon et mère du grand Condé ; de l'autre côté, c'est la duchesse de Longueville, fille

Digitized by Google

de la précédente, l'une des héroïnes de la Fronde, aussi célèbre par sa retraite du monde que par l'empire qu'elle avait exercé sur tous ceux qui l'approchaient.

A gauche, entre les deux croisées, ce qui vous attire avant tout c'est une châsse splendide, posée sur une belle console, renfermant l'épée du connétable Anne ; et, au-dessus, un tableau d'assez petites dimensions rappelant le mariage de Mathieu de Montmorency avec Adelaïde de Savoie, veuve de Louis-le-Gros et mère de Louis-le-Jeune ; puis, un peu plus loin, c'est le féal sujet de Louis XI, Guillaume de Montmorency, les mains jointes, et dans l'attitude d'un ascète, et au bout du salon, faisant face à la cheminée, le portrait en pied du maréchal de Luxembourg.

Une sorte de galerie vous conduit du salon à la bibliothèque ; on y trouve également plusieurs tableaux de famille assez remarquables : c'est d'abord la duchesse Charlotte de Montmorency-Luxembourg, épouse du duc Anne-Léon, entourée de ses cinq enfants ; c'est ensuite le baron de Breteuil, un instant ministre de Louis XVI, grand-père de l'avant-dernière duchesse et de son frère l'abbé ; c'est le duc Anne-Charles, et la duchesse Caroline de Goyon-Matignon, son épouse ; c'est le duc Anne-Adrien-Pierre de Montmorency-Laval, seigneur de Montigny ; c'est le comte Anne-Joseph Thibaut de Montmorency, premier mari de la dernière duchesse ; c'est le duc de Rohan, pair de France ; c'est, en costume de religieuse, la princesse de Tingry, épouse de Charles-François-Christian de Montmorency ; c'est, enfin, un superbe buste en marbre blanc de Son Altesse Royale, Madame Adelaïde, fille de Louis XV, morte à Trieste en 1800.

Nous nous abstiendrons de parler de la bibliothèque, les curiosités diverses qu'elle renfermait ayant disparu depuis quelques années déjà, et nous passons de suite à la salle à manger, qui est la dernière pièce que le touriste ait le droit de visiter.

Ce qui vous y frappe tout d'abord, c'est la figure grave et austère du connétable Anne ; ce sont ensuite de gracieuses physionomies de tout jeunes enfants ; c'est le plan en relief du château de Seignelay (Yonne), jadis propriété des Montmorency de Courtalain, aujourd'hui détruit. C'est la duchesse Charlotte, en costume de chasse, c'est le maréchal de Matignon, c'est Odet de Thorigny, de cette même famille de Matignon. C'est Marie de Montmorency, duchesse de Villeroi ; c'est Louise de Colbert-

Digitized by Google

Seignelay, épouse du duc de Montmorency-Luxembourg ; c'est le prince de Montmorency-Rosbeuf ; c'est, enfin, en costume de l'époque, Marguerite de Savoie, épouse du connétable Anne, et Charlotte de Montmorency, dame de Tressan.

Ces indications, qui sont celles d'aujourd'hui, ne seront peut-être pas celles de demain ; plus d'une fois, en effet, nous avons pu nous-même constater divers changements, et diverses disparitions.

Quoi qu'il en soit, il semble que, depuis le retour de l'exil de la famille de Montmorency, et son installation à Courtalain, l'intérieur du château n'a pas subi de notables changements. Mais il n'en pas été de même pour l'extérieur. Magnifique spécimen de l'architecture du XVe siècle, il était resté inachevé jusqu'en 1854 ; à cette époque, M. le duc Raoul en confia la restauration à un sculpteur bien connu, M. Gaullier ; c'est donc à l'habile ciseau de cet artiste dunois qu'il faut attribuer l'ornementation des cheminées, les frontons des fenêtres, divers écussons, et le balcon qui aboutit à la grosse tour. Quant à l'effigie de saint Thibault, qui orne la façade de cette tour, elle est évidemment plus ancienne et paraît contemporaine de la reconstruction même de l'habitation seigneuriale.

Quelques détails encore : avant la Révolution, Courtalain faisait partie de l'élection et du grenier à sel de Châteaudun.

Un bureau de poste y a été établi en 1834, et une course de chevaux en 1847. Quelque temps interrompue à la suite de la funeste année 1870, celle-ci a repris en 1889 et n'a point cessé depuis lors.

Courtalain possède aussi, en ce moment, une compagnie de sapeurs pompiers, signalée dans plusieurs concours, et une fanfare plusieurs fois médaillée.

Un orphéon entièrement composé d'amateurs et d'employés de chemin de fer y est également en formation. Qu'il nous soit permis de lui souhaiter un long et brillant avenir !

Digitized by Google

§ II

VIE CIVILE

Nous ne pouvons préciser l'époque où les seigneurs de Courtalain ont émancipé leurs serfs ni quels droits ils ont d'âge en âge concédés à leurs vassaux. Nous faisons des vœux pour que ceux qui voudront bien un jour étudier cette partie de notre histoire locale soient plus heureux et voient leurs recherches couronnées de succès. Quant à nous, la période entière du moyen-âge nous a voilé ses secrets, et nous avons dû descendre jusqu'au seuil des temps modernes, jusqu'aux dernières années du seizième siècle, pour trouver quelque trace de vie civile dans la petite cité de Courtalain ; et ce qui n'est pas moins regrettable, c'est que les faits qui nous sont signalés sont peu nombreux et en outre sans grand intérêt.

En 1572, c'est la visite des étaux de charcutiers établis sous la halle.

En 1577, c'est la visite des moulins à blé et à tan que possède la localité.

Et puis, il nous faut descendre jusqu'à l'année 1671 pour retrouver un nouveau signe de vie civile à Courtalain, et encore est-il de peu d'importance : c'est l'inventaire des poids et des mesures renfermés dans l'enceinte des halles et servant à peser et à mesurer les denrées et les étoffes aux jours de foires et de marchés.

En 1675, la chose paraît plus grave ; il y a convocation de tous les habitants de la cité, pour pourvoir au logement et aux dépenses des troupes qui devront y passer leurs quartiers d'hiver. On décide que l'allocation sera de 30 sols par homme et 10 sols par cheval.

En 1682, des fraudes importantes commises dans les transactions commerciales avaient attiré de nouveau l'attention des inspecteurs des halles ; aussi, dans une réunion des habitants à ce

Digitized by Google

sujet, après une nouvelle inspection et vérification des poids et mesures, on édicta contre les délinquants les peines les plus sévères.

En 1704, il s'agit des réparations à faire à la maison curiale.

En 1702, la réunion a pour but de délibérer sur la location d'une maison appartenant à la Fabrique.

En 1705, c'est la maison d'école qui fixe l'attention des habitants; il y a donc lieu de croire que cette maison était propriété communale et qu'à la Révolution elle aura été vendue comme bien national. La note que nous avons sous les yeux nous fait observer qu'elle joignait le presbytère.

En 1710, l'assemblée a un double motif : d'abord, de pourvoir au remplacement du mobilier du vicaire de la paroisse, devenu hors d'usage, de l'aveu de tous ; ensuite, de statuer sur l'acceptation d'un legs fait à la fabrique par damoiselle Charlotte-Marguerite de Lardière, décédée quelques années auparavant, à La Boivinerie, petite seigneurie alors dépendante de Saint-Pellerin, et depuis annexée à Courtalain.

L'année suivante, la petite ville voguait en pleine démocratie. Les habitants étaient convoqués à l'effet de délibérer sur la répartition de la taille et sur la nomination du collecteur; celui-ci fut un nommé Jean Moreau. L'honorable fonctionnaire trouva trop pénible, sans doute, de vaquer lui-même aux fonctions de sa charge, et, pour éviter des dérangements pénibles, il chargea du recouvrement le nommé André Boucher et lui alloua à cet effet 100 livres d'honoraires et une paire de souliers.

Une dernière réunion eut lieu en 1730; elle avait pour but de réprimer, une fois encore, les fraudes relatives aux objets exposés sur le marché et d'édicter des peines contre les délinquants.

Et puis, plus d'un demi-siècle de silence s'écoule et nous arrivons à l'époque de la Révolution.

Nous avons raconté ailleurs l'agitation fébrile qui remua alors à Courtalain les institutions et les hommes. Nous n'en dirons donc rien ici ; à quoi bon, du reste, renouveler de pénibles souvenirs ? N'est-il pas préférable de les couvrir du voile de l'oubli ?

Quant aux citoyens qui acceptèrent à cette époque la fardeau de la Mairie, nous nous faisons un devoir de le dire, leur

Digitized by Google

passage aux affaires nous a paru intègre et dévoué ; il convient donc de consigner leurs noms en cette place.

Le premier fut ce René Tenaisie, beau-frère du député Pétion, dont nous avons raconté ailleurs la brillante fortune et la fin tragique. Ancien bailli des châtellenies de Courtalain, Bois-Ruffin, Le Mée et autres, il était naturellement apte à bien administrer la commune.

Son successeur fut Nicolas Barbereau, son beau-frère, licencié ès lois, avocat au Parlement, ancien procureur fiscal des mêmes châtellenies. Le passage de M. Barbereau à la mairie fut de courte durée, nous l'avons dit déjà. Il se retira à Châteaudun, son pays natal.

Après lui, vinrent Mamès Rabasse et Jean Gresteau, ci-devant procureur et greffier, député de la fédération de Paris, décoré de la médaille nationale. Après avoir passé au pouvoir les jours les plus difficiles de la Révolution, Jean Gresteau résigna ses fonctions et fut remplacé par son prédécesseur, Mamès Rabasse.

Mamès Rabasse exerça ses fonctions jusqu'en 1803, où il eut pour successeur Marin Roy : sabotier de profession et très mêlé aux affaires pendant toute la période révolutionnaire, Marin Roy venait de reprendre le nom qu'il avait hérité de ses ancêtres, après l'avoir échangé en 1793 pour celui d'Égalité.

Le successeur de Marin Roy fut ce même Mamès Rabasse, que nous retrouvons pour la troisième fois à la tête des affaires communales. Mamès Rabasse était sans doute l'homme de la situation, car, cette fois, il resta en fonctions jusqu'à 1816, c'est-à-dire pendant dix ans entiers. Démissionnaire un instant en 1812 en faveur du duc de Montmorency, alors en résidence à Courtalain, il reprit bientôt ses fonctions et les exerça jusqu'au moment où la Restauration, définitivement installée, permit au noble duc de s'occuper activement des affaires de la commune.

M. de Montmorency resta maire jusqu'en 1840. Pendant quelques années, il cumula ce titre avec celui de maire de Saint-Pellerin. En effet, les deux communes sont si rapprochées que leurs intérêts semblent souvent se confondre, surtout en face d'un grand propriétaire terrier, comme l'était M. de Montmorency. Aussi, les sollicitudes et les soins du noble duc embrassèrent-ils en même temps l'une et l'autre localités. Les églises,

Digitized by Google

les écoles, les presbytères, les chemins, les ponts, les rues, les halles, furent tour à tour l'objet de sa vigilance et de ses largesses.

Un jour, pourtant, il eut à subir de la part du Conseil municipal de Courtalain un contrôle qui aura dû être pénible à son grand cœur. Il venait de rendre compte de sa gestion financière et il croyait l'avoir fait avec assez de détails pour satisfaire la conscience de ses collègues, quand un membre du Conseil objecta que l'examen sommaire qui venait d'être fait ne lui paraissait pas suffisant, et qu'il ne convenait pas d'approuver un compte si superficiellement examiné. Chose étrange, la majorité approuva l'opposant. M. le duc lui remit toutes les pièces en main et se retira, après avoir fixé la réunion au lendemain.

Notons, en passant, que M. le duc de Montmorency cumulait les titres de pair de France, officier de la Légion d'honneur et chevalier de Saint-Louis, et qu'en 1814 il avait été, après le départ du maréchal Moncey duc de Conegliano, investi du commandement suprême de la place de Paris.

Quoi qu'il en soit, M. le duc de Montmorency n'était encore maire de Courtalain que depuis quelques jours quand vint la fête du roi ; il crut de son devoir d'inaugurer ses fonctions en donnant à cette fête toute la splendeur désirable. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le registre des délibérations du Conseil municipal :

« Le 25 août 1816, jour de la fête de saint Louis, a été pour les habitants de Courtalain et de Saint-Pellerin un nouveau motif de faire éclater leurs transports de joie et d'exprimer les sentiments d'amour et de respect dont ils sont pénétrés pour le meilleur des rois.

« M. le duc de Montmorency, maire des communes de Courtalain et Saint-Pellerin, voulant donner à ce beau jour plus d'éclat et en même temps seconder les intentions bienveillantes de notre auguste monarque, avait proposé au Conseil municipal de faire en ce jour solennel l'inauguration du buste du roi dans la salle de la Mairie et de faire une distribution de pain aux pauvres; ce qui a été accepté avec grande joie.

« En conséquence, à l'issue des offices divins, le corps municipal s'est rendu au château pour y prendre M. le duc de Montmorency et former le cortège qui devait accompagner le buste du roi. Tous les jeunes gens, au nombre d'environ cinquante, s'y trouvèrent réunis sous les armes. Au départ du cortège, ils ont fait une décharge. Le buste du roi, placé dans une niche de feuillage, d'épis de blé, de cornes d'abondance, était porté

Digitized by Google

par M. Girard, capitaine d'infanterie à demi-solde, et par M. Lelong, lieutenant en retraite. Partout où le cortège a passé, les drapeaux blancs flottaient à toutes les maisons. La population des deux communes était réunie. Partout la joie la plus vive se faisait remarquer sur tous les visages.

« Sur la place de la halle, beaucoup de jeunes demoiselles, habillées en blanc, dansaient des rondes, en chantant des couplets en l'honneur du bon roi.

« Arrivé à la mairie, on a fait une seconde décharge. Après l'installation du buste dans la salle, M. le duc de Montmorency a fait un discours où il a rappelé à tous les habitants combien nous devons aimer notre roi, lui être soumis, et nous réunir tous sincèrement autour de son trône.

« Ce discours a été vivement applaudi par les cris de : Vive le roi ! Ensuite, la distribution du pain a été faite, aux mêmes cris d'allégresse et aux cris de : Vive M. le duc de Montmorency ! qui a fait cette distribution à ses frais.

« Le cortège s'est remis en marche pour reconduire M. le duc de Montmorency à son château, en chantant l'air chéri des Français : *Vive Henri IV!* et au milieu des mêmes acclamations et des mêmes cris répétés par tous les spectateurs.

« A l'issue de cette auguste cérémonie, les jeux ont commencé. Il y a eu des courses pour les jeunes demoiselles et pour les garçons, et un mât de Cocagne où il y avait plusieurs prix qui ont été gagnés.

« Cette belle journée a été terminée par une illumination générale. La plupart des illuminations avaient des emblêmes qui exprimaient le dévouement qu'ont les habitants de Courtalain pour leur roi.

« A huit heures du soir, s'est ouvert un bal public dans l'orangerie du château, qui était élégamment illuminée. Ce bal s'est prolongé jusque dans la nuit avec la gaieté la plus franche et le plus grand ordre. Les cris de : Vive le roi ! se faisaient entendre bien avant dans la nuit.

« Les habitants de Courtalain doivent à la munificence et aux soins de M. le duc de Montmorency une aussi belle fête, qui restera toujours gravée dans leurs cœurs. Il ne cesseront de lui en marquer leur reconnaissance par leur amour et leur dévouement à notre bon roi.

« A Courtalain, les jour, mois et an que dessus. »

Les années suivantes sont remarquables par les travaux publics qui furent exécutés.

Le 19 août 1823, la municipalité était appelée à donner son avis, relativement au bureau de poste d'où devait dépendre Courtalain. Elle opta pour Châteaudun. Un facteur fut chargé du service, bientôt devenu quotidien.

Digitized by Google

Quatre ans plus tard, il y avait grande fête à Courtalain. Nous lisons, en effet, à la date du 4 juillet 1827, le récit suivant :

« Depuis quelque temps, les habitants de la commune de Courtalain avaient appris que Son Altesse Royale Madame la duchesse de Berri viendrait visiter le château de M. le duc de Montmorency et se livraient par avance à la joie, dans l'attente du jour heureux où cette princesse issue du sang des rois viendrait honorer de sa présence l'antique demeure des Montmorency.

« Quoique le voyage de Son Altesse Royale n'eût pas pour but de visiter la commune, néanmoins les habitants ne voulurent pas rester étrangers à l'honneur de sa réception et s'empressèrent à l'envi de dresser un arc de triomphe à cette auguste princesse, au bois de la Tirelle, sur la route de Châteaudun, dont il occupait toute la largeur, ayant 24 pieds d'élévation, en plate-forme. Cette plate-forme était surmontée des armes de France et de celles de Son Altesse Royale, soutenues par deux jeunes garçons. De chaque côté, sur la plate-forme, trois jeunes filles en blanc jetaient des fleurs. L'arc était élevé sur huit colonnes ornées de torsades en lierre et en bleuets sur un fond blanc ; entre chaque espace de colonnes étaient des jeunes filles vêtues de blanc et tenant des branches de lys à la main.

« Le 4 Juillet 1827.

« Ce jour tant désiré arrive enfin et dès midi, quoique la princesse, objet de tous les vœux, ne dût arriver qu'à 2 heures, tous les habitants, qui avaient spontanément orné leurs maisons de drapeaux blancs, se portent avec empressement sur la route par où devait passer l'illustre membre de la famille royale.

« La princesse ne paraît qu'à 6 heures à l'arc de triomphe où l'attendait avec impatience et une sorte d'inquiétude, à cause de ce retard, un immense concours de monde de la commune et des environs.

« M. le duc de Montmorency, comme maire, à la tête du Conseil municipal, s'approche de la voiture et harangue Son Altesse Royale en ces termes :

« Madame,

« En ma qualité de maire de village, je devrais ennuyer Votre Altesse « Royale d'une longue harangue, dont elle ne me saurait pas autant de « gré qu'elle aurait de regret de perdre à m'entendre un temps bien « précieux pour elle et pour nous. Mais je n'abuserai pas du droit de ma « place. Madame trouvera bon, j'en suis sûr, que je m'en tienne à me « joindre au corps municipal de Courtalain pour déposer à ses pieds « l'hommage respectueux des habitants et à répéter, avec eux, ce que « nous avons tous dans le cœur :

Digitized by Google

« Vive Son Altesse Royale ! Vive le Roi ! »

« Alors les cris de : Vive Madame la duchesse de Berri ! Vive le duc de Bordeaux ! Vivent les Bourbons ! furent répétés par la foule qui entourait la voiture de Son Altesse Royale et se pressait avide de contempler les traits de l'auguste mère du duc de Bordeaux.

« La princesse était rayonnante de joie et de gaîté.

« Ensuite Madame passa sous l'arc de triomphe, suivie de trois voitures dans lesquelles étaient M. le comte de Mesuari, son premier écuyer, M. le comte d'Andeleau, officier des gardes, Mmes les comtesses de Mesiret et de Corteja, qui accompagnaient Son Altesse Royale.

« M. le baron de Giresse, préfet du département, et M. le général comte Reille, qui avaient suivi Madame, ayant été invités par M. le duc de Montmorency, parurent jeter un coup d'œil de surprise et d'admiration à la vue de l'arc de triomphe si élégamment orné.

« La princesse se rendit au château, escortée par la foule qui se précipitait sur ses pas.

« Arrivée dans la cour du château où l'attendaient et la reçurent Mme la duchesse de Montmorency, Mme la comtesse de Matignon, M. le baron et Mme la baronne de Montmorency, M. le prince et Mme la princesse de Bauffremont et M. le curé de la paroisse, Mme la duchesse de Berri trouva plus de 40 demoiselles, toutes en blanc, ayant chacune un bouquet et des fleurs qu'elles lui offrirent.

« Enfin la princesse fut introduite dans le château, et, après quelques instants de repos, Son Altesse Royale se mit à table.

« Pendant le dîner, la musique du 5e chasseurs, qui s'était rendue à Courtalain, joua les airs chers aux Français et diverses fanfares.

« Le soir, toutes les maisons de Courtalain furent illuminées. Le château et les environs le furent aussi d'une manière toute particulière. Une salle de danse en verdure, élevée dans les quinconces du château, était illuminée en lanternes de couleur. Là, les jeunes gens dansèrent une partie de la nuit, pour célébrer ce jour plein d'allégresse.

« La soirée fut terminée par un superbe feu d'artifice qui fut souvent accompagné des cris de : Vive Mme la duchesse de Berri ! et le bouquet fut salué de : Vivent Caroline et les Bourbons !

« Le lendemain, la journée se passa en toutes sortes de divertissements, tels que danses, mât de Cocagne, rondes...., que la princesse se complaisait à encourager de sa présence et à honorer de ses regards du haut du balcon du château.

« Il eût été à désirer que l'inconstance du temps n'eût pas contrarié un peu la joie du lendemain d'un si beau jour, et eût permis à Son Altesse Royale de se promener à pied dans Courtalain, comme elle en avait l'intention.

Digitized by Google

« Elle passa en calèche seulement aux deux extrémités de l'endroit ; de cet endroit où le souvenir d'avoir possédé cette princesse restera longtemps gravé dans tous les cœurs. Cette seconde journée se termina par trois petites pièces que les sous-officiers du 5e régiment de chasseurs, en garnison à Châteaudun, jouèrent sur le théâtre du château.

« A son entrée dans la salle, Mme la duchesse de Berri fut saluée par une explosion des plus vives acclamations et par l'air chéri d'Henri IV.

« A la fin du spectacle, un des jeunes acteurs adressa un couplet à l'auguste princesse, et Son Altesse Royale se retira non sans témoigner sa satisfaction sur cette brillante réception, et les cris de : Vivent Madame et les Bourbons! la saluèrent de nouveau à la sortie de la salle.

« Selon le désir de M. le duc de Montmorency, maire, et des membres du Conseil municipal, cette relation a été transcrite sur le registre des délibérations du Conseil, pour en perpétuer le souvenir. »

Trois mois ne s'étaient pas écoulés qu'une autre visite, plus considérable encore, renouvelait pour Courtalain les émotions et les joies dont nous venons de parler.

Nous lisons en effet, à la date du 18 septembre de cette année, la relation suivante :

« Au moment où les habitants de Courtalain furent honorés de la visite de Mme la duchesse de Berri, celle de Mme la Dauphine leur fut annoncée comme très prochaine.

« En effet, Son Altesse Royale Mme la Dauphine, cette auguste princesse, fille de nos rois, ne tarda pas à visiter plusieurs départements, et ayant séjourné chez M. le marquis de Vibraie, son chevalier d'honneur, M. le duc de Montmorency obtint l'insigne faveur que Son Altesse Royale honorerait de son auguste présence l'antique demeure des Montmorency, quoique la difficulté des chemins semblât s'y opposer. Mais Mme la Dauphine n'eut pas lieu de regretter d'avoir condescendu au désir de M. de Montmorency et de sa famille, car sur le passage de Son Altesse Royale tout le monde témoigna le plus grand empressement.

« Ce fut donc le 18 septembre 1827, à deux heures, que Son Altesse Royale Mme la Dauphine fit son entrée à Courtalain, aux cris mille fois répétés de : Vive Madame la Dauphine ! et : Vivent les Bourbons !

« La population de Courtalain et des environs accourut sur le passage de Son Altesse Royale, ivre de joie.

« On eut seulement à regretter d'avoir été prévenu par l'arrivée de l'auguste princesse qui, n'étant attendue que sur les trois heures, arriva une heure plus tôt, au grand désapointement de M. le duc de Montmorency, maire, et du Conseil municipal, qui se disposaient à recevoir en corps Son Altesse Royale, à l'arc de triomphe dressé par la commune au

Digitized by Google

haut de la vallée des Bordes, où l'on ne put arriver qu'isolément et trop tard.

« Un autre arc de triomphe avait été élevé à l'entrée du parc, à la barrière des quinconces du château.

« De cet arc de triomphe Son Altesse Royale passa dans une avenue improvisée par M. le duc et pavoisée de guirlandes et d'une quantité considérable de drapeaux blancs ; ce qui offrait un charmant coup d'œil.

« Les mêmes divertissements qui avaient eu lieu lors du séjour de Mme la duchesse de Berri se renouvelèrent alors.

« La joie la plus vive, la gaîté la plus franche, embellirent cette fête.

« Un ballon fut lancé à la fin du jour. Après quoi, il fut tiré un superbe feu d'artifice.

« La fête fut terminée par deux petites pièces de comédie qui furent jouées sur le théâtre du château par M. le duc, plusieurs membres de sa famille et quelques amis de la maison.

« A la fin du spectacle, on chanta des couplets analogues à la circonstance de cet heureux jour.

« Mme la Dauphine parut tout particulièrement flattée de la réception qui lui fut faite par l'illustre famille de Montmorency, et voulut lui en témoigner sa reconnaissance. »

En prenant part à ces fêtes, qui donc eût pu soupçonner que les princesses, objet de tant d'acclamations, auraient bientôt à reprendre le chemin de l'exil, pour ne plus jamais revoir leur patrie bien aimée ?

Qui donc eût pu soupçonner que la révolution de juillet 1830 était si proche ?

Qui donc, surtout, eût pensé que le régime inauguré par les trois Glorieuses serait salué avec enthousiasme par les habitants de Courtalain ?

Et pourtant il en fut ainsi, et, dans son empressement, la municipalité n'attendit pas les décrets ministériels pour organiser la garde nationale et les pompiers.

Les premières réunions se firent sans le concours de M. le duc de Montmorency ; mais bientôt celui-ci n'hésita pas à se rallier au nouveau régime. Il en donna une preuve éclatante le 27 février 1831, à l'occasion de l'inauguration du buste du roi Louis-Philippe dans la salle de la mairie. Voici, en effet, ce qu'on lit à cette date dans le registre de la municipalité :

« Le 27 février 1831, l'ordre fut donné à la garde-nationale de se réunir en grand uniforme sur la place de la Mairie, pour l'inauguration du buste

Digitized by Google

de Sa Majesté Philippe premier. De là on se rendit sous les armes, en cérémonie, avec M. l'adjoint et le reste des membres du Conseil municipal, au château de M. le duc de Montmorency, maire, qui, par ses soins et par celui de tous les habitants de la commune, avait à l'avance décoré de guirlandes de roses et de lauriers le buste chéri de notre nouveau roi, auquel ils ne pouvaient assez porter l'expression de leur enthousiasme.

« MM. les officiers et sous-officiers qui eurent l'honneur de le porter furent M. Damalix, lieutenant de la garde-nationale, deux sous-lieutenants, Guérin et Charrieux, sous-officiers (*sic*). Suivirent MM. les membres du Conseil municipal de la commune, ainsi que tous les habitants, qui, poussés par l'élan que pouvait inspirer un jour semblable, ne cessèrent, durant la marche du cortège, de crier : Vive Sa Majesté Louis-Philippe premier ! Vive à jamais ce bon Roi citoyen !

« On arriva à la maison commune où le buste fut installé. »

M. le docteur Ropton, médecin à Courtalain, prit alors la parole et prononça un discours où il exprimait, dit la chronique municipale, les sentiments d'amour et de respect dont tous les assistants étaient pénétrés vis-à-vis du nouveau souverain.

Ce discours, fréquemment interrompu par les cris de : « Vive le Roi ! Vive Sa Majesté Philippe premier ! » était fort long, paraît-il, et, pour ce motif, n'a point été transcrit sur le registre municipal. Longtemps déposé aux archives, il a disparu depuis. Ce doit être vraiment dommage ! ! !

Notons, en passant, que M. Ropton fut aussi fougueux républicain en 1848 qu'il avait été zélé philippiste en 1830. Tant les convictions sont fragiles chez plusieurs !

Quoi qu'il en soit, la fête de l'inauguration n'était pas encore oubliée qu'une nouvelle fête sollicitait le cœur sensible des habitants de Courtalain.

Le 1er mai, on eut à célébrer la saint Philippe, fête du roi. C'était la première du règne, l'enthousiasme fut donc à son comble. Conseil municipal, sapeurs-pompiers, garde nationale, tout le monde rivalisa de zèle et revêtit ses habits de gala. Le matin, à dix heures, on se rendit à la messe ; c'était alors le programme. Puis il y eut revue, défilé, parade. On but, banqueta, chanta, dansa.

Quant aux chansons patriotiques signalées par le programme, personne n'en voudra douter, ce n'étaient plus celles qui avaient accueilli Mesdames de Berri et d'Angoulême. La chanson

Digitized by Google

d'*Henri IV* avait cessé d'être, à Courtalain, l'hymne chéri des Français ; elle était remplacée par la *Parisienne* et la *Marseillaise*.

Quoi qu'il en soit, la relation nous parle d'une belle et bonne journée où tous les cœurs ne cessèrent de battre à l'unisson, sous l'empire d'une vive et franche gaîté.

Les fêtes de juillet, qui vinrent bientôt, furent moins brillantes. On alla à la messe, quelques pains furent distribués aux pauvres, et ce fut tout.

On se réservait, du reste, pour une œuvre d'une utilité capitale pour le pays : la confection des chemins. Une souscription ouverte à ce sujet s'éleva à la somme de 2.386 francs, grâce au concours de M. de Montmorency.

Le 28 novembre de cette même année 1831, on eut à procéder à l'élection d'un nouveau conseil : M. de Montmorency ne fut élu que le second de la liste ; il n'en accepta pas moins les fonctions de maire et prêta le serment d'usage le 19 février suivant.

Depuis l'époque de la révolution de 1793, la commune de Courtalain avait cessé de posséder une maison d'école ; l'autorité supérieure crut urgent de faire cesser cet état de choses et mit la commune en demeure de se procurer un local qui convînt à cette destination. Le Conseil municipal, réuni le 10 juin 1833 pour en délibérer, ne trouva de convenable qu'une maison appartenant à M. le duc de Montmorency ; cette maison était estimée 12.000 francs. Le bon duc voulut bien la céder pour 7.500 francs ; en résumé, il se contenta de 1.500 francs ; d'autre part, l'administration préfectorale offrait de se charger des frais d'installation. Les conditions étaient donc des plus avantageuses, mais cette maison était située sur le territoire de Saint-Pellerin et il répugnait au Conseil d'en être réduit à loger l'instituteur communal sur un terrain qui ne fît pas partie de son territoire ; il fit donc la demande d'annexion de cette maison à Courtalain. Après enquête, contre-enquête et sur-enquête, l'autorisation fut enfin obtenue.

Cette autorisation dut mettre en veine le Conseil, car le 28 février suivant, 1834, réuni au lieu ordinaire de ses séances, il rédigeait une pétition ayant pour but de demander que Courtalain fût érigé en chef-lieu de canton, avec les dépendances d'Arrou, Boisgasson, Châtillon, Langey et Saint-Pellerin. La

Digitized by Google

pétition ajoutait que la demande était conforme au vœu des communes désignées.

Au nombre des considérants, nous avons relevé le suivant : « La commune possède un bureau de poste qui dessert les dites communes ; un facteur attaché à ce bureau porte successivement les correspondances dans chacune d'elles ».

Le vœu émis en 1823, relativement au bureau de poste, avait donc reçu alors son complément nécessaire. Quant à la pétition, elle est des plus explicites ; rien n'y est oublié, tout y figure, jusqu'aux habits des sapeurs-pompiers et à la tenue irréprochable des chasseurs de la garde nationale.

Le 30 novembre 1835, avait lieu l'élection d'une municipalité nouvelle. M. le duc de Montmorency réunit pour cette fois le plus grand nombre de suffrages ; aussi les travaux intéressant le bien public furent-ils poussés avec activité cette année et les suivantes : des ponts furent construits ; des chaussées établies ; les rues élargies ; les côtes abaissées. Rien ne fut oublié, pas même l'éclairage aux jours de marché, qui fut inauguré en 1837.

Pendant ce même laps de temps, le Conseil municipal, débouté de ses espérances relativement à l'érection de la commune en chef-lieu de canton, porta ailleurs ses vues, et par pétitions tour à tour adressées à MM. les Sous-Préfet, Préfet, Ministres, Membres des Conseils d'arrondissement et Conseils généraux, demanda l'annexion, tantôt complète, tantôt partielle, de Saint-Pellerin à Courtalain.

En même temps, il luttait énergiquement contre l'établissement d'un marché à Droué, le jugeant très préjudiciable à celui de Courtalain. Il en fut de même relativement aux foires ou marchés à établir à Arrou, Yèvres, Châtillon, Unverre, Dangeau, Moisy, la Bazoche-Gouet et autres localités.

Nous notons avec regret que les oppositions du Conseil municipal n'eurent aucun succès ; il fut battu sur toute la ligne. Ce fut sans doute pour se consoler de ses échecs successifs qu'il s'en prit à M. de Montmorency lui-même.

Un chemin enclavé dans la propriété des ducs de Montmorency et portant, depuis 1820, le nom de Chemin des Sœurs, parce qu'il conduisait directement à l'école que Mme la baronne de Montmorency avait fondée alors dans une dépendance du château, ce chemin, fermé depuis par une grille, était sans

Digitized by Google

issue et ne pouvait servir qu'au propriétaire. M. de Montmorency le regardait donc comme sien et agissait en conséquence ; le Conseil le trouva mauvais et revendiqua pour la commune la possession du dit chemin. Le Conseil de préfecture, appelé à donner son avis, décida en faveur du château ; mais le Conseil de Courtalain, loin de se soumettre à la décision préfectorale, remit la cause entre les mains de la Justice, et un procès eût fatalement suivi, si le bon duc, comme l'appelait le vulgaire, dans le désir d'éviter une lutte désagréable, n'eût consenti à une transaction, en payant le chemin au prix d'experts.

Cependant cette attitude le froissa péniblement ; aussi, quand à quelque temps de là, le Conseil ayant appris que le noble duc avait choisi Courtalain comme lieu de sa sépulture, lui offrit de lui concéder gratuitement le terrain convenable, il refusa net.

Le cadeau, du reste, était à peu près sans valeur, car il était déjà question de déplacer le cimetière à cause de son insalubrité. Ce déplacement eut lieu, en effet, quelques années plus tard, en 1849.

Quoi qu'il en soit, ce fut là un des derniers actes de la vie civile de M. le duc de Montmorency. Dès les premiers jours de l'année 1840, il donnait sa démission de maire et de conseiller municipal, et s'enfermait pacifiquement dans la solitude de son manoir.

Quelques années auparavant, en 1836, un événement profondément regrettable était venu jeter le deuil dans la famille royale et la consternation dans le cœur de beaucoup de Français : Mgr le duc d'Orléans, fils aîné du roi Louis-Philippe et héritier présomptif de sa couronne, était mort des suites d'un accident de voiture.

La municipalité de Courtalain, comme toutes les municipalités du royaume, fut invitée à adresser à Sa Majesté le roi des Français une lettre de condoléance. Elle répondit à cette invitation par un billet ainsi conçu :

« Le Conseil municipal de Courtalain a appris la mort du prince royal avec une émotion profonde. Toujours fermement attaché de cœur au roi, il a ressenti une vive douleur à chaque coup du sort qui est venu l'affliger sur son trône ; mais la mort du duc d'Orléans, l'héritier de la couronne, l'orgueil et l'espoir de la France, lui a surtout été très sensible.

« Le Conseil municipal a compris toute l'étendue de la perte que vient

Digitized by Google

de faire le pays ; il partage le deuil dans lequel cette mort va plonger la nation tout entière, et il s'associe en cette douloureuse circonstance aux regrets de tous les cœurs vraiment français. »

M. le duc de Montmorency fut remplacé à la mairie par M. Nicolas-André de Pheline, qui, alors, ne séparait plus la particule de son nom et signait Depheline.

M. de Pheline se fit un devoir de continuer les travaux inaugurés par son prédécesseur.

Au nombre des actes les plus marquants de son administration on cite la demande pour Courtalain d'un concours de juments poulinières, l'achat d'une pompe à incendie et celui d'une horloge communale.

Mais le fait qui prime tous les autres, ce fut sans contredit l'annexion à Courtalain des maisons de la commune de Saint-Pellerin qui faisaient en quelque sorte partie intégrante de son bourg. C'était là, nous l'avons déjà vu ailleurs, un projet depuis longtemps caressé ; aussi la joie fut-elle grande chez les membres de la municipalité, et dans leur reconnaissance ils allèrent jusqu'à prier l'administration supérieure de vouloir bien dédommager Saint-Pellerin en lui annexant la commune entière de Boisgasson ! ! ! Avouons que l'inspiration était sublime !

Aussi, cette même année 1846, M. de Pheline abandonnait ses fonctions de maire pour faire place à M. Jacques-Louis Penelle, ancien notaire à Courtalain et alors régisseur des propriétés de la famille de Montmorency.

L'administration de M. Penelle fut des plus actives et des plus utiles à Courtalain ; c'est à lui qu'il faut faire remonter la première idée de l'établissement de courses de chevaux, aujourd'hui encore existantes.

M. Penelle était maire quand éclata la révolution de février 1848 ; c'est donc à lui que l'on doit la rédaction de l'adresse que le Conseil, réuni en séance le 5 mars, résolut d'envoyer aux chefs du gouvernement provisoire, et dont voici la teneur :

« Citoyens,

« Les idées de liberté, d'ordre et de réformes progressives et régulières, qui servent de guide au gouvernement nouveau, sont entièrement partagées par la population de cette commune et particulièrement par les membres de l'administration communale. Ils s'empressent en conséquence

Digitized by Google

de donner leur adhésion pleine et entière au gouvernement de la République, adhésion qui est aussi celle de tous les citoyens. Ils considèrent cet évènement comme le signal des réformes sociales qu'ils ont appuyées et défendues. Le gouvernement républicain établira l'union et la fraternité par une communauté pacifique et régulière de tous les intérêts, de tous les droits, de tous les devoirs. Il réalisera, nous l'espérons, l'amélioration des moyens d'éducation en général, l'établissement d'un enseignement complet et gratuit de l'agriculture, les réformes qui se rattachent aux divers besoins du pays. Il améliorera le sort des classes laborieuses et pourvoira aux besoins des invalides du travail ; il réalisera enfin toutes les mesures qui caractérisent un gouvernement d'intérêt général.

« Notre concours à ces diverses réformes sera confiant et actif, en même temps que nous nous dévouerons unanimement au maintien de l'ordre et de la sécurité publique.

« Agréez, citoyens, l'assurance de nos sentiments dévoués. »

(*Suivent sept signatures.*)

Ce programme si savant et si sage ne devait pas se réaliser ; des révoltes incessantes arrêtaient le commerce et compromettaient la sécurité.

Au mois de juin particulièrement, il y eut à Paris une insurrection formidable, qui, un instant, menaça jusqu'à l'existence même de la patrie. Tous les citoyens en état de porter les armes furent appelés à la défense de l'ordre de choses établi.

A Courtalain vingt gardes nationaux se firent inscrire à la mairie et partirent immédiatement pour Paris. Mais, arrivés à Bonneval, on les informa que l'insurrection était vaincue et que leur présence à Paris était sans objet. Ils reprirent donc le chemin de Courtalain. A leur arrivée, la population les reçut avec honneur et le Conseil municipal leur vota des félicitations et des remerciements.

Le 19 août, la réunion du Conseil fut plus pacifique et moins émouvante. Par son testament olographe en date du 23 mai 1845, M. le duc Anne-Charles-François de Montmorency avait fait à l'hospice des incurables de Châteaudun un legs de 24.000 francs, à la charge de recevoir quatre vieillards, au choix de sa famille, parmi les habitants de Courtalain ou, à leur défaut, parmi ceux de Saint-Pellerin, Arrou et Châtillon. Cette clause du testament du noble duc n'avait point encore sorti son effet, et le Conseil

Digitized by Google

municipal était appelé à statuer à son sujet. L'avis fut favorable. Il n'en pouvait être autrement.

Le 11 septembre suivant, la commune de Courtalain fut, comme toutes les communes de France, appelée à renouveler son Conseil municipal. M. le duc Raoul de Montmorency, successeur de son père le duc Charles, au château de Courtalain, fut du nombre des élus ; mais, n'ayant réuni que cinq suffrages lors de la nomination du maire, il crut devoir démissionner. L'ancien maire, M. Penelle, fut donc maintenu dans ses fonctions, grâce à une majorité de neuf voix sur douze votants.

Une souscription volontaire donna, cette année et les suivantes, du travail et du pain aux indigents. Il n'est point besoin de dire que M. de Montmorency fut de beaucoup le plus haut souscripteur ; parmi les travaux exécutés alors, on cite la suppression du fossé communal, en partie remplacé par une rue, la construction d'un puits, des murs du cimetière, d'une sacristie et du clocher actuel, sans parler du redressement et nivellement des routes du Poislay, de Saint-Pellerin et de Châtillon. Quant au terrain même du cimetière, M. de Montmorency en avait fait abandon complet et gratuit à la commune.

A notre grande surprise, nous n'avons trouvé dans les registres de la municipalité aucune note relative à la plantation de l'arbre de la liberté en 1848 ; nous savons seulement qu'il fut arraché en 1851, tombant de vétusté, dit le rapport municipal.

A notre grande surprise également, nous n'avons trouvé aucune allusion soit au plébiscite, soit à la constitution impériale. Ces grands événements auront donc passé inaperçus à Courtalain.

Le 10 juin 1853, le projet de 1838 relatif au chemin de fer de Paris à Tours, passant par Courtalain, était de nouveau mis à l'ordre du jour ; mais, cette fois encore, l'exécution devait être retardée.

Le 24 mars, le Conseil, réuni sous la présidence de M. Debiée, adjoint, votait, à l'unanimité des membres présents, une adresse à Sa Majesté l'Empereur, à l'occasion de la naissance du prince impérial. Le texte n'en a point été conservé.

Quelques mois plus tard, mourait M. Penelle. Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de l'adjoint, reconnaissant des services rendus par cet éminent administrateur, votait une

Digitized by Google

adresse de condoléance à sa veuve et à ses enfants et leur concédait à perpétuité un terrain dans le cimetière communal.

Le successeur de M. Penelle fut M. Charles Laya, notaire à la résidence de Courtalain.

Le premier acte de M. Laya fut de demander à la Préfecture d'Eure-et-Loir de vouloir bien conserver dans les actes officiels l'ancienne orthographe de Courtalain, dont elle se permettait depuis quelque temps de changer la désinence.

Le 14 janvier 1858, avait lieu. contre l'Empereur l'attentat d'Orsini, qui fit tant de victimes. Le registre municipal ne le mentionne pas.

Le 14 septembre suivant, décédait au château de Chaussepot, et était, sur la demande qu'il en avait faite, inhumé à Courtalain, M. Thomas-Antoine-Adolphe, baron de Maussion, ancien consul et préfet du palais, commandant de l'ordre impérial de la Légion d'honneur. Sont cités, comme présents à l'inhumation : M. le comte de Sade, gendre du défunt, et M. le comte de Maussion, son neveu.

En cette même année (1858), décédèrent également M. de Pheline, l'ancien maire, et dame Marie-Victoire-Rosalie Chabot de Moncay, veuve Guérin de Villiers.

Cependant, de toutes ces pertes, la plus regrettable pour le pays de Courtalain et ses environs fut, nous l'avons dit ailleurs, celle de Madame Euphémie-Théodora de Harchies, duchesse de Montmorency, aussi remarquable par les dons de l'esprit que par les qualités du cœur.

M. le duc succombait lui-même, en 1852, victime d'une affection qui l'avait longtemps et sourdement miné. Par son testament, daté de Claremont (Angleterre), séjour ordinaire de la famille d'Orléans, pour laquelle il avait toujours professé la plus vive amitié, il faisait don à la commune de Courtalain : 1° d'une maison sise place des Halles, où depuis quelques années déjà les Sœurs de Saint-Paul de Chartres faisaient l'école ; 2° de la ferme du Four, située sur la commune de Saint-Pellerin ; 3° d'une somme de 60.000 francs destinée à l'acquisition de biens ruraux. Cette somme fut ultérieurement consacrée à l'achat de la ferme de la Goulardière, située sur la commune de Bouffry.

Quelques années après, dans le courant de 1864, le maire de Courtalain réglait, de concert avec les supérieurs de la commu-

Digitized by Google

nauté de Saint-Paul, l'indemnité à revenir aux sœurs chargées de l'école, selon le vœu de M. le duc de Montmorency. Cette indemnité fut fixée à 1.860 francs.

Le 2 juin 1866, M. Laya dut résigner ses fonctions de maire et fut remplacé par M. Louis-Charles-Armand marquis de Gontaut-Biron Saint-Blancard, propriétaire alors du château de Courtalain, en qualité d'époux de dame Félicie de Bauffremont, nièce et légataire du défunt duc Raoul de Montmorency.

M. de Gontaut fut installé comme maire le 9 juin et prêta le serment accoutumé d'obéissance à la Constitution et de fidélité à l'Empereur. Comme don de gracieux avènement, M. de Gontaut fit ouvrir, sur la place de l'église nommée Place d'Armes, la belle porte romane qu'on y admire. Cette même année, par suite de la démolition des halles et l'annexion de la salle de la mairie à l'école communale, l'horloge publique fut installée au clocher de l'église paroissiale.

Cette même année encore, un marché de denrées alimentaires s'établissait à Arrou, malgré les protestations indignées du Conseil municipal de Courtalain.

L'année suivante, on revint pour la cinquième ou sixième fois sur le projet de fusion de Saint-Pellerin avec Courtalain.

M. le marquis de Gontaut exerçait encore les fonctions de maire au moment des tristes événements de la fatale guerre de 1870. Grâce à son énergie et à sa prudence, Courtalain fut préservé du pillage et de l'incendie, dont, plus d'une fois, le menacèrent nos cruels envahisseurs. Lui-même fut sur le point d'être emmené en Prusse comme prisonnier de guerre ; cinq de ses fils et ses deux gendres faisaient alors partie de l'armée active ; l'un d'eux fut blessé à Coulmiers. Aussi ses amis songèrent-ils à le faire décorer, mais sa modestie ne lui permit pas d'accepter cet honneur.

L'invasion finie, M. le marquis de Gontaut remit à la commune la valeur de 16.000 francs environ pour se libérer de ses dettes; il solda, en outre, tous les frais qu'avait occasionnés l'installation de l'ambulance établie dans les salles de l'école Montmorency.

M. le docteur Chauveau, médecin de la localité, marchant sur les traces de l'honorable châtelain, voulut lui-même faire donation de tous les honoraires qui auraient pu lui revenir pour les soins qu'il avait prodigués aux blessés et aux malades soit Français soit Prussiens.

Digitized by Google

On eût pu croire qu'après d'aussi belles actions, M. le marquis allait être acclamé par ses concitoyens ; il en fut tout autrement. Aux élections qui eurent lieu en 1871, il ne recueillit qu'une majorité insignifiante ; aussi n'accepta-t-il point la mairie : il donna sa démission de conseiller et quitta Courtalain, où il ne revint pas de longtemps.

M. le marquis de Gontaut eut pour successeur M. François Darreau, qui continua ses fonctions jusqu'en 1876.

Les actes les plus remarquables du passage aux affaires de M. Darreau sont : l'inauguration de la plaque commémorative du combat du 31 décembre 1870 ; l'installation d'un bureau de Caisse d'épargne ; la constitution d'une fanfare et l'acquisition, au décès d'un nommé Leroux, de la mairie actuelle, sur la place du Ballet.

M. Darreau eut pour successeur M. Louis-Thomas Bidault, négociant en grains.

Deux actes principaux signalèrent le passage aux affaires de cet honorable magistrat : une lettre de félicitations au président Grévy, et la demande à la supérieure de Saint-Paul de vouloir bien désigner pour la direction de la petite classe une sœur qui fût, aussi bien que la directrice de l'établissement, munie d'un brevet de capacité.

M. Bidault démissionna, pour cause de santé, en 1882, et mourut bientôt après. Il avait été conseiller municipal pendant 42 ans et assez longtemps membre du Conseil d'arrondissement de Châteaudun. Son éloge fut, d'après le vœu du Conseil, consigné au registre municipal.

M. Bidault eut pour successeur M. Darreau, maire pour la seconde fois. M. Darreau eut la joie de présider à l'installation d'un bureau télégraphique reliant la commune avec les bureaux établis à la gare du chemin de fer de Paris à Bordeaux. M. le comte Armand de Gontaut, fils aîné de M. le marquis, contribua à l'entreprise pour la somme de 500 francs ; le Conseil, dans sa séance du 31 décembre, lui vota des remerciements.

L'année suivante, l'installation d'un bureau de poste à Arrou fut pour le Conseil une source d'ennuis, relativement à la desserte de Châtillon, qu'Arrou réclamait et que Courtalain, naturellement, voulait conserver.

Cette même année 1883, M. Joseph Verrier, négociant en vins, fut investi des fonctions de maire.

Digitized by Google

L'année suivante 1884, mourait au château de Saint-Blancard, département du Gers, à l'âge de 44 ans, M. le comte Armand de Gontaut, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'avaient connu ; il était, à sa mort, président du Conseil général du Gers. Le Conseil municipal de Courtalain crut devoir s'associer au deuil de sa famille et de ses nombreux amis.

Depuis son installation en 1883, la gare voisine n'avait point de communication directe avec le bourg ; le Conseil décida, dans le courant de 1886, qu'il y avait lieu de remédier à cet inconvénient et prit une délibération à ce sujet. M. le marquis de Gontaut offrit spontanément tout le terrain qui serait nécessaire à cet établissement. Le projet, toutefois, ne se réalisa qu'en 1892, en raison des difficultés que souleva l'autorité préfectorale.

Un dernier acte de la municipalité alors en exercice fut une allocation de 800 francs remise au docteur Feuilletaud, en vue de son installation à Courtalain.

Le 20 mai 1888, avaient lieu de nouvelles élections municipales. Le Conseil nomma pour maire M. le comte Antoine de Gontaut ; mais celui-ci résigna bientôt ses fonctions, que son trop court séjour à Courtalain l'empêchait de remplir à son gré ; il eut pour remplaçant M. Joseph-Alfred Jamet, propriétaire à Courtalain et adjoint au maire.

L'administration préfectorale renouvelait alors la demande, déjà plusieurs fois formulée, de la création d'une école laïque de filles. Mais cette fois encore la municipalité reculait devant la dépense ; il en fut de même en 1896.

Les élections de 1892 ne modifièrent en rien le Conseil précédemment en exercice ; M. Jamet resta maire et présida à la célébration du centenaire de la proclamation de la République.

L'année suivante, 1893, le maire vendait, avec l'assentiment du Conseil, pour la somme de 1.200 francs un magnifique bureau donné jadis à la mairie par le duc Charles de Montmorency, et formulait une fois encore une demande, qu'il devait renouveler en 1895, d'annexion à Courtalain de tout l'emplacement de la gare.

Le 22 juillet de cette même année, M. le marquis d'Argent, président du Comice agricole libre de l'arrondissement de Châteaudun, était autorisé par la municipalité à tenir séance sur la place du Ballet ; ce Comice fut très brillant et donna de beaux profits au commerce local.

Digitized by Google

Le 27 novembre, M. Jamet, forcé par son état de santé de donner sa démission de maire, était remplacé par M. Clément Dubois, pharmacien, en résidence à Courtalain. M. Dubois fut maintenu en ses fonctions de maire par la municipalité élue en 1896. Il eut l'avantage de se voir autorisé à accepter, sauf une légère différence allouée à la famille, le legs de plus de 100.000 francs fait à la commune de Courtalain par M. Joseph-Alexandre Rillié, originaire de Courtalain, maître serrurier à Paris.

Le 1er septembre 1897, le Conseil, sur la proposition du maire, voulut bien assister en corps au service célébré dans l'église de Courtalain à l'intention de M. le marquis de Gontaut, récemment décédé à Paris, à l'âge de 83 ans, mais dont l'inhumation devait se faire dans un tombeau de famille, à Saint-Blancard, canton de Masseube (Gers). En même temps, le Conseil faisait parvenir à sa veuve l'adresse suivante :

« Les soussignés, membres du Conseil municipal de Courtalain, réunis en session extraordinaire le premier septembre, sont unanimes à s'associer à la profonde douleur de Mme la marquise de Gontaut-Biron, et lui envoient ainsi qu'à sa famille l'expression des sentiments qui les animent, et de leurs regrets les plus sincères pour celui qui a toujours été le bienfaiteur de la commune. Ils vous prient d'agréer, Mme la Marquise, l'assurance de leurs sentiments les plus dévoués et les plus respectueux. »

(*Suivent les signatures.*)

A cette épitre municipale, M. le comte Antoine de Gontaut, en sa qualité de représentant de la famille, répondit lui-même en ces termes :

« Monsieur le Maire,

« Ma mère a reçu l'adresse que vous lui avez transmise de la part du Conseil municipal de Courtalain. Dans sa profonde douleur, elle me charge d'être son interprète auprès de ces Messieurs et de vous en particulier. Je vous prierai donc de leur transmettre tous les remerciements de ma mère et de leur dire combien elle a été touchée de leur unanimité dans cette douloureuse circonstance. Je veux aussi y joindre tous mes remerciements personnels. Veuillez, etc.

« Comte Antoine de GONTAUT. »

Qui donc, en lisant cette double missive, eût pu soupçonner que cette précieuse harmonie était sur le point de se rompre ?

Digitized by Google

C'est pourtant ce qui arriva. Un chemin, appelé le chemin des Forges, avait toujours été regardé par les possesseurs du château comme leur propriété. Or, voici qu'en 1898, le Conseil municipal ne jugea pas ainsi et cita la châtelaine devant le juge de paix du canton, à l'effet de se voir condamner à se désister de ses prétentions.

Dans un jugement savamment motivé, M. le juge de paix débouta la commune de ses prétentions.

La municipalité, se voyant frustrée de ses espérances, en appela alors au Conseil de préfecture, qui, lui, jugea en sa faveur. Un procès est pendant. M. le comte Antoine de Gontaut, membre du Conseil municipal, ne voulant pas prendre part à une action où sa mère était en cause, avait préalablement donné sa démission.

ABBÉ CHAPRON,
Curé de Courtalain.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE
DU MARDI 30 JANVIER 1900

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale, au Musée de Châteaudun, le mardi 30 janvier 1900, à une heure et demie du soir.

Étaient présents :

Au bureau, MM. : Lecesne, président ; Lambron, vice-président ; Pouillier-Vaudecraine, trésorier ; Richer et Vallée, conservateurs du Musée ; H. Lecomte, bibliothécaire ; l'abbé Juteau, secrétaire, et Passard, membre ;

Et MM. : l'abbé Augis, Ém. Bois, Bourdoiseau, l'abbé Chapron, Communeau, l'abbé Cuissard, Daubignard, L. Durand, Ed. Gasnier, le capitaine Grandjean, Guérin, Guignard, L. Isambert, l'abbé Mercier, l'abbé Mulot, l'abbé Peschot, Quériault, l'abbé Reulier, G. Sallé, Vrain Trouvé.

Se sont fait excuser, MM. Renault et Gérondeau.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté par l'assemblée.

M. l'abbé VASSORT, curé de Levainville, par Gallardon, présenté par M. l'abbé Cuissard et M. l'abbé Juteau ; et M. l'abbé MÉNAGER, curé de Charray, présenté par M. l'abbé Augis et M. l'abbé Lefort, sont admis, séance tenante, par le Bureau en qualité de membres titulaires de la Société.

La *Société archéologique du Midi de la France,* dont le siège est à Toulouse, est admise comme société correspondante.

La Société Dunoise a été très cruellement éprouvée en 1898 : quatorze de nos collègues, dont un grand nombre de membres fondateurs, ont été, au cours de cette année néfaste, enlevés par la mort à nos affectueuses relations, à notre bonne confraternité.

L'année 1899 nous a encore imposé une perte bien sensible par la mort de notre très estimé collègue M. Alexis Lucas, ancien notaire à Châteaudun, lui aussi un des membres fondateurs de la Société et, de plus, un des zélés conservateurs de la bibliothèque de la ville. M. Lucas a toujours témoigné un vif intérêt pour les travaux de notre Société, il nous a toujours encouragés et souvent aidés dans notre œuvre. C'est avec un profond regret que nous enregistrons ce nouveau deuil subi par la Société Dunoise.

Digitized by Google

Lecture est donnée de la liste des dons faits à la Société pendant le dernier trimestre et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1re livr. de 1899.

Journal des Savants, novembre et décembre 1899.

Annales du Musée Guimet : Revue de l'histoire des religions, mai à octobre 1899.

De divers Donateurs.

La Renaissance des Études liturgiques, par le chanoine Ulysse Chevalier (2e mémoire). Lyon, 1898 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Un monneron de cinq sols et plusieurs oursins. — Dons de M. Fleury, de Civry.

Un grand nombre d'échantillons de minéraux et particulièrement de marbres ; un petit vase en albâtre. — Dons de Mme la Cte de Mauny.

Une poterie kabyle peinte, affectant la forme d'un candélabre. — Don de M. G. Chenard-Fréville, notaire à Brou.

Une cuillère en bois à manche ajouré, travail indien ; une touffe de gui de chêne, provenant de la commune de Logron. — Dons de M. Lecesne.

Un cliché photographique et une photographie du « Roi de rats » trouvé à Courtalain le 20 novembre 1899 et composé de sept jeunes rats noirs dont les queues forment un nœud inextricable (longueur des rats sans la queue : 10 centimètres). — Don de M. H. Lecomte.

Plusieurs modèles d'étiquettes pour les collections du Musée de la Société, dessinés et offerts par M. Passard, architecte à Châteaudun.

Mme Pichon-Brault a fait savoir que la petite statuette par elle offerte (séance du 18 juillet 1899) a été trouvée à Châteaudun près de l'ancienne chapelle du Saint-Sépulcre.

Des remerciements aux donateurs sont votés par l'assemblée.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du mardi 5 décembre 1899.

Une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique, en date du 28 novembre 1899, annonce qu'à l'Exposition Universelle de 1900, un espace sera réservé aux Sociétés savantes dans les locaux affectés à la classe 3 (Enseignement supérieur) et que toutes leurs publications depuis 1889 y seront recueillies.

Digitized by Google

Le Bureau accepte d'y envoyer les publications de la Société Dunoise.

M. le Président a reçu, jeudi dernier, la visite de M. le Cte de Marsy, venu à Chartres et à Châteaudun pour commencer l'organisation du Congrès archéologique de 1900. M. le président de la Société française d'archéologie se propose toujours de consacrer une journée à une excursion à Châteaudun et il a exprimé le désir qu'un projet d'itinéraire à travers la ville et une notice sommaire sur les curiosités locales soient préparés par la Société Dunoise pour être distribués aux excursionnistes.

M. Richer donne communication du dessin, par lui relevé, d'un beau dolmen et d'un menhir voisins de Tripleville (Loir-et-Cher).

M. Lecomte signale la capture d'un oiseau de mer tué à Senerville, commune d'Arrou ; c'est le courlis cendré, « *numenus arquata* » (Loth.). Cet individu était isolé. Une apparition de quatre oiseaux de la même espèce a déjà été signalée à Terminiers en janvier 1895.

M. Lecomte, bibliothécaire de la Société, est nommé gérant du bulletin.

Séance du 9 janvier 1900.

Le Bureau vote l'achat d'une obligation de la Cie du Chemin de fer d'Orléans sur les fonds provenant des cotisations perpétuelles.

MM. les conservateurs du Musée proposent l'achat des ouvrages suivants : BONCARD. *Catalogus avium hucusque descriptorum*. Londini, 1876, in-8o ; A. ACLOQUE. *Faune de France :* oiseaux ; mammifères ; poissons, reptiles, etc. ; 3 vol. in-16. Le Bureau autorise ces achats.

M. le Président communique au Bureau une lettre de M. Trutat, membre de la Commission des Musées scientifiques, demandant une brève notice sur le Musée de la Société Dunoise et sur celui de la ville, afin de l'insérer dans l'annuaire des Musées de France. Ce petit travail a été fait par MM. Richer et Vallée et adressé à M. Trutat.

M. le Président signale la note suivante, qui a été insérée au bulletin de janvier 1900 de la *Revue de Saintonge et d'Aunis :*

« M. le docteur Ardouin, bibliothécaire de la marine à Rochefort, a découvert un journal du chansonnier royaliste Ange Pitou, déporté à Cayenne, qui fut incarcéré à la prison de Saint-Maurice, à Rochefort. Il a donné communication de cette trouvaille à la Société de géographie, dans la séance du 6 novembre (1899) ».

Un membre du Bureau annonce que M. Philipp, président de la Commission de l'Asile Bordas, serait disposé à proposer à cette Commission l'échange, contre une porte ordinaire que fournirait la Société Dunoise, de la porte d'entrée, en bois, de l'ancienne maison de M. Bordas, rue Saint-Lubin. Cette porte, qui date du commencement du XVIIe siècle, est presque complètement disloquée, et la moitié des panneaux sculptés qui la décoraient a disparu récemment. Le Bureau est d'avis qu'elle

Digitized by Google

mérite d'être recueillie au Musée et accepte en principe l'échange aux conditions ci-dessus mentionnées.

M. Passard propose de remplacer le diplôme de sociétaire par une médaille en bronze gravée spécialement pour la Société. Cette idée est favorablement accueillie, mais, en raison de la dépense que causerait sa réalisation, le Bureau ne prendra de décision à cet égard que lorsqu'il sera renseigné sur le prix de la gravure et sur celui de la frappe.

A la suite de cette lecture, M. le Président entretient l'assemblée de la vente des objets d'art et de curiosité composant la collection de Noury de Curzon, qui a lieu aujourd'hui même à Orléans, cloître Saint-Pierre-Empont, 15, et dont le catalogue contient un article intéressant pour la Société ; c'est le suivant :

« N° 211. *Le Christ en croix* entre deux saintes femmes. Limoges, XIIIe siècle. Belle plaque en émaux de couleurs, champlevés, paraissant avoir servi soit à un tabernacle, soit à décorer la reliure d'un livre. Le Christ et les deux saintes sont en cuivre doré et en relief. Le fond se compose d'ornements en émaux de couleur. En tête de la croix, près le monogramme du Christ, deux anges. — « Ce morceau de haute curiosité (1) provient de l'abbaye de Bonneval (Eure-et-Loir). »

M. le Trésorier donne lecture des comptes de l'exercice 1899.

COMPTES DE L'EXERCICE 1899

RECETTES

Reliquat de l'exercice 1898 :				
En dépôt à la Caisse d'épargne	1.784 fr.	97	1.841 fr.	59
Solde en caisse chez le Trésorier	56	62		
Encaissé subvention de la Ville			90	»
— 2 cotisations de 1898 à 6 fr.			12	»
— 1 diplôme de 1898.			1	»
— 252 cotisations de 1899 à 6 fr.			1.512	»
— 8 diplômes de 1899 à 1 fr.			8	»
Produit de la vente des publications de la Société			88	35
Intérêts 1899 de 2 obligations des Chemins de fer d'Orléans .			28	80
Intérêts 1899 des fonds déposés à la Caisse d'épargne . . .			70	59
Encaissé pour l'Excursion du 26 septembre			136	50
Total. .			3.788 fr.	83

(1) Nous croyons savoir qu'il a été adjugé, à un marchand, au prix de 1700 francs.

Digitized by Google

DÉPENSES

Remboursement de 3 parts de l'emprunt	300	»
Payé pour frais de bureau	259	72
— achats de livres et objets de collection	83	70
— achat et restauration de mobilier	54	»
— brochure et reliure de livres de la bibliothèque.	98	50
— intérêts 1898 de 33 parts de l'emprunt, à 3 fr.	99	»
— intérêt 1899 de 2 parts, du 1er janvier au 31 juillet.	3	»
— droits à l'Enregistrement	10	90
— gages du concierge	90	»
— impression du Bulletin	813	20
— entretien du Musée de Tarragon	16	45
— dépenses imprévues	34	60
— dépenses de l'Excursion du 26 septembre	135	50
Total	1.998 fr.	57

BALANCE

Recettes	3.788 fr. 83	
Dépenses	1.998 57	
Solde	1.790 fr. 26	
Dont : A la Caisse d'épargne	1.655 fr. 56	1.790 fr. 26
En caisse chez le Trésorier	134 70	

COTISATIONS PERPÉTUELLES

Deux obligations du Chemin de fer d'Orléans	Mémoire
Solde en dépôt à la Caisse d'épargne	597 fr. 25

ÉTAT DE SITUATION

Reliquat de l'exercice 1899	1.790 fr. 26
Reste à recouvrer 3 cotisations de 1899	18 »
Ensemble	1.808 fr. 26

EMPRUNT CONTRACTÉ PAR LA SOCIÉTÉ

Au 31 décembre 1898, il restait dû 35 parts à 100 fr.	3.500 fr. »
Il a été remboursé, en 1899, 3 parts à 100 fr.	300 fr. »
Reste dû, au 31 décembre 1899, 32 parts à 100 fr.	3.200 fr. »
Des intérêts de cette somme, il faut déduire l'intérêt d'une part dont l'abandon a été fait à la Société. Il reste à servir l'intérêt de 31 parts, pour 1899	93 fr. »
Intérêt de 3 parts pour 3 mois de 1900 (à 0 fr. 75)	2 fr. 25
Pour droits d'enregistrement	10 fr. 20
Total	105 fr. 45

Digitized by Google

ÉTAT DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

L'année 1899 a commencé avec		253 membres titulaires.
Le Bureau a admis dans le courant de l'année		8 nouveaux membres.
Ensemble		261
Il y a eu dans le courant de l'année :		
12 démissions 3 décès	ensemble . . .	15
Reste au 1er janvier 1900		246 membres titulaires.
Membres honoraires		14
—	perpétuels . . .	9
—	correspondants .	5
L'échange des publications se fait avec . .		67 sociétés savantes.
Le Bulletin est envoyé à		5 bibliothèques.
Au total.		346 membres divers.

Ces comptes sont approuvés à l'unanimité, et des félicitations sont votées à M. le trésorier.

Le budget de 1900 est ensuite adopté ainsi qu'il suit :

BUDGET DE 1900

RECETTES PRÉSUMÉES

Reliquat de l'exercice 1899	1.790 fr.	26
A recouvrer 3 cotisations de 1899 à 6 fr.	18	»
— 240 cotisations de 1900 à 6 fr.	1.440	»
— 6 diplômes pour 1900 à 1 fr.	6	»
Subvention de la Ville de Châteaudun	100	»
Intérêts des fonds déposés à la Caisse d'épargne	40	»
— de 2 obligations du Chemin de fer d'Orléans . . .	28	80
Vente de publications de la Société	45	»
Total. . .	3.468 fr.	06

DÉPENSES PRÉSUMÉES

Remboursement de 3 parts de l'emprunt sur 1899. . .	300	»
Frais de bureau et chauffage	275	»
Achats de livres et objets de collection	80	»
Achat et restauration de mobilier.	150	»
Brochure et reliure de livres de la bibliothèque	50	»
Intérêts 1899 de 31 parts de l'emprunt, à 3 fr.	93	»
» 1900 pour 3 mois de 3 parts, à 0 fr. 75.	2	25
Report.	950	25

Digitized by Google

A reporter.	950	25
Droits à payer à l'Enregistrement.	10	20
Gages du concierge	90	»
Impression du Bulletin et demémoires	1.050	»
» de l'Histoire de La Ferté-Villeneuil.	1.000	»
Remboursement de 3 parts de l'Emprunt sur 1900	300	»
Frais divers pour le Musée de Tarragon	30	»
Dépenses imprévues	37	61
Total. . .	3.468 fr.	06

Il est procédé au tirage au sort de trois parts de l'emprunt de la Société, à rembourser le 1er avril 1900. Les nos sortants sont les suivants : 6 et 10, appartenant à M. Lauffray ; 27, appartenant à M. l'abbé Cuissard.

Les élections pour le renouvellement du Bureau ont lieu ensuite :

Élection du président : M. Lecesne est réélu par acclamation.

Élection de deux membres du Bureau :

M. Pouillier, trésorier de la Société, est réélu par acclamation.

29 bulletins de vote sont ensuite déposés, y compris celui de M. Gérondeau, reçu sous enveloppe cachetée. M. Communeau obtient 17 suffrages. Les autres voix se répartissent sur les noms de MM. Trubert (6 voix), Cuissard (2), Augis, Maurice Renou et Gasnier. M. Communeau est proclamé élu.

Le Président fait part à l'assemblée d'une trouvaille de monnaies qui a eu lieu dernièrement à Verdes.

M. Tessier, propriétaire-cultivateur dans cette petite ville construite sur des ruines de l'époque gallo-romaine, avait déjà trouvé dans ses terres, situées à peu de distance de la mosaïque, un certain nombre d'objets anciens, notamment une statuette en argile blanche de la déesse Lucine, des débris de verrerie et même tout un tas d'huîtres enfouies au milieu des décombres incendiées, et qui n'avaient jamais été ouvertes. Il y a quelques semaines il a recueilli, à deux mètres de profondeur, un bloc de petites pièces de monnaie de bronze, dont beaucoup sont presque soudées entre elles par le vert-de-gris. Il était entouré des fragments d'un pot de terre cuite, dans lequel sans doute ces monnaies avaient été déposées, et de larges briques semblaient avoir été placées à l'entour pour le protéger. M. Tessier a présenté à M. Lecesne un certain nombre de ces monnaies, toutes du plus petit module, sauf quelques-unes qui sont des petits bronzes ordinaires. Elles portent, pour la plupart, l'effigie de Tetricus le père, empereur usurpateur élu par les troupes des Gaules (267-272), ou celle de son jeune fils qu'il avait proclamé César (267-272) ; mais, les coins étant plus larges que les flans, la plupart de ces pièces ne présentent, au revers surtout, qu'une partie du type. Plusieurs petits bronzes appar-

Digitized by Google

tiennent au règne de Victorinus (265-267). D'après M. Tessier, le poids total de sa trouvaille est de 4 kilos environ, et chaque kilo contient environ 1500 pièces.

Dans le dernier bulletin de la Société, M. le Secrétaire rappelait le souvenir d'une trouvaille de très petites monnaies, également de Tetricus, faite il y a une quarantaine d'années sur les hauteurs qui dominent le Vivier, près Cloyes.

D'après les échantillons présentés, la nouvelle découverte de Verdes ne semble pas devoir renfermer de raretés numismatiques. Il serait cependant intéressant d'en faire un inventaire complet, mais le travail sera long et difficile, car il faudra préalablement dégager les pièces du vert-de-gris qui les a soudées ensemble. Des offres d'acquisition ont été faites à M. Tessier pour l'ensemble de sa trouvaille.

M. le Président donne ensuite communication à l'assemblée d'un projet de questionnaire pour le Congrès que la Société française d'archéologie se propose de tenir à Chartres en 1900 et d'une lettre de M. le Cte de Marsy, président de cette Société, relative à l'excursion que le Congrès archéologique ferait à Châteaudun à la même époque.

Puis, lecture est donnée des notices inscrites à l'ordre du jour :

1° *Civry de 1649 à 1899* (suite et fin), par M. l'abbé E. Mulot, curé de Civry.

2° *Chevauchée de La Châtre, gouverneur d'Orléans pour la Ligue, dans le Dunois et particulièrement à Cloyes, Morée, Fréteval, Montigny-le-Gannelon, Courtalain,* par M. l'abbé Augis.

La séance est ensuite levée.

COMPOSITION DU BUREAU

POUR L'ANNÉE 1900

MM. Henri LECESNE, *président ;*
RENAULT, *vice-président ;*
RICHER, *vice-président et conservateur du Musée ;*
VALLÉE, *conservateur du Musée ;*
POUILLIER-VAUDECRAINE, *trésorier ;*
L'abbé JUTEAU, *secrétaire ;*
H. LECOMTE, *bibliothécaire ;*
PASSARD, COMMUNEAU, } *membres.*

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT L'HIVER DE 1900

(Décembre 1899-Janvier-Février 1900).

Tableau des Températures Minima et Maxima :

DÉCEMBRE			JANVIER			FÉVRIER		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
V. 1	1.4	5.3	L. 1	2.4	9.6	J. 1	— 0.5	asc.
S. 2	4.0	8.8	M. 2	7.9	11.4	V. 2	asc.	4.7
D. 3	— 1.4	6.0	M. 3	5.6	9.0	S. 3	3.2	6.3
L. 4	— 2.6	4.9	J. 4	5.4	7.7	D. 4	— 0.5	5.7
M. 5	— 1.8	6.8	V. 5	2.7	4.9	L. 5	3.5	9.8
M. 6	0.1	8.2	S. 6	— 0.1	2.8	M. 6	3.8	5.2
J. 7	6.0	6.9	D. 7	0.1	5.1	M. 7	— 1.9	2.4
V. 8	desc.	desc.	L. 8	0.5	7.8	J. 8	— 3.4	1.9
S. 9	— 5.6	— 1.7	M. 9	5.9	8.5	V. 9	— 3.2	1.0
D. 10	— 7.5	— 2.2	M. 10	0.5	7.0	S. 10	— 7.1	2.9
L. 11	— 9.3	— 3.1	J. 11	0.0	5.2	D. 11	— 0.5	5.1
M. 12	— 5.4	— 1.5	V. 12	0.4	2.0	L. 12	— 1.6	0.6
M. 13	—10.2	— 3.9	S. 13	— 4.1	0.0	M. 13	— 0.1	11.3
J. 14	—10.6	— 4.0	D. 14	— 6.0	— 1.5	M. 14	1.4	6.9
V. 15	— 7.9	1.0	L. 15	— 7.0	4.6	J. 15	— 1.1	10.5
S. 16	— 9.0	— 0.5	M. 16	3.2	11.4	V. 16	3.1	10.6
D. 17	— 8.2	— 1.9	M. 17	7.8	11.8	S. 17	2.1	10.4
L. 18	— 8.0	— 1.0	J. 18	2.0	7.7	D. 18	2.6	8.4
M. 19	— 5.0	2.9	V. 19	— 0.3	6.7	L. 19	5.2	12.0
M. 20	0.9	3.1	S. 20	3.5	9.3	M. 20	4.0	9.3
J. 21	0.4	3.4	D. 21	7.1	10.9	M. 21	1.2	7.9
V. 22	— 2.9	asc.	L. 22	8.5	11.2	J. 22	2.4	11.5
S. 23	asc.	5.7	M. 23	5.5	8.3	V. 23	8.4	14.3
D. 24	1.0	asc.	M. 24	5.9	11.3	S. 24	6.8	16.0
L. 25	asc.	8.2	J. 25	4.1	9.9	D. 25	7.6	15.8
M. 26	— 1.2	4.5	V. 26	4.7	9.5	L. 26	8.1	15.0
M. 27	— 1.1	4.9	S. 27	3.8	7.8	M. 27	6.4	11.8
J. 28	— 0.2	6.9	D. 28	— 0.4	5.7	M. 28	6.1	10.6
V. 29	4.0	9.5	L. 29	— 0.9	1.3			
S. 30	6.2	10.0	M. 30	0.5	3.1			
D. 31	3.0	6.9	M. 31	0.7	2.8			
Moyne	— 2.53	3.36	Moyne	2.25	6.87	Moyne	2.07	8.44
	0°.41			4°.56			5°.25	

Digitized by Google

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

L'hiver de 1900, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : moyenne de la pression barométrique à midi, ramenée au niveau de la mer, 759m/m 34, plus basse de 3m/m 72 ; température moyenne, 3° 40, plus haute de 1° 30 ; quantité de pluie recueillie, 196m/m 0, plus grande de 68 m/m 36 ; humidité relative moyenne 85,8, normale ; nébulosité moyenne du ciel 68,9, moindre de 1,7.

On y a constaté : 47 jours de pluie, dont 15 pour chacun des deux mois de décembre et janvier, et 17 pour celui de février ; 37 jours de gelée répartis comme suit : 19 en décembre, 8 en janvier et 10 en février ; sur ces 37 jours il y en a eu 10 sans dégel, c'est-à-dire pendant lesquels le thermomètre maxima ne s'est pas élevé au-dessus de zéro, 9 en décembre (dont 6 consécutifs, du 9 au 14) et 1 en janvier ; 17 jours de brouillard, dont 10 en décembre, 3 en janvier et 4 en février ; 8 jours de neige, 1 en décembre, 3 en janvier et 4 en février ; il y a eu chute de grêle les 10 et 18 janvier, et il y a eu du verglas les 23 et 27 décembre et le 11 février.

Le mois de décembre 1899, quoique assez clair et froid, a fourni plus de pluie que d'habitude, contrairement à ce qui arrive ordinairement. Il a offert une pression barométrique moyenne plus basse de 1m/m 88 ; une moyenne température plus basse de 1°49 ; une humidité relative moyenne un peu plus grande que la normale ; une quantité de pluie plus forte de 7m/m 1 et une nébulosité moyenne du ciel moindre de 7,2. Ce mois peut être caractérisé par : une semaine chaude et pluvieuse, deux semaines très froides et sèches, et une dernière semaine chaude et pluvieuse. Il y a eu une violente tempête de SSO. le 29 dans l'après-midi, avec éclairs et pluie. Le 27 au matin il neigeait, et le 28 au soir il éclairait au loin, dans le NO., entre 11 heures du soir et minuit. Le 31, au soir, de 9 h. à 10 h., il fit de l'orage, surtout au S. Les vents dominants ont été ceux d'entre N. et E, puis ceux d'entre S. et O. Les plus fortes chutes de pluie ont été celles des 7 et 30, qui ont donné respectivement 14m/m 9 et 14m/m 5.

Le mois de janvier 1900 a été doux et pluvieux, sauf du 12 au 15 ; aussi l'eau est-elle enfin revenue remplir les mares ainsi que les citernes. Il a été assez couvert, n'a donné cependant aucune pluie bien importante et est remarquable par son manque presque absolu de neige, peut-on dire, car celle qui est tombée pendant les journées des 7, 29 et 30, quoique marquant bien sur le sol, fondait au fur et à mesure et ne resta donc pas

Digitized by Google

sur la terre. Les vents dominants pendant ce mois ont été ceux de l'O. et du NO. Il y a eu de très violents coups de vent, notamment les 3, 10, 15, 17, 18 et 24. Ce mois a présenté une pression barométrique moyenne sensiblement égale à la normale ; une moyenne température plus haute de 3°56 ; une humidité relative moyenne moindre de 1,4 ; une quantité de pluie plus grande de 11m/m 42, et une nébulosité moyenne du ciel normale. On y a observé 6 jours sans la moindre éclaircie et des éclairs le 2, dès le matin, entre 3 h. 30 et 4 h., dans le SE. Le baromètre a éprouvé une forte oscillation du 26 au 28 : le 26 au soir à 9 h., il marquait 773m/m 0 ; le 27, à la même heure, 750m/m 0, et, enfin, le 28, vers 6 h. du soir, 744m/m 5 seulement.

Le mois de février, relativement aux moyennes normales, a présenté les résultats suivants : baromètre plus bas de 10m/m 03 ; il y a, d'après M. Renou, de l'Observatoire du Parc-Saint-Maur, 21 ans que la pression atmosphérique n'avait été aussi basse en février ; thermomètre plus haut de 1°95 ; humidité relative moindre de 2 ; pluie plus forte de 49m/m 8 (la quantité normale étant de 36m/m 1) ; nébulosité plus grande de 4,3. Il y a eu une courte période de froid du 7 au 10, précédée et suivie de neige ; 1 jour d'orage, le 13 au soir, de 5 h. 50 à 7 h. ; cet orage, qui fut aussi violent qu'en été, donna une chute d'eau de 15m/m 1 et fut suivi d'une bourrasque d'une intensité extraordinaire, à la fois par sa durée et par la force et le nombre de ses coups de vents ; elle dura toute la nuit et c'est seulement pendant l'après-midi du lendemain que le vent a perdu de sa violence. Pendant les journées des 16, 17 et 19, le vent souffla encore en tempête et le baromètre subit de très fortes oscillations. Il y eut une ascension remarquable et très rapide du baromètre le 14 : en 20 heures environ, de 2 h. du matin à 10 h. du soir, il s'éleva de 25m/m 4. Le 19 au soir, le baromètre s'est abaissé jusqu'à 737m/m 9.

Éclairs seuls, pendant les nuits des 24 au 25 et 25 au 26, au SO.

Ce mois a été remarquable par les grands mouvements du baromètre, l'intensité du vent, qui a été beaucoup plus grande que d'habitude, un faible éclairement, un jour de fort orage (alors que le matin de ce même jour il gelait), et le nombre relativement élevé des maladies qui ont régné.

Le Loir est sorti de son lit les 15, 17, 20 et 21 février.

Les premières chauves-souris ont été vues le 22 janvier. Chant du merle le 17 février et du pinson le 18. Les premiers papillons ont été vus le 24 février.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

COURTALAIN

(*Suite*)

---

§ III

RELIGION

Quelle fut la religion des premiers habitants de Courtalain et celle de leurs descendants à l'époque gallo-romaine ? rien ne l'indique, mais tout porte à croire qu'elle fut celle de leurs voisins et contemporains. Le Druidisme paraît même y avoir établi des sanctuaires.

A quelle époque l'Évangile y fut-il prêché ? Nul ne le sait ; cependant, nous pensons que ce fut au plus tard au Ve siècle, alors que saint Aventin, évêque de Chartres, s'étant démis de son siège en faveur de saint Solenne, son frère, venait se fixer à Châteaudun, et que saint Éman, l'infatigable apôtre du Perche, rayonnait dans toute la contrée, en compagnie de ses disciples Peregrinus, Maurilius et Almarus.

Dans cette hypothèse, le patron de la paroisse de Saint-Pellerin ne serait pas l'évêque d'Auxerre de ce nom, mais le compagnon de saint Éman que nous venons de citer ; et cela paraît d'autant plus vraisemblable, que d'autres paroisses voisines ont également choisi ce même patron.

Le savant abbé Bordas, dans son *Histoire du Dunois,* a prétendu, mais sans preuve, que Courtalain ne fut élevé au rang de paroisse que dans la seconde moitié du XVe siècle, et grâce à l'intervention de Guillaume d'Avaugour, l'un de ses seigneurs ; et il ajoute que, jusqu'alors, Courtalain n'avait possédé qu'une simple chapelle, dépendante de Saint-Pellerin. Nous croyons, quant à nous, que l'honorable historien fait

Digitized by Google

erreur. En effet, le patron fondateur des deux églises ne fut jamais le même; au moyen-âge, Saint-Pellerin relève de Marmoutier, et Courtalain de la Madeleine de Châteaudun. Plus tard, la nomination à la cure appartient pour la première paroisse à l'évêque de Chartres et pour la seconde au seigneur du lieu. En outre, une charte de l'année 1208 porte comme signataire : *Odo, presbyter Curiæ Alani.* Enfin, ce qui paraît de nature à terminer toute controverse, le pouillé du diocèse de Chartres, publié au XIIIe siècle, donne positivement à Courtalain le titre de paroisse.

La localité ne renfermait, il est vrai, nous l'avons dit ailleurs, qu'un nombre d'habitants assez restreint ; mais, nous avons été à même de le constater à diverses reprises, le diocèse de Chartres comptait alors un certain nombre de paroisses qui n'étaient pas plus peuplées.

Plusieurs documents relatifs à l'histoire religieuse de Courtalain, pendant la période du moyen-âge, ont été cités déjà par M. l'abbé Desvaux dans sa notice sur les Borel ; nous devrons donc nous borner à ceux qui ont échappé à sa perspicacité.

En 1191, Odon Borel, Éremburge, son épouse, et Aalis, leur fille, confirment la donation du moulin du Perruchay que leur mère avait faite à l'abbaye de Saint-Avit.

En 1250, Jean, seigneur de Montigny, atteste que la veuve d'Odon Borel, de Courtalain, nommée Isabelle, a donné à Saint-Avit le lieu et fief de Veille, en la paroisse de Langey, et il approuve cette donation en sa qualité de seigneur suzerain.

En 1260, Eudes Borel ou Boureau, seigneur de Courtalain, se voit condamner par le chapitre de Marmoutier, pour avoir incarcéré un homme pris en la censive des moines de Saint-Hilaire, à suivre, un jour de dimanche, la procession du monastère, *nudus in camisiâ, virgas in manibus deferendo, ibidem disciplinam a priore humiliter recepturus.*

Nous avons été heureux de consigner ici ce fait, parce qu'il nous a paru de nature à montrer le rôle bienfaisant des moines au moyen-âge, et le contrepoids qu'ils offraient à la tyrannie des plus puissants seigneurs.

En 1426, messire Florent d'Illiers assigne une pension de huit livres tournois à Loyse d'Illiers, sa sœur, reçue religieuse à l'abbaye de Saint-Avit.

En 1448, il y a procédure par le prieur de Nottonville contre

Digitized by Google

les seigneurs de Courtalain, pour les dîmes, avenages et autres droits seigneuriaux de la paroisse de Saint-Pellerin.

Enfin, en 1479, messire Louis d'Illiers, abbé de Bonneval, charge Jean Aubert, son intendant, de régler la dépense faite dans cette ville à l'occasion du dîner de N. de Courtalain et du fils de M. de Rambouillet. Le menu de ce dîner comprenait 12 poules, estimées 8 sous, 1 oison estimé 2 sous et 1 denier, et, en plus, un plat de cerises estimé 5 deniers. Ce trait est le dernier que nous ayons à signaler comme supplément à l'intéressant travail de notre savant prédécesseur.

Nous entrons maintenant dans notre domaine. En 1493, il y a conflit entre Martin Fresneau, curé de Courtalain, et Jean Landier, curé de Saint-Pellerin, pour la délimitation de leurs paroisses respectives. L'affaire se termina à l'amiable.

M. Martin Fresneau vécut jusqu'en 1497. Son successeur fut Bertrand Poisfille, dont nous ne connaissons que le nom.

Vinrent ensuite Guillaume Noyer et René Brulé. C'est, croyons-nous, pendant que ce dernier était curé de Courtalain, que décéda noble et puissante dame Perrette de Baïf, épouse de noble homme Guillaume d'Avaugour, seigneur du lieu.

Deux monuments précieux, de nos jours encore, la rappellent à la postérité : sa pierre tombale et une copie de son testament sur pierre de liais, l'une et l'autre très bien conservées.

La pierre tombale se voit à l'intérieur de l'église, près de la porte qui conduit au clocher ; elle est enclavée dans la muraille, à deux mètres environ de hauteur.

La noble dame y est représentée en relief, de taille naturelle, avec le costume de l'époque. La tête est posée sur un coussin ; les mains sont jointes, un chapelet pend à la ceinture, les plis de la robe couvrent à peu près entièrement les pieds, qui reposent sur un lion, aujourd'hui sans tête. A droite, attenant au cou du lion, un cartouche figure les armes de la famille de Baïf : deux léopards superposés l'un à l'autre ; ce cartouche est un peu fruste. La pierre mesure 1 mètre 80 centimètres de long, sur 1 mètre de large. Elle porte en son pourtour, en lettres gothiques, l'inscription suivante :

CY GIST LE CORPS DE NOBLE PERSONNE, DAMOISELLE PERETTE DE BAÏF, EN SON VIVANT, FEMME DE HAUT ET PUISSANT GUILLAUME D'AVAUGOUR

Digitized by Google

(ESCUYER), SEIGNEUR DE COURTALAIN, BOIS-RUFFIN, LAURESSE, CHAMBELLAN DU ROI LOUIS XII, LAQUELLE TRÉPASSA LE Vᵉ JOUR D'OCTOBRE MIL CINQ CENS XX TROIS. PRIEZ POUR ELLE.

La seconde pierre, celle qui contient la copie du testament, est restée à l'extérieur; on l'a enclavée dans un coin de la muraille de l'abside. On y lit :

« Noble damoiselle Perette de Baïf, de laquelle le corps cy gist, a donné au curé de Courtallain et à ses successeurs curés, sept livres, qũente boësseaux de blé et dix chapons de cens et rente annuels et perpétuels, assignés sur les fiefs et p̃ʳⁱᵉˢ à elle appartenant, situés en la paroisse d'Aubigny, près le Lude, pour dire et célébrer à note, par chacun an au jour de son obit, messe des trépassés et le jour prẽdant au soir, vigiles avec la prière accoutumée en tel cas. Item, par chacun vendredi des quatre temps, messe de requiem. Le jeudi prẽdant, vigiles ; le tout à note avec prières. Item sera tenu le dict curé et ses successeurs curés, faire p̃ chacun an la prière pour la d... Damoiselle et ses amys trépassés au retour de la croix boissée, le jour de Pasques fleuries. Item a donné à la fabrique du dict Courtalain vingt sols de rente annuelle et perpétuelle à prendre sur le dict legs et livrés à la d.. fabrique par le dict curé ou ses successeurs, pʳ l'advertir de annoncer à son prône les d.. prières à être faites comme dessus d. avec les conditions contenues au testament de la d. damoiselle. »

Le premier curé de Courtalain qui eut à remplir les clauses du testament fut donc maître René Brulé. Il eut pour successeur Jean d'Arrou ; celui-ci, par son testament en date de l'année 1545, lègue à François d'Avaugour, fils de Jacques et petit-fils de Guillaume, son fief de la Jourdannerie, situé, dit l'acte de donation, à très peu de distance du château, et tout près des remparts. La famille d'Arrou, ou Arroust, n'en a pas moins continué d'habiter Courtalain jusqu'au commencement du siècle présent.

Jean d'Arrou eut pour successeur Pierre Guiller. En 1567, celui-ci eut à soutenir, au nom de la fabrique, un procès en instance contre les détenteurs de la métairie des Jubaudières, sise en la paroisse du Gault-Saint-Étienne. En 1570, il passa bail au nom de la cure de la métairie de la Jubaudière, en la paroisse de Saint-Pellerin.

Son testament est de l'année 1576. Il mourut en 1583 et eut

Digitized by Google

pour successeur M. Bernard Broissin. Celui-ci ne nous est connu que par un bail de terres appartenant à la cure ; du reste, son séjour à Courtalain fut très court. En effet, cette même année 1583, son testament donnait lieu à un procès entre ses héritiers et la fabrique.

A M. Bernard Broissin succéda M. Hilairé Hunnelier.

Plusieurs faits remarquables signalèrent l'administration de ce dernier curé. C'est d'abord, en 1587, l'inventaire général de tous les meubles et objets mobiliers appartenant à la fabrique. C'est ensuite, en 1592, l'exécution de travaux considérables à l'église paroissiale. Deux pierres portant cette date en font foi. La première, encastrée dans la muraille, à gauche de la porte d'entrée du presbytère, porte cette inscription : « Florent Marescot, Marin Tillier, gagiers en la présente année 1592 ». La seconde, retrouvée en 1858, est placée dans l'église même, près du clocher ; elle porte : « Me Nicolas Vannier, Mtre masson, conducteur de cest ouvrages. 1592 ».

Quelques années plus tard, en 1599, on inaugurait à Courtalain la rédaction officielle des actes et registres paroissiaux. Les premiers registres, toutefois, sont incomplets et ne mentionnent que les baptêmes ; les actes de mariages et d'inhumation ne datent que de 1609.

Un document également très remarquable, c'est l'inventaire des objets mobiliers trouvés au château de Courtalain après la mort de Pierre I de Montmorency. Cet inventaire, dont l'original se trouve aux archives d'Eure-et-Loir, signale, entre autres objets religieux, les suivants :

1° Sept pièces de tapisseries des ystoires de sainte Suzanne.

2° Une croix d'argent doré qui a une relique de saint Félix.

3° Ung bras d'argent auquel y a ung relicquaire de Mr saint Jehan.

4° Une croix de bois de Hiérusalem avec petites relicques.

5° Ung petit ymaige de saint Jacques, enchassée d'argent.

6° Une petite relicque de la vraye croix de Notre Seigneur, enchassée dedans de l'argent doré.

7° Ung petit ymaige de Notre Dame, avec plusieurs autres petits ymaiges.

8° Ung paire d'heures dorées.

9° Ung autre paire d'heures accomodées d'argent, dessus la couverture

10° Ung autre petite paire d'heures blue.

Digitized by Google

Le curé d'alors, nous l'avons dit plus haut, se nommait Hilaire Hunelier : il vécut jusqu'en 1627 ; l'année suivante, il avait pour successeur M. Martin Liger, originaire de Château-Fortin en Champagne.

Deux terribles épidémies attristèrent le ministère de maître Liger : la première en 1631 ; la seconde en 1639. La première fit 46 victimes et la seconde 43.

Me Martin Liger mourut en 1640 et eut pour successeur M. Alexandre Lemaire.

C'est pendant l'administration de Mtre Lemaire que la paroisse de Courtalain commença à être dotée de vicaires ; la suite se prolongea jusqu'en 1790. Ceux-ci cumulaient généralement cette fonction avec celle de chapelains du château.

Plusieurs donations importantes datent également de cette époque.

La première est de 1645. Messire François Loger, seigneur des Touchardières, conseiller du roi, substitut du procureur général au Parlement de Paris, lègue 100 livres de rente annuelle et perpétuelle, à savoir : 80 livres au curé de Courtalain et 20 livres à la fabrique, pour trois messes par semaine à célébrer à son intention. Cette rente fut remboursée en 1687. Un tableau en marbre noir, placé dans l'église, au-dessus de la tombe du défunt, était chargé, jadis, de rappeler cette donation.

La seconde est de 1647. Messire René Oudineau, marchand à Courtalain, lègue à la commune dudit lieu, pour servir de logement au vicaire, une maison et deux jardins.

La troisième est de l'année suivante, 1648 ; c'est un legs fait à la fabrique et aux pauvres par messire François de Montmorency.

En 1649, M. l'archidiacre du Dunois, maître Blaise le Féron, visite Courtalain. Il note dans son procès-verbal que le vicaire fréquente les tavernes.

L'année suivante, une terrible épidémie renouvelle les deuils de l'année 1639 ; 55 victimes y trouvent la mort ; le curé, M. Alexandre Lemaire, fut du nombre. Il n'avait que cinquante ans.

Son successeur fut M. René Pinson.

Deux legs importants ont signalé l'administration de ce curé. En 1652, messire Charles Moussu, seigneur d'Andillou, lègue à

Digitized by Google

la fabrique 40 livres pour servir à l'entretien d'un vicaire, et, en 1656, maître Dupont, ancien vicaire, lègue à la même fabrique 60 livres pour messes à son intention.

Maître Pinson mourut en 1658. Son testament contient, entre autres dispositions, les suivantes :

« J'ordonne que mon corps soit ensevely et couvert des plus beaux et riches draps qui se trouveront dans mes coffres, et mis dans ung cercueil de boys, qui sera aussi couvert, et que sur ma fosse il soit mis et posé un chassis de boys et sur celui-cy fait une croix de satin blanc ».

Le successeur de Me Pinson fut René Duval.

En 1665, messire François de Montmorency, substitué, paraît-il, aux anciens fondateurs et patrons de l'église de Courtalain, autorise François de Racine, seigneur de Bois-Bénard, et Claude de Chabot, sieur du Faye, à faire placer un banc dans l'église, devant l'autel où est l'image de sainte Anne, au-dessous de la chaire du prédicateur.

Notons, en passant, que l'église de Courtalain était, à cette époque, très riche en autels. En effet, en dehors de l'autel principal et de l'autel de sainte Anne dont nous venons de parler, elle possédait encore l'autel de la Sainte-Vierge, celui de saint Roch et celui de saint Fiacre. Ce qui, vu l'exiguité de l'édifice, devait y occuper une place considérable.

En 1670, Me Jacques Lormeau, curé de Notre-Dame de Nogent-le-Rotrou, autorise d'inhumer, dans l'enclos des religieuses Ursulines de la même ville, le corps de damoiselle Marie de Montmorency, fille de Pierre et de Charlotte Duval, pensionnaire à la maison desdites religieuses. Elle était veuve, nous l'avons vu ailleurs, de haut et puissant seigneur messire Gui Harbalète, et elle fut ensuite inhumée à Saint-Eustache de Paris.

En 1671, Courtalain compte 250 communiants.

En 1676, messire Ambroise Meusnier, sieur de la Galtière (Le Poislay), bailli de Courtalain, fonde pour tous les jeudis de l'année une messe du Très-Saint-Sacrement, dans l'église paroissiale.

L'année suivante eut lieu la bénédiction d'une cloche ; c'est là un fait fréquemment signalé dans nos annales, aussi nous serions-nous abstenu de le signaler, vu son peu d'importance,

Digitized by Google

s'il n'avait donné lieu à une savante controverse, relativement au patron titulaire de la paroisse. Les uns, en effet, veulent que ce soit saint Jean-Baptiste et les autres saint Jean l'Évangéliste. De nos jours saint Jean-Baptiste semble avoir prévalu.

En 1678, eut lieu l'inhumation d'un huguenot nommé Jean Petit. C'est le seul fait de ce genre qui soit parvenu à notre connaissance.

En 1687, dame Marie-Anne Cheminais, femme de Jean-Baptiste Renouard, sieur des Hauts-Muids, lègue aux curés de Courtalain et de Saint-Pellerin un lot de terre situé près le moulin de la Varenne (Courtalain).

En 1700, nous avons à signaler un inventaire très complet du mobilier de la fabrique. Nous y trouvons signalés, entre autres objets, deux petits reliquaires, à savoir : un bras d'argent sur lequel se trouvent les armes des d'Avaugour et des de la Baume (d'hermine sur tout d'argent, au chef de gueules), et une croix de vermeil doré, enrichie de quinze pierres rouges, à la patte de laquelle croix est écrit : *Saint Phallier*. Tout porte à croire que le premier reliquaire est celui que signale l'inventaire du château fait en l'année 1593, et dont la précieuse relique, sauvée de la profanation pendant les troubles de la Révolution, fut rendue à l'église de Courtalain en 1854. La relique qui a disparu n'est donc point celle de saint Jean, mais bien celle de saint Phallier.

L'année 1703 nous révèle un fait assez singulier ; c'est un procès intenté aux gagers par le syndic de la fabrique, pour actes passés sans son autorisation.

Trois ans plus tard, Me Duval, démissionnaire depuis 1701, mourait à l'âge de 90 ans. Par son testament, en date de 1705, il avait demandé à être enterré dans le cimetière paroissial, « au pied de la croix boessée, vestu d'une chemise, un cannesson et une paire de chaussettes blanches, par dessus lesquels on lui mettra sa soutanne, et sur icelle son roquet ».

M. Duval eut pour successeur M. Jean-Pierre Perel ou Perrer, dont le séjour à Courtalain fut de courte durée et qui fut remplacé par M. François Herpin.

M. Herpin resta à Courtalain jusqu'en 1731, époque de sa mort. Il eut pour successeur Michel Coqueret.

C'est sous l'administration de M. Coqueret, en 1734, que

Digitized by Google

furent célébrées les splendides cérémonies dont parlent à la fois les annales de Courtalain et d'Arrou. Nous y lisons :

« Le 18 octobre de cette année, Mgr Charles-François des Moutiers de Merinville, évêque de Chartres, faisait l'ouverture, dans la grande salle du château de Courtalain, d'une boîte envoyée par Mgr l'archevêque de Sienne, évêque de Porphyre, à Pierre Girard, valet de chambre de Mr de Fiennes, contenant des reliques de saint Théodore et de saint Donat, martyrs, donnés par le dit Girard à l'église Saint-Lubin d'Arrou.

« Ces saintes reliques, déposées en deux châsses scellées et authentiquées, furent solennellement transférées à Arrou le 20 octobre suivant. »

On les voit encore de nos jours, dans l'église du dit lieu, dans de belles châsses nouvellement restaurées.

Quelques années plus tard, M. Coqueret quittait Courtalain et se retirait au Poislay (Loir-et-Cher). C'était, paraît-il, en 1739, et la même année on lui donnait pour successeur Me Louis-André Barré.

A cette époque, les registres de l'église étaient fort mal tenus ; pour y remédier, Mgr l'évêque de Chartres délégua un prêtre originaire de Courtalain, nommé Damien Aubert, bachelier en théologie et doyen de l'église collégiale de Saint-André de Châteaudun. Son travail dura dix jours.

L'administration de M. Barré fut des plus stériles ; il mourut en 1768, à l'âge de 65 ans.

Son successeur fut M. Jacques Ferréol, docteur en Sorbonne. C'est pendant que M. Ferréol était curé de Courtalain, dans le courant de l'année 1777, que le cimetière, conservé jusqu'alors près de l'église, fut transféré rue de Châteaudun. Ce nouveau cimetière a été lui-même supprimé en 1849 et remplacé par celui que l'on rencontre aujourd'hui sur la route de Cloyes. Il avait donc servi à la sépulture des fidèles pendant 78 ans. 1082 personnes y avaient reposé.

M. Ferréol mourut en 1783, il avait 55 ans. Après quelques mois de vacance, on lui donna pour successeur M. Jean-François Dardenne.

M. Dardenne fut deux ans à peine curé de Courtalain, et démissionna pour faire place à M. Jacques d'Aupley de Boisfleuri. Celui-ci resta à Courtalain jusqu'à la fermeture de l'église paroissiale, c'est-à-dire jusqu'au 27 pluviôse an II de la Répu-

Digitized by Google

blique, prêta tous les serments exigés par les lois constitutionnelles, et tint les registres de l'état-civil jusqu'au mois de décembre 1792. On dit qu'après avoir quitté Courtalain, il se retira dans sa famille, au village de la Bichetière, paroisse du Gault-Saint-Étienne, sans toutefois perdre entièrement de vue ses amis d'antan. Il ne fut pourtant pas maintenu à Courtalain après l'organisation ecclésiastique autorisée par le Concordat ; on le nomma à la cure de Saint-Jean-Froidmentel, au diocèse de Blois. C'est là qu'il mourut.

Son successeur fut M. Léon Provendier ; originaire de Courtalain, M. Provendier avait passé une partie de la Révolution dans le sein de sa famille, tantôt exerçant les fonctions de son ministère, tantôt s'abstenant, selon les circonstances.

Notons, en passant, que la municipalité se montra constamment irréligieuse, et qu'au mois de décembre 1798, loin de prêter son concours à M. Provendier, son compatriote, elle procédait à la vente des derniers débris du mobilier de l'église.

Au moment de la Révolution, la paroisse de Courtalain faisait partie de l'archidiaconé du Dunois. Le seigneur présentait à la cure. Elle comptait 200 communiants ; ses revenus étaient de 550 livres, fournies par la famille de Montmorency en échange de 52 arpents de terre labourable et 2 arpents de pré qui lui avaient été précédemment légués.

Quant aux revenus de la fabrique, ils formaient, en moyenne, un total de 267 livres 10 sous, ainsi répartis : 170 livres 15 sols de revenus en biens-fonds ; et le reste en casuels divers, comme quêtes, ventes de toisons d'agneaux, d'œufs, de gerbes, etc.

La paix était à peine rendue à l'Église de France par le Concordat, que M. Provendier s'installait à Courtalain en qualité de curé ; son titre, toutefois, ne fut régularisé que l'année suivante, 1803.

En 1812, un incendie causé par la foudre détruisit de fond en comble l'église de Saint-Pellerin. De ce fait, l'exercice du culte y devint impossible ; le curé se retira et la paroisse fut provisoirement réunie à Courtalain. Cette réunion ne finit qu'en 1822, où l'église put être rebâtie grâce au zèle des habitants et à la générosité de M. le duc de Montmorency.

Cette même année, Mgr de Latil, nouvellement promu au siège de Chartres, venait donner la confirmation à Courtalain.

Digitized by Google

L'année 1825 fut signalée à Courtalain, comme ailleurs, par les fêtes jubilaires. M. le duc de Montmorency se rendit à Rome et en rapporta l'une des briques qui, lors du jubilé de 1775, le dernier célébré, puisque celui de 1800 ne put l'être en raison des évènements, avait servi à murer la porte sainte. Cette brique a toujours été, depuis lors, conservée dans notre église paroissiale ; on peut la voir dans l'enceinte de la tribune réservée à la famille de Montmorency.

C'est en ce même pèlerinage que le vénéré duc obtint du Souverain Pontife Léon XII une relique de sainte Anne avec une indulgence plénière pour le jour de la fête ou l'un des jours de l'octave, aux conditions ordinaires. Il obtint également une semblable indulgence pour un salut solennel, avec procession à célébrer le jour de Pâques.

M. Provendier, l'heureux témoin de tous ces faits, de tous ces privilèges, vécut jusqu'en 1831. Mais, depuis quelque temps déjà, le mauvais état de sa santé l'avait contraint de réclamer le secours d'un prêtre auxiliaire ; ce fut M. Pierre Grenet, alors vicaire d'Arrou, qui lui succéda.

En 1834, Mgr Clausel de Montals, alors évêque de Chartres, vint donner la confirmation à Courtalain ; il y revint encore en 1843, et constata avec joie les travaux considérables qui avaient en quelque sorte transformé l'église dans l'intervalle.

Les travaux furent continués en 1846 et firent découvrir, à l'entrée du chœur actuel, les fondements d'une épaisse et solide muraille ; c'était là, croit-on, que finissait primitivement l'église.

En 1844, M. Grenet dut, à son grand regret, quitter Coutalain pour une autre destination. Il fut immédiatement remplacé par M. Louis-Justin Marquet, curé de Boissy-le-Sec.

En 1846, la commune de Courtalain s'était vu adjoindre un certain nombre d'habitants, dépendants de Saint-Pellerin ; l'année suivante, Mgr l'évêque de Chartres statuait, en conformité avec les règlements diocésains, que la délimitation paroissiale serait conforme à la délimitation communale.

En 1848, il y eut à Courtalain, comme partout en France, plantation et bénédiction d'un arbre, appelé de Liberté. La cérémonie eut lieu le 2 avril, au milieu d'un immense concours d'habitants, précédés par le maire et son conseil, et assistés de la garde nationale.

Digitized by Google

Les années suivantes furent témoins d'autres cérémonies moins solennelles, mais plus touchantes. Ce fut d'abord la bénédiction du nouveau cimetière, puis celle du calvaire que l'on rencontre près du bourg, sur la route d'Arrou ; puis la bénédiction d'un chemin de croix et de deux cloches ; et enfin, le 16 octobre 1853, celle de la nouvelle école destinée aux Sœurs institutrices de la communauté de Saint-Paul, et dont nous avons parlé ailleurs.

Quatre ans plus tard, M. le duc de Montmorency terminait son œuvre, relativement à l'église, par la construction du clocher actuel et de ses dépendances. Le Conseil de fabrique, reconnaissant, d'accord avec le Conseil municipal, lui octroyait alors par acte notarié la jouissance, pour lui et sa famille, de la double tribune qui se trouve au-dessous.

En 1858 mourait, pleine de bonnes œuvres, très noble dame Euphémie-Théodora de Harchies, duchesse de Montmorency.

M. le duc, valétudinaire depuis quelques années, succombait lui-même en 1862. Par un nouveau bienfait il venait d'acquérir, pour le donner à la commune, et à l'usage du presbytère et de l'église, le terrain où l'on a construit la nouvelle sacristie, et celui qui l'environne.

Une jolie petite chapelle avait été annexée à l'école Montmorency, lors de sa construction. En 1865, Mgr l'évêque de Chartres consentit à la déclarer chapelle publique.

Nous arrivons ainsi à l'année 1876, où M. Marquet échangea la cure de Courtalain pour une stalle de chanoine, de la cathédrale de Chartres, digne récompense de son zèle et de ses éminentes vertus sacerdotales. Depuis quelques années déjà, il était chanoine honoraire. M. Marquet mourut à Chartres, le 23 avril 1878, à l'âge de 72 ans.

Son successeur désigné, M. Louis-Henri Lemarié, vicaire de Notre-Dame de Chartres, ne prit pas possession, en raison de certaines difficultés administratives, et fut installé à Saint-Jean de Châteaudun.

Vint alors M. Virgile-Hippolyte Desvaux, professeur de rhétorique au Petit-Séminaire de Saint-Cheron ; sujet éminent, M. Desvaux resta six ans à peine à Courtalain, devint curé de Senonches et puis de la Madeleine de Châteaudun ; il occupait ce dernier poste, quand il mourut, le 4 février 1894, à l'âge de

Digitized by Google

51 ans. M. Desvaux fut quelque temps, nul ne l'ignore, secrétaire de notre Société Dunoise.

Son successeur fut M. Louis-Joseph Gouache, curé d'Épernon. Forcé par sa santé de quitter cette importante paroisse, M. Gouache ne fit que végéter à Courtalain. Après quelques mois seulement de résidence, il y mourait à l'âge de 40 ans.

M. Gouache fut remplacé par M. Eugène-Édouard Robé, ancien vicaire des paroisses de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Chartres, puis aumônier de l'école normale primaire départementale. M. Robé resta à Courtalain jusqu'en 1891, où il fut nommé curé de La Loupe.

M. Robé continua avec autant de zèle que de compétence les travaux inaugurés à l'église par ses prédécesseurs ; on lui doit en particulier le lambris et les bancs. L'autel, les vitraux, les boiseries, les peintures, sont de M. Marquet ; le pavage est de M. Desvaux.

La remarquable porte romane qui donne sur la place remonte à la même époque ; elle est due à la générosité de M. le marquis de Gontaut.

M. Robé fut remplacé à Courtalain par le rédacteur de cette notice. Depuis l'installation de ce dernier curé, l'église paroissiale s'est enrichie d'un magnifique autel en marbre, dit autel de sainte Anne, donné par M. le marquis de Gontaut-Biron Saint-Blancard, depuis décédé. Cet autel, construit en 1894, a été solennellement consacré, le 27 février 1898, par Mgr Mollien, évêque de Chartres, assisté de M. Legué, son vicaire général, de plusieurs prêtres et d'un grand concours de fidèles.

Le même jour, Mgr Mollien, sollicité par le curé cédant lui-même au désir du maire, voulut bien procéder personnellement à la bénédiction d'une partie de terrain qu'on venait d'adjoindre au cimetière, reconnu insuffisant. M. l'abbé Verret, supérieur du Petit-Séminaire de Nogent-le-Rotrou, debout au pied de la croix, adressa à la nombreuse assistance qui l'entourait une allocution de circonstance qui fut religieusement écoutée et très goûtée. La municipalité ne crut pas devoir prendre part à la cérémonie.

Depuis lors et en cette même année 1898, la majorité du Conseil de fabrique, ratifiant la vente faite, par le président du bureau, d'un fauteuil antique donné à l'église par la famille de Montmorency, a émis le dessein de consacrer le montant de la

Digitized by Google

vente à la construction d'un calorifère, à l'instar des grandes localités.

Notons, en finissant, que les revenus des anciennes fondations ont complètement disparu au milieu des troubles révolutionnaires.

De nos jours, le chiffre des fondations s'élève à la somme de 246 francs, à la charge de 54 messes à acquitter chaque année. Quatre seulement sont à l'intention des défunts de la famille de Montmorency.

Par son testament olographe rédigé à Claremont (Angleterre), le 20 avril 1859, M. le duc Raoul de Montmorency léguait à sa paroisse la somme de 3.000 fr. pour messes à acquitter à son intention, à celle de la duchesse, son épouse, et de ses père et mère. Une contestation s'étant élevée à l'occasion du mot paroisse, employé par le testateur, les jurisconsultes conseillèrent de partager la somme léguée par moitié entre les fabriques de l'église de Sainte-Clotilde, qui était celle du testateur, pendant son séjour à Paris, et celle de Courtalain, où il avait sa résidence durant la saison de l'été.

Digitized by Google

§ IV

INSTRUCTION PUBLIQUE

Au moyen-âge et jusqu'au seuil de nos temps modernes, la population de Courtalain fut composée, à peu près exclusivement, des employés de la seigneurie : administrateurs civils, juges, avocats, baillis, notaires, huissiers, procureurs, médecins, apothicaires, commandants de place.

L'instruction n'aura donc pu manquer d'y atteindre un degré assez élevé.

Alors même, en effet, qu'aucun des honorables fonctionnaires que nous venons d'énumérer n'aurait cultivé d'une façon particulière la littérature ou les beaux-arts, tout porte à croire qu'ils auront dû posséder au moins une certaine teinture scientifique.

Il est donc profondément regrettable pour Courtalain que les statistiques n'aient pas joui, chez nos pères, de la faveur qui les entoure aujourd'hui. Nous y aurions recueilli, à n'en pas douter, de précieux renseignements.

A leur défaut, nous devrons descendre jusqu'à l'année 1599. En effet, ce fut en cette année seulement, nous l'avons déjà dit ailleurs, que l'édit de François Ier relatif à la rédaction des actes de l'état-civil sortit son exécution à Courtalain. Or, nous avons été heureux d'y rencontrer de nombreuses signatures, ce qui suppose une instruction étendue et avancée.

Les siècles suivants nous ont révélé les noms de plusieurs maîtres d'école en résidence dans la localité. Nous avons même rencontré, au dix-septième siècle, l'acte de décès d'un maître d'études latines. Il se nommait René Morin.

Maître Morin avait-il eu des prédécesseurs, eut-il des remplaçants? Nous le croyons volontiers, car le concours d'un tel maître n'aura pu manquer d'être aussi utile qu'agréable aux employés divers de la seigneurie.

Digitized by Google

Quant aux autres maîtres, il est à croire qu'ils se sont succédé l'un à l'autre sans interruption.

Il y eut même des institutrices ; deux nous sont connues : Catherine Guerrier en 1726, et Jeanne Bourdin en 1746.

Une pièce déposée aux archives d'Eure-et-Loir parle de religieuses enseignantes ; nous n'avons rien trouvé dans nos annales qui confirme ce renseignement. Une ancienne religieuse nommée Madeleine-Renée Miel, originaire de Champrond-en-Gâtine, alors Champrond-Marat, habitait, il est vrai, Courtalain en 1795. Mais quel motif l'avait amenée dans la localité ? nous ne pouvons le dire ; nous savons seulement qu'après divers évènements, qui ne sont pas de ce récit, elle rejoignit, sitôt qu'elle le put, sa communauté.

Quant aux instituteurs, les relations qui les concernent sont elles-mêmes très incomplètes.

Cinq noms seulement ont échappé à l'oubli. Ce sont MM. Mathurin Girard en 1656, Jacques Noël en 1677, Thomas Poisson en 1745, Jean-François Rointru en 1746 et Urbain Fusit en 1767.

Ce dernier est-il celui que le décret du 24 germinal an II qualifie d'ancien directeur des petites écoles du dit lieu ? nous le croyons volontiers. Il aurait alors fourni une longue carrière pédagogique, car on le retrouve encore en l'an VII.

Il est alors remplacé par Julien-Gilles, son fils ; Julien-Gilles Fusit exerça jusqu'au 19 prairial an XI, époque de sa mort.

Son successeur fut Martin-Joseph Assau, qui démissionna en 1811 et fut remplacé par Louis-François-Marin Roger. Maître Roger resta en exercice jusqu'en 1833, et mourut à Chartres. Il cumula, dit-on, ses fonctions d'instituteur avec un commerce d'épicerie fort achalandé. La classe se tenait dans l'arrière-boutique.

C'est pendant que maître Roger exerçait ses honorables fonctions, en 1820, que Madame Euphémie-Théodora de Harchies, alors baronne de Montmorency, fonda, pour être dirigée par les Sœurs de Saint-Paul de Chartres, une école de jeunes filles, dans une des dépendances du château.

Marin Roger fut remplacé par Louis-Thomas Bellanger. Le séjour de maître Bellanger à Courtalain fut assez court. Dès le mois de juin 1835, il quittait la localité et allait se fixer à Oinville-sous-Auneau. Son successeur fut Louis-Désiré Poupry.

Digitized by Google

Le procès-verbal d'installation de M. Poupry nous a paru digne de remarque. Nous le consignons donc ici :

« Le 4 juillet 1835, MM. les conseillers municipaux se sont réunis sous la présidence de M. le Maire, en vertu d'une autorisation de M. le Préfet, en date du même jour.

« M. le duc de Montmorency annonce que M. Bellanger, instituteur, ayant obtenu sa démission, pour s'établir dans la commune d'Oinville, il est nécessaire de pourvoir au plus tôt à son remplacement.

« Le seul candidat qui s'est présenté, M. Poupry, d'Arrou, ayant été agréé par le comité communal, M. le Maire propose, après lecture de la délibération du dit comité, de recevoir provisoirement M. Poupry, qui a exercé comme professeur dans les universités de Paris et d'Orléans, et qui est possesseur d'un certificat de philosophie et de rhétorique délivré par le Supérieur du séminaire de Chartres, ainsi que d'un diplôme de capacité d'instituteur du 2e degré, qu'il a obtenu à Moulins.

« Le Conseil, après avoir demandé des renseignements sur la moralité et les connaissances que possède M. Poupry, exprime l'avis que le candidat soit reçu provisoirement comme instituteur du 2e degré ; à charge par lui de fournir tous les certificats exigés par la loi ; et à la condition qu'il se pourvoira plus tard du certificat de capacité du 1er degré et du titre de bachelier ès-lettres.

« Le Maire est prié de faire agréer le candidat par le comité d'arrondissement.

« Fait et délibéré, à la Mairie de Courtalain, les jour et an que dessus, à deux heures de relevée. »

On voit que ces Messieurs les conseillers n'agissaient pas à la légère et comprenaient l'importance du rôle qu'ils avaient à remplir. Cela ce conçoit, du reste : la commune, largement aidée par M. le duc de Montmorency, venait d'acquérir et de meubler une maison d'école.

M. Poupry resta à Courtalain jusqu'au 7 novembre 1847.

Aucune pièce officielle ne parle de ses succès pédagogiques, on sait seulement qu'il eut un instant des pensionnaires.

En 1838, la rétribution scolaire était ainsi fixée : 1 fr., 1 fr. 50 et 2 fr., selon la division de l'élève. En 1847, l'instituteur compte 70 élèves en hiver, et 60 pour la saison d'été.

La rétribution scolaire s'élève à 850 fr., la commune ajoute à cette somme 390 fr. de supplément et alloue 110 fr. au secrétaire de mairie.

Digitized by Google

M. Poupry, nous venons de le dire, quitta Courtalain le 7 novembre 1847. Voici quelle fut la cause de son départ :

Il venait d'accepter la gérance d'une Compagnie d'assurances contre l'incendie. Le Conseil municipal pensa qu'une pareille fonction était incompatible avec l'exercice de l'enseignement et mit le titulaire en demeure d'opter entre la gérance et la direction de l'école communale. M. Poupry trouva mauvais un ultimatum aussi catégorique et se retira à Arrou, son pays natal.

M. Poupry eut pour successeur M. Augustin Leconte, originaire de Châteaudun, brillant élève de l'école normale de Chartres, muni du brevet de capacité de premier degré.

La municipalité avait à choisir entre six concurrents, tous sortis de l'école normale ; ce fut sur lui que se fixa le choix du Conseil ;

M. Leconte était depuis deux ans seulement instituteur à Dampierre-sur-Avre.

La maison d'école était alors en fâcheux état ; on se hâta d'y faire les réparations les plus urgentes, avec la pensée d'acquérir plus tard une maison plus digne et plus confortable. L'occasion fut différée jusqu'en 1875. La municipalité fit alors l'acquisition du bel et vaste établissement où se trouvent réunis de nos jours la mairie, la justice de paix, la caisse d'épargne, la classe des garçons et le logement de l'instituteur.

M. Leconte ne devait pas jouir longtemps de ce dernier local. Le 1er avril 1883, il faisait valoir ses droits à la retraite, et quittait l'enseignement.

De nombreux succès avaient signalé sa carrière pédagogique. Ses supérieurs hiérarchiques eux-mêmes se sont plu à le constater publiquement par les diverses distinctions dont ils l'honorèrent. En effet, M. Leconte obtint successivement : en 1854, une mention honorable ; en 1861, une médaille de bronze ; en 1869, une médaille d'argent ; en 1875, enfin, le titre d'officier d'Académie.

Du reste, les élèves eux-mêmes ont plus d'une fois participé à la gloire du maître. En 1868, lors du concours régional qui se tint à Chartres, ils obtinrent, pour prix spécial de cahiers, une médaille d'argent second module.

Dans l'intervalle, d'autres faits intéressant l'enseignement populaire s'étaient passés à Courtalain.

Au mois de novembre 1854, les Sœurs quittaient l'établissement qu'elles avaient occupé depuis leur installation, pour

Digitized by Google

entrer en possession du magnifique établissement que M. le duc de Montmorency venait de faire construire, pour servir à la fois d'hôpital et d'école, et dont nous avons parlé plus longuement ailleurs.

En 1866, un nouveau tarif, modifiant celui de 1838, fixait la rétribution scolaire à 1 fr. 50, 1 fr. 75 et 2 fr. 25, supprimait la gratuité complète et taxait les indigents à 1 fr. 25 par mois.

L'année suivante, le Conseil académique attachait un maître adjoint à l'école communale.

M. Leconte eut pour successeur M. Alexandre-Désiré Ticot, instituteur à Chapelle-Royale.

M. Ticot resta à Courtalain jusqu'en 1893. Il quitta alors l'enseignement pour aller occuper une recette buraliste à Nogent-le-Rotrou.

Son remplaçant fut l'instituteur actuel, M. François-Étienne-Victor Feuillu, venant de Châtillon. Par son zèle, sa fermeté et ses aptitudes pédagogiques, M. Feuillu termine dignement la liste des maîtres, qui, à Courtalain, ont su s'élever à la hauteur de leurs augustes fonctions et bien mériter de leurs concitoyens.

En cette même année 1893, la communauté de Saint-Paul, faisant droit aux demandes simultanées du Bureau de bienfaisance et de Madame la marquise de Gontaut, accordait, moyennant une modique augmentation d'honoraires, l'adjonction d'une troisième sœur de classe. Cette adjonction était nécessitée par la présence, à l'école, des jeunes filles des employés de la gare, qui sont heureuses de la fréquenter.

Nous devons avouer que l'administration académique fut moins généreuse que la communauté, et refusa le maître adjoint que réclamait le Conseil municipal ; elle y mettait pour condition préalable la construction d'une école laïque de filles.

Le Conseil, vu l'état des finances de la commune, ne crut pas pouvoir accepter le compromis ; et cette tentative nouvelle eut le sort de celles qui l'avaient déjà précédée à plusieurs reprises différentes.

Sous le rapport de l'enseignement primaire, Courtalain a donc toujours marché de pair avec les localités les plus favorisées ; souvent même il leur a été supérieur. Quant à l'enseignement secondaire, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit en commençant, relativement aux lacunes de l'histoire.

Digitized by Google

En fait d'hommes distingués originaires de Courtalain, nous pouvons pourtant citer les suivants :

1° Maître François Bezault, né à Courtalain en 1706 et mort en 1754 ; curé de Saint-Mesmin, au diocèse d'Orléans. Prédicateur distingué, il dut à sa réputation d'éloquence d'être choisi pour faire le panégyrique du duc d'Orléans, fils du régent.

2° M. Charles-René Tenaisie, né audit lieu en 1734.

M. Tenaisie succéda d'abord à son père en sa charge de bailli des châtellenies de Courtalain, Bois-Ruffin, Le Mée, etc., puis embrassa chaudement les idées révolutionnaires, et fut nommé juge au tribunal de Châteaudun.

Bientôt après, il était appelé à la haute cour d'Orléans pour y exercer les fonctions d'accusateur public ; ce fut son malheur, car il fut lui-même décrété d'accusation en 1794, condamné à mort et exécuté.

Il était par sa femme, née Marie-Élisabeth Letellier, beau-frère du député Petion. Il est donc permis de croire que ce fut à la faveur de cet homme politique, plus peut-être qu'à ses talents personnels, qu'il dut l'avancement qui lui devint si funeste.

Nous aurions aimé à citer également ici Nicolas Barbereau, beau-frère du précédent comme époux de Marie-Jeanne-Henriette Tenaisie, à la fois littérateur, poète et philosophe ; mais il est né à Châteaudun.

Maître Barbereau exerça à Courtalain la fonction de procureur fiscal. Cette charge ayant été supprimée à la Révolution, il se retira en sa ville natale, où il mourut en 1820, à l'âge de 83 ans, après avoir sollicité vainement de l'administration une place de juge.

La Bibliothèque communale de la cité dunoise possède en manuscrit une partie de ses œuvres. Le tome huitième des procès-verbaux de la Société archéologique chartraine en cite, avec éloge, plusieurs extraits.

Quant à notre époque contemporaine, dans le désir de prouver que Courtalain ne dégénère pas, nous demandons à citer les noms suivants :

M. l'abbé Édouard Godet, né à Courtalain le 10 janvier 1834, géologue de mérite, prêtre des plus distingués, aujourd'hui archiprêtre curé de l'église cathédrale et paroissiale de Notre-Dame de Chartres.

Digitized by Google

M. l'abbé Joseph Bauger, né aussi à Courtalain le 21 août 1841. Savant professeur de sciences et mathématicien éminent, M. Bauger était fils d'un boulanger qui voulait lui laisser sa profession, il ne put donc que fort tard se livrer à l'étude ; mais un travail acharné et de remarquables aptitudes personnelles lui permirent, après trois ans de séjour au petit séminaire de Nogent-le-Rotrou, nouvellement fondé, de subir avec avantage les épreuves du double baccalauréat ès-lettres et ès-sciences.

M. le docteur Damalix, né également à Courtalain, le 24 février 1854, médecin en chef des hôpitaux de Charenton.

A cette première liste, qu'il nous soit permis de joindre d'autres noms, appelés eux aussi à une certaine notoriété.

En premier lieu, nous sommes heureux et fiers de citer deux amateurs et collectionneurs d'antiquités, les jeunes fils du savant docteur Chauveau, décédé à Courtalain en 1886.

Mais, avant tout, nous devons une mention élogieuse à l'un des membres de notre Société Dunoise, le jeune Henri Lecomte, à la fois géologue, archéologue, numismate et chimiste. La collection qu'il a entreprise, nous osons l'affirmer, est destinée à devenir l'une des plus intéressantes et des plus complètes de la contrée.

A ces noms nous aurions pu ajouter sans doute ceux d'Antoine de Baïf, l'intime ami de Ronsard, et de Lazare son père, celui-ci frère et celui-là neveu de Perrette de Baïf, épouse de Guillaume d'Avaugour, le constructeur du château actuel de Courtalain, et promener leurs poétiques rêveries à travers les larges et ombreuses allées qui, alors comme aujourd'hui, aboutissaient au manoir seigneurial.

Mais nous avons craint de nous attribuer une gloire imméritée ; nous nous renfermons donc, pour cette fois encore, dans les données de l'implacable histoire.

ABBÉ CHAPRON,
Curé de Courtalain.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE

DU MARDI 24 AVRIL 1900

La Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale le mardi 24 avril 1900, à une heure et demie du soir, dans la salle ordinaire de ses séances, au Musée de Châteaudun.

Étaient présents au Bureau : M. Renault, vice-président, qui invite à prendre place à sa droite M. Isambert, député de l'arrondissement de Châteaudun, MM. : Richer, vice-président, Pouillier-Vaudecraine, Vallée; Communeau, Lecomte, Passard et Juteau, secrétaire ;

Et MM. : l'abbé Augis, Bourdoiseau, l'abbé Chapron, Ed. Gasnier, Guérin, Hetté, Lambron, l'abbé Mercier, Pecheteau, l'abbé Peschot, Prud'homme, l'abbé Reulier.

M. Renault présente les excuses de M. Lecesne, président, qu'une indisposition empêche d'assister à la séance, et celles de MM. Ch. Cuissard, l'abbé Sainsot et É. Bois.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale est lu et adopté sans observations.

Lecture est donnée, par M. le Secrétaire, de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des dons faits à la bibliothèque et au musée de la Société, et d'un extrait des procès-verbaux des réunions du Bureau.

M. l'abbé SÉNÉCHAL, curé de Villiers-le-Morhier, présenté par M. l'abbé Vassort et M. l'abbé Juteau, a été admis en qualité de membre titulaire de la Société.

Mme la marquise DE GONTAUT-BIRON, au château de Courtalain, et à Paris, 2, rue Saint-Thomas-d'Aquin, a bien voulu accepter d'être sociétaire, comme l'était M. le marquis de Gontaut, notre très honoré et très regretté collègue.

Le titre de Société correspondante a été échangé avec la Société américaine *The Missouri botanical Garden.*

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique.

Journal des Savants, janvier et février 1900.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2e liv. de 1899.

Digitized by Google

Annales du Musée Guimet : *Si-dô-in-dzou,* gestes de l'officiant dans les cérémonies mystiques des sectes Tendaï et Singon (bouddhisme japonais), d'après le commentaire de M. Horiou Toki, supérieur du temple de Mitani-Dji, traduit du japonais sous sa direction par S. Kawamoura, avec introduction et annotations par L. de Milloué, conservateur du Musée Guimet ; vol. in-8, 1899. — *Introduction à la philosophie Védanta,* trois conférences faites à l'Institut royal en mars 1894, par F. Max Muller, traduit de l'anglais par Léon Sorg ; vol. in-12, 1899. — *Revue de l'Histoire des religions,* novembre-décembre 1899.

De diverses personnes.

Généalogie de la famille du Vaucel de Vaucardel, « proche Château-Dun ». — Don de M. l'abbé Peschot.

Pointe de javelot en fer, trouvée à Bazoches-en-Dunois. — Don de M. Lecœur, du dit Bazoches.

Deux liards de Louis XIV. — Don de M. Moulin, rue Saint-Lubin.

Une petite hachette et deux échantillons minéralogiques. — Don de M. Tremblay, de Rougenou, commune de Logron.

L'assemblée vote des remerciements aux donateurs.

ACHATS

Une grande chopine en terre cuite vernissée, surmontée d'une tête d'animal et portant, gravée entre deux insignes professionnels, la mention : « 1863. Lucien Poirier, cordonnier, Châteaudun ». Cet ustensile a été fabriqué à l'ancienne poterie de Châteaudun.

Une balance chinoise à opium : tige en ivoire finement graduée, plateau de cuivre et poids sur lequel une inscription est gravée ; le tout enfermé dans un étui de bambou.

Un fer de harpon à ailettes mobiles.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU BUREAU

Séance du 6 mars 1900.

Communication de circulaires : — l'une de M. le ministre de l'Instruction publique, relative au Congrès des Sociétés savantes de 1900 ; — l'autre contenant le programme du Congrès international d'histoire comparée, dont la nouvelle réunion sera tenue à Paris, au Collège de France, du 23 au 29 juillet 1900.

M. Vallée émet le vœu qu'en raison de la fragilité des ornements, la grille en fer forgé formant le fronton cintré qui surmontait la porte de l'abbaye de la Madeleine, (devenue celle de la Sous-Préfecture de Châteaudun), soit adossée à la muraille du Musée qui donne sur le Mail, sans être utilisée pour un portail d'entrée.

Digitized by Google

Séance du 3 avril.

Communication d'une circulaire relative au Congrès international de la propriété foncière qui se réunira à Paris, au palais des Congrès de l'Exposition, les 11, 12 et 13 juin 1900. Un programme est annexé à la circulaire.

Carte de M. Jules Challine, de la *Société des Amis de la Beauce* (à Pithiviers), demandant un correspondant photographe à Châteaudun.

Lettre de M. J. Leuret, avocat, allée de Tourny, 25, à Bordeaux, contenant une demande de renseignements relatifs aux familles de Viltron, de Féron, de Montdoré, etc., des paroisses de Civry, Varize, Bazoches-en-Dunois, etc., dont il est le « descendant direct ». M. Leuret s'est déjà mis en rapport avec M. le curé de Civry et lui a fourni d'utiles renseignements.

Lettres de Mgr Desnoyers, d'Orléans, et de M. l'abbé Baron, curé de Péronville, demandant s'il a existé une congrégation religieuse d'hommes ou de femmes près la ferme de Limoron (Villamblain). On y a trouvé, il y a quelques années, une bague religieuse en argent, non moderne, qui, en raison de la forme et du symbole religieux du chaton, a dû appartenir à un personnage ecclésiastique important. Elle est actuellement en la possion de Mgr Desnoyers.

Lettre de M. le curé de Langey, faisant don, à la bibliothèque de la Société, de la généalogie de la famille du Vaucel de Vaucardel. Comme le fait remarquer M. l'abbé Peschot, le lieu de Vaucardel est dit « proche Château-Dun ». Il ne figure cependant pas dans la nomenclature des hameaux d'Eure-et-Loir. Avis aux chercheurs.

M. Peschot avait noté depuis longtemps qu'un membre de la famille du Vaucel de Vaucardel (Guillaume, 2e du nom,) était cité dans les registres de Langey, en 1726. Il a reconnu, depuis, que la veuve de Guillaume du Vaucel de Vaucardel, (1er du nom et père du précédent), Marie Germond, signalée dans la généalogie en question, figurait aussi en 1718 parmi les déclarants au prieuré de Saint-Hilaire-sur-Yerre (Arch. départ., H. 2462). C'est donc bien une famille de nos contrées.

Enfin, on voit que les fermes de Liardière (la Lardière, à Langey) et de Montauban (sur St-Hilaire-sur-Yerre), ainsi que les bois de Rouvray (près Clairbois, à Langey), furent réunis au domaine de Langey au moyen de l'acquisition qu'en fit Pierre-Marie Thiroux, sgr de Villemesle, Langey et Montigny, de *Guillaume du Vaucel,* le 22 octobre 1782, par acte passé devant Bignon, notaire à Boisgasson. Ce Guillaume doit être le fils aîné de Guillaume 2e du nom, car celui-ci aurait eu 94 ans en 1782, étant né, d'après la feuille généalogique, en 1688.

Après la lecture de ces divers extraits, M. le Président fait part à l'assemblée de la mort d'un de nos très estimés collègues, M. Émile Raimbert, décédé à Paris le 15 mars 1900, dans sa 69e année. M. Raimbert était un

Digitized by Google

des membres fondateurs de la Société. Nous lui devons le don du manuscrit sur l'histoire de Chartres qui a été présenté à l'une des dernières séances.

M. Renault annonce également à l'assemblée la mort de M. Maxime Beauvilliers, juge de paix à Patay, qui fut un de nos collègues dévoués et un de nos collaborateurs. M. Beauvilliers a succombé au moment où il allait accomplir sa 80e année. Originaire de Pithiviers, il avait débuté dans le notariat après d'excellentes études au collège Henri IV, puis il se consacra à la littérature, collabora à divers journaux et contribua à la fondation de la Société archéologique de Seine-et-Marne, qui a publié dans ses bulletins plusieurs notices écrites par M. Beauvilliers. En 1873 il fut nommé juge de paix ; il occupa successivement les sièges de Marcilly-le-Hayer, de Ferrières-en-Gâtinais et de Patay. C'est alors qu'il entra dans la Société Dunoise et qu'il lui donna plusieurs intéressants mémoires concernant Colardeau et « *Les Célébrités de Patay* ». Il nous avait promis plusieurs autres travaux concernant l'histoire de cette petite ville, mais, bien qu'il ait conservé jusqu'à sa mort toute la lucidité de l'esprit, il lui a été impossible d'achever cette nouvelle œuvre.

M. Maxime Beauvilliers était officier de l'Instruction publique, lauréat de la Société d'encouragement au bien. M. de Tinseau, un romancier de talent qui fut sous-préfet de Châteaudun, lui écrivait en février dernier une lettre qui est un juste hommage rendu à la mémoire de ce lettré modeste et désintéressé ; la voici :

« Cher Monsieur et Ami,

« Quand je parle, dans la post-face de mon dernier livre, des noms qui restent gravés dans mon cœur, vous savez bien que le vôtre est parmi ceux-là. Mais il se trouve aussi dans mes livres eux-mêmes. Dans chacun des volumes de ma collection, j'ai placé l'article que vous lui aviez consacré, de sorte que nous vivrons et mourrons ensemble, selon le bon plaisir de la postérité.

« Je ne saurais oublier, tant qu'il me restera de la mémoire, que vous avez combattu pour moi, et ce lien confraternel est indissoluble.

« Reposez-vous donc sur « nos » lauriers. Les vôtres sont glorieux et enviables. Votre carrière, bien remplie, a été utile aux Lettres et au Savoir. Elle m'a été utile à moi-même, et c'est du fond du cœur, avec une poignée de mains chaude et émue, que je vous dis : merci !

« Comptez toujours sur moi comme sur un ami. En amitié comme en amour, l'adjectif, au lieu d'augmenter le sens, l'affaiblit.

« L. de Tinseau. »

M. le Président donne ensuite communication d'une lettre de M. l'abbé Sainsot, en date du 22 avril 1900, relative au Cartulaire de Saint-Avit, qui

Digitized by Google

dernièrement a été analysé par un de nos collègues. L'auteur, dit M. Sainsot, n'avait en main qu'une copie incomplète. Beaucoup de chartes, et des plus importantes, ne sont pas comprises dans ce recueil. M. Merlet père en a trouvé un grand nombre aux Archives d'Eure-et-Loir et il attachait beaucoup d'importance au cartulaire de l'abbaye de Saint-Avit, qu'il a appelé un « riche cartulaire » dans sa notice sur les *Redevances au Pays Chartrain* (tome XIII des Mémoires de la Société archéologique d'Eure-et-Loir). M. l'abbé Sainsot conclut en émettant le vœu que la Société Dunoise entreprenne la publication du cartulaire de Saint-Avit qui, par la réunion des chartes de la bibliothèque d'Orléans, de celles que M. Brossier a recueillies et de celles que MM. Merlet ont réunies, formerait un recueil précieux pour l'histoire du Dunois.

M. le Président lit également une lettre de M. le Cte de Marsy, en date du 16 avril 1900. M. le Président de la Société française d'archéologie annonce que la date du Congrès de Chartres est fixée au mercredi 27 juin, et qu'il compte inscrire dans le programme des excursions la visite de Châteaudun pour le samedi 30 juin.

Toutes ces communications terminées, M. le Président donne lecture de longs et intéressants extraits du mémoire de M. le Dr Lamoureux, médecin aide-major de 1re classe au 1er régiment de chasseurs : *Un Hospice mixte avant la Révolution : l'Hôtel-Dieu de Châteaudun.*

La parole est donnée ensuite à M. l'abbé Peschot pour lire son manuscrit de *La Touche-Hersant,* où il expose avec sa compétence ordinaire ses recherches historiques et généalogiques sur les familles qui en furent les propriétaires.

A cette question : Dans quel lieu se fit, le 22 juillet 1170, la réconciliation entre Henri Plantagenet et saint Thomas de Cantorbéry, M. l'abbé Augis, admirablement documenté, répond victorieusement, dans une très intéressante notice : c'est à La Ferté-Villeneuil et non à La Ferté-Bernard.

La séance est ensuite levée.

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT LE PRINTEMPS DE 1900

(*Mars-Avril-Mai*).

Tableau des Températures Minima et Maxima.

MARS			AVRIL			MAI		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
J. 1	2.7	5.4	D. 1	— 1.5	7.8	M. 1	8.0	21.1
V. 2	— 2.8	3.4	L. 2	— 2.6	6.5	M. 2	5.9	23.6
S. 3	0.2	5.0	M. 3	— 1.1	9.8	J. 3	6.0	20.0
D. 4	0.4	3.2	M. 4	5.2	12.5	V. 4	4.9	20.4
L. 5	— 3.5	1.7	J. 5	3.2	11.5	S. 5	5.3	26.8
M. 6	— 1.0	2.8	V. 6	2.3	12.1	D. 6	9.5	28.9
M. 7	0.4	4.5	S. 7	3.4	10.1	L. 7	11.3	21.6
J. 8	— 0.6	8.4	D. 8	3.8	7.9	M. 8	9.8	17.5
V. 9	— 2.0	12.9	L. 9	3.0	11.0	M. 9	5.4	20.2
S. 10	0.4	15.3	M. 10	4.1	12.1	J. 10	5.0	21.0
D. 11	3.5	14.9	M. 11	3.0	14.5	V. 11	8.0	19.8
L. 12	6.9	10.9	J. 12	7.9	15.6	S. 12	9.0	22.0
M. 13	2.8	10.0	V. 13	9.0	15.7	D. 13	5.1	16.5
M. 14	1.1	6.8	S. 14	4.5	17.4	L. 14	4.9	8.1
J. 15	4.3	10.3	D. 15	3.3	24.1	M. 15	5.0	14.4
V. 16	4.1	10.6	L. 16	7.0	15.9	M. 16	3.9	16.5
S. 17	0.5	6.6	M. 17	4.4	14.9	J. 17	3.8	16.4
D. 18	— 3.8	8.0	M. 18	7.6	16.8	V. 18	5.5	20.7
L. 19	4.9	7.1	J. 19	4.5	17.5	S. 19	7.5	16.0
M. 20	— 0.5	10.9	V. 20	4.2	21.4	D. 20	3.0	18.8
M. 21	1.0	8.6	S. 21	6.1	24.5	L. 21	4.5	23.3
J. 22	2.0	13.4	D. 22	10.2	25.3	M. 22	7.6	24.9
V. 23	1.9	10.3	L. 23	8.4	23.0	M. 23	11.1	22.2
S. 24	2.4	5.0	M. 24	5.9	17.8	J. 24	8.0	15.4
D. 25	0.0	3.4	M. 25	3.5	17.9	V. 25	8.1	16.1
L. 26	— 0.5	7.6	J. 26	2.8	15.0	S. 26	4.6	19.0
M. 27	— 1.9	7.5	V. 27	1.9	16.1	D. 27	6.0	22.3
M. 28	— 2.6	9.5	S. 28	2.8	14.6	L. 28	8.6	23.8
J. 29	— 0.4	6.4	D. 29	3.9	18.1	M. 29	8.4	22.7
V. 30	— 1.8	7.7	L. 30	3.5	19.4	M. 30	7.4	15.8
S. 31	— 0.3	8.1				J. 31	5.9	15.9
Moyne	— 0.57	7.94	Moyne	4.14	15.56	Moyne	6.67	19.73
	4°.25			9°.85			13°.20	

Digitized by Google

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

Le printemps de 1900, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : moyenne de la pression barométrique à midi, ramenée au niveau de la mer, 762m/m37, plus haute de 0m/m17 ; température moyenne, 9°10, plus basse de 0° 90 ; quantité de pluie recueillie, 69m/m0, moindre de 58m/m69 ; humidité relative moyenne, 57,2, moindre de 3,0 ; nébulosité moyenne du ciel, 52,8, plus faible de 4,6.

On y a constaté : 27 jours de pluie, dont 13 pour mars, 6 pour avril et 8 pour mai ; 17 jours de gelée : 14 pour mars et 3 pour avril ; 13 jours de gelée blanche, répartis comme suit : 5 en mars, 6 en avril et 2 en mai ; 7 jours de brouillard, dont trois pour chacun des deux mois de mars et mai, et un pour celui d'avril ; il y a eu 10 jours de neige insignifiante et 5 jours de grésil en mars ; on a noté des chutes de grêle les 4 avril, 6 et 24 mai, et du tonnerre les 5 et 23 avril, et 6 et 8 mai.

Le mois de mars a été sec et froid, plus couvert que d'habitude, aussi la végétation y a été très retardée. Les vents d'entre N.O. et N.E. y ont été dominants. Aucune manifestation électrique n'a été signalée pendant ce mois. La quantité de pluie recueillie dans le courant de ce mois et qui s'élève à 22m/m7, est inférieure de 18m/m03 à la quantité normale.

Le mois d'avril a été froid et nuageux pour commencer, assez chaud, clair et sans pluie ensuite, à partir du 15 (de Pâques). La pression barométrique s'y est maintenue plus élevée que d'ordinaire, 1m/m4 en moyenne ; la nébulosité moyenne du ciel, beaucoup plus faible (14,3) et la pluie moindre de 20m/m83 que la normale. 7 jours ont offert une nébulosité moyenne 0, dont 4 consécutifs ; le 20, aucune trace de nuage n'a été signalée. Les trois jours de gelée à glace de ce mois ont été les trois premiers

Vents dominants de ce mois : N., NO. et NE. Il est tombé quelques grains de neige le 2, dans la matinée. A noter, comme rare, l'écart existant entre le minima et le maxima de la température du 15, 20°8 (3°3 et 24°1). La quantité d'eau évaporée pendant ce mois a été de 102m/m6.

Le 13 avril, les premières hirondelles ; le 21, les premiers martinets ; le 25, le seigle commence à épier ; le 28, floraison du lilas.

Digitized by Google

Le mois de mai a été sec et froid, et aussi plus clair que d'habitude. La pression barométrique y a été plus faible de $1^{m}/^{m}1$; la pluie, moindre de $19^{m}/^{m}83$; les vents qui y ont dominé ont été ceux du NNO. au NE.; ils ont été modérés et souvent assez forts. La quantité d'eau évaporée a été de $115^{m}/^{m}6$.

Les 2 jours de gelée blanche ont été ceux des 9 et 20. Le 6, il y a eu dans l'après-midi, entre 3 h. 1/2 et 4 h. 1/4, un violent orage venant du SSO., qui a passé surtout à l'O. de Châteaudun et qui a donné une forte grêle de ce côté. Dans les communes de Boisgasson, Langey, Saint-Pellerin, Châtillon-en-Dunois, Gohory et Yèvres, la trombe a causé des ravages effrayants sur une bande de terrain de près de 18 kilomètres de longueur sur environ 3 kilomètres de largeur ; les récoltes ont été presque complètement anéanties. Les blés, les seigles, les prairies artificielles et les arbres fruitiers ont été en grande partie ravagés. Dans certains endroits, situés au centre même de l'ouragan, on a estimé que les récoltes étaient totalement perdues. Les chiffres des pertes se sont élevées approximativement à plus de 700.000 francs, dont 100.000 francs pour Boisgasson, 250.000 francs pour Langey, 50 000 francs pour Saint-Pellerin, 200.000 francs pour Châtillon-en-Dunois et 120.000 francs pour Gohory.

Floraisons en mai : le 2, du marronnier d'Inde ; le 26, de l'acacia ; le 28, du sureau. Vers le 27, le blé commençait à épier.

A noter toujours, également comme très rare, l'écart de 21°5 entre la température minima (5°3) et celle maxima (26°8) de la journée du 5 mai.

ÉM. ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

NOTES

SUR LA

PAROISSE DE CIVRY

1100 à 1900

Dans le Pouillé de 1250, Civry est mentionné sous le nom de *Siveriacum* avec son église sous le vocable de saint Martin. Civry a porté successivement les noms de Sivery en 1417, — de Syvery en 1513, — de Civri-la-Forêt en 1633, — et enfin de Civry depuis 1736. L'époque révolutionnaire fit de cette paroisse un chef-lieu de canton de 1790 à 1801.

Les hameaux, au nombre de neuf, sont : Gibraltar, la Frileuse, la Rodière, qui, aujourd'hui, sont réunis au bourg ; viennent ensuite : Mosny, Villentière, Nobleville, une portion de Vallières et les deux fermes de Villetron et de Spoy.

De Châteaudun, la route la plus directe est celle n° 10, dite de Châteaudun à Toury et plus communément dénommée route d'Allaines. Après avoir quitté Bel-Air, hameau de Lutz, on rencontre plusieurs chemins ruraux. L'un d'eux, à droite, mène aux villages d'Harville et de Nobleville, à gauche il s'en va à Conie. Un second, plus bas, mène, par une pente assez raide, au bourg, tandis qu'à gauche, devenu chemin frichu, il conduit à Conie. Un troisième, enfin, venant de Conie par Vallières, arrive au bourg en traversant Gibraltar et la Frileuse.

Le terrain est bon au sud, au sud-ouest et à l'ouest, médiocre au nord et au nord-ouest, marécageux à l'est avec la Conie, et un peu boisé. On extrait de son terrain de jolie pierre à bâtir.

Digitized by Google

Harville possède une carrière et un four à chaux. Dans cette carrière, à une certaine profondeur, on trouve un banc de pierre, de quelques centimètres d'épaisseur, uniquement formé de petits colimaçons pétrifiés.

La Conie. — Tout le monde connaît la Conie, cette bizarre rivière qui tantôt inonde ses roseaux et tantôt semble vouloir disparaître. Les habitants affirment qu'elle monte pendant quinze ans et qu'elle descend pendant un nombre égal d'années; elle reçoit ses eaux du plateau calcaire de la Beauce ; son lit est à une altitude de 125 mètres, celle du plateau est de 139 à 140 mètres ; la nappe aquifère se tient généralement de 116 à 117 mètres, c'est le niveau des puits et celui aussi de la source principale, qui est la Goure de Spoy. N'ayant qu'une pente peu sensible, elle ne coule que très lentement et ne donne au Loir, dans lequel elle se jette, que 357 litres d'eau par seconde. La Goure de Spoy, espèce de bassin de 8 à 10 mètres de profondeur, est la source de la Conie inférieure.

Les marécages de la Conie fournissent une sorte de roseaux appelés communément *rouches*.

La commune possède 1769 hectares 69 ares 92 centiares en terres labourables, vignes, bois et rivière.

La population, en 1900, est de 660 habitants.

La commune possède deux écoles, l'une de garçons, l'autre de filles. Ces écoles n'ont rien de remarquable, elles sont même d'une lamentable médiocrité, comparées aux monuments somptueux que l'on voit un peu partout.

Église. — L'église occupe le centre du bourg ; c'est un vaisseau sans bas-côtés aujourd'hui. (Je dis *aujourd'hui,* car des arcades très visibles sur les pans semblent indiquer qu'il y en eut dans les temps reculés, ce que prouverait d'ailleurs une note trouvée dans les archives d'Eure-et-Loir de 1615 à 1732, énonçant des « lettres autographes d'Élisabeth Loisel, marquise de l'Aubépine, au sujet de la réparation de la couverture de la chapelle qu'elle possède dans l'église de Civry ». Il n'est guère possible d'admettre l'existence de cette chapelle dans notre église (sans bas-côtés).

Le vaisseau est presque rectangulaire, orienté, terminé à l'ouest par un pignon en maçonnerie et à l'est par une abside

Digitized by Google

semi-circulaire. Les murailles n'ont guère que cinq à six mètres d'élévation ; celle du nord est munie d'une petite porte basse sans ornements ; on y accède par un perron de cinq marches ; reprise à plusieurs fois, cette muraille montre deux petites fenêtres en ogive dans ses parties encadrées d'arcades en plein cintre aussi larges que hautes. Les piliers en contreforts qui soutiennent ces arcades sont postérieurs à elles de plusieurs siècles. Quatre fenêtres inégales, dont deux en plein cintre et deux ogivales, éclairent le côté du midi. La plus proche du sanctuaire et la plus grande offrent quelques moulures. Depuis 1893, ces six fenêtres sont garnies de grisailles rehaussées de couleur.

L'abside, où l'on retrouve les traces de trois petites fenêtres bouchées, est un hors-d'œuvre. La sacristie y est attenante. Le pignon, flanqué de deux contreforts d'angle, et coupé à la hauteur du toit par un cordon mouluré, est ce qu'il y a de plus intéressant.

Les contreforts, le cordon, l'encadrement de la porte sont en pierres de taille.

La porte est en plein cintre et double archivolte ; la première, à son origine, était décorée de dents de scie dont il ne reste que quelques traces ; la seconde se compose d'une large bande représentant des entrelacs réguliers et fort gracieux, d'une sorte de ruban et d'un cordon saillant assez bien fouillé ; elle repose sur les tailloirs de deux chapiteaux à expansion végétale de bonne facture, que surmontent deux colonnettes en partie encastrées. Peu chargée d'ornements et cependant assez jolie, cette porte remonte au roman secondaire, ou de transition, du XIIe siècle. Les arcades du midi sont sans doute de cette époque.

La toiture est petite et aiguë.

Le clocher, sur l'église, s'appuie sur la charpente de la nef et sur des piliers ou poteaux de bois fort disgracieux. Aujourd'hui peu élevé et de forme octogonale, il était autrefois beaucoup plus haut, mais il fut renversé en 1711 dans une violente tempête.

Cloche. — L'unique cloche, œuvre de MM. C. Brochard et J. Cauchard, fut baptisée en 1728 ; elle porte l'inscription suivante : « J'AY ÉTÉ BÉNIE PAR MESSIRE AMBROISE DENYS TOREAU DE

Digitized by Google

MOLITART DESSERVANT LA CURE ET NOMMÉE MARTINE PAR LAURENT HÉNAULT FILS DE ROLLAND HÉNAULT LABOUREUR ET PAR JEANNE JUCHET FILLE DE SÉBASTIEN JUCHET LABOUREUR, TOUS DEUX DE CETTE PAROISSE. ÉTIENNE VÉNOT ET FRANÇOIS BOUGRAIN ÉTANT GAGERS EN CHARGE ». Elle a donc aujourd'hui 172 ans.

Autel. — L'autel actuel, ouvrage d'un menuisier du pays, Gaudier Frédéric, mort en 1897 à l'hospice de Nogent-le-Rotrou, est du genre ionique et assez joli ; il est composé d'un fronton triangulaire supporté par des colonnes cannelées : il date de 1854 et a coûté 850 francs. Les boiseries qui accompagnent l'autel et entourent le sanctuaire en entier à la hauteur de cinq mètres furent placées en 1857.

Le mobilier de lé'glise n'a rien de bien remarquable : les fonts baptismaux en pierre, la chaire, le confessionnal, le banc-d'œuvre sont des plus simples ; une couleur uniforme et imitant le chêne a remplacé, depuis quelques années, l'ancien badigeonnage multicolore. Sur le banc-d'œuvre on lisait jadis ces vers :

O HOMME MORTEL
EXERÇANT CET EMPLOI
PENSE QU'UN JOUR L'ÉTERNEL
COMPTERA AVEC TOI.

Parmi les neuf statues qui ornent l'église, une seule, toute petite et en bois, celle de saint Vrain, présente quelque valeur ; les autres sont en plâtre décoré et ne datent que de quelques années, sauf celles de saint Martin et de saint Éloi qui sont en ciment romain et sont fort anciennes.

L'église, autrefois dans un état de dénuement complet, est aujourd'hui aussi décente et proprette que possible.

Cimetière. — Le cimetière jadis attenant à l'église, du côté nord, a disparu ; il est remplacé par un autre situé à quatre cents mètres environ de l'église, en dehors du bourg, sur le chemin qui conduit à la route de Châteaudun. Il fut solennellement bénit en 1858.

Cure. — La cure de Civry faisait autrefois partie de l'archidiaconé de Dunois, doyenné de Beauce, et se trouvait à la

Digitized by Google

collation du Grand-Chapître ou Chapître de Notre-Dame. Les communiants étaient au nombre de deux cents et les bénéfices étaient de 600 livres. Aujourd'hui, la cure possède une rente annuelle de 300 francs environ, provenant d'un legs de M. Audonneau, ancien curé de la paroisse, à la charge d'une messe par semaine pour le donateur.

Bourg. — La physionomie du bourg est aujourd'hui assez jolie ; toutes les maisons, sauf l'église et le presbytère, sont presque neuves, et en voici la raison : Au mois de juillet 1870, un terrible incendie, qui prit naissance au centre du bourg chez un nommé Linget, cordonnier, et qu'on attribue à des étrangers de passage dans la commune, d'autres disent à des espions prussiens, détruisit 18 ménages et leurs dépendances. La perte s'éleva à 100.000 francs et plus. Le pays se relevait à peine de ses ruines lorsque, le 15 octobre 1870, les Prussiens le brûlèrent en entier : l'église seule et le presbytère furent épargnés ; ce dernier, toutefois, ne fut sauvé de ce désastre que grâce au dévouement de quelques habitants qui éteignirent le feu : déjà il consumait l'une des chambres.

Le 14 octobre, dit le commandant Rousset, en arrivant devant Varize, les avant-gardes du général Von Wittich avaient été refoulées par les gardes-nationaux de Varize et de Civry, mais les Prussiens revinrent le lendemain en plus grand nombre, et les deux villages furent entièrement incendiés.

Civry eut à déplorer en plus la perte de trois hommes tués par l'ennemi, MM. Prévost, Belhomme et Tachot ; un quatrième, M. Painchault Désiré, affreusement mutilé, put s'échapper et, après être resté deux jours caché dans les roseaux de la Conie, près des restes de l'ancienne ferme de Spoy, fut ramené presque mourant à son domicile. Il survécut néanmoins à ses blessures et mourut en 1895, à un âge assez avancé.

M. Valentin, alors curé de Civry, fut lui-même fait prisonnier par les Prussiens qui l'emmenèrent à pied jusqu'à Orléans, où il fut délivré grâce à l'intervention d'un ami.

Curés de Civry de 1317 a 1900.

1317. — De Puiseux.
1320. — Mercenarii Mathœus.

Digitized by Google

1322. — Quarré Guillaume.

1327 .... — Herméroust Jean.

1452 .... — De Pierrefiche, curé de Civry et de Varize.

1460 .... — Gallet Robert.

1487 .... — Dubois Louis, chanoine de Meung.

1491 .... — De Chateaubriand, qui est autorisé à ne pas résider.

1492 .... — Bellanger Jean.

1494. — Gauffinet Guillaume.

1550. — Pelouze Guillaume.

1652 (date de sa mort). — Préhavel ou Précharel Marin, prêtre retraité depuis plusieurs années sans doute.

1647 ... — Messire Julian Durand. Voici l'acte de son inhumation : « Le onze mai 1662, fut inhumé dans l'église et devant l'image et l'hostel de la Vierge le corps de messire Julian Durand, curé de Civry ».

1662 .... — Mestivier. Dans les registres de la paroisse on lit ceci : « Le huit novembre 1670, fut inhumé dans l'église de Civry le corps de messire Pierre Mestivier, curé de cette paroisse ».

1669 .... — Fallioles, vicaire et desservant Civry de 1669 à 1671, pendant la maladie de M. Mestivier, sans doute, et la vacance de la cure.

1671. — Ragot Pierre, de janvier 1671 à mars 1673.

1673. — Levavasseur, de mars 1673 à novembre 1673.

1673. — Lédier ou Hédier François, de novembre 1673 à mars 1675.

1675. — Lousches, mars 1675-août 1682.

1682. — Maugeays, août 1682-janvier 1684.

1684. — Duchemin, janvier 1684-décembre 1709.

1709. — Jonquet, décembre 1709 à février 1716.

1716. — Laurencin Louis, février 1716 à décembre 1717.

1717. — Crosson, vicaire.

1717. — Dubois Pierre, de décembre 1717 à mars 1724.

A cette époque, il se retira à Bonneval, chez la veuve Colliot. Il mourut en 1739 et fut enterré dans le cimetière de Saint-Saturnin de Chartres.

1724. — Cottin, de mars 1724 à octobre 1726.

1726. — Toreau de Molitart Denys-Ambroise, chanoine de Notre-Dame de Chartres ; il dessert la paroisse d'octobre 1726 à janvier 1729.

1729 .... — Renoult, de janvier 1729 à mars 1731. A cette époque, il fut nommé curé de Briconville. Il mourut en 1734.

1731. — Dauréville, de mars 1731 à janvier 1748. Il mourut à Civry et fut inhumé dans le chœur de l'église par messire Bigot, curé de Bazoches-en-Dunois, assisté de MM. les curés Billard, de Varize, et Canell, son chapelain ; Séréant, de Nottonville ; Marais, de Sainte-Christine ; Forest, d'Ozoir-le-Breuil ; Germain, de Saint-Cloud, le 25 janvier 1748. Dans une

Digitized by Google

publication de mariage on trouve cette mention à son sujet : « A la requête du sieur Dauréville, *escuyer* ».

1748. — Bonnemaire, du 9 mars au 12 avril 1748. Il ne signe point curé, mais simplement desservant ; natif de Bonneval, il fut curé de Thivars en 1750 et mourut en 1752.

1748. — Poulain, d'avril à octobre 1748.

1748. — Simon, d'octobre 1748 à novembre 1754. M. Simon signe d'abord plusieurs actes avec cette mention : « Vicaire d'Yèvres, curé desservant de Civry ». Voici le procès-verbal de sa prise de possession :

« Guillaume-Marie de Sansay, prêtre licencié en Sorbonne, abbé de Saint-Riquiers, chanoine, archidiacre du Dunois en l'église cathédrale de Chartres, vicaire général de Monseigneur de Chartres : à messire Pierre Simon, prêtre de ce diocèse ; salut : la cure et l'église paroissiale de Civry de ce diocèse étant destituées de pasteur et voulant pourvoir à ce que les habitants du dit lieu ne manquent de secours spirituels dont ils peuvent avoir besoin, nous vous commettons par ces présentes pour desservir *in divinis* la dite cure et y faire toutes les fonctions curiales jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné par nous. Et sera notre présente commission lue au prône de l'église paroissiale du dit lieu ; inscrite aux registres de la dite église et notifiée aux gagers et autres principaux habitants afin que les autres en soient par eux avertis. Donné à Chartres le 30 octobre 1748.

« G. M. DE SANSAY.
« Par mandement, GUILLARD ».

M. Simon mourut au mois d'octobre 1754, l'année de la grande épidémie, dont il fut, avec son successeur, une des victimes ; il fut inhumé dans le chœur de l'église. Voici, d'ailleurs, son acte d'inhumation :

« L'an mil sept cent cinquante-quatre, le 15 octobre, le curé de Sainte-Christine inhuma dans le chœur de cette église de Saint-Martin de Civry, maître Simon, curé de cette paroisse, âgé de 34 ans. Assistaient : MM. Girard, de Saint-Maure ; David, de Moléans ; Billard, de Varize ; Sibon, de Bazoches-en-Dunois ; Pasquet, de Sainte-Christine. »

1754. — Sévestre Nicolas, du 17 novembre au 22 décembre 1754.

M. Sévestre fut inhumé dans le chœur de l'église, le 22 décembre 1754, par M. Sibon, curé de Bazoches-en-Dunois, assisté du vicaire de Varize, M. Charpentier.

1754 .... — Dordelleau, du 28 décembre 1754 à janvier 1778. Il résigna ses fonctions entre les mains de M. Audonneau, moyennant une rente de 225 livres.

1778. — Audonneau Joseph, de janvier 1778 à 1794.

M. Audonneau naquit le 29 avril 1748. Frère condonné de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun en 1776, il obtint la cure de Civry en 1778, moyennant une pension de 225 livres qu'il fit à son prédécesseur. Malgré la Révolution, il

Digitized by Google

resta à Civry jusqu'en 1794. Le dernier acte signé de sa main est du 12 décembre 1792. Le 29 du même mois, il assiste à l'enlèvement des registres paroissiaux ; dès lors, il ne paraît plus dans les actes de naissances, de mariages et de sépultures qu'à titre de témoin, et on lui donne alors le nom de citoyen Joseph Audonneau. A partir de janvier 1794, il n'est plus fait mention de lui ; il se retira, dit-on, à Nobleville, hameau de Civry, chez une brave chrétienne qui le tint longtemps caché. Après la tourmente révolutionnaire, il s'établit à Châteaudun sur la paroisse de Saint-Valérien, où il mourut en 1820, laissant par testament douze arpents de terre à la cure de Civry, sous la condition d'une messe par semaine pour lui et sa famille. Il donna également trois arpents de terre à l'instituteur. Après son départ de Civry et jusqu'à sa mort, fit-il lui-même valoir ses terres ou les fit-il régir par d'autres? je ne sais ; mais je trouve qu'en 1817 il paye à la commune, pour moitié de la grange du presbytère, la somme de 13 francs, avec l'obligation de payer la moitié de la façon de la place.

1803. — Tassy Louis, qui n'accepte pas.

1803. — Champieux Ambroise, qui refuse également.

1804. — Dutréau Charles, nommé, d'après les registres, par Mgr l'évêque de Versailles. Il signe plusieurs actes, une délibération pour la nomination des marguilliers et un inventaire du mobilier de l'église, en date du 5 mars 1809. A partir de ce moment, il n'est plus fait mention de lui. Les registres n'existant pas et ceux de la commune n'en parlant pas, je ne sais combien de temps il resta curé de Civry.

Dans les comptes de la commune pour l'année 1819, je trouve cette mention : « Reçu de la vente de M. Dutréau la somme de douze francs ». Aurait-il seulement quitté Civry à cette époque ?

1822. — Lagrue Frédéric-Hubert ; il quitte Civry en 1838.

1838. — Cosme Jacques-Isaac, supérieur du séminaire de Terminiers, mourut à 49 ans, huit mois après son installation.

1839. — Chemin Léon-Tranquille, du 28 juillet 1839 au mois d'octobre 1848.

1849. — Cirou Honoré, de mars 1849 à juillet 1864.

De 1864 à 1869, M. Sortais, curé de Varize, dessert Civry.

1869. — Valentin Isaïe, du 20 juin 1869 à septembre 1875.

1875. — Peuffier Émile, de septembre 1875 à janvier 1881.

1881. — Mulot Ernest-Louis-Marcel.

A cette liste de prêtres curés de Civry, ajoutons un prêtre natif de la paroisse, M. Bourget, qui, étant diacre, fit à Civry, en 1767, quatre baptêmes.

Après son ordination il devint, en 1767, vicaire de Clévillier ; en 1769, de Lamblore ; en 1772, chapelain de Digny ; en 1778,

Digitized by Google

de Sainville ; en 1786, curé d'Ymonville. Déporté en 1792 en Angleterre, il exerça le ministère dans l'île de Wigth ; revenu en 1803, il reprit ses fonctions et mourut en 1805, à l'âge de 63 ans. — En 1780, alors qu'il était chapelain de Sainville, M. Bourget eut un procès avec Mgr de Fleury, évêque de Chartres. Le prélat, dans l'appel comme d'abus au Parlement, perdit son procès avec dépens. La mort de l'évêque, survenue peu après, fut attribuée, à tort ou à raison, à la perte de ce procès.

Ce prêtre est le seul qui, depuis 250 ans, soit sorti de Civry.

STATISTIQUE DES BAPTÊMES, MARIAGES ET SÉPULTURES

De 1649 à 1900, il y eut, d'après les registres : 4024 baptêmes, 996 mariages et 2645 inhumations. Si la mortalité paraît bien inférieure aux naissances, la raison en est que, dans les plus anciens registres, l'on n'inscrivait pas toutes les inhumations. La plus grande mortalité fut pour les enfants : 628 moururent avant un an et 118 de 1 à 2 ans. La 50e année donne 45 décès ; l'année qui en donne le moins est la 12e : il n'y a, en effet, que cinq décès pour cet âge en 250 ans. Si la paroisse, en ce long espace de temps, ne compte aucun centenaire, elle a vu du moins une quinzaine de personnes dépasser 90 ans ; la 96e année est la limite extrême.

PERSONNAGES INHUMÉS DANS L'ÉGLISE

I. — *Dans le Chœur.*

MM. les curés dont les noms suivent :

Prehaval Marin. — Durand Julian. — Mestivier. — Daureville. — Simon. — Sévestre. De plus, en 1656, le 16 avril, le petit-fils de M. de Saint-Germain, âgé de 14 ans.

II. — *Dans la Nef.*

1655. — M. de Saint-Germain, âgé de 55 ans.

1674. — Messire Henri de Robentel, chevalier, seigneur de Vallières.

1674. — Madame Mestivier Hélène.

1674. — Le Ferron Marie, enfant de 4 ans, fille de Le Ferron, seigneur de Villetron.

1680. — Messire Jean, fils de René de Vassé, seigneur de la Roche-Vassé, Spoy, Civry et autres lieux.

Digitized by Google

1681. — Un enfant d'Edme Chevalier, âgé de 2 ans.

1684. — Martigny Catherine, âgée de 4 ans.

1700. — Un garçon de 30 ans de damoiselle Mondoré, remariée en 1696 à Messire Le Ferron, seigneur de Villetron.

1713. — Dubois Charles, âgé de 55 ans.

1716. — Letrône Jeanne, femme de Sébastien Juchet, âgée de 35 ans.

1716. — Juchet Louise, âgée de 2 ans, fille des précédents.

1716. — Juchet Françoise, âgée de 2 mois, fille des précédents.

1722. — Boucheron Louis, âgé de 65 ans.

1722. — Triau Madeleine, âgée de 80 ans.

1722. — Collinet Marie, âgée de 85 ans.

1724. — Pescheteau François.

1739. — Gaudier François, âgé de 88 ans.

1740. — Prévost Louis, âgé de 7 mois, inhumé le 10 janvier dans l'église, à cause, dit l'acte, de la trop grande gelée.

1744. — Juchet Sébastien.

1744. — Bertin Anne, femme de Rolland Hénault.

1753. — Peauger Louise, veuve de Sébastien Juchet.

1756. — Cormier Thérèse, femme de Louis-Maturin Périneau, de Varize, inhumée sur sa demande en notre église.

1760. — Hénault Rolland.

1769. — Moyset Marie, morte subitement.

1772. — Dubois François.

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Par décret du 15 janvier 1790, Civry devint chef-lieu de canton du district de Dun-sur-Loir et eut pour communes suffragantes : Bazoches-en-Dunois, Conie, Le Mée, Molitard, Nottonville, Ozoir-le-Breuil, Péronville, Saint-Cloud, Varize et Villampuy.

Le 15 septembre 1801, Civry dut entrer dans le rang comme simple commune.

L'époque révolutionnaire ne fut pas trop funeste à l'église de Civry. Quelques énergumènes tentèrent, il est vrai, d'abattre les poteaux de bois qui soutiennent la charpente du clocher, et l'on voit encore les coups de hache profondément marqués sur ces bois ; mais les farouches démolisseurs durent abandonner leur sotte besogne, soit devant la réprobation générale, soit par la crainte d'être ensevelis eux-mêmes sous les ruines. Quelques autres, au dire des gens du pays, s'emparèrent des bénitiers en

Digitized by Google

pierre et des fonts baptismaux et les firent servir à d'ignobles usages ; mais les versions données à ce sujet sont si nombreuses, si variées et si peu ressemblantes, qu'il n'est guère possible de distinguer l'exacte vérité.

C'est le 29 décembre 1792 que les registres paroissiaux furent enlevés par les officiers municipaux, comme l'indique le procès-verbal suivant :

« Aujourd'hui vingt-neuf décembre dix-sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatre de la Liberté, nous maire et officiers municipaux de cette paroisse, pour nous conformer à la loi du vingt-sept septembre 1792, concernant les naissances, mariages et décès, publiée le vingt-trois décembre dernier. A la réquisition du procureur de la commune, accompagnés de notre secrétaire greffier, nous nous sommes transportés au domicile du citoyen Audonneau notre curé, chez lequel nous avons procédé à l'inventaire des registres de notre paroisse où nous avons trouvé : Un registre couvert en vieux parchemin, commençant en l'année 1649 et allant jusqu'en 1666, n'en ayant point trouvé de plus ancien. Un autre, aussi couvert en vieux parchemin, depuis 1666 jusqu'en 1675. Un troisième, de 1675 à 1685. Un quatrième, de 1685 à 1695. Un cinquième, de 1695 à 1699. Un sixième, de 1699 à 1710. Un septième, de 1710 à 1717. Enfin, tous les registres de 1717 à et y compris 1792, le tout en assez bon état. Dans les premières liasses, il paraît du manque dans les registres.

« Enfin, selon la dite loi, nous avons clos et arrêté le présent procès-verbal le jour et an que dessus. De plus, nous avons arrêté que les dits registres seraient transportés au greffe de notre municipalité.

« Jacques CHARRON, maire, J.-M.-F. DUBOIS et JOSEPH, officiers municipaux, HÉNAULT, procureur de la commune. »

Élection d'un officier public en 1793. — Il paraît que cette charge n'avait rien de bien agréable ni de bien lucratif, d'après le peu d'empressement à l'accepter que montraient ceux à qui elle fut offerte, comme le prouve la délibération suivante :

« Cejourd'hui, trois janvier 1793, l'an deux de la République française une et indivisible, après avoir procédé à la nomination d'un officier civil en date du 2 Xbre 1792, par le dépouillement du scrutin de nous maire et officiers municipaux, procureur de la commune et son conseil assemblé ; le citoyen Jacques Verdry, instituteur, a été nommé, lequel a fait sa démission.

« Dans la séance du 26 décembre, la même assemblée convoquée et

Digitized by Google

réunie a procédé à la nomination d'un officier public ; le résultat du scrutin dépouillé a désigné le citoyen Jean-Marie-François Dubois, lequel a donné sa démission.

« Enfin dans une séance du 30 décembre dernier, nous maire et officiers municipaux, accompagnés de notre conseil général, à la réquisition du procureur de la commune, avons procédé à la nomination d'un officier public. Le résultat du scrutin dépouillé a désigné le citoyen Étienne Henault, lequel a aussitôt donné sa démission. Enfin, nous voyant obligés d'exécuter la loi, nous, maire, officiers municipaux et procureur de la commune, avons arrêté de remplir les fonctions d'officier public à tour de rôle, chacun pendant trois mois. Par le sort le citoyen Dubois le fera du 1er janvier au 1er avril ; Étienne Henault, du 1er avril au 1er juillet ; Pierre Joseph, du 1er juillet au 1er octobre ; et Jacques Charron, du 1er octobre à la fin de l'année.

« Fait et arrêté an et jour que dessus.

« HENAULT, JOSEPH, DUBOIS, CHARRON, maire ; HÉNAULT, procureur. »

Cette combinaison ne dura même pas l'année entière, car, le 9 nivôse, Claude Pitou est élu officier public.

Nos édiles se défiaient-ils de leur science, c'est possible, d'après ce document laissé en 1812, par un de ces scribes d'occasion :

« Contaté par nous adjoint faisant les foncions d'officiée publique de l'étas civille. »

Comme canton, Civry posséda pendant quelques années un juge de paix. Après un siècle, on aime à se rappeler le sieur Crépin, cordonnier de son état et en même temps juge de paix. L'on montre encore aujourd'hui la demeure de dame Justice. Nous possédons un jugement de cette époque illustre dans l'histoire de Civry ; le voici d'ailleurs en son entier, avec son orthographe :

« Ce jourd'hui mercredi seize mai de l'an 1792, onze heures du matin, vu par nous Alexandre Crépin, juge de paix du canton de Civry, le procès-verbal du treize de ce mois dressé par nous contre Jean Leroux, laboureur à Villentière, paroisse de Civry, pour raison d'injures à nous faites et par lui proférées le dit jour 13 à la porte de l'église de Civry à l'issue des vêpres en présence de la plus grande partie des habitants de la dite paroisse ; en disant qu'au lieu de 18 fr. qu'il nous avait remis, il aurait mieux fait de donner 20 livres qui feraient à chacun cinq livres à par-

Digitized by Google

tager ; que nous étions possédés du diable ; que nous avions le diable au corps et qu'autant qu'il y aurait de procès à Civry, il serait condamné afin de partager l'argent, et encore pour avoir répondu à différentes personnes que nous étions les plus grands coquins qu'il n'y eut point ; que nous serions bientôt pendus et que l'on rependrait un juge de paix.

« Vu les citations et ordonnances du 15 de ce mois tendant à ce que le dit Leroux fut tenu de comparaître devant nous ce jourd'hui huit heures du matin en notre demeure et lieu ordinaire de nos audiences pour répondre sur les faits portés et contenus en notre dit procès-verbal, les avoués ou déniés et dans l'un ou l'autre cas être par nous ordonné ce qu'il appartiendra. La notification du dit procès-verbal et de l'ordonnance ci-dessus faite au dit Leroux par le greffier de la municipalité de Civry le dit jour 15 mai. — Et le dit Leroux n'étant pas comparu. Lecture faite du procès-verbal etde l'ordonnance sus datté nous juge sus-dit, de l'avis de Jean-Mathias Bulet et François Huet nos assesseurs, faisons deffences au-dit Leroux de ne plus se permettre de nous insulté et injurié à l'avenir, et pour l'avoir fait ainsi qu'il est porté au-dit procès-verbal, le condamnons à six livres d'amende qui seront versées entre les mains du receveur à ce destiné à Châteaudun ; faisons deffences au-dit Leroux de ne plus récidiver à l'avenir sous les peines prescrites par la loi ; le condamnons aussi aux dépens que nous liquidons à la somme de trois livres, quinze sols et six deniers, compris la délivrance et la notification des présentes. Ordonnons en outre qu'expédition du présent sera imprimée au nombre de douze exemplaires pour être affichés dans le lieu de nos séances et aux portes des Églises de Civry et des paroisses du canton et aux dépens du dit Leroux et en quoi nous le condamnons à payer le coût sur la quittance de l'imprimeur.

« Ainsy jugé par nous juge de paix sus-dit, de l'avis de nos dits assesseurs au lieu ordinaire de nos séances à Civry les dits jour et an.

« BULET. HUET. CRÉPIN. LEMAIRE, greffier. »

SEIGNEURS DE CIVRY

I. — *Le bourg.*

Le plus important seigneur du bourg de Civry fut le Chapître de Chartres, dont les justiciables allaient plaider à Thiville, chef-lieu d'une prébende appelée prébende de Dunois, deuxième portion.

En 1505, je trouve le mariage de Guillaume de Beaucorps, seigneur d'Éteauville, paroisse de Lutz, avec Blanche, fille de Pierre de la Forest, seigneur de Civry.

Digitized by Google

En 1522, on voit comme seigneur de Civry un François de Courtalain. Les notes suivantes nous l'indiquent clairement : ainsi, en 1552, il y a une transaction entre Lionnet de Varize, sieur de Malitourne, et François de Courtalain, seigneur de Civry. En 1545, contrat de mariage entre Nicolas de Courtalain, seigneur de Villour, paroisse de Terminiers, fils de François de Courtalain, seigneur de Civry, et Françoise de Béliart, fille de Bernadin de Beliart et de Marie de Troys. En 1545 encore, on voit le mariage de Blanche de Courtalain, fille de François de Courtalain, seigneur de Civry, et d'Antoinette Lesage, avec Clorinde de Guyot, sieur de Gratereau, fils de François de Guyot et de Denyse de Baigneaux.

M. Coudray, dans son livre « *Un Coin du Dunois* », dit que les Grandes-Cours eurent pour maîtres les seigneurs de la châtellenie de Varize érigée le 20 octobre 1530, vassale du duché de Chartres, ce qui est vrai ; mais, d'après les notes que j'ai prises dans les minutes des notaires du Dunois et dans les registres de la paroisse, j'ai cru devoir ajouter une lignée de seigneurs qui, précédant ceux de Varize, possédèrent le fief de Saint-Aubin, autrement dit les Grandes-Cours, existantes encore aujourd'hui comme ferme.

En 1626, Jacques de Guesdron, seigneur de Saint-Aubin, *aliàs* les Grandes-Cours, en la paroisse de Civry, fait don à l'abbaye de Saint-Avit de 1.600 livres pour la réception de sa sœur comme religieuse de la dite abbaye.

En 1650, Jacques de Guesdron, sieur de Saint-Aubin, vend à Louise de Mervilliers, veuve de Charles de Vassé, seigneur de la Roche-Mabille, la seigneurie de Saint-Aubin, *aliàs* les Grandes-Cours, au bourg de Civry. Ces de Vassé étaient sans doute en même temps seigneurs de Varize et de Civry.

En 1651, René de Vassé, fils de Charles de Vassé et de Louise de Mervilliers, apparaît dans de nombreux actes comme seigneur de la Roche, Civry, Spoy et autres lieux. Il avait épousé Anne de Robentel, fille de Henri de Robentel, seigneur de Vallières, en 1660.

Il eut six enfants, tous baptisés à Civry : Charles, le 23 septembre 1661 ; René, le 5 novembre 1663 ; Jean, le 12 novembre 1665, mort en 1680 ; Angélique-Marguerite, le 3 mars 1667 ; Anne, le 13 avril 1669 ; Anne-Catherine, le 30 juin 1671.

Digitized by Google

Il faut placer ici la famille de Loisel, qui ne laisse de son passage aucune trace dans nos registres. Cette famille était alliée à celle de l'Aubépine, comme on le voit d'après cette note tirée des Archives d'Eure-et-Loir, pour les années de 1615 à 1732 : « Lettres autographes de Élisabeth de Loisel, marquise de L'Aubépine, au sujet de la réparation de la couverture de la chapelle qu'elle possède dans l'église de Civry ».

1750. — Louis-François de l'Aubépine, marquis de Hauterive, époux de Marie-Françoise de Beauvilliers de Saint-Aignan, fut seigneur de Varize et de Civry. Il eut pour successeur son fils Charles-François de l'Aubépine, qui s'allia à Maximilienne de Béthune, fille du duc de Sully.

Le fief de Civry passe ensuite au marquis de Brunoy.

A la Révolution, il appartenait à la comtesse de Talaru, qui le laissa à son fils le marquis de Talaru, lequel, à son tour, le passa au comte de Cossé-Brissac. Ce dernier vendit, il y a quelques années, cette propriété, dont une grande partie fut achetée avec les bâtiments par M. Gouin, de Châteaudun, qui, aujourd'hui, en est encore le propriétaire.

II. — *Viltron* ou *Villetron*.

Les notes suivantes concernant les seigneurs de Viltron, à l'exception de celles trouvées dans les registres de la paroisse, sont dues à l'aimable complaisance de M. Jean Leuret, avocat à Bordeaux, descendant direct de la famille Le Ferron.

Nous avons conservé pour ce hameau l'orthographe primitive *Viltron*. — Pour la famille seigneuriale, nous la désignons sous le nom de Le Ferron, qui est le vrai nom, bien que l'on trouve quelquefois les dénominations De Feron ou Leferon.

A deux kilomètres au sud de Civry, se trouve Viltron, appelé aujourd'hui Villetron ; une ferme, un petit bois, quelques ruines sans importance, voilà tout le hameau. — Viltron était autrefois un fief vassal du fief dominant de Touraille, paroisse de Saint-Évroult, lui-même vassal du comté de Dunois. Voici le tableau généalogique des principales familles seigneuriales qui l'ont habité et de leurs descendants :

Digitized by Google

TABLEAU GÉNÉALOGIQUE DES SEIGNEU

(Pour les dét

1532. Jean de Troys.
1552. Bernardin de Beliart.
1578. Jean de Beliart, ép. d'Isabelle de la Nouë.
Vers 1580, un Le Ferron épouse une demoiselle de Beliart de Viltron, desquels sont issus probablement :

Urbain Le Ferron, marié à Louyse de Villereau vers 1630.

- Isabelle Le Ferron.
- Louys Le Ferron.
- Ambroise-François Le Ferron.
- Elisabeth Le Ferron, née en 1645.
- Anthoine-François Le Ferron, né vers 1635, marié en 1660 à d^lle Marie Jabin ou Jubin de la Guittonnière.
  - Henriette Le Ferron, mariée à René de Mervilliers, seign. de la Sigogne.
  - Marie Le Ferron, baptis. en 1670, † le 29 oct. 1674.
  - Charles Le Ferron, né en 1674, marié à Marguerite Greslain.

Pauline-Élisabeth Regnard, de Viltron, née en 1789, mariée le 25 mars 1813 à Eutrope-Alexandre Maillard.

- Alexandre Maillard.
  - Marthe Maillard, née en 1843, mariée à Eugène Leuret.
    - Onze enfants dont Jean Leuret, avocat à Bordeaux, né en 1870, marié à Marie Daurel.
      - Marthe Leuret, née le 11 novembre 1898.
- Émile Maillard, marié à Lucille Basseville.
  - Jeanne Maillard, mariée à M. Guérin.
  - Marthe Maillard, mariée à M. de Chavannes de la Giraudière.
- Abel Regnard
  - Léon Regnard
    - Georges Regnard, à Tours.
- Clémence Regnard, mariée à Luzay
  - D^lle Regnar mariée à Maufray

Digitized by Google

E VILTRON ET DE LEUR DESCENDANCE

r la Notice).

Blaise Le Ferron, qui fut prêtre.

Louis-Charles Le Ferron, né en 1686.

Loup Le Ferron, né en 1669, marié le 10 janvier 1696 à Marie Meusnier de Langey, † le 16 février 1726.

Anthoine Loup Le Ferron, frère condonné de l'Hôtel-Dieu, † le 26 avril 1748.

François Le Ferron, né en 1701, marié le 12 décembre 1726 à dlle Marie-Anne de Gruau de Blangy de la Verdine, † le 11 mai 1751.

Anne Françoise Le Ferron, née en 1729 décédée en 1795 le 18 mai, mariée à François Regnard, le 18 mai 1754 ou 1757.

Marie Bonne Le Ferron, née en 1740, mariée en 1762 à Messire Nicolas Bailly de Montarand, seigneur de Ferolles.

nçois-Léon-Aignan Regnard, né en 1791, marié à Marie-Thérèse Chaussard.

Françoise-Alexandrine Regnard, née le 11 février 1795, mariée à Valery Anthoine.

Dlle Regnard, mariée à Linard. Une fille à la Rochelle.

Émile Anthoine, inspecteur d'Académie, marié à une Dlle Drion.

Adelina Anthoine, mariée à M. Dutrop.

Dle Anthoine, mariée à M. Tulard, à Blois.

Jeanne Lucie Anthoine, mariée à un officier.

Jacques Anthoine.

Paul Anthoine, capitaine.

Dlle Dutrop, mariée à M. Aubin, à Orléans.

Alice Tulard, mariée à M. Morin.

Digitized by Google

I. — Jean de Troys. — « Contrat de mariage de Guillaume de Troys, fils de Jean de Troys, seigneur de Viltron, et de Marie Dicquebœuf, avec Marguerite, fille d'Antoine de Coucy, seigneur de Linière. » (Archives départementales, 3774.)

II. — Bernardin de Beliart, marié à Marie de Troys.

III. — 1578. Jean Beliart. — Jean Beliart était marié à Isabelle de la Nouë, fille probablement d'un de la Nouë, seigneur de la Roche-Bernard, grand capitaine huguenot, lieutenant de Condé, qui, à la tête de nombreux soldats, surprit Orléans en 1567.

Les ruines de la Roche-Bernard se voient encore à Saint-Denis-les-Ponts, près Châteaudun.

Une note trouvée dans les Minutes des notaires du Dunois porte ceci : « Enquête faite contre Isabelle de la Nouë, femme de Jean Beliart, seigneur de Viltron, accusée d'avoir fait mettre par aucuns gens de guerre qui passaient à Varize, le feu à plusieurs maisons qui auraient été entièrement brûlées et incendiées ».

IV. — 1600 (?). Un Le Ferron, né vers 1560, a dû se marier à une fille de Beliart de Viltron. De ce mariage naquirent deux enfants : Urbain et Blaise Le Ferron.

A. Urbain Le Ferron, né vers 1605, se marie à Louyse de Villereau, vers 1630. Un frère de cette dernière fut parrain en 1668 de Loup Le Ferron.

B. Blaise Le Ferron, désigné sous le nom de l'abbé Blaise.

Blaise Le Ferron, né vers 1590, fut docteur en Sorbonne, grand-vicaire et official de Chartres, et abbé de Saint-Laurent de Blois.

Le 3 octobre 1629, il prête serment comme archidiacre du Dunois. En 1630, il fait une visite en la paroisse de Bazoches-en-Dunois ; à cette occasion, il écrit ceci : « On nous a dit que le sieur curé de Bazoches mariait et démariait en caresme ; desnoue l'aiguillette (1) et a eu 25l d'un quidam et de plusieurs autres personnes. » Bulletin de la Société Dunoise, t. VIII, p. 330.

« Le 17 décembre 1751, troisième dimanche de l'Avent, le

(1) *Démarier*, c'est résilier par acte les promesses de mariage de deux fiancés. *Nouer l'aiguillette*, c'est faire un prétendu maléfice auquel le peuple attribuait le pouvoir d'empêcher la consommation du mariage.

Digitized by Google

bonhomme Claude Paré, habitant Bazoches, âgé de 63 ans, a fait publiquement, en l'Église, abjuration de l'hérésie calvinienne entre mes mains, en vertu du pouvoir à moi donné par M. de Ferron, vicaire général de Mgr l'Évêque de Chartres ; le tout s'étant passé avec beaucoup d'édification. » *Signé :* BEAUVOIR, curé de Bazoches.

Le 20 septembre 1653, Blaise Le Ferron procède à la translation des reliques de saint Calais. Le 3 mai 1654, il est nommé abbé de Saint-Lomer de Blois. Mort en 1659, il fut inhumé dans l'église de Sainte-Foi de Chartres.

V. — 1630 (?). Urbain Le Ferron, de son mariage avec Louyse de Villereau, eut sans doute plusieurs enfants, dont l'un, Anthoine-François Le Ferron, fut son successeur dans la seigneurie de Viltron.

Le rapprochement des dates et du titre de seigneur de Viltron laisse en effet supposer qu'Urbain fut le père d'Anthoine-François Le Ferron, à moins qu'il n'en soit le frère ?

En adoptant la première hypothèse, on pourrait admettre comme enfants d'Urbain Le Ferron et de Louyse de Villereau :

I. Isabelle Le Ferron, qui fut marraine en 1659.

II. Louys Le Ferron, qui fut parrain à Civry en 1652.

On trouve dans les Archives départementales (CC. 45), pour les années 1637-1678 : « Procès entre les échevins de Châteaudun et Madeleine Bouvet, veuve de Louys Le Ferron, seigneur des Touches, réclamant les arrérages de la somme de 4000 livres empruntée à Germain Le Ferron (?) seigneur de la Varenne. »

III. Ambroise-François Le Ferron, qui fut parrain en 1649.

IV. Élisabeth Le Ferron, née en 1645, baptisée à Civry en 1652, à l'âge de sept ans, et mariée en 1671 à Michel-Prosper, seigneur de... (*illisible*).

V. Enfin Anthoine-François Le Ferron, né vers 1635, chevalier, seigneur de Viltron, marié en 1660 à damoiselle Marie Jabin ou Jubin de la Guittonnière, dont le père fut Charles Jabin ou Jubin de la Guittonnière et autres lieux, de la paroisse du Boulet, près Orléans.

Marie Jabin, épouse d'Anthoine-François Le Ferron, avait un frère dont la fille, dénommée Marie-Anne Jabin, épousa François de Paule de Gruau, escuyer, seigneur de Blangy (Saran, Loiret),

Digitized by Google

seigneur d'Huestre, de Meules et autres lieux ; elle mourut en 1749.

François de Paule était fils de Médérique de Gruau de Blangy, d'Huestre, de Meules et autres lieux, et de Catherine de Potin, dont l'un des deux frères, Charles de Potin, fut chapelain de la Sainte-Chapelle de Bourges, et l'autre Guillaume de Potin, curé de Trembleville.

Du mariage de François de Paule de Gruau de Blangy et de Marie-Anne Jabin naquirent quatre enfants :

I. Jacques de Gruau, maître particulier des eaux et forêts de Romorantin, demeurant sur la paroisse de Saint-Étienne.

II. Marie-Anne de Gruau de Blangy de la Verdine, qui, comme nous le verrons plus tard, devint l'épouse de François Le Ferron, seigneur de Villetron ; elle mourut le 5 prairial an VIII et fut inhumée au Champ-Carré (?).

III. Thérèse de Gruau, demeurant à Millançay, en Sologne.

IV. François de Paule de Gruau Gaspart, seigneur d'Huestre, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine d'infanterie commandant le bataillon de la milice d'Orléans et demeurant sur la paroisse de Saint-Donatien. Le partage des biens de cette famille fut fait entre ces quatre enfants devant Me Pompon, notaire à Orléans, le 28 décembre 1754.

VI. — 1660. Anthoine-François Le Ferron, seigneur de Viltron. Né, comme nous l'avons dit, en 1635, Anthoine-François Le Ferron se marie en 1660 à Marie Jabin ou Jubin ; veuf en 1696, il se remarie le 6 mars de cette même année à Anne-Élisabeth de Mondoré, alors veuve de David-Ézéchias de Boissay duc d'Ergnioust de Pressainville, paroisse de Varize, calviniste. Les bans furent publiés à Bazoches-en-Dunois. M. Thibault, dans sa notice sur Bazoches, donne d'intéressants détails sur les enfants nés du mariage de Boissay, César-Auguste et Marie-Anne, et sur les petits-enfants, mais il se trompe en plaçant le mariage Le Ferron-de Mondoré avant le mariage de Boissay-de Mondoré. Plusieurs actes, entre autres celui du mariage Le Ferron-Mondoré. trouvé à la date du 6 mars 1696 dans les registres de la paroisse de Civry, établissent d'une manière évidente qu'Anne-Élisabeth de Mondoré était veuve de Boissay quand elle s'est remariée à Anthoine-François Le Ferron. Y eut-il des enfants de ce mariage? M. Thibault le suppose en disant que, le 16 novembre 1698,

Digitized by Google

Anne de Mondoré fut marraine, avec son fils François, du bonhomme François Audigé, nouveau converti. C'est une erreur : Anne de Mondoré fut marraine avec François-Anthoine Le Ferron, son mari. L'acte de baptême en fait foi.

Anne de Mondoré se remarie de nouveau le 23 février 1713 à Pierre Roullon, qui fut notaire à Civry de 1692 à 1741. Elle vivait encore en 1733.

Du premier mariage d'Anthoine-François Le Ferron avec Marie Jabin ou Jubin de la Guittonnière naquirent :

I. Une fille qui doit être Henriette Le Ferron, mariée à René de Mervilliers, seigneur de la Sigogne.

II. Marie Le Ferron, baptisée à Civry le 20 septembre 1670, et dont le parrain fut Charles Barberousse, seigneur de Lignerold, garde du corps du Roy, et la marraine Anne de Bongars, épouse de M. de Chauvilliers. Marie Le Ferron mourut le 29 octobre 1674.

III. Charles Le Ferron, baptisé à Civry le 4 octobre 1674 ; il eut pour parrain son grand-père, Charles Jabin, seigneur de la Guittonnière, et pour marraine damoiselle Henriette de la Vallade ; il se maria à Marguerite Greslain. (E. 36-41.)

IV. Louis-Charles Le Ferron, baptisé à Civry le 26 novembre 1686 ; il eut pour parrain Louis de Villereau et pour marraine Antoinette de Bellerarches.

V. Loup Le Ferron, héritier du titre et de la seigneurie de Viltron.

VII. — Loup Le Ferron, seigneur de Viltron.

Né en 1669 (GG. 36), chevalier seigneur de Viltron, capitaine des grenadiers au régiment de Saint-Simon, capitaine au régiment royal des Vaisseaux, chevalier de l'Ordre militaire de Saint-Louis, il se marie le 10 janvier 1696, à la Madeleine de Châteaudun, à Marie Meusnier de Langey (de la paroisse de Civry). Le contrat fut passé par devant Me Charpentier, notaire à Châteaudun (Archives dép., E. 36-41.)

Loup Le Ferron mourut le 16 février 1726, âgé de 57 ans, et fut inhumé à Saint-Lubin. (GG. 36.)

Marie Meusnier de Langey était fille de Antoine Meusnier, bailly de Langey, et de Jeanne Davoy, domiciliés à Châteaudun, paroisse de la Madeleine. Elle eut pour frère Antoine Meusnier,

Digitized by Google

avocat au Parlement et conseiller du Roi, receveur du grenier à sel de Bonneval, marié à Anne Bertier.

Elle eut pour oncles : I. Jean Meusnier, procureur de la seigneurie de la Fontenelle. — II. Michel Meusnier, frère condonné de l'Hôtel-Dieu. — III. Nicolas Meusnier, avocat ; et pour tante, une demoiselle Meusnier, mariée à Martin, desquels naquit Lubin Martin, avocat au Parlement.

Du mariage de Loup Le Ferron avec Marie Meusnier de Langey naquirent deux fils :

I. Antoine Loup Le Ferron, frère condonné de l'Hôtel-Dieu, prieur chapelain de Saint-Blaise, mort le 26 avril 1748, inhumé dans le chœur de l'Hôtel-Dieu, au bas de la marche du sanctuaire, du côté de Sainte-Marguerite. (GG. 91.)

II. François Le Ferron, qui fut seigneur de Viltron.

VIII. — 1726. François Le Ferron, chevalier seigneur de Viltron, officier au régiment de Saint-Simon, né en 1701 sur la paroisse de Saint-Martin de Civry. Marié à Saran (Loiret), le 12 décembre 1726, à damoiselle Marie-Anne de Gruau de Blangy de la Verdine. Le contrat de mariage fut passé devant Me Mitoneau, notaire à Orléans. Leur acte de mariage relate un empêchement de consanguinité du 3e degré, ce qui est facile à comprendre en lisant les données sus-énoncées. Mort le 11 mai 1751, à l'âge de 50 ans, François Le Ferron fut inhumé à Saint-Pierre de Châteaudun.

De son mariage avec Marie-Anne de Gruau de Blangy, François Le Ferron eut deux filles :

I. Anne-Françoise Le Ferron, baptisée à Civry le 12 juin 1729 ; elle eut pour parrain François de Paule, escuyer, sieur de Blangy, seigneur d'Huestre, père de Mme Le Ferron, et pour marraine Françoise de Pontbriant, épouse de Philippe de Chalet. Anne-Françoise est décédée à Viltron, chez Étienne Robillard, son fermier, le 18 mai 1795, à l'âge de 65 ans. Elle fut mariée à François Regnard, seigneur de Viltron, l'Étang et autres lieux, officier de Son Altesse Sérénissime Mgr le duc d'Orléans, le 18 avril 1754 ou 1757, à Saint-Pierre-Ensentelé. François Regnard naquit à Orléans, sur la paroisse de Saint-Pierre-en-Pont, et mourut le 27 août 1788, sur la paroisse de Saint-Paterne.

II. Marie-Bonne Le Ferron. Baptisée à Civry en 1740, elle eut pour parrain son oncle, l'abbé Le Ferron, et pour marraine sa

Digitized by Google

mère. Elle se marie le 27 juillet 1762 à Messire Nicolas Bailly de Montarand, seigneur de Ferolles (1).

IX. — 1754. François Regnard, seigneur de Viltron, l'Étang et autres lieux, eut de son mariage avec Anne-Françoise Le Ferron trois enfants :

I. François-Aignan Regnard, bourgeois, seigneur de Viltron, l'Étang et autres lieux, qui naquit à Saran (Loiret), le 17 novembre 1758 ; il eut pour parrain Durant de Linterie de Villeneuve, et pour marraine Marie-Bonne Le Ferron. Il se marie le 20 janvier 1789 à Marie-Élisabeth Boulard.

II. Louis-Charles Regnard, seigneur d'Origny, né à Orléans le 18 février 1762, baptisé à Saint-Éloy. Parti de Paimbœuf, le 28 août 1787, pour aller au Cap François, en Amérique, il mourut à Orléans en 1820.

III. Léon Regnard, seigneur de la Bertinière, né le 16 février 1768, baptisé à Saint-Éloy ou Saint-Maurice ; marié à Mme Barbenne.

X. — 1789. François-Aignan Regnard est seigneur de Viltron ; de son mariage avec Marie-Élisabeth Boulard, il eut deux filles et un garçon :

I. Pauline-Élisabeth Regnard de Viltron, née à Orléans le 17 octobre 1789 et baptisée à Saint-Paterne. Mariée en premières noces à Eutrope-Alexandre Maillard, le 25 mars 1813, à Orléans, elle en eut deux enfants cités plus bas. Mariée en secondes noces à J.-B.-François Couty de la Pommerais, veuf avec trois enfants. De ce mariage il n'y eut pas d'enfants.

II. François-Léon-Aignan Regnard, né le 5 octobre 1791, marié à Marie-Thérèse Chaussard.

III. Françoise-Alexandrine Regnard, née le 11 février 1795, mariée à Valery Anthoine.

XI. — 1813. Maillard (Eutrope-Alexandre), par son mariage avec Pauline-Élisabeth, devient possesseur de Viltron. Il eut deux enfants :

I. Alexandre Maillard, né le 2 septembre 1814, à Orléans, pharmacien, et marié à Adèle Anthoine.

II. Émile Maillard, négociant, marié à Lucille Basseville, de laquelle il eut Jeanne Maillard, mariée à M. Guérin, pharmacien,

(1) Les familles de Beauregard, de l'Orléanais, doivent descendre de cette souche.

Digitized by Google

et Marthe Maillard, mariée à M. de Chavannes de la Giraudière, ingénieur.

XII. — Alexandre Maillard et Adèle Anthoine eurent une fille, Marie Maillard, née à Orléans le 21 juillet 1843, et mariée à M. Eugène Leuret, notaire.

XIII. — Eugène Leuret, de son mariage avec Marie Maillard, eut onze enfants, neuf garçons et deux filles, parmi lesquels quatre prêtres, deux médecins et un avocat, M. Jean Leuret, auquel nous sommes redevable d'une grande partie de ces notes.

XIV. — Leuret Jean, avocat à Bordeaux, est né le 10 mars 1870 à Châteauneuf (Loiret). Il se marie à Marie Daurel, de laquelle il eut, le 11 novembre 1898, Marthe Leuret, la plus jeune représentante de la branche aînée de la famille des Le Ferron.

Descendance de François-Léon-Aignan Regnard (nº X). — De son mariage avec Marie-Thérèse Chaussard, François-Léon-Aignan Regnard eut trois enfants :

I. Abel Regnard qui eut un garçon, Léon Regnard, dont le fils Georges Regnard réside à Tours, et une fille, mariée à un Maufray; ils n'ont pas d'enfants.

II. Clémence Regnard, mariée à Luzay ; pas d'enfants.

III. Demoiselle Regnard, mariée à Linard ; elle a une fille à la Rochelle.

Descendance de Françoise-Alexandrine Regnard. — Mariée à Valery Anthoine; de ce mariage sont issus trois enfants :

I. Émile Anthoine, inspecteur d'Académie, auteur de l'*Atlas Schrader;* marié à Mlle Drion, de laquelle il eut : Jeanne-Lucie Anthoine, mariée à un officier; Jacques Anthoine; Paul Anthoine, capitaine, officier d'ordonnance du général Brugère.

II. Adelina Anthoine, mariée à M. Dutrop; de leur mariage est née une fille, mariée à M. Aubin, à Orléans.

III. Demoiselle Anthoine, mariée à M. Tulard, pharmacien à Blois; de leur mariage naquit Alice Tulard, mariée à M. Morin, officier tué dans la guerre de 1870.

AUTRES NOTES SUR CETTE FAMILLE

1683. Première arrivée du Roy à Châteaudun, où M. de Viltron obtint sa grâce. (Arch. municipales, HH. 1.)

1720. Un Le Ferron est maître des requêtes en quartier aux

Digitized by Google

requêtes de l'Hôtel-de-Ville pour les mois de janvier, février et mars, et au Conseil privé du Roy.

Un autre Le Ferron est conseiller de la grande Chambre du Parlement, étant aussi président de la Chambre des requêtes.

III. — *Vallières.*

Situé dans un pli de terrain sur la Conie, ce village est fort ancien ; on en trouve trace en 1119 sous le nom de *Valleriæ ;* il a possédé longtemps une seigneurie dont les derniers vestiges ont disparu depuis peu de temps. Vallières se divise en deux sections, l'une de Civry, l'autre de Nottonville ; c'est sur cette dernière que se trouvait la demeure seigneuriale, ainsi qu'une chapelle dédiée à saint Joseph et dont il ne reste plus que les fondations : elle fut détruite en 1811.

Les seigneurs de Vallières furent :

En 1186, Hugues de Vallières, qui reçoit de Thibault IV, comte de Blois, sénéchal de France, la dîme de Porcheronville. (Cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Châteaudun, ch. XXVI, page 21.)

Cette même année, il est témoin dans un acte par lequel Hugues, vicomte de Châteaudun, fait donation à l'Aumône de Châteaudun de sa terre du Tronchet. (Ch. XXVIII.) En 1196, Hugues paraît encore dans un acte par lequel le comte de Blois, fils de Thibault IV, donne à l'Aumône de Châteaudun la somme de vingt livres pour le soin des infirmes et surtout la nourriture des enfants. (Cartulaire de l'Hôtel-Dieu.)

En 1231, Odon de Vallières est seigneur de ce lieu.

En 1585, Claude de Beaufils. Sa veuve, Anne Descartes, vend en 1611 à Geoffroy de Beaufils, seigneur de Jumeaux, la terre et seigneurie de Vallières-Brezolles, dans la paroisse de Nottonville, est-il dit.

En 1611, Geoffroy de Beaufils, qui, cette même année, traite avec un nommé Guillaume Fesnéant, charpentier, pour la construction de deux écuries et de deux pavillons au lieu dit de Vallières.

En 1667, Hotman. Dans un acte de baptême où il paraît comme témoin, il est désigné comme chevalier, seigneur de Vallières.

En 1674, Robentel Henri, dont l'épouse fut Marie Tiragneau de la Brosse. Il fit son testament et mourut le même jour 6 mars

Digitized by Google

1674. Sa fille probablement, Anne de Robentel, devint l'épouse de René de Vassé.

Jules-Césaire de Prunelé possédait la seigneurie de Vallières en 1695. Son fils, Jules-Étienne de Prunelé, seigneur de Saint-Germain, de Molitard, de Moléans et de Chatet, épousa Charlotte-Gabrielle de Grousches de Chepy (?), de laquelle il eut Jules-Henri de Prunelé, chevalier, lieutenant des gardes-française, qui était seigneur de Vallières en 1789.

Quelques notes sur Vallières.

En 1239. Acte par lequel l'official de l'archidiaconé du Dunois fait connaître que Godefroy de Faverolles, du consentement de Rodolphe de Bouffry et d'Isabelle son épouse, reconnaît avoir vendu pour le prix de 15 livres tournois, à l'Aumône de Châteaudun, huit sestiers tant de bleds que d'avoine, de rente annuelle ; sestiers que Julienne, femme de défunt Godefroy de Lanneray, devait audit Godefroy pour une certaine dîme de terre dite Julienne auprès de Vallières-sur-Conie.

Le même Rodolphe de Bouffry approuve cette vente, disant agir du consentement de sa femme Isabelle, de son fils Philippe et de Jeanne sa fille. Ce don fut confirmé en 1240 par Gérard de Chartres.

En 1548 on voit encore, dans le compte rendu au comte de Blois par le maître de la Maison-Dieu de Châteaudun, pour les recettes : huit sestiers de bleds et d'avoine à Vallières, et en 1693 et en 1698, deux sestiers de méteil et deux d'avoine à Vallières.

A partir de 1695, c'est Charles de Vassé qui acquitte cette dîme.

Vallières (le Moulin).

En 1119, Hugues le Deshérité confirme avec sa mère Agnès et ses quatre frères : Gilduin, Geoffroy, Eudes et Girard, un nouvel accord fait par son père avec les religieux de Marmoutier pour le moulin de Vallières, construit à frais communs sur la rivière de la Conie. (Cartulaire du Dunois.) Ce Hugues était chanoine de l'église de la Madeleine de Châteaudun, comme l'indique la charte XVIe du Cartulaire de la Madeleine, où il est dit : « Confirmation par Geoffroy ou Godefroy V le Bel, comte

Digitized by Google

d'Anjou, d'une terre donnée à la Madeleine par Hugues Desrée ou le Deshérité, chanoine de la dite église ».

En 1447, différend entre les seigneurs de Vallières et les moines de Nottonville au sujet du moulin. Les moines avaient, avec le seigneur de Vallières, droit à la moitié des fruits et à la moitié des poissons pris en dévalant des pêcheries, ainsi qu'au quart de ceux pris en remontant, et ils avaient toujours joui de ce privilège. Jean de Frouville, seigneur de Vallières par son mariage avec Allardain la Deshéritée ou la Desrée, s'efforça d'empiéter sur ces droits. Il fut condamné à restituer ce qu'il avait pris et fut destitué des droits ci-dessus par ordre du Roi en date de l'an 1447. Les moines étaient tenus, en retour, de fournir le bois pour chauffer les moulins et les moulants : ceux qui iraient chercher le bois seraient payés aux frais du seigneur et des moines.

Ce moulin n'existe plus, seuls les bâtiments restent ; ils sont encore aujourd'hui la propriété de la famille de Prunelé.

IV. — *La Rodière.*

On comprend sous ce nom les quelques maisons qui sont situées au bout du bourg de Civry, sur la route de Varize.

On trouve désigné, comme seigneur de la Rodière, Charles de Guesdron, qui passe son contrat de mariage en 1652 avec Renée de Courtavel, veuve de Charles de Caillet, seigneur du Vivier, dont Jacques de Guesdron épousa la fille. Dans les registres, Charles de Guesdron est qualifié escuyer, seigneur de la Rodière.

Madeleine de Guesdron, sœur probablement du précédent, se marie à Civry, le 30 octobre 1650, avec Jacques de Métel, sieur de Bois-Robert. Ce fut de ces derniers que Charles de Guesdron acheta en 1652 la seigneurie de Beaumarchais.

V. — *Harville.*

En 1217, Harville était désigné sous le nom de *Harevilla.*

La même année, vivait Regnault d'Harville.

En 1238, *Theobaudus de Arevilla* (Harville) est témoin dans un don d'un demi-arpent de terre à Montreuil fait par Salomon Dois-

Digitized by Google

nel à l'abbé de Thiron. (Cart. de Thiron, ch. CLXII, t. Ier, p. 187).

En 1468, Guillaume d'Harville constitue 10 livres de rente pour la réception de sa fille Marie d'Harville dans le monastère de Saint-Avit. C'est elle qui, étant abbesse de Saint-Avit, fit rendre à sa communauté les reliques que les chanoines de Tours retenaient injustement.

En 1615, Louis Dauthier est dit sieur d'Harville. Les Archives départementales (3251) donnent, en effet, pour cette année, le contrat de mariage de Jacques Lamy, ministre à Châteaudun, avec Élisabeth, fille de Louis Dauthier, sieur de Harville.

En 1617, Pierre de Guesdron, seigneur de Harville, superintendant de la musique de la Chambre du roi, marie sa fille, Marguerite de Guesdron, avec Claude Maslon, seigneur de Mourieux.

En 1642, un autre Pierre de Guesdron, sans doute fils du précédent, et son épouse Louise de Béguignon, vendent le lieu et métairie de Charmolles, près de Châtillon.

Ils eurent deux filles baptisées à Civry, l'une en 1652, le 14 mai, avec cette seule mention : « D'Harville, fille de messire d'Harville et de sa femme » ; la seconde, baptisée le 26 octobre 1654, porte le nom de Marie d'Harville.

Pierre de Guesdron, seigneur d'Harville, Charles de Guesdron, seigneur de la Rodière, et Jacques de Guesdron, seigneur de Saint-Aubin, *aliàs* les Grandes-Cours, au bourg de Civry, étaient probablement de la même famille.

Comme fief, Harville était vassal de Bullou.

VI. — *Mosny.*

Ce village s'appelait autrefois Maury, nom d'une famille vivant au XIVe siècle et qui était propriétaire du fief de Chantelays, paroisse de Conie.

En 1760, Nicolas Maury, avec le fief de Chantelays, était seigneur de Conie et bailli de Châteaudun ; c'est lui qui, comme lieutenant du comté de Châteaudun, en 1758, donne, signe et approuve les registres des paroisses. Ses ancêtres possédaient ce fief depuis trois siècles. Cette famille n'a laissé aucune trace dans les registres de la paroisse.

Digitized by Google

VII. — *Villentière.*

Villentière, séparé de Mosny seulement par deux à trois cents mètres, était déjà mentionné en 1045 sous le nom de *Villa-Teria,* en 1101 sous celui de *Villa-Ester,* et en 1262 sous celui de *Villentiers.* Il n'y a rien de remarquable dans l'histoire de ce village ; je ne trouve qu'un acte de vente en 1628 par lequel Claude Costé, veuve de Charles de la Ferté, se défait d'un lieu qu'elle possédait à Villentière, paroisse de Civry. (Arch. dép., B. 3235.) Mosny et Villentière sont proches de la voie romaine, nommée aujourd'hui chemin de Chartres, qui vient de Blois par Verdes et s'en va par Varize.

VIII. — *Nobleville.*

Ce hameau, comme les deux précédents au sud-ouest de Civry, aurait-il été autrefois de la paroisse de Varize ?

Je trouve en effet, en 1369, dans les minutes des notaires du Dunois, ceci : « Acquet d'une maison et de terres à Nobleville, paroisse de Varize, par Guillaume Lefrançois, curé de Varize ». N'y aurait-il pas ici une erreur de nom ?

Le Chapître de Chartres y possédait des terres, car, de 1522 à 1697, les Archives départementales (G. 2357) donnent la copie de différents baux de terres faits pour ce lieu par le Chapître. Il y a quelques années, on découvrit en ce lieu, dans des carrières, 17 squelettes humains sans cercueils.

IX. — *Spoy.*

Spoy est à l'extrémité nord-est de Civry. Il y a eu le vieux et le nouveau Spoy, ce dernier distant du bourg d'à peine un kilomètre.

Le vieux Spoy, situé près de la Conie, en face de Nottonville, dont il n'était séparé que par la Goure, n'existe plus. On y voit cependant encore le puits et une chambre.

Deux monticules artificiels qui se trouvent aussi à cet endroit feraient supposer d'anciennes sépultures.

Comme seigneur de Spoy, je vois, en 1636, un Jacques Duchesne, qui fait accord avec Judith de Beaufils, veuve de Josias Dergnoust, seigneur de Pressainville en la paroisse de Varize, pour le fief et la seigneurie de Civry. Sa femme était Lucrèce de Cosme.

Digitized by Google

Vient en second lieu René de Vassé, seigneur de la Roche-Mabille, Civry, Spoy et autres lieux. Il est probable que Spoy resta sous la domination des seigneurs de Varize jusqu'à ces derniers temps, car, aujourd'hui encore, il appartient au comte de Cossé-Brissac, propriétaire du château et du domaine de Varize.

Noms de quelques personnages cités dans les registres de la paroisse, comme parrains, marraines ou témoins dans les mariages, en dehors de ceux cités plus haut.

François de Ravel.

Le Gay, escuyer, fils du sieur de Létang.

Messire René de Mervilliers, seigneur de la Sigogne.

Messire Alexandre de la Vallade, seigneur de Chatet.

Messire Charles-Tiragneau, chevalier, seigneur de Saint-Éman, conseiller du roi.

Haut et puissant seigneur Claude de Riants, chevalier, marquis de la Brosse.

Messire Jean de Mervilliers, seigneur de Viabon.

Messire Jean de Villeray, seigneur de Brigemont et de Molitard.

Noble homme Charles Barberousse, seigneur de Lignerold, garde du corps du roi.

Messire Léonard de Thiville.

Messire Charles Jabin, escuyer, seigneur de la Guittonnière, de la paroisse du Boullet, près Orléans.

Messire Jean-Baptiste d'Erniani de Boissay.

François de Paule, escuyer, sieur de Blangy et seigneur d'Huestre.

Paul-Louis-Victor de Beauvilliers, abbé commenditaire de l'abbaye royale de Saint-Pierre, de Logny, Lagny ou encore Loigny.

FEMMES

Louise de Villereau.

Marguerite de Guermeny.

Jeanne de Mervilliers, dame de Montanson.

Marguerite de la Vallade.

Dame Françoise de Mervilliers, veuve de messire Charreton, escuyer, seigneur de Montanson.

Perrine, Yolande et Madeleine de Sailly.

Dame Louise de Goulard, femme de messire René de la Forest, seigneur de Saugeville, paroisse de Lutz.

Digitized by Google

Damoiselle Antoinette de Belleraches.

Anne de Bongars, femme de Monsieur de Chauvilliers.

Catherine-Marie du Reynier de Boisseleau, fille de messire René du Reynier, seigneur de Boisseleau.

Henriette de la Vallade, femme de Charles de la Vallade et fille de Monsieur de Hanches.

Marie Lousches, fille d'Alexandre Gislain dit Comblot.

Louise de Chalet, fille de Léonard de Chalet, seigneur de Bercy, Pareau et Bois-Robin, et de dame Anne de Laumone.

Françoise de Pontbriant, épouse de Philippe de Chalet.

Notariat.

Pendant deux siècles, Civry posséda un notariat dont voici les titulaires :

En 1573, Durand Marin.

En 1610, Boissières Georges.

En 1627, Chevalier.

En 1657, Charron Marin.

En 1684, Roullon Éléazard.

En 1690, Brochard Clément.

En 1692, Roullon Pierre.

En 1741, Robillard Jacques, qui fut aussi huissier, maître d'école et sergent de la vintaine.

En 1748, Toussaint Coquant, qui reste en fonction jusqu'en 1768. On dit de lui qu'il logeait les minutes de son étude dans un tonneau. Les minutes de ces notaires sont aujourd'hui à l'étude de Saint-Cloud.

Écoles.

Ce n'est qu'en 1728 qu'apparaît pour la première fois dans les registres la dénomination de maître d'école, et les titulaires, depuis cette époque jusqu'à nos jours, sont au nombre de seize, dont voici les noms :

En 1728, Pérot Toussaint.

En 1734, Chesneau Noël.

En 1748, Charpentier Antoine.

En 1750, Robillard.

En 1763, Chaussidier.

En 1774, Papion.

En 1774, Verdy Jacques.

En 1807, Hervé René-Valentin.

En 1808, Ouzy ou Oury.

En 1817, Riollet.

En 1851, Lodier.

En 1869, Chassanne.

En 1875, Michel.

En 1885, Roger Marie.

En 1892, Bertin.

En 1899, Lavie Charles.

Digitized by Google

L'école des filles date d'une trentaine d'années seulement et ses titulaires furent :

Mlle Lubin Octavie, de janvier 1868 au 1er octobre 1874.
Mlle Legros Louise, du 1er octobre 1874 au 31 octobre 1875.
Mlle Bourbon Alexandrine, du 1er novembre 1875, à ce jour.

Notes sur les Écoles. — M. Riollet est nommé instituteur le 27 avril 1817, aux conditions suivantes :

Lui seul aura le droit de remplir les fonctions d'instituteur et de bedeau, en se conformant ponctuellement aux règlements qui portent qu'il sera payé par mois et par classe : la première classe : 8 sols et du pain, ou 1 fr. sans pain ; la seconde classe, 15 sols et du pain, ou 1 fr. 50 sans pain.

Pour les enterrements il aura : en 1re classe, 20 sols ; en 2e, 40 sols, et en 3e, 100 sols. On donnera à l'instituteur, pour chaque grand'messe, 1 franc. Les messes de mariage à volonté. On lui donnera l'herbe du cimetière et 60 francs pour son indemnité de logement.

En 1833, ce règlement fut modifié de la manière suivante : traitement fixe et annuel, 200 fr. Pour fournir d'école, 80 fr., soit en tout 280 fr. ; mais, comme il perçoit 40 fr. pour le loyer des terres léguées par M. Audonneau, on lui retire 40 fr., ce qui réduit le traitement à 240 fr. fournis par la commune. En outre, il a par mois et pour chaque élève aisé, 1 fr. pour montrer à lire et 1 fr. 50 pour montrer à écrire et compter.

Parmi les autres professions on voit des jardiniers, des meuniers, des sabotiers, des menuisiers, des cordonniers et des tailleurs. Le reste des habitants sont cultivateurs ou journaliers. Une profession assez commune et souvent désignée est celle de vigneron, surtout lorsqu'il s'agit des gens de Vallières. S'il y eut des vignes, elles furent toutes arrachées pour faire place à la culture du blé. Vers 1879, un nouvel essai de la vigne fut tenté à l'instigation de M. Peuffier, curé de Civry, et bientôt une quarantaine de familles possédèrent chacune un petit champ de vigne. En 1892, une messe solennelle de saint Vincent fut même établie, à la demande des habitants. Les maladies, toutefois, ayant ravagé le vignoble naissant et la récolte ne répondant point aux vœux de nos vignerons, ils arrachèrent leurs vignes avec la même ardeur qu'ils avaient mise à les planter.

Digitized by Google

C'est la place ici, je crois, de rappeler les noms de quatre de nos concitoyens morts à l'étranger au service de la patrie pendant les guerres de l'Empire. Ce sont :

1° Louis Michau, fusilier à la 51e demi-brigade d'infanterie, mort à l'hôpital de Tangenargues, en Souabe, le 21 vendémiaire an IX.

2° Robillard Augustin, fusilier au 69e régiment, entré à l'hôpital de Spitlelberge et mort le 11 novembre 1809.

3° Sourisseau, fusilier à la 12e compagnie du 15e régiment d'infanterie, mort en Espagne, à Sancta-Maria, le 16 septembre 1809.

4° Villain Jean-Louis, soldat à la 4e compagnie du 14e bataillon du train des équipages, mort à l'hôpital de Munster, le 3 juin 1814.

Famille Pescheteau. — Une des plus anciennes familles de Civry est celle des Pescheteau ; elle est sans nul doute la souche de cette famille qui donna comme économe de nos séminaires M. Pescheteau, natif de Vallières, section de Nottonville. Son père tenait la petite ferme, aujourd'hui abandonnée, où jadis se trouvait la demeure des seigneurs de Vallières. On voit encore aujourd'hui une chambre appelée la chambre du curé et qui fut celle de M. Pescheteau.

CURIOSITÉS

I. — *La pierre de Saint-Martin.* — Entre le chemin frichu qui conduit à Conie, la route de Châteaudun et celle de Vallières à Civry, dans une pièce de terre appartenant à la ferme de Vallières, au niveau du sol, se trouve la dite pierre de *Saint-Martin.* C'est un magnifique polissoir qui offre un réseau de stries plus ou moins profondes et un trou cylindrique. Autrefois on y venait en pèlerinage pour la guérison des fièvres ; les pèlerins puisaient et buvaient l'eau contenue dans le trou et déposaient sur la pierre leur offrande, qui bientôt, cela va sans dire, était enlevée par les enfants au courant de la chose. Aujourd'hui, ce pèlerinage n'existe presque plus ; toutefois, de temps à autre, il y vient encore quelques personnes. Comme il n'y a plus d'eau sur la pierre, ces personnes en apportent, la font couler dans les stries, la puisent dans le trou et s'en servent ensuite.

II. — *La Pierre-Couverte.* — Cette pierre est proche de la voie romaine dite chemin de Chartres, sur les limites de Civry,

Digitized by Google

Varize et Villampuy, non loin de la ferme de Villetron ; c'est le dernier vestige d'une allée couverte.

III. — *Le chemin de la Course à l'Épée.* — Ce chemin est situé au nord-ouest de Civry, près du cimetière ; chemin frichu, il va gagner la route de Châteaudun en face de Chantelays, hameau de Conie ; il doit son nom à l'habitude qu'avaient les seigneurs de Varize de faire courir à certains jours les garçons de Civry et de donner comme prix de course une épée.

NOTES DIVERSES

En 1230, une rente sur la terre de *Johannis de Malo-Nido* de Villetron est donnée à l'Hôtel-Dieu de Châteaudun pour la défunte Marie de Sivry ; elle consiste en un « *sextarium ybernagii* ».

Cette même année, on voit un acte par lequel Godefroy de Machelainville reconnaît devoir à la maison de l'Aumône de Châteaudun, sur sa terre de Civry, cinq sous de rente qu'il doit payer au jour de la Nativité de la Sainte Vierge. Son épouse était Catherine de Montanson.

En 1418, réception, au château de Larainville, paroisse de Villampuy, des habitants de Civry, chassés de leurs logis à cause de la guerre. (A. D., E. 2716.)

En 1496, Civry fait partie du Guet de la Capitainerie de Châteaudun.

En 1553, Jean de Valleran, par ordre de Edme de Coucy et d'Anne de Courtalain, fait le puits de la Frileuse, près Civry.

En 1565, Marquet Sauvage, maçon, fait des margelles et un tour en pierre au puits de Civry.

Ces deux puits existent encore aujourd'hui.

En 1560, bail pour les religieux de l'Aumône de Cîteaux du droit de menues dîmes en la paroisse de Civry. (A. D., 3037.)

En 1561, bail par René de Vassé, seigneur de Civry, de terres au dit lieu.

Déclaration par Louise de Mervilliers, veuve de Charles de Vassé, et Lucrèce de Cosme, veuve de Loup de la Forest, dames de Civry, pour divers héritages au terroir de Civry.

En 1750, vente à Guillaume de Varize de maisons à Civry par Marie de Montboissier, veuve de Jacques de Courtalain, seigneur de la Houssaye.

Digitized by Google

La même année, échange entre Louis Laumonier, seigneur de Pareau, et Guillaume de Varize, de dîmes de Civry et de Varize. (A. D., 3778.)

En 1653, sentence de séparation de biens entre Jean Grégoire et Marguerite Diuray, son épouse ; en voici la copie :

« J'ai curé de Civry soubsigné certifie avoir publié au proone ñre grande messe, le dimanche neufyème jour de mars 1653 une sentence portant séparation de biens d'entre Jehan Grégoire et Marguerite Diuray sa femme, donnée de monsieur le bailly de Dunois le lundi troixyème jour de mars 1653, ce que j'ai mis en ce présent livre de baptêmes pour servir à valoir à la dite Diuray en temps et lieu. — DURAND Julian, curé. »

A cette époque, on trouve encore un accord entre le Chapître et Jacques Duchesne, seigneur de Civry, pour certains droits honorifiques en l'église de Civry. (2358.)

On trouve aussi des aveux par le chapître de Saint-André de Châteaudun aux seigneurs de Civry à cause de la dîme de Glatigny ou Malassise ou Fosse-Blanche, paroisse de Saint-Valérien. (G. 3328.)

Assemblées des habitants de Civry.

Trois des assemblées de la communauté des habitants de Civry, dont les procès-verbaux sont aux Archives du département d'Eure-et-Loir, sont relatives à la taille. Le 5 mars 1656, seize habitants ; le 7 janvier 1657, seize habitants ; le 21 janvier 1657, dix-neuf habitants, nomment deux assesseurs et collecteurs. Ils établissent, en outre, l'assiette et la répartition de la taille.

De plus, l'assemblée du 21 janvier 1657 dit consentir à ce que les collecteurs assoient en leurs rooles jusqu'à la somme de vingt livres et davantage ; que la somme portée par la commission des élus sera délivrée à un homme qui sera député par les dits habitants pour vaquer aux affaires particulières de la paroisse.

Les deux assemblées tenues plus tard présentent un peu plus d'intérêt ; elles ont rapport aux réparations de l'église et du presbytère, réparations pour lesquelles les habitants furent plus d'une fois en procès avec le chapître de Notre-Dame de Chartres, gros décimateur de la paroisse.

Le 20 septembre 1682, onze habitants de la paroisse font marché avec Julien Doron, couvreur, pour lambrisser le chœur

Digitized by Google

de l'église, dépense à laquelle le Chapître avait consenti à contribuer pour une large part. Les chanoines se montrèrent moins conciliants quelques années plus tard, et après de longs pourparlers une assemblée des habitants de Civry, tenue le 4 février 1703, consentit à faire, aux frais de la paroisse seule, les réparations urgentes tant au presbytère qu'à la nef et au chœur de l'église.

Les procès-verbaux de ces assemblées furent rédigés par Charron Marin et Éléazar Roullon, notaires à Civry.

Ces réunions des habitants se tenaient le dimanche, à la porte de l'église, à l'issue des Vêpres.

En 1670, requête au chapître par Anthoine-François Le Ferron, seigneur de Viltron, pour être autorisé à placer un banc dans le chœur de l'église de Civry. (G. 2358.)

1674. Dans l'acte d'inhumation de messire Henri de Robentel, chevalier, seigneur de Vallières, on lit : « Inhumé après avoir reçu tous les Sacrements de l'Église et mort en bon chrétien, ainsi que l'assure le sieur curé de Saint-Valérien de Châteaudun. »

1699. Les registres de la paroisse n'étaient pas toujours scrupuleusement tenus, il faut le croire, par MM. les curés, ainsi que l'atteste l'avis suivant inscrit sur l'un de ces registres :

« Nous, François Lebeau, chanoine de Notre-Dame de Chartres, dans le cours de notre visite de cette paroisse, le 14 septembre 1699, après avoir reçu le présent registre et avoir reconnu que le sieur curé (M. Duchemin) ne suivait pas les formules du rituel, lui avons très-expressément recommandé de les suivre exactement. — Signé : LEBEAU. »

1709. En cette année, dit une note de M. Jonquet, curé de Civry, les blés furent entièrement gelés, mais il y eut en compensation une grande quantité d'orge.

1711. La flèche du clocher, alors très élevée, fut renversée par un vent furieux avec un très grand nombre de maisons.

1735. Voici un aperçu des recettes de la fabrique de l'église de Civry pour cette époque : gâteaux et galettes, 6 livres 8 sols ; herbes et bois du cimetière, 58 sols ; dîme de saint Martin, 4 livres 13 sols ; gerbes apportées à l'église, 15 livres 10 sols ; quêtes, 5 livres ; rentes, 50 livres ; fermages, 49 livres et 10 sols.

1728. En cette année, je trouve une vente faite par messire

Digitized by Google

Denys-Ambroise Toreau de Molitart, desservant la cure de Civry, chez un pauvre cordonnier. En voici le texte :

« Le vingt-sept février mil sept cent vingt-huit, nous soussigné, Ambroise-Denys Toreau de Molitart, curé de Civry, accompagné d'un très-grand nombre de personnes, avons fait une vente d'un cordonnier nommé Jean Cavouche, laissant une petite fille en pénurie. Avons fait en présence d'iceux un inventaire des dits meubles et nous avons trouvé ce qui suit, dont les noms présents ont signé avec nous pour certifier la présente vérité ; savoir : 14 fagots, 52 sols ; un habit de ville, une méchante veste, mauvais bas sans pieds, le tout 20 sols et un denier ; une seille et chaise, 22 sols ; un poelon troué et lampe en bois, un plat d'étain et une assiette, 8 sols 7 deniers ; une petite paire de souliers d'enfant, 10 sols ; une culotte de drap, 43 sols ; une paire de souliers, 8 sols ; adjugé à Robillard tout l'équipage de cordonnier pour 3 livres 10 sols ; une paire de souliers, 30 sols, et un tignac, 3 sols. De sorte que, tout compté et calculé, nous trouvons que la vente se monte à 15 livres 7 sols et 6 deniers. De plus s'étant trouvé 42 sols d'argent après la mort du dit cordonnier, devant témoins ; 6 livres que Dubois cabaretier lui doit ; 25 sols que la fille à Morize lui doit, cela augmente la somme de 9 livres 5 sols, qui tout ensemble font 24 livres 7 sols et 6 deniers, ayant aussi été vendue une hotte 13 sols. Et certifions par devant témoins de Civry que cette vente s'est faite au nom de Toussaint Pavie ou Pavet, marguiller de la dite paroisse, pour le payer étant fort pauvre et hors d'étât de travailler ; et nous pouvons à notre honneur et pour la gloire de Dieu dire que, pour tout ce qui revient de cette dite affaire, nous n'avons rien pris. Nous avons laissé l'argent pour la subsistance de l'enfant orpheline ; en sorte que 12 livres qui me sont dues légitimement, savoir : 6 livres pour enterrement, service et huitaine, et 40 sols fournis pour luminaire à chaque service et 3 livres qu'il a déclaré me devoir à l'article de la mort, j'ai seulement pris les 3 livres de vieux et les 40 sols pour le luminaire et ai abandonné le reste pour habiller l'orpheline. »

Ce Jean Cavouche n'était que depuis peu à Civry, car, dans son acte d'inhumation, daté du 15 février 1728, il est dit étranger à la paroisse. Sa femme, Marie Cunis, fut inhumée le 1er septembre 1727. Sa mort suivit de près la naissance de l'enfant en question, qui fut baptisée le 28 du mois d'août 1727. Quant au marguillier Toussaint Pavie ou Pavet, il était sans doute proche parent de cette famille et l'enfant restait probablement à sa charge, ce qui expliquerait pourquoi cette vente fut faite à son profit.

1729. Le frère récollet Appolinaire vient faire un baptême à

Digitized by Google

Civry par ordre du révérend père Antoine Souvire, gardien des Récollets de Châteaudun, à la réquisition de noble et vénérable personne messire Ambroise-Denys Toreau de Molitard, prêtre chanoine de Notre-Dame de Chartres, desservant Civry.

1732. Ordonnance de faire sculpter les armes du Chapitre au principal tirant du rond-point du chœur de l'église. (A. D., G. 301.)

1734. Un fait assez rare pour une petite paroisse comme Civry eut lieu cette année. M. Cottin, curé de Conie et ancien curé de Civry, probablement pendant une absence de M. Dauréville, alors curé, fit quatre mariages le même jour, 26 janvier 1734.

1742. François Bougrain, laboureur, donne 6 livres de rente à la fabrique de Civry.

1745. Noël Chesneau, marguillier et maître d'école, pour se marier avec Marie-Françoise Boissonnet, fut obligé de faire à la mère de la future trois sommations respectueuses.

1750-1775. A cette époque eurent lieu diverses réparations importantes à l'église : en 1750, 10 livres furent données à Dominique Lejeune, vitrier, pour avoir mis les fonts baptismaux en marbre et avoir peint la croix du bout du chemin de la Course à l'Épée. En 1761, 80 livres sont accordées à Pierre Dupérié, peintre, pour avoir mis en couleur les autels de l'église et avoir retouché toutes les peintures. Enfin, quelques années plus tard, eurent lieu la restauration du pignon de l'église, du clocher, et le pavage. (A. D., G. 5585 et 5586.)

1753 et 1754. Grande mortalité en ces deux années. Deux curés, MM. Simon et Sévestre, et plus de soixante-dix personnes moururent.

1789. L'enfant de Jean-François Sourisseau périt dans les flammes qui dévorèrent la maison de ses parents.

1804. Nomination des marguilliers et des fabriciens après la Révolution.

Le 22 juillet 1804 ont été nommés, d'abord par la commune et ensuite par Mgr l'évêque de Versailles, fabriciens de l'église de Civry : d'une part Me Pierre Joseph, charron de profession, et de l'autre Me François Robillard, meunier et fermier à Villetron, lesquels exercèrent leurs charges jusqu'au 1er janvier 1808.

Le 10 janvier 1808, Laurent Linget, laboureur, et Pierre Juchet, également laboureur, remplacent Pierre Joseph et François Robillard comme marguilliers et présentent les comptes de

Digitized by Google

l'année 1807 qui s'élevaient en recettes à la somme de 983 livres 16 sols et 6 deniers, et les dépenses à la somme de 912 livres 18 sols, donnant ainsi un bénéfice de 70 livres 18 sols et 6 deniers. Malgré ces recettes relativement élevées, l'église n'était pas très riche ni très bien pourvue. M. Dutréau, alors curé de Civry, dut faire une quête dans le pays, accompagné de deux membres du Conseil municipal. Cette quête produisit 65 livres, on y ajouta 82 livres 26 sols provenant de vente de gâteaux et de levées des boëtes d'une part, et 18 livres des mêmes objets d'autre part ; plus 150 livres prises sur les centimes additionnels de l'an 1807, d'après l'autorisation du préfet.

L'inventaire du mobilier de l'église, dressé le 5 mars 1809, fait assez ressortir sa pauvreté. Nous y trouvons :

I. — Un tabernacle doré avec un crucifix dessus, six chandeliers en bois et six fiches.

II. — Le chassis et le devant de l'autel, en bois de chêne orné de papier.

III. — Un calice à coupe d'argent et pied argenté.

IV. — Un missel servant à l'autel.

V. — Burettes d'étain et deux plateaux ; orceau, ciboire, le tout en étain.

VI. — Une aube en toile sans garniture, son amict et une ceinture.

VII. — Une chasuble et ses accessoires de toutes couleurs.

VIII. — Une chape jaune dorée avec fond violet de soie.

IX. — Une chape noire en vieux velours.

X. — Un rituel, un livre d'Évangile pour le prône.

XI. — Une aube d'enfant de chœur, avec un jupon rouge et une ceinture de soie.

XII. — Un graduel, un antiphonaire et 5 processionnaux non reliés.

XIII. — Une étole noire avec velours argenté.

XIV. — Les canons de l'autel donnés par la supérieure des Sœurs de l'hospice de Châteaudun.

Un autre inventaire, dressé en 1820, comprend une dizaine d'articles en plus. La cure à ce moment était vacante et probablement desservie par le curé de Lutz, car en 1819 on donne à celui-ci six francs pour venir chanter la messe de la saint Martin. La commune, cette même année, s'engage à donner deux cents francs au desservant.

1821. Dans les comptes de la commune pour cette année, je trouve, parmi les dépenses, celle-ci qui est assez bizarre : « Avoir payé à Jacques Bougrain pour le jour de la confirmation dépenses

Digitized by Google

faites par les gendarmes en son et avoine, six francs cinquante centimes ». Pourquoi les gendarmes ce jour-là ? Était-ce pour rendre honneur à l'évêque ou pour maintenir l'ordre ?

1822. Longtemps desservis, les habitants de Civry furent si heureux d'avoir un curé qu'ils lui payèrent un dîner à Châteaudun. Dans les comptes je trouve en effet : « Payé au compte de la commune à Monsieur Bidault, à Châteaudun, un franc pour un dîner fourni à Monsieur le curé ».

1832. Le dîner à un franc fait à Châteaudun par le curé de Civry avait-il trop grevé les comptes ? Je ne le sais, mais, pour réparer cette brèche faite aux finances municipales, je vois en 1832 M. Lagrue, curé de Civry, condamné à donner vingt francs pour avoir enlevé les terres du presbytère.

1825. Pour fêter la saint Charles, fête du roi, le Conseil s'impose la lourde somme de vingt francs et fait, pour cinq francs, l'acquisition du buste royal.

1832. Le Conseil est convoqué pour prêter serment au roi des Français et à la Charte constitutionnelle. Tous les membres s'y rendirent, sauf Prosper Juchet, bourrelier, qui s'y refusa et donna même à cette occasion sa démission.

D'ailleurs, il paraît que ce serment ne tenait guère, car à chaque instant nos édiles étaient appelés à le renouveler. (Il est vrai qu'il n'était que prêté et non donné.)

M. Lagrue ne conserva pas rancune de sa condamnation, car, en 1834, je le vois figurer aux côtés de M. Hénault, maire de Civry, pour une nouvelle prestation de serment au roi des Français, en présence du Comité communal assemblé.

Dans les années suivantes, je ne vois rien de bien saillant ni digne d'être noté, si ce n'est, en 1849, la formation d'une compagnie de sapeurs-pompiers.

Ces notes sont tirées des registres de la paroisse, des archives du département d'Eure-et-Loir, des minutes des notaires du Dunois et du livre de M. Coudray : « *Un Coin du Dunois* ».

E. MULOT,
Curé de Civry.

Digitized by Google

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

RÉUNION GÉNÉRALE
DU MARDI 24 JUILLET 1900

Le mardi 24 juillet 1900, à une heure et demie du soir, la Société Dunoise s'est réunie en assemblée générale dans une des salles du Musée.

Étaient présents :

Au bureau : M. Lecesne, président ; MM. : Richer, Vallée, Pouillier, Lecomte et l'abbé Juteau ;

Et MM. : l'abbé Chapron, Isambert, Lambron et Renou.

S'étaient fait excuser, MM. : Passard, abbés Augis, Mulot et Peschot, ainsi que le capitaine Grandjean et M. Gasnier.

Le procès-verbal de la dernière réunion générale est adopté.

Lecture est donnée de la liste des nouveaux sociétaires, de celle des publications et objets offerts à la Société et d'un extrait des procès-verbaux des séances du Bureau.

Le Bureau a admis, en qualité de membre titulaire de la Société, M. Demortreux, notaire à Arrou, présenté par MM. Pouillier-Vaudecraine et Pichaud, notaire à Cloyes.

Une proposition d'échange de publications avec le *Bulletin historique du diocèse de Lyon* a été acceptée.

DONS

Du Ministère de l'Instruction publique.

Journal des Savants, mars à juin 1900.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques, section des sciences économiques et sociales : Congrès des Sociétés savantes de 1899 tenu à Toulouse. — Bulletin historique et philologique, nos 1 et 2 de 1899. — Bulletin archéologique, 3e liv. de 1899. — Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de France, 2e liv. du t. III.

Musée Guimet. — Annales, 4e partie du t. XXVI. — Recueil de talismans laotiens, publiés et décrits par Pierre Lefèvre-Pontalis. — Revue de l'histoire des religions, janvier-avril 1900.

Digitized by Google

De diverses personnes.

Histoire généalogique des maisons de Beaufort, de Maumont et de la Celle, seigneurs du Monteil-Sunier, par le Vte René Badin de Montjoye ; Paris, 1900 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Les Trépanations préhistoriques, par M. le Marquis de Nadaillac ; Louvain, 1900 ; br. in-8. — Don de l'auteur.

Une Épave culinaire du XIVe siècle : quelques pages d'une version inconnue et inédite du Viandier de Taillevent, par la Ctesse Amicie de Villaret ; Vannes, 1900 ; br. in-8. — *La Rançon de Du Guesclin,* par la Ctesse Am. de Villaret, chanoinesse de Brünn ; Vannes, 1898 ; br. in-8. — Dons de l'auteur.

Laissez-passer de Cloyes à Châteaudun, délivré par la Mairie de Cloyes en 1870.

Dossier Dugas Florent. — Ce dossier, fort curieux, comprend, au sujet de l'attentat des 12 et 13 mai 1839 : le mandat de dépôt, l'acte d'accusation, la déposition des témoins ; l'extraction de prison du nommé Dugas pour perquisition ; procès-verbal de perquisition au domicile de Dugas ; arrêt du mercredi 12 juin 1839 ordonnant la mise en accusation et l'incarcération de « Dugas Florent, âgé de 34 ans, menuisier-mécanicien, né à Châteaudun (Eure-et-Loir), demeurant à Paris, rue Basfroy, no 12 ; taille d'un mètre 60 cent., cheveux et sourcils châtains, front bas, yeux gris-bleu, nez moyen, bouche petite, menton court, visage ovale, une cicatrice au gras de la jambe droite, et une autre au milieu du dos ».

Dugas a dû se trouver un jour en possession de son dossier, car, dans toutes les pièces où il est particulièrement mis en cause avec ses 22 complices, des traits au crayon soulignent ces passages.

Pages 94 et 95 de l'acte d'accusation, il est dit : « Dugas ne reparut à son atelier que le mardi : il avait découché dans la nuit du 12 au 13 ». Au bout de la ligne est écrit au crayon un « non » accentué.

Dans la déposition du témoin Joseph Mathieu devant le juge d'instruction Perrot, on lit vers la fin ces phrases, soulignées celles-là, et au crayon et à l'encre (nous en verrons le motif au verso de l'acte de déposition du témoin) : « Dugas portait une longue mouche et un collier de barbe. Je le plaisantais là-dessus en l'appelant Jacot, et il me disait toujours qu'il couperait cette barbe ; il ne l'avait point encore coupée lors des évènements, il me dit qu'il ne la couperait point en ce moment parce que cela pourrait le compromettre. Cependant, vendredi dernier, jour de son arrestation, je me suis aperçu qu'il n'avait plus sa mouche ; il ne lui restait plus que son collier ». — Sur le verso de cette feuille, 25 lignes sont fortement réglées au crayon. En ses vieux jours Dugas a voulu reviser son procès ; il en avait sans doute long à dire, mais peut-être a-t-il eu peur, en écri-

Digitized by Google

vant plus de deux lignes, de compromettre les bienfaits de sa retraite. Voici ces deux lignes : « Dugast Florent, ancien brigadier des forêts de deuxième classe. Il n'avait point encore coupé sa longue barbe : barbe : ». Et c'est tout.

Nous ne savons quelle fut la condamnation de Dugas ; mais, neuf ans après l'attentat, il faisait partie de la police, comme en témoigne une carte jointe au dossier, où on lit : « Service intérieur du département de la police. Laissez circuler librement le citoyen Dugas. Paris, le 23 mars 1848. Pour le Délégué de la République au département de la Police, le chef du Cabinet, A. Robert ».

Par tout cela on voit que les condamnés des Hautes-Cours reviennent de l'exil ou sortent de prison.

Deux baux de la terre et métairie de la Guillaunière et de la Bouardière située au village de Bapaume, paroisse de Thiville, et qui a appartenu à la Congrégation de Notre-Dame, établie à Châteaudun, paroisse de Saint-Valérien.

Le premier, en date du 14 mars 1775, mentionne les noms des bailleresses « assemblées en leur parloir après la cloche sonnée en la manière accoutumée » ; ce sont : « dames Suzanne Charault, supérieure, Jeanne-Renée Delallier, assistante, Marie-Anne Renouard de Saint-Bernard, Anne Proust, Charlotte de Cerisy, toutes conseillères, et Marie-Suzanne Demeaussé de la Rainville, députées du chapitre ».

Le second, daté du 15 mars 1782, mentionne comme bailleresses : « dames Henriette-Rosalie Demailly, supérieure, Charlotte Decerisy, assistante, Jeanne-Renée Delallier, conseillère, Marie-Anne Renouard de Saint-Bernard, aussi conseillère, Marie-Madeleine Aubriot Ste Félicité, aussi conseillère, et Suzanne Charault, députée du chapitre ».

Il est stipulé dans ce dernier acte que les preneurs « paieront à l'acquit des dames bailleresses 5 setiers 5 boisseaux de blé-froment et pareille quantité d'avoine avec 28 sols en argent, le tout de rente envers le prieur du Saint-Sépulchre de Châteaudun, au cas toutes fois que la dite rente lui soit légitimement due et par luy bien justiffiée par titres valables ».

Ces deux pièces ont été offertes à la Société par M. Communeau.

Une médaille d'argent frappée par la Société française d'archéologie à l'effigie de son fondateur, le savant M. Arcisse de Caumont, et offerte à la Société Dunoise en mémoire de la visite faite à Châteaudun par le Congrès archéologique de France, le 30 juin 1900.

Divers objets et monnaies trouvés dans les terrassements faits à Châteaudun pour la construction de l'égout du Val-Saint-Aignan :

Une obole et huit deniers, dont un fruste et détérioré, frappés à Châteaudun et trouvés dans la cour de M. Deniau-Pateau.

Légende des deniers : + DVNICS : ASTLLL. Croix cantonnée d'un annelet

Digitized by Google

aux 2e et 3e sur six de ces pièces ; aux 1er et 4e sur la septième. ℟ Type aux trois besants et au pieu.

L'obole, qui semble avoir été surfrappée, présente une légende en partie illisible et en tout cas des plus incorrectes ; mais nombreuses sont, on le sait, les pièces sur lesquelles le nom de Châteaudun a été défiguré par ses monnayeurs. +... CSTALLL.. Croix cantonnée d'un annelet aux 2e et 3e. ℟ Type dunois aux trois besants et au pieu.

Une enclume de faucheur, un fragment de pot ancien et un poinçon en os, à section carrée, long de 8 centimètres environ ; plus grande épaisseur : 11 mm. (Carrefour Saint-Médard).

Grison ferrugineux.

Un fragment de disque en fer, d'un diamètre de 3 centimètres environ, présentant une face plane à laquelle adhère un morceau d'une rondelle de bronze ; l'autre face est bombée et une esquille d'os y est incrustée. Cet objet a été trouvé à plus de 2 mètres de profondeur, en face la porte de la maison de l'auberge de Saint-Médard, à côté d'un squelette humain entier.

Une fibule en bronze, longue de 44 mm., trouvée entre le Griffon et l'auberge Saint-Médard.

Une clé en fer, fin du Moyen-Age.

Enfin, un petit fragment de poterie gauloise (?), au dessin formant treillis, grise intérieurement et rouge à l'extérieur. Ce fragment a été offert à la Société par M. l'abbé Juteau, qui l'a trouvé au milieu des terres de la rue du Val transportées sur le chemin des Abrés.

Un douzième d'écu de Louis XIV. — Don de M. Communeau.

Un petit poignard de fantaisie, en fonte, avec gaîne en velours. — Don de M. Gueuniot, notaire à Unverre.

Deux jeunes pigeons dans l'œuf. — Don de M. le Dr Raimbert.

Un phénomène végétal : trois cerises portées par le même pédoncule. — Don de M. Jolly.

Deux photographies de l'étalon de minot de Châteaudun conservé au Musée de Châteaudun. — Don de M. H. Lecomte.

Des remerciements aux donateurs sont votés par l'assemblée.

ACHAT

Lettres de foi et hommage de maistre Estienne des Friches, advocat en Parlement, pour raison de sa terre de Chastillon, près le chastel de Blandy, tenue de la vicomté de Melun. Cette pièce, écrite sur vélin et datée de « nostre ville de Chasteaudun le huitme jour de février l'an mil cinq cens et dix-neuf », porte la signature de la veuve de Louis d'Orléans, Jehanne (d'Hochberg), duchesse de Longueville, comtesse de Dunois, vicomtesse de Melun, dame de Blandy, etc., « ayant le gouvernement et

Digitized by Google

la garde-noble de son fils aisné Claude duc de Longueville, et de ses autres enfants mineurs ». Un beau cachet sur papier montre l'écu losangé mi-parti de Longueville et de Hochberg, tenu par un ange et entouré d'un cadre rond formé d'arceaux aux extrémités tréflées, avec la légende : ... IEHANNE..... [LONGVE]VILLE • M • DE • H[OCHBERG]. Le contre-scel imprimé au revers présente le même écu losangé, entouré de fleurons.

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS DU BUREAU

Séance du 22 mai 1900.

Communication est donnée au Bureau de plusieurs programmes et de plusieurs lettres émanant du Congrès ornithologique international, du Congrès international des bibliothécaires, du Congrès de l'École internationale de l'Exposition de 1900 et de la Société des Amis de la Beauce.

M. le Président annonce avec une vive satisfaction que le premier prix du Concours ouvert par la Société archéologique de l'Orléanais a été décerné *ex-æquo* à deux de nos honorés collègues, M. l'abbé Augis pour son histoire de La Ferté-Villeneuil, et Mme la comtesse de Villaret. Un second prix a été attribué, pour la monographie de sa paroisse, à M. l'abbé Bellanger, curé de Fontenay-sur-Conie.

Il signale ensuite une trouvaille de monnaies gauloises qui a eu lieu récemment dans la commune de Civry ; ce sont : une pièce de bronze à l'effigie et au nom du chef carnute *Tasgetius,* cité par César, et deux pièces de potin, l'une complètement fruste, l'autre présentant à l'avers une tête barbare et au revers un aigle éployé. Toutes trois sont en la possession de M. Ernest Servoin, de Civry.

M. Richer, vice-président, communique l'extrait suivant d'un rapport adressé par M. R. Merlet, archiviste, à M. le préfet d'Eure-et-Loir (Conseil général, 2e session ordinaire de 1899, page 250) :

« 12 juillet 1899.

« ..... J'ai rédigé cet hiver l'inventaire des titres de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun, inventaire qui porte sur plusieurs milliers de chartes et registres, répartis sous les cotes 3503 à 3905 de la série H. Cette abbaye était réputée jusqu'en ces derniers temps pour l'une de celles dont la fondation était due aux libéralités de l'empereur Charlemagne. Cette tradition reposait sur des fondements bien fragiles, et, tout récemment, mon père a réfuté d'une façon indiscutable toutes les fables qui avaient cours à ce sujet. (Introduction au Cartulaire de la Madeleine de Châteaudun). Pour ne pas remonter à des temps aussi reculés, l'histoire de cet établissement ne laisse pas d'être digne d'attention. Dès la fin du Xe siècle, chapelle du palais des comtes de Châteaudun, puis chapitre de chanoines

Digitized by Google

séculiers, l'église de la Madeleine fut érigée en titre d'abbaye vers l'an 1130. La moyenne partie des titres, que possédaient les religieux au moment de la Révolution, appartiennent aujourd'hui aux archives d'Eure-et-Loir. Ces titres s'échelonnent de l'an 1131 jusqu'en 1790.

« Dans cet important fonds d'archives se sont trouvées comprises deux collections ayant trait aux affaires municipales de la Ville de Châteaudun; leur présence en cet endroit s'explique par ce fait que l'abbé de la Madeleine prenait, de par la coutume, une part active à la gestion des deniers communaux et à l'administration de la cité dunoise. C'est ainsi que s'est conservée une série de 23 registres des comptes des recettes et dépenses de la Ville de Châteaudun depuis 1515 jusqu'en 1669. Il serait superflu d'indiquer ici les diverses sortes de renseignements que renferment ces comptes au point de vue de l'histoire des institutions municipales sous l'ancien régime. Je me suis attaché, en dressant mon inventaire, à mettre en lumière les faits les plus saillants propres à piquer la curiosité des chercheurs.

« Dans ce même fonds d'archives se sont rencontrés tous les actes officiels concernant le terrible incendie qui détruisit Châteaudun en 1723 : procès-verbal de l'incendie, correspondance y relative, devis des ouvrages à faire pour la reconstruction de la Ville, pièces justificatives des recettes et dépenses nécessitées par cette reconstruction, adjudication des travaux, etc.., tous les détails et conséquences de ce mémorable évènement peuvent être retracés avec précision au moyen des documents que nous a légués l'abbaye de la Madeleine.

« Dix feuilles nouvelles du tome IX de l'Inventaire sommaire des Archives d'Eure-et-Loir ont été imprimées cette année ; ce sont les feuilles 5 à 15 : elles comprennent la fin de l'inventaire des archives de Saint-Jean-en-Vallée et le commencement de celui de la Madeleine de Châteaudun. »

Une lettre de M. le comte de Marsy annonce que le Congrès archéologique de France s'ouvrira à Chartres le mercredi 27 juin. La visite à Châteaudun est fixée au samedi 30. M. le Président présente un projet d'itinéraire et dit qu'il préviendra les membres de la Société Dunoise afin qu'ils puissent, dans la mesure du possible, fraterniser avec les membres du Congrès.

Séance du 19 juin.

M. le Président fait part, avec une juste émotion, de la mort du comte de Marsy, président de la Société archéologique de France, enlevé à l'affection de ses collègues, à la veille même du Congrès de Chartres qu'il avait lui-même préparé ; puis il entretient le Bureau de la correspondance échangée avec M. Roger Durand, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, au sujet de l'excursion que les membres du Congrès

Digitized by Google

doivent faire à Châteaudun. Afin de donner plus d'intérêt à la visite du Musée, un appel sera adressé aux sociétaires et aux personnes qui possèdent des documents, livres, médailles et objets de toute sorte intéressant Châteaudun et le Dunois, pour les exposer à côté des collections de la Société.

Communication est donnée au Bureau de circulaires concernant le Congrès international des arts du dessin et le Congrès international d'histoire comparée, qui se tiendront à Paris pendant l'Exposition.

M. Cochard a envoyé à M. le Président une note qui rectifie un passage du mémoire sur Courtalain, inséré au bulletin de la Société, page 435 : « Charles R. Tenaisie, y est-il dit, n'a jamais été accusateur public de la haute-cour d'Orléans. Il fut président de la haute-cour provisoire. Ce n'est qu'à l'organisation constitutionnelle de celle-ci qu'il y eut un accusateur public, des grands juges et des grands jurés. Il n'y eut plus alors de président ».

Il est ensuite donné lecture d'une lettre que M. le colonel baron de Mandat-Gracey a adressée à M. le curé de Courtalain et dans laquelle il le félicite d'avoir élucidé et corroboré divers points de l'histoire de la famille de Montmorency, importants au point de vue des relations de parenté qui ont existé entre cette lignée illustre entre toutes et les de Mandat-Gracey. Cette lettre relève, en outre, des détails curieux que M. l'abbé Chapron tiendra sans doute à ajouter à son œuvre.

M. Passard émet le vœu qu'un récolement soit fait, tous les trois mois, des livres et brochures prêtés aux sociétaires, afin de rafraîchir la mémoire des emprunteurs et de faciliter la rentrée des volumes.

Il demande, en outre, qu'il soit fait une remise plus considérable aux sociétaires sur la vente des livres édités par la Société. Ce vœu, qui touche aux finances de la Société, sera discuté dans une prochaine séance.

Séance du 16 juillet.

M. le Président annonce avec satisfaction qu'une médaille d'argent vient d'être décernée à notre collègue M. Émile Roger, pour ses observations météorologiques faites à Châteaudun ; et il fait part au bureau de la nomination, au grade de lieutenant-colonel du 23e régiment d'artillerie, de M. Ernest Clément, fils de notre très regretté collègue.

Il signale ensuite un article de M. J. Alexandre, inséré à la *Revue de Loir-et-Cher* de juin 1900 et relatif aux vestiges de la ville gallo-romaine de *Varacia,* découverts près de Sargé (Loir-et-Cher), sur le bord de la voie antique du Mans à Orléans.

Lecture est donnée d'une lettre de M. Roger Durand, président de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, qui, chargé par la Société française d'archéologie de notifier aux intéressés du département les récompenses

Digitized by Google

qui leur ont été décernées au Congrès de Chartres dans la séance du 30 juin 1900, annonce que M. le Président de la Société Dunoise est titulaire d'une médaille d'argent. Le Musée de Châteaudun, ajoute M. Durand, a beaucoup intéressé les congressistes, qui ont apprécié en connaisseurs ce qui a été fait pour leur faire passer utilement d'agréables moments.

M. Lecesne déclare qu'il doit la médaille dont a disposé en sa faveur la Société française d'archéologie, uniquement à la satisfaction qu'a causée aux membres du Congrès, dirigés par M. Héron de Villefosse, la visite du Musée de la Société : il se trouve ainsi, bien involontairement, bénéficier des efforts et des peines de ses collègues du Bureau, et particulièrement de MM. les conservateurs du Musée, qui ont disposé avec méthode et avec goût les documents et objets de collection prêtés à la Société Dunoise pour les mettre sous les yeux de nos savants visiteurs.

Le Bureau s'associe aux félicitations bien méritées que M. le Président adresse à nos habiles et dévoués conservateurs du Musée, mais trouve la médaille d'argent décernée avec pleine justice à son président, parce que l'honneur en rejaillit sur toute la Société Dunoise, et parce que lui-même, en la circonstance, a, plus que tout autre, enrichi les collections du Musée de ses curieuses collections particulières.

M. le Secrétaire est invité à adresser des lettres de remerciement à l'administration municipale et à ceux de nos concitoyens qui ont, à cette occasion, donné à la Société un précieux concours.

M. Vallée se charge de dresser, pour la conserver aux archives, la liste des objets prêtés et celle de leurs possesseurs.

M. le Président donne lecture de la correspondance et particulièrement d'une lettre de M. le Vte René Badin de Montjoye, datée de Châtelcensoir (Yonne) le 23 juin 1900, et accompagnant l'envoi d'une histoire généalogique des maisons de Beaufort, de Maumont et de la Celle, que l'auteur, notre collègue, a présentée au Conseil héraldique de France.

M. Passard présente et offre à la Société le dessin d'un bel *ex-libris* destiné aux livres compris dans le don que M. le Mis de Tarragon a fait à la ville de Châteaudun. Ce dessin sera réduit par la photographie et imprimé.

Par les soins de M. Passard, a été enlevée la planche qui couvrait le fronton d'une ancienne porte sise à Châteaudun, rue Saint-Lubin, et appartenant à Mme Hébert : on n'a trouvé, derrière, aucune sculpture.

Un de nos collègues, M. Desbans, a émis le vœu que le nom de Nicolas Chapron soit donné à une des rues de Châteaudun. Consultée à ce sujet, l'assemblée, considérant que Nicolas Chapron est né à Châteaudun, qu'il a été un graveur de grand mérite, un compositeur plein d'imagination, et que par son talent il a honoré sa ville natale, s'associe au vœu exprimé.

Digitized by Google

M. Vallée, conservateur du Musée, nous montre, dans un bocal rempli d'eau, une araignée connue depuis peu : l'argyronète, et communique à ce sujet la note suivante :

« Sous le nom d'argyronète aquatique, on désigne une araignée, de taille moyenne, des plus intéressantes par son industrie : cette araignée tisse dans l'eau une toile à mailles serrées, en forme de cloche, et la remplit d'air qu'elle va chercher à la surface. Quand l'argyronète est hors de l'eau, rien ne la distingue d'une vulgaire araignée, mais, dans l'eau, elle est revêtue d'une couche d'air adhérant à tout son abdomen et à la *face inférieure seule* du cephalothorax, et lui faisant comme un vêtement argenté.

« L'argyronète construit donc une cloche à plongeur dans laquelle elle se tapit pour guetter sa proie. Elle sort surtout la nuit.

« Découverte en 1744, près du Mans, par l'abbé de Lignac, elle a été retrouvée depuis dans presque toute l'Europe septentrionale et moyenne : en 1868, M. Émile Blanchard, professeur au Museum de Paris, écrivait que « personne, en France, n'avait pu se procurer cette araignée » depuis la fin du XVIIIe siècle. Cependant l'argyronète est loin d'être rare : en 1872 je la rencontrais dans le bassin d'Encelade (parc de Versailles) ; en 1883, je la retrouvais à Oiry, près d'Épernay ; en 1887, au Gué-Vaslin, à la Roide-Boële ; dans les prés marécageux, au-dessous des Gâts, je la prenais de nouveau. Dans les premiers jours de mai de cette année, j'en ai capturé trois individus dans le Loir, un peu en amont du pont de Saint-Jean ; un seul, que j'ai gardé depuis ce jour, a fait sa ponte, dans le bocal où je l'avais logé, et, vers les premiers jours de ce mois de juillet, j'avais le plaisir de voir mon petit aquarium peuplé d'une centaine environ d'argyronètes de 1 millimètre et demi à 2 millimètres à peine de longueur. Mes essais, pour les approvisionner d'insectes, n'ont pas réussi : presque toutes mes araignées sont mortes ; il ne me reste plus que la mère et cinq ou six de ses enfants ».

Après cette intéressante communication, M. l'abbé Chapron fait lecture d'un mémoire intitulé : « *Quelques notes relatives aux familles nobles et aux seigneurs qui ont habité Courtalain* ».

M. Lecomte présente ensuite un projet d'excursion pour 1900. Ce projet sera soumis à la délibération du Bureau à sa prochaine séance.

Digitized by Google

LISTE DES PUBLICATIONS

REÇUES DES SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Du 1er Octobre 1899 au 1er Octobre 1900.

ALENÇON. — Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne, 3e bull. du t. XVIII.

ANGOULÊME. — Bulletin et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1899.

AUTUN. — Mémoires de la Société Éduenne, t. XXVII (1899).

AUTUN. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle : 2e partie du t. XI (1898) et 1re partie du t. XII (1899).

AUXERRE. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1899.

BESANÇON. — Mémoires de la Société d'émulation du Doubs, année 1898.

BÉZIERS. — Bulletin de la Société archéologique, scientifique et littéraire, vol. XXVIII (1899).

BORDEAUX. — Bulletin de la Société archéologique de Bordeaux, fasc. 1 à 4 du t. XXI (1897), fasc. 1 et 2 du t. XXII (1898).

BOURGES. — Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, année 1899.

BRIVE. — Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze, 2e sem. 1899 et 1er sem. 1900.

CAEN. — Séances générales tenues par la Société française d'archéologie : à Morlaix et à Brest en 1896 ; à Nîmes en 1897.

CHALON-SUR-SAONE. — Bulletin de la Société des sciences naturelles de Saône-et-Loire, déc. 1899, janvier à juillet 1900.

CHAMBÉRY. — Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie, t. XXXVIII (1899).

CHARTRES. — Procès-verbaux de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, mars et avril 1900. — Mémoires, janvier et octobre 1900.

CHATEAU-THIERRY. — Annales de la Société historique et archéologique, année 1898.

DAX. — Bulletin de la Société de Borda, 2e sem. 1899 et 1er sem. 1900.

FONTAINEBLEAU. — Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais, 2e sem. 1899 et 1er sem. 1900.

LE MANS. — Revue historique et archéologique du Maine, année 1899.

Digitized by Google

LIMOGES. — Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. XLVIII : *Cartulaires des prieurés d'Aureil et de l'Artige en Limousin ;* et 1re livr. du t. XLIX.

LYON. — Bulletin historique du diocèse de Lyon, nos 1 à 5, de 1900.

MACON. — Bulletin de la Société d'histoire naturelle, sept., oct., nov. 1899, et mars 1900.

NIMES. — Mémoires de l'Académie de Nîmes, année 1899.

NIORT. — Bulletin de la Société botanique des Deux-Sèvres : année 1899. — *Flore du Haut-Poitou,* 2e partie.

ORLÉANS. — Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, 2e, 3e et 4e trim. 1899.

ORLÉANS. — Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, année 1899.

ORLÉANS. — Académie de Sainte-Croix d'Orléans, 1er fasc. du t. VIII, août 1899.

PARIS. — Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, années 1896 et 1898. — Mémoires, 1897. — Mettensia, II, fasc. 2.

PARIS. — Bulletin de la Société de Géographie, 2e sem. 1899. — Comptes-rendus des séances, août-déc. 1899.

PARIS. — Bulletins du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements.

PARIS. — Bulletin de la Société d'anthropologie, 3e, 4e, 5e et 6e fasc. 1899. — Mémoires, fasc. 1 du t. I de la 5e série.

POITIERS. — Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 2e sem. 1899 et 1er sem. 1900.

PONTOISE. — Mémoires de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Pontoise et du Vexin, t. XXI (1899).

ROCHECHOUART. — Bulletin de la Société des Amis des sciences et arts, nos 3 à 6 du t. IX, et 1 du t. X.

ROMANS. — Bulletin d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, année 1899.

ROUEN. — Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, 3e liv. du t. XI (1900).

SAINTES. — Revue de Saintonge et d'Aunis, 4e liv. du t. XV, 1re liv. du t. XVIII, 3e, 6e livr. et table du t. XIX, 1re à 5e livr. du t. XX.

SEMUR. — Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles, année 1898.

TOULOUSE. — Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, mars à juillet 1899.

TOURS. — Bulletin de la Société archéologique de Touraine, 1er sem. 1894, 1er trim. 1896, 2e sem. 1899, 1er sem. 1900. — Mémoires, t. XXXIX (1899).

Digitized by Google

VENDOME. — Bulletin de la Société archéologique du Vendômois, année 1899, 2e trim. 1900.

ALGÉRIE. — Comptes-rendus des réunions de l'Académie d'Hippone, année 1899. — Bulletin de l'Académie d'Hippone, 1896-1898. — Plans des fouilles exécutées dans le jardin de M. Chevillot, à Hippone, et dessins des mosaïques qui y ont été trouvées (1895-1898) ; 4 pl. in f°.

COSTA RICA. — Museo Nacional. — Informe del segundo semestre del año economico de 1898 à 1899. — Informe de 1899 à 1900.

MONTEVIDEO. — Anales del Museo Nacional de Montevideo, fasc. 12 du t. II (1899), fasc. 13 et 14 du t. III.

MONTRÉAL (Canada). — The Canadian antiquarian and numismatic Journal, published by the Numismatic and Antiquarian Society of Montreal, année 1899.

NEUCHATEL (Suisse). — Bulletin de la Société Neuchateloise de Géographie, t. XII (1900).

WASHINGTON (États-Unis). — Annual Report of the Board of Regents of the Smithsonian Institution : Report of the U. S. National Museum, for the year ending june 30, 1897.

DAVENTPORT (Iowa). — Proceedings of the Daventport Academy of Natural Sciences, vol. VII.

JOURNAUX ET REVUES

Échanges et Souscriptions.

Archives historiques du diocèse de Chartres, nov. et déc. 1899 ; janvier à septembre 1900.

Le Beauceron de Paris, organe de la Société *Les Amis de la Beauce,* nos d'avril, et oct. à déc. 1899, fév. à sept. 1900.

Documents sur la Province du Perche, publiés par le Vte de Romanet et M. A. Tournoüer, oct. 1899, janvier et avril 1900.

Le Loir-et-Cher historique, sept. et déc. 1899, janvier à mai, juille à septembre 1900.

Digitized by Google

CHEVAUCHÉE DE LA CHATRE

GOUVERNEUR D'ORLÉANS POUR LA LIGUE

DANS LE DUNOIS

ET PARTICULIÈREMENT A CLOYES, MONTIGNY-LE-GANNELON, MORÉE, FRÉTEVAL, MARCHENOIR ET COURTALAIN

Pendant l'automne de l'année 1592

S'il y eut, dans l'histoire de notre pays, bien des époques troublées, aucune assurément ne le fut davantage que l'époque des guerres de religion.

La contrée dunoise fut particulièrement désolée par ces luttes, qui avaient divisé la France en deux camps, ennemis l'un de l'autre. On ne voyait partout que haine et animosité; de quelque côté que l'on se tournât, on ne rencontrait qu'antagonisme, concitoyens contre concitoyens, famille contre famille, frères contre frères.

Après avoir traversé plus de trente années de guerre civile, la France était sur le point de voir régner sur elle un roi huguenot. Ce fut pour empêcher le Calvinisme de monter sur le trône que se forma *la Ligue* ou Sainte-Union.

Malgré les intrigues politiques et les ambitions personnelles que suscita la Ligue, il faut avouer que la pensée, qui présida à sa fondation, fut une grande et féconde pensée; car il s'agissait, pour le peuple de France, de revendiquer, les armes à la main, le droit d'être gouverné par un prince catholique, et conséquemment, le droit de pratiquer la religion de ses pères, à laquelle il était profondément attaché.

Il n'en est pas moins vrai que l'on ne doive regretter les désordres et les excès auxquels la Ligue donna lieu, désordres et excès qui étaient la conséquence nécessaire de l'acharnement des partis.

Digitized by Google

On sait combien la ville de Châteaudun eut à souffrir des guerres de la Ligue. Prise une première fois par les Ligueurs, le 27 mai 1590, elle fut reprise par les Royalistes, le 7 juin suivant, après que les Ligueurs en eurent brûlé plus de mille maisons (1).

Après Châteaudun, nulle ville ne fut plus éprouvée que la Ferté-Villeneuil, qui sortit de cette guerre complètement ruinée. Tel fut aussi le sort de la forteresse de Machelainville. Peu s'en fallut que le château du Jonchet ne fût également détruit (2). Ajoutons à ces victimes de la Ligue, dans le Dunois, les lieux fortifiés de l'Ormois, près Fréteval, et de Vimoy, près Rougemont, qui furent pendant longtemps occupés par des bandes de Ligueurs (3).

Après ce préambule, un peu long peut-être, mais nécessaire pour éclairer les faits que nous allons raconter, venons-en au document qui fait la base de cette petite étude. C'est une minute des notaires de Cloyes, relatant une très importante assemblée des habitants de cette ville, en 1593 (4). Cette assemblée a pour but de rendre notoires, aux yeux de l'administration du fisc et aux yeux du roi Henri IV, les violences exercées, pendant les mois d'octobre et de novembre 1592, par le maréchal de La Châtre, gouverneur d'Orléans de par le duc de Mayenne, contre les habitants de Cloyes et de Fréteval, pour les obliger à lui payer la taille. L'assemblée insiste en même temps sur les sacrifices faits par ces deux villes, tant pour payer la taille exigée par La Châtre, qu'en vue d'obtenir la délivrance de leurs concitoyens, emmenés par lui prisonniers à Orléans.

On devine que les habitants craignent de payer deux fois le lourd impôt ; ils ont peur aussi, on n'en saurait douter, de passer pour rebelles aux yeux d'Henri IV, et ils protestent hautement de leur dévouement au roi, essayant de faire comprendre à Sa Majesté que, s'ils ont payé la taille aux Ligueurs, ce n'est que pour éviter l'incendie de leurs maisons et obtenir l'élargissement des plus notables d'entre eux, prisonniers à Orléans.

(1) Bordas, I, 308.

(2) Archives d'Eure-et-Loir, E. 3159, 3309.

(3) *Infra*.

(4) Cette minute, d'une lecture extrêmement difficile, avait échappé à la sagacité de notre savant collègue, le regretté M. l'abbé Vincent.

Digitized by Google

L'assemblée cloysienne nous apprend en même temps quelles furent les villes de la contrée mises à contribution par le capitaine ligueur. Outre Fréteval et Cloyes, elle signale Montigny, Courtalain, Morée et Marchenoir. Il va sans dire, qu'outre les villes indiquées par la minute, La Châtre n'oublia pas de rançonner les paroisses et villages sans défense. Remarquons, pour Montigny, cette particularité, que le château fut sur le point d'être bombardé, et que le seigneur (1) donna son fils en otage à La Châtre, afin d'éviter la ruine de son manoir.

Toutes ces différentes villes n'étaient guère attachées au parti de la Ligue, et, si elles payaient la taille aux représentants de ce parti, c'était assurément bien malgré elles : les termes dans lesquels la minute est rédigée le laissent d'ailleurs supposer. Nous en avons une autre preuve dans un acte dressé quelques mois après les faits qui nous occupent. C'est la déclaration d'un Cloysien, déposant sur le meurtre de Fleurimond Mollière, soldat ligueur de la Ferté, qui fut tué à la porte Saint-Georges, « où « estoient assis plusieurs personnes des habitans du dict Cloye, « qui faisoient garde à icelle pour l'incursion des gens de guerre, « qui avoient lors cours en ce royaulme, mesmes en ce païs, « lesquelz tascheoient ordinairement à surprendre ceste dicte « ville de Cloye, comme il a plusieurs fois oy et entendu dire « tenir icelle pour le service du Roy » (2).

Nos ancêtres avaient affaire à forte partie en la personne de Claude, baron de La Châtre. Très entreprenant, brave jusqu'à la témérité, La Châtre avait pris part à toutes les campagnes contre les Huguenots. Une fois la Ligue fondée, il en devint un des plus ardents soutiens. A la bataille d'Auneau, grâce à son intrépidité, il décida en partie du sort des armes en faveur des Catholiques (3).

Il possédait l'entière confiance du duc de Mayenne, qui le nomma, en 1589, gouverneur d'Orléans, bien qu'il fût déjà gouverneur de Bourges. Créé maréchal de France par Mayenne, le

(1) La seigneurie de Montigny était alors partagée entre Joachim de Fromentières et René du Bellay. Le premier était seigneur de Montigny par sa mère, Anne de Renty ; le second, du chef de sa femme, Marie du Bellay. Lequel des deux possédait le château de Montigny en 1592? Nous ne saurions le dire. (Notes de M. le comte G. de Janssens et de M. l'abbé Peschot.)

(2) Minutes de Cloyes, 1593. Déposition de Gilles Chevé.

(3) Souchet, IV, 136. — Mainbourg, *Histoire de la Ligue*, 197.

Digitized by Google

18 juin 1593 (1), La Châtre se soumit à Henri IV l'année suivante et, selon les conditions qu'il avait lui-même posées, conserva son titre et ses gouvernements.

Jusqu'à sa soumission, il fut pour le Béarnais un adversaire redouté. Ses courses à travers l'Orléanais et le Berry sont demeurées légendaires. Il était toujours à la piste des troupes royales, les harcelant et cherchant à leur couper les vivres.

Sachant fort bien que l'argent est le nerf de la guerre, il fondait à l'improviste sur les villes et les villages, et percevait, les armes à la main, les deniers de la taille au profit de son parti. De cette façon, il ne restait plus rien pour le Béarnais.

Une très curieuse brochure qui, par sa rareté, a la valeur d'un manuscrit, nous fait connaître les campagnes que mena La Châtre pendant quatre ans, de 1589 à 1593. Elle est précieuse pour cette petite étude, en venant confirmer le document qui lui sert de base.

Voici quel en est le titre :

« *Véritable Narration de ce qui s'est passé depuis la prise des fauxbourgs de Paris, sur la fin d'Octobre 1589 iusques au mois de Iuillet 1593, tant à la Ferté-Bernard et armée commandée par le Maréchal de la Chastre en Berry, qu'en la ville d'Orléans. Divisé en trois parties. Imprimé à P.* » (2).

Cette brochure nous apprend que, pendant le siège de Chartres par Henri IV, le maréchal de La Châtre envoya deux cents hommes pour pénétrer dans cette ville ; mais cette tentative demeura infructueuse (3).

« Or, dit notre brochure, pour revenir au maréchal de la « Chastre, qui estoit à Orléans, attendant de voir l'issue du « susdict siège et ce que l'armée ennemie deviendroit, nous « remarquerons que cependant il envoyoit journellement à la « guerre de tous costés ses gens de cheval, soubs la conduite le « plus souvent du sieur de Comnène (4). Ce qui donnoit un

(1) Souchet, IV, 460. — Bibl. Nat. Mss. fr. 3984, f° 64.

(2) Bibl. Nat. Imprimés Lb 35, n° 470. — M. l'abbé Charles ne paraît pas avoir connu cette brochure. C'est vraiment dommage, car il aurait pu y puiser les éléments d'un très intéressant chapitre pour l'histoire de La Ferté-Bernard.

(3) Souchet, IV, 230.

(4) De Comnène, un des descendants des empereurs grecs, était gouverneur, pour la Ligue, de La Ferté-Bernard. (*Histoire de La Ferté-Bernard*, p. 78.)

Digitized by Google

« grand empeschement à ceux qui alloient au camp du roy de « Navarre à Chartres, de Guyenne, Saumur, Tours, Amboise, « Bloys, Vandosme, Chasteaudun, Berry, Pluviers et autres « lieux, mesme de Baugency, où il s'achemina une fois pour « tascher de le prendre par escalade » (1).

Après la prise de Chartres, La Châtre, voyant que ses troupes « ne faisoient plus que manger les environs d'Orléans », les envoya de tous côtés, toujours sous la conduite de son lieutenant de Comnène, rançonner les contrées qui tenaient pour le Béarnais. A chacune de leurs sorties, elles ne manquaient pas de ramener des prisonniers.

Mais, pour réduire Henri IV à l'impuissance, il fallait lui enlever les impôts. Aussi le principal soin de La Châtre était-il de faire payer les tailles de la Généralité d'Orléans. Les habitants du Blaisois se montrant « mous à payer », il les y força militairement (2).

« Dans le cours de l'automne de 1592, le maréchal mit de- « rechef en campagne le peu de forces qu'il avoit et quelques « moyennes, et alla jusques à Cloye, en intention de rendre « plus obéissantes aucunes petites villottes ou bourgades « closes de l'élection du Dunois, annexé à la Généralité d'Or- « léans, les habitans de la pluspart desquelles il semble qu'ils « hochassent la teste à ses mandemens. Toutesfois ayans envoyé « vers luy, pour s'en excuser, et promettre de faire mieux et « satisfaire à l'advenir, il rebrossa chemin » (3).

Il n'osa s'attaquer à Châteaudun ; mais, dans cette ville, la frayeur fut telle, que ses habitants envoyèrent de tous côtés demander du secours contre le terrible capitaine. Les Dunois connaissaient bien La Châtre (4), car c'était lui, de concert avec la Bourdaisière, gouverneur de Chartres, qui avait pris Châteaudun en 1590 et lui avait imposé une lourde contribution de guerre.

L'extrait ci-dessus de notre brochure concorde parfaitement, comme on va le voir, avec le document que nous publions.

Outre cet ouvrage, nous avons encore, sur la campagne de La

(1) *Hist. de La Ferté-Bernard,* p. 121.
(2) « *Véritable Narration,* etc. », p. 156.
(3) *Ibid.,* p. 166.
(4) L'abbé Marquis, *La Ligue dans le Dunois.* (Bull. de la Soc. Dun., IV, 91.)

Digitized by Google

Châtre dans le Dunois, une assemblée de la communauté des habitants de Morée, du 11 novembre 1592 (1), faisant connaître que, depuis quinze jours, le gouverneur d'Orléans est logé à Cloyes, avec ses canons et tout son monde, et qu'il est prêt à venir en la ville de Morée, « pour icelle ruyner et emmener des « prisonniers, par faulte d'avoir payé lesdites tailles par luy « demandées ausdiz habitans, qui se montent à 700 escuz ; ce « qu'il eust faict, n'eust esté l'empeschement qu'il eut par les « gens de guerre du party du Roy ».

Devant les menaces de La Châtre, les habitants de Morée promettent de lever 421 écus et de les lui envoyer le plus tôt possible.

La première délibération des habitants de Cloyes ayant été prise le 28 octobre 1592, nous pouvons en conclure que le Maréchal, avec ses ligueurs, demeura plus de quinze jours dans nos contrées.

Voici maintenant la très intéressante minute rédigée par Alexandre Chenu, notaire à Cloyes (2) :

« Cejourd'huy Dimanche, XVIIIe jour de Juillet Mil V^c IIII^xx XIII, après midy, sont comparuz en leurs personnes par devant moy, Alexandre Chenu, nottaire et tabellion juré au lieu et ville de Cloye, soubz le scel du comté de Dunoys, honorables hommes maistres Jehan Lambert, esleu, conseiller pour le Roy, nostre sire, en l'ellection de Chasteaudun et Bonneval, Jacques Lemaire, aussy esleu en la dicte eslection au siège particullier de Cloye, Guillaume Soullas, greffier en la dicte eslection et siège particullier de Cloye, maistre Oudin Juchet, Jehan Lemaire, Jacques Pilverdier, eschevins de la dicte ville de Cloye, honneste personne Jacques Gentilz, Lois Pilverdier, Pierre Bonnet, Léonard Criegne et Marin Aubry, marchans, maistres Jehan Pilverdier, praticien, Pierre Hamard, bouesselier, Jacques Gadeau, mareschal, Pierre Roucyn, maistre chirurgien, tous demeurans en ceste ville de Cloye et faisant la plus grande et saine partie des principaux habittans du dict Cloye, tous lesquelz dessus nommez ont tous concordablement dict, attesté et affirmé par devant le dict nottaire, en la présence et au requérant maistre Guillaume Vignon, l'un des habitans de la ville de Freteval et procureur saindicq des habitans d'icelle, comme il a dict, qu'ilz ont bonne congnoissance de l'assiette

(1) L. Merlet. *Des assemblées de Communautés d'habitants dans l'ancien comté de Dunois*, p. 290.

(2) Il est à remarquer que les minutes de ce notaire sont en général rédigées avec beaucoup de soin et avec force détails intéressants.

Digitized by Google

de la ville de Fresteval distante de ceste ville de Cloye de trois lieues ou environ, deppendante du comté de Dunoys, ensemble des habitans de la dicte ville résolus deppuis ces derniers troubles advenuz en ce royaulme, ce sont toujours conservez leurs personnes et vies, ensemble la dicte ville soubz l'obéissance du Roy nostre sire, et cela deppuis cinq ans ensça, comme ilz ont tousiours faict auparavant pour le service de Sa Majesté ; et sçavent de présent que en la dicte ville y a de présent garnison pour le service de sa dicte Majesté, qui y auroict esté mise par Monsieur de Montigny, gouverneur de sa dicte Majesté au baillage et gouvernement de Bloys et resors d'icelluy ; et y est de présent le sieur du Pezeau, avec sa compagnye estant de retour du siège de Levroux (1). Combien que deppuis le commancement des dictz troubles, la ville de Vandosme appartient à sa dicte Majesté, l'Ormoys, qui est une maison forte près le dict Fresteval, ensemble le lieu de Vimoy et autres plusieurs places circonvoisines, qui estoient poceddées par les annemys de sa dicte Majesté, que toutesfois ilz ce sont tousiours maintenuz soubs l'obéissance de sa dicte Majesté, et que pour ceste occasion les dictz annemys de sa dicte Majesté leur ont tousiours faict la guerre ; mesmes le sieur de la Chastre qui ce dict gouverneur en la ville d'Orléans a emmené aulcuns habittans du dict lieu de Fresteval, ainsi qu'ilz ont entandu dire, et comme le commeung bruict estoit au dict Cloye, et sçavent de présent que lorsque le sieur de la Chastre est venu au dict Cloyes, avecq deulx pièces de gros canon, suivy de quinze cens hommes de guerre au moings ; en laquelle ville de Cloye il auroict entré, attendu que les dictz habitans, pour la foiblesse de la dicte ville, n'estoient lors pour résister contre le dict canon ; et y estant auroict eslevé le dict canon hors la dicte ville pour assiéger le chasteau de Montigny-lez-Cloye. Pour raison de quoy le seigneur du dict lieu auroict esté contrainct, pour éviter la ruyne de son chasteau, bailler son filz prisonnier au dict sieur de la Chastre, qui a esté emmené en la ville d'Orléans. Oultre ce, auroict envoyé sa gendarmerye au lieu de Courtallain, Morées, Fresteval et Marchesnoir, pour luy mectre entre ses mains les dictes places, aultrement qu'il meneroict son canon, avec mandement exprès de luy porter ou envoyer les deniers de la taille, qu'ilz avoient accoustumé paier et suyvant la taxe qu'il en auroict fait faire comme au pareil. Il auroict faict pareil mandement aux habitans du dict Cloye de paier la dicte taille, ce qu'ilz n'auroient peu faire, tellement qu'il auroict emmené les eschevins du dict Cloye prisonniers au dict Orléans, ensemble aulcuns habittans du dict Fresteval, pour la dicte taille par luy demandée [

] tellement que les dictz habittans de Cloye, pour avoir eslargissement des dictz prisonniers, iceulx habittans de Cloye auroient esté contrainctz prester consantement, suyvant ensemble

(1) Chef-lieu de canton de l'arrondissement de Châteauroux (Indre).

Digitized by Google

que en auroit esté décidé faire, de emprunter deniers en la ville de Chasteaudun, jusques à la somme de troys cens escuz, tant pour le paiement de la taille que fraictz d'eslargissement des prisonniers, qu'ilz auroient esté contrainct paier, autrement les dictz eschevins eusent tousiours demeuré prisonniers au dict Orléans. Et a ceste fin auroient consanty obtenir lectres de sa Majesté affin d'en estre faict asiette sur les autres habittans du dict Cloye, comme il aparoist par l'acte qui en a esté faict en la chambre de ville tenant audict Cloye, le XXVIIIe jour de Octobre Mil Vc quatre vingtz et douze dernier passé.

« Oultre, les dictz habittans disent avoir entendu dire audict sieur de la Chastre, quelque peu auparavant qu'il s'en retournast avec son dict canon et sa gendarmerye, qu'il alloict tant au dict Morées qu'au dict Fresteval, pour recouvrer les dictes tailles, et que aulcuns habitans du dict Fresteval, pour éviter la ruyne de leur dicte ville, par l'advis des autres habitans d'icelle, se seroient présantez par devant ledict sieur de la Chastre, pour luy donner à entandre qu'ilz n'avoient moyen de paier la dicte taille, tellement que, à faute de paier la dicte taille, il les auroict emmenés prisonniers au dict Orléans.

« Dont et de tout ce que dessus le dict Me Guillaume Vignon, procureur saindicq des dictz habitans de Fresteval, pour le faict cy dessus, m'a requis lectres, ce que luy ay auctroyé, pour luy servir et valloir en temps et lieu ce que de raison. Faict et passé en la ville de Cloye, ès présances de Georges Voisin et Jehan Soullas, clercs, demeurans au dict Cloye, tesmoings. »

Signatures :

J. Lambert,	J. Lemaire,	G. Soullas,
J. Lemaire,	J. Gentilz,	J. Pilverdyer,
J. Pilverdyer,	L. Pilverdyer,	P. Bonnet,
L. Criegne,	P. Hamard,	M. Aubry,
J. Gadeau,	P. Roussin,	J. Soullas,
G. Voisin,	A. Chenu.	

Lorsqu'on parcourt tous ces divers documents de la fin du XVIe siècle, on ne peut s'empêcher de gémir sur le sort malheureux fait à nos ancêtres, par ces funestes guerres de religion. Les différentes troupes qui sillonnaient le pays, celles de la Ligue non moins que celles du Roi, se livraient, sans pudeur aucune, au pillage, à l'incendie et au meurtre. Exposé à tant de maux, le pauvre peuple souffrait en outre cruellement de la famine et de la disette, sans parler de la peste, qui souvent se mettait de la partie. En présence des continuelles incursions des gens de guerre, il ne pouvait rien récolter, car il lui était

Digitized by Google

impossible de cultiver la terre. Aussi ne devons-nous nullement nous étonner de rencontrer beaucoup de cultivateurs refusant les fermages à leurs propriétaires. Ceux-ci envoyaient les sergents pour saisir les récoltes; mais les saisies ne pouvaient se faire, puisque, d'après les rapports des sergents, les terres étaient en friche depuis de longues années.

Après tant de désastres et de calamités, on comprend admirablement l'enthousiasme de nos pères pour le bon roi Henri, dont le règne pacificateur et vraiment populaire, en leur apportant la liberté du travail, leur permit enfin de « mettre la poule au pot tous les Dimanches. »

J. AUGIS,
Curé de La Ferté-Villeneuil.

Digitized by Google

Observations Météorologiques faites à Châteaudun

PENDANT L'ÉTÉ DE 1900

(*Juin-Juillet-Août*).

Tableau des Températures Minima et Maxima.

JUIN			JUILLET			AOUT		
Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °	Dates	Minima °	Maxima °
V. 1	10.0	17.5	D. 1	15.2	24.3	M. 1	12.3	30.4
S. 2	11.2	22.3	L. 2	17.5	27.0	J. 2	12.8	25.0
D. 3	13.0	25.0	M. 3	11.9	23.5	V. 3	14.3	24.0
L. 4	14.8	27.8	M. 4	9.9	23.2	S. 4	11.9	22.5
M. 5	13.4	23.0	J. 5	9.6	24.9	D. 5	9.2	21.8
M. 6	10.8	26.1	V. 6	14.0	23.7	L. 6	12.1	22.0
J. 7	13.0	22.2	S. 7	9.9	19.0	M. 7	13.2	23.4
V. 8	9.3	21.9	D. 8	7.1	20.7	M. 8	9.6	21.6
S. 9	7.1	26.8	L. 9	11.2	24.7	J. 9	11.8	22.5
D. 10	9.6	31.3	M. 10	10.9	30.4	V. 10	11.4	21.9
L. 11	14.3	31.2	M. 11	12.9	32.5	S. 11	10.0	22.6
M. 12	16.2	30.6	J. 12	14.5	32.3	D. 12	9.8	25.2
M. 13	13.8	22.7	V. 13	15.9	28.3	L. 13	12.7	27.3
J. 14	9.2	22.0	S. 14	15.4	29.7	M. 14	13.6	27.4
V. 15	13.5	23.7	D. 15	15.8	34.4	M. 15	13.9	25.8
S. 16	13.9	25.9	L. 16	19.9	36.8	J. 16	12.5	24.5
D. 17	12.4	29.0	M. 17	19.9	33.9	V. 17	13.8	28.8
L. 18	12.6	26.5	M. 18	16.9	35.4	S. 18	13.8	32.2
M. 19	12.7	29.5	J. 19	18.4	37.7	D. 19	16.5	32.9
M. 20	13.6	23.8	V. 20	19.8	35.3	L. 20	16.2	25.5
J. 21	13.3	18.7	S. 21	18.7	33.9	M. 21	13.0	23.1
V. 22	12.0	23.0	D. 22	17.6	32.7	M. 22	14.5	22.2
S. 23	9.8	22.0	L. 23	15.6	31.9	J. 23	11.1	23.0
D. 24	11.7	23.8	M. 24	17.5	33.7	V. 24	12.4	24.2
L. 25	11.2	20.9	M. 25	17.8	36.8	S. 25	10.2	23.9
M. 26	11.6	22.1	J. 26	19.5	37.0	D. 26	13.7	22.7
M. 27	8.5	25.3	V. 27	20.2	39.8	L. 27	13.9	25.5
J. 28	10.0	25.5	S. 28	19.2	30.1	M. 28	14.1	18.6
V. 29	10.8	28.0	D. 29	17.3	24.6	M. 29	12.4	21.6
S. 30	12.7	22.8	L. 30	13.9	25.9	J. 30	13.4	25.3
			M. 31	11.9	28.9	V. 31	13.0	24.0
Moyne	11.86	24.69	Moyne	15.34	30.09	Moyne	12.68	24.56
	18°.28			22°.72			18°.62	

Digitized by Google

NOTES MÉTÉOROLOGIQUES

L'été de 1900, relativement aux moyennes normales, a offert les résultats suivants : moyenne de la pression barométrique à midi, ramenée au niveau de la mer, 762 m/m 94, plus haute de 0 m/m 28 ; température moyenne, 19° 87, plus haute de 1° 67 ; quantité de pluie recueillie, 111 m/m 6, moindre de 52 m/m 12 ; humidité relative moyenne, 53,4, moindre de 4,0 ; nébulosité moyenne du ciel, 48,8, plus faible de 9,2 ; la quantité totale d'eau évaporée s'est élevée, pendant ces trois mois, à 364 m/m 7.

On y a constaté : 23 jours de pluie, dont 7 pour juin, 4 pour juillet et 12 pour août ; 16 jours de tonnerre, répartis comme suit : 4 pour juin et 6 pour chacun des deux mois de juillet et août ; 2 jours de brouillard, en août (les 11 et 29) ; 3 jours de chutes de grêle, le 13 juin, le 10 et le 20 août.

Le mois de juin a été plus chaud et aussi plus sec que de coutume, avec pression barométrique un peu plus basse que la normale. La nébulosité moyenne du ciel y a été sensiblement normale. Les vents ont dominé de l'O. et ils ont été généralement modérés. La hauteur totale de pluie recueillie a été de 43 m/m 3, moindre de 13 m/m 14 que la normale ; la chute du 1er au soir a fourni à elle seule 23 m/m 8 d'eau, c'est du reste la plus importante de toute la saison. La quantité d'eau évaporée a été de 106 m/m 0. Tonnerre les 2, 5, 12 et 13 (ce dernier jour, l'orage a passé au zénith, vers 2 heures de l'après-midi) ; éclairs seuls, les 2, 3, 11 et 17 au soir. L'on a constaté, pendant ce mois, 9 jours de rosée, dont deux très importants surtout, les 9 et 27. Le tilleul a fleuri le 14, et la vigne du 15 au 20 ; les blés ont très bien épié et se sont refaits ; à la fin du mois, l'on a récolté les foins et l'on a commencé à faucher l'escourgeon.

Le mois de juillet, à Châteaudun surtout, est remarquable par sa haute température ; la quantité de pluie recueillie est de beaucoup inférieure à la normale, et la nébulosité du ciel très faible. La pression barométrique a été, pour l'heure de midi, supérieure de 1 m/m 4 à la normale. La température moyenne du mois, 22° 72, présente un excédent de 3° 92 sur la normale ; c'est la plus élevée que l'on ait observée depuis juillet 1859

Digitized by Google

dans nos contrées, d'après M. E. Renou, du Parc-Saint-Maur. Les maximas ont dépassé, ici, 17 fois 30° et 7 fois 35°. Le maximum absolu, 39° 8, a été noté le 27. (Voir, d'autre part, la notice consacrée à cette température exceptionnelle). On a recueilli, en 4 jours de pluie, 15 m/m 3 d'eau, quantité inférieure de 44 m/m 5 à la normale ; c'est donc un mois de juillet des plus secs connus. La quantité d'eau évaporée a été de 156 m/m 2. Tonnerre les 2, 12, 16, 27, 28 et 29 (pendant toute la nuit du 28 au 29, il n'a cessé de gronder) ; éclairs seuls, les 3, 16, 20, 21, 27 et 28. — Vents dominants du NO. et du N. (faibles à modérés). La moisson a commencé à partir du 16 dans la région. Les 25 et 27, un thermomètre à mercure, posé sur des gazons desséchés, a marqué, dès midi, 68° ; dans les premiers jours du mois, les nuits avaient été très fraîches ; c'est ainsi que, le 8, le minimum de la température, sous l'abri, s'est abaissé jusqu'à 7° 1 et que le thermomètre minima, à alcool, posé sur le gazon, descendit jusqu'à 0° 7 seulement.

Le mois d'août a présenté, comme moyennes, une pression barométrique et une température qui ont été sensiblement égales à la normale. Il a offert une plus grande quantité de pluie que de coutume, et, malgré cela, la nébulosité moyenne du ciel a été un peu plus faible que d'ordinaire. Il a été recueilli, pendant ce mois, 53 m/m 0 d'eau, quantité plus forte de 5 m/m 52 que la normale. La quantité d'eau évaporée a été de 102 m/m 5. Le 20, dans l'après-midi, pendant un violent orage, il est tombé 16 m/m 5 d'eau en 16 minutes de temps. On y compte 11 jours de rosée. Le 12, il n'y a pas eu de traces de nuage de toute la journée. On compte seulement 3 journées où les maximas de la température ont dépassé 30°. Tonnerre les 5, 7, 10, 16, 20 et 27 ; éclairs seuls le 24. Les orages des 20 et 27 ont été particulièrement violents et ont donné, dans la région, d'importantes chutes de pluie, accompagnées de grêle dans certains endroits. A Bonneval, le 27, l'on a recueilli 65 m/m 5 d'eau en une heure de durée par un violent orage ; le même jour, à Thiron-Gardais, un autre orage déversait 50 m/m d'eau en une heure et demie. La grêle a été signalée sur le territoire des communes de Brou, Yèvres, Donnemain-Saint-Mamès, Marboué et Moléans. Les vents dominants ont été ceux de l'O. au S., puis du N. à l'E. Les derniers martinets ont été vus le 12. A la fin du mois, le raisin de treille est presque mûr.

ÉM. ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

LA PLUS FORTE CHALEUR DU SIÈCLE

La température de 39°8 obtenue, le vendredi 27 juillet 1900, à Châteaudun, sous l'abri Renou à double toit, et de 38°7 lue au même moment, au thermomètre-fronde, à l'air libre et à l'ombre, est sans contredit la plus haute qu'on ait jamais constatée authentiquement dans la région de Paris ; cela constitue donc un fait météorologique extraordinaire, sans précédent.

Dès dix heures du matin, une température d'un peu plus de 33° faisait prévoir un maximum très élevé pour l'après-midi ; cette exceptionnelle hauteur du thermomètre a été observée directement un peu avant 2 heures, soit exactement à 1 heure 50 minutes.

Le vent du NE., modéré le matin, a passé au SE. dès 9 heures et est devenu assez fort du S. dans la journée ; il brûlait le visage et, comme on dit vulgairement, on l'aurait pu croire sorti de la gueule d'un four.

Les nuages, qui se voyaient isolément et au loin dans la matinée, ont occupé la moitié du ciel dès 2 heures ; c'étaient des cumulus venant les uns du sud, les autres du sud-ouest ; les cirrus venaient de l'ouest. A 2 heures et demie, le ciel était très orageux, surtout au NE., au N. et au SO., et le tonnerre ne tardait pas à gronder au lointain.

A 3 heures, la foudre alluma à Génarville, commune de Bouville, un incendie qui prit immédiatement des proportions effrayantes, car, en moins d'une demi-heure, il dévora presque en entier cet important village, composé d'une trentaine de ménages : l'évaluation approximative des dégâts causés par cet épouvantable sinistre s'éleva à un peu plus de 300.000 francs.

Vers 4 heures, alors que tous les nuages orageux étaient au N. et à l'E., le vent passa à l'ONO. et la température commença aussitôt à redescendre.

Un peu avant six heures du soir, un nouvel orage parut au S., passa plus près de nous, et disparut dans l'E. ; il a d'abord été accompagné de violents coups de vent ; celui-ci avait passé brusquement de l'ONO. à l'ESE., et de véritables nuages de poussière s'élevèrent, puis de très grosses gouttes de pluie tombèrent pendant quelques instants ; enfin, vers 6 heures et demie, il y eut une légère averse qui vint à peine humecter la poussière.

A cette même heure, la température était tombée à 24° 2 sous l'abri ; elle s'était donc abaissée de près de 16° en quelques heures.

Digitized by Google

Le soir, le ciel s'éclaircit ; mais au loin, à l'horizon, depuis le SO. jusque vers le N., il était nuageux. Il éclairait fortement vers 10 heures ; l'on entendait même le grondement lointain du tonnerre, à l'O.

Le baromètre a baissé de quelques millimètres au dessous de sa hauteur moyenne ; à 9 heures du soir, il marquait 759$^{m}/^{m}$.

La température moyenne de cette mémorable journée a été de 30°, chiffre probablement jusqu'alors inconnu dans nos régions ; la plus forte moyenne journalière observée avait été, pour Châteaudun, celle de la journée du 5 août 1899, et avait atteint 29°30.

A Châteaudun, cette année, du 15 au 28 juillet, soit pendant quatorze jours consécutifs, le maximum de la température s'est soutenu au-delà de 30° ; cette période de grande chaleur a donc été tout à fait exceptionnelle. La sécheresse a été extrême, toute la végétation a été grillée et de nombreux cas d'insolation se sont produits.

En réalité, depuis cent ans, les plus grands maximas authentiques de température, relevés dans la région parisienne, ont été les suivants :

38°4 le 9 juillet 1874, à l'observatoire de Montsouris.

38°4 le 19 juillet 1881, à l'observatoire du parc de Saint-Maur.

38°6 le 20 juillet 1900, à l'observatoire de Montsouris.

Il est bon d'ajouter qu'à Poitiers, le 24 juillet 1870, l'on a constaté avec le thermomètre-fronde jusqu'à 41°2 et que ce même jour à Vendôme, par le même moyen, l'on obtenait sur la hauteur 37°.

En 1881, le 19 juillet, l'on avait enregistré à Vendôme 37°4 ; cette année, le 27 juillet, il y a eu 37°6.

Au Mans, le 19 juillet 1881, le maxima constaté avait été de 38°7; tandis que cette année, les 19 et 27 juillet, les maximas sont restés voisins de 37°.

A l'observatoire du parc de Saint-Maur, il y a eu, cette année, un maximum de 37°7, obtenu le 20 juillet, et, sur le sol, le thermomètre à mercure a été jusqu'à marquer la température énorme de 75°2, le 27.

A Achères, aux environs de Paris, on a eu, cette année, un maximum de 39° 2, le même jour qu'au parc de Saint-Maur. A Versailles il y a eu 39°5 et à Blois 39°8.

ÉMILE ROGER,
Membre de la Société météorologique de France.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME IX

I. — ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Pages

Liste des Membres de la Société et des Sociétés correspondantes au commencement de l'année 1897 1

Réunion générale du 15 décembre 1896. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — Extraits des procès-verbaux des séances du Bureau : *ex-libris* de Costé ; les peintres en émail de Châteaudun : Jean et Henri Toutin ; le cartulaire de Bonneval. — Renouvellement partiel du Bureau. 17

Composition du Bureau pour l'année 1897. 26

Année 1897.

Réunion générale du 26 janvier 1897. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — Armes des Costé. — Comptes de 1896 et budget de 1897 . . 37

Réunion générale du 27 avril 1897. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — La statue de Dunois. — Extraits des procès-verbaux des séances du Bureau : legs de M. le Mis de Tarragon ; orage du 26 avril 1897 ; polissoir trouvé à la Sennerie (Nottonville) et transporté à Varize. 61

Réunion générale du 31 août 1897. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons et acquisitions. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : participation de la Société aux frais de construction à faire pour l'installation du Musée de Tarragon. 85

Liste des publications reçues des Sociétés correspondantes, du 1er octobre 1896 au 1er octobre 1897. 91

Année 1898.

Réunion générale du 31 janvier 1898. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons et acquisitions. — Monstre faite devant Caulne en Roussillon des hommes d'armes et archers étant sous la conduite de Mgr de Dunois (18-25 mai 1469). — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : fouilles sous la chapelle Saint-Vincent et dans la tour de la Madeleine de Châteaudun ; chapiteaux sculptés trouvés rue du Temple-St-Valérien. — Comptes de 1897 et budget de 1898. 121

Réunion générale du 21 juin 1898. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons et acquisitions : polissoir de Gohory ; portrait de René Fédé. — Peintures murales de la chapelle d'Yron. — Renouvellement partiel du Bureau. 161

Composition du Bureau pour l'année 1898. 165

Réunion générale du 30 août 1898. — Dons. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau. 303

Digitized by Google

Liste des publications reçues des Sociétés correspondantes, du 1er octobre 1897 au 1er octobre 1898. 309

Année 1899.

Réunion générale du 30 mai 1899. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — Extraits des procès-verbaux des séances du Bureau : pierres sculptées, époque de la Renaissance, trouvées à Châteaudun, rue du Coq; un plongeon Cat-Marin pris à Bouville (Cloyes) ; visite des monuments préhistoriques de Châteaudun et de Saint-Denis-les-Ponts par la Société d'excursions scientifiques présidée par M. Adrien de Mortillet. — Comptes de 1898 et budget de 1899. 313

Réunion générale du 18 juillet 1899. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons et acquisitions : croix bysantine de Saint-Jean. — La famille de Lamolère. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : l'abbé de la Madeleine de Châteaudun, Jacques de la Ferté, un des fondateurs de la Société de la Nouvelle-France ; séjour, à Châteaudun, en 1465, d'une armée bretonne. — Renouvellement partiel du Bureau. 337

Composition du Bureau pour l'année 1899. 341

Liste des publications reçues des Sociétés correspondantes, du 1er octobre 1898 au 1er octobre 1899. 342

Réunion générale du 14 novembre 1899. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : la famille Boyetet. 353

Année 1900.

Réunion générale du 30 janvier 1900. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons. — Extraits des procès-verbaux des séances du Bureau. — Comptes de 1899 et budget de 1900. — Renouvellement partiel du Bureau. — Trouvaille, à Verdes, de monnaies des Tetricus 405

Composition du Bureau pour l'année 1900. 412

Réunion générale du 24 avril 1900. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons et achats. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : la famille du Vaucel de Vaucardel ; M. Maxime Beauvilliers. 437

Réunion générale du 24 juillet 1900. — Liste de nouveaux Sociétaires. — Dons : Dossier Dugast Florent ; congrégation de Notre-Dame. — Extraits des procès-verbaux des réunions du Bureau : l'inventaire des titres de l'abbaye de la Madeleine de Châteaudun ; excursion, à Châteaudun, du Congrès archéologique de France. 485

Liste des publications reçues des Sociétés correspondantes, du 1er octobre 1899 au 1er octobre 1900. 494

II. — MÉMOIRES

Notes historiques sur le culte de saint Solenne, évêque de Chartres, par M. J. Rotier 27

Épilogue de la campagne de Russie (1812) : Les Descendants des Prisonniers Français dans le gouvernement d'Orenbourg, par M. Paul-Lvovitch Youdine. 33

Destruction à Cloyes d'une bande de brigands en 1411, par le Cte G. de

Digitized by Google

Janssens 43
Notice sur les Seigneurs de Courtalain aux XIIIe, XIVe et XVe siècles, et Généalogie des Sires de Courtalain aux siècles suivants, par M. l'abbé Chapron. 70
1° Seigneurs de Prasville. 78
2° Seigneurs de Civry. 79
3° Seigneurs du Favril. 80
4° Seigneurs de la Houssaie à Unverre. 81
Serlon, abbé de l'Aumône, par M. Ch. Cuissard 95
1812 : Évasion de quelques Français prisonniers de guerre en Russie, par M. Paul-Lvovitch Youdine 103
Doléances de Courtalain en 1788, par M. l'abbé Chapron. 113
Polissoir de Gohory, par M. J. Guillon. 131
Notes sur l'ancienne Seigneurie de Chaussepot, par M. l'abbé Peschot. 133
Seigneurs de Chaussepot. 137
Pièces justificatives. 151
Les Orages à Châteaudun, par M. Ém. Roger. 166
Sommaire des chartes de l'abbaye de Saint-Avit, par M. Ch. Cuissard. . 169
Catalogue des abbesses. 199
Notice historique sur la paroisse de Chapelle-Royale, par M. l'abbé Peschot. 201
Hameaux de Chapelle-Royale. 251
Propriétaires et Seigneurs des Blossiers. 254
Hameaux disparus 278
Pièces justificatives. 281
Notes sur la famille de Bellezaize. 293
Notes météorologiques : La Chaleur en août et en septembre 1898 ; L'Aurore boréale du 9 septembre 1898 ; L'Orage du 2 janvier 1899, par M. Ém. Roger. 325
Les Péages du Puiset, par M. Ch. Cuissard. 330
Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant le printemps de 1899, par M. Ém. Roger. 335
Un Souvenir du Congrès de Bourges (1898) : deniers royaux à la légende *Castellum Don*, par M. l'abbé Ch. Hardel. 345
Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant l'été de 1899, par M. Ém. Roger. 350
Compte-rendu de l'Excursion scientifique faite par la Société Dunoise dans une partie du canton de Cloyes, le 26 septembre 1899, par M. l'abbé Juteau. 358
Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant l'automne de 1899, et Notes météorologiques : L'Orage du 2 novembre 1899, par M. Ém. Roger. 369
Courtalain, par M. l'abbé Chapron. 373
Origine et importance de Courtalain. 374
Vie civile 383
Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant l'hiver de 1900, et Notes météorologiques, par M. Ém. Roger. 413
Courtalain (suite) par M. l'abbé Chapron 416
Religion 416
Instruction publique. 430

Digitized by Google

Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant le printemps de 1900, et notes météorologiques, par M. Ém. Roger. 442
Notes sur la paroisse de Civry (1100 à 1900), par M. l'abbé Mulot. . . 445

Seigneurs de Civry (le bourg). 457
Viltron ou Villetron. 459
Vallières. 469
La Rodière. 471
Harville 471
Mosny 472
Villentière 473
Nobleville 473
Spoy 473
Noms de personnages cités dans les registres de la paroisse. . . . 474

Chevauchée de La Châtre, gouverneur d'Orléans pour la Ligue, dans le Dunois et particulièrement à Cloyes, Montigny-le-Gannelon, Morée, Fréteval, Marchenoir et Courtalain, pendant l'automne de l'année 1592, par M. l'abbé Augis. 497
Observations météorologiques faites à Châteaudun pendant l'été de 1900, et Notes météorologiques : La plus forte Chaleur du siècle, par M. Ém. Roger. 506

III. — DESSINS

Pl. I. — Polissoir de la Sennerie (Nottonville) transporté à Varize. . . 68
Polissoir de Gohory, dessin intercalé dans le texte. 131
Pl. II. — Château de Chaussepot, façade orientale. 133
Pl. III. Id. perron de l'entrée. 134
Pl. IV. Id. façade occidentale. . . . . ~~135~~ 136
Pl. V. Id. tourelle à l'angle sud-est de l'ancienne enceinte. 136

Digitized by Google

CHATEAUDUN

IMPRIMERIE DE LA SOCIÉTÉ TYPOGRAPHIQUE

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ DUNOISE

En vente à Châteaudun, à la Librairie Louis Pouillier

BULLETINS DE LA SOCIÉTÉ

Tome Ier (Années 1864 à 1869). — Tome II (Années 1870 à 1874).
Tome III (Années 1875 à 1880). — Tome IV (Années 1881 à 1884).
Tome V (Années 1885 à 1887). — Tome VI (Années 1888 à 1890).
Tome VII (Années 1891 à 1893). — Tome VIII (Années 1894 à 1896).
Tome IX (Années 1897 à 1900).

Chaque volume : 8 fr. — (Les tomes I, II et III sont épuisés.)

CARTULAIRE DE MARMOUTIER POUR LE DUNOIS

Publié par M. Émile Mabille, sous les auspices de la *Société Dunoise*. — 1 vol. in-8°, contenant 284 chartes, avec notice et tables. — Prix : 7 fr.

CHARTES OCTROYÉES PAR LOUIS Ier

COMTE DE BLOIS, DE CHARTRES ET DE CLERMONT (1193-1197)

Réunies, publiées et traduites par M. Poulain de Bossay, sous les auspices de la *Société Dunoise*. — Br. in-8°. — Prix : 3 fr.

HISTOIRE ABRÉGÉE DE L'ABBAYE DE St-FLORENTIN DE BONNEVAL

Des RR. PP. Dom Jean Thiroux et Dom Lambert, continuée par l'abbé Beaupère et M. Lejeune, publiée sous les auspices de la *Société Dunoise* par le docteur V. Bigot. — 1 vol. in-8°, avec vue de l'ancienne abbaye : 7 fr.

TOPOGRAPHIE ARCHÉOLOGIQUE DU PAYS DUNOIS

Par M. Poulain de Bossay. — Une feuille in-8°, prix : 1 fr.

HISTOIRE SOMMAIRE DU DUNOIS, DE SES COMTES ET DE SA CAPITALE

Suivie de la *Chorographie du Dunois, ou Notice des villes, bourgs, fiefs, justices, châteaux, maisons de campagne un peu considérables qui y sont renfermés*, par l'abbé Bordas. — 2 volumes in-8° avec une carte du comté de Dunois et un plan de la ville de Châteaudun avant et après l'incendie de 1723 ; prix : 16 fr.

Le plan seul : 3 fr. 50. — La carte seule : 2 fr. 50.

DES ASSEMBLÉES DE COMMUNAUTÉS D'HABITANTS

DANS L'ANCIEN COMTÉ DE DUNOIS

Par M. L. Merlet, archiviste du département d'Eure-et-Loir, publié sous les auspices de la *Société Dunoise*. — 1 volume in-8° écu ; prix : 3 fr. 50.

REGISTRES ET MINUTES DES NOTAIRES DU COMTÉ DE DUNOIS (1369 à 1676)

Inventaire sommaire par M. L. Merlet, membre de la *Société Dunoise*. — 1 vol. in-8°. — Prix : 6 fr.

NOTICE SUR BONNEVAL (EURE-ET-LOIR)

Depuis son origine jusqu'en 1789, par M. Rahouin, membre de la *Société Dunoise*. — 1 vol. in-8° écu avec dessins et plans. — Prix : 3 fr. 50.

CARTULAIRE DE L'ABBAYE DE LA MADELEINE DE CHATEAUDUN

Par MM. L. Merlet et L. Jarry, membres de la *Société Dunoise*. — 1 vol. in-8°. — Prix : 7 fr.

Châteaudun. — Imp. de la Société Typographique.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google